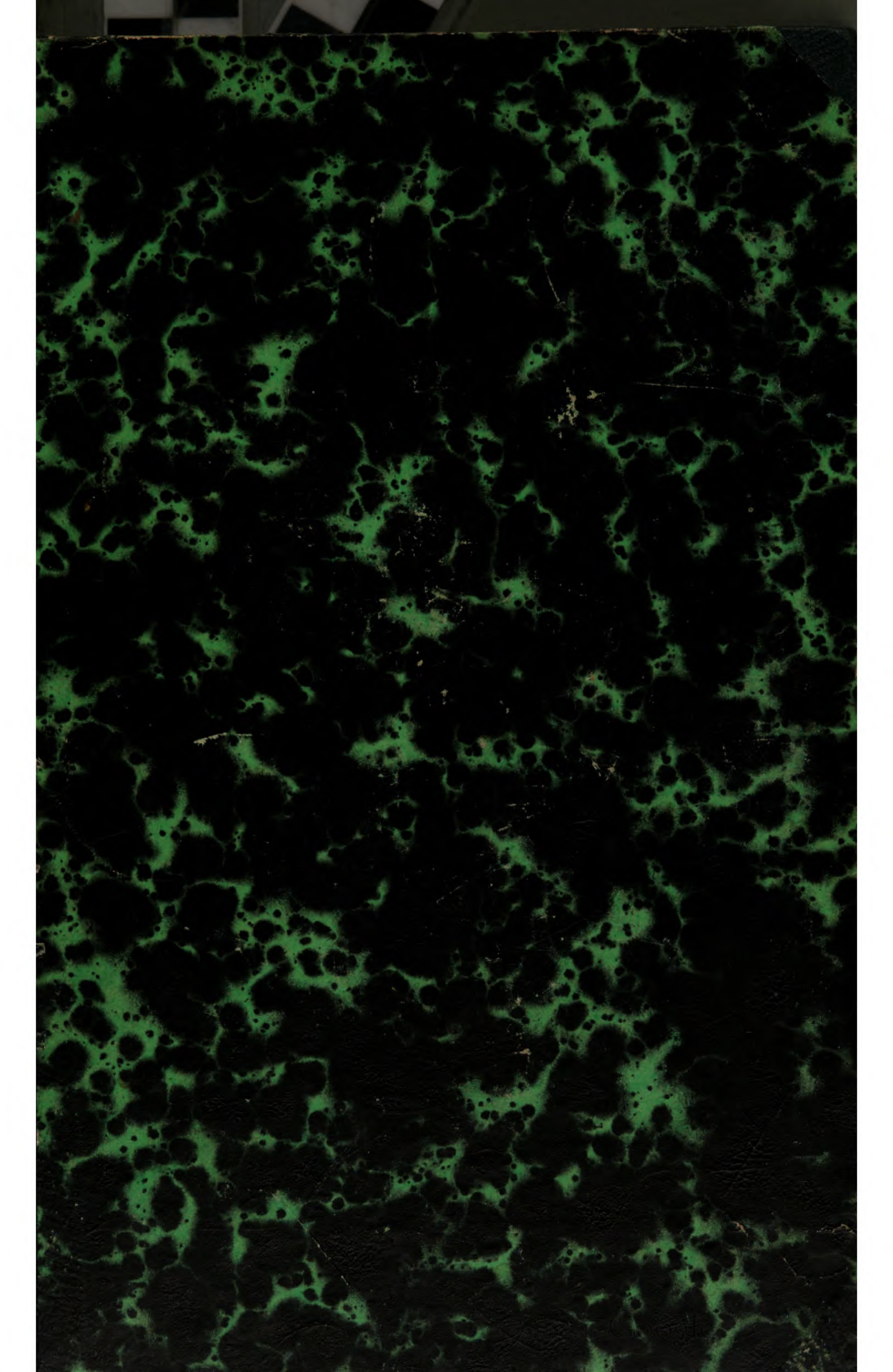


Bulletin



BULLETIN

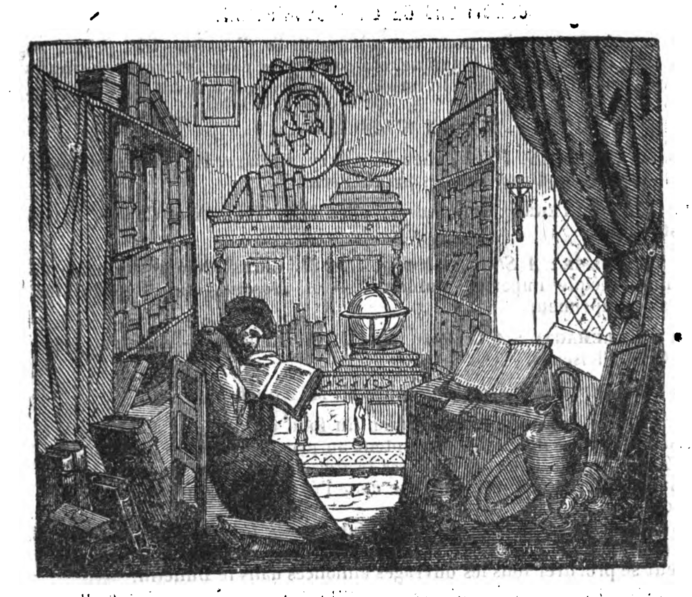
DU

BIBLIOPHILE BELGE,

PUBLIÉ PAR F. HEUSSNER,

sous la direction de M. AUG. SCHELER, bibliothécaire du Roi.

TOME XVI (2e SÉRIE, TOME VII). — 1er CAHIER.



Mars 1860.

BRUXELLES,
F. HEUSSNER, LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE
(PLACE SAINTE-GUDULE).
1860.

SOMMAIRE.

Histoire des livres : Description bibliographique de livres rares ou précieux de la bibliothèque de Hambourg, nos 63-101 (F. L. Hoffmann). — Notes sur les auteurs, imprimeurs et distributeurs de pamphlets politiques et religieux du XVIe siècle; 2e fascicule (Ch. Rahlenbeck). — Un pamphlet belge dirigé contre Louis XIII et contre le cardinal de Richelieu (H. Helbig). — Description bibliographique de quelques anciens manuscrits de Luxembourg (Dr A. Namur). — **Biographie** : Notice sur Émile Gachet (N. Loumyer). — **Mélanges** : M. Constant Leber. — Le *Trésor des livres rares*, par M. Grässe. — **Revue bibliographique** : Holtrop, Monuments typographiques, livr. 2-8 (Mis Du Puy de Montbrun); Quelques recueils poétiques en langue wallonne (Aug. Scheler).

Annales de l'imprimerie plantinienne, par MM. Aug. de Backer, S. J. et Ch. Ruelens, de la Bibliothèque royale. Pp. 225-232. (Année 1581.)

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

On souscrit au moins pour un volume in-8o d'environ 500 pages, au prix de 10 francs pour la Belgique, et de 12 francs pour l'étranger, payables à la réception de la première livraison, en espèces ou mandat sur Bruxelles.

ON S'ABONNE :

Pour la France : *A Paris,* chez M. Aubry, libraire, 16, rue Dauphine, et MM. Borrani et Droz, rue des Saints-Pères, 7.

Pour l'Angleterre : *A Londres,* chez MM. Trübner et Compe, Paternoster-Row.

Pour la Russie : *A St-Pétersbourg,* chez M. Cluzel, commissionnaire de la Bibliothèque impériale publique. — *A Moscou,* chez M. Gauthier, libraire-imprimeur.

Pour l'Allemagne : *A Cologne,* chez J. M. Heberlé. — *A Leipzig,* chez M. C. F. Fleischer.

Pour la Hollande : *A la Haye,* chez M. M. Nijhof.

L'éditeur se trouvant en possession du fond des tomes I à XV, pourra les céder à chaque nouveau souscripteur au prix de 10 francs par volume.

La *Table Alphabétique des matières* traitées dans les neuf volumes composant la première série est en vente chez l'éditeur du *Bulletin* au prix de 5 francs.

Les lettres et paquets destinés au *Bulletin du Bibliophile,* doivent être adressés francs de port à M. F. Heussner, place Sainte-Gudule, chez qui l'on peut se procurer tous les ouvrages annoncés dans le Bulletin.

Les personnes qui auraient des communications à faire au directeur du *Bulletin* sont priées de distinguer son nom par le prénom *Auguste.* L'adresse de sa demeure est 61, rue Mercelis, faubourg de Namur.

LE

BIBLIOPHILE BELGE.

COLLABORATEURS PENDANT L'ANNÉE.

MM. J. **Borgnet**, archiviste, à Namur.

Gust. **Brunet**, président de l'Académie de Bordeaux.

R. **Chalon**, membre de l'Académie royale de Belgique.

Du Puy de Montbrun Saint-André (le marquis).

Henri **Helbig**, bibliographe, à Seraing.

F. L. **Hoffmann**, docteur en droit, bibliographe, à Hambourg.

Nic. **Loumyer**, chef de division au ministère des affaires étrangères, à Bruxelles.

A. **Namur**, docteur en philosophie, professeur-bibliothécaire à l'athénée grand-ducal de Luxembourg.

Ch. **Rahlenbeck**, consul de Saxe-Weimar, à Bruxelles.

Ch. **Ruelens**, bibliothécaire à la bibliothèque royale de Bruxelles.

Aug. **Scheler**, directeur du *Bulletin*.

Ph. **Vanderhaeghen**, bibliothécaire de S. A. S. le duc d'Arenberg.

J.-B. **Vincent**, typographe, à Bruxelles.

EMM. DEVROYE, IMP. DU ROI.



BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE BELGE,

PUBLIÉ PAR F. HEUSSNER

SOUS LA DIRECTION DE

M. AUG. SCHELER, D^R PH.,

Bibliothécaire du Roi des Belges,
professeur agrégé à l'université de Liége, chevalier des Ordres de Léopold et du Christ,
et décoré de la croix du Mérite de la Saxe-Ernestine.

TOME XVI

(2e SÉRIE, TOME VII).



BRUXELLES,

F. HEUSSNER, LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE,

PLACE SAINTE-GUDULE.

1860

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE BELGE.



HISTOIRE DES LIVRES.

Description bibliographique de quelques livres rares ou curieux, conservés à la bibliothèque publique de la ville de Hambourg. (Suite.)

(*Voy.* le *Bulletin,* t. XIV, pp. 107-115, 329-339, t. XV, pp. 74-83.)

63. *Hevs Lector Novarvm Rervm Stvdiose, Hic Habentvr.* De fortuna Francisci Mardionis Mantua. F. Baptistæ Mantuani Crame (*sic*) elegãtissima. Videbis in eo carmine, quanti celeberrimus poeta inuictissimum Cæsarem Maximilianũ faciat, quid de Rege Francor. Ludovico, ac Venetis sentiat. Epistola elegiaca Fausti Andrelini, qua Anna Franciæ regina, Ludovicum regẽ maritũ suum, post subactos Venetos, ad se reuocat. Antonij Sylvioli Parisiensis *Chilias*, de triumphali atq3 insigni christianissimi Francor. regis Ludouici Duodecimi in Venetos victoria. Petri de Ponte Brugensis Cœci, de abitu et reditu pacis Carmen. Sunt in eo multa ad Maximiliani Cæsaris ac Margaritæ Maximiliani filiæ laude ptinẽtia. Domini Zachariæ abbatis ad Venetos Elegia, de dominio eorum breui diruendo, et ut ad cor reuertantur. Sans date; à la fin : Argentorati

in Schûrerianis ædibus Ecclesiæ. *Jvlio II. Maximiliano Imperij Deo Opt-Max* Totius machine Rectore *M. D. X. Junii XX.*

40 ff. n. ch., y compris le titre, avec les signat. aiij-gv, in-4°, F. 2, au recto : Beatus Rhenanus, Thomæ Aucupario, Laureato Poetæ. S. P. D. — Ex vrbe Selestatina, bonarum litterarum nutrice. quinto Idus Junias. An. M. D. X; ff. 3-40 : Texte.

Collection intéressante. (*Voy.* Adparatus litterarius ubi libri partim antiqui partim rari recensentur collectus a Frider. Gotthilf Freytag, t. II. Lipsiæ, 1753. in-8°, pp. 841-843.)

La réimpression du poëme de Pierre Van den Brugge, ou Petrus de Ponte, ou Pontanus (*voy.* Paquot, Mémoires, t. VI, pp. 34-38) se trouve aux feuillets 29-31 (signatures f-gv), avec la dédicace suivante : Ad circūspectissimū dominum Robertum de Gast coqueritice porticus moderatorē Petri de Ponte cœci brugensis, de abitu et reditu pacis Carmen.

64. *De veer vtersten.* (Figure gravée sur bois.) A la fin de l'ouvrage : ☾ Ghedrucket to Hamborch Dorch meyster Hans Borchard. Na der borth Christj, M. D. vn̄ : X. Des dinxstedaghes na sunte Katherinē daghe.

84 ff. n. ch., y compris le titre, avec les signat. B–L, petit in-8°.

Sur le verso du titre on lit : Myn alderleuesten in Christo desse salyghe ghedechtenisse van dem̄ voruarlikē vn̄ greszelikē dode scolt du alletyt andechtich wezē. Wente sunte Aug secht. dat neen dinck dē mischē so vele vā den sundē holt. alse de betrachtinge des bitterē dodes. lesz hir vakē ine. (Figure). F. 2 : Memorare nouissima tua et in eternū. non peccabis etc. ; f. 2-81 : texte ; f. 81 au verso : ☾ Hyr endiget sik dat boek vā den veer vtersten. dat ons leret wodane wys wy moegen salich werden.; f. 82, au recto : Van sunte Sebastiano eyn schoen bed vor de Pestilencie; f. 82, au verso, en bas : Hyr na volghet noch eyn ander schoen ghebed van dem hylligheu vrunt gades sunte Rochus; f. 83, au verso, en bas : ☾ Hyr na volget dat Salue regina ; f. 84, au recto, la date, etc. ; au verso, figure représentant deux écussons, etc., avec légende.

Traduction de l'ouvrage de Dionysius de Leuwis, dit Rickel, intitulé : De quatuor Novissimis.

Voy. la description détaillée et deux fac-similes des figures, dans : Zur Geschichte der Buchdruckerkunst in Hamburg am 24. Juni 1840 J. M. Lappenberg, Hamburg, 1840, in-4°, pp. 13 et 14 ; *voy.* aussi la description donnée par Johann Melchior Goeze, dans les Hamb. Nachrichten aus dem Reiche der Gelehrsamkeit von 1766, 78. Stück, pp. 617-623.

65. Titre encadré. *Obscvri Viri.* (Figure gravée sur bois : Six hommes tenant des livres.) Epistole Obscurorū virorū ad Magistrū Ortuinū Gratiū Dauentriensem Colonie latinas litteras profitentē nō

illæ q̄dē veteres et prius visæ, sed et nouæ et illis prioribz Elegantia argutijs lepore ac venustate longe superiores.

Ad lectorem :

Risum Heraclitæ est : vasti ridere parati
Arida mutarūt pectora Stoicidæ.
Da mihi tristem animū : ferales objice luctus
Dispeream nisi mox omnia Risus erunt
Exerce pulmonem.

Sans lieu, ni nom d'imprimeur, ni date. A la fin :

Quinta luna obscuros viros edidit, Lector
Solue nodum –]D– et videbis amplius.
☾ Impressum Romanæ Curiæ.

24 ff. n. ch., y compris le titre, avec les signat. Aij-f, in-4°. *Lettr. goth.*, à l'exception des deux mots Obscvri viri. Le texte commence au verso du titre.

C'est la première édition connue, très-rare, du volume second des Epistolæ obscurorum virorum, imprimée selon Ebert, n° 6830, en 1517, et vraisemblament à Bâle, par Wolfgang Angst ou Auxt. *Voy.* l'art. Angst (Wolfgang) par Gottlieb Christian Friedrich Mohnike, dans le t. IV de l'Encyclopädie d'Ersch et Gruber, p. 106.

(Relié avec : Lamentationes obscurorum virorum, non prohibite per sedem apostolicam. Epistola D. Erasmi Roterodami : quid de obscuris sentiat. cū ceteris quibusdā : nō minus lectu iucūdis q̄ȝ cognitu necessariis. (Figure.) Sans date, mais à la fin : Finem habent lamentationes obscurorum impresse anno domini M.CCCCC XVIII.— Epistola apologetica Ortwini Gratii, etc. A la fin : Colonie ex edibus Quentelianis anno M. ccccc. xviii quinto idus martias, in-4°. *Voy.* Ebert, n° 6846.)

66. EYn Verantwortung Podagrae vor dem Richter : vber vilfaltige Klage der armen Podagrischen rott. Zu Meyntz, bey Juo Schäffer. Anno M.D.XXXVII.

17 ff. n. ch., y compris le titre, avec les signat. Aij-dv, in-4°. F. 2 au recto : Gesang wie eyn Sapphicum Adonicum; f. 2, au recto, en bas, et au verso : Podagra; f. 3 au recto : Gesang wie das erst Carmen Horatij ; f. 3 au verso et f. 4 au recto, deux gravures sur bois, représentant, la première, une femme en costume de reine, à ses pieds trois hommes; les quatre figures tiennent des banderoles avec les inscriptions suivantes : Solvere nodosam nescit medicina podagram; Stigivs Plvto; Jvpiter; Neptvnvs; la seconde, onze personnes, affligées de la goutte, avec huit banderoles, portant ces mots : Genvfraga — Hec vnica calamitas nostra — Lectigrada — Malefica — Bocz Ellentz Willen — Talorvm tortrix — Crvcifige Crvcifige — Cvrsi vetans —; f. 4 au verso à f. 14 au

verso : Lob vnd preisung Podagre; f. 15 : Rechtlicher ausspruch vnd erkanus d(e)s Richters; f. 16 au recto: Eyn gesang der Podagrischen, wie das Erst Carmen Horatij (conforme à la chanson sur le recto du 3e feuillet) (1); f. 16 au recto, et f. 17 : Hie nach volgendt etliche bewerthe Artzney, wider den schmertzen Podagre. Sur le verso du 17e (du dernier??) f. on voit deux hommes, en tête-à-tête, avec cette inscription : Eyn Remedium Podagre schimpflich, et en bas sept vers.

L'auteur de ce poëme est le P. Jodocus Hessus, prieur de la Chartreuse d'Erfort, mort en 1539. (*Voy.* l'ouvrage de Just Christoph Motschmann, Erfordia Literata oder Gelehrtes Erffurth, 5. Sammlung. Erfurth, 1711, in-8o, pp. 692-694, et 5. Fortsetzung, Erffurth und Leipzig, 1737, pp. 622 et 623.) Le célèbre poëte Helius Eobanus Hessus l'a traduit en latin, sous ce titre : *Podagræ Ludus. Moguntiæ, excudebat Juo Schoeffer,* anno M. D. XXXVII. (*Voy.* Notices sur quelques livres rares du xvie siècle [suite], par M. H. Helbig, extrait du Messager, pp. 14-16, no vi.) Dans ses lettres au magister Joannes Groningus (Narratio de H. Eobano Hesso..... composita a Joachimo Camerario..... Epistolæ Eobani Hessi ad Camerarium..... Norimbergæ, Joan. Montanus et Ulr. Neuberus, 1553, in-8o), Eobanus Hessus parle souvent de son ami, le prieur Jodocus Hessus, « omnium sui ordinis, quos unquam viderim, doctissimus, et non solum ingenio, sed etiam humanitate princeps »; il prie Groningus de dire à Jodocus « Podagram nostram ipso hortante sic a me acceptam vagari passim jam per Germaniam, et conqueri de me, qui eam accusarim nunquam quicquam de me male meritam, itaque scribendum alium libellum esse, quo iram ejus deprecer, videtur enim et mihi minari se talionem ex me reposcituram... » (11 août 1538). — Jodocus Hessus, peu de temps avant sa mort, dit dans la dédicace d'un ouvrage, en parlant de l'état de sa santé : « Omnia corporis mei membra podagra sunt excocta. »

Notre édition, très-rare, est la *seconde;* la première a été publiée en 1546, sans lieu, ni nom d'imprimeur, in-4o (Bibliothèque royale publique de Dresde), la troisième, avec le nom de l'auteur et l'indication « seconda edizione », de même sans lieu, ni nom d'imprimeur, en 1550, in-8o (Bibl. royale publique

---

(1) Voici cette chanson :

O Mechtige Göttin, O Podagra königin
Wie gewaltig ist dein macht
Dich förchtet Jupiter
Pluto, Neptunus, vnd mehr
Der himmel, die hell, vnd das Meer.

Erhör deiner diener bitt, mach geschwollen füssen fryd
Händ, finger, von dem leib
Knöpff, knoden, stich, wütten treib
Gib růn vns armen knaben
Mach vns frölich umbher traben.

de Dresde). Traduction latine, par l'auteur, Genevæ, apud Joannem Crispinum, 1559, in-8°; traduction française, imprimée à Villefranche (Genève), 1559, in-12 (Bibliothèque roy. publ. de Dresde). *Voy.* Dizionario di opere anonime e pseudonime di scrittori italiani o come che na avente relazione all' Italia, di G. (Gaetano) M. (Melzi), t. II, Milano, 1852, in-8°, pp. 126 et 127; — Die Merckwürdigkeiten der Königlichen Bibliotheck zu Dreszden, ausführlich beschrieben und mit Anmerckungen erläutert. Die 5. Sammlung des 3. Bandes (publ. par Johann Christian Götze). Dresden, 1748, in-4°, pp. 468 et 469, p. 512; — Analecta litteraria de libris rarioribus edita a Frider. Gotthilf Freytag. Lipsiæ, 1750, in-8°, pp. 629 et 630; — Beschreibung der Königlichen öffentlichen Bibliothek zu Dresden, von Karl Falkenstein. Dresden, 1839, in-8°, p. 753.

67. *Tragedia Di F. N. B. Intitolata* Libero Arbitrio. M.D.XLVII.

139 ff. ch., y compris le titre, avec les signat. Aii-Sii, petit in-8°, F. 2 : L'Argvmento et Persone (1), ff. 3-139 : texte.

Les lettres F. N. B. déguisent le nom de Francesco Negri, Bassanese. *Voy.* Notizie intorno alla vita e alle opere degli scrittori della città di Bassano raccolte ed estese da Giambatista Verci, t. I, in Venezia, 1775, in-12, pp. 77-83.

68. *De Fanini Faventini ac Dominici* Bassanensis morte. Qui nuper ob Christum in Italia Ro. Pom (*sic*) iussu impie occisi sunt, Breuis Historia. Francisco Nigro, Bassanensi Avtore. Hinc agnoscere poteris Lector, quid a Romanensium Episcoporum Concilio sit expectandum quum, qui illud indicit Papa, talia publicæ Christianæque

---

(1) Fabio da Ostia, pelegrino.
Diaco nato maestro di casa di Mons. M. Clero.
Hermete interprete.
Feliño spenditore.
Re Libero arbitrio.
Discorso humano secretario.
Atto elicito maestro di casa del Re.
Bertruccio barbiere della corte.
Amonio cancelliere.
Trifone notaio.
Orbilio seruitore.
Mons. Messer Clero.
Capellano di Mons. M. Clero.
Pietro Apostolo.
Pavlo Apostolo.
Angelo Raphaele.
Gratia giustificante.

causæ præ iudicia in medium proferre audeat. Hi cum Agno pugnabunt, et Agnus vincet illos. Apoc., xvij. M.D.L.

8 ff. n. ch., y compris le titre, avec les signat. Bij (*sic*), Aiij, Aiij et Av, petit in-8°. A la fin : Clavennæ (Chiavenna), Pridie kalen. nouemb., anno MDLI (*sic*).

Opuscule rarissime et remarquable, imprimé vraisemblablement à Bâle, production chétive et incorrecte d'une presse clandestine.

Voy sur le martyre de Faventino Fanino, ou Fannio, et de Domenico della Casa Bianca, concitoyen de Francesco Nigri, les ouvrages suivants : Danielis Gerdes Specimen Italiæ reformatæ, sive observata quædam ad historiam renati in Italia tempore reformationis evangelii, una cum syllabo reformatorum italorum. Lugd. Batav., 1765, in-4°, pp. 98-101, pp. 245-247 et p. 307 (sur Francesco Nigri); — History of the progress and suppression of the reformation in Italy, by Thomas M'Crie. Edinb., 1827, in-8° traduction allemande, par G. Friederich, Leipz. (1828), in-8°, pp. 265-267. (M'Crie n'a pas vu l'opuscule de Nigri.)

69. Quinque orationes *Philosophicæ Ad Novam* huius temporis politiam accõmadatæ (*sic*) Duæ de nouis Lutetiæ Parisiorum mœnibus ac propugnaculis contrariæ. Duæ sitne capta ab hostibus regionis et amissæ quam exustæ et vastatæ melior conditio, item contrariæ. Vna de multiplicatis Judicibus ac Medicis. In scholis Francorum à quinque discipulis Marini Euerardi Bellouacæ Dormanorum scholæ hypodidascali ac physici habitæ. Anno salutis 1555. 8 cal. feb. (Marq. typogr.), *Parisiis*, apud Andream Wechelum.

16 ff. n. ch., y compris le titre, avec les signat. Aij-Diij, in 4°.

Contenu : *Pro Novis Vrbis Parisiorum* mœnibus ac propugnaculis Oratio I Francisci Talpini. *Secunda Oratio superiori* contraria a Tussano Puteano habita, quod vrbs Parisiorum mœnibus cingenda non sit. *Qvod sit vastatæ ab hostibus* regionis et exustæ melior cõditio quam captæ ab iisdem et amissæ, oratio III Francisci Raguelli. *Qvod captæ ab hostibvs* regionis melior sit quam vastatæ conditio, oratio quarta Francisci Vietæi. *De multiplicatis Ivdicibus* et medicis, Oratio V Francisci Morelli.

Les deux oraisons pour et contre l'enceinte continue et les forts détachés de Paris ont été réimprimées, en quelques exemplaires seulement, par les soins de feu M. Karl. Sieveking, syndic de la ville de Hambourg, sous ce titre :

Duæ orationes philosophicæ ad novam huius temporis politiam accommodatæ de novisLutetiæ Parisiorum mœnibus ac propugnaculis contrariæ. In scholis Francorum a duobus discipulis Marini Everardi Bellovacæ Dormanorum scholæ hypodidascali ac physici habitæ. Anno salutis 1555. 8 cal. feb. *Parisiis*, apud Andream Wechelum. Denuo impressæ Hamburgi, 1841, apud Joannem Augustum Meissnerum.

12 pages, y compris le titre, avec la signat. 2, in-8°.

70. *Epicedivm in Obitvm Serenissimi* Potentissimique principis Christiani tertij Daniæ, etc., Regis. *Cvi adivnctvm est Car*men gratulatorium de victoria Ditmarsica ad illustrissimum Regis Christiani filium Regem Fridericum secundum. Item, *Historia de Coronatione* eiusdem illustrissimi Regis Friderici versibus heroicis conscripta. Autore Johanne Sasceride Vuærmenhusano. *Impressa Hafniæ*, apud Christophorum Barth. 1559.

32 ff. n. ch., y compris le titre, dont le dernier est blanc, avec les signat. Aiij-Hij, in 4°. Au verso du titre : *Ad Candidvm Lectorem,* de encomiaste Regio Sasceride collega suo Petri Rosefontani (¹) tetrastichon; f. 2 au recto :*Ad Illustrissimvm Principem* Daniæ etc., Regem D. Fridericum Secundum, Dominum suum clementissimum ; f. 2 au verso à f. 31 au recto : Texte ; f. 31 au verso : Psalmus XX. In quo svauissime pro Rege suo Deum inuocare populus introducitur. Versu glyconico, et asclepiadeo redditus.

Les ouvrages de Joannes Saskeridès (né le 24 juin 1526, mort le 27 février 1594) sont rares ; *voy*. la préface du savant Danois Hans Gram, en tête de Nicolai Cragii Annalium libri VI, quibus res danicæ ab excessu Regis Friderici I, ac deinde à gloriosissimo rege Christiano III gestæ ad annum usque MDL enarrantur.... Haniæ, 1737, in-fol., p. 108, (« scripta [ejus] hodie vix invenienda, nisi fortuito et singulari casu occurrerint »). On trouve l'*Epicedium,* réimprimé, aux pp. 463-478 des Annales de Niels Krag.

La liste des ouvrages de Saskeridès, dans le t. XVIII des Mémoires de Paquot, pp. 180 et 181, est incomplète et peu exacte. Consultez, pour la correction des notices biographiques et bibliographiques, données par Paquot, la préface citée de Gram, l'excellent catalogue : Hielmstiernes Bogsamling. Tienende til Oplysning af de under de Danske Regiering liggende Staters Litteratur. Kiöbenhavn, 1782 et 1785, 2 vols. in 4°, pp. 119, 345, 551, 624, 749, 751, 835, 894, et l'Almindeligt Litteratur-lexion for Danmark, Norgo, og Island...ved R. Nyerup og J. E. Kraft, Kiöbenhvn, 1820 [1818-1819], in-4°, p. 521.

71. *Exodvs sive* Transitus maris Rubri. *Comœdia tragica*. Autore Cornelio Laurimano Vltraiectino. Cui subiuncta est Esthera Regina, Comœdia sacra, ab eodem autore recognita. Ita demum iudices, vt rem prius cognoses. (Marq. typogr.) *Lovanii,* impensis Antonii Bergagne, qui per Hieronymum Van Effen, ibidem distrahi curat. Cum gratia et privilegio regio. Sans date.

1 f. n. ch : Titre au verso la permission d'imprimer l'Exodus, dat. Bruxellæ, anno 1562. 4 maij. Subsig. Boudewyns. 62 ff. ch., avec les signat. Aij-Hv,

---

(¹) Petrus Parvus dit Rosæfontanus, professeur à l'université de Copenhague, mort en 1559.

petit in-8°; f. 1-6 au recto: *Cornelivs Lavrimanvs Vltraiectinvs* viro modestissimo Balduino Hadriano a Creensteyn Iselstadio suo S. D.; f. 6, au verso: Actorum nomina; ff. 7-62: Texte; f. 62 au verso, la permission du censeur: Actum Bruxellæ, hac 25 Augusti, anno 1562. L. Metsius.

L'Esthera Regina manque à notre exemplaire.

La copie du titre, donnée par Paquot, Mémoires, t. V., p. 369, est inexacte.

72. *Alcilia* Philoparthens Louing Follie. Non Deus (vt perhibent) amor est, sed amaror, et error. *At London*, printed by R. R. for William Mattes, dwelling in Fleet-Street, at the signe of the hande and plough. 1595.

31 ff. n. ch., y compris le titre, avec les signat. A2-H3, in-4° F. 2: A Letter written by a Gentleman, to the Author his friende, souscrite Philarctes, f. 3: Author ipse φιλοπάρθινος, ad libellum suum; f. 4: Amoris Præludium; f. 5: Sic incipit stultorum Tragicomedia; ff. 6-16: These [62] sonnets following were written by the Author, (who giueth himselve this fained name of philoparthen as his accidental attribute) at diuerse times, and vpon divers occasions, and therefore in the forme, and matter they dffer, and sometimes are quite contrarie one to another, which ought not to be nisliked considering the verie nature, and qualitie of Loue, which is a passion full of varietie, and contrarietie in itselfe; ff. 17-21 recto: Loues accusation ad the iudgement seat of Reason, wherein the Authors whole successe in his Loue is couertlie described; ff. 21 verso-23: Loue Desoiphered; f. 24: Loues last Will and Testament; ff. 25-31: The [40] sonnets following were wrtten (*sic*) by the Author after he began to decline from his passionate affecton and in them hee semeth to please himselfe with describing the vanitie of loue, the frailtie of beautie, and the sower fruites of Repentance. A la fin du 40e sonnet, on trouve les deux lettres J. G.

Cette édition (la première?) est très-rare. William Thomas Lowndes, dans son Bibliographer's Manual of english Litterature, new edition, part I, London, 1857, in-8°, p. 26, renseigne seulement trois éditions postérieures, savoir:

Alcilia: Philoparthens loving Folly. R. Hawkins, 1613, in-12.

— Philoparthens louing Folly. Withe the Love of Amos and Laura, by S. P. [Samuel Page.] Lond., for Richard Hawkins, 1619, in-12. (1).

— Whereunto is added Pigmalion's image, with the loves of Amos and Laura, and also Epigrammes, by sir J. H. [Harrington]. R. Hawkins. 1628, in 4°.

(1) Édition, portée sur le catalogue du Musée britannique Librorum impressorum, qui in Museo britannico adservantur Catalogus, vol. V.; *voy.* aussi (vol. I.) sous ce titre: Alcilia, Philoparthens louing Folly. Wherevnto is added Pigmalions Image. With the Loue of Amos and Laura. Lond., 1619, in-8° (vol, I., in-16).



Voy. sur l'Alcilia : The Poetical Decameron, or ten conversations on english poets and poetry, particularly of the reigns of Elizabeth and James I, by J. Payne Collier, v. II., Edinburgh, 1820, in-8°, pp. 112-120.

73. *The Most Plesant Historie of Blanchardine,* sonne to the King of Friz, & of the faire Eglantine Queene of Tormady, (surnamed) the proud Lady in loue, by P. T. G. Gent. *At London.* Printed by George Ihavr, for William Blackwall, and are to be solde at hio Shop, ouer against Guild-Hall gate, 1597.

32 ff. n. ch., y compris le titre, avec les signat. A2-H3, in-4°. F. 2 : To the worshipfull and most towardly gentleman M. *William Peeter*, sonne and Heire to the right worshipfull sir *John Peeter* Knight. (« Although with barren penne [right worshipfull] J haue vndertaken the translation of this Historie of Blanchardine, » etc.) Signé : Tho. Pope Goodwine Gent ; f. 32 au recto, à la fin : Thus gentlemen, haue J abruply finished this firste parte of Blanchardines adventures with the true cōstant loue of faire Eglantine the proude Lady in loue : which if it shal passe with your good fauours, J will very shortly make the second parte readie for the presse, in the meane while J wish ye well. — Le premier chapitre porte cette suscription : The First Chapitre entreateth of the birth of Blanchardine, his nursing and his bringing vp ; le dernier (le 21e), la suivante : How Blanchardine dispatched away the Prouost with his letter to the Queene of Tormaday, the contents altogether vuknowne to the Prouost, vntill the Queene had read it.

Lowndes, dans son Manuel, part. I, p. 216, cite une édition de 1595, Lond., Wur. Blakewall, in-4° ; Heber, 7 l. 17 s. 6 d.

74. Frontispice, avec le titre gravé : *David.* Poema Heroico del doctor Jacobo Vziel cantos XII *Dedicado* A la Alteza Sereniss^ma^ del Señor don *Fernando Gonzaga,* duque de Mantua y de Monferrat, etc. In Venetia, anno 1625 (*sic*), con licencia de los Superiores per barezzo barezzi. (Dans notre exemplaire le chiffre 5 a été changé en 4.)

4 ff. n. ch., y compris le titre, et 440 pp., avec les signat. a2, et A-Ee2, in-4°. F. 2 : *Al Serenissimo Señor Don Fernando Gonzaga,* duque de Mantua, y Monferat, etc. Mecenas de nuestra edad (dédicace, datée de Venecia, 30 de Henero 1624) ; f. 3 : *Al Lector ;* f. 4 : des vers : De D. Joseph de Leon en loor de Autor. *Soneto.* De Pedro de Aguilar. *Soneto.* Decimas de Bonifacio Renato en lengua Hispañola, y Latina juntamente (seulement en latin) ; pp. 1–440 : Texte.

Voy. Sur Jacobo ben Usiel et son poëme : Sephardim. Romanische Poesien der Juden in Spanien. Ein Beitrag zur Literatur und Geschichte der spanisch-portugiesischen Juden. Von Dr. M. Kayserling. Leipzig, 1859, in-8°, p. 181 et p. 342, notes. (L'auteur y relève dans la note 204, les erreurs commises par Jos. Rodr. de Castro dans le t. I de sa Biblioteca española, article Jacobo ben Usiel.) ; —

History of spanish Literature, by George Ticknor, t. II, New-York, 1849, p. 474 et p. 475, note; traduction allemande, t. II, p. 113 et p. 114, note.

75. Wie der aller durchleüchtigist groszmechtigist vnüberwintlichist könig Karl von Hispanien rc., geborner Ertzhertzog von Osterreich rc., erwelter Römischer künig vnnd künfftiger kayser rc., von Hispanien abgeschidē im namen des almechtigen zů schiff ann getrettenn, auff Theutsche nation zů zulendn̄, erstlich geschifft nach Engellandt, nach maln fürterhin auffs Niderlandt, gen Flyssingen inn Flandern gelegen, mit was triumphierung vn̄ freüden yr Kay. Ma. emphangen worden, rc. (Figure 1 gravée sur bois.) Sans lieu, ni nom d'imprimeur, ni date.

4 ff. n. ch., y compris le titre, sans signature, petit in-4°. Au verso du titre : Vollendung Künig Karls von Hispanien merfart auff Theutsch nation, rc. Commencement : Die Römisch vn̄ Hispanisch K. M., rc. Ist zu Coron ain stat in Hispania nahent bey S. Jacob am mor zu schiff getretn vn̄ am xxvj. tag mey mit gluck in Engellandt in dy stat Doblam komē.... Fin.... Da durch er gewaltigklich mug regieren, vn̄ sein lādt und lewt beschuzhen vn̄ beschirmen, das helff vns gott durch sein heylige trifaltikait. Amen.

Ces quatre feuillets rarissimes, contenant des détails curieux, ont été imprimés, sans doute, en 1520. *Voy.* les Annalen der alten deutschen Literatur, de Panzer, Zusätze, p. 194.

On cherchera en vain cette relation dans la Bibliotheca Hulthemiana.

76. Keyserlicher Mayestat abschyd zw Brussel inn Brabant, wie er von seiner schwester, frau Maria, kunigin von Vngern vnd Beham vnd allen Landsherren, rc., vrlob genomen, inn Deutscheland, auff den Reichsztag geen Regenspurg zw zichen, etc. Anno M.D.xxxij. (Figure gravée sur bois, représentant Charles-Quint, accompagné de deux personnes de sa cour, prenant congé de sa sœur, la reine Marie, accompagnée de deux dames). A la fin du 7e feuillet : Gedruckt zu Antdorff, fur Johann monteleporis, V. K. C. H. Anno M. D. xxxij.

8 ff. y compris le titre, avec les signatures Aij-Biij, in-4°. Le recto du 8e f. est blanc, sur le verso on lit : Vermanung eins Christlichen anschlags widern Turcken (notre exemplaire n'a que ce titre; il est donc incomplet).

Sur le 3e f. et le 4e, au recto, on trouve les vers suivants :

« Ietz mussen wir von euch scheyden
Hertz aller liebste schwester mein
Gott der herr wel vns geleyden
In Deutsche land stet vnser sin

Lenger mugen wir nit bleiben
Angesehen die grossen nott
Ein reischsztag wel wir beschreiben
Dar zu helff vns der herre Gott
Fryd vnd eynigkeit zu machen
Vnser ernstliche meinung ist
Ee das der Turck thu auff wachen
Vns vber fall durch seine list
In rustung ist er lang gstanden
Gegen christlicher nacion
Die zeyt ist warlich verhanden
Das ichs furkum mit meiner kron
Noch eins ligt vns auch vor augen
Dar auff wir vns lang hant bedacht
Der yrthumb in vnserm glauben
Gott helf das zū end wert gemacht
Dar zu noch vil grosser sachen
Die auch schwerlich ligent am tag
Die wil ich auch aufrecht machen
So ver als ich kan vnd vermag.
Der Keyser vrlob begeret
Von herren und stellen im land
Traurigelich wart er geweret
Vil weinender augen man fand
Sein schwester thet ihn ansehen
Vol trehern vber al ihr wang
Die warheit musz ich veriehen
Die zeit machten sy ihm ser lang
Sol ich euch dann nit mer sehen
Sprach zich die Edel Kunigin
Wie sol mir ymer geschehen.
Betriebt was al ihr muth vnd sin
Gefalchs sein herren von landen
In ihrn schutz und schierm frue und spatt
Sie zu bewaren vor schanden
Mit ihrer hilf und weysen rath
Herr Venus (¹) thet er ihr geben
Von Flandern hoch geboren
Auch schenck Jorg den Edlen degen (²)
Die schantz gibt er nit verloren

(¹) ??

(²) Georges Schenck, libre baron de Fautenburch, seigneur de Wennessenbach, etc. Il mourut le 2 février 1540.

Der Keyser thet sy bescheyden
  Liebe schwester nun merckt mich recht
Mein scheflin solt ihr wol weyden
  Inn mein land mit Ritter vnd knecht
In sein arm thet er sie schlussen
  Die Kunigin hoch geboren
Grosz herren mit guldin flussen
  Hettent al ihrn muth verloren
Erst beguntent sie zu scheyden
  Da was manich betriebtes hertz
Vil herren hettent mitleyden
  Vnd von traurigkeit grossen schmertz
Also scheydet sich von dannen
  Die hoch loblich Keiserlich kron
Mit vil gewapneter mannen
  Gott der Heer wel ihn nit verlon. »

77. *D. Caroli V, Imperatoris, expeditio in* Africam ad Argieram, per *Nicolavm* Villagagnonem Equitem Rhodium Gallum. Ad D. G. Bellaium Langæum Subalpinarum gentium proregem, & primi ordinis Equitem apud Christianissimum Francorum regem. *Antwerpiæ*, ex officina Joannis Steelsii, anno a Christo nato, 1542. Mense april.

12 ff. n. ch., y compris le titre, dont le dernier est blanc, avec les signat. A2-B2, petit in-8º. Ff. 2-10 : Texte; f. 11 au recto : *Amplissimo viro D. G. Bellaeo Langaeo subalpinarum Gentium* Proregi, ac primi ordinis Equiti apud Christianissimum Francorum Regem, Nicolaus Villagagnon Eques Rhodius Gallus S. D. P.; f. 11 au verso, la marque typographique de Steelsius.

Voy. aussi : Jean Steelsius, libraire anversois, par M. C. J. Nuyts, dans le *Bulletin du bibliophile belge,* t. XIV, p. 96, nº 7; Bibliotheca Hulthemiana, t. IVe, nº 26181 (édition de J. Steelsius, 1540 [22], nº 26182 (édition de Paris, J. Roygni, 1542, in-4º), et nº 26183 (notre édition). Consulter sur le fameux Nicolas Durand de Villegaignon, ou Villagagnon, Niceron, Mémoires, t. XXII, pp. 306-325. Il y cite deux éditions, savoir : Parisiis, Carol. Stephanus, 1542, in-8º; Argentorati (Richelius), 1542, in-8º.

78. Comentarium *sev potivs Diarivm, Expeditionis Tvnicæ, A Carolo V,* imperatore, semper Augusto, anno M.D.XXXV, susceptæ. *Joanne Etrobio interprete.* (Marq. typogr., avec la légende Prvdenter vigili, gloria tvta comes.) *Lovanii* excudebat Jacobus Batius, an. 1547. Mens. de., cum priuilegio cæs. impensis Petri Phalesii ac Martini Rotarii.

70 ff. n. ch., y compris le titre, dont le dernier est blanc, avec les signat. A2-12, petit in-8°. Ff. 2-5 recto : Reuerendiss. D. D. *Georgio Degmont Episcopo Traiectensi, Divi Amandi Administratori Dignissimo, Comiti in Pabvla*, etc. Joannes Berotius Valencenas S. D. — Lovanii, idibus decemb. an. 1547 ; ff. 5 recto — 70 recto : Texte, f. 70 recto, à la fin : Typis Batii ; au verso le privilége impérial, dat. 1547. 5 octobris. Subsig. de Zoete.

Voy. sur Joannes Etrobius (nom anagrammatique de Joannes Berotius) et sur Joannes Berotus Valencenas, Paquot, Mémoires, t. III, pp. 408 et 409.

79. *Joannis Christophori Calveti Stellae de Aphrodisio* expugnato, quod vulgo Aphricum vocant, commentarius. (Marq. typogr.) *Antwerpiæ*, apud Martinum Nutium, M.D.LI., cum priuilegio cæsareo ad decennium.

2 ff. n. ch., y compris le titre ; ff. 3 et 4 ch., ff. 5 et 6 n. ch., ff. 7-54 ch., 6 ff. n. ch., avec les signat. Aij-Hij, pet. in-8°. *Voy.* la description détaillée et exacte dans l'Essai sur l'imprimerie des Nutius, par C. I. N. (Nuyts). Seconde édition, Bruxelles, 1858, in-8°, p. 18, n° 1. La gravure manque à notre exemplaire.

80. Rerum a Carolo V. *Cæsare Avgvsto* in Africa bello gestarum commentarij, elegantissimis iconibus ad historiam accomodis illustrati. Authorum Elenchum e quorum monumentis hoc Opus constat, sequens pagella indicabit. (Marq. typogr.) *Antverpiæ*, apud Joan. Bellerum, sub Insigni Falconis, anno M.D.LV., cum Priuilegio.

9 ff. n. ch., y compris le titre ; ff. 2-183 ch., et 8 ff. n. ch., dont le dernier est blanc, avec les signat. 2-4, A-Ziiij, et U-Uiiij, in-8°. Au verso du titre : *Contenta*. Cornelij Scepperi viri clariss. ad Lectorem Præfatio. — Joannis Christophori Calueti Stellæ ad Carolum V Caesarem Encomium. — Commentarium seu potius Diarium expeditionis Tunetanæ a Carolo V, Imperatore semper Augusto, anno 1535. susceptæ, Joanne Etrobio authore, adiecta cum vrbis tum adiacentium ei portuum vera descriptione. — Pauli Jouij Nouocomensis, Episcopi Nucerini, ex historiarum sui temporis libro XXXIII. Fragmentum : declarans, quibus artibus Hariadenus Mithyleneus cognomento Barbarussa, regno Tunetensi inuaso, Mullassem regem legitimū exegerit. — Eiusdem ex Historiarum sui temporis libro XXXIII de Caroli V. Cæsaris, in Tunetum expeditione Fragmentum. — Caroli V, Cæsaris Aug. Expeditio in Africam ad Argieram, per Nicolaum Villagagnonem, equitem Rhodium, cum eius vrbis pictura. — Joannis Christophori Calueti Stellæ de Aphrodisio expugnato, quod vulgo Africum vocant commētarius, cum eiusdem Aphrodisij vera effigie ac situ. — Ff. 2-8 : Cornelii Scepperi Praefatio ad Carolvm V. Encomium ; f. 9 (n. ch.) — 183 : Commentarium, etc. (*Voy.* le contenu du recueil) ; f. 183 verso — f. 7 recto, n. ch. : Rerum memorabilivm quæ in his commentariis habentur, Index

locupletissimus; f. 7 au verso : Erratola, f. 8 le privilége. Datum Bruxellis XV. Cal. Septemb. anno M D L I. Facuez.

Les 3 gravures sur bois représentent, la première : Tunetensis urbis et Guletæ arcis munitiss. vna cum adiacentib. ei portvbvs, brevis et certa descriptio; la seconde : Argieræ munitiss. vrbis descriptio ad (gen)vinum eius situm quem anno 1541 habvit exarata, et la troisième : Africæ vrbis olim Aphrodisium dictæ vera effigies et sitvs, quem habvit anno 1550.

81. *De Obitv Caroli Qvinti, imperatoris, Joannis Veteris Oratio,* ad D. Joannem de Perera sereniss. Lusitaniæ Regis Legatum sapientissimum. (Marq. typogr.) *Parisiis,* apud Fredericum Morellum, in vico Bellouaco, ad vrbanam Morum, 1559. *Cvm* privilegio Regis.

16 ff. dont ff. 3-15 ch., y compris le titre, avec les signat. Aij-Diij, in-4°. Sur le verso du titre : *Joannes Vetus D. Joanni* de Perera, sereniss. Lusitaniæ Regis Legato sapientissimo S (1).; ff. 2-15 au recto, texte ; f. 15 au verso et f. 16 au recto, des vers : *Caroli V. Imperatoris Tvmvlvs, per Evndem Avthorem. — Mariæ Anglorvm Reginæ. — Eleonoræ Francorvm Reginæ.* — F. 16 au verso : *Privilegii sententia* .... Parisiis, ... die aprilis decimo, anno M D L I X ...

Voy. sur Jean Vétus (prononcez Vétu) et ses ouvrages, Nicéron, Mémoires, t. XXXIV, pp. 394-399. La harangue de Vétus ne se trouve pas dans le catalogue de la bibliothèque de Van Hulthem.

82. *The historie of Orlando Fvrioso, one of the Tvvelve Peeres of France.* As it was playd before the Queenes Maiestie. (Marq. typogr.) Imprinted at London, by Simon Stafford, for Cutlibert Burby : and are to be sold at his shop neere the Royall Exchange. 1599.

---

(1) Voici cette dédicace : Cum peruulgatam de morte Caroli Quinti famam mihi nuper in hospitio tuo fidelisșime confirmasses, et de diuina illius in extremo vitæ spiritu pietate multa pene admirabilia commemorasses, temperare deinceps non potui, quin tanti Imperatoris, vel potius Reip. Christianæ miserabilem fortunam priuatim palamque lamentarer. Itaque quicquid temporis mihi a docendi munere, quod in Cardinalitia schola (le collége du cardinal le Moine) profiteor, reliquum fuit, eo contuli, ut aliquod mei, communisque omnium in sempiternam Caroli memoriam officij monimentū literis consignatum relinquerem. Quod cum succesiuis aliquot uigiliis perfecissem, et cuius potissimum patrocinio committere deberem, diu multumque dubius cogitassem, mihi unus demum succurristi, qui et propter summam authoritatem istas ingenij mei primitias ab omnibus maleuolorum calumniis uindicares, et propter eximiam animi excellentis naturam meos in posterum conatus tua beneficentia excitares. Lutetiæ, XV. calend. maij.

32 ff. n. ch., y compris le titre, dont le dernier est blanc, avec les signat. A2-H2, in-4°.

Seconde édition de l'Orlando Furioso de Robert Greene; la première a été imprimée en 1594. *Voy.* the History of english dramatic poetry to the time of Shakespeare : and Annals of the stage to the restoration, by J. Payne Collier, v. III, London, 1831 ; in-8°, p. 154; — Biographia drammatica, v. III, London, 1812, in-8°, p. 103.

83. *The Retvrne from Pernassvs,* or the Scourge of Simony publiquely acted by the students in Saint-Johns colledge in Cambridge. (Un oeillet.) *At Londen.* Printed by G. Eld, for John Wright, and are to bee sold at his shop at Christ Church Gate. 1606.

32 ff. n. ch., y compris le titre, avec les signat. A2-H3, in-4°. Ff. 2 et 3 : The prologue ; au verso du 3e f. : The names of the actors (1).

Voy. Biographia drammatica, v. III, p. 202. Payne Collier fait mention de cette curieuse pièce anonyme, contenant entre autres une critique sévère des poëtes du temps.

84. *The Divils Charter, a Tragœdie* conteining the Life and Death of Pope *Alexander* the sixt. As it was plaide bifore the Kings Maiestie, vpon Candlemasse night last : by his Maiesties Seruants. But more exactly reuewed, corrected, and augmented since by the Author, for the more pleasure and profit of the Reader. (Un oeillet.) *At London.* Printed by G. E. [Eld], for John Wright, and are to be sold at his shop in New-Gate market, neere Christ Church Gate. 1607.

---

(1) DRAMATIO (*sic*) PERSONA (*sic*).

Ingenioso.	Academico.
Judicio.	Amoretto.
Danter (typographe).	Page (acteur).
Philomusus.	Signor immerito.
Studioso.	Stercutio his father.
Furor Poeticus.	Sir Frederick.
Phantasma.	Recorder.
Patient.	Page.
Richardetto.	Prodigo.
Theodore phisition.	Burbage (acteur).
Burgesse patient.	Kempe (acteur).
Jacques, studioso.	Fidlers.
	Patients man.

48 ff. n. ch., y compris le titre, dont le dernier est blanc, avec les signat. A2-M3, in-4°. Au verso du titre : *To the honorable and his very deare friends sir William Herbert, and sir William Pope Knights associates in the noble Order of the Bathe. Barnabe Barnes consecrated his Love.*

Cité par Payne Collier, t. I, p. 368, note, et p. 435. *Voy.* aussi Biographia drammatica, v. II, p. 160.

Figure gravée sur bois; au milieu les armoiries.

85. *The* Miseries of Inforst *Mariage.* As it is now playd by his Majesties Seruants. Qui alios (seipsum) docet. By George Wilkins. (Marq. typogr., représentant les armoiries de la ville de Genève, originairement la marque de Rowland Hall, avec la légende : Post Tenebras Lvx (1).) *London.* Printed for George Vincent, and are to be sold at his shop in Woodstreet, 1607.

39 ff., y compris le titre, avec les signat. A2–K3, in-4°.

Première édition. *Voy.* Biographia drammatica, v. IV, p. 46.

86. *The Revengers Tragœdie.* As it hath beene sundry times acted by the Kings Maiesties Seruants. *At London.* Printed by G. Eld, and are to be sold at his house in Fleete-lane, at the signe of the Printers Presse, 1607.

36 ff. n. ch., y compris le titre, avec les signat. A2-I2, in-4°.

L'auteur de cette tragédie est Cyril Tourneur. *Voy.* Biographia drammatica, v. I., p. 1., p. 717.

87. The Tragedie of Claudius Tiberius Nero, Romes greatest Tyrant. Truly represented out of the purest Records of those times. Et studio, et Labore. (Marq. typogr., avec la légende : In Domino confido (1).) *London.* Printed for Francis Burton, dwelling in Paules Church-Yard at the signe of the Flower-de-luce and Crowne, 1607.

52 ff. n. ch., y compris le titre, dont le premier et le second sont blancs, avec les signat. A (sur le prem. f. bl., avant le titre)-N3, in-4°. F. 3, Dédicace : To the Right Worshipfull sir Arthur Manering Knight (Sonne and Heyre vnto sir George Mannering of Eithfield in the countie of Salap), Carner vnto Prince Henry his Grace.

Voy. Biographia drammatica, v. II, p. 107.

---

(1) *Voy.* Typographia, or the Printer's instructor by J. Johnson, v. I, London, 1824, in-24, pp. 562 et 563; — A Dictionary of Printers and Printing. By C. H. Timperley. London, 1839, in-8°, 336.

(2) Cette marque est la même, qu'on trouve sur le titre de la tragédie de Thomas Heywoord, intitulée the Rape of Lucrece.



88. The Whore of Babylon. As it was acted by the Princes Seruants. Vexat Censura Columbas. Written by *Thomas Dekker*. *London,* printed for Nathaniel Butter, 1607.

Le titre imprimé en rouge et noir.

40 ff. n. ch., y compris le titre, avec les signat. A2-L, in-4°. Au verso du titre : Drammatis personæ (1); f. 2 : Lectori ; f. 3, au recto : *Prologus*, au verso : A Dumb shew.

Voy. Biographia drammatica, v. III, p. 404.

89. *A Mad World, My Masters*. As it hath bin lately in Action by the Children of Paules. Composed by T. M. (Marq. typogr.) *London,* printed by H. B. for *Walter Bvrre,* and are to be sold in Paules-Church-Yard, at the signe of the Crane, 1608.

34 ff., y compris le titre, avec les signat. A2-I, in-4°.

Première édition de cette comédie de Thomas Middleton. *Voy*. Biographia drammatica, v. III, p. 5.

90. If you know not me, you know no bodie : Or, the troubles of Queene *Elizabeth*. (Grande figure, gravée sur bois, représentant la reine *Elisabeth*.) *At London,* printed for Thomas Pauier, 1608.

24 ff., y compris le titre, dont le premier est blanc, avec les signat. Az-F2, in-4°.

Troisième édition, selon la Biographia drammatica, v. II, p. 318, ou la seconde selon Payne Collier, v. III, p. 316 et p. 389, de la première partie de cette pièce, par Thomas Heywood, imprimée à l'insu de l'auteur.

91. *The Conspiracie and Tragedie of Charles,* Duke of *Byron,* Marshall of France. Acted lately in two playes, at the Black-Friers. Written by *George Chapman*. Printed by G. Eld for Thomas Thorpe, and are to be sold at the Tygers head in Paules Church-Yard, 1608.

66 ff. n. ch., y compris le titre, dont le dernier est blanc, avec les signat. B-Rz, in-4°. F. 2, au recto, la dédicace de l'auteur : To my Honorable and Constant friend, Sir Tho. Walsingham, [Knight; and to my much loued from his birth, the right toward and worthy gentleman his sonne Thomas Walsingham,] Esquire; f. 2, au verso, Prologus ; f. 32, titre : *The Tragedie of Charles* Duke of *Byron*. By *George Chapman*.

Première édit. *Voy*. Payne Collier, v. III, p. 258 ; Biogr. dramm., v. II, p. 122.

---

(1) Titania the Fairie Queene : vnder whom is figured our late Queene Elizabeth ; Campeius a Scholler ; Paridel a Doctor (Henry Parry) ; th' Empresse of Babylon : vnder whom is figured Rome ; Raggazzoni, Campeggio, Agents for th' Empresse, etc.



92. *The Tragicall* History of the horrible Life and death of *Doctor Favstvs.* Written by *Ch. Marl.* Imprinted at London, by G. E. for John Wright and are to be sold at Christ-Church gate, 1609.

24 ff. n. ch., y compris le titre, dont le dernier est blanc, avec les signat. A2-F2, in-4°. A la fin : Terminat hora diem, terminat author opus. Figure gravée sur bois (un oeillet).

La première édition de la fameuse tragédie de la vie abominable et de la mort du docteur Faustus, de Christopher Marloe ou Marlon, a paru en 1604. Notre édition, assez rare, n'est pas citée dans la Biographia drammatica, v. II, p. 166.

93. *The Late* and much admired Play, Called Pericles, Prince of Tyre-Withe the true Relation of the whole Historie, aduentures, and fortunes of the said Prince : As also, the no lesse strange, and worthy accidents, in the Birth and Life of his Daughter *Mariana.* As it hath been diuers and sundry times acted by his Maiesties Seruants, at the globe on the Banck-side. By William Shakespeare. (Marq. typogr.?) Imprinted at London, for Henry Gosson, and are to be sold at the signe on the Sunne in Pater-noster row, etc., 1609.

56 ff. n. ch., y compris le titre, dont le dernier est blanc, avec les signat. A2-J3, in-4°.

Première édition. *Voy.* Biographia drammatica, v. III, p. 155.

94. *The Rape of Lvcrece.* A True Roman Tragedie. With the seuerall Songes in their apt places, by Valerius, the merrie Lord amongst the Roman Peeres. Acted by her Maiesties Seruants at the Red Bu(ll)neere Clarken-well. Written by Thomas Heywood. (Marq. typogr., avec la légende : In Domino Confido.) *London,* printed for J. B. and are to be sold : in Paules-Church-Yard, at the signe of the Pide : Bull (1608, millésime coupé par le relieur dans notre exemplaire).

40 ff. n. ch., y compris le titre, dont le dernier est blanc, avec les signat. A2-K2. F.2, au recto : To the Reader (1), ff. 38 et 39, deux pièces en vers : The cries of Rome, et : The second songe, avec cette notice au lecteur (To the

(1) Voici l'avertissement remarquable de l'auteur, dont M. Collier a cité un fragment. It hath beene no custome in me of all other men (curteous Readers) to commit my plaies to the presse : the reason though some may attribute to my own insufficencie, I had rather subscribe in that to their seueare censure then by seeking to auoide the imputation of weakenes to incurre greater suspi-



Reader) : Because we would not that any mans expectation should be deceiue in the ample printing of this booke. Lo (gentle Reader) we haue inserted these few songs, which were added by the stranger that lately acted Valerius his part in forme following.

Voy. Payne Collier, v. III, p. 329 et p. 389. Biographia dramnatica, v. III, p. 193.

95. Frontispice gravé, avec ce titre : Γυναικειον : or, *Nine Bookes* of Various History Concerninge Women ; Inscribed by y names of y Nine Muses. Written by Thom. Heywoode. Aut prodesse solent aut delectare. *London*, printed by Adam Islip, 1624.

6 ff. n. ch., y compris le Frontispice, dont le premier, avant ce frontispice, est blanc, et 466 pp., avec les signat. A3–Rr5, in-fol. F. 3 : *To The Right Honorable, and most Noble, Edward Somerset,* Earle of Worcester, baron Herbert of Ragland, lord Chepstowe, Strigull, and Gower, lord Priuie Seale, knight of the most noble Order of the Garter, and one of his Maiesties Priuie Councell ; f. 4 : *To the Reader ;* ff. 5 et 6 : *An Index,* etc. A la fin de la p. 466 : Opus excogitatum, inchoatum, explicitum, et a typographo excusum, inter septemdecem septimanas (!!). *Lavs Deo.*

Le 8e livre, Urania, contient : Entreating of Women euery way Learned : of Poetresses and Witches (sorcières !). Aux pp. 238 et 239, dans le 5e livre, Terpsichore, contenant : Entreating of Amazons, and other women, famous either for valour or beautie, on trouve un article sur Jeanne d'Arc, « Joane Arc, the daughter of James Arc, and his wife Isabel, borne in Dampriu, » ou « Joane de Pucil. »

Voy. l'ouvrage cité plus haut (no 72), de M. Payne Collier : The poetical Decameron, v. I, p. 322 (1).

---

tion of honestie : for though some haue vsed a double sale of their labours first to the stage, and after to the presse, for my owne part I heere proclaime my selfe euer faithfull in the first, and neuer guiltie of the last : yet since some of my plaies haue (vnknown to me, and without any of my direction), accidentally come into the Printers handes, and therefore so corrupt and mangled, (coppied onely by the eare), that I haue bene as vnable to knew them, ashamde to calenge them. This therefore I was the willinger to furnish out in his natiue habit : first beeing by consent, next because the rest haue beene so wronged in beeing publisht, in such sauadge and ragged ornaments : accept it curteous gentlemen, and prooue as fauourable Readers as wee haue found you gratious Auditors.

Yours T. H.

(1) *Bourne*....... He (Thomas Heywoode), published some curious and very entertaining volumes. One of the most amusing, and at the same time a performance of much research and learning, is his « Γυναικειον, or Nine Bookes of

96. *Les OEvvres de Philippes des Portes.* **Reueues, corrigees et augmentees, outre les præcedentes impressions. (Marq. typogr.) A Anvers, chez Arnould Coninex, l'an M.D.XCII.**

4 ff. n. ch., y compris le titre, 529 pp., et 6 ff. n. ch. pour la table et la permission d'imprimer l'ouvrage, datée Antverpiæ, 15 octob., anno Domini 1590, et signée Michael Hetsroey Bruegelius censor librorum; en bas : A Anvers, chez Arnould Coninx. L'an M.D.X.C.I. ; sur le verso, la marque de Coninx, avec les signat. Aij-Z7, in-12. Au verso du titre, le contenu du Privilége, à Bruxelles, le xxx d'octobre 1590, signé J. de Busschere ; f. 2 au recto : *Ad Henricvm Poloniæ Regem. In Poema Portaei, G. Valens Gvellius ;* f. 2 au verso : *In Henrici Regis Poloniæ Invictissimi et Portæi eivs Poetæ Elegantissimi e Gallia* digressum, *Joan. Avratus,* Poëta Regius ; f. 3 au recto : *Jani Antonii Baifii. In Philippi Portii Carmina ; Sonnet — Fr. Chovayne,* f. 3 au verso : *A Monsr des Portes-Biard ; sur les Amovrs de Ph. des Portes. Sonnet C. M. D. L. et Florida Pvngvnt ;* f. 4 au recto : *Svr les Oevvres de Ph. des Portes. Sonnet. — J. A. de Baïf ;* f. 4 au verso, le contenu de ce volume :

Diane, premières amours, liv. II.
Amours d'Hippolyte.
Cleonice, dernières amours.
Élegies, *Liv. II.*
Imitations de l'Arioste.
Mélanges contenant les :
Diuerses amours.
Bergeries et maquarades
Epitaphes.
Prières et œuures chrétiennes.

Pp. 1-536 : Texte ; p. 527 : *Sur les œvvres chrestiennes de Monsievr des Portes — R. Estienne ;* des vers latins — *R. Stephanvs ;* p. 529 : *Ad Philippvm Portævm* = Io. *Avratvs* Poëta Regius.

Cette réimpression anversoise ne se trouve pas fréquemment dans les bibliothèques de l'Allemagne (¹).

---

various History concerninge Women, » 1624, which is filled with very laughable tales, and among them that of the two Friars, which M. Colman has versifed but not improved.

Elliot. I should like to read the book at my leisure.

Bourne. I will lend it you, but it is not of such rarity of singularity as to deserve particular notice now, only if you refer to p. 443, you will find the story on which M. Southey founded his mock-ballad of « The Old Woman of Berkely. » You will see too that the mode in which it is told is extremely similar, etc., etc.

(¹) Dans le Bulletin du bouquiniste de M. Aug. Aubry, 1er août 1859, p. 436, nº 2508, on renseigne une édition d'Anvers, avec le millésime de 1596. (10 fr.)

(*Voy.* sur la nouvelle édition des ouvrages du célèbre poëte, publiée par M. Alfred Michiels, la notice de M. G. Brunet, dans le Bulletin du bibliophile belge, t. XV, 1859, pp. 41 et 42. — M. Alph. Chassant a exhumé des archives du greffe du tribunal de Louviers, le testament de Philippe des Portes; *voy.* le Bulletin du bouquiniste de M. Aubry, 3e année, 1er semestre. 1859, pp. 275-277).

97. *Obras de Joachim Romero de Cepeda, Vezino* de Badajoz. *Dirigidas al Mvy Illvstre* señor Don Luys de Molina Barrientos, del Consejo de su Magestad, en la Real Audiencia de Seuilla. (Marq. typogr.) *Com Previlegio. En Sevilla,* Por Andrea Pescioni. Año de 1582, a costa de Francisco Rodriguez, mercader de Libros.

140 ff. ch., y compris le titre, avec les signat. A2-S4, in-4°. Au verso la permission d'imprimer l'ouvrage, fecha en Madrid a tres dias de Nouiembre 1582, signée Lucas Gratian. Le censeur y dit : Yo he visto este libro......... enel qua no ay cosa contraria á nuestra sancta fe, ni á la honestidad y buenas costumbres. (*Voy.* à ce sujet Ticknor, édit. de New-York, v. II, pp. 27 et 28, édit. de Londres, v. II, pp. 26 et 27, traduct. allem., t. I, p. 460.) F. 2 au recto, privilége du roi, fecha en Lisboa, del nuestro reyno de Portugal á xviij dias del mes de nouiẽbre, de mil y quiniẽtos e ochenta y un años; f. 2 au verso et f. 3 au recto, l'épître dédicatoire; ff. 4-140 : Texte. On y trouve, outre les sonetos, etc., ff. 13-45 : *El Infelice Robo de Elena.* Reyna de Esparta, por Paris Infante Troyano del qual sucedio la sangrienta destruycion de Troya. Repartida en diez cantos; ff. 118-130 : *Comedia Salvage, en la qual por muy De*licado estilo y artificio, se descubre lo que de las Alcahuetas, á las honestas donzellas se le sigue, en el processo de lo qual, se hallaran muchos auisos, y sentencias (comédie, puisée en grande partie dans la fameuse Celestina). Parmi les sonnets on en lit, ff. 65 et 66, trois, au roi Philippe, avec cette note : Estos tres Sonetos de arriba dio el auctor á su Magestad del rey don Felipe nuestro señor en Badajoz quando vino á tomar la possession del reyno de Portugal en el año de 1580, et au f. 71, un sonnet à Hernando de Contreras musico del Patriarca de Antioquia (1).

---

(1) Voici ce sonnet, qui peut-être intéressera M. Fétis, le célèbre biographe musical, et quelques lecteurs du *Bulletin,* amis de la musique :

« Divino Orpheo, cuya suave lira
á nuestro siglo illustra, y favoresce
en quien el sacro Apolo resplandece
y su divino canto en ti se mira.

Pluton, y Proserpina no se admira
ni la infernal region, ya se enmudece
del canto que al de Euridice entristece
y con su perdicion provoca á yra.

98. *Historia de los Amores de Clareo y Florisea, y de los Trabajos de Ysea : con otras Obras en verso,* parte al estilo Español, y parte al Italiano : *Agora Nvevamente* sacada a luz. *Con Privilegio.* (Marq. typogr.) *En Venecia por Gabriel Giolito de Ferrari, y sus Hermanos. MDLII.* A la fin de l'ouvrage : *Imprimiosse Esla Historia de* Florisea en la muy noble çiudad de Venecia, por Gabriel Julito, y sus hermanos, y cabosse primero dia de Março de M D L II. años. (Autre marq. typogr. de Gabr. Giolito.)

300 pages, y compris le titre, avec les signat. Aii–Nij, petit in-8°. Pp. 3 et 4 : *Libro primero ove trata los Amores de Clareo y Florisea y las Tristezas y Trabajos* de la sin ventura Ysea natural de la çiudad de Epheso *Enderescado y Deregido* al muy magnifico Señor Juan Micas (1) por Alonso Nunez de Reinoso, dédicace datée : De Veneçia y de Enero 24. 1552 ; pp. 3-296 : texte ; p. 297 : *Soneto de vn cavalero Cvio nombre se Encvbre Para mayores Cosas ;* pp. 298-300 : *Al muy magnifico Sennor Dom Jvan Hurtado de Mendoça, Sennor* de Frexno de Torote, Alonso Nunnez de Reynoso, daté : De Veneçia, y de Março primero. MDLII.

Ouvrage très-rare. Le Libro segundo de las obras en coplas castillañas y versos al estilo italiano, 135 pages, manque à notre exemplaire. La seconde partie du roman des Amours de Clareo et Florisea, annoncée par l'auteur, n'a jamais, sans doute, vu le jour. *Voy.* les intéressantes notices de M. Ferdinand Wolf, dans les Jahrbücher der Literatur, 122 Band. 1848. April. Mai. Juni. Wien, in-8°, pp. 107-110 (2).

Las Ninphas destos lagos y riberas
de prados verdes, sotos, y vergeles
y quales quiera espritus humanos.

Celebren por Orpheo al de Contreras
y haganle guirnalda de laureles
cogida en Elisseo con sus manos. »

(1) Giovani Miças, noble Vénitien, ami de la littérature espagnole et protecteur d'Alonso Nuñez de Reinoso, est le même auquel Feliciano de Silva a dédié sa Segunda Comedia de Celestina. Nous avons donné la description bibliographique de l'exemplaire de la bibliothèque publique de Hambourg [édition signée : Vendese la presente obra en la ciudad de Anuers, á la enseña dela Polla grassa, y en Paris á la enseña della Samaritana, cabe Sanct Benito. S. d.], dans le *Bulletin du Bibliophile belge,* t, VI, 1849, pp. 171 et 172.

(2) M. Wolf dit à la fin de ses notices : « Er (le roman) ist schon dadurch merkwürdig, dass man ihn als den Embryo von einem Werke des Cervantes betrachten kann ; denn dessen « Trabajos de Persiles y Sigismunda » haben eine solche Aehnlichkeit mit den « Trabajos de Isea » dass man das Werk des Cer–

99. *Tratado de fortificacion Militar, Destos Tiempos Breve E Intelegible*, Puesto en vso en estos Estados de Flandes, *Por el Capitan Don Jvan De Santans, Y Tapia*, Caualero del habito de San Giorge, Ministro de la santa y general Inquisicion de España, è Ingeniero militar en ellos por cedula de Su Magestad, y orden de Su Real Alteza el Serenissimo Infante Cardenal, que esta en el Cielo. *Dedicado* Al excellentissimo Señor *Don Francisco De Mello*, conde de Azumar de Tor de Laguna, Gouernador, y Capitan General destos Estados, y de Borgoña, etc. *En Brusselas*, en casa de *Guilielmo Scheybels*, Impressor jurado. M.DC.XLIV. Con gracia y privilegio.

7 ff. n. ch., y compris le titre et une planche, représentant les armoiries de D. Francisco de Mello et 307 pp., avec les signat. *2-**2 et A-Ff3. (Les pp. 257-260 manquent à notre exemplaire). F. 3, la dédicace; f. 4 au recto : de un amigo del Autor, professor de las Mathematicas. Soneto. Del mismo decimas; f. 4 au verso : Erratas deste Libro; f. 5 au recto : l'approbation en langue espagnole et latine, d'Ignatius Der Kennis, societatis Jesu Professor, S. Theologiæ, Philosophiæ, et Mathematicus in Collegio Societatis Jesu Louanij (¹); au verso : Al Lector; ff. 6 et 7 : Tabla de lo contenido en estra obra. Au verso du dernier feuillet, le Privilége en langue française, donné « en notre ville de Bruxelles, le 28 de nouembre 1643. De nos regnes le 23. Boiss. Vt. Par le Roy en son conseil. *Steenhuyse.* » — Avec beaucoup de figures, imprimées dans le texte et 37 planches séparées, dont la 29e porte cette inscription :

Sitio de la Villa Ayres (Aire, dans le comté d'Artois), año de 1641. Antonivs Vassal, Fabricator Instrvmentorvm Mathematicorvm, Haslaminas Scvlpsit Brvxellis.

Cette impression espagnole bruxelloise, peu connue, ne se trouve pas renseignée, ni dans le Catalogue Van Hulthem, ni dans les Bibliographies militaires de Walther et de Rumpf, mais elle est citée par Nic. Antonio.

100. *Etliche vndericht, zu befestigung der Stett, Schlosz vnd Flecken.* Ce titre se trouve au-dessous d'une grande gravure en bois,

---

vantes wenn nicht für eine Nachahmung, so doch für eine starke Reminiscenz an Reinoso's Roman halten muss. »

(¹) « Legi Tractatum de Fortificatione D. Joannis de Santans y Tapia, capitanie (*sic*) et ingeniarii militaris, et talem judico, qui præcipuas optimorum auctorum regulas vsu, et experientia in hac Belgica militiæ palestra probatas. ita exprimat, vt claritatem cum breuitate conjungat. Spero fore, vt hoduces (*sic*), et exemplo, sicut Hispana impugnando virtus nulli cedit, ita in muniendi scientia cuput (*sic*) sit elatura, quod vt ad Dei et Catholici Regis regnum propagandum momentum adferat, debito affectu voueo. Louanii, 26 Febr. 1643. »

représentant les armoiries du roi Ferdinand, avec la Toison d'Or. Sans date.

26 (ou, la feuille entière comptée pour deux feuillets, 36) ff., y compris le titre, avec les signat. Aij. Aiij, Aiiij, B, Bij, Biij, Biiij, C, Cij, Ciij, Ciiij, D, Dij, Diij, E, Eij, Eiij, F, Fij (A, 5 ff., B, 4 ff., C, 6 ff., D, 5 ff., E, 4 ff., F, 2 ff.), in-folio. Au verso du titre, l'épître dédicatoire, au roi Ferdinand, signée : *Albrecht Dürer ;* ff. 2-25 : Texte avec 20 figures, gravées sur bois, en partie réimprimées dans le texte ; f. 25 au verso, à la fin du texte, épilogue, adressé au roi Ferdinand ; en bas : Gedruckt zu Nuremberg. Im Jar. 1527.

Voy. la nouvelle édition de l'ouvrage d'Albrecht Dürer : Etliger Unterricht von der Befestigung der Städte, Schlösser und Flecken, mit einer Einleitung neu herausgegeben. Mit 13 lithographirten Tafeln. Berlin, Carl Heymann (1823), in-8°, pp. VI-IX ; — Das Leben und die Werke Albrecht Dürer's von Joseph Heller, 2. Band, 2. Abth., Bamberg, 1827, in-8°, pp. 992-994 ; — Notiz über Albrecht Dürers Unterricht zur Befestigung der Stett, Schloss und Flecken, par M. Moser, dans le Serapeum, 1841, pp. 155 et 156.

Notre exemplaire est conforme à l'exemplaire *b* de M. Heller ; « Die Irthumb durch die Setzer vbersehen, » les Errata manquent, mais les fautes ont été corrigées à la réimpression, à l'exception de celles du feuillet Ciiij. La courte indication du lieu et de l'année d'impression, est propre à notre exemplaire ; dans les deux exempl., décrits par M. Moser, elle est rédigée ainsi : *Gedruckt* zu Nurenberg, nach der *gepurt* Christi, anno M.CCCCC.XXvij. In dem *manat* october, et, *gedruckt* zu Nurenberg, nach der *gepurt* Christi, anno M.CCCCC.XXvij. In dem *monat* october. *Voy.* aussi la nouv. édit. et Heller.

101. *Alberti Dvreri Pictoris et Architecti Praestantissimi de Vrbibus, Arcibvs,* castellisque condendis, ac muniendis rationes commodatissimæ : nunc recens e lingua Germanica in Latinum traductæ. (Marq. typogr.) *Parisiis,* ex officina Christiani Wecheli, sub Scuto Basiliensi. M.D.XXXV.

40 (ou, la feuille entière comptée pour deux feuillets, 50) ff. n. ch., y compris le titre, avec les signat. aii-hiiii, in-fol. F. 2, la dédicace : *Genere et ervditione Clarissimo viro D. Gvilielmo Langœo,* Christianus Wechelus *S. D. P. ;* f. 3 au recto : *Habes, Lector Benigne, Elegan*tissimam regiæ solis descriptionē, ex secundo Ouid. Metamor. quam identidē perleges, quoties Dureri præcepta tædii aliquid tibi attulerint ; au verso : *Descriptio Domvs Somnii ex Metamor.,* XI ; — Domus Famæ ex XII meta. ; ff. 4-38 : texte ; f. 39 au recto : *Offerimvs tibi Candide Lector* elegantissimam Babyloniorum vrbis arcisq3 descriptionem, in quam legendis Dureri præceptis tædii subleuādi causa subinde quasi in amænum pratum digredere ; f. 39 au verso : errata ; au verso du dernier feuillet, 40, la marque typographique de Wechel. Les vingt gravures en bois sont, en partie, imprimées dans le texte.

F. L. HOFFMANN.

Notes sur les auteurs, les imprimeurs et les distributeurs des pamphlets politiques et religieux du XVIe *siècle.* (Suite.)

(*Voy.* le *Bulletin*, t. XV, pp. 361-372.)

VII

Daniel d'Anchères.

Sous cette anagramme, un gentilhomme verdunois, nommé Jean de Zeelandre, ou mieux encore, de Schelandre, a publié à Paris, en 1608, des mélanges poétiques, divisés en trois livres, dont le premier seul nous intéresse. On y trouve :

1° Le procès de l'Espagne contre la Hollande, plaidé en l'an 1600, après la bataille de Nieuport ;

2° Le voyage fait par l'armée des États au pays de Liége, en 1602 ;

3° Une ode sur la prise de Grave, dédiée à Maurice de Nassau.

A en juger par les échantillons de la Muse qui nous sont offerts par les auteurs de la France protestante (*voy.* t. IX, pp. 373-375), Schelandre tournait le vers avec bonheur. « Colletet, disent MM. Haag, attribue à cet auteur quatre ouvrages devenus entièrement rares. M. Ch. Asselineau qui a écrit une notice sur Schelandre, n'a pu rencontrer dans les bibliothèques de Paris que la 2e édition de sa tragicomédie : *Tyr et Sidon, ou les amours de Belcar et de Méliane.* » Notre poëte aurait aussi publié sous l'anagramme de Lesandre quelques brochures ou quelques pamphlets qui sont perdus pour nous.

Il mourut en 1635, après avoir porté les armes, pendant plus de quarante ans, en Hollande et en Allemagne. Nous croyons pouvoir reconnaître l'un de ses proches parents, resté catholique, dans Jacques de Zeelandre, gentilhomme de la chambre de nos archiducs de Belgique, qui est envoyé en mission à Vienne en 1614. (Gachard, Rapport sur les archives de Lille, p. 350.)

VIII

Robert Parsons.

Ce célèbre jésuite anglais, né en 1546 et mort en 1610, a longtemps habité la Belgique. La Biographia britannica de Campbell l'accuse des faits les plus graves. Il aurait préparé plusieurs complots et plusieurs insurrections ; il aurait même songé à faire assassiner la reine Élisabeth. Les émigrés anglais d'Anvers, de Louvain, de Bruges et de Cologne, lui étaient entièrement dévoués. Parsons publia différents écrits diffamatoires, sous le nom « d'*André Philopatre, prêtre et théologien romain, banni d'Angleterre ;* mais il en est d'autres, dont il est presque impossible de lui refuser la paternité, quoiqu'ils ne soient pas même signés d'un nom suppposé. De ce nombre nous mettons un pet. in-8° de 77 pages, intitulé : « A declaration of the true causes of the great troubles, presupposed to be « intended against the realme of England. Wherein the indifferent « reader shall manifestly perseave, by whome, and by what meanes, « the realme is broughte into these pretented perills. Seene and « allowed, anno MD.LXXXXII. » Il n'y a ni nom ni lieu d'impression, mais il est assez facile de reconnaître les caractères de Velpius, qui, à cette époque, avait déjà transporté ses ateliers de Mons à Bruxelles.

Les raisons pour lesquelles nous attribuons à Parsons ce curieux petit volume, sont celles-ci : on y rencontre tous les griefs, toutes les prédictions sinistres, toutes les injures qui se trouvent dans son traité latin, appartenant à la même année et intitulé : Responsum ad edictum reginæ Elisabethæ. L'édit royal, contre lequel les deux pamphlets sont dirigés, est du mois de novembre 1592 ; l'auteur le qualifie plaisamment d'*inquisition cecilienne,* voulant dire par là que le premier homme d'État de l'Angleterre appliquait à ses ennemis le système préventif et répressif à la fois, dont Philippe II se trouvait si bien. Quand Parsons écrivit sa *Declaration of the true causes,* etc., il était à Cologne ; sa préface se termine par les mots : « *from Colen, the* 26 *of marche* 1592, c'est-à-dire 1593, d'après notre chronographie actuelle. Les dernières pages de la brochure sont très-importantes pour tous ceux qui s'occupent de la littérature

clandestine ou révolutionnaire du XVIe siècle. L'auteur en parle de la manière suivante : « Les libellistes de notre temps sont tous taillés « sur un même patron ; à force de se copier les uns les autres, ils « semblent avoir oublié qu'il existe une différence entre le mensonge « et la vérité : sans cela, comment se donneraient-ils de gaieté de « cœur, tout le mal pour abuser le pauvre monde ? Et, bien que le « Psalmiste dise : Mentita est iniquitas sibi, bien que tous ces pam- « phlets portent en eux leur discrédit, étant surchargés des men- « songes les plus palpables, il faut dire qu'ils se proposent l'avance- « ment d'un prétendu Évangile, et que, pour cette raison, ils « passent sans contestation de la part de ceux qui pourraient les « convaincre d'imposture et sont acceptés sans difficultés par « ceux qui ne sauraient discerner le vrai du faux. C'est pourquoi « j'ai une grande pitié de cette multitude de gens, si étrangement « abusés, et je veux citer quelques pamphlets de cette espèce, afin « que le lecteur puisse dorénavant s'y reconnaître, et juger à bon « escient.

« Il y en a parmi ces libelles, qui annoncent de nombreuses vic- « toires, remportées par les Français et les Flamands, on ne sait où, « car elles sont si importantes, si fameuses, qu'on en n'a jamais parlé « dans le monde, si ce n'est en Angleterre. D'autres traitent de « matières abstraites ou de simples bagatelles, si ce n'est, par excep- « tion, ceux, qui racontent l'heureuse conquête des fauxbourgs de « Paris, etc. Ils ont été imprimés par Blackwall.

« D'autres rapportent des visions célestes qui sont interprétées de « façon à présager des désastres pour ceux de la Ligue. Ils ont été « imprimés en 1590, par Nelson.

« Parfois ces écrits font le récit d'une victoire, avant qu'elle ait « été remportée, et marquent le jour auquel les princes doivent « mourir. C'est ainsi que le décès du prince de Parme a été fixé « pour le jour de la St-Martin, de l'an 1590. Woolf en a imprimé, « en cette année-là, plusieurs, et Allde en a édité d'autres, en « l'année suivante. Parmi ces derniers, je dois citer celui qui accorde « de grands succès au comte d'Essex, qui jamais n'a mis les pieds en « Normandie, à la tête d'une armée.

« Quelquefois on a donné à des désastres l'aspect d'une victoire. « Telle est la signification du discours sur le voyage de Portugal et

« de la revanche qu'on voulait prendre. *Voy.* les écrits publiés « en 1589 et en 1591, par Ponsonby.

« Au lieu de dire qu'un nommé Cazalla et quelques-uns de ses « complices ont été exécutés, il y a plus de trente ans, à Valladolid, « pour cause d'hérésie et d'apostasie, un libelle anglais, de facture « toute récente, raconte la chose comme venant d'avoir eu lieu, et « ayant été dirigée contre la profession de l'Évangile. Ce libelle a été « imprimé par Nelson en 1591.

« On en a agi de même à l'égard du glorieux et constant martyre « souffert à Dunkerque par un Anglais, dont les tourments ont duré « quatre jours, et cependant il est avéré, qu'il n'y a eu ni supplice ni « supplicié ; les habitants de toute une ville sont là pour l'affirmer. « *Voy.* la relation, imprimée à Londres en 1590. De même il a été « publié chez Purfoot en 1591, que le roi d'Espagne, appelé par le « libelliste, l'archityran du monde, était mort.

« Enfin, un autre pamphlet publié récemment par le libraire « Woolf, sous le titre de : *A fig for the Spaniard,* c'est-à-dire je « me moque de l'Espagnol, corrige ce mensonge par un autre, en « disant que Philippe d'Espagne n'est pas mort, mais alité. »

N'est-ce point là un réquisitoire dans toutes les règles, et ces pauvres pamphlétaires ont-ils jamais été aussi mal arrangés ?

IX

Sentences portées à Anvers, en 1566 et 1567, « *contre des imprimeurs et des colporteurs de livres défendus, pasquilles et billets séditieux.* »

Tel est le titre d'un des documents que le magistrat d'Anvers juge à propos de joindre à la justification de son attitude et de ses actes pendant les troubles dont cette ville a été le théâtre (1). Il est rédigé en flamand ; nous le traduisons sans y rien changer :

« Arthus Cooremans, relieur de livres, originaire de Louvain et « demeurant dans la Camerstrate, au passage de la Cloche, est con- « damné, le 9 août 1566, à six années de galères.

(1) Archives du royaume, à Bruxelles, Conseil des troubles, v. XI.

« Jean Mollyns, imprimeur à Anvers, a été banni, le 9 octo-
« bre 1566, pour six ans sous peine de la hart.

« Arthus Siraffen, relieur de livres, né à Maestricht, a été exécuté
« par la corde, le 18 octobre 1566.

« François de Laet, originaire de Saint-Omer, a été banni, le
« 9 décembre 1566, pour six années.

« Guillaume de Rosevel dt, de cette ville, a été condamné, le
« 4 janvier 1567, à un bannissement de six années sous peine des
« galères.

« Henri Peeters a été banni pour quatre ans sous peine du fouet,
« le 15 avril 1567. »

Arthus Siraffen est le seul de ces condamnés auquel la chronique d'Anvers consente à faire allusion : il était, dit-elle, originaire du pays wallon et déjà avancé en âge ; voilà tout ce que nous savons, tout ce que nous saurons jamais de lui. Les pièces de son procès ont probablement été la proie des flammes lors de l'incendie du mois de novembre 1576, qui détruisit une grande partie des archives communales d'Anvers.

X

Pierre Dathenus et Pierre Van Aelst.

Ces deux personnages sont les auteurs de « l'Apologie des chrestiens des Pays-Bas contre les faulx blasmes de leurs ennemis, etc. » Nous en avons rencontré la preuve, dans une lettre adressée le 17 juillet 1570, par Laurent Jacobzoon, ancien de l'église d'Embden, à Thierri Calter, agent du prince d'Orange, à Cologne. « Notre église, « dit cette missive, » a tout récemment reçu de Heidelberg une lettre dont les signataires, Dathenus et Pierre Alostanus, se proposent de publier très-prochainement une apologie du changement de la religion dans les Pays-Bas (1). » Cette nouvelle est confirmée par François Volkentz dit Coornhert. Ce réfugié d'Embden écrit deux jours plus tard (le 19 juillet 1570) à son frère : « On veut

(1) Musée britan., MSS. du fonds Cottonnien. Galba C. IV, portant le titre de : Acta inter Angliam et Belgium, 1570–1574.

« bien ici d'une apologie, qui pourrait être mise sous les yeux de la « diète germanique, mais il faudrait pour cela que la vérité y fust. « Cette apologie ou remontrance devrait dire que les Brabançons ont « été poussés en 1566, par Dathenus, Corneille Rhetius et d'autres, « à ne point accepter la confession d'Augsbourg, et que le prince « d'Orange en avait été bien contrit, parce qu'il avait vu dans l'accep- « tation de ladite confession le meilleur moyen pour nous tous d'être « sous la protection des princes allemands. On ne peut donc laisser « faire librement Rhetius, Dathenus et leurs amis ; ce serait trop « dangereux, mais on peut les engager pour le moins à ne pas atta- « quer la confession d'Augsbourg et à ne point publier des doctrines, « des aperçus ou des articles qui lui sont contraires (1). »

Malgré ces soupçons, qui étaient partagés, il faut bien l'avouer, par un grand nombre de nos émigrés, l'apologie de Dathenus et de Pierre Van Aelst fut livrée à l'impression. On put se convaincre à la lecture que les auteurs avaient été calomniés. L'apologie avait déjà le patronage du prince d'Orange ; elle reçut un témoignage de sympathie encore plus important et plus précieux. Tous les princes électeurs, toutes les villes libres qui appartenaient au parti de la réformation, la présentèrent à l'empereur d'Allemagne et l'appuyèrent fortement dans leur requête du 9 décembre 1570 (2).

L'auteur de la bibliothèque des pamphlets néerlandais des XVIe et XVIIe siècle s'est trompé en classant cette apologie sous la date de 1568 (3), mais qui ne se tromperait point en ayant affaire à ces brochures révolutionnaires ? Il n'y a point de date ; le lieu d'impression n'est point indiqué, et quand l'imprimeur met un nom au bas du livre, c'est, le plus souvent, un nom d'emprunt, un nom de guerre.

Nous dirons donc, en nous fondant sur la lettre de Jacobzoon que nous avons rapportée, que le manifeste qui nous occupe a très-probablement été imprimé à Heidelberg. Sa version flamande — car

---

(1) Cette lettre est inédite. Nous l'avons rencontrée au Musée britannique dans le MSS. du fonds Cottonnien, indiqué plus haut. Elle est adressée au fameux Thierri Coornhert qui résidait alors à Clèves.

(2) Le Petit, Grande chron. de Hollande, II, 214-217.

(3) Bibliotheek van Pamfletten, Traktaten, enz., inschr. van Fred. Müller, p. 11.

tous les manifestes, tous les pamphlets de notre grande époque étaient traduits en flamand, s'ils n'avaient point, originairement, été écrits dans cette langue — sa version flamande porte le titre suivant : « Corte apologie ofte ontschuldinghe der nederlantscher christenen « tegen de valsche beschuldinghen haerder vyanden. Waerin den « godlicken handel der reformatien...., tsamen oock de grouwe- « lycke tyrannye, diemen over haer ghebruyct, bewesen wort. »

On en connaît plusieurs exemplaires allemands imprimés « *ausser Frankfurt am Meyn.* »

La bibliothèque Lammens, vendue à Gand en 1841, en possédait un exemplaire latin (1) qualifié de « rare et curieux (2). »

Tout le monde sait ce que vaut Pierre Dathenus de Mont-Cassel. Te Water, dans le siècle passé, et, tout récemment, M. Hubert Ter Haar, ont étudié la vie de ce réformateur flamand, mais son collaborateur, Pierre Van Aelst, ne jouit point, à beaucoup près, de la même notoriété ; il faut être versé dans l'histoire de nos troubles du XVI[e] siècle pour savoir que ce personnage était, en 1566, l'un des membres les plus remuants et les plus influents du consistoire calviniste d'Anvers, et qu'il fut à son retour de l'exil, en 1580, élevé à la première dignité échevinale dans la même ville.

Le savant Daniel Gerdès n'a pas eu le moindre soupçon de notre découverte. Il voudrait bien rapporter à sa bonne ville de Groningue l'initiative d'une démarche auprès de l'empereur d'Allemagne, en faveur des Pays-Bas opprimés, mais sa bonne foi le pousse bientôt à faire la déclaration suivante : « Cæterum, notari debet hunc eundem « librum ab optimis scriptoribus laudari, à Reidano verò etiam, « potissimum Frisiis adscribi, atque à C. J. Huninga hujus Academiæ « professore juris, in oratione funebri in F. Coenders Van Helpen « obitum, lit C, 4, non obscurè attribui, Bern. Coendero, Regnero « Hornkenio, et Frederico Coendero (3). »

Tout s'explique cependant : les susdits députés frisons reprirent

---

(1) Libellus supplex Imperatoriæ Majestati cæterisque sacri imperii electoribus principibus atque ordinibus, nomine Belgarum ex inferiori Germania, evangelicæ religionis causa, per Albani ducis tyrannidem ejectorum, in comitiis Spirensibus exhibitus, anno 1570, in-8°, sans lieu ni date.

(2) Quatrième et dernière partie du cat., *voy.* le n° 1115.

(3) Scrinium antiquarium, VIII, II, pp. 585, 722, 723, en note.

en sous-œuvre l'apologie composée par Dathenus et Pierre Van Aelst, et la présentèrent à la diète de Spire, le 17 octobre 1570.

XI

Junius et Baudouin.

Ces deux savants ont exercé au début de notre révolution du XVIe siècle, une influence égale à celle qui, plus tard, fut le partage de Marnix, de Villiers et de Languet; seulement on les a confondus souvent, et l'on est encore loin d'être d'accord sur la part d'activité qui revient à chacun d'eux. Est-ce Junius ou bien est-ce Baudouin qui est l'auteur du discours au roy Philippe nostre sire (1), de cette œuvre si remarquable sous le rapport du fond et de la forme, de ce prélude du compromis des nobles répandu à profusion dans nos provinces au commencement de l'année 1566? Si les sources imprimées avaient toujours raison, il nous faudrait répondre que Baudouin seul a pu écrire ce fameux discours, et citer à l'appui une foule de témoignages, excepté le meilleur de tous, celui de Baudouin lui-même. Or, Baudouin n'a jamais prétendu à la paternité du discours au roy. Il n'en est pas de même de Junius, comme nous allons le voir.

Vingt-cinq ou trente ans après l'explosion de 1566, François du Jon, — car tel est le véritable nom de notre savant, — occupait à

---

(1) En voici le titre exact d'après l'exemplaire que nous possédons :

Brief discours envoyé au Roy Philippe, nostre sire et souverain seigneur, pour le bien et profit de Sa Majesté et singulièrement dans ses Pays-Bas : auquel est monstré le moyen qu'il faudroit tenir pour obvier aux troubles et émotions pour le fait de la religion, et extirper les sectes et hérésies pululantes en sesdits pays, 1565, pet. in-8o, de 59 pages, sans nom ni lieu.

P. Bor en indique deux éditions flamandes de 1566, sous des titres différents (v. I, 43); il se trompe sans doute. Te Water (Verbond, enz., I, 51) le corrige et nous donne, comme suit, le titre exact de la version flamande :

Een corte verhalinge, gesonden aen coninc Philips, onsen genadigen en oversten Heere, tot welvaert ende profyt van zyne Nederlanden : In welke wordt gewesen d'middel dat men soude moeten houden om te beletten de oproeringe ende commocien, die geschieden mochte om tweedrachticheyt der Religien wille, ende om wt te roedene de secten ende ketterien, die nu spruytende zyn in syne voorschreven landen, pet. in-8o.

l'université de Leyde la chaire de théologie, et, un jour qu'il causait du passé avec Paul de Merle ou Merula, son ami et son collègue, il lui échappa ces paroles : « Je n'ai rien écrit en faveur du mouvement national des Pays-Bas qui ne soit consigné dans mon journal. »

Cette déclaration si positive nous a été conservée par son interlocuteur ; elle le frappa, il voulut lire le journal ou plutôt l'auto-biographie dont l'existence venait de lui être révélée, et, quand il en eut pris connaissance, plus convaincu que jamais du mérite de Junius, comme pamphlétaire, et de l'importance historique de son œuvre, il lui demanda d'en permettre l'impression. Junius n'y consentit, croyons-nous, qu'à la condition que son ami prendrait sur lui la responsabilité de cette publication ; c'est au moins ce que semble nous exprimer le titre suivant : « Vita Francisci Junii Bituricensis, ab ipso nuper conscripta et edita à Paulo Merulâ. »

Gérard Brandt a eu dans les mains le manuscrit de l'auteur, qui présente avec les diverses réimpressions qui en ont été faites de nombreuses divergences (1). Daniel Gerdès a fait la même observation (2).

Nous citerons la version qu'on lui doit comme la plus complète, la plus fidèle. On y lit l'aveu de deux pamphlets et les noms de deux collaborateurs. Le premier pamphlet en date paraît être la protestation des quatre bonnes villes du Brabant contre le concile, l'inquisition et les placards, remise au conseil d'État le 15 janvier 1566. Le collaborateur nommé par Junius est Jean de Blois, seigneur de Treslong (3). L'autre pamphlet a une importance beaucoup plus grande, puisque le comte Louis de Nassau, le véritable chef de la révolution à ce moment-là, y travaille (4). Or, il est une remarque faite à plus sieurs reprises par M. Altmeyer, le professeur de l'université libre de Bruxelles, qui vient tout naturellement se placer ici. Nous sommes au mois de décembre 1565 ; le prince d'Orange s'abstient encore, son frère Louis, Nicolas de Hames, le marquis de Berghes et Jean de Marnix sont seuls sur la brèche.

---

(1) Hist. der reformatie, édit. de 1671, I; Byvoegh., 53; Te Water, Verbond., I, 60.

(2) Scrinium antiquarium, I, 209.

(3) Vita Franc. Junii, § xxxviii, apud Scrinium antiq., I, 242.

(4) *Ibid.*, § xxxix, apud Scrinium antiq., I, 243.

La fusion entre les luthériens et les calvinistes, l'union avec les princes allemands dévoués à la confession d'Augsbourg, tel est le but que ces seigneurs poursuivent, tel est aussi le thème que développe avec autant de chaleur que de talent l'auteur du discours au Roy. Examinons maintenant pourquoi la paternité de cette œuvre doit revenir à Junius et non pas à Baudouin.

Cet appel à la concorde, ces sentiments de la tolérance la plus large se trouvent dans tous les ouvrages de Junius, ils ne se montrent que passagèrement chez Baudouin. Ce dernier était non-seulement brouillé avec Calvin et de Bèze, mais il avait, au mois de juillet 1563, solennellement abjuré le protestantisme à Louvain, ses biens confisqués lui avaient été rendus et la chaire de jurisprudence à l'université de Douai donnée en récompense de sa soumission. Faire d'un tel homme l'associé du Taciturne, l'auteur du Discours au roy de 1565 et du Compromis des nobles de l'année suivante, c'est évidemment se moquer de nos révolutionnaires, c'est presque les prendre pour des imbéciles. Sujet du roi d'Espagne, Baudouin aurait d'ailleurs joué sa tête en se compromettant de nouveau, tandis que Junius, étranger à notre pays, avait une très-grande liberté d'allures. Voilà cependant ce qu'on doit se dire en présence du témoignage du greffier de Béthune Le Petit (1), accepté par Grotius (2), Hooft (3), Brandt (4) et bien d'autres encore sans examen, sans discussion. Nous pourrions citer vingt autres auteurs, mais ils n'en valent pas la peine, comme l'observe judicieusement Pierre Bayle, parce qu'ils ont hardiment supprimé tout ce qui concerne les changements de religion de Baudouin. (5). Ce qu'il y a de certain, c'est que Baudouin écrivit, en 1557, un « *Commentaire sur le faict de la religion* » en faveur de la tolérance, que cet écrit, ayant été publié en français et répandu dans nos provinces, fut mis à l'index par Marguerite de Parme (6), et que l'erreur dans laquelle on est tombé

---

(1) Grande chron. de Hollande, II, 75 et 88.
(2) Jaerboeken, p. 19.
(3) II, 46.
(4) I, 260.
(5) Dict. hist., I. 481.
(6) Édit du 28 mai 1565. Gachard, Corr. de Philippe II, v. II, 528.

peut provenir de là. Enfin — et ceci nous paraît sans réplique — Baudouin ne fut jamais plus inquiété au sujet de ses opinions politiques ou religieuses, il était au mieux, pendant la réaction, avec le duc d'Albe, il devint l'ami du triste roi Charles IX, tandis que les colporteurs du *Discours au Roy* et les signataires du *Compromis,* dont on le prétendait également l'auteur, étaient emprisonnés, dépouillés de leurs biens et livrés au bourreau.

Junius, au contraire, est poursuivi à outrance par les inquisiteurs et il leur échappe toujours. Son courage est à la hauteur de son dévouement. Il prêche à l'hôtel Culembourg, à Bruxelles, devant les futurs signataires du Compromis des nobles, il retourne ensuite à Anvers où l'appellent ses fonctions pastorales, et là, il trouve le temps de siéger dans un synode, et d'être, en même temps, le secrétaire de la révolution. On le charge de faire imprimer à Genève la « Confession de foy » de 1561, revisée par le synode, et d'en adresser un exemplaire à l'empereur Maximilien II (1). Il remplit cette double tâche, et ici se présente la question de savoir s'il ne serait point l'auteur de la belle lettre latine adressée à l'emperenr à cette occasion (2). Le célèbre banni d'Anvers, Antoine Thys, cité par Te Water, ne le conteste pas, il suppose seulement que quelques-uns de nos doctes gentilshommes auraient bien pu y avoir quelque part, et il cite Philippe de Marnix et son frère Jean (3). Te Water a le tort de ne prêter qu'aux riches; il veut absolument que Philippe de Marnix soit l'auteur de la lettre à l'empereur (4). Nous serons plus sage que lui : nous ne déciderons rien.

---

(1) Ant. Hulsius, *voy.* Sa préface à la confession de foi, Rotterd., 1726.

(2) Musée brit. MSS. Cott., C. II, pp. 279-291. Cette copie de l'époque, fort bien conservée, porte au dos cette rubrique : Exemplum libelli supplicis Christianorum in Germania inferiore propter veram religionem afflictorum, Imperatori in comitiis Augustanis exhibiti. Calendis aprilis, aº 1566. Je n'ai jamais rencontré l'édition clandestine de 1566 portant le titre suivant : Oratio ecclesiarum Christi, per varias Germaniæ Belgicæ provincias, sub Antichristi jugo gementium, ad potentissimum Dominum, Dominum Maximilianum, etc.

(3) W. Te Water, Tweede Eeuwgetyde van de geloofsbelydnisse, enz., 220.

(4) Jona W. Te Water, Verbond., enz., I, 181-182.

XII

Christophe de Brès.

Nous avons vu un Tournaisien, condamné par son évêque à accomplir un saint pèlerinage, profiter de la circonstance pour répandre de tous côtés des brochures hérétiques (1) ; ici, c'est d'un moyen pratiqué de nos jours encore qu'il sera question. Un marchand de fourrures, converti aux idées de Calvin, fait passer dans les Pays-Bas, avec ses marchandises, les ouvrages du réformateur genevois.

Le fait est signalé à l'inquisiteur, Jacques Hessels, par la note suivante, émanant du conseil des troubles et que nous transcrivons sans rien y changer. « Aussy avez-vous au dict Anvers ung appelé « Cristoffel du Bray, frère de maistre Ghy du Bray prédicant de « Valenciennes, vesrier, banny de Mons, et ses biens confisquez pour « son hérésie, et grand ministre des hérétiques, lequel devant la « venue de Son Excellence (2), alloit à Lyon et Paris acheter des « livres de Calvin et les vendoit et distribuoit par toute la ville « d'Anvers, et tenoit en outre tous les jours des conventicules secrets « en la dite ville (3). »

L'inquisiteur ne sut point mettre la main sur cet évangéliste colporteur, mais il apprit par ses espions que les livres introduits par lui en fraude dans les Pays-Bas, provenaient d'un libraire de Lyon, nommé Antoine Vincent, le même, sans doute, qui avait édité les psaumes de David traduits en vers français, par Clément Marot.

XIII

Jacques de Wesenbeke.

François Baudouin avait pris, pour controverser avec Calvin, le pseudonyme de Rochius, et Jacques de Wesenbeke, son contempo-

---

(1) *Voy.* ce Bulletin, t. XII, p. 253.
(2) Le duc d'Albe.
(3) Archives du royaume, Papiers du conseil des troubles, VII, 274

rain, peut fort bien avoir signé du nom de Hans Baert, les lettres qu'il adresse du fond de sa retraite au prince d'Orange. Rien ne s'y oppose ; la mode et les nécessités de l'époque étaient du mystère. On en mettait partout et si bien, que les masques remplaçaient les chiffres avec avantage.

Dans ce temps-là, avons-nous dit ailleurs, « non-seulement les notions géographiques étaient bouleversées, mais les dieux de l'Olympe et mêmes les signes du zodiaque avaient été mis en réquisition par les confédérés pour causer et correspondre entre eux (1). »

Cependant nous serions curieux de savoir pourquoi Wesenbeke juge à propos de recourir à un pseudonyme lorsqu'il a passé la frontière, tandis que le bourgmestre d'Anvers, Antoine de Stralen, resté à son poste, ne craint point, malgré la réaction qui se déchaîne, de signer en toutes lettres ses missives (2). Il y a là une bizarrerie inexplicable, un incroyable intervertissement des rôles, que nous aurions dû signaler dans notre introduction aux Mémoires de Jacques de Wesenbeke. Nous l'avouons humblement, Hans Baert nous a échappé, et MM. Backhuysen et Fruin ont cent fois raison de nous en faire le reproche. Hans Baert et Wesenbeke, la chose est évidente aujourd'hui, ne sont qu'une seule et même personne. La lettre insérée par M. Groen dans les Archives de la maison d'Orange-Nassau, et savamment commentée par MM. Backhuysen et Fruin, lève tous les soupçons (3). Wesenbeke ne se borne pas à être un historien consciencieux, il aspire encore à devenir l'un de nos plus féconds pamphlétaires. La *Justification du comte de Horne* est prête, écrit-il sous la date du 19 avril 1569 ; elle n'attend plus pour paraître que le bon vouloir du prince d'Orange, la *Description de l'état et du succès de la religion aux Pays-Bas* et la *Défense d'Antoine de Stralen* sont en préparation (4).

Pieter Bor et Te Water n'avaient point attendu cette révélation pour mettre sur le compte de l'ancien pensionnaire de la ville d'Anvers la rédaction, ou tout au moins la publication de ces différents

---

(1) Notre introd. aux Mémoires de J. de Wesenbeke. Bruxelles, 1859, p. XII.
(2) Groen van Prinsterer, Archives de la maison d'Orange-Nassau, III, 113.
(3) Allg. konst- en letterbode, 1859, pp. 345-350 ; ce Bulletin, XV, p. 426.
(4) Archives de la maison d'Orange-Nassau, 1re série, III, 317-319.

écrits (1). Le comte de Lalaing-Hoogstraeten, dans un mémoire de 1568, fait de lui l'éditeur de l'une des proclamations publiées en cette année-là contre le gouvernement espagnol aux Pays-Bas (2).

Est-ce de l'*Avertissement du prince d'Orange aux habitants de ces Pays-Bas*, ou bien de la *Déclaration contre le duc d'Albe et son horrible tyrannie* qu'il s'agit ici ? Le comte de Lalaing ne le dit point. Toutefois ces pamphlets, et bien d'autres que nous pourrions citer, sortent des presses de Dillenbourg, au duché de Nassau. Ce dernier point est contesté par M. Backhuysen, qui voudrait que Cologne fût le lieu d'impression des mémoires et des pamphlets de notre auteur. Nous n'avons qu'une objection à faire : Valentin d'Isembourg, l'ami et le confident du duc d'Albe, était à cette époque archevêque de Cologne, et il pouvait à bon droit se vanter de poursuivre dans ses États avec le même succès, les livres et les gens entachés d'hérésie. Dillenbourg est d'ailleurs le lieu de résidence de Wesenbeke ; il y arrive au mois de février 1568, il ne s'en éloigne qu'au mois de juillet 1570 (3). Et maintenant, nous le demandons, peut-on raisonnablement admettre qu'il n'ait point eu sous la main, dans la ville qu'il habite, son imprimerie ?

Voici ce que nous disaient sur ce sujet nos correspondants « Selon « toutes les apparences, notre duché de Nassau a possédé au XVIe siè- « cle, deux imprimeries. L'une, d'une durée éphémère, était luthé- « rienne ; elle avait été fondée à Dillenbourg par Julienne de Stoll- « berg, comtesse de Nassau ; l'autre était calviniste. Cette dernière « seule est célèbre, on lui doit la magnifique Bible de 1595 dite de « Herborn, d'après son lieu d'impression. »

Un autre correspondant nous écrivait ceci : « Je n'ai pu apprendre « rien de certain sur l'imprimerie de Dillenbourg. Vos bannis de « Belgique peuvent y avoir imprimé des brochures en français ou « en allemand, mais je suis porté à croire que les publications « flamandes de la même époque sont dues à Hans de Backer, « imprimeur flamand, établi à Francfort sur le Mein. Quand vous « viendrez me voir, nous examinerons la chose de plus près. »

---

(1) P. Bor, Nederl. hist., I, 251 ; Te Water, I, 38.

(2) Archives de la maison d'Orange-Nassau, III, 244.

(3) *Voy.* son Journal et sa correspondance, Musée brit., Bibl. Coton., Galba, c. IV et VI.

Marchant de détail en détail, d'induction en induction, nous en sommes arrivé à maintenir Dillenbourg comme lieu d'impression de la Description de l'état de la religion et de la défense de Jacques de Wesenbeke. Le célèbre bibliophile gantois, Van Hulthem avait émis la même opinion.

CH. RAHLENBECK.

Un pamphlet belge, dirigé contre LOUIS XIII *et contre le cardinal* RICHELIEU.

« Though some make slight of *Libels*, yet you
« may see by them how the wind sits : as, take a
« straw and throw it up into the air, you may see
« by that, which the wind is, which you shall not
« do by casting up a stone. More solid things do
« not shew the complexion of the times so well as
« *Ballads* and *Libels*. »

Seldens table-talk.

Selden a raison; les pamphlets, ces feuilles volantes et légères, échappées aux tourmentes, reflètent bien plus fidèlement, non-seulement les mœurs, les opinions, les tendances, mais aussi les passions, les erreurs, les préjugés d'une époque, que ne le font beaucoup de lourds *in-folio*. Aussi, toutes ces brochures anciennes, naturellement fort rares, sont-elles avidement recherchées par les bibliophiles, et ce n'est pas à la rareté seule qu'elles doivent leur prix.

Combien, par exemple, sont-ils curieux et dignes d'être étudiés, ces pamphlets innombrables qu'enfanta la réforme religieuse, principalement en Allemagne, en Suisse et en Belgique!

En France et en Belgique, ce fut surtout pendant la première moitié du XVII[e] siècle que parut une quantité prodigieuse de pamphlets politiques. Que l'on songe, par exemple, aux *Mazarinades*, ou à ces nombreuses brochures échangées, à Liége, entre les partis des *Chiroux* et des *Grignoux*.

Les pamphlets dirigés contre le cardinal de Richelieu ne manquent

---

(1) Bibliotheca Hulthem., v. IV, p. 519.

pas non plus, mais ils sont moins nombreux; cet homme d'État était l'un de ceux qui ne plaisantaient pas, et avec lesquels on ne plaisantait guère.

Mais la pièce dont le titre va suivre n'a pas paru en France, et n'a pas été écrite par un Français. Elle est intitulée :

Le Roy mal conseillé, dialogue entre un Franchois flateur de son roy et quelque messager passant Bourguignon, à Liége, l'an 1635, petit in-4° de 24 pages. A la 24ᵉ et dernière page on lit en gros caractères : *Fin du dialogue intitulé : le Roy mal conseillé.*

Je crois que ce dialogue, dont je possède un bel exemplaire, est peu ou point connu ; il est très-curieux et mériterait peut-être autant d'être réimprimé que bien d'autres pièces, auxquelles on accorde cet honneur. Quelques extraits pourront, du moins, ne pas déplaire aux lecteurs du *Bulletin du bibliophile belge.*

Le dialogue débute comme suit :

LE FRANÇOIS.

Mon ami, que dict-on du roy, en ces lieux dont tu viens? Ne dict-on pas, que jamais on ne veid roy plus sage sur terre depuis sa création?

LE MESSAGER.

Si on le dict en France, on ne le dict pas autre part; ains, plustost le contraire. Car, au lieu d'estre rangé entre les sages et prudents princes, il est logé au quartier des mal conseillés et de peu de cerveau.

LE FRANÇOIS.

Oui bien, entre les personnes qui ne sçavent distinguer entre la prudence et la folie.

LE MESSAGER.

Non pas ainsi, mon ami. Car j'ai ouy plusieurs personnes qui, faisant mention du roy, disoient à bouche ouverte qu'il estoit fol, et qu'il y avoit à craindre que sa folie ne cousteroit bien cher à son royaume, ne fust qu'on eust pitié de son peuple, qui n'en peut rien de sa folie.

LE FRANÇOIS.

Que ne dis-tu si ces personnes, dont tu parles, sont personnes vénérables ?

LE MESSAGER.

Je l'entends de la façon ; car pour le jargon et dire d'autres personnes, jamais il ne m'adviendroit d'estimer vostre roy pour fol. Mais quand j'oy de nobles cavaliers, et de prudents conseillers d'Estat, et des hommes trois fois raffinés qui le disent, je veux croire qu'ainsi soit.

LE FRANÇOIS.

C'est une passion violente qui les guide, et partout ils disent autrement qu'ils ne doivent. Car, pour trousser tout mon latin en peu de paroles, toujours se dit : *impedit ira animum, ne possit cernere verum.*

LE MESSAGER.

Ah ! mon ami, il n'est pas de la sorte. Car, ceux aux propos desquels j'ai haussé mes oreilles pour les entendre, portoient autre mine que de gens légers, et de personnes auxquelles on eust peu reprocher ce qui se dict des fols : *O dignum helleboro caput !*

LE FRANÇOIS.

Mais tu parles latin, en sçais-tu encore davantage ?

LE MESSAGER.

Pas beaucoup ; toutefois j'en sçai suffisamment pour vous rapporter ce que j'ai ouy, depuis un peu de temps, sortir de la bouche d'un qui entortilloit maistrement les sentences latines, les unes avec les autres, et se monstroit parfois plein d'appréhension, et ensemble de compassion.

LE FRANÇOIS.

Que disoit cet homme ?

LE MESSAGER.

Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi.

On le voit, le dialogue ne manque ni d'animation, ni d'un certain piquant, et le style, bien qu'il ne soit pas exempt d'archaïsme, n'est pas mauvais, si l'on a égard au temps et au pays où la pièce parut.

Avant d'avoir lu attentivement ce pamphlet du *Roy mal conseillé,* on pourrait être tenté de l'attribuer au fameux abbé de Saint-Germain, qui était alors à Bruxelles, accompagnant dans son exil la reine mère, Marie de Médicis. On sait que de là il lançait contre le cardinal de Richelieu beaucoup de libelles, empreints d'une animosité étrange. Or, malgré la rubrique Liége, je ne doute guère que le *Roy mal conseillé* n'ait été imprimé à Bruxelles. Mais l'auteur anonyme était fort probablement un Belge qui écrivait sous l'inspiration du gouvernement espagnol ; on s'aperçoit, du moins, qu'il n'était pas mal renseigné sur la politique et les événements de l'époque. C'était, sans aucun doute, un partisan, un avocat de la maison d'Autriche, dont la puissance était battue en brèche par la politique de Richelieu.

Les temps étaient favorables à ce but; l'Espagne se trouvait affaiblie et l'Empire épuisé par la terrible guerre de trente ans. Les armées françaises furent donc lancées pour appuyer les protestants en Allemagne et les Suédois, et pour s'emparer des provinces belges. Laissons parler le pamphlet.

Le Français, en faisant allusion à Richelieu, y dit : « C'est par son moyen singulièrement, que le Roy, nostre sire, désire d'estre, et s'eschauffe pour devenir empereur. C'est par ses menées, qu'il faict des grands fraix à louer des gens de guerre, pour les despescher vers l'Allemagne. C'est à sa conduite, qu'il n'y a si petit prince en la chrestienneté qui n'aït esté sollicité par présents royaux à tenir son parti. Si le roy de Suède a faict bransler l'Empire, c'est de son esprit. Si le duc de Frislande (Friedland, le fameux Wallenstein) a tourné casaque à son maistre Ferdinand, c'est son ouvrage. Si les puissants terriens et grands seigneurs d'Allemagne ont rebellé, les armes au poing, contre l'Autriche, tout vient de son invention. Si les princes de Flandre et Pays-Bas ont laissé de vouloir obéir au roy d'Espagne, nonobstant leur vassalité, cela procède de son artifice. Car il veut tant de bien et d'honneur à la maison royale de Bourbon, que l'advancer à l'Empire. Et quant au roy nostre sire, il l'escoute jour et nuict, croyant que ses projets réussiront heureusement. »

Plus loin le Français ajoute, en parlant du roi et de son conseiller :

« Donc, ils feront trembler tous les domaines de l'empereur, voire mesme toute la maison d'Autriche. » A quoi le Messager répond : « Oui bien, s'ils peuvent. » Ce Messager bourguignon dénie au roi Louis XIII le droit de porter le beau surnom de *juste*. « Mais, dit-il, puisque le titre va seul, et que cestuy qui en est coiffé par l'indulgence trop favorable des flatteurs de la cour, qui vivent rongeant à l'entour de lui, (comme les chiens d'Actéon fabuleux faisaient à l'entour de leur maistre, qu'ils ont enfin dévoré à belles dents), ce n'est pas de lui qu'on peut entendre le passage allégué : *Justus ut palma florebit*. Il faut donc en revestir d'autres. Le roy Louis, surnommé *juste*, est plustost à nommer *injuste*. »

Voici encore un passage assez curieux sur le cardinal de Richelieu et sur l'influence qu'il exerçait sur celui que l'on désignait mal sous l'appellation de son maître.

LE MESSAGER.

Que ne peut faire vostre *Armand*, qui donne mesme de la terreur à vostre roy Louis, qui en tremble tout d'appréhension, et, par avanture, en son cœur le souhaite souvent aux Indes et aux Garamantes !

LE FRANÇOIS.

Quel *Armand?* N'a-t-il pas autre titre? Car, en foy de bon François, je n'ay connaissance d'*Armand*, et ne sçay qui est cettuy dont vous parlez.

LE MESSAGER.

C'est cettuy néantmoins, qui se voit tous les jours en Paris, et est non pas seulement le premier conseiller de vostre roy Louis, mais l'unique et qui fait tout.

LE FRANÇOIS.

A propos, ce sera le seigneur illustrissime *de Richelieu*; car d'autre ne berce le roy, et c'est l'oreiller du roy. Le roy Louis, nostre sire, par son entremise faict de grandes conquestes, qui le rendront à jamais immortel.

LE MESSAGER.

Oui, mais ce sont conquestes qui se font avec son déshonneur.

Car ainsi qu'un Attila, qu'un Tamerlan, qu'un Alexandre macédonien, ores qu'ils ayent faict beaucoup de conquestes, elles n'ont cédé beaucoup à leur honneur; ainsi en est-il des conquestes qu'il a faict par la suggestion de Richelieu. Exemple, si nous examinons ce qu'il a faict en Lorraine, dépossédant le vray et légitime seigneur de son pays, pour s'en emparer, et le tenir à soy, et à sa couronne de France. Exemple, quand il a dépossédé nostre bon roy d'Espagne de ses villes de Ruremonde, Venloo, Maestricht, ainsi que pareillement du pays de Limbourg, etc. Car en semblables conquestes, ores qu'il marchande à beaux deniers comptans le nom de conquérant, c'est aux despens de son honneur.

Le pamphlétaire met ensuite dans la bouche du Français, que « la puissante armée française n'a pas bougé du royaume pour Louvain, ains pour engloutir tout le Pays-Bas, comme faict un gourmand et insatiable Allemand la soupe qu'on lui présente. » Il ajoute « que tant de courages valeureux de nostre nation gauloise, ne se fussent mis au service de guerre, sans cette attente de rendre ce bon service au roy, nostre sire, de lui mettre le pays entre les mains. »

Le messager bourguignon, de son côté, assure « que cestuy qui est son conseiller pour ce faire, le faict marcher par un mauvais chemin, au bout duquel il trouvera que son *Armand* luy a monstré du bout de sa langue, plus pernicieuse que celle du serpent, un abisme semblable à cestuy qui parut en la cité de Rome, non sans extrême estonnement des citoyens, qui se sentirent obligez pour jamais à ce noble cavalier qui apporta le remède, appaisant l'ire des dieux par une oblation de soy mesme, quand il se fourra, armé de toutes pièces, dans le profond creu d'iceluy. »

Enfin, voici comment finit le dialogue :

LE FRANÇOIS.

Donc, puisque nos armées marchent généreusement, et que Dieu ne se mesle des affaires d'ici bas, je tiens nos victoires asseurées.

LE MESSAGER.

Ah le mauvais homme! Est-il possible que soyez sans crainte de Dieu? Voilà une horrible impiété! Cependant, qui est assez coustumière parmi la gendarmerie françoise. Car, si telle opinion ne se fust

logée parmy le camp qui a gaigné nostre pauvre Tirlemont par un secret jugement de Dieu, jamais tant d'abominables fourfaicts, dignes d'un silence perpétuel pour ne vermillonner de houte le front de leurs auteurs, ne fussent esté perpétrés. Mais, pourtant que la crainte de Dieu estoit esloignée de leurs yeux, et qu'on ne pensoit à la vengeance qui talonnerait en bref des si beaux faicts françois, pesle mesle soldats et officiers ont osé ce que ma langue a horreur d'exprimer. Car les armées d'un Théodoric, d'un Alaric et de leurs semblables, ne sont jamais arrivées au faste et comble de telle impiété! Toutefois, il est certain que toutes ces armées puissantes ont esté punies de leur trop desmésurée outrecuidance. Pensez donques, ce qui adviendra à vostre armée françoise, qui excède en toute impiété les armées des Huns, des Goths et Visigoths. Marquez mesme ce que dict l'adage : *qu'un chien enragé n'est pas de longue course*, et entendez-le de vostre armée, qui n'a pas tesmoigné de craindre Dieu tout-puissant.

LE FRANÇOIS.

Ce qui adviendra, on le verra. Mais marquez que nostre Chastillon est sans peur.

LE MESSAGER.

Aussi estoit Sennacherib, et néantmoins, en peu d'heures, toute la gendarmerie ne laissa de passer par l'espée tranchante de la justice divine. Donc, il y a peu d'assurance pour vostre Mareschal de Chastillon. Peu d'assurance, pareillement, pour ceux qui sont sous son gouvernement. Le temps vous enseignera; je croy que c'est assez dire. Obligez-moi, cependant, d'aller porter nouvelle à vostre roy *Louis le Juste*, que son titre de *juste* lui est messéant pour le présent. Dites-luy pareillement que c'est un roy *mal conseillé*, pour tant de raisons que tu as ouy.

LE FRANÇOIS.

Je m'en garderay bien. Adieu !

Comme on aura pu le voir par ces extraits, le pamphlet du *Roy mal conseillé* n'est pas indigne de l'attention des bibliophiles. Sans être écrit dans le style de Balzac, bien s'en faut, il n'est pas cependant

trop mal composé. Il ne contient, d'ailleurs, pas de ces personnalités choquantes, de ces propos injurieux, que l'on rencontre trop souvent dans ce genre d'écrits. C'est un véritable pamphlet politique, mais ce n'est pas un libelle.

Lorsqu'il fut composé, la France avait déclaré depuis peu la guerre aux Espagnols. Cette guerre devait durer treize ans contre l'empereur et vingt-cinq ans contre l'Espagne. Le pamphlet fut écrit après le sac cruel de Tirlemont, qui eut lieu le 16 juin 1635. Le siége de Louvain par l'armée française était ou allait être levé.

Ce qui communique à cette pièce rare un véritable intérêt, c'est que l'auteur anonyme, soit qu'il fût un partisan zélé et volontaire du gouvernement espagnol, soit qu'il fût salarié par celui-ci, y exprime, non ses opinions personnelles, mais celles du gouvernement, dont ce pamphlet peut être regardé comme une espèce de manifeste.

Une autre circonstance digne de remarque ressort de ce pamphlet. Celui-ci prouve que, dès l'an de grâce 1635, le gouvernement espagnol ne s'en rapportant pas seulement à son épée et à son droit, eut recours à la presse et fit un appel à cette grande puissance qui n'était guère alors universellement reconnue, à l'opinion publique.

H. HELBIG.

MANUSCRITS LUXEMBOURGEOIS.

(Suite. *Voy.* le *Bulletin*, t. XV, pp. 379-384.)

***Bréviaire à l'usage du chapitre de Verdun, écrit en 1480, par le frère* JEAN PIERRE DE HAUTE-VILLE (*de Alta-villa*), *dédié au R. P.* JEAN (*nom effacé*), DE BAR-SUR-AUBE.**

Bibl. de la Société archéologique de Luxembourg. — Legs de Mme Ve SCHEFFER.

C'est un gros volume, petit in-8° de 436 feuillets non numérotés, sur vélin d'un blanc très-bien conservé, relié et haut de 0m,16 sur 0m,10 de large.

Il se compose de quatre parties, savoir : 1° un calendrier ; 2° des psaumes avec antiphones ; 3° l'office diurne et nocturne, ou les heures ; 4° l'office des saints pour toute l'année.

D'après une note, ajoutée en forme de conclusion, à la fin de la troisième partie (1), le manuscrit fut terminé jusque-là le 3 mai 1480, par le frère Jean de Haute-Ville (de Alta-villa), et dédié au R. P. Jean (nom illisible) de Bar sur Aube. Il passa dans la suite :

1° Au R. P. Gérard Gerbillon, doyen de l'église cathédrale de Verdun ;

2° A Pierre Chenet, archidiacre et prévôt de la même église ;

3° A Jean Gerbillon, procureur général et échevin de la ville libre de Verdun : ce fut en 1612, suivant la note, inscrite au premier feuillet.

Enfin, l'an 1792, quand la déportation des prêtres non-assermentés fut décrétée, un prêtre de Verdun, en voie de quitter la France, pour se rendre dans le pays de Luxembourg, fit cadeau de ce livre à M. Mathurin Henry, à Longwy, département de la Moselle ; de ce dernier il passa successivement à M. Albert Henry, son fils, conservateur des hypothèques dans le département de l'Orne ; à sa veuve Mme Henry : à Mme veuve Scheffer, née Scyler, qui comprit ce précieux document dans le petit musée qu'elle légua généreusement, à sa mort, avec sa riche collection de monnaies, au musée de la Société archéologique du grand-duché de Luxembourg.

Ce précieux manuscrit est sous plus d'un rapport digne de fixer l'attention des bibliophiles et des bibliologues, d'autant plus que la date de l'ouvrage et le nom de son auteur ne sont assujettis à aucun doute.

Il est possible qu'il n'ait été conservé jusqu'à ce jour que comme objet de curiosité, sans jamais avoir été soumis à un examen scientifique, qui eût permis d'en faire apprécier la véritable valeur artistique et littéraire.

Comme, sous le rapport des miniatures et des ornementations, il

---

(1) Voici cette note : Salus honor, virtus, gliā Deo prī et filio... de breviario finito per maū frīs Johū Petri M. de alta villa anno Dei MCCCCLXXX et die III mēs maii ad usū venāt (veneranter) pr̄ fr̄ (profert) Joh. (nom effacé) Bassi Sr Alba.



peut à juste titre être compté parmi les rares souvenirs de cette espèce provenant du xve siècle, je vais entrer dans tous les détails qui peuvent servir à le faire connaître.

a. Le Calendrier comprend 6 feuillets. Il est écrit sur des lignes rouges, en minuscules ludoviciennes rouges et noires, de plus petites proportions que celles des autres parties, qui constituent le corps de l'ouvrage. Les jours de la semaine sont désignés par les lettres, *a, b, c, d, e, f, g*. La première, qui marque le dimanche, est en encre rouge. Comme la date du manuscrit est constatée par l'inscription mentionnée ci-dessus, il est inutile de nous arrêter plus longtemps sur les noms des saints qui figurent dans le calendrier.

b. Des psaumes avec antiphones. Cette seconde partie comprend 71 feuillets, écrits en caractères noirs de l'époque ludovicienne, à doubles colonnes et en lignes très-serrées. Les textes et les rubriques sont en latin.

Cette partie ne comprend que quelques lettres ornementées. Ce sont des majuscules coloriées (le bleu et le rouge dominent), dans l'intérieur desquelles on voit des bouquets de fleurs différemment composés. Les nouvelles phrases commencent généralement par des majuscules plus petites, bleues ou rouges. Les rares alinéas ne sont ni rentrants ni saillants, mais régulièrement alignés.

c. Après un intervalle d'un feuillet blanc vient l'office diurne et nocturne. Il est écrit de la même main; mêmes caractères paléographiques, que dans la partie qui précède; il comprend 195 feuillets non numérotés.

Sur le recto du premier feuillet, il y a des ornementations et une miniature, qui peuvent être considérées comme des chefs-d'œuvre de l'époque. Sur une bande d'or, faisant encadrement, on remarque au milieu d'élégantes arabesques des fleurs et des fruits : les couleurs vives et parfaitement conservées nous rappellent la nature même avec toute sa fraîcheur et son éclat.

Une jolie miniature, formant médaillon, occupe la moitié à peu près de la première colonne. Dans l'intérieur d'une salle dallée, à tapisserie rouge, fleuronnée d'or et à ciel bleu, saint François d'Assises, debout devant cinq de ses disciples, assis devant lui, et comme lui en costume de moines de son ordre. Dans le ciel une croix ailée représentant la stigmatisation du saint qui est rappelée de même

par les stigmates qu'il porte aux mains et au corps. C'est un beau travail, l'expression des figures surtout est admirable.

Au-dessous de la miniature commence le texte par une lettre capitale bleue, sur fond rouge, rehaussé d'or. Même main, même écriture, que dans les parties qui précèdent. On trouve encore par-ci par-là, des majuscules ornementées, dans le genre de la première qui commence le texte.

Sur le dernier feuillet se trouve écrite, en caractères rouges, la note transcrite ci-dessus, qui nous fait connaître et la date de l'ouvrage et le nom de l'artiste qui en est l'auteur.

d. Presque un feuillet blanc sépare cette quatrième partie de la précédente. Elle renferme l'office des saints pour toute l'année et comprend 210 feuillets non numérotés.

Le premier feuillet est également richement ornementé au recto. Un encadrement, tout à fait analogue à celui que j'ai décrit plus haut, entoure le texte, qui est écrit comme tout le reste, en deux colonnes. La première colonne commence par le titre, écrit en lettres rouges et conçu en ces termes : Incipiunt festivitates sanctōr per annū.... et primo in die sci saturnini martiris. — Au-dessous, dans une jolie miniature en médaillon, à fond bleu, encadré d'or, la sainte Vierge, portant l'enfant Jésus, à ses côtés une autre sainte, portant dans la main droite des tenailles, dans la gauche une longue palme, probablement sainte Agathe.

Cette peinture, comme la précédente, est fort intéressante pour l'étude de l'histoire de la peinture du moyen âge.

Au-dessous de cette miniature commence le texte par une capitale coloriée, dans le genre de celles qu'on retrouve à différentes pages du même ouvrage. Deux de ces lettres se distinguent surtout : l'une, une E capitale, coloriée, dans les branches de laquelle on lit sur deux lignes, en capitales rustiques d'or, les mots : *Ave Maria;* l'autre une I capitale, bleue sur fond rouge, ornée de quatre oiseaux, disposés deux à deux, des deux côtés de la lettre.

Le livre se termine par 4 feuillets blancs, munis de lignes rouges, à deux colonnes, comme tout l'ouvrage.

Au verso du dernier feuillet on trouve écrit, en caractères noirs de l'époque ludovicienne : ad Gerardum Gerbillon de.... Verdunen. — Oro de sancto Huberto. Prière latine en douze et demie demi-lignes.

Reliure du livre. Le livre, relié élégamment, doré sur tranches, a des couvercles composés de deux tablettes de bois, recouvertes de de cuir ornementé, et le tout recouvert en velours rouge. Cette dernière enveloppe semble n'avoir été ajoutée que pour mieux conserver le cuir et les ornementations en relief.

Toutes les fois que la date d'un manuscrit n'est pas précisément indiquée, nous nous attachons à bien en examiner tous les caractères, qui peuvent nous aider à déterminer plus ou moins approximativement cette date, et quand elle est indiquée, cette date doit nous servir à fixer les caractères de l'époque, à laquelle le manuscrit appartient. Plusieurs exemplaires d'une même époque, comparés de cette manière, pourront nous mettre à même d'établir les règles plus ou moins fixes, qui ont été suivies dans ce genre de travail aux différentes époques du moyen âge.

En résumant dans ce but les résultats de l'examen que je viens de faire du bréviaire qui fait l'objet de cette notice, nous verrons :

1° Que quoique depuis 1470 on ait déjà imprimé en assez grand nombre des livres de ce genre, on a encore continué à en faire transcrire plus tard et à les enrichir d'ornementations et de miniatures ;

2° Que l'écriture ludovicienne a continué d'être en usage, mais que les caractères sont plus petits, plus serrés, et finissent par devenir difficiles à lire par suite des nombreuses abréviations qu'on a adoptées.

3° Que la ponctuation est très-irrégulière ; à peine voyons nous ça et là un point à la fin d'une phrase ;

4° Que la nouvelle phrase commence ordinairement par une majuscule coloriée (bleue ou rouge) ;

5° Que les capitales au commencement des chapitres, sont plus grandes, ornementées et le plus souvent rehaussées d'or ;

6° Que les alinéas sont rares et que-s'ils existent, ils sont alignés c'est-à-dire, ni rentrants ni saillants ;

7° Que les majuscules ornementées sont ordinairement des lettres anthophylloïdes. Notre volume ne présente que deux cas exceptionnels, qui sont mentionnés ci-dessus.

Les ornements des encadrements de quelques pages sont composés de fleurs et de fruits artistement arrangés et surtout remarquables par la fraîcheur et la vivacité des couleurs.

Les deux miniatures sont surtout dignes d'être prises en sérieuse considération. Elles sont l'œuvre d'un véritable artiste, et sous ce rapport nous sommes heureux d'avoir enrichi d'un nom sans doute encore peu connu la liste des artistes de cette époque.

Nous savons que pendant la seconde moitié du xvᵉ siècle, il y eut un perfectionnement réel des arts en France, malgré les troubles qui agitèrent ce pays et les guerres qu'il eut à soutenir. La peinture prit une large part à ce perfectionnement et vers la fin du siècle cet art eut son apogée, ce que nous prouve entre autres un des plus grands chefs-d'œuvre de ce temps, le célèbre manuscrit connu sous le nom d'heures d'Anne de Bretagne, reine de France. L'exécution de ce manuscrit est fixée à 1499.

Nos miniatures appartiennent donc à cette époque où s'annonçait la grande renaissance qui devait se réaliser au xviᵉ siècle. Leur examen est intéressant puisque depuis le xvᵉ siècle jusqu'au temps de Raphaël on peut suivre les progrès successifs de la peinture en les étudiant sur les miniatures des manuscrits.

Une circonstance qu'il importe encore de relever, c'est que l'artiste à qui est dû notre manuscrit était un frère d'un monastère de Verdun.

Au moyen âge, les corporations monastiques absorbaient presque entièrement la richesse et le pouvoir. Elles seules pouvaient faire exécuter et récompenser tant de chefs-d'œuvre, aujourd'hui trop peu connus, qui font l'orgueil de nos établissements publics.

Au commencement de cette grande époque de notre histoire, les seigneurs étaient absents le plus souvent pour de lointaines expéditions ou occupés en France par des guerres intestines qui leur laissaient peu de loisir et surtout peu d'argent pour encourager les arts et les lettres, tandis que dans les abbayes et les couvents, il y avait des hommes simplement soumis à la règle de l'ordre, des frères qui enrichissaient de magnifiques peintures les livres destinés à leur communauté.

Ces frères calligraphes et enlumineurs continuaient leur besogne même après que, dès le xiiiᵉ siècle, le goût des livres naquit parmi les seigneurs et les souverains et que des artistes laïques existaient en grand nombre, pour exécuter des miniatures du plus grand intérêt. Le précieux manuscrit que nous venons de décrire prouve suffisamment cette assertion.

Trois manuscrits des XIIIe, XIVe *et* XVe *siècles,* donnés à la bibliothèque de l'athénée de Luxembourg par les héritiers de feu Mme Ve Pondrom, de Luxembourg.

La bibliothèque de l'Athénée de Luxembourg qui depuis 1850 se compose de l'ancienne bibliothèque de la ville, de celle de l'athénée proprement dite et de celle de la Société archéologique du grand-duché, qui en forme une annexe, possède parmi quelques centaines de vieux manuscrits, des monuments graphiques du VIIIe au XVIe siècle, dont plusieurs peuvent être comptés parmi les chefs-d'œuvre de ce genre au moyen âge.

De ce nombre sont sans contredit trois livres de dévotion des XIIIe, XIVe et respectivement XVe siècles dont, en 1857, M. Joseph Paquet, professeur censeur à l'athénée, fit généreusement don à la bibliothèque tant en son nom qu'en celui des héritiers de feu madame Ve Pondron, de Luxembourg.

I

ÉVANGÉLIAIRE MONASTIQUE DU XIIIe SIÈCLE.

(LORRAINE.)

Cet évangéliaire appartient au XIIIe siècle, à cette époque où l'on continua à ressentir l'influence des croisades et l'heureuse amélioration introduite dans les sciences, les lettres et les arts.

L'Orient avait pour ainsi dire régénéré l'Occident, et l'on doit reconnaître une imitation orientale dans les bizarres figures mêlées aux ornements des capitales et dans l'emploi habituel des belles teintes bleues d'outre-mer. Tout ce que peut inventer l'imagination la plus capricieuse et la plus fantastique se trouve mis en œuvre pour donner aux capitales latines une forme grotesque ou du moins un caractère qui rappelle avant tout les ornements les plus déliés de l'architecture gothique (1).

---

(1) Cette mode d'ornementation se fit sentir jusque dans les actes publics,

Cette influence, qui se fit remarquer dès le XII[e] siècle, domine presque partout en Europe pendant le XIII[e].

On admire partout les coloris les plus beaux et les plus purs; l'or, appliqué avec une rare habileté et souvent heureusement damasquiné, se détache en relief sur des fonds d'un bleu admirable, qui aujourd'hui encore n'a rien perdu de sa vivacité primitive (1).

L'évangéliaire qui fait l'objet de cette notice réunit en grande partie ces caractères. C'est un volume petit in-folio, haut de 0[m],30 sur 0[m],26 de large, de 239 feuillets non numérotés en vélin blanc. Il renferme un recueil d'évangiles pour toute l'année. En commençant l'année religieuse à l'Avent, il parcourt le cycle entier depuis Noël jusqu'à la Toussaint.

D'abord il ne me semble pas sans intérêt pour la liturgie du moyen âge et la fixation de l'époque de notre manuscrit, d'examiner sous ce rapport, le contenu du volume. Je me bornerai au commencement du livre qui est relatif à l'Avent.

L'institution de l'Avent, qui selon le révérend père Dom Guéranger remonte à la fin du V[e] siècle, a subi sous le rapport liturgique diverses modifications. Il paraît constant que dès les IX[e] et X[e] siècles le nombre des dimanches précédant Noël, était déjà réduit à quatre. Il en est ainsi dans notre évangéliaire.

Cependant dans un manuscrit de la seconde moitié du XIII[e] siècle, dit M. Clément Félix, dans sa Liturgie, musique et drame du moyen âge (2) on trouve l'office de cinq dimanches servant de préparation à l'avénement de Jésus-Christ. Ce sont les quatre dimanches dont les introïts coïncident avec ceux de la liturgie romaine et qui sont disposés dans l'ordre suivant : pour le premier dimanche : *ad te levavi;* pour le deuxième : *populus Sion;* pour le troisième : *gaudete in Domino;* pour le quatrième : *rorate coeli desuper.* Puis vient un cinquième dimanche précédé des messes du vendredi et du samedi.

---

témoin le rouleau mortuaire de saint Vital, daté de 1122, qui est aujourd'hui conservé aux archives nationales de Paris. (Moyen âge et Renaissance, par Lacroix et Seré, t. II.)

(1) *Voy.* quelques détails relatifs à l'application de l'or dans les manuscrits, au t. I[er] de notre *Bulletin,* pp. 147-199.

(2) Annales archéologiques, publiées sous la direction de M. Didron, aîné, t. VII, p. 309.

Je ne suivrai pas M. Clément dans l'explication des motifs de la présence de ce cinquième dimanche à cette place. Mais comme il paraît constaté que l'action liturgique expliquée par M. Clément d'après le manuscrit précité a conservé jusqu'à la fin du xive siècle un grand caractère d'homogénéité et de continuité, et comme d'un autre côté l'évangéliaire qui nous occupe porte, comme j'essayerai de le faire voir, tous les caractères du xiiie siècle, je crois pouvoir conclure qu'il appartient à la première moitié de ce siècle.

Parmi les saints dont les noms sont mentionnés à l'occasion de différentes fêtes, celui dont la date est la plus récente est sainte Cunégonde (Hunegundis), morte en 1040.

Si notre manuscrit était postérieur à l'an 1230, il est très-probable que nous y trouverions quelque part mentionné le nom de saint François d'Assise, qui, décédé en 1226, a été canonisé 3 ans après sa mort et dont le culte était si général dans toute la chrétienté, que ce saint serait devenu sans doute un objet de vénération dans le couvent, à l'usage duquel ce manuscrit a été composé (1).

Avant de quitter le contenu même du livre, je mentionnerai une rubrique dans laquelle il est dit: « feria quinta in cena Dñi lectio ad mandatum monachorum in capitulo legenda. »

Ce qui prouve évidemment, comme cela résulte encore de tout l'arrangement de l'évangéliaire, que le livre a été fait pour l'usage d'un couvent d'hommes. Mais quel est ce couvent? En quel pays était-il? Cela n'est dit nulle part. Je ne puis émettre à ce sujet qu'une conjecture. De tous les saints mentionnés dans le livre, aucun ne paraît avoir eu un culte aussi spécial que saint Nicolas. Un chapitre particulier lui est voué, et ce chapitre commence par une capitale richement ornementée, dont les prolongements forment un encadrement complet de la page. Or saint Nicolas était, dit M. l'abbé Wies, le patron de la Lorraine. Pouvons-nous en déduire que le livre ait été écrit dans la Lorraine ou pour un couvent de ce pays? Une circonstance très-accessoire, à la vérité, vient donner quelque poids à cette hypothèse, c'est qu'il est de même provenance qu'un autre manuscrit que je me propose de décrire et qui porte sur le plat de la reliure, les armes de la Lorraine.

---

(1) Cette remarque est de M. Wies, professeur et aumônier à l'athénée de Luxembourg.



Examinons maintenant les caractères graphiques et les ornementations du livre :

Il est écrit en lettres noires, minuscules ludoviciennes, à formes anguleuses, portant le caractère de la gothicité qui distingue surtout les manuscrits du XIIIe siècle. Les caractères sont grands, chargés de différents signes que j'examinerai après avoir décrit les nombreuses capitales ornementées et historiées qui décorent le manuscrit.

A. *Capitales ornementées et historiées.*

Ces ornementations sont très-nombreuses. La majuscule I est la plus fréquente. Les unes se prolongent en encadrement complet de trois côtés ; les autres ne forment qu'un encadrement partiel au milieu de la page, dans le sens de la longueur ou de deux côtés, aux coins à droite ou à gauche.

Voici le relevé du nombre de ces capitales. La lettre I — 304 fois ; la lettre A — 3 ; la lettre C — 1 ; D — 1 ; E — 2 ; F — 1 ; P — 1 ; T — 1 ; V — 1 fois.

Les capitales I sont généralement des bandes perpendiculaires à fond bleu ou rouge rehaussées d'arabesques en or et se prolongeant dans différentes directions ou branches très-anguleuses, ornementées par des êtres fantastiques différemment disposés. De ces 304 capitales il n'y en a pas deux qui se ressemblent tout à fait. Il serait intéressant pour l'étude des ornementations de cette époque de donner le facsimile de toutes ces lettres.

Je me bornerai à décrire en détail celles qui forment encadrement complet de trois côtés. J'indiquerai en même temps les sujets que représentent ces capitales fort originales.

Les belles couleurs bleue et rouge, l'or appliqué, les formes anguleuses du prolongement et leur ornementation répondent parfaitement aux caractères du XIIIe siècle, développés au commencement de cette notice.

1° Au premier feuillet. Dominica prima adventus Domini, etc. La lettre I dans : in illo tempore, est une bande perpendiculaire longeant toute la page, large d'à peu près 0m,05. Sur un fond bleu et rouge rehaussé d'or se trouvent quatre niches gothiques superposées : dans la première, l'entrée de Jésus-Christ à Jérusalem ; dans la

seconde, le prophète Ésaïe; dans la troisième, Jérémie et dans la quatrième, Daniel. Au haut et au bas de la page des bras perpendiculaires à la bande principale, qui se subdivisent, dans divers sens, en branches minces exhibant toutes les formes de la gothicité, enluminées également de bleu, de rouge et d'or, et garnies d'animaux et d'êtres fantastiques les plus bizarres.

2° Liber generationis Ihū Xpi. une L capitale, dans l'angle de laquelle un médaillon carré représente un appartement gothique. La sainte Vierge dans un lit élégant, tenant le nouveau-né; le lit est garni des deux côtés de draperies, à côté saint Joseph en extase. L'âne et le bœuf représentés dans le fond, sur les branches qui servent de prolongement; des deux côtés plusieurs êtres fantastiques.

Nous remarquons en général dans nos capitales historiées le ridicule monstrueux dans lequel on était tombé au XIIe et au XIIIe siècle. Ce n'est qu'à l'approche du XVe qu'on commença à se réconcilier avec la belle nature.

3° In die natali Domini. Les ornementations de l'I dans les mots : « in principio erat verbum » sont dans le genre de la première décrite ci-dessus. Au haut de la bande perpendiculaire un médaillon à niche gothique, dans laquelle est représentée la sainte Cène. Au-dessous jusqu'au bas de la page trois autres niches gothiques avec différents sujets fantastiques. Des sujets analogues sur les deux prolongements de la lettre au haut et au bas de la page.

4° In die scē Pasche, secundum Marcum. La lettre I dans « in illo tempore » offre, sur une bandelette longitudinale de 0^{m},03, de belles arabesques en teintes bleues et rouges rehaussées d'or. Au bas de la page, vis-à-vis d'un nouvel évangile, dans une niche gothique, sainte Marie debout, portant sur une bandelette les mots « secundum Marcum » en abrégé. Sur les branches prolongées des êtres fantastiques, ailés, à têtes humaines, à longues queues différemment entortillées, dans des poses différentes.

5° In die ascensionis, secundum Marcum. Même genre de lettre capitale qu'au n° 4, si ce n'est que la niche de sainte Marie est au haut de la page, puisque c'est là que commence le nouvel évangile. De plus, variété dans les arabesques et les êtres fantastiques qui ornent les branches.

6° De sancta trinitate, secundum Johannem. Même genre de capi-

tale; dans la niche gothique saint Jean. On remarque comme à plusieurs autres pages des poses indécentes et obscènes dans quelques-uns des êtres fantastiques qui ornent les branches de la lettre.

7° In festivitate sancti Nicholai epī, secundum Lucam. Dans la niche gothique saint Luc, le reste analogue à la précédente.

8° In die purificationis bē Marie, secundum Lucam. — Dans la niche gothique saint Luc; cette lettre n'a que des arabesques; les branches sont dépourvues d'êtres fantastiques.

9° In die ad majorem missam secundum Lucam. Dans la niche gothique saint Luc; sur les branches anguleuses des singes et des mannequins fantastiques.

10° In die assumptionis scē Marie, secundum Lucam. Dans deux niches gothiques superposées la sainte Vierge avec l'enfant Jésus, et saint Luc. Au-dessous, des arabesques surmontées d'un mannequin faisant des grimaces.

11° Incipiunt evangelia plurimor. apostol. — L'initiale I plus simple n'a que des arabesques et la branche inférieure n'est surmontée que de deux animaux fantastiques.

B. *Écriture.*

L'Évangéliaire est tout entier écrit en grands caractères entre des lignes horizontales tracées à la mine de plomb, et bornées par deux perpendiculaires parallèles, de manière à laisser une marge des deux côtés. On remarque encore les points percés provenant de la pointe du compas, placés au bout des lignes vers l'intérieur du livre.

Je crois pouvoir attribuer l'écriture au XIIIe plutôt qu'au XIIe siècle. Dans ce dernier on remarque dans les minuscules l'influence de la gothicité commençant à poindre, tandis qu'au XIIIe nous voyons, comme dans notre manuscrit, les formes gothiques dans leurs articulations les plus accusées. Bien qu'au XIVe siècle l'art gothique ait atteint tout son perfectionnement, les ornementations grotesques et bizarres des capitales m'empêchent d'attribuer l'écriture de notre manuscrit à cette époque, d'autant plus que les autres arguments que je veux faire valoir dans cette notice, confirment ma conjecture.

Abréviations. Les abréviations sont très-nombreuses et différemment marquées. Nous savons qu'en général les abréviations intro-

duites au XIIIe siècle rendent parfois la lecture des manuscrits très-difficile. Bien qu'elles fussent encore très-nombreuses au XIVe on commença cependant à entrevoir les grands inconvénients qui en résultaient, surtout dans les actes publics. Dom de Vaines [1] rappelle une ordonnance de Philippe le Bel, qui les fit disparaître des actes juridiques.

Voici quelques exemples des abréviations usitées et les signes d'abréviations employés :

a) Une lettre finale supprimée, m ou n, par exemple, ī pour in ; domū pour domum.

b) Une syllabe finale supprimée : aūt pour autem ; sup̱ pour super ; mat' pour mater ; un̦ pour unus ; annorꝛ pour annorum ; ti pour tibi ; habem' pour habemus ; flagellabit' pour flagellabitur.

c) Une lettre supprimée dans le corps du mot : ip̄o pour ipso ; sāguis pour sanguis ; oīa pour omnia ; aīa pour anima.

d) Syllabe entière supprimée dans le corps d'un mot : Johēs pour Johannes ; spū pour spiritu ; adolescēs pour adolescentes ; p̱pterea pour propterea ; scō pour sancto ; tēpe pour tempore ; dn̄i pour domini.

e) Syllabe entière supprimée au commencement du mot : g° pour ergo. D'après de Vaines, cette abréviation est du nombre des plus récentes.

f) Voyelles superposées : qͥ pour qui ; qͥa pour quia ; qͦd pour quod ; qͣndo pour quando ; p̱ͥmū pour primum.

Il faut remarquer que la lettre u qui accompagne q est généralement supprimée dans les abréviations de cette espèce sans que l'abréviation soit marquée par quelque signe.

Accents. Dans plusieurs pages de l'Évangéliaire, il y a au-dessus des mots, outre les marques d'abréviation, un grand nombre d'autres signes de formes différentes qui, à la première vue, rappellent les neumes usités du VIIIe au XIIe siècle ; mais bientôt leur nombre, proportionnellement trop petit, et les caractères qui me font rapporter la date de notre manuscrit au XIIIe siècle, me persuadèrent que ces signes ne sont que des accents, la plupart toniques, qui devaient

---

[1] Dictonnaire raisonné de diplomatique.

servir à déterminer l'intonation et dont quelques-uns existent encore de nos jours.

Sous le rapport de leur origine, ces accents sont dans un rapport d'analogie avec les neumes prémentionnés. « Les neumes, dit M. Coussemaker (1), ont leur origine dans les accents. L'accent aigu ou l'arsis, l'accent grave ou thesis, et l'accent circonflexe formé de la combinaison de l'arsis et de la thesis, sont les signes fondamentaux de tous les neumes. »

Nous pouvons dire avec un droit égal que les accents toniques usités dans notre texte nous rappellent, si non la valeur, du moins la forme des neumes. En examinant le tableau de ces neumes du XIIe siècle, nous y trouverons tous les signes que dans notre manuscrit nous avons à considérer comme accents toniques.

L'usage de tels accents dans l'écriture latine remonte jusqu'au temps d'Auguste et continua à exister pendant l'âge d'or de la latinité. Ils servaient à discerner les syllabes longues et les syllabes brèves, soit dans les mots équivoques tels que malus, substantif, et malus, adjectif; soit dans des cas différents, de même désinence, d'un même mot comme musá, nominatif, et musâ (musáà), ablatif. L'aigu, le grave, le circonflexe étaient les seuls signes usités à cet effet. Plus tard, comme le fait voir aussi notre manuscrit, le nombre de ces accents augmenta, et ils ne se bornèrent plus à marquer la quantité des syllabes, comme dans les temps primitifs, mais à distinguer certaines lettres et surtout à indiquer l'élévation, l'abaissement et d'autres modulations de la voix. C'est d'après de tels signes que déjà Notker Labeo apprit au Xe siècle l'art de la déclamation à ses élèves (2). La virga, la bivirga, la clinis, la tramea ou sinuosa sont les signes dont ce savant s'est servi (3).

Examinons maintenant les signes que nous rencontrons, et remarquons d'abord que les accents ne sont pas marqués sur toutes les pièces.

Je prendrai pour exemple l'Évangile de la passion de Notre Seigneur.

---

(1) Histoire de l'harmonie au moyen âge. Paris, 1852.

(2) Schubiger, Anselm. Die Sängerschule St Gallens vom VIII. bis XII. Jahrhundert. Einsiedeln, 1857, p. 7.

(3) *Ibidem*, p. 9.

1.) La voyelle i simple est presque partout surmontée d'un accent aigu très-long : frumentí.

Comme les deux ii du gothique ne se distinguaient plus facilement de la lettre u par leur propre forme, on y plaça deux accents aigus : abíít. Un des plus anciens exemples d'accents sur ii se voit dans un diplôme d'Othon III de l'an 990. Cet usage alors n'était pas encore bien accrédité; il s'affermit par degrés dans le xie siècle. Au xiiie siècle, les accents devenus très-communs n'affectèrent pas seulement les deux ii, mais encore l'i isolé, et tel est le cas dans notre manuscrit.

Ce signe insensiblement raccourci, finit par dégénérer en point, ce qui eut déjà lieu, d'après dom de Vaines, dans le courant du xive siècle.

2.) Le même signe, l'accent aigu très-allongé, placé à côté d'une syllabe à la fin d'une ligne, indique que le mot ne s'achève qu'au commencement de la ligne suivante :

mercenna′
ríí

3.) La lettre y est surmontée d'un point : Caÿphe, Phÿlippus.

4.) Les signes toniques que nous rencontrons sont les suivants :

Virga ′; bivirga ″; punctum .; bipunctum :; scandicus !; tramea ʕ; clivus (circonflexe grave) ʼ; podatus (circonflexe aigu) V.

Nous devons renoncer, vu les difficultés typographiques, à transcrire ici quelques exemples plus développés de l'application de ces signes accentuels; ce qui précède suffira.

Outre ces signes, nous trouvons encore dans l'Évangile de la passion et dans d'autres, les lettres C, I, R, T écrites en encre rouge au-dessus des syllabes. On voit de suite que ces lettres ne sont pas des moyens d'abréviation, telles que q́ pour qui ou qá pour quia, mais qu'elles doivent avoir une autre signification. Pour en trouver la valeur, il nous faut remonter quelques siècles plus haut et nous trouverons que Romanus qui, sur la demande de Charlemagne, fut envoyé vers 790 par le pape Adrien Ier à Metz, ne se contenta pas des accents et autres signes toniques usités, mais qu'au moyen de certaines lettres de l'alphabet, placées sur les syllabes, il essaya de désigner l'élévation et l'abaissement des tons, le forte et le piano, la quantité des syllabes.

D'après les explications données par Schubiger dans l'ouvrage précité, nos quatre lettres ont la signification suivante :

C = celeriter; I = jusum, inferius; T = trahatur, teneatur; R = rectitudinem vel rasuram non abolitionis sed crispationis rogitat.

Les signes toniques et les lettres inventées par Roman pour exprimer les modifications du ton, se retrouvent encore au XIIIe et au XIVe siècle. « Noch im XIV. Jahrhundert, dit Schubiger, lassen die musikalischen Schriftsteller, Joh. de Muris und Octobi das Tonzeichen der Clinis als zwei noten, die erste als longa, die zweite als brevis gelten. »

Ponctuation. Voici les signes de ponctuation employés :

1.) Le point à la fin d'une phrase.

2° Deux points dont le supérieur est accompagné d'un trait montant vers la droite. Ce signe a des valeurs différentes.

Tantôt il a la valeur des deux points de notre typographie moderne; tantôt nous le voyons placé après une abréviation sans indiquer aucune pause; ailleurs enfin il remplace à peu près notre signe d'exclamation !.

3° Le signe d'interrogation exprimé sous la forme ؟, par exemple : et quid dicam؟ pater! — quem queritis؟

La ponctuation ne présentant rien de régulier et de fixe au XIIIe siècle, ces indications ne nous fournissent pas de nouveau criterium pour la fixation de la date de notre manuscrit; mais en résumant tout ce qui précède, j'en conclus, sauf erreur :

Que notre manuscrit est un évangéliaire pour l'usage d'un couvent d'hommes de la Lorraine, écrit dans les trente premières années du XIIIe siècle.

II

LIVRE D'HEURES, SUR VÉLIN, DU COMMENCEMENT DU XIVe SIÈCLE.

(LORRAINE.)

Ce manuscrit, sur vélin blanc, grand in-8°, comprend 139 feuillets non numérotés. La conservation du volume est parfaite; il est richement relié et sous ce rapport, comme sous celui de l'écriture et

des ornementations nombreuses, il est digne de fixer l'attention des bibliophiles.

Les deux premiers feuillets sont occupés par deux miniatures : l'une représentant sainte Véronique, debout, tenant le suaire ; à l'entour en lettres d'or de l'époque ludovicienne, les mots : Salve sancta sanies nostri redemptoris in qua inter species divini splendoris impressa ...... candoris amē. L'autre représente, dans un encadrement d'or, entouré de guirlandes de fleurs, la résurrection de notre Sauveur.

Les six feuillets suivants sont le calendrier. Au haut de chaque feuillet, en majuscules d'or, les lettres kl. L'écriture est celle de l'époque ludovicienne de la fin du XIIIe et du commencement du XIVe siècle ; les caractères sont plus petits que ceux du reste du livre. Les jours sont indiqués par les lettres a, b, c, d, e, f, g. Ces lettres sont écrites en encre noire à l'exeeption de la première qui est une majuscule d'or. Au bas de chaque mois, en encre rouge, le nombre d'heures des jours et des nuits.

Il y a peu de noms de saints inscrits dans le calendrier. Celui dont la date se rapproche le plus de nos temps est saint François d'Assises, mort en 1226 et canonisé trois ans après. Bien que le nom de François ne soit pas autrement désigné, il résulte d'une miniature que c'est bien de ce saint qu'il s'agit.

Après un feuillet blanc, non ligné, commencent et se continuent sans interruption les diverses prières dont le livre se compose.

Voici les en-têtes de ces prières : 1° Oratio devota ad virginē Mariā ; 2° Altera oratio beate Marie virginis ; 3° Memoria de scō Johanne Baptista ; 4° Memoria de sancto Antonio ; 5° Oratio de sco Sebastiano ; 6° Memoria de sancto Adriano ; 7° Memoria de sca Barbara ; 8° Memoria de scā Katherina ; 9° Memoria de scā Maria Magdalena ; 10° Incipiunt hore de scō Spiritu ; 11° Incipiunt hore sancte Crucis ; 12° Hic incipit missa de dnā nostra ; 13° Initium sancti Evangelii secūdū Johannem ; 14° Sequentia sancti Evangelii secundum Lucam ; 15° Sequentia sancti Evangelii secundum Mathäum ; 16° Sequentia sancti Evangelii secundum Marcum ; 17° Incipiunt hore bē Marie virginis sēdm consuetudinē ecclesie romane ; 18° Hymnus Ambrosii et Augustini ; 19° Incipiūt septē psalmi penitenciales ; 20° Incipiunt vigilie mortuorum ; 21 De sancto Claudio ; 22° De sancto Godone ; 23° De sancto Nicolao ; 24 De sancto Fiacro ; 25° De sancto Jacobo ; 26° De

scō Francisco; 27 De sancta Margareta; 28° De sancta Agnete; 29° De sancta Lucia; 30° De sancta Agatha; 31° De sancta Apollonia; 32° De sancta Anna; 33° Oratio ad elevationem corporis Christi; 34° De sancto Bartholomão; 35° de sancto Christoforo; 36° De sancto Johanne; 37° De sancto Michaële; 38° De scā Lacrima; 39° De sancto Petro et Paulo; 40° De sancto Blasio; 41° Oraison dévote a la elevacion du precieux Corps de notre seigniours Jh̄s (seule pièce française); 42° Litanie de la sainte Vierge en latin.

La nomenclature et l'examen de ces pièces ne sont pas sans intérêt. Il en résulte que ce n'est pas un bréviaire de couvent, mais bien un livre d'heures composé pour un laïque, probablement même pour une dame, ce que me fait supposer le culte particulier de la sainte Vierge et de quelques autres saintes. Les mots ajoutés au n° 17 « Sēdm̄ consuetudinē ecclesie romane » fait voir que ce n'est pas une prière composée pour un ordre particulier.

Ces quarante-deux prières sont, du commencement à la fin, écrites de la même main en minuscules ludoviciennes, assez grandes, à formes angulaires. Les en-têtes des chapitres sont tracés en minuscules semblables à celles du texte, mais en encre rouge. Chaque nouveau chapitre commence ordinairement par une grande capitale ornementée. Elles sont d'or appliqué sur fond bleu; l'intérieur orné d'arabesques en couleur, présentant une grande variété de dessin. L'or de ces lettres se détache comme en relief sur des fonds d'un bleu admirable.

Le texte continue sans alinéa. Chaque nouvelle phrase commence par une majuscule d'or sur un fond rouge ou bleu; de telles majuscules se rencontrent parfois même au milieu d'un mot, par exemple, n dans te*n*eat.

Quant à la ponctuation, on ne voit que le point à la fin de la phrase et au bas des lettres.

Les ornementations du manuscrit autres que celles prérappelées des majuscules et des lettres capitales, consistent en :

1° Encadrements composés d'arabesques variées sur le fond même du vélin. Ils sont au nombre de trente-sept. Plusieurs n'ont que des fleurs et des fruits; dans quatorze on remarque aussi des animaux tels que paons et autres oiseaux, renards, chiens, singes. Les arabesques sont en général gracieuses et brillantes de couleur, mais les animaux laissent beaucoup à désirer sous le rapport du dessin.

2° Miniatures, dont quatre remplissent la page, les autres sont des médaillons de différentes grandeurs, au nombre de trente-deux.

La plupart représentent des sujets religieux, tirés de la bible, et plus ou moins en rapport avec les prières qu'elles accompagnent. Plusieurs ne sont que de grandes capitales, dans lesquelles on a représenté le saint auquel s'adresse la prière qui commence par cette capitale.

Sous le rapport du dessin, elles laissent beaucoup à désirer et sont plus intéressantes pour la composition des sujets qu'elles représentent, que pour leur exécution; mais on ne peut s'empêcher d'admirer les brillants coloris, surtout le beau bleu d'outre-mer, qui est parfaitement conservé.

En résumant tous les caractères que j'ai mis en lumière dans la description de ce trésor littéraire, je crois pouvoir l'attribuer au commencement du XIVe ou à la fin du XIIIe siècle.

Je finirai en faisant valoir à l'appui de mon assertion deux autres arguments, l'un littéraire, l'autre historique, tirés du livre même.

1° A la fin d'une prière à sainte Anne, nous lisons : « Omnibus hanc orationem dicentibus inter elevationem corporis Christi et tertium « Agnus Dei » conceduntur 2000 anni a domino Papa Bonifacio et ad supplicationem domini, Philippi regis francie (écrit en encre rouge).

Cette phrase est fort importante pour la fixation de la date de notre manuscrit. Le pape Boniface, mentionné ici, est très-probablement Boniface VIII, mort le 3 novembre 1303, et le roi de France Philippe, est Philippe le Bel, qui a régné de 1285 à 1314. Les deux hauts personnages ne peuvent être Boniface IX et Philippe VI, ou Philippe de Valois, parce que le passage transcrit ci-dessus, présuppose l'existence simultanée de Boniface et de Philippe, et que Boniface IX est mort en 1404, et Philippe de Valois au-delà d'un demi-siècle plus tôt.

En outre, comme les deux noms ne sont pas déterminés par quelque épithète distinctive, il est fort probable que le manuscrit n'a pas été transcrit après 1314, date de la mort de Philippe le Bel, pas même après 1303, époque à laquelle mourut le pape Boniface VIII.

D'après cette observation, si mon interprétation de ce texte est jugée exacte, la date de notre manuscrit serait à placer entre 1285 et 1303.

2° Nous trouvons un argument assez péremptoire et confirmatif de ce qui précède, dans une prière en langue française, insérée vers la fin du livre.

« Oraison devote a la elevation du precieux corps de notre Seiggniour Jhs̄.

« Je te salue Ihū Crix, parole du peire, fil de vierge, aignel de Dieu, salus du monde, hostie sacrée, parole en char, fontaine de pitié. Je te salue Ihū Crix, resplendisseur du père, prince de paix, porte du ciel, pain vif, port de vierginite, vaisseil de Deitey. Je te salue Ihū Crix, louange des angles, gloire des sains, vision de paix, deytey entière flours et fruit de verginité. Je te salue Ihū Crix, lumière du ciel, loer du monde, notre joye, pain des āgles, liesse de cuer, roȳ espoūs de virginitey. Je te salue Ihū Crix, wye douce veritey pfaite nostre louyer, soverain charitey, fontaine d'amour, paix douce, nostre repous, vie pardurable, amen. Ihs̄ Maria. »

D'après l'observation de M. le professeur Neumann, plusieurs des locutions employées dans cette prière rappellent le xive siècle, même une époque antérieure.

Il ne nous reste plus qu'à nous demander par qui ce livre a été écrit et ornementé, dans quel pays et pour qui il a été fait ; enfin, quel a été l'historique de la provenance ?

L'auteur n'est nommé nulle part.

La prière française transcrite ci-dessus, les caractères paléographiques de l'ouvrage, semblent m'autoriser à dire que le manuscrit est l'œuvre d'un Français ; la reliure élégante, qui date de 1582, nous fait voir sur les deux plats des armoiries qui prouvent qu'à cette époque du moins, il a servi à l'usage d'un Français. M. Charles München, membre effectif de notre société archéologique du grand-duché, à qui j'avais communiqué ces armoiries, a bien voulu me transmettre à ce sujet la note explicative, que je transcris ici textuellement :

« Les armes imprimées sur le manuscrit, dit-il, sont celles de la maison de Lorraine dans tous leurs détails. Cependant notez que cette maison se distingue par différentes brisures, dans les différentes branches.

« Le propriétaire du livre n'est pas de la descendance de Claude de Guise, parce que celui-ci a adopté et transmis à tous ses descendants

l'écu de Lorraine, avec un lambel de huit pièces, lambel qui manque à l'écu en cœur.

« Ces armes et la date de 1582 appartiennent à un cachet que les grandes maisons possédaient dans leur bibliothèque, et qui, transmis de génération en génération, servait à marquer la propriété du livre. »

Les armes, ainsi expliquées par M. München, sont entourées de la légende : « et adhuc spes durat avorum. »

Il me semble suffisamment prouvé que notre manuscrit a servi à l'usage de quelque grande maison lorraine de la fin du XVIe siècle ; il est possible qu'au XIVe il ait été fait pour un membre de cette famille, et que la reliure seule ait été renouvelée en 1582, qui est la date inscrite sur les plats.

Un siècle plus tard, il fit partie de la bibliothèque de l'abbaye de Münster, près de Luxembourg. Ceci résulte d'une note, inscrite au recto du premier feuillet : « Monasterii B. Mariae virginis, Munsteriensis ord. S^{ti} Benedicti Luxemburgi abbate Willebrordo Cuno. »

Plus tard il devint, j'ignore de quelle manière, la propriété de M. Pondrom, avocat à Luxembourg ; à la mort de madame Pondrom, sa veuve, il devint avec quelques autres, un des plus remarquables trésors de la bibliothèque de l'athénée de Luxembourg.

III

LIVRE D'HEURES DE LA FIN DU XVe SIÈCLE.

(MIDI DE LA FRANCE.)

Ce livre d'heures, également un chef-d'œuvre de son époque, est un manuscrit sur vélin très-fin, et d'une blancheur remarquable, de petit format (hauteur des in-12 imprimés) contenant 225 feuillets non numérotés, dont 2 en blanc au commencement du volume, et 2 à la fin ; hauteur du volume 0^{m},13 sur 0^{m},09 de large.

Le texte est écrit entre des lignes rouges, limitées par deux perpendiculaires parallèles, qui descendent jusqu'au bas de la page, de façon à laisser des deux côtés une marge, dont l'extérieure est très-large.

Les 12 premiers feuillets comprennent un calendrier. Au haut de

chaque page on trouve les majuscules KL sur fond bleu rehaussé d'or.

Le nombre des heures du jour et de la nuit est indiqué en tête de chaque mois; les jours sont marqués par les lettres *a, b, c, d, e, f, g,* la première en encre rouge, désignant le dimanche.

Au bas de la première page se trouve la date MDXIIII, à côté 1514. Cette date n'est pas celle du livre, c'est plutôt celle de la reliure actuelle, et elle est aussi répétée sur le dos du livre, en lettres d'or.

A la fin de février, on lit, comme annexés au texte, les mots : « Fr. Johannes Menof, minor suessionens. guardianus metensis 1584 cōfess. 1603. » Cette note indique probablement un des possesseurs du livre à cette époque.

Une note analogue se trouve annexée au mois de mai : S. Anne Cossin pfesse 1590.

Voici la table des matières qui commencent au treizième feuillet.

Je ferai observer, avant tout, que, devant chaque rubrique principale, il y a une miniature, remplissant une page entière, et que chaque première page a un encadrement dont je parlerai plus tard :

1° Incipiunt hore scē crucis; 2° hore de scō spū; 3° missa beate Marie virginis; 4° incipiunt hore beate Marie virginis secundū usum romane curie; 5° incipiunt septem psalmi; 6° litania scōrū. A la fin de ce chapitre se trouve ajouté à la dernière ligne : S. Menof, le nom prérappelé d'un des possesseurs du livre; 7° incipiun vigilie mortuorū; 8° canticum Athanasii ep.; 9° différentes prières : de Sancta trinitate, Michaele, Joh. Baptista, Sebastiano, Gregorio, Christoforo, Antonio, Francisco (saint François d'Assises), Petro, Adriano, Juliano, Anna, Maria Magdalena, Katherina, Margaretha, Barbara, memoria de scā Clara, oratio omn. scōrū et scārū. 10.) Passio domini nostri Jhesu XPI secundum Johannem.

Au bas du dernier feuillet on lit la date MDXIIII, qui se trouve aussi sur le dos du livre.

Examen de l'écriture.

L'écriture est la même du commencement à la fin. C'est la minuscule gothique usitée à la fin du XVe siècle; les caractères sont moins anguleux qu'au XIVe; on remarque surtout moins la gothicité dans les lettres i, m, n qui sont formées de traits droits épaissis vers le milieu; le tout se rapprochant des lettres usitées aux premiers

temps de l'imprimerie et qui ont été gravées sur le modèle des manuscrits liturgiques du XIVe siècle.

Les capitales et les minuscules des lignes supérieures sont quelquefois d'une longueur démesurée, parfois ornementées et ressemblent aux lettres visigothiques usitées en Espagne et dans le midi de la France.

Notre manuscrit a, sous ce rapport, quelque analogie avec trois manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris, qui sont aussi du XVe siècle : *a*) « Ex libris » exécuté par Flamel, manuscrit n° 681 ; *b*) Extrait des poésies espagnoles de Juan Alfonso de Baena (1), et surtout une généalogie des rois de France (2).

Il n'y a pas d'alinéa dans le texte ; généralement les nouvelles phrases commencent par une majuscule. Ces majuscules sont gothiques, les ornementations sont de deux espèces : les unes sont rehaussées d'or sur fond bleu ou rouge ; les autres sont simplement enjolivées par des traits très-fins diversement disposés suivant l'espace disponible, en bouquets ou guirlandes plus ou moins longues, de couleur rouge ou bleue. Les lettres elles-mêmes sont alors de même couleur ou rehaussées d'or. Cet or est d'un brillant éclatant et d'une parfaite conservation. Les capitales commençant les chapitres sont surtout dignes de fixer notre attention. On remarque les lettres C, D, I, L, Q, qui, plus grandes que les autres, renferment des bouquets de fleurs diversement disposés.

Ponctuation, accents.

En général, la phrase se termine par un point au bas de la lettre.

La virgule remplit différentes fonctions : *a*) à la fin de la ligne elle marque que le mot ne s'achève que dans la ligne suivante ; *b*) elle est parfois employée dans la valeur de notre virgule ; *c*) elle sert de signe distinctif à la lettre i et à la double ii.

L'y grec est le plus souvent surmonté d'un point.

Abréviations.

Les abréviations sont assez nombreuses : *a*) *une lettre supprimée*

---

(1) Moyen âge et Renaissance, par Lacroix et Seré.

(2) Le livre d'or des métiers, Histoire de l'imprimerie, etc., p. 48.



à la fin du mot, amē pour amen ; Mariā pour Mariam ; quondā pour quondam ; nō pour non ; *b*) *une lettre supprimée à la fin ou au commencement d'une syllabe dans le corps du mot :* vulne'ari pour vulnerari ; ãte pour ante ; mētis pour mentis ; e'at pour erat ; promissioe pour promissione, cōsilium pour consilium ; *c*) *une syllabe supprimée à la fin du mot :* psalm' pour psalmus; agim? pour agimus ; *d*) *voyelles seules supprimées :* qs̄ pour quos ; aq̄s pour aquas : *e*) *plusieurs voyelles et consonnes supprimées :* pr̄e pour patre ; nrā pour naturam ; spū scī pour spiritus sancti ; dnō pour domino ; nr̄ pour noster ; ds̄ pour dominus.

Orthographe.

Bien qu'à cette époque l'orthographe de la langue latine n'ait rien de constant, à tel point que parfois le même mot est diversement orthographié, je crois qu'il n'est pas tout à fait inutile de relever quelques expressions que j'ai rencontrées dans notre manuscrit, telles que, condempnabitur, dragmatis, assumpcto, michi, Xpristum.

Miniatures et encadrements ornementés.

Ce petit volume, qui, sous divers rapports, est un objet d'art fort remarquable, est orné de treize miniatures occupant une page entière avec l'encadrement dont elles sont entourées. Comme elles se trouvent placées en tête des chapitres principaux et qu'elles sont en rapport intime avec ces chapitres, je répéterai auprès de chacune l'en-tête qui lui correspond.

I. *Hore scē Crucis.* Jésus-Christ en croix ; dans le fond un paysage, dans lequel on remarque un grand bâtiment flanqué de deux tours rondes et crénelées ; à gauche de la croix la sainte Vierge debout, accompagnée de saint Jean et de sainte Madeleine ; à droite, quatre soldats romains armés de lances. L'encadrement de ce tableau est composé de guirlandes de fleurs, de fruits de différentes couleurs rehaussées d'or.

II. *Hore de scō Spiritu.* Dans l'intérieur d'un temple, la sainte Vierge debout, entourée des douze apôtres groupés autour d'elle, tous en prière. — Même encadrement qu'au n° 1.

III. *Missa beate Marie virginis.* Dans l'intérieur d'une salle riche-

ment décorée, une dame en robe bleue, à chevelure flottante, assise dans un fauteuil et portant un enfant sur ses genoux. Elle porte une couronne d'or sur la tête qui est également auréolée. C'est la sainte Vierge représentée sous les dehors de la noble dame à laquelle le livre a été dédié. A côté de cette dame un petit enfant, à robe rouge, touchant un instrument à cordes. — Même encadrement.

IV. *Hore beate Marie Virginis.* *a*) Dans un appartement richement décoré, la sainte Vierge à genoux en prière ; à ses côtés un vase avec des fleurs de lis, comme symbole de l'innocence ; devant elle l'ange Gabriel prononçant ces mots : ave Maria, gracia plena, Dñs tecum. Ces mots sont écrits sur une bandelette blanche qui se déroule des mains de l'ange. Dans l'angle supérieur de la salle, limité par un cercle bleu étoilé d'or, le bon Dieu sous la figure d'un vieillard à tête auréolée qui bénit la sainte Vierge (l'Annonciation). — Même encadrement.

b.) Dans un beau paysage, la sainte Vierge rencontrant sainte Élisabeth, toutes les deux richement costumées. — Même encadrement.

c.) La nativité de Jésus-Christ. Sous un toit de chaume, élevé dans une riante plaine, la sainte Vierge agenouillée, les mains jointes devant l'enfant Jésus couché tout nu à terre ; devant elle, saint Joseph assis, contemplant l'enfant Jésus ; derrière la sainte Vierge, le bœuf et l'âne dont on ne voit que les têtes. — Même encadrement.

d.) L'apparition des anges aux bergers. Deux bergers paissent leurs moutons dans une prairie ; dans le fond un paysage, dans le ciel un ange portant une banderole sur laquelle on lit : « gloria in excelsis Deo. » — Même encadrement.

e.) L'adoration des mages. Sous le même toit de chaume que ci-dessus, la sainte Vierge assise sur un fauteuil et portant l'enfant Jésus sur ses genoux ; devant elle les trois mages présentant, l'un après l'autre, leur offrande ; dans le lointain, des champs garnis d'arbres. — Même encadrement.

f.) La présentation au temple. Dans un temple de style mixte, derrière un autel très-simple, un prêtre, à côté de celui-ci deux autres personnages, devant l'autel la sainte Vierge en habit bleu garni d'or, présentant l'enfant Jésus au prêtre ; à ses côtés une autre sainte. — Même encadrement.

g.) Hérode assis, devant lui un soldat levant le glaive pour trancher la tête à un petit enfant présenté par une personne agenouillée devant Hérode. — Même encadrement.

h.) La fuite en Égypte. Dans une contrée montagneuse, la sainte Vierge avec l'enfant Jésus sur un âne conduit par saint Joseph. Dans le fond, un grand bâtiment flanqué de deux tourelles rondes et crénelées.

Remarquons que ces Heures de la sainte Vierge sont ornées de huit miniatures et qu'en général le culte de cette sainte prédomine dans le livre.

L'en-tête de ces Heures est accompagné de quelques mots qui me semblent très-importants pour l'appréciation de notre manuscrit. « Hore beate Marie virginis, *secundum usum romane curie.* »

V. *Incipiunt septem psalmi.* Jésus-Christ assis sur un arc-en-ciel, le globe à ses pieds, le tout dans un ciel rouge et étoilé; à ses pieds deux saintes agenouillées au milieu desquelles la terre s'entr'ouvre pour laisser voir des têtes humaines qui en sortent. A côté de Jésus-Christ voltigent dans l'air deux anges qui annoncent les plaies du monde.

VI. *Incipiunt vigilie mortuorū.* Devant un temple ouvert, d'un style mixte, Jésus-Christ donnant la bénédiction à un mort qu'il vient de ressusciter ; derrière Jésus-Christ trois autres figures debout.

Dans le temple le pignon seul est gothique ainsi qu'une petite tour qui s'élève à gauche de ce pignon.

Les autres prières n'ont pour tout ornement qu'une majuscule ornementée.

La première page des prières auxquelles se rapportent les miniatures que je viens de décrire, est entourée d'un encadrement analogue à ceux qui entourent les miniatures.

Sous le rapport de l'écriture et des ornementations, notre précieux manuscrit me semble appartenir à la deuxième moitié du xve siècle.

Souvent le talent du copiste l'emporte, à cette époque, sur celui de l'enlumineur ; dans le nôtre on rencontre un accord assez parfait entre les deux talents. Les compositions des miniatures sont passa-

blement ordonnées ; il y a plus de perspective linéaire et aérienne, que dans les monuments de même genre d'une époque antérieure. La belle fusion des teintes, l'or d'un brillant éclat, dont les ornementations sont rehaussées, trahit la même époque.

Si nous faisons abstraction des caractères artistiques, relatifs à l'exécution, pour ne considérer que la composition même, nos miniatures donnent lieu aux observations suivantes :

1° Dans les monuments d'architecture, la gothicité a perdu sa pureté ; les tours rondes crénelées rappellent l'architecture mauresque ;

2° On remarque dans l'intérieur des lieux sacrés que, tandis que les formes perdaient leur pureté, des pensées mondaines s'introduisirent pour prendre la place des sentiments religieux. Le luxe des ornementations, appliqué par anachronisme aux lieux comme aux personnes, nous fait voir que l'influence du temporel minait par degrés le spirituel. L'homme avec ses idées mondaines se montre là où Dieu seul devait briller ; il ne s'oubliait pas en face du créateur ; au fond même du sanctuaire, il n'était souvent préoccupé que de son orgueil. Quel contraste se révèle dans ces scènes, où la sainte Vierge apparaît dans le somptueux costume des châtelaines du moyen âge ?

Je conclus de tout ce qui précède, que le livre précieux que nous venons d'examiner, appartient à la seconde moitié, même à la fin du xve siècle. Le nom d'un des premiers possesseurs, Fr. Jean Menof, de Soissons, le caractère des lettres et de l'ornementation font supposer qu'il appartient à l'école française ; les vestiges d'écriture visigothique, les traces d'architecture mauresque, permettent peut-être de l'attribuer au midi de la France.

Il est moins facile de dire pour qui il a été composé ; je suppose que c'est pour une dame de haut parage de ces contrées.

D'après les notes inscrites dans le calendrier, il était la propriété de sœur Anne Cossin, professe en 1590, et plus tard de Fr. Jean Menof, de Soissons, *Guardiañus metensis* 1584, et *Cõfess.* en 1603.

Avant de devenir la propriété de Mme Pondrom, il avait appartenu à M. Oberst, de son vivant juge de paix à Rémich, dont le nom se trouve inscrit à la première page.

Dr A. Namur,
Profeseur-bibliothécaire à l'athénée de Luxembourg.

BIOGRAPHIE.

Notice sur Émile Gachet (1).

Émile Léonard Jean-Baptiste Gachet naquit à Lille, le 5 novembre 1809. Il est mort à Ixelles, le 23 février 1857.

Dirons-nous qu'il fut bon fils, bon frère, bon époux, bon citoyen, bon ami ? Ce serait copier l'épitaphe banale du premier épicier venu. Non que l'on puisse lui dénier ces qualités ; mais le sépareraient-elles de la foule? mais je ne saurais les montrer en action. Bien que je me loue d'être une de ses anciennes connaissances à Bruxelles, nos relations ont été entretenues surtout par le goût des lettres ; je n'ai jamais cherché à pénétrer dans l'intimité de l'homme ; je n'ai point reçu les confidences de sa jeunesse, mêlé mon existence à la sienne. Ensuite, sa vie, toute vouée à l'étude, s'est écoulée dans l'obscurité du cabinet. J'ai eu beau y chercher des événements ; je n'y ai trouvé que des labeurs de bénédictin. Cette notice ne pourra donc montrer que l'homme de lettres.

Quelques mois avant sa mort, Gachet fit paraître dans l'*Écho du Nord* (17 novembre 1856), un article tout empreint des souvenirs de la patrie et du foyer ; il en repasse les images devant ses yeux attendris ; et voyant approcher l'heure fatale du départ, il leur adresse des adieux pleins de larmes et de courage. Nous sommes heureux d'y puiser les détails qui concernent ses jeunes années et sa famille.

---

(1) Cette notice, rédigée par un de nos collaborateurs, a paru d'abord en tête des tirés à part du *Glossaire roman* de Gachet, publié par la Commission royale d'histoire ; elle n'a par conséquent reçu qu'une publicité restreinte. Les qualités si précieuses d'Émile Gachet, ses mérites incontestables en science historique et paléographique, ses relations si bienveillantes avec notre *Bulletin*, m'ont pressé de demander à l'auteur l'autorisation de la reproduire dans ces feuilles ; je le remercie de me l'avoir accordée.

Aug. Sch.

« Mon père, dit-il, était fabricant de fil retors à Lille. Il y exerça pendant plus de trente ans cette vieille et simple industrie qui consiste à retordre le fil sorti des mains de la fileuse, pour en faire du fil à coudre en double ou en triple...

« On aurait dit quelquefois qu'ouvriers et maîtres ne faisaient réellement qu'une seule famille. Oui, dans ces cœurs simples, il y avait souvent une bonne et franche affection, indépendamment de tout service matériel, et il faut autre chose que de l'argent pour payer tout cela. Pourrais-je donc oublier jamais ce contre-maître qui arracha un jour ma sœur à la mort, au moment où le feu brûlait déjà ses vêtements? Pourrais-je oublier que, dans un incendie, le même homme sauva ma grand'mère ? Et le vieil ouvrier qui, chaque matin, était chargé de me conduire à la pension, — à la prison, veux-je dire — que de peines ne lui ai-je pas données, et combien de mal il avait à me faire entendre raison ! Pauvre vieux bonhomme ! Il faisait de son mieux pour apaiser mes terreurs, et trouvait fort simple qu'on voulût faire de moi un apprenti savant. Puis, quand venait le soir du samedi, il me laissait pour récompense chanter avec lui les litanies de la sainte Vierge, devant la chapelle de la fabrique. Alors ma voix d'enfant se mêlait à celle de ces braves gens, et c'était dans la simplicité de mon cœur que je répétais avec eux : Priez pour nous. Aujourd'hui, après quarante années, il me semble que mon cœur est encore tout prêt à redire avec l'ouvrier cette prière de mon enfance. Mais où sont-ils maintenant les ouvriers de la fabrique de mon père ?

« L'industrie lilloise était sur le point d'éprouver une révolution terrible... On parlait déjà depuis longtemps de la filature du lin à la mécanique ; on répétait que l'Angleterre y faisait des merveilles, et que l'ancien système devait être forcément abandonné. C'était bien souvent le sujet des conversations de mon père avec mes frères aînés, et là, comme toujours, on voyait la jeunesse pleine d'ardeur pour les innovations, tandis que la vieillesse était hésitante et incrédule.

« Ce fut dans ces conjonctures que mes frères firent la connaissance d'un homme qui portait un nom illustre dans l'industrie. Il était gantois, et de plus l'un des frères du fameux Liévin Bauwens. Il avait, disait-il, en sa possession le plan des machines anglaises... Mes frères, l'aîné des deux surtout, l'introduisirent chez mon père

avec un certain air de triomphe. Il y eut de longs pourparlers. Le vieux fabricant se montrait difficile à convaincre. Que venait-on aussi lui proposer, de jeter le trouble et la perturbation au milieu de ses ouvriers ? Était-ce bien à lui qu'il convenait de se lancer dans des voies toutes nouvelles ?... Que vous dirai-je ? En peu d'années, les changements que mon père avait redoutés durent s'accomplir. Mes frères, associés à des négociants de Lyon, établirent en 1821 une filature de lin à quelques lieues de Lille. La filature du lin avait décidément pris racine dans le département du Nord ; et les vieux métiers de mon père ne tardèrent pas à être vendus à vil prix : ils avaient fait leur temps. Quant à nos anciens et braves ouvriers, Dieu sait ce qu'ils devinrent.

« Et moi, au milieu de ces luttes étranges, dont je ne comprenais point la portée, je continuais, insoucieux du monde matériel, à me livrer avec ardeur à ces études qui m'avaient tant effrayé naguère ; et mon père m'encourageait, comme s'il avait été pris tout à coup d'une horreur profonde pour cette industrie aussi changeante que Protée. Il semblait heureux de mon amour pour Horace et Virgile ; il faisait tous ses efforts pour me détourner de la voie qu'avaient suivie mes frères. »

Gachet continua donc son apprentissage de la science, sous l'œil de son frère aîné, directeur du collége, et Dieu sait quel beau midi promettait son matin. Pourtant Horace et Virgile ne l'introduisirent à Cujas ni à Galien. Il n'entra pas non plus à l'école normale, qui paraissait lui ouvrir sa véritable carrière. Ce fut le commerce qui s'empara du jeune homme. Mais épris de la muse (déjà la *Revue du Nord* aimait à recueillir ses épanchements), il ne rend pas à Mercure un culte bien facile et bien fervent. Les vulgarités du détail, la sèche prose de la correspondance, l'insatiable âpreté du gain répugnaient à sa nature idéale et désintéressée, autant que les ennuis du servage à son indépendance jalouse. La répugnance alla jusqu'à la révolte de la conscience, exaspérée peut-être aussi, mais je n'oserais l'affirmer, par les contrariétés d'un cœur précoce. Aussi, par son libre choix, par la condescendance empressée de sa famille, le départ de Lille fut résolu, et l'on hésita quelque temps entre Bruxelles et Paris.

Bruxelles obtint la préférence ; Gachet y arriva en 1834. Ses pre-

mières relations furent avec la famille Bartels, au foyer de laquelle il fut accueilli par Jules, un ancien camarade de pension, et dont l'amitié avait été l'un des aimants qui l'attiraient dans notre pays. Une lettre du préfet du Nord, le baron Méchin, l'introduisit près de M. Gachard, archiviste général du royaume. « Cette lettre rendait de lui le témoignage le plus flatteur; elle attestait surtout les brillantes études qu'il avait faites, le goût prononcé et l'aptitude qu'il manifestait pour les investigations historiques. La commission d'histoire accueillit le jeune savant, qui se présentait à elle sous des auspices aussi flatteurs; elle le mit à l'épreuve, et elle ne tarda pas à reconnaître qu'elle avait acquis un auxiliaire précieux. Y avait-il des recherches laborieuses à faire, des textes difficiles à vérifier, des points obscurs à éclaircir? C'était à lui qu'elle avait recours. Elle avait pu se convaincre de l'étendue de ses connaissances en diplomatique, en paléographie, en histoire; elle savait aussi qu'elle pouvait se reposer en toute confiance sur la sûreté de ses appréciations, sur la solidité de son jugement (1). »

J'aime à croire que la Commission n'a pas eu besoin d'une lente épreuve pour reconnaître quel auxiliaire elle acquérait. Mais, heureuse d'avoir rencontré une science aussi désintéressée, aussi discrète, elle ne l'évalua pas d'abord à un prix assez haut pour le dispenser de chercher encore des ressources dans des leçons particulières; et je n'aperçois qu'en 1838 les traces officielles de sa collaboration.

Le 1er août 1839, M. de Theux le nomma, avec l'archiviste d'Anvers, Kreglinger, pour concourir à la rédaction de la Table chronologique des chartes et diplômes relatifs à la Belgique : rédaction dont le fardeau retomba bientôt sur lui seul.

Il serait difficile d'énumérer tous les services qu'il rendit; une bonne partie se dérobe aux regards profanes. La nature même de ses travaux ne permet guère d'en donner l'analyse. Qui voudra les connaître devra se résigner à plonger dans les bulletins de la Commission. J'en indiquerai néanmoins quelques-uns, afin qu'on se fasse une idée de leur importance :

(1) Discours de M. Gachard. On sent dans ce langage toute la véracité qu'inspire une perte récente.

L'exécution de la Table analytique des Bulletins, 1re série;

L'analyse et l'examen des manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne, en consacrant sa principale attention sur ceux qui ont trait au gouvernement;

Les recherches nécessaires à la publication de Renon de France, dont nous jouirions aujourd'hui, si, lors de la réorganisation de l'Académie, M. du Mortier n'avait pas été rangé, malgré ses droits, dans la classe des sciences, où il avait pourtant conquis sa première illustration; et si, blessé dans sa diguité, il n'avait pas déserté l'Académie et la Commission d'histoire. Comme supplément à ces recherches, Gachet prit copie d'une quarantaine de lettres de Marguerite de Parme, qui manquent à la publication du baron de Reiffenberg;

La transcription du voyage de l'archiduc Albert, en Espagne, et de son retour avec l'infante Isabelle, en 1598 et 1599; — d'un poëme latin sur la mort de Henri 1er, duc de Brabant; — d'une chronique relative à Gui de Flandres, et la liste des fidèles vassaux qui partagèrent sa captivité en France; — de la chronique de Bauduin d'Avesnes. Plus tard, il élabora une excellente notice sur l'auteur;

La continuation des extraits des comptes de la recette générale de Brabant.

La commission avait placé, dès son origine, au nombre de ses publications futures, le Diurnal de l'expédition de Charles-Quint contre Tunis. A cette époque, on ne connaissait que le manuscrit de la bibliothèque Lammens, à Gand. Lors d'un voyage à Lille, fouillant la bibliothèque municipale, Gachet eut l'occasion de manier un manuscrit de l'abbaye de Cysoing, qui renfermait sur la conquête de Tunis des lettres particulières très-curieuses. Il se hâta d'en prendre copie. Revenu à Bruxelles, il collationna ces documents avec ceux que nous possédons; il relut entre autres les dépêches officielles comprises dans la collection des documents historiques, formée aux archives du royaume avec les copies prises sur les originaux à Vienne. Il rechercha, parmi les manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne, ceux qui se rapportaient à ce sujet; et il fut surpris de reconnaître une relation extrêmement circonstanciée, intitulée : *Expédition de l'Empereur contre Theunis*. C'est le fameux Diurnal, tant regretté,

dont l'auteur non plus ne put se dérober à la sagacité de Gachet.

Il signale un manuscrit d'Adrien de But; il en décrit le contenu; il en extrait les détails relatifs à l'existence d'Adrien et de Brandon, de qui il continuait l'œuvre, et de Gilles de Roye. Ce rapport est grossi d'une notice sur les XXXI rois de Tournai.

Je m'arrête, pour ne pas donner un catalogue.

La Commission d'histoire ne l'occupait pas seulement à Bruxelles. En 1852, elle avait proposé de l'envoyer explorer, dans l'intérêt de l'histoire nationale, les principales bibliothèques de l'est et du nord de la France. Le Ministre, en acquiesçant à cette proposition, eut la bienveillance d'ajouter qu'il saisissait avec plaisir cette occasion de reconnaître son zèle et ses services. Dans le court espace de trois mois que dura le voyage, il visita tour à tour les bibliothèques et les archives de Lille, de Béthune, Arras, Amiens, Paris, Châlons-sur-Marne et Reims. Il avait réservé pour la fin de sa tournée les dépôts littéraires de Boulogne et de Saint-Omer; mais le terme fixé pour le retour approchait, et il aima mieux abréger son itinéraire que se contenter d'une exploration superficielle.

Antérieurement, il avait reçu la mission d'aller à la Haye vérifier si la bibliothèque possède réellement la traduction française de Dyntérus, traduction dont il avait déjà découvert la majeure partie.

Il employa les loisirs d'une vacance à Lille pour commencer la révision du texte des chartes du Hainaut; il la termina durant un autre voyage, et leva ainsi les obstacles qui avaient arrêté la publication. Il utilisa une promenade dans le Hainaut pour recueillir des renseignements sur les documents historiques qui concernent cette province, et remit au baron de Reiffenberg des notes sur les archives provinciales, sur celles de Sainte-Waudru, celles de Beaumont, sur le cartulaire de Saint-Denis en Brocqueroye.

C'est sur Gachet que retombaient encore les soins d'impression et de correction pour toutes les publications de la Commission.

Outre ces travaux commandés par son emploi, il en est que l'on doit à son initiative spontanée.

Chargé, pour un recueil anglais, d'extraire de nos archives les documents qui intéressent la belle Marie Stuart, il mit ces fouilles à profit pour enrichir les bulletins de documents relatifs aux Anglais qui, fuyant la persécution anglicane, étaient venus trouver un asile

en Belgique vers 1570, hospitalité que la Grande-Bretagne paya en ouvrant ses ports aux gueux qui fuyaient les bûchers catholiques.

En décrivant un manuscrit de l'université de Liége, il donne l'analyse des chartes qui intéressent l'histoire de la principauté, et la copie des plus importantes.

D'après un manuscrit de la bibliothèque de Lille, il retrace d'anciennes cérémonies funèbres. Les détails variés que l'auteur fournissait sur les nombreuses obsèques célébrées dans nos provinces pendant plusieurs siècles ne sont pas seulement curieux pour les familles; ils servent aussi beaucoup à l'histoire des usages et des mœurs.

Il avait transcrit, pour son compte personnel, un glossaire latin-roman du xve siècle. Réfléchissant aux difficultés que présentent les vieux manuscrits, lorsque, malgré les travaux admirables des du Cange, des Carpentier, des Borel, etc., on se trouve arrêté à un mot oublié de ces savants lexicographes, il pensa que l'utilité pourrait en être générale, et il l'inséra dans les Bulletins.

Il obtint de M. Th. de Jonghe, celui de nos concitoyens dont la bibliothèque renferme les plus riches trésors, la communication d'un cartulaire du Hainaut. Le propriétaire consentit volontiers à partager avec le public. Gachet donna la copie de quelques pièces, l'analyse du plus grand nombre, et mit en tête une savante introduction.

Dans une lettre à l'Académie, il combattit les singulières mutilations que l'on fait subir aux noms des grands hommes, et réclama contre le faux baptême imposé à Roland de Lassus. Sur le rapport du savant Schayes, ami dont nous déplorons la perte récente, la lettre fut insérée dans les Bulletins.

Je signalerai encore, tout en reculant devant les longueurs d'une liste complète, ses notices sur l'assassinat de La Ruelle, sur Jean de Stavelot; sa publication des lettres de Viglius, etc., son essai sur les commanderies belges de l'ordre de Malte, etc.

Aussi en réfléchissant aux diverses capacités de Gachet : l'étude de la paléographie et des langues classiques, la connaissance du moyen âge, de ses mœurs et usages, de sa littérature latine et romane; la récolte qu'il avait moissonnée dans les manuscrits de nombreux dépôts, richesse plus difficile à ramasser que celle des imprimés; la sûreté de sa critique et de son goût; nous ne pouvons nous défendre

de conclure que la Commission d'histoire a fait en lui une perte irréparable. Jamais elle ne le remplacera, jamais. Elle sentit assez le prix de son concours pour favoriser l'ambition du jeune homme, alors que, sur le point d'unir sa destinée à celle de Mlle Jouvenel (1), et la prudence éveillée pour des intérêts nouveaux, il voulut s'assurer (janvier 1847) une position plus stable et plus relevée, et avait conçu la création du Bureau paléographique, dont il avait lui-même limité le budget. Le Ministre approuva la création et le traitement. Mais il aurait pu réfléchir que si la modération dans les désirs est une vertu, la modération dans le salaire peut être une mesquinerie. Cette création, dont le rapport étale tous les avantages, tenait si bien à la personne de Gachet que, lui mort, le bureau fut disloqué, et les attributions réunies aux archives.

Outre ces travaux, qui tous rentrent dans la sphère de ses occupations officielles, M. Gachet gratifia encore le public des *Lettres inédites de Pierre Paul Rubens,* Bruxelles, M. Hayez, 1840, 1 vol. in-8°.

M. Gachard avait recueilli la plupart de ces lettres pendant un voyage en France, en 1838. Les autres proviennent de la bibliothèque de Bourgogne.

« Elles sont accompagnées d'une introduction sur la vie du grand peintre et sur la politique de son temps, qu'on doit placer parmi les bons morceaux historiques dont notre littérature s'est enrichie dans les vingt dernières années. Peu de temps auparavant, on avait vu paraître, sous le nom du prince de la peinture flamande, une correspondance apocryphe (2), prétendûment découverte par le plus merveilleux des hasards, écrite on ne disait à qui ni pour quoi. Le public fut heureux de posséder de véritables lettres de Rubens, des lettres dont l'authenticité défiait toute contestation : car les originaux reposent dans des collections où chacun peut aisément les vérifier. On savait enfin à quoi s'en tenir sur le style du grand artiste ; on connaissait désormais sa manière de penser sur une foule de sujets

---

(1) Deux enfants, un garçon et une fille, sont nés de cette union.

(2) Une lettre de M. Goethals, insérée dans l'*Émancipation,* détrompa bientôt de ce roman. C'est aussi à M. Goethals que Gachet doit l'intelligence des lettres écrites en flamand.

de politique, d'art, de science, d'archéologie. Un critique de cette époque (E. Robin), dont les arrêts avaient de l'autorité, termina un article où il rendait de cette publication un compte détaillé, en disant : qu'un tel recueil deviendrait indispensable dans toute bibliothèque formée par un homme de goût (1). »

Le libraire Van Dale eut l'idée d'offrir aux amateurs le fac-simile d'un beau manuscrit, orné de toutes ses gravures enluminées. Cette curieuse reproduction autographiée porte le titre : *Le Sires de Gavres,* Bruxelles, 1845, grand in-4°. Ce fut Gachet qui fut chargé de diriger la publication; il l'enrichit d'un glossaire et d'un avertissement écrit dans le style de l'époque. Son nom se trouve caché dans ce vers imprimé en lettres rouges parmi les pièces liminaires :

Soubs grand labeur foible gas chiet.

Un très-petit nombre de privilégiés ont reçu leur exemplaire orné d'une planche spéciale. Elle représente le libraire offrant au roi l'hommage de son œuvre. Dans le groupe des personnages figure Gachet, dont le profil a été très-fidèlement croqué.

En 1849, parut *Maldeghem la Loyale.* Mémoires et archives publiés par Mme la comtesse de Lalaing, née comtesse de Maldeghem ; Bruxelles, Wouters, 1 vol. in-8° de VIII et 469 pages.

« Les recherches qu'il contient, la forme dont elles sont revêtues appartiennent à M. Gachet, qui s'est mis à merveille à l'unisson avec une femme spirituelle et d'excellente compagnie, sans rien perdre de ses avantages d'écrivain instruit et de critique exercé (2). »

Vers la même époque, Gachet, membre de la Société des bibliophiles de Mons, depuis le 20 mai 1846, paya son tribut en publiant les *Albums et OEuvres poétiques de Marguerite d'Autriche.* Mons, Hoyois, 1849, 1 vol. in-8° de XX et 107 pages.

Vers 1840, les frères Wouters avaient entrepris la publication d'une revue, le *Trésor national.* Il y avait eu dans leur pensée une

(1) Discours de M. Gachard. Plus tard, Gachet, en rendant compte d'une publication de M. Backhuyzen, modifia l'opinion qu'il avait soutenue concernant le lieu de la naissance de Rubens, et se prononça pour la petite ville de Siegen qui détrônera décidément Anvers et Cologne.

(2) Reiffenberg.

certaine grandeur, une certaine générosité. Se mettant au-dessus de tous les partis, acceptant toutes les idées, qu'elles vinssent de la loge ou de la sacristie, ou inspirées par la raison pure ; intéressant le travail par une équitable rémunération ; ils avaient calculé sur un nombre convenable de collaborateurs et de souscripteurs. Leurs calculs furent trompés. Depuis longtemps lié avec les Wouters, Gachet qui leur était fort utile pour désigner à leur préférence les ouvrages qui pouvaient entrer dans leur *Trésor historique*, fut un des directeurs de la Revue, et outre une large part dans le Bulletin bibliographique, il contribua à la rédaction par plusieurs articles : *Un poëte ignoré ;* t. I, 2e série ; une excellente critique des *Voyages et ambassades de Guillebert de Lannoy,* t. I, 1re série ; *Quelques poésies patriotiques de la fin du XVIIIe siècle,* t. IV, 2e série.

Dans le *Messager des sciences historiques* (1852), il inséra une notice sur le couvent de l'Abiette à Lille, suivie de l'analyse des chartes.

Je n'entrerai pas dans l'énumération des nombreux articles qu'il fournit à *l'Artiste,* journal de Lille, auquel il donna, entre autres, cette vive et originale boutade : *Les Malédictions de Polichinelle,* à *l'Écho du Nord,* au *Patriote,* au *Bulletin du Bibliophile,* à *l'Émancipation* surtout. Il en est beaucoup, d'ailleurs, qui ont échappé à mes perquisitions.

D'après le *Trésor national,* il s'est occupé d'une biographie de Philippe le Bon. Nous n'en avons rien vu. Sur le témoignage de son ami, M. Henri Bruneel (*Echo du Nord,* 4 février 1858), il avait aussi préparé une édition des Fables de la Fontaine, avec glossaire et notes philologiques. Il se proposait de rédiger des notes biographiques, qu'il appelait ses photographies, sur les hommes qui de nos jours se sont le plus distingués en Belgique et dans la Flandre française.

Nous avons dit que le culte de la poésie avait chez Gachet précédé le culte de la science. Les occupations sévères de Bruxelles l'absorbèrent et le mirent sur sa véritable pente. Le manque d'heureux loisirs, sans éteindre sa flamme, ne lui permit plus que de fugitives excursions dans le domaine de la poésie. Son talent ne se révélait que de temps en temps dans des morceaux de courte haleine, des épigrammes spirituelles, dont son aménité émoussait la pointe. Il

aurait chatouillé; il n'aurait pas même égratigné. J'ignore s'il en a jamais fait confidence au papier; j'ignore si ses premiers essais ont été conservés.

Il ne nous reste plus à parler que de ses deux œuvres de prédilection, le plus en rapport avec son véritable génie, sur lesquelles il fondait l'avenir de son nom, et auxquelles une sorte de fatalité lui refusa le bonheur de mettre la dernière main.

Du jour qu'il commença l'examen des analyses des diplômes, il s'aperçut que le contrôle était bien ardu. Lui-même va nous faire comprendre les difficultés et le plan de son travail. « Ces analyses ne paraissent pas toujours avoir été faites d'après les indications données par la Commission d'histoire, ni en vue du but que l'on s'est proposé. Souvent elles sont incomplètes, et la révision exige beaucoup de patience et d'assiduité.

« Une autre difficulté de cette vaste entreprise, c'est la classification chronologique. Or, où est le fil d'Ariane qui nous empêchera de nous égarer dans le labyrinthe des dates au moyen âge? Nous avons pensé qu'avant de procéder à cette classification, il était nécessaire de fixer notre attention sur les différents systèmes employés dans les provinces belges. Malheureusement, les ouvrages de diplomatique, publiés jusqu'aujourd'hui, ont presque toujours laissé de côté ce qui a rapport à la Belgique. Ainsi, les questions suivantes ne pourraient pas être résolues d'une manière convenable à l'aide de ces ouvrages :

« Quels sont les différents styles ou manières de commencer l'année usités au moyen âge dans les provinces des Pays-Bas?

« Comment faut-il expliquer les dates étranges ou bizarres qui se rencontrent dans les diplômes?

« Ces deux questions constituent à elles seules un travail de diplomatique fort considérable. J'ai cherché à les résoudre à l'aide des savants ouvrages publiés jadis par les bénédictins, par du Cange, par le Hollandais Kluit, par les Allemands Haltaus, Pelgram, etc., et de nos jours par de Wailly. Je me suis convaincu que presque toujours nos chartes, nos usages, les dates usitées en Belgique, ont été négligés par eux. Il m'a donc paru nécessaire de me procurer des notions plus positives. »

La première partie de ce calendrier belge du moyen âge fut sou-

mise à la Commission, et reçut l'approbation du rapporteur, M. de Ram. En s'appuyant sur les chartes elles-mêmes, Gachet est parvenu à jeter beaucoup de clarté sur des faits que les savants les plus distingués des derniers siècles avaient considérés comme des énigmes indéchiffrables (1).

La visite qu'il fit, en 1852, aux bibliothèques de France lui servit encore à compléter les matériaux de cet important travail. Malheureusement la mort marcha plus vite que lui : *Pendet opus interruptum.*

« Il avait entrepris, sur l'invitation de la Commission d'histoire, un glossaire destiné primitivement à l'explication des chroniques de Godefroid de Bouillon, mais dont il avait beaucoup élargi le cadre, de façon à en faire un vocabulaire indispensable pour l'intelligence des monuments littéraires du moyen âge (2). »

Diez, qui étudia la transformation des langues filles du latin, fut naturellement conduit à une théorie générale. Gachet, resserré dans un cadre plus étroit, n'était pas arrivé à se tracer des règles aussi complètes, aussi sûres, mais il trouva un équivalent dans l'intuition, la rectitude de sa critique. La connaissance familière qu'il avait des poëmes sur lesquels il opérait le conduisit presque toujours à la juste interprétation. La discussion est toujours polie, et M. Génin n'aurait pas le droit de se plaindre de la façon dont ses légèretés sont relevées; la forme est toujours spirituelle. Publié en France, il n'aurait pas échappé à l'attention de l'Institut, qui a couronné Chevallet (3).

Cette laborieuse entreprise, de même que le calendrier, se heurta contre divers obstacles, la maladie surtout, qui, sournoise, minait depuis longues années sa constitution, en dissimulant son caractère à la sagacité des médecins ; la maladie implacable qui lui infligea les souffrances d'un long martyre ; qui défia la science et le dévouement du docteur Breyer ; qui le condamna à une longue reclusion, en entravant le jeu d'un pied ; qui le priva de l'usage de la main droite,

---

(1) Il a déjà donné dans le *Bulletin* l'explication du tremidi, du cinquesme, de *saint Matthieu*.

(2) Discours de M. Gachard.

(3) Le *Bulletin du bibliophile* en a rendu compte dans le vol. XV, pp. 347-352.

lui rendit même le fauteuil insupportable et l'étendit sur sa couche, mais respecta toujours son intelligence. Trois jours avant sa mort, il dictait encore à sa femme une longue réponse à un savant allemand, pleine de lucidité et de raison. Le dernier jour arriva qu'il n'avait terminé que la lettrine R.

Son convoi montra quels regrets il laissait. La naissance et la fortune sont rarement accompagnées d'un cortége aussi nombreux, où la famille, l'amitié, la science, les arts, la France par ses bannis, avaient leurs représentants. M. Gachard, au nom de la Commission d'histoire ; M. Philippe Gigot, son ami, son disciple, ont tour à tour rempli le pénible devoir de rappeler les qualités et les travaux du défunt, et jetèrent les premières pelletées de terre sur le cercueil, recouvert bientôt de la pierre sépulcrale que lui firent ériger ses amis Léon Gaucher et Eugène Simonis, ce statuaire, que, suivant une expression de Gachet, on dirait sorti des écoles d'Athènes et de Rome (1).

N. L.

---

(1) Quant à l'épitaphe que lui a dédiée un ami (dévoilons le : c'est l'auteur même de cette notice), nous l'avons soumise à nos abonnés, au t. XIII, p. 321.

Aug. Sch.

MÉLANGES.

Nécrologie. — Un homme aussi distingué que modeste vient de s'éteindre dans sa 80e année, à Orléans. Nous voulons parler de M. *Constant Leber,* ancien chef du bureau du contentieux des communes au ministère de l'intérieur, membre correspondant de l'Institut de France (classe des sciences morales et politiques).

M. Leber était né à Orléans, le 8 mai 1780, jour anniversaire de la délivrance de cette ville par Jeanne d'Arc. Il appartenait à une famille obscure, mais il ne tarda pas à conquérir par son travail et par la considération dont il s'environna une place honorable dans la société. Lorsqu'il eut terminé ses études, et après avoir fait un premier voyage en Italie, il entra au ministère de l'intérieur en 1807, et fit partie de l'administration française qui fut établie à Rome, en 1809, lorsque cette ville devint le chef-lieu du département du Tibre; quelques années après, il rentra en France et reprit sa position au ministère de l'intérieur, où il se fit apprécier par son aptitude et son zèle, jusqu'au moment où il prit sa retraite, en 1839.

M. Leber est particulièrement connu par ses travaux littéraires et bibliographiques. Possesseur d'une vaste bibliothèque qu'il s'est plu à enrichir pendant quarante années et qu'il a cédée à la ville de Rouen, de son vivant, pour que les ouvrages précieux qu'elle renfermait ne fussent pas dispersés, il en a fait un utile usage pour la composition des ouvrages que l'érudition lui doit. Nous ne rappellerons ici que les plus importants : d'abord son livre des *Cérémonies du sacre,* publié en 1825, à l'occasion du sacre de Charles X; puis son *Histoire critique du pouvoir municipal,* qu'il mit au jour en 1828, à une époque où l'on s'occupait beaucoup de la réorganisation des municipalités, et qui est un des meilleurs traités que nous possédions sur ce difficile sujet. Il nous faut encore signaler un *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge,* qui a paru d'abord dans le recueil de l'Académie des inscriptions, et qui a été reproduit avec

des additions dans une seconde édition publiée en 1847, par le libraire Guillaumin. Enfin, M. Leber est éditeur d'une *Collection des meilleures dissertations, notices et traités particuliers relatifs à l'histoire de France* (Paris, 1826-1840, 20 volumes in-8°). Parmi les nombreux travaux de M. Leber relatifs à l'histoire littéraire de la France, nous nous contenterons de citer ses *Plaisantes recherches d'un homme grave sur un farceur* (Tabarin); il a encore publié le *Catalogue des livres* de sa bibliothèque, en quatre volumes in-8°, ouvrage que les amateurs placent à côté du *Manuel* de M. Brunet.

Homme d'ordre et de travail, M. Leber s'était retiré, après la révolution de 1848, dans sa ville natale. C'est là qu'il est mort, le 22 décembre 1859, environné de l'estime de ses concitoyens et regretté de tous ceux qui l'ont connu.

— La 6e livraison du *Trésor des livres rares et précieux,* publiée par M. Grässe, de Dresde, vient de paraître; elle termine la lettre *B,* et elle achève le premier volume qui se compose ainsi de 581 pages in-4°. On trouve dans cet utile répertoire un très-grand nombre de notions bibliographiques d'une exactitude incontestable, et des indications que nous n'avons trouvées nulle part ailleurs, quoique nous ayons parcouru un très-grand nombre de volumes relatifs à la science des livres. Offrons-en quelques exemples.

En parlant des ouvrages de l'archéologue de Boze, M. Grässe cite un écrit intitulé : *Monnaies des barons de France,* sans lieu ni date, in-4°, 45 planches, ouvrage si rare qu'on n'en connaît que trois exemplaires complets (*voir* le *Catalogue de la bibliothèque de Van Damme,* p. 161), et qu'aucun des bibliographes, aucun des biographes de de Boze ne l'a cité.

Est-il question des diverses éditions de Brantôme, M. Grässe n'a point oublié une des plus rares des *dames galantes,* celle imprimée à Leyde, chez un typographe qui s'est déguisé sous le nom de Jean de Tourterelle et qui a mis sur le frontispice l'image de deux tourterelles. Elle forme deux petits in-12 de 404 et 244 pages, datés de 1666; on l'a attribuée à tort aux presses des Elzeviers.

Le *Manuel du libraire* signale dans les *Centuriæ epistolarum itinerariarum* de J. E. Bruckmann, une planche représentant « un sujet vraiment original, mais de nature à choquer des yeux chastes. »

Bien des gens n'ont sans doute pas eu l'occasion de voir cette gravure ; le savant bibliographe saxon leur apprend du moins quel en est le sujet ; elle fait partie d'une lettre qui traite des enseignes ou marques populaires des villes allemandes ; on y voit un chat tenant entre les dents un *phallus* qu'il a enlevé à un prieur entouré de deux religieuses.

M. Grässe s'étend assez longuement sur la collection des grands et petits voyages de de Bry, recueil si précieux à certains égards puisque les relations des vieux voyageurs qu'il réunit, contiennent, au milieu de bien des récits fabuleux, des particularités fort intéressantes et des renseignements précieux dont elles sont la source primitive et souvent unique.

Un exemplaire fort remarquable est longuement décrit au *Bulletin du bibliophile* de Techener, 1855, p. 33, où il est mis au prix fort élevé de 15,000 francs.

Nous observerons en passant que de Bry n'est pas toujours une autorité bien sûre ; lorsqu'il voulait donner la vue d'une ville et qu'un dessin pris sur les lieux lui manquait, il y suppléait en ayant recours à son imagination. Nous avons remarqué aussi que Bernard Picart, dans ses *Cérémonies religieuses,* a copié, surtout en ce qui concerne l'Amérique, un assez grand nombre des estampes des *grands et petits voyages.*

Pour le moment du moins, nous bornons ici nos observations sur l'ouvrage de M. Grässe, nous réservant d'en reparler.

G. B.

— Depuis que M. Brunet nous a adressé les lignes ci-dessus, nous avons reçu la 7e livraison de l'ouvrage en question. C'est la première du deuxième volume ; elle s'étend du commencement de la lettre *C* jusqu'à l'article *Cérémonies,* et comprend 104 pages. De nombreuses notices nous ont affermi dans le jugement que nous avons porté à plusieurs reprises sur les qualités de ce vaste répertoire, lequel, sans conteste, est jusqu'ici le plus riche, le plus étendu et le plus savant des dictionnaires bibliographiques. Si nous nous prononçons aussi nettement à propos du livre de M. Grässe, ce n'est pas qu'il entre dans notre intention de préjuger le moins du monde contre le nouveau Brunet, que nous attendons avec impatience. Comme connaisseurs

de livres, comme érudits bibliographes, certainement, MM. Grässe et Brunet se valent; ils sont l'un et l'autre à la hauteur de la tâche entreprise. Il s'agira seulement de juger lequel des deux satisfera le plus largement les besoins du public, en d'autres mots, se rendra le plus utile. Cela dépendra et du cadre de leur œuvre respective, et de la richesse et du bon choix de leurs matériaux, et bien un peu aussi du public, appelé à faire usage de leur livre. Pour le moment, le Grässe vaut mieux que le Brunet; cela est aussi naturel qu'évident, et ne constitue pas, à proprement parler, un mérite imputable à l'auteur; mais le Brunet futur, paraissant indépendamment du Grässe, c'est-à-dire soit simultanément ou en le devançant, primera-t-il ce dernier par quelque supériorité manifeste, quelque avantage essentiel? C'est là ce que nous sommes curieux de voir... Mais probablement nous ne le verrons pas; l'ouvrage français tarde tellement à paraître qu'il semble vouloir, pour marcher plus sûr, laisser les devants à son rival germanique. Cela pourra tourner au profit du livre, au profit du public; d'un autre côté, « à vaincre sans péril....! » Mais laissons là ces rapprochements (inévitables, du reste, on le reconnaîtra), et parlons de la livraison. Disons d'abord que nous avons remarqué l'abondance des renseignements donnés à propos des articles *Jules César* (13 colonnes), *Calderon, Calidasa, Callimachus, Callot* (on énumère 44 suites différentes), *Caloin, Camoens, Cancionero* (1), *Capella*, le chroniqueur *Jean Carion, Barth. de las Casas, Bald. Castiglione, Catherina de Siena, Caton, Cats, Catulle, Caxton, Cebes, Celestina, Cent nouvelles*. Nous signalerons ensuite la nomenclature des principaux catalogues de ventes, qui ont intéressé les bibliophiles depuis la fin du dernier siècle jusqu'à l'année courante dans les divers pays de l'Europe, pour autant que leur titre commence par le mot : Catalogus, catalogo, catalogue. Les catalogues des corporations académiques et des bibliothèques publiques sont également renseignés avec soin. Il faut seulement ne pas perdre de vue qu'ils figurent dans le dictionnaire bibliographique à la place que leur assigne le premier mot de leur titre. Comme les catalogues constituent pour ainsi dire,

---

(1) Cette notice fournit plusieurs renseignements pouvant servir de rectification aux notices relatives à ce sujet dans le catalogue des Nutiana (2e édition), publié il y a quelque temps par notre honorable collaborateur aux initiales C. J. N.



dans la masse des livres imprimés, un petit coin à part, d'un intérêt spécialement utile et important pour ceux qui cultivent la bibliographie, nous eussions conseillé à l'auteur de classer à part sous le mot générique : *Catalogues*, tout ce qui rentre dans cette catégorie. Ce n'est, du reste, que comme outillage de bibliologue que les catalogues peuvent être admis à figurer dans le *Trésor*, car évidemment ce ne sont pas des livres, dans le sens littéraire du mot, et encore moins des livres rares et précieux. A ce titre donc, il eût été avantageux de voir se ranger sous un seul mot d'ordre des volumes qui ne diffèrent essentiellement que par le nom du propriétaire de la bibliothèque renseignée. En effet, veut-on trouver un renseignement quelconque relatif au catalogue Van Hulthem, ou à celui de toute autre bibliothèque, privée ou publique, on est, d'après la méthode adoptée, obligé de s'informer au préalable quel est le premier mot du titre, si c'est Index, ou Catalogus ou Bibliotheca, etc., etc. Enfin, nous mentionnons encore les notices consacrées aux catalogues des Elzeviers. A l'article *Cabinet du roi*, nous regrettons que M. Grässe ait négligé d'apprendre au lecteur que cette collection se trouve fondue maintenant dans le recueil intitulé : *Chalcographie du musée du Louvre*, lequel comprend toutes les estampes dont l'État français possède les planches.

A la vente Louis-Philippe, un exemplaire de ce recueil, composé de 79 tomes en 81 vol. in-fol. de plusieurs formats, dem. rel., dos en mar. rouge, a été adjugé à M. Techener pour 3,900 francs. La bibliothèque de S. A. R. le comte de Flandre renferme un exemplaire entièrement conforme à celui de la vente Louis-Philippe. (*Voir* l'analyse de cette précieuse collection, au n° 709 du catalogue de cette vente.) Comme l'article « Chalcographie » n'est pas encore, je pense, sous presse, nous nous permettons de porter l'attention de M. Grässe sur les détails historiques qu'a récemment réunis sur l'origine, les développements et l'état présent de la chalcographie française, M. Alvin, conservateur de la bibliothèque royale de Bruxelles, dans un rapport sur les encouragements à donner à l'art de la gravure, inséré dans le t. VII (2ᵉ série), pp. 243 et suiv., des Bulletins de l'Académie royale de Belgique.

Aug. Sch.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

M. J. W. Holtrop. *Monuments typographiques des Pays-Bas du* xve *siècle.* Collection de fac-simile, d'après les originaux conservés à la bibliothèque royale à La Haye et ailleurs. Établissement lithographique de *M. E. Spanier;* à la Haye, chez *Mart. Nyhoff,* 1857-1859, in fol. Livraison II-VIII (1), à 5 flor. chacune.

L'accueil favorable dont a été honorée en 1857, la première livraison de ce travail utile et vraiment national, nous sert de garantie que cette suite ne sera pas moins recommandable. Le savant auteur, aidé par l'éditeur et l'artiste, a poursuivi depuis à pas sûrs, la belle tâche qu'il s'est prescrite. Tous les trois ont coopéré et n'ont rien épargné pour donner à leur travail ce degré de perfection et cet aspect de richesse, qui assurent le succès d'un ouvrage. L'auteur n'a cessé de faire avec sagacité et une patience infatigable le juste choix des fac-simile soit dans le trésor qui lui est confié, soit dans les dépôts littéraires de Bruxelles, de Berlin et autres.

Quoique nous ayons déjà donné séparément une ébauche de la première livraison (2), l'intérêt de la science, ainsi que de la chose même, demande que nous la traitions maintenant plus amplement avec la suite. Les 40 planches que renferment les huit livraisons contiennent en tout 89 spécimens de paléotypes néerlandais du premier siècle typographique, outre 6 échantillons d'ouvrages xylographiques, 3 planches de figures (40-42), tirées du livre intitulé : *Otten van Nassau, het Boek des gulden throens, of de vier-en-twintig oude vaders.* (A la fin se lit cette souscription : *Bi der gratien Gods, so is dit Boek-gheprint en gheeijnt in die stat van Utrecht. Int jaer ons Heeren* 1480, *op den witten donderdach, den* 30ste *dach in die (maent van) maert. Deo gracias.* In fol.; peut-être que tôt ou

(1) Chaque livraison renferme six tableaux de fac-simile numérotés.
(2) *Voy.* le *Bulletin,* t. XIII (2e série, t. IV), pp. 329-332.

tard, par quelque découverte nouvelle, une comparaison avec de semblables tailles de bois, conduira à découvrir le nom du typographe anonyme). Enfin l'auteur nous a encore reproduit en chromolithographie (33), l'un des plats d'une reliure exécutée par le typographe JEAN VELDENER et prise d'un exemplaire du *Fasciculus temporum*, imprimé par lui à Louvain en 1476, (in-fol.). Ce livre est encore dans sa reliure originale, dans deux ais de bois, recouverts de veau. Sur les deux plats se trouvent gaufrés comme ornements des figures héraldiques et le nom de JOHANNES VELDENER, répété quatre fois. Quoique cet artiste n'ait pas ajouté que c'est lui qui a relié ledit livre, comme l'ont fait ANT. et GEORGES DE GAVRE et autres relieurs du xv[e] siècle, il est néanmoins très-probable que cette reliure a été faite par lui, et prouve assez l'étendue de son atelier. L'auteur nous apprend encore dans le sommaire de la 5[e] livraison, que ledit typographe était Allemand et natif de Würzbourg.

Au premier abord, les amateurs y trouveront réunies les quatre (1) éditions différentes du livre fameux intitulé *Speculum humanæ salvationis* (1, 7, 14, 19, 25 et 31), exécuté avec un caractère original dit flamand-gothique-carré (*litteræ quadratæ*), qui caractérise surtout la Hollande. La 19[e] planche (1[re] édit. lat.) offre cette particularité remarquable, qu'après l'impression des gravures et du texte, un accident quelconque, ayant endommagé la partie supérieure du feuillet, contenant la taille de bois, l'imprimeur pour ne pas perdre le tirage du texte y remédia de cette manière : il coupa la partie endommagée des gravures, en laissant une bande assez large, pour pouvoir y coller de nouveau une autre impression de ces planches. Dans l'exemplaire, d'où le fac-simile est tiré, la colle s'étant détachée, l'on voit distinctement la partie de la gravure qui n'a pas été coupée et qui était précédemment couverte par la taille de bois superposée. La 25[e] planche nous offre une autre particularité, une édition latine (1[re] édition), avec une impression xylographique du même livre (2[e] édit. lat.), en regard.

Cette réunion dans un seul recueil de différentes éditions de cet ouvrage curieux par le moyen du fac-simile, en facilite maintenant la comparaison et permettra de se prononcer sans préjugés. Le

(1) M. Aug. Bernard les porte à sept, et avec raison.

Speculum nous porte à parler d'un autre ouvrage xylographique, savoir la *Biblia pauperum* (*Bible des pauvres*); les fac-similés 2, 15 et 20 ont été pris de trois éditions différentes, et l'on y remarque encore cette originalité du type national ; viennent ensuite sur les planches 3, 16, 21, 26 et 37, plusieurs fragments de *Donats*, en caractères du célèbre *Horarium;* après eux se rangent les spécimens de quatre fragments d'éditions d'*Alexandri Galli* (*de Villa Dei*) *doctrinale*, in-4°, de 29, 28, 32 et 27 longues lignes chacun (8, 43 et 44[b]), ainsi qu'un fragment de *Catonis Disticha* (44[a]); le fac-simile du feuillet 45 recto et verso de *Ludovici Pontani de Roma Singularia Juris* et *Pii II Tractatus de Epitaphia* (9 et 10), est un monument singulier et curieux de la typographie naissante, exécuté avec deux caractères différents du même artiste, savoir d'un imprimeur inconnu de Schiedam, de 1498-1500, ainsi que sa marque typographique (11); puis viennent six éditions de Joh. Andreae, imprimeur de Harlem de l'année 1486, avec sa marque (12); suit une belle estampe xylographique avec quatre inscriptions hollandaises aux coins, exécutée en Hollande au commencement du xv° siècle (13); deux éditions imprimées à Nimègue, dans le même siècle, par un typographe inconnu ; cependant une comparaison exacte récemment faite par l'auteur, sur des impressions de Gérard (de) Leempt, imprimeur à Utrecht et à Bois-le-Duc, l'ont convaincu de l'identité des types et que cet artiste a réellement exercé son art dans sa ville natale en 1479. La dernière ligne de la réimpression du second traité, faite par Jean de Westphalie, a induit quelques bibliographes en erreur ; ils supposaient que ce célèbre typographe avait aussi imprimé dans cette ville (14).

Suivent d'anciennes lois frisonnes, imprimées par un imprimeur inconnu, dans un couvent quelconque à Leeuwarde (1); deux lettres d'indulgences, l'une (32) xylographique des années 1455-1471, l'autre (22), imprimée par G. Leew, à Gouda en 1480; trois pages du livre intitulé : *Laur. Vallæ Facetiæ morales*, exécuté avant l'an 1470 (23); le premier feuillet recto du *Fasciculus temporum*, en hollandais, imprimé à Utrecht par Jean Veldener, en 1480, livre remarquable par la belle exécution typographique ; cette page nous offre le spécimen d'un des caractères de cet imprimeur habile, une belle lettre grise, ainsi qu'une riche bordure en taille de bois (24);

nous aurions désiré le fac-simile fidèle de ces lignes énigmatiques, placées au-dessous de la grande marque typographique de *Veldener* (*voy.* le numéro 29[a]) :

Loeff ketelaer woennende tutrecht
in loeff bermmakers straet borgher (1).

Depuis nombre d'années nous avons examiné la plupart des exemplaires de ce livre dans les bibliothèques des Pays-Bas, pour trouver cette souscription de Loeff Ketelaer ; hélas ! toutes les recherches ont été infructueuses ; cependant nous trouvant en 1852 à Paris, nous désirâmes vérifier cette notice importante dans la bibliothèque nationale même ; l'exemplaire que nous avons pu y examiner, ne la contient guère et sur nos instances réitérées de voir l'exemplaire dont feu M. le conservateur Van Praet s'était servi ; on haussait les épaules : il s'était égaré et avait probablement fait le voyage d'Angleterre, avec les 49,000 autres volumes de cette bibliothèque, pour trouver place dans celle de quelque bibliotaphe anglais.

Quoi qu'il en soit, cette souscription publiée par ce bibliographe habile nous fait conjecturer que le dit Loeff Ketelaer a été, sinon le fils, du moins un proche parent de Nicolas Ketelaer, l'associé de Gérard de Leempt, et qu'il a existé une espèce d'association entre lui et *Veldener*. Cette association s'étant dissoute par quelque événement inconnu, le survivant devenu seul propriétaire de tout l'atelier typographique, aura ôté de presque tous les exemplaires dudit *Fasciculus temporum,* et remplacé le dernier feuillet par un autre, où ces deux lignes ont été omises. Nous invitons MM. les bibliographes à éclaircir davantage ce fait mystérieux.

Les planches cotées 27, 34 et 35 nous donnent les fac-similes de plusieurs autres caractères et marques typographiques dudit Jean Veldener, typographe établi successivement à Louvain (1473-1477), à Utrecht (1478-1481) et à Culembourg en 1483 et 1484 ; de *Haneron, de Epistolis brevibus edendis,* d'un typographe inconnu (36) ; viennent ensuite les fac-simile de deux éditions de N. Ketelaer et G. de Leempt (1473), ainsi que de Guillaume Hees (1475), imprimeurs à Utrecht (38 et 39) ; ceux de différentes impressions de

(1) (Van Praet) Notice sur Colard Mansion, pp. 82 et 83, note 16.

G. DE LEEMPT, aussi à Utrecht de 1479-80 et à Bois-le-Duc de 1484-1500 (45-46) ; enfin de celles de MATTH. VAN DER GOES, typographe renommé d'Anvers de 1482-1484, plusieurs lettres grises et ses belles marques typographiques ; cet artiste s'est servi depuis l'an 1484 des caractères de JEAN VELDENER.

En remerciant l'auteur pour cette abondance de notices utiles et de découvertes, nous l'invitons à poursuivre cette entreprise nationale avec la même assiduité, afin que son ouvrage puisse bientôt former un atlas complet des incunables néerlandais, et fournir une base sûre et solide pour l'étude de la paléotypognosie.

LE MARQUIS DU PUY DE MONTBRUN-SAINT-ANDRÉ.

---

1. *Pièces couronnées par la Société liégeoise de littérature wallonne aux 3e et 4e concours de l'année* 1858 : Vive Lige, chant patriotique par François Bailleux.—Les vis Messèges, pousselette d'histoire par Auguste Hoeck. Li ma Saint Martin ou les grands et les p'tits (13 d'aousse 1312) par L. Van der Velden. — Hubert Goffin par André Delchef. Liége, F. Renard, 1859 ; 31 pages in-12.

2. *M. Thiry. Ine copenne so l' mariege.* Mœurs populaires. Pièce couronnée par la Société liégeoise de littérature wallonne au 5e concours de l'année 1858. Liége, 1859; 22 pages in-12.

3. *N. Defrecheux. Chansons wallonnes.* Liége, 1860 ; 60 pages in-12.

Il ne messied pas au *Bulletin* de contribuer à la publicité de publications aussi éminemment nationales que celles annoncées ci-dessus, surtout quand elles se produisent sous les auspices d'une société aussi respectable par le savoir et le bon goût de ses membres que par le but à la fois moral, littéraire et patriotique qu'elle poursuit. Quant aux livrets renseignés sous 1 et 2 nous pouvons, quant à l'appréciation de leur mérite, nous en référer au rapport présenté par M. Ad. Stappers à la Société liégeoise, le 28 décembre 1858, et inséré dans le 2e volume de cette compagnie, pp. 309 à 327. Voici ce que nous y lisons, quant à la pièce satirique *Ine copenne so l' mariege* (une causerie sur le mariage) : « Style coloré et plein d'images, invention bien combinée et bien conduite, caractères

franchement dessinés, traits heureux, verve soutenue, ton généralement plein de tact et de morale, vous trouverez tout cela dans cette pièce, qui renferme, en outre, un grand nombre de vers à la facture habile, à l'expression concise, de ces vers enfin, que l'on retient comme des proverbes. L'auteur doit être un de ces Wallons de vieille roche dont l'espèce tend, hélas ! chaque jour à diminuer. »

Les pièces énumérées sous 1, et consacrées à des sujets de l'histoire du pays, n'ont pas obtenu précisément le prix, mais le jury y a découvert des qualités de fond et de forme, qui permettaient de les accueillir dans le recueil et de leur accorder une mention honorable. Le poëme, intitulé : *Houbert Goffin,* célèbre le même sujet qu'avait traité d'une manière si distinguée le poëte Millevoye ; il est écrit avec assez d'art, dit le rapporteur ; les vers y sont bons, l'expression généralement heureuse. Les répétitions, et quelques petites incorrections, que le jury y avait relevées, ont été écartées dans la pièce imprimée.

Quant aux *Chansons wallonnes* de M. Nicolas Defrecheux, boulanger, c'est la collection de pièces détachées, qui ont paru successivement en majeure partie depuis 1857, dans l'almanach de Mathieu Laensbergh. Quoique le wallon ne nous soit rien moins que familier, nous avons, par une lecture étudiée de quelques couplets, été mis à même de justifier la réputation acquise par le chansonnier liégeois. On ne saurait lire rien de plus suave, de plus tendre que la chanson *Leyez-m' plorer* (laissez-moi pleurer), et celle des *Orphelins*.

En somme, nous avons puisé dans ces quelques plaquettes qu'a livrées au public la librairie F. Renard, une nouvelle preuve, qu'il y avait autant de vigueur, de charme, de souplesse, et surtout de sonorité, dans la forme wallonne du français, que dans celle que les circonstances ont appelée à primer sur les autres ; nous nous sommes affermi dans la conviction, qu'il était tout aussi coupable de vilipender le wallon que de dédaigner les Flamands dans leurs persévérants efforts à ne point laisser fouler aux pieds un précieux héritage.

Aug. Sch.

Essai sur l'histoire de l'imprimerie en Belgique, depuis le XVe *jusqu'à la fin du* XVIIIe *siècle.* (Suite.)

(*Voy.* le *Bulletin,* t. XV, pp. 153-175.)

I.

(*Suite.*)

CAUSES DE SA PROSPÉRITÉ. — LÉGISLATION A LAQUELLE ELLE EST SOUMISE. — COMMENCEMENT DE SA DÉCADENCE.

Dans la première partie de ce chapitre, nous avons indiqué les progrès rapides qu'avait faits la typographie au XVIe siècle et principalement au commencement de cette période.

Avant de retracer les diverses phases de sa marche au siècle suivant, époque si pleine d'événements orageux qui tantôt lui donnèrent du ressort et tantôt arrêtèrent son élan, qu'il nous soit permis de présenter ici un court exposé des causes qui ont contribué à lui donner ce grand développement, ainsi que de celles qui l'ont arrêté, telles que les troubles religieux et les lois répressives qui en furent la conséquence.

Causes de sa prospérité. — Une des principales causes qui procurèrent à l'imprimerie belge l'heureuse position qu'elle occupa pendant les premières années de son existence, est due en grande partie à l'impulsion qu'avait donnée aux belles-lettres la glorieuse et magnifique maison de Bourgogne, dont un des derniers représentants, Philippe le Bon, était parvenu, à force de soins et de sacrifices, à doter la Belgique d'une des plus riches bibliothèques du monde.



En favorisant les arts et les sciences, en propageant le goût de la littérature, ces princes préparèrent le terrain où l'imprimerie fit plus tard une si splendide moisson.

Le culte des Muses, dignement représenté par nos chambres de rhétorique, était alors en honneur chez nous et étendit son influence sur tout ce qui était du ressort de l'intelligence. Ces sociétés littéraires, si florissantes et si populaires à la fois, en instituant des concours annuels et en distribuant avec grande solennité leurs palmes aux vainqueurs, inspirèrent à toute la nation un sincère enthousiasme pour la littérature et la poésie qui rappelait le souvenir des jeux Olympiques de la Grèce (1). En vulgarisant le goût de l'histoire et de l'art poétique, elles ouvrirent à la typographie le brillant avenir qui la mit bientôt à même de payer sa dette de reconnaissance aux lettres, aux sciences et aux arts à qui elle devait son existence.

Mais le plus puissant appui qu'elle trouva à son début, ce fut la célèbre université catholique de Louvain. La séve de l'érudition que l'*Alma Mater* aux soixante colléges et aux huit mille élèves avait répandue dans le corps viril de la nation porta son fruit : un grand nombre d'érudits sortis de son sein fournirent à l'imprimerie cette riche série des travaux qui alimentèrent ses presses pendant la première période de son existence.

A ces diverses causes de prospérité vinrent se joindre les besoins du négoce, qui trouva dans l'imprimerie un moyen aussi rapide que peu coûteux pour propager tout ce qui pouvait intéresser le commerce et l'industrie.

Les administrations publiques eurent également recours à elle pour la publication des lois et des décisions juridiques et municipales.

N'oublions pas surtout de signaler une des principales sources où la typographie puisa la force nécessaire à son premier développement. Nous voulons parler des nombreuses maisons religieuses

---

(1) Au XVI[e] siècle, ces sociétés étaient si répandues en Belgique, qu'il y en avait dans presque toutes les villes et même dans beaucoup de communes. Différents endroits en possédaient plusieurs : ainsi Louvain en avait six; Bruxelles cinq; Anvers, Gand et Ypres chacun trois; Lierre, Malines et Diest chacun deux.



qui couvraient autrefois le sol de la Belgique et dont les riches bibliothèques renfermaient la plupart des monuments de l'antiquité. C'est dans les abbayes, les monastères, les cathédrales, les chapitres que se transcrivaient la Bible, les actes des saints, les œuvres des Pères de l'Église, les recueils de canons, les diplômes, les formulaires des actes publics, c'est là que se conservaient, depuis des siècles, les manuscrits des auteurs du moyen âge : théologiens, légistes, poëtes, philosophes, historiens, grammairiens, astrologues et cosmographes, chroniqueurs et légendaires y étaient représentés. Enfin, c'est dans ces sanctuaires de la foi et de la science que la typographie trouva tout son avenir et que les hommes instruits recueillirent, à l'époque de la renaissance, les précieux matériaux littéraires dont cet art nouveau fit un si noble usage.

Dotée de tant d'éléments de prospérité et encouragée par de puissants protecteurs, l'imprimerie belge parvint bientôt à ce haut degré de splendeur qu'elle atteignit vers la première moitié du xvie siècle. Durant toute cette période, elle rendit des services signalés en publiant un grand nombre de livres utiles, qui jusqu'alors étaient restés à l'état de manuscrits, et une foule d'ouvrages originaux dus à la plume des savants les plus renommés.

Libre dans ses allures et remplissant dignement sa mission civilisatrice, elle continua à marcher de succès en succès jusque vers l'année 1522, époque où Luther, en prêchant la réforme de l'Église romaine, donna le signal des guerres religieuses qui ensanglantèrent, pendant plus d'un siècle, toute l'Europe et dans lesquelles les parties belligérantes se servirent respectivement de la presse comme de l'arme la plus puissante pour le triomphe de la cause que chacune d'elles défendait.

La Bible, ce livre sacré et si célèbre dans les annales de la typographie, fut le premier brandon lancé par Luther, et ce palladium de l'Église catholique, traduit par ce fougueux réformateur, fut jeté comme une pomme de discorde au milieu des populations les plus orthodoxes. Multipliée par quelques imprimeurs avides de nouveautés, cette amorce fallacieuse se propagea par eux dans toute la chrétienté.

Enhardis par cette première tentative, Luther et ses adhérents répandirent, à l'aide de l'imprimerie, beaucoup d'autres écrits anti-

catholiques aussi violents qu'anarchiques, auxquels succédèrent une foule de livres composés pour la défense de la foi si témérairement attaquée. Ce sont ces nombreuses publications religieuses qui portèrent fatalement la typographie à cette grande mais factice activité qui finit par l'épuiser et à la suite de laquelle elle faillit mourir d'inanition. C'est alors aussi que l'imprimerie, surexcitée par la lutte de l'attaque et de la défense, abandonna ses travaux utiles et paisibles pour se livrer à l'édition d'un nombre incalculable de pamphlets, d'ouvrages de polémique et de controverse sans valeur littéraire, dont la plupart ne survécurent guère à leur apparition, mais dont la mise au jour provoqua, de la part de l'Église et de l'État, les premières mesures restrictives de la liberté de la presse.

Le moment était proche où l'imprimerie, après avoir parcouru, pendant un demi-siècle, la voie libre par laquelle elle avait fait son entrée dans le monde, alla se heurter dans le carrefour qui marquait la limite posée à sa marche progressive.

Le huit mai de l'an quinze cent vingt et un fut le jour néfaste choisi par l'empereur Charles-Quint pour porter le premier coup funeste à l'indépendance d'un art qui naguère avait dignement célébré sa naissance, qui avait honoré son berceau et répandu les éclairs lumineux qui rayonnaient sur son immense Empire.

Sa législation et commencement de sa décadence. — Effrayé par les progrès de l'hérésie, instamment invité par le pape Adrien VI et par la diète de Worms qu'il avait présidée, à mettre un frein à la hardiesse toujours croissante des réformateurs et à l'écart d'une presse propageant leurs dangereuses doctrines, Charles-Quint ne tarda pas à ouvrir cette longue série d'ordonnances répressives, les unes plus sévères que les autres et dont la première, datée du jour que nous venons de mentionner, débute ainsi :

Au nom de l'Église et de l'État, après avoir consulté les princes et les prélats de l'Empire, les chevaliers de notre ordre, et avoir reçu l'avis de tous nos consaux, nous déclarons, dit l'Empereur, Martin Luther ennemi de notre sainte religion et coupable du crime d'hérésie ; voulons que tous les livres écrits par lui ou par ses adhérents soient saisis et brûlés publiquement ; de plus, ordonnons la confiscation du corps et des biens de tous ceux de nos sujets qui protége-

ront ledit Luther et répandront ses damnables principes. Et quiconque, dit encore l'ordonnance, qui imprimera, lira ou propagera des livres hérétiques, aura commis le crime de lèse-majesté et sera puni comme tel, sans aucune grâce ni considération de personne.

Quoiqu'ici les imprimeurs ne figurent pas encore au premier chef d'accusation, néanmoins la place qu'ils occupent dans l'ordonnance est déjà pour eux un danger imminent, et d'autant plus à craindre que leur contact avec l'hérésie les a rendus depuis peu suspects même à ceux qui les protégeaient auparavant.

En attendant les résultats que devaient produire ces premiers avertissements, de grands événements vinrent compliquer la situation et donnèrent comme un répit aux sectaires : à l'extérieur, la guerre d'Italie, qui absorba tous les moments que Charles-Quint, aurait pu consacrer à l'apaisement des troubles religieux ; à l'intérieur, l'apparition de nouveaux hérésiarques. Alors aussi Luther, qui n'avait pu rien édifier, mais qui avait beaucoup détruit, abandonna le combat. En se retirant de la lutte, son œuvre inachevée passa aux mains d'autres enthousiastes de sa doctrine et se divisa en un grand nombre de branches : calvinistes, anabaptistes, etc.; tous y trouvèrent une part assez grande pour séduire les esprits et pour donner un aliment nouveau à la presse déjà si compromise par l'active coopération qu'elle avait prêtée aux novateurs.

L'expérience était faite, les demi-mesures n'avaient produit aucun effet : de nouveaux essais furent tentés. Plusieurs édits, plus rigoureux que les premiers, virent le jour, entre autres, celui du 14 octobre 1529 (1), dans lequel l'Empereur déclare qu'après avoir employé inutilement tous les moyens de modération prescrits par ses ordonnances antérieures, et l'hérésie se propageant de plus en plus, il se croit obligé de sévir plus sévèrement que jamais, et défend, sous peine de mort et de confiscation des biens, d'imprimer dorénavant des livres dogmatiques sans autorisation impériale, tels que les éditions du Nouveau Testament, imprimées naguère par Adrien Van Bergen, Christophe de Remonde et par Jean Zel, tous trois imprimeurs à Anvers, ainsi que les livres anonymes parus depuis dix ans et ne portant ni nom d'imprimeur ni lieu d'impression. Outre ces

(1) *Voy.* cet édit à l'*Appendice,* n° I.

rudes prescriptions, aucun livre, est-il dit encore dans l'ordonnance, ne pourra paraître avant d'avoir été soumis à l'examen de l'autorité ecclésiastique et sans qu'il porte le privilége qui en autorise l'impression, le nom de l'imprimeur, ainsi que le lieu de son domicile. Cette dernière clause, tout en gênant le typographe, ne laissa pas d'être utile à son art : en l'obligeant d'indiquer son nom et sa demeure sur le frontispice de l'œuvre qu'il imprime, elle lui crée le moyen nouveau de donner, s'il est intelligent et quelque peu artiste, à son titre de livre, si lourd jusque là, ce galbe gracieux qui fait défaut aux titres des ouvrages imprimés antérieurement à cette ordonnance.

Mais Charles-Quint s'était cette fois encore trompé dans ses prévisions. Tous ces édits, malgré leurs dures pénalités, furent infructueux et produisirent un effet tout contraire : les sectaires redoublèrent d'ardeur et les livres hérétiques, sortis pour la plupart des presses anversoises, pullulaient dans tout le pays; enfin, la plaie contagieuse que Luther avait ouverte, s'étendit démesurément; les idées de réforme et du libre examen prirent des dimensions effrayantes, et ce débordement d'opinions hostiles au dogme religieux fut encore favorisé par des raisons d'État qui obligèrent l'Empereur de s'éloigner de nouveau du centre de son Empire. Mais débarrassé de son puissant rival François Ier, et vainqueur du farouche et formidable Soliman, il crut le moment venu de sévir rigoureusement contre un ennemi fanatique qui devenait d'autant plus dangereux pour l'État et l'Église, que déjà des princes relevant de l'Empire s'étaient enrôlés sous ses drapeaux et convoitaient à main armée un pouvoir illicite dans les provinces confiées par lui à leur garde. C'est alors que Charles-Quint, chargé de trophées de gloire et couvert des lauriers de Pavie, rompit la trêve de tolérance pendant laquelle le fanatisme luthérien avait lancé contre l'autel et le trône les calomnies les plus injurieuses et les sarcasmes les plus insultants; c'est alors qu'au bout de sa patience et parvenu au plus haut degré de sa force, le monarque courroucé promulgua ce célèbre édit, daté de Bruxelles le 29 avril 1550, qui devint désormais la loi organique de la presse en Belgique et qui portait les peines les plus excessives : pour l'hérésiarque et l'écrivain, les rigueurs de l'inquisition; pour l'imprimeur, la censure, la confiscation et les

amendes arbitraires, et, à l'extrémité de sa terrible échelle de pénalités, l'exil, la proscription et la mort pour tous (1).

Ce fameux édit, dont les suites allaient si terriblement réagir sur l'imprimerie, ne produisit cependant pas tout le bien qu'en attendait Charles-Quint et n'arrêta pas sur tous les points de son Empire la propagation des opinions hétérodoxes ; mais s'il n'éteignit pas entièrement le feu roulant des idées qui jaillirent alors, il produisit toutefois un résultat assez heureux pour l'avenir et dont les historiens d'aujourd'hui n'ont pas toujours tenu compte : en obligeant les nouveaux religionnaires à modifier le caractère radical et niveleur de leurs principes, en renfermant leur croyance nouvelle dans des limites aussi restreintes que possible, il préserva les provinces restées fidèles au dogme et à l'ordre des atteintes de la contagion des opinions pernicieuses et même anarchiques qui étaient sur le point d'envahir l'Europe entière.

Pour la typographie, l'édit de 1550 produisit des conséquences des plus désastreuses, qui eurent pour résultat immédiat la suspension de la plupart des ouvrages en cours d'impression et jetèrent une forte perturbation dans les entreprises des éditeurs de livres et, partant, un grand ralentissement dans l'activité de la presse. Par suite de l'application rigoureuse d'une clause rétroactive de cette même loi, la librairie, arrêtée dans ses relations avec l'étranger, éprouva aussi une grande gêne et essuya des pertes considérables : une foule d'ouvrages, imprimés antérieurement à 1550, furent saisis, lacérés et brûlés sans indemnité aucune.

Les mêmes raisons qui portèrent Charles-Quint à cette sévérité contre la presse belge firent également adopter dans les pays voisins plusieurs lois qui soumirent l'imprimerie, la librairie et l'écrivain à un régime pour le moins aussi dur que celui qui fut appliqué à notre pays ; et ces lois, d'une sévérité inouïe, jetèrent l'épouvante dans toute la typographie belge (2).

---

(1) *Voy.* cet édit à l'*Appendice*, n° II.

(2) En France, les règlements et ordonnances sur l'imprimerie furent exécutés avec plus de sévérité qu'en Belgique. Très-souvent nos monarques modérèrent la rigueur de leurs édits, et jamais leur colère contre la presse n'égala celle de François Ier, qui, par un édit du 13 janvier 1534, et dans un moment de délire,

Telle fut la législation décrétée par Charles-Quint et qui régit la presse en Belgique pendant tout son règne, c'est-à-dire de l'année 1521 jusqu'à l'année 1558, législation que les uns ont regardée comme un réseau de lois draconiennes, que les autres, peut-être avec plus de raison, ont considérée comme étant en rapport avec la gravité des circonstances qui la motivèrent. En effet, à l'époque où parut la dernière ordonnance de l'Empereur, l'hérésie de faible étincelle était devenue un immense incendie, la liberté d'écrire avait dégénéré en une licence effrénée, une partie de l'enseignement en une opiniâtre école révolutionnaire et l'imprimerie, l'instrument contondant par lequel ces trois redoutables ennemis de l'ordre sapaient à coups redoublés les bases du plus puissant Empire de la terre et les fondements d'une religion auguste sur lesquels il était assis. A moins d'être dominé par une coupable insouciance, à moins de renier la foi qu'il avait jurée sur les saints Évangiles, Charles-Quint pouvait-il rester indifférent en présence d'implacables fanatiques qui, dans leur ambitieux délire et après avoir plongé une grande partie de l'Europe dans la plus terrible guerre civile qu'il y eût jamais, osèrent proclamer avec orgueil à la face du monde que, pour arrêter tant de maux, il n'y avait qu'un remède, et ce remède, c'était la réforme religieuse, cette réforme, bien entendu, qui voulait l'abolition du culte catholique vénéré par toute la nation, qui prêchait la destruction des monuments religieux et de tous les ornements iconographiques qu'ils renfermaient, de cette réforme enfin qui, si elle eût totalement prévalu sans dévier de ses principes, eût étouffé pour toujours le génie des beaux-arts et de l'éloquence et remplacé les nobles aspirations de l'âme par le plus désolant matérialisme ?

Le régime qui venait d'être imposé à la presse ne subit plus guère de modifications durant les dernières années du gouvernement de Charles-Quint. Le monarque, devenu vieux et podagre, fatigué du

---

sans doute, supprima l'imprimerie dans toute la France, et défendit, sous peine de mort, d'imprimer quelque livre que ce fût. Heureusement ce roi permit, plusieurs jours après, sur les vives instances du parlement, que l'édit resterait en suspens, à la condition toutefois qu'il n'y aurait plus dorénavant que douze imprimeurs ayant le droit d'exercer leur art à Paris. Charles-Quint n'alla pas si loin que François Ier ; il savait distinguer, lui, la bonne presse de la mauvaise, et Philippe II avait reconnu publiquement le bon côté de l'imprimerie.

fracas des affaires de l'État, et las surtout d'une guerre aux idées dont l'issue ne lui procura que le déboire d'une cause perdue, crut qu'il était temps de songer au salut de son âme et de déposer son bilan politique. Par suite de son abdication et du partage de son Empire, notre pays échut à son fils Philippe II. Ce roi éminemment catholique et jaloux de signaler son zèle pour la défense d'une religion qu'il aimait et pratiquait sincèrement, n'eut rien de plus pressé que de confirmer les édits sévères que l'Empereur son père avait décrétés contre les imprimeurs et les sectaires. Mais bientôt les affaires religieuses de son royaume *de par deçà* revêtirent un caractère bien plus menaçant qu'auparavant et motivèrent, de sa part, des mesures supplémentaires non moins rigoureuses que celles dont il venait d'ordonner la stricte exécution.

Quoique déjà assez étendu, le code de l'imprimerie s'accrut donc encore de quelques ordonnances nouvelles, principalement destinées à mieux réglementer la presse et à l'enchaîner plus fortement. Parmi ces ordonnances, la plus tristement curieuse est celle du 19 mai 1562, intitulée *Édit perpétuel* (1), par laquelle Philippe II déclare que, pour se conformer aux décisions du concile de Trente, et vu que les hérésies se sont accrues et que les imprimeurs, les libraires et les maîtres d'école continuent à imprimer, à vendre et à enseigner des livres réprouvés, il trouve convenir de pourvoir de nouveau à tant d'abus et de mettre pour l'avenir une « règle plus estroite, principalement à l'endroict de l'imprimerie. » Cette règle plus *estroite*, c'est une rigoureuse censure à laquelle seront soumis dorénavant les imprimeurs, les maîtres d'école et même les graveurs d'images et autres ; ce sont les visites domiciliaires exécutées par des commissaires ou par le prototypographe qu'il a nommé à cet effet (2) et qui aura « la superintendance sur les autres, qui aura aucthorité d'examiner et approuver à son gré les maîtres, les ouvriers et les ap-

(1) *Voy.* l'*Appendice*, nº III.

(2) C'est sur Plantin que tomba le choix de Philippe II pour remplir la charge importante de *prototypographe* royal, ou *premier typographe*. (*Voy.* à l'*Appendice*, nº IV, les lettres patentes que lui accorda à ce sujet le roi, le 10 juin 1570.) Ce curieux document a été publié pour la première fois, en 1857, par M. Gachard, dans le *Compte rendu de la Commission royale d'histoire de Belgique*, 2e série, t. IX, p. 203.

« prentis de l'imprimerie de nosdits pays de par deçà, » et, par conséquent, de qui dépendra leur admission ou leur non-admission. De plus, avant de pouvoir être admis à l'examen et à exercer l'art typographique, ils seront obligés d'exhiber un certificat de l'évêque diocésain, vicaire général ou inquisiteur ou du magistrat attestant leur conduite religieuse et civile. Ces formalités remplies, et leur « suffisance sur le faict de leur art reconnue, » ils obtiendront leur commission, à la charge de faire le serment qui suit :

> *J'accepte et professe, sans les mettre en doute, tous et chacun des points qui sont contenus dans le symbole de la foi dont se sert la sainte Église romaine, et qui ont été donnés, définis et déclarés par les saints canons, les conciles généraux et surtout par le saint synode de Trente; et je promets et jure au souverain pontife de Rome, le vicaire de Jésus-Christ en ce monde, une vraie obéissance; en même temps, je condamne et rejette toutes les hérésies que l'Église a damnées et rejetées. Ainsi Dieu me soit en aide, et les saints Évangiles de Dieu.*

Les compositeurs et les pressiers étaient obligés de remplir les mêmes formalités, et devaient, comme les maîtres, « avant de pou-« voir obtenir lettre d'idoineté, » faire preuve de leur capacité ; ils ne pouvaient travailler dans aucune imprimerie sans être munis d'un placet ou autorisation et avoir le consentement du maître chez qui ils avaient fait leur apprentissage, de celui chez qui ils avaient travaillé auparavant ou du prototypographe, si ce dernier le refusait. « Aussi, porte l'édit, quiconque prendra et tiendra dans son impri-« merie aucun ouvrier qui n'ait satisfait à cette prescription, four-« faira amende, à l'arbitrage du prototypographe. »

Le correcteur, lui, était soumis à une surveillance plus minutieuse encore. « Les commissaires-inspecteurs, » dit l'article VI du même édit, « examineront la suffisance et idoineté des correcteurs, en pre-« nant certification de leur naissance et parents, ensemble du lieu « où ils auront étudié, aussi de l'opinion et bruict qu'ils ont de gens « fidèles et catholiques, laquelle certification avec l'approbation du « commissaire du lieu, sera mise en garde dudit prototypographe, « et sera le correcteur examiné au fait des langues qu'il entend « corriger. »

Un registre était tenu par le prototypographe où figurait tout l'état civil des imprimeurs et des personnes qu'ils employaient.

Telles furent en substance les conditions d'admission imposées par Philippe II au personnel typographique, conditions qui seraient regardées aujourd'hui comme tyranniques et vexatoires, mais qui cependant, furent réclamées, en grande partie, un siècle plus tard, par les imprimeurs de Bruxelles comme favorables à la prospérité de l'art typographique.

Passons aux formalités que l'imprimeur avait à remplir avant de pouvoir commencer l'impression d'un livre ou autre imprimé.

Aucun ouvrage ne pouvait être livré à l'impression qu'après avoir été examiné et approuvé par l'évêque ou par l'inquisiteur. L'examen se faisait gratuitement pour les ouvrages nouveaux ou qui n'avaient pas encore paru. Quant aux réimpressions, leur examen était soumis à une taxe à fixer par le prototypographe, que le livre fût approuvé ou non. L'impression achevée, le livre devait, avant de pouvoir être débité, distribué ou vendu, passer une seconde fois par les mains des commissaires-examinateurs, qui le transmettaient, s'il était conforme à la minute, ou manuscrit, déjà approuvé par eux, au gouverneur général, lequel l'envoyait à son tour au conseil privé, chargé de le taxer ou fixer le prix auquel on pouvait le vendre. Ce prix devait être imprimé au commencement ou à la fin du livre. Un exemplaire de l'ouvrage ainsi autorisé devait être déposé.

Les imprimeurs qui contrevenaient à l'un des points précédents étaient passibles d'amendes et de corrections arbitraires et leurs livres confisqués.

Le prototypographe était obligé de tenir note de ce qui se passait dans les imprimeries, et, pour qu'on fût au courant de tout ce qui s'imprimait ou se débitait, il inscrivait dans son registre les livres que chaque imprimeur imprimait, avec la date où ils avaient été commencés et achevés.

Les imprimeries subissaient des visites fréquentes et inattendues de la part des commissaires-inquisiteurs ou du prototypographe.

Les articles de l'édit relatifs à l'imprimerie se terminent ainsi : « Et par-dessus le serment ordinaire d'observer et d'entretenir les « points et articles compris en icelles, » les imprimeurs « feront « aussi serment de se régler et conduire ponctuellement selon les « ordonnances et placards faits et à faire, tant sur le fait de la reli- « gion que de l'imprimerie, même selon ce que par le saint concile

« de Trente et ceste ordonnance est pourveu. Et au surplus, de « bien fidèlement exercer leur stil et métier sans fraude ou malen- « gien. »

Les graveurs sur cuivre et sur bois, les maîtres d'école, les relieurs de livres, ainsi que les libraires étaient soumis à une censure non moins rigoureuse, comme on pourra le voir dans l'ordonnance que nous donnons plus loin *in extenso*.

Enfin, l'édit finit par la clause barbare que voici, véritable épouvantail dû sans doute aux inspirations du rigide exécuteur des ordres de Philippe II, le duc d'Albe :

« En abomination et détestation..... des hérésies, si pernicieuses « à l'honneur de Dieu et au bien public, nous voulons et ordonnons « que les maisons esquelles l'on aura presché ou enseigné fausses « doctrines..... ou imprimé aucun livre contenant fausse ou réprouvée « doctrine, soient abattues et ruinées par terre, sans respit ou dissi- « mulation, si avant que telles maisons appartiennent aux délin- « quants, ou qu'on l'eust faict du sceu et adveu du propriétaire ou « rentier, sans les pouvoir après réédifier, ne fust de nostre congé « et licence expresse. »

A peine cet édit malencontreux avait-il paru, que Philippe II s'aperçut que l'hérésie dont son père avait pu arrêter un moment les progrès, revêtait un caractère nouveau et bien plus alarmant : aux affaires religieuses vint se mêler la politique ; des seigneurs, des princes et des rois ambitieux en font mouvoir tous les ressorts pour ébranler un trône dont chacun d'eux brigue un lambeau ; des provinces se révoltent, et derrière leur horizon embrumé pointent déjà pour Guillaume de Nassau le bâton du stathoudérat et pour la Hollande la glorieuse indépendance des provinces bataves. Les différentes sectes se brouillent et se déchirent : la confusion se met partout. La censure et l'inquisition donnent naissance à la presse clandestine, et l'instrument du bien et du mal combat et défend tout à la fois et l'ordre et le désordre. L'hydre de l'anarchie lève la tête ; la trahison se met partout. L'assassinat, l'incendie, le pillage sont à l'ordre du jour, et toutes ces calamités, fruit de l'ambition des uns, du fanatisme et de l'aveuglement des autres, portent un coup mortel à l'existence de l'industrie et du commerce, et entraînent lentement la typographie belge à cette longue décadence qui durera deux siè-

cles et demi et qui ne s'arrêtera qu'avec sa transformation en industrie moderne.

C'est au commencement du siècle que nous quittons, et surtout pendant les premières années du règne de Charles-Quint, que la typographie acquit un grand perfectionnement, qu'elle fut le plus honorée et le plus prospère ; c'est à cette même époque, si mémorable pour la Belgique, qu'elle imprima une grande activité à une foule d'industries qui dépendaient d'elle et auxquelles elle donna un nouvel essor. C'est alors également qu'elle rendit des services immenses en propageant partout l'instruction, en répandant à grands flots la lumière parmi toutes les classes de la nation et en donnant une vigoureuse impulsion aux sciences, aux lettres et aux arts. Mais c'est aussi vers la fin de cette glorieuse période qu'elle commence à perdre de son éclat et qu'elle devient chancelante. Au siècle suivant, elle se maintiendra bien encore, elle prendra même une certaine extension dans plusieurs communes belges jusqu'alors dépourvues d'imprimeries ; çà et là aussi apparaîtront quelques imprimeurs intelligents et habiles qui tenteront vainement d'arrêter sa décadence ; mais elle n'en continuera pas moins sa marche rétrograde jusqu'à ce qu'un enfant de Bruxelles, un typographe de grand talent, vienne la retirer de l'état de marasme où elle aura été plongée durant les deux siècles qu'il nous reste à décrire encore.

J.-B. Vincent.



APPENDICE.

I.

ORDONNANCE DE CHARLES-QUINT, DU 14 OCTOBRE 1529 (1).

Placart, en forme d'ordonnance, statut et édit, par lequel est deffendu à tous en général, d'imprimer, lire, avoir ou soustenir les escrits, livres ou doctrines de Martin Luther : ensemble de plusieurs aultres hérétiques et livres y nommés, et aultres choses à ce propos. Donné à Bruxelles, le XIIIIme *jour d'octobre, l'an M. CCCCC. XXIX.*

PAR L'EMPEREUR.

A nos amez et féaulx, les président et gens de nostre conseil, salut et dilection. Comme, à l'honneur de Dieu nostre créateur et rédempteur, à l'exaltation de sa divinité, à l'entretènement de la foy catholique et observation des statuz et ordonnances de la sainte Église, au reboutement, extirpation, extinction et abolition des abuz et erreurs que Martin Luther et aultres aucteurs hérétiques et réprouvez, leurs disciples, faulteurs, adhérens et complices, depuis aulcuns temps s'estoyent avanchez et avoyent présumé escrire, prescher, lire, publier et semer par les royaulmes et pays chrestiens (aussi bien en nos pays et seigneuries de par dechà, comme en aultres) contre et au préjudice de ladicte foy chrestienne, des sacramens et des ordonnances, commandemens et constitutions de l'Église, nous, pour remède, eussions requiz nostre saint-père le pape de députer et commettre inquisiteurs en nosdicts pays, qu'il fit : et avec ce eussions décerné et faict expédier premiers en nostre cité impériale de Wormes, et depuis en aultres lieux, diverses lettres de placcartz contenant certaines ordonnances ; et à l'observation d'icelles eussions apposé certaines gracieuses peines à encourir par les y contrevenans, imitateurs dudict Martin Luther et d'aultres aucteurs et leurs disciples et complices, réprouvez et aultres abusans et négligens de l'observation de nostre foy, des commandemens de ladicte Église et de nosdictes ordonnances, il soit venu à nostre cognoissance que, de ce nonobstant, l'hérésie, erreur et abuz dudict Martin Luther et d'aultres aucteurs réprouvez

(1) Cette ordonnance avec celle de 1550 et celle de 1564 qui suivent, forment, pour ainsi dire, à elles seules le code de l'imprimerie ancienne. Toutes les ordonnances publiées antérieurement et postérieurement sur la presse ne sont, à peu de chose près, que la modification ou la confirmation de celles-ci.

de l'Église, leurs complices et faulteurs, se multiplient journellement de plus en plus en nosdictz pays de par dechà. Et que plus et pis est, que plusieurs de ceulx qui ont ou peuvent avoir délinqué ou abusé de la foy et en ont été reprins et corrigez par les inquisiteurs d'icelles, selon l'ordonnance de l'Église ou par noz justiciers et officiers, par l'exécution des peines et amendes y apposées, contenues en nostresdictes lettres de placcartz, et mesmement aulcuns de ceulx qui ont abjuré leurs erreurs et abuz y soient rechus et que à leur exemple et enhort (voire à leur séduction et de l'ennemy d'enfer) aultres nos subjectz et habitans en nosdictz pays en grand nombre, et que journellement se multiplient, non estimans les corrections de l'Église ne les peines contenues en nosdictz placcartz (vraysemblablement à cause de l'exiguïté d'icelles), soyent tombez et escheuz en diverses hérésies, erreurs et aultres abuz, et adhèrent aux doctrines hérétiques, erronées et abusives dudict Luther et aultres aucteurs réprouvez de l'Église : au grand contempnement de nostredicte foy, des sacraments de sainte Église et des commandemens d'icelles, et au désestime de nosdictes ordonnances, dont à succession de temps, une commune erreur contre la foy et l'Église, se pourront engendrer en iceulx nos pays.

Désirans de tout nostre cœur y povoir remédier et pourveoir, nous (eu sur ce les advis de vous et aultres des chefz consaulx de nosdicts pays, et après plusieurs communications sur ce tenues en nostre privé conseil) avons (meurement et par la délibération de nostre très-chère et très-amée dame et tante l'archiducesse d'Austrice, ducesse et comtesse de Bourgoigne, pour nous régente en noz pays de par dechà, à l'advis des chevaliers de nostre ordre et des chefz et gens de nostre privé conseil estans lès elle) statué et ordonné, statuons et ordonnons pour édict par ces présentes :

Premiers, que nul, de quelque sexe, nation, estat ou condition, ne s'advance doresnavant imprimer ou escrire, faire imprimer ou escrire, vendre, acheter, distribuer, lire, garder, tenir soubz soy, ou recepvoir, prescher, instruire, soustenir ou deffendre, communiquer ou disputer publiquement ou secrètement, ou tenir conventicules ou assemblées de livres, escritures ou doctrines, ou aulcunes d'icelles qu'ont faictes ou faire pourroyent ledict Martin Luther, Joannes Wyccleff, Joannes Huus, Marcilius de Padua, Ecolampadius, Ulricus Zwinglius, Philippus Melanthon, Franciscus Lambertus, Joannes Pomeranus, Otto Brunsfelsius, Justus Jonas, Joannes Puperis et Gorcianus, ou aultres aucteurs de leur secte, hérétiques, erroniques ou abusives, réprouvez de l'Église ; ny aussi de doctrines de leurs adhérens, faulteurs et complices, ne les Nouveaulx Testamens imprimez par Adrien de Berghes, Christoffels de Remonde et Joannes Zel [*tous imprimeurs d'Anvers*], pleins des hérésies luthériennes ou aultres, et pour telz réprouvez et condampnez par la faculté des théologiens de l'université de Louvain. Ne semblablement aulcun livre que depuis dix ans enchà ont esté imprimez ou escritz, sans déclaration des aucteurs, des imprimeurs ou escrivains, ny du temps ou lieu esquels ils auroyent esté composez, escrits ou imprimez, ny semblablement les Nouveaulx Testamens, ny les Évangiles, espîtres, prophéties, ny aultres quelsconques livres en franchois ou thiois, ayans préfaces ou

prologues, apostilles ou gloses, contenans ou sentans aulcunes maulvaise doctrine ou erreur, ou aulcunement déroguans, répugnans ou contraire à la foy chrestienne, aux sacramens, aux commandemens de Dieu et de l'Église ou à la doctrine d'icelluy. Ny semblablement peindre ou pourtraire, ou faire peindre ou pourtraire, avoir, tenir ou garder aucunes images, pourtraitures, peinctures ou figures opprobrieuses de Dieu et de la bénoicte vierge Marie ou de ses saincts; ou de rompre, casser ou effacer les images ou pourtraictures qui seroyent faicts à l'honneur, souvenance ou remenbrance de Dieu et de la vierge Marie ou des saintz approuvez de l'Église.

En oultre plus, que nul (de quelque estat qu'il soit) ne s'advance communiquer ou disputer de la saincte Escriture, mesmement en matière doubteuse, et dont seroit difficulté, s'ilz ne fussent théologiens bien renommez et approuvez de par université fameuse.

Que tous noz subjectz et aultres manans, habitans et conversans en nostre pays (de quelque estat, nation ou condition qu'ils soyent) qui ont aucuns des livres, escritures ou doctrines de Martin Luther et des aucteurs dessus nommez, ou d'aultres aucteurs réprouvez, leurs sequaces ou complices, s'ils résident ou sont en ville ou aultre lieu privilégié dudict pays, les portent, baillent et délivrent endedans les vintcinquiesme jour du prochain mois de novembre, aux chefs officiers des lieux esquels ils résident ou se trouvent : et ceulx qui résident ou seroyènt et se trouvent en lieu privilégié, les portent et délivrent, endéans ledict temps, ès mains du chef officier de la prochaine bonne ville de leur résidence ou du lieu auquel ils se trouveroyent audict pays, pour par iceulx officiers les faire consommer et brusler par le feu : à peine, ceulx qui en seroyent deffaillans et qui contreviendroyent aux statuz, ordonnances et édicts dessus déclarés, ou à aulcuns d'iceulx, de confiscation de leur corps, sans grâce, respit ou desport : à sçavoir, ceulx qui par-ci-devant auroyent commis aulcunes erreurs, les auroyent abjurées et seroyent recheuz, d'estre exécutez par le feu, et les aultres, à sçavoir, les hommes par l'espée, et les femmes par la fosse [*c'est-à-dire enterré vif*], et la mise de leurs restes, pour exemple en mémoire, sur une estache; et autre ce, à peine de confiscation de leurs biens, gisans où confiscation de biens a lieu.

Et pour donner à cognoistre à tous que ne querrons la mort de nos subjectz, ne d'aultres habitans ou conversans en nostredict pays, ny aussi leurs biens, mais seulement l'entretènement de la foy et des statuz, ordonnances et constitution de saincte Église et de nos ordonnances et commandemens, et la réduction et réformation des erreurs, abuz et attemptatz au contraire, nous (meuz de compassion) avons consenti et consentons de grâce espécialement, que tous ceulx et celles (de quelque nation, estat ou condition qu'ils soyent) qui ont adhéré à la doctrine, erreur ou abuz de Martin Luther ou des aultres dessus nommez, ou aultres réprouvez de l'Église, de leurs faulteurs ou complices, ou aultrement comment que ce soit, publiquement ou secrètement mal sentu de la foy, des sacramens ou des ordonnances de l'Église ou aultrement, s'ilz s'en repentent endedans ledict vintcinquiesme jour de novembre prochainement

venant, ils déclairent leurs faulteurs, erreurs et abuz au chef et principal officier du lieu de leur résidence, s'il est privilégié, et si ce non, au chef et principal officier de la plus prochaine bonne ville du lieu de leur résidence, et renonchent et révoquent leursdicts faultes, erreurs et abuz, seront vers nous et justice, quictes et absoutz de leursdicts mésuz, erreurs et abuz passés, sans ce qu'à l'occasion l'on leur puist ou pourra de nostre part en justice ou aultrement aulcune chose demander, soubs condition que de leur mésuz, erreurs et abuz et de leur mesfaict envers Dieu, seront tenuz soi confesser à leur curé ou aultres puyssans les absouldre, et ce endedens xv jours prochainement ensuyvant ledict vintcinquiesme jour de novembre, et d'aussy accomplir la pénitence telle et endedens le temps que par leur confesseur leur sera ordonné. De ce réserve les relaps qui ont abjuré et ceulx qui jà sont prisonniers ou en cause, lesquels seront corrigez de leur mésuz selon l'exigence d'iceulx.

Que nul (de quelconque nation, sexe, estat ou condition) ne présume ou s'advance dorénavant translater, escrire ou imprimer, planer ou lier en nostre pays, aulcuns livres, quayers ou quelconques dictiers de la saincte Escriture, en franchois ou thyois, ny en aultre langaige que en latin, ne aussy le faire faire; ne de apporter ou faire apporter en nostredict pays lesdicts livres ou aulcuns d'iceulx qui seroyent translatez, escritz ou imprimez en aultre pays sans le congé préalablement de l'ordinaire ou de vous, président et gens de nostre conseil et vostre approbation desdicts livres, quayers ou escritures : à peine de cinq florins carolus d'or de nostre coing, à encourir par tous ceulx et chacun d'eulx qui feroyent le contraire, et chascune fois qu'ils le feroyent.

Que nul ne présume ou s'advance doresnavant imprimer ou escrire ou faire imprimer ou escrire aulcuns nouveaulx livres, quayers ou volumes, orez qu'ils ne fussent ou séroyent composez par Martin Luther ou par les aultres dessus nommez, ou aultres aucteurs suspectz et réprouvez ou aulcun d'eux, et qu'en iceulx livres et escritures ne soit traictié de matière hérétique, erronée ou suspecte, ne soit que l'ordinaire du lieu ou son commis (si lesdicts livres. quayers ou volumes sont de matière ecclésiastique) les ayt visités et approuvés, et, de quelque matière qu'ils soyent, que l'imprimeur ou escrivant, ou celluy qui les feroit imprimer ou escrire n'ayt sur ce obtenu noz lettres patentes d'octroy : à peine de cinq florins carolus de nostre coing, à encourir, par les contrevenans et chascun d'eulx et si souvent que ce adviendroit, comme dessus [1].

Nous ordonnons aussy et statuons pour édict que nuls hostes ou hostesses, ny aultres personnes, de quelque nation, estat ou condition, sciemment ne logent, reçoivent, favorisent ou soustiennent aulcuns hérétiques ou abusans de la foy,

---

[1] Par une ordonnance de 1531, cette peine fut rendue plus rigoureuse et changée en celle-ci : « à peine, ceulx et chascuns d'eulx qui feroyent le contraire, sans grâce ou respit, d'estre eschauffauldez, et oultre ce, ou d'estre flettriz d'un fer chaud en forme de croix, si vivement que l'on ne le pourra effacer, ou d'avoir un œil crevé ou un poing coppé, à la discrétion du juge, eu par luy regard au mésuz et dol des transgresseurs d'icelle ordonnance. »

des sacremens et des ordonnances de l'Église, ou qui auroyent contrevenu ou contreviendroyent à nos statutz et ordonnances. Et que tous ceulx et celles qui les ont logés, réceptés, favorisés ou soustenus, s'ils les ont sceu et cognu estre telz, et qu'ils continuent en leurs abuz ou erreurs, les dénunchent, endéans quinze jours prochainement venans après la publication des cestes, aux chefz officiers du lieu de leur résidence, s'il est privilégié, et si ce non, aux chefz officiers de la prochaine bonne ville de leurdicte résidence : à peine, ceux qui en seroyent défaillans, de confiscation de leur corps, sans respit, et aussy de leurs biens gisans où confiscation des biens a lieu.

Que tous ceulx qui cy-devant ont esté, ou cy-après seront atteints d'hérésie ou d'abuz de foy ou des sacremens ou des constitutions et ordonnances de l'Église, ne pourront de là en avant converser ne communiquer les uns avec les autres de matière deffendue de l'Église : à peine de confiscation de leurs corps et biens gisans comme dessus, en pays ou terroir où confiscation des biens a lieu.

Que nulz, atteintz, ou, par information précédente, véhémentement suspects d'hérésie ou erreur en la foy ou ès sacremens et ordonnances de l'Église, ne pourront exercer, avoir ne tenir en nostredict pays ne de nos vassaulx ne d'aultres personnes, ny ès villes ou aultres lieux dudict pays, estat honorable, quel qu'il soit, ny estre en noz consaulx, ne d'aulcunes villes. Et deffendons à nos officiers, aussy aux commissaires au renouvellement des loix de nostredictz pays, les commettre à eschevinage, ny à quelque autre estat.

Et désirans parvenir à la cognoissance des hérésies, erreurs et abuz contre la foy catholique, les sacremens et les ordonnances de l'Église qui sont ou avenir pourroyent en nostredict pays, nous accordons et ordonnons par ces présentes, à ceulx qui les vous dénuncheront et déclaireront, ou à nos justiciers ou officiers qu'il appartiendra (sy avant qu'il en apperra, et les accusez en seront dûment atteints et convaincuz) la moytié des biens de ceulx qu'ilz auront accusez, atteints et convaincuz comme dict est; et que confiscation des biens y aura lieu, et si avant que les biens des dénoncez ou accusez convaincuz (à sçavoir, de chacun d'iceulx) n'excèdent cent livres de gros monnoye de Flandre pour une fois. Et s'ilz excédassent lesdicts cent livres de gros, en ce cas, nous accordons et ordonnons ausdits dénonciateurs que, outre la moitié desdicts cent livres de gros, ils ayent le dixième denier de ce que lesdicts biens excéderoyent, les despens et mises de justice préalablement défalquez et déduitz desdicts biens : et desquels biens nous (à l'honneur de Dieu) voulons et ordonnons ce que nous en viendra estre employé en œuvres pies et miséricordieuses.

Nous ordonnons aussy et statuons pour édict et voulons que noz officiers et aultres auxquels les dénonciateurs d'aulcunes hérésies, erreurs ou abuz de la foy, des sacremens, des commandemens de Dieu, des constitutions de l'Église ou de la transgression de noz présentes ordonnances, s'adresseront (sy avant que par information précédente ou aultrement dûment il leur apperra de la coulpe des dénonchez ou accusez) procèdent diligemment contre eulx et les mettent en cause par-devant nos amez et féaulx conseillers en nostre chambre de conseil maistre Jacques de Blasere, maistre Jehan Everardt, licenciers

ès droits, lesquels (dûment informez de leurs sens, prudence, littérature, droiture et diligence) nous avons député et commis, et par ces présentes commettons et députons et leur donnons auctorité et mendement espécial de cognoistre desdits cas, sans longue figure de procès, et sy sommairement que bonnement en raison et équité faire pourront. Et leur ordonnons et très-expressément commandons que, en rendant leurs sentences et appointement contre tous et chascun de ceulx qui seront atteints et convaincuz d'avoir contrevenu aux présentes ordonnances ou à aulcun article d'icelles, et dont apperreroit à souffisance, ilz se règlent selon la teneur d'icelles ordonnances. Et où ilz y trouveroyent difficulté, le communiquent à nos président et gens de nostre conseil, pour le tout par vous veu et bien entendu, y estre ordonné ce que de raison se trouvera appertenir.

Et si les officiers ou aultres, auxquels lesdicts dénunciateurs ou aucun d'eulx se seroyent adressez, fussent négligeans de procéder contre ceulx qui leur auroyent été dénuncez ou accusez, si avant toutesfois que de leurs charges et mésuz il leur apperra, par information précédente ou aultrement, dûment comme dict est, de faire exécuter les sentences que contre eulx ilz auroyent obtenues en ce cas et chacun d'iceulx, nous consentons que, outre et par-dessus la privation de leurs offices et estatz et leur correction arbitraire, lesdicts dénonciateurs audict cas puyssent et pourront recourir leur droict de dénonciation, tel que dict est, sur les biens des personnes par eulx accusez ou sur les biens de nosdicts officiers ou autres qui seroyent négligens de faire leur debvoir, et ce au choix et option d'iceulx dénonciateurs. Et pour rendre nos officiers et aultres (auxquels les dénonciateurs s'adresseront, et lesquels, à cause de leurs estatz et par ces présentes, sont commis procéder contre les accusez d'hérésie ou d'abuz de foy ou des sacremens et ordonnances de l'Église, ou de contravention de nos présentes ordonnances, statutz et édictz) plus enclins à faire leur devoir, nous voulons, statuons et ordonnons que nosdictz officiers (et aultres auxquelz ceste commission s'adresse) nous envoyent de trois en trois mois (et durant nostre absence à nostre très-amée dame et tante) ample déclaration des accusations et dénonciations que faicte leur en auroit esté ès matières susdictes, et de leurs procédures, debvoirs et diligence contre ceulx que dénoncez ou accusez leur seroyent : à peine, s'ilz en fussent négligens, de privation de leurs offices et estatz et de peine arbitraire.

Lesquelz statutz et ordonnances et édictz dessus touchez, nous vous ordonnons très-expressément faire publier au vingtcinquiesme jour de ce présent mois d'octobre, par tous les lieux de nostre pays et comté de Flandre, esquels l'on est accoustumé faire publication ; et de par nous expressément et très-estroitement commander et deffendre que nul ne présume, s'avance y contrevenir. Et, à l'observation et l'entretènement d'icelles ordonnances et statutz, procédez et faicte procéder contre les transgresseurs, aussi contre officiers, justiciers et aultres négligens de leur debvoir, par exécution réelle des peines et amendes apposées sans délay, simulation ou desport.

De ce faire vous donnons pouvoir, aucthorité et mandement espécial, et man-

dons et commandons à tous noz justiciers, officiers et subjectz qui ce regarde, lieutenant et chascun d'eulx, qui à nous, ce faisant et voz commis et substituez, ils entendent et obéissent diligemment, nonobstant opposition et appellation faicte ou à faire; car ainsi nous plaist-il.

Donné en nostre ville de Bruxelles, soubz nostre contre-scel cy-mis en placcart, le quatorziesme jour d'octobre l'an quinze cent vingt neuf. Soubz estoit escrit : Par l'Empereur en son conseil. Et signé : L. du Blioul.

II.

ORDONNANCE DE CHARLES-QUINT, DU 29 AVRIL 1550 (1).

Ordonnance, statuut ende eewich edict, om textirperen ende te nicten te brynghen die secten ende erreuren opgheresen teghen onsen heyligen kersten gheloove, ende teghen die ordonnancien van onser moeder der heyligher Kercken. Met den catalogue van den ghereprobeerden ende verboden bouccken, ende oock van den goeden bouccken die men den ionghen scholieren zal moghen leeren, by advise van den rector ende die van der universiteyt van Leuven. Ghegheven te Bruessel, den XXIX *dagh van april int jaer M. CCCCC. L.*

Kaerle, by der gracien Godts, roomsch keyser, altyd vermeerder des rycs. Coningh van Germanien, van Castilien, van Leon, etc.; eertzhertoghe van Oostenrycke, hertoghe van Bourgoingnen, van Lothric, van Brabant, van Lemborch, van Luxemborch ende van Geldre; grave van Vlaendren, van

Ordonnance, statut et édit perpétuel à l'effet d'extirper et anéantir les sectes et erreurs élevées contre notre sainte religion chrétienne et contre les ordonnances de notre mère la sainte Église, suivis du catalogue des livres réprouvés et défendus, et aussi des bons livres qu'on pourra apprendre dans les écoles, sur l'avis du recteur et de ceux de l'université de Louvain. Donné à Bruxelles, le 29me jour d'avril de l'an 1550.

Charles, par la grâce de Dieu, empereur des Romains, toujours auguste, roi de Germanie, de Castille, de Léon, etc., archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg et de Gueldre, comte de Flandre, d'Artois, de Bourgogne, palatin, de Hainaut, de

(1) Nous avons cru inutile de reproduire ici les paragraphes de l'ordonnance qui ne sont pas indispensables au sujet que nous traitons, tels que le règlement pour les officiers chargés, par l'Empereur, de l'exécution de l'ordonnance, ainsi que la longue consulte des docteurs de Louvain qui l'accompagne. Nous avons également omis le catalogue des livres réprouvés et celui des livres autorisés qui terminent l'ordonnance.

Artois, van Bourgoingnen, palfgrave ende van Henegauwe, van Holland, van Zeeland, etc. Allen den ghenen die dese teghenwoordighe zullen sien, saluut.

Al eyst zo, dat wy boven alle zaken zonderlynghe toesichte ende eenparighe zorghe altyds ghedraghen hebben om het oude oprechte gheloove ende kerstelicke religie in ende over alle onse conyncrycken landen ende heerlicheden te onderhouden ende doen onderhouden, ende alle ghevoughelicke middelen ende remedien ghesocht om vele ende diversche secten, dwalingen ende ketteryen, over langhen tyd in kerstenrycke ghepulluleert ende verspraeyt teghens onsen voorseyden gheloove en de leeringhen ende ordinancien van onser moeder der heylige kerste Kercke te verdriven ende extirperen, ende te dien hende doen decerneren ende uutroepen in onsen landen van herwaertsovere diversche placcaten, statuyten, edicten ende gheboden, stellende groote ende zware peynen teghens den overtreders van dien. Des nochtans, niet teghenstaende, verstaen wy (tot onsen grooten leetwensen) dat diversche luyden, soo wel onse ondersaten als andere vremde persoonen, hantierende ende verkeerende in onsen voorseyden landen van herwaertsovere met de voorseyde secten, dwalinghen ende kettereyen besmet ende gheinfecteert zynde, de zelve verspraeyende hemlieden daghelics vervoorderen secretelicken te verleyden, bedrieghen, ende tot huere vermaelendyde valsche ende quade leeryngheu te bryngben ende onderwysen tsimpel volc. In zulcker voughen, dat wy grootelics van noode bevinden dat men neerstighe inquisitie ende ondersoucke doe

Hollande, de Zélande, etc., à tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Comme nous avons toujours avant toute chose porté un soin particulier pour maintenir et faire maintenir notre ancienne et vraie foi et religion chrétienne dans nos royaumes et seigneuries de par deçà, et recherché tous les moyens et remèdes convenables pour faire disparaître plusieurs sectes, abus, erreurs et hérésies qui pullulent depuis longtemps dans la chrétienté et se répandent contre notredite religion et les doctrines et prescriptions de notre mère la sainte Église; et qu'à cette fin nous avons décrété et publié dans nos pays de par deçà divers placards, statuts, édits et commandements, établissant des peines sévères contre ceux qui y contreviendront; que nonobstant ce et à notre grand déplaisir, nous apprenons que certains individus, tant nos sujets qu'étrangers, hantent ou fréquentent, dans nos pays de par deçà, lesdites sectes, erreurs et hérésies, en sont infectés et les répandent, en les propageant journellement et secrètement, égarent et trompent pour entraîner vers leur maudit et faux enseignement et en instruire le commun peuple : de manière que nous éprouvons grand besoin de faire faire soigneuse recherche et réquisition contre de tels séducteurs, leurs complices, fauteurs et adhérents, et surtout de renouveler nos précédents placards, statuts et commandements, de les publier de nouveau pour exécution et poursuite en être faites rigoureusement par tous nos pays, afin d'anéantir totalement la cause de

teghens zulcke verleyders, haerlieder complicen, fauteren ende anhangheren, ende dat boven dien, onse voorseyde placcaten, statuten en gheboden vernyent ende wederomme uutgheropen ende vercondicht worden, in ende over alle onse voorseyde lande van herwaertsovere, ende d'executien van dien aldaer vervolcht ende rigouselicken ghecontinueert : om teenmael te niete te bryughen ende exterminceren den oorsprongh, fondament ende wortele van dese besmettelicke peste.

Hebbende in de generale vergaederynghe van den staten van onsen voorseyden landen (in deser onser stadt van Bruessele lestmael ghehouden) hemlieden vermaent, gherecommandeert, ende bevolen dat een yeghelick int zyne respectivelicken goede neerstigheyt zoude willen doen om hem ende den zynen te houden ende mainteneren in onsen voorseyden ende oprechte gheloove ende kerstelicke religie, met alle zorghfuldigheyt dienende tot der extirpatie van allen den voorseyden dwalynghen ende nieuwe ende valsché opinien : alzo men, by exemple, van onsen naghebueren wel bemercken can, die seditien van tghemeyne volc, beroerte ende perturbacie van den ghemeenen staet, ruste ende welvaren, ende andere inconveniente die daer uut spruten ende succederen, boven tverlies van de zielen.

Zoe eyst, dat wy (begheerende uut alder onser herten ende macht, daer inne te voorsiene ende remedieren) hebben (by goede ende rype deliberatie van raede, by advise van onzer zeer lieve ende zeer beminde zustere, de conynghinne, douagiere van Hongrien, van Bohemen, etc., voor ons regente ende gouvernante in onsen

cette peste et d'en exterminer la racine.

Ayant, dans l'assemblée générale des états de nos pays susdits (tenus naguère dans notre ville de Bruxelles), prévenu, recommandé et ordonné à chacun d'eux de faire respectivement diligente application pour maintenir eux et leurs administrés dans notre susdite ancienne vraie foi et religion chrétienne, avec tous les soins propres à l'extirpation de toutes les susdites erreurs, nouvelles et fausses opinions qui s'ensuivent et dont surgissent, comme on peut le remarquer, par exemple, chez nos voisins, les séditions du bas peuple, les troubles et la perturbation du repos public, de la paix et du bonheur et d'autres inconvénients qui s'ensuivent et, de plus, la perdition de l'âme.

C'est pourquoi nous (désirant de tout notre cœur et de notre force y pourvoir et remédier) avons (par bonne et mûre délibération de notre conseil, par avis de notre très-chère et bien aimée sœur la reine, douairière de Hongrie, de Bohême, etc., etc., pour nous régente et gouvernante dans nos susdits pays de par deçà, des che-

voorseyden landen van herwaerts-overe, den ridderen van onser ordene, ende van den hoofden, presidenten ende lieden van onsen raeden van State ende secreten) uut onser rechter wetentheyt ende eyghen wille, van nieus verboden, gheinterdiceert, gheordonneert ende ghestatueert, verbieden, interdiceren, ordonneren ende statueren voor eeuwigh ghebod ende wet, tghene des hier naer volght.

Ende eerst, dat niemandt, van wat state ende conditie hy zy, en zal moghen prenten, schriven, uutschriven, copieren nochte zyns wetens onder hem hebben, ontfanghen, draghen, bewaren, receleren, verswyghen nocht onder hem houden, vercoopen, coopen, gheven, distrueren, saeyen ofte laten vallen in kercken, straten oft ander plaetsen, eenige boucken ofte schriften ghemaeckt by Marten Luther, Joannes Ecolampadius, Ulricus Zwinglius, Martinus Bucerus, Joannes Calvinus oft ander ketters ende aucteurs van haerlieder secten ofte van andere quade ende valsche secten, ghereprobeert by der heyligher Kercken, ofte haerlieder anhangheren, fauteuren ende complicen, dolende buten onzen voorseyden heylighen kersten ghelooven (breeder ghespecificeert in zekere declaratie ende verclaryngheu hier by ghevought, duer onsen bevelen van nieus ghedaen by den rector ende die van der universiteyt van onzer stad Leuven, ghedateert van den zesentwintighsten dagh van maerte laestleden, welcke declaratie wy gheauthoriseert hebben ende authoriseren : willende ende ordonnerende dat de selve naghevolght, onderhouden ende ghepubliceert worde, met desen onsen teghenwordighen brieve) nocht ooc eenighe ander boucken die

valiers de notre ordre et des chefs présidents et gens de nos conseil d'État et privé), de notre propre science et volonté, de nouveau défendu, interdit, ordonné et statué, défendons, interdisons, ordonnons et statuons pour perpétuel édit et ordonnance ce qui suit :

Premièrement, que personne, de quelque état et condition que ce soit, ne pourra imprimer, écrire, transcrire, copier, ni posséder sciemment, vendre, acheter, donner, distribuer, semer ou laisser tomber dans les églises, rues ou autres endroits, les livres ou écrits de Martin Luther, Jean Écolampade, Ulricus Zwinglius, Martinus Bucerus, Jean Calvin ou autres hérétiques ou auteurs de leurs sectes ou d'autres mauvaises et fausses sectes, réprouvés par la sainte Église, ou leurs adhérents, fauteurs et complices errant hors de notredite sainte religion chrétienne (comme il est plus amplement spécifié dans la déclaration ci-jointe du recteur et de ceux de l'université de Louvain, datée du vingt-septième jour du mois de mars dernier, laquelle déclaration nous avons autorisée et autorisons, voulant et ordonnant qu'elle soit suivie, entretenue et publiée avec nos présentes lettres), ni aussi tous autres livres qui ont été imprimés ou écrits depuis trente ans passés ou qui seront écrits ou imprimés sans désignation du nom de l'auteur, de l'imprimeur ou sans date et sans lieu d'impression. Que personne ne pourra peindre ni faire peindre, vendre ou mettre en vente, avoir, tenir, conserver ou posséder des images ou tableaux ou des

tsindert dertigh jaren haerwaerts gheschreven ofte gheprint zyn geweest, ofte hier namaels gheschreven ofte gheprent zullen worden, zonder declaratie van den aucteurs, prenters, tyd ofte plaetse. Nochte te schilderen ofte doen schilderen, vercoopen ofte te coopen stellen, hebben, houden bewaren, ofte behouden eenighe beelden, schilderien, ofte schandelicke figuren van der maghet Maria ofte van den heyligen ghecanoniseert by der heyligher Kercken, ofte van den gheestelicken state. Te breken, casseren ende uut doen de beelden ende schilderien, die ter eeren ofte ghedynckenissen van dien ghemaect zullen zyn. Nochte in zyne husen oft andersins te houden, ofte ghedooghen ghehanden te worden eenighe secrete conventiculen oft onbehoorlycke vergaderynghe nochte oock hem in de zelve vinden : in de welcke de voorseyde ketters ende verleyders secretelicken ende heymelicken haerlieder dwalynghe zaeyen ende leeren, herdoopen, ende diversche conspiratien teghens der heyligher Kercken, ende den ghemeyne welvaren doende zyn.

. . . .

Op de peyne, indien iemandt bevonden ware ghecontravenieert ofte ghedaen thebbende teghens eenighe van de puncten boven verclaert, ghepuniert te zyne als seditieuse persoonen ende perturbateurs van onsen Staet ende der ghemeenen welvaert, ende voor zulcke gheexecuteert, te wetene : de mans met de zwerde ende de vrouwen gedolven, zo verde sy huere dwalynghen niet en willen sustineren ofte defenderen. Ende indien zy in huere dwalinghen, opinien ofte ketterien persisteren, gheexecuteert te wordene

figures déshonorantes de la vierge Marie ou des saints canonisés par la sainte Église, ou de l'état ecclésiastique. Qu'on ne pourra briser ou effacer les images ou tableaux faits en l'honneur et commémoration des précédents. Ni tenir dans sa demeure ou ailleurs, ni permettre de tenir des conventicules secrets, réunions extraordinaires, dans lesquelles les susdits hérétiques enseignent leurs erreurs, rebaptisent et se livrent à des conspirations contre la sainte Église et le bien-être commun.

. . . .

Sous peine pour ceux qui auront contrevenu à un des points ci-dessus, d'être déclarés séditieux, perturbateurs de notre État et du repos public, et d'être exécutés comme tels; à savoir : les hommes par l'épée, et les femmes par la fosse [*c'est-à-dire enterrées vives*], s'ils renoncent [*après leur jugement*] à leur erreur ; et, dans le cas qu'ils y persistent, d'être exécutés par le feu, et, dans tous les cas, leurs biens confisqués à notre profit. Déclarons que du jour où ils ont contrevenu à nos ordonnance, statut et édit, seront dé-

met de viere; ende in allen ghevallen alle huerlieder goet verclaert gheconfisqueert ende verbuert tonsen proffite. Verclarende dat zy tsindert den dagh datse teghens onse ordonnancie, statuut ende verbod, ghedaen zullen hebben, ofte in de voorseyde dwalynghen ghevallen zyn, zullen inhabyl wesen van huere goeden te moghen disponeren; ende zullen alle alienatien, ghiften, cessien, vercoopinghen, transporteren oft opdraghten, testamenten ende utersten wille by hemlieden ghedaen ende ghemaecht tsindert den voorseyden dagh, nul, maghteloos ende van onweerde zyn.

. . . .

Voorts, anmerckende dat de voorseyde secten ende dwalynghen principalicken gheprocedeert zyn, zoo wel by der menighte van diversche bouccken, gemaect by ghereprobeerde ende heretycke aucteuren, als oock mits dien dat diversche prenters, bouckvercoopers, librariers ende huerlieder bystanderen ende assistenten ghecorrompeert hebben die Bibelen ende andere goede oude boucken in diversche scientien, ghetranslateert in vele spraken. Ende dat eenighe schoolmeesters hemlieden vervoordert hebben, den kinderen voor te lesen ende leeren veel nieuwe boucken niet tamelic nocte behoorende ter instructie van de jonghe scholieren. Begheerende daer inne te voorsienne ende ordene te stellen, hoe de voorseyde prenters, bouck-vercoopers ende schoolmeesters hemliedeh voordan zullen voughen ende reguleren, zo hebben wy gheordonneert ende ghestatueert, ordonneeren ende statueren voor ghebod als boven.

Dat niemand, van wat qualiteyt, state, natie ofte conditie hy zy, en zal

clarés inhabiles à disposer de leurs biens, à aliéner, donner, renoncer, transporter, tester, ete.

. . . .

De plus, considérant que les susdites sectes et erreurs proviennent principalement de la mise au jour d'une foule de livres faits par les auteurs hérétiques, ainsi de ce que divers imprimeurs, vendeurs de livres, libraires et leurs soutiens et assistants ont corrompu la Bible et autres bons vieux livres scientifiques qu'ils ont traduits en diverses langues, et que quelques maîtres d'école se sont avancés à dicter et enseigner aux enfants beaucoup de nouveaux livres ni propres, ni convenables à l'instruction des jeunes écoliers. Désirant pourvoir à ces abus et mettre de l'ordre à la conduite qu'auront à tenir dorénavant les imprimeurs, les libraires et les maîtres d'école, nous avons ordonné et statué, ordonnons et statuons pour commandement comme plus haut.

Que personne, de quelque état, nation ou condition que ce soit, ne

moghen prenten ofte doen prenten in onsen landen van herwaertsovere eenighe boucken, refereynen, baladen, liedekens, epistelen, pronosticatien, almanacken nochte eenighe andere zaken, oude ofte nieuwe van der heyligher Schrifturen, ofte eenighe andere materie ende in wat sprake dat het zy : ten ware dat hy eerst ende al vooren gheadmitteert ware van onsen weghen om te moghen prenten ende daer op onsen oorlof ende permissie verworven hadde : ende dat de voorseyde boucken, refereynen, baladen, liedekens, epistelen, pronosticatien ende almanacken, eert ghevisiteert zullen worden by den ordinaris van der plecken, ofte by eenighe van onsen weghen ghecommitteert ofte te committerene, ende dat men daer op privilege ende octroy van ons verworven zal hebben, om te moghen prenten : op ghelycke peyne als boven, in dien in de voorseyde boucken, refereynen, baladen, liedekens, epistelen, pronosticatien ende almanacken eenighe dwalinghe bevonden worde. In dien neen, van ghebannen te wordene ten eeuwighen daeghen uut allen onsen voorseyde landen van haerwaertsovere, ende boven dien te vallen in de boete van dry hondert carolus gulden, de zelve te verhalen ende recouvreren op de goeden van den overtreders.

Ende zullen de meesters ende principale prenters ghehouden worden te verantworden voort stick van haerlieder medeghesellen ende dienaers die onder hemlieder prenten ende besoingneren. Den welcken medeghesellen ende dienaers wy verbieden, op de

pourra imprimer ou faire imprimer dans nos pays de par deçà des livres, refrains, ballades, chansons, épîtres, pronostics, almanachs, etc., ni autres matières, en quelque langue que ce soit, à moins d'y avoir auparavant été autorisé par nous et avoir obtenu notre permission. Que les livres susdits, refrains, ballades, chansons, épîtres, pronostication et almanachs, ne pourront être imprimés qu'après avoir été visités par l'ordinaire du lieu ou par quelque autre personne à ce commise par nous et que l'imprimeur y aura été autorisé et qu'il aura reçu de notre part un privilége et octroi à cet égard, sous peine pour le contrevenant d'une amende de trois cents florins carolus et d'être exilé. De plus, si le livre, chanson, ballade, etc., non autorisé contient quelque hérésie, l'imprimeur sera condamné comme plus haut [*c'est-à-dire à la peine capitale*].

Que les maîtres imprimeurs seront tenus de répondre pour les ouvriers qui travaillent chez eux, pour les cas mentionnés ci-dessus. Auxquels ouvriers nous défendons sous les mêmes peines, d'imprimer quoi que ce soit clandestinement chez leur maître ou ailleurs [1].

---

[1] Plantin, le plus catholique des imprimeurs, faillit d'être victime de l'application de cet article. En 1562, pendant qu'il se trouvait à Paris pour affaires, trois de ses ouvriers

selve peynen, yet te prenten in huerlieder oft andere husen, oft in ander heymelicke ende onghewone plaetsen, buten den wynckelen van huerlieder meesters.

Dat men onse brieve van oorlove, consente ende permissie om te moghen prenten, niet en zal moghen gheven, dan naerdien de voorseyde prenters zullen hebben doen blycken van haerlieder qualiteyt, conditie, sufficientie, goede naeme, fame ende gheruchte.

Dat alle de ghene die alzulcke brieven van oorlove, consente ende permissie verwerven zullen, ghehouden zullen wesen, eer dat zy van dien zullen moghen ghebruucken ende ghenieten, den eedt te doene in handen van zulcke personagen ende officieren als by den voorseyden brieven daer toe ghecommiteert zullen zyn, te onderhouden ende observeren tghene des hier naer volght : op de verbuerte van den lyfve.

Eerst, dat zy niet en zullen prenten, nochte doen prenten eenighe boucken, refereynen, baladen, liedekens, epistelen, pronosticatien, almanacken, nocht eenighe andere zaecken, tzy oude ofte nieuwe van der heyliger Schrifturen, oft eenighe ander materie, ende in wat sprake dat zy, ten zy dat de selve eerst ghevisiteert waren by eenighen van den ghenen die wy daer toe ghecommitteert hebben, ofte committeren zullen, ende dat zy van ons verworven hadden oorlof, octroy

Que l'on ne pourra délivrer ou obtenir nos lettres de permission pour être reçu imprimeur qu'après que l'intéressé aura donné des preuves de ses qualités, condition, de son aptitude, de sa bonne conduite et de sa réputation.

Que tous ceux qui auront obtenu semblables lettres de consentement et de permission pour imprimer seront tenus, avant de pouvoir en jouir ou en faire usage, de prêter entre les mains des autorités compétentes le serment d'observer et d'entretenir ce qui suit, sous peine de confiscation de leur corps ou personne :

Premièrement, qu'ils n'imprimeront ni feront imprimer des livres, refrains, ballades, chansons, épîtres, pronostications, almanachs, ni autres choses, soit anciennes ou nouvelles Écritures saintes, en quelque langue que ce soit, avant que ces livres, etc., aient été été préalablement visités par ceux que nous avons commis à cet effet et qu'ils aient obtenu de nous un octroi et un privilége spécial autorisant lesdits imprimés.

---

s'étaient permis d'imprimer secrètement, dans son imprimerie, un petit livre hérétique intitulé *Brief instruction*, etc. Un exemplaire de cet imprimé tomba dans les mains de l'autorité ; des poursuites eurent lieu et des investigations furent faites sur la conduite religieuse de notre imprimeur ; mais, grâce à son absence, Plantin fut mis hors de cause, et ses trois ouvriers, seuls déclarés coupables, furent condamnés aux galères. (*Voy.* le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 2e série, t. XI, p. 237, communication de M. Gachard.)

ende zonderlynghe privilege verleent, ende ghegheven, ofte eenighe ander zaecken te moghen prenten.

Dat zy ooc niet en zullen prenten, nochte doen prenten eenighe zaecke van tghene des voorschreven es, elders dan in de stadt, aldaer hemlieden by de voorschreven brieven ghepermitteert ende gheconsenteert wesen zal, te moghen prenten.

Dat, in alle tghenen dat zy voordan prenten zullen, zy ghehouden zullen wesen te stellen int beghinsele tinhouden, ofte ten minsten den sommaris van den voorschreven brieven van octroye ende privilege, mids exprimerende ende uutdruckende den naeme van den secretaris, die de voorscheven brieven van octroye gheteekent, ofte ten minsten dies ghevisiteert sal hebben, midsgaders haerlieder naem ende toename, de plaetse, ende daete van der voorschreven impressie ende prentynghe.

Dat, naer dien zy de voorschreven brieven van octroye verworven zullen hebben midsgaders de minute ofte copie van den boucken ofte andere zake, die hemlieden gheconsenteert wesen zal te moghen prenten, onderteekent by de voorschreven ghecommitteerde tot der voorschreven visitatie, al eer sy die zullen moghen vercoopen, ofte andersins distribueren, zullen den voorschreven ghecommitteerde brynghen een van de voorschreven gheprente boucke, midsgaders de voorschreven minute ofte copie, om die te confereren, ende collationneren met der voorseyde minute : ende indien men bevindt, die te concorderen, zullen de voorschreven originale minute (ghetheeckent so voorschreven es) laeten in handen van den voorschreven

Qu'ils n'imprimeront ni feront imprimer quoi que ce soit ailleurs que dans la ville mentionnée dans l'octroi qui leur a été accordé.

Qu'ils mettront au commencement de tout ce qu'ils imprimeront le contenu ou au moins le sommaire, de la lettre d'octroi et du privilége, en y exprimant ou mentionnant le nom du secrétaire qui aura signé ou au moins visité les livres, ainsi que leur nom et prénoms, le lieu et la date de l'impression.

Qu'après avoir obtenu les lettres d'octroi, l'imprimeur sera tenu, sous peine de correction arbitraire et de confiscation de son octroi, de déposer entre les mains des visiteurs et avant la mise en vente ou la distribution, un exemplaire du livre imprimé par lui, accompagné de la minute ou la copie approuvée qui a servi à l'impression, afin d'être collationnés par ledit visiteur et être conservés, s'il les trouve conformes à ladite minute pour en répondre lorsqu'il en sera requis.

ghecommitteerden, die de voorschreven boucken ghevisiteert zal hebben, om by hem bewaert te zyne, ende daer af te verantworden tallen tyden ende stonden, als hy des verzocht wezen zal : alles op de peyne van te verbueren den effect van de voorseyde brieven van octroye, ende arbitralicken ghecorrigiert te wordene.

Item, om te voorsiene tot den abusen, die ghecommittcert worden by den bouck-vercoopers, librariers, ende den ghenen die boucken ende andere zaecken vercoopen, in onsen landen niet gheprent zynde. Wy ordonneren ende statueren voor ghebod, dat voordan niemand, van wat state, condicie ofte qualiteyt hy zy, en zal moghen vercoopen ofte doen vercoopen, eenighe boucken, refereynen, baladen, liedekens, epistelen, pronosticatien, almanacken nocht andere ghelycke zaken, int openbare oft int secrete, ten sy dat hy eerst by ons ofte onse raden van den lande, aldaer hy de boucken ende andere zaken voorschreven zal willen vercoopen ofte doen vercoopen, gheadmitteert ende gheapprobeert zy.

Dat de ghene die gheatmitteert zullen zyn om boucken ende andere prentynghen te vercoopen, en zullen egheene boucken oft andere geprente zaken in onse voorseyde landen moghen vercoopen, ten sy dat die gheprent zyn by ghezworen ende gheatmitteerde prenter, met insertie van der previlegie, zo boven verclaert es : en zullen ooc niet mogen vercoopen, nochte te coope stellen eenighe boucken oft andere zaken, buten onsen voorseyden landen geprent wezende, zonder daer af gheadverteert thebbene den ghecommitteerden, eer sy haerlieder balen ontpacken ende opdoen

Que, pour prévenir les abus qui pourraient être commis dans la vente en notre pays des livres étrangers, nous ordonnons et statuons que dorénavant personne ne pourra vendre ou faire vendre, ni publiquement, ni en secret, des livres, ballades, chansons, épîtres, pronostics, almanachs, etc., sans y être préalablement admis et autorisé par nous ou notre conseil d'État.

Que ceux qui seront autorisés à vendre ou faire vendre des livres imprimés à l'étranger, ne pourront les exposer en vente qu'après que les ballots qui les contiennent auront été ouverts, à leur réception, en la présence du visiteur à ce commis et les livres y contenus approuvés par lui, sous peine pour les contrevenants de confiscation de leur corps, s'il est prouvé qu'ils ont vendu des livres contenant des erreurs, et à une amende de vingt carolus pour chaque livre vendu ne contenant pas d'erreurs.

zullen : op dat hy oft iemand anders by hem daertoe ghedeputeert, thegenwoordigh zy, int open doen ende visiteren van den boucken die daer inne zyn zullen, om die zelve te visiteren, eer men die zal moghen vercoopen ofte te coope stellen : op de verbuerte van den lyfve, indien men bevonde, dat zy eenighe boucken vercocht hadden inhoudende dwalinghen : ende van twintich carolus guldenen voor elcken bouck gheen dwalynghe inhoudende.

Dat die van onsen rade niemande en zullen admitteren om boucken te vercoopen, ten sy dat die van goeden naeme zyn, ende zweeren deze onze ordonnancie te observeren ende onderhouden. Oock en zullen sy niemant admitteren, ten sy dat hy wone in besloten ofte ghepriviligierde stede : in de welcke stede, ende in gheene andere plaetsen, hy zyne voorschreven boucken sal moghen vercoopen.

Dat voortan alle librariers ofte bouck-vercoopers ghehouden zullen wesen te hebben, ende openbaerlieken te hanghen in huere wynckelen, den inventaris van alle ghereprobeerde boucken navolgende de voorseyde declaratie van onze universiteyt van Loeven, ten hende dat sy, ofte de ghene die deselve hier naermaels zouden willen coopen, gheene ignorancie daer van ghepretenderen en connen, op de peyne van hondert carolus guldenen. Insghelyx den inventaris van den boucken die zy in huerlieder wynckel hebben, zonder eenighe daer af te verzwighen, op de zelve peyne. Ende ten hende dat de zaken voorschreven te leet moghen onderhouden en gheobserveert worden, so sullen de principale officieren van der plaetsen,

Que ceux de notre conseil n'admettront aucune personne pour vendre des livres, à moins qu'elle ne jouisse d'une bonne réputation, qu'elle n'ait prêté le serment d'observer les prescriptions de cette ordonnance et qu'elle n'habite une ville fermée ou privilégiée, seuls lieux où on pourra vendre des livres.

Que désormais tous les libraires ou vendeurs de livres seront tenus d'exposer dans leur boutique l'inventaire de tous les livres réprouvés dressé par l'université de Louvain..., ainsi que l'inventaire de tous les livres qu'ils ont dans leur librairie, sous peine de cent florins d'amende. Et afin de faire strictement observer la prescription ci-dessus, l'officier de l'endroit, accompagné par un homme instruit, sera tenu de visiter au moins deux fois par an toutes les librairies ou boutiques où on vend des livres. Si l'officier chargé de faire la visite découvre chez un libraire des livres défendus, celui-ci sera condamné à l'amende susmentionnée.

daer men eenighe boucken vercoopen zal, ghehauden wezen, ten alderminsten tweemael tsjaers te gaen visiteren met eenighen gheleerden man, alle de wynckelen van den voorseyden librariers ende bouckverkoopers, om te ziene of zy aldaer eenighe boucken oft andere impressien ende prentynghen by dese onze ordonnancie verboden ende niet ghepermitteert vinden zullen, om voorts de voorseyde librariers ende bouckvercoopers te straffen ende punieren by de peynen boven verclaert.

Ende boven dien zullen de voorseyde officieren de voorschreven visitatie doen tallen tyden ende stonden alst hemlieden goet dyncken zal, ende zullen de voorseyde bouckvercoopers gehauden zyn hemlieden telcker reysen openynghen te doene van heure huzen ende wynckelen, ende de voorseyde inventarissen tooghen, als zy des versocht zullen zyn, op de peyne van hondert carolus guldenen. Ende des niet te min bedwanghen te wordene realicken ende by faute, de voorseyde inquisitie ende visitatie te laeten doene; niet teghenstaende eenighe privilegien, exemptien ofte vryheden ter contrarien, noch van die differentie ofte diversiteyt van den jurisdictien waer toe wy, om de ghemeene welvaert, ende om te verboeden alle perlyckelen ende inconveniente, zonderlynghe in faveure ende aenzienynghe van onsen heyligen kersten gheloove, gheen aenschou en willen ghenomen te zyne.

Ende zullen oock voortaen gheene craemers oft eenighe andere, dan alleenlicken de voorseyde gheadmitteerde ende gheapprobeerde bouckvercoopers so voorseyt is, niet moghen

De plus, l'officier-visiteur est autorisé à faire sa visite en tout temps et à toute heure qu'il jugera convenables, et les libraires susdits sont obligés de lui ouvrir leur boutique à l'instant qu'il se présentera, et d'exhiber leur inventaire lorsqu'ils en seront requis, à peine de cent florins carolus d'amende, et, néanmoins, d'être contraints à laisser opérer la visite, nonobstant privilége, exemption, loi ou juridiction y contraires, cas auxquels nous n'avons voulu prendre aucun égard, par considération pour le bien-être public, péril et inconvénient, et particulièrement en faveur et considération de notre sainte religion chrétienne.

Aucun marchand forain ni autres que les libraires à ce admis, ne pourront colporter, débiter ni exposer en vente devant les églises ou ailleurs, des chansons, prières, almanachs ou

te coope stellen voor de kercken oft straten eenighe ghetyden, liedekens, baladen, refereynen, almanacken, pronosticatien oft andere ghelycke gheprente zaken, op de verbuerte van de voorseyde boucken ende arbitrale correctie.

. . . .

Dat de ghene die alsoo gheadmitteert ende gheapprobeert sullen zyn schole te hauden, gheene andere boucken en zullen moghen voorlesen noch leeren in de particuliere scholen, dan de ghene die beteekent ende ghedesigneert zyn, by advise ende declaratie van dien van onser voorseyder universiteyt van Loeven, ghedateert als boven.

Ende hoewel onse meeninghe sy, dat onse ieghenwoordighe ordonnancie eeuwighe ende perpetuelle sy: ende dat van gheenen noode en is, de selve wederomme te doen publiceren ende uutroepen naer deerste publicatie des nochtans niet teghenstaende, ten hende dat niemand daervan ignorancie en pretendere, bysondere die vremde ende ionghe lieden : wy willen dat van ses maenden te ses maenden, te wetene tsinte Jans avond midzomer, ende Kerssavond by eelken officier van den principalen steden ende andere plaetsen van onsen landen van herwaertsovere, daer men gewoonlycken es publicatien ende uutroepynghe te doene, de voorschreven publicatie ververscht, ende van nieuws ghedaen worde: op de peyne van tien carolus guldenen, die d'officier dies in ghebreke wesende, sal ghehouden worden te betalen t'onsen profyte voor d'eerste reyse ; ende van twintich carolus voor de tweede reyse. Ende indien hy bevonden ware de voorseyde nieuwe publi-

autres impressions, sous peine de confiscation desdits imprimés et de correction arbitraire.

. . . .

Que tous ceux qui seront admis et approuvés pour tenir école ne pourront expliquer ni enseigner d'autres livres que ceux qui sont ou seront désignés par l'avis et déclaration des docteurs de l'université de Louvain mentionnés plus haut.

Et quoique nous considérions notre présente ordonnance comme perpétuelle et à jamais durable et qu'il ne soit, par conséquent, pas nécessaire de la promulguer de nouveau après la première publication, cependant et afin que personne ne puisse prétendre ignorance, principalement les étrangers et les jeunes gens, nous voulons que, de six en six mois, à savoir, la veille de la Saint-Jean d'été et de la Noël, chaque officier ou autre autorité des principales villes de notre pays de par deçà en renouvelleront la publication, sous peine, pour ledit officier ou autres autorités, d'une amende, à notre profit, de dix florins carolus pour la première fois, et de vingt florins pour la deuxième fois; et s'il est prouvé qu'il a négligé de faire renouveler la publication une troisième fois successivement ou non, il sera démis, sans autre formalité, de ses fonctions. Ordonnons que les contravenants aux divers points de l'ordonnance seront poursuivis et punis, selon le cas, que

catie gheobmitteert t'hebbene voor de derde reyse successivelicken d'een naer d'andere, ofte by verscheyden tyde, dat hy in zulcken ghevalle, zonder andere declaratie, van zynen staten verdraghen ende ghepriveert zal wezen, den welcken impetrabel wesen sal als vacerende. Ordinerende (tzy dat de voorseyde nieuwe publicatie ghedaen worde ofte niet) dat de overtreders van dese ordonnancie ghepuniert ende ghecorrigiert sullen worden, by den peynen daer inne begrepen, zonder verdragh ofte dissimulatie, ende zonder gheexcuseert te moghen wordene onder tdexele dat de voorseyde ordonnantie van nieus niet ghepubliceert en zoude gheweest zyn.

Ontbieden daeromme ende bevelen den voornomden van onzen rade van state ende secreten, president ende lieden van onzen grooten rade : cancellier ende lieden van onzen rade in Brabant : stadbouder, president ende lieden van onzen rade in Luxembourgh, etc.,... procederende ende doende procederen teghens den overtreders ende onghehoorsame, by executie van den peynen boven ghespecificeert, zonder eenige gratie, simulatie ofte verdragh, niet teghenstaende oppositie ofte appellatie ghedaen, ofte te doene : nocht ooc eenighe privilegien, ordonnancien, statuten, costumen ofte usancien ter contrarien : de welcke wy niet en willen, nochte verstaen, in dezen te moeten staet grypen ; maer hebben uut onzen rechter witentheyt, auctoriteyt ende volle macht tot den zelven, ghederoguecrt ende derogueren by desen.

Des te doene met diesser ancleeft, gheven wy û volcommen macht, auctoriteyt ende zonderlynghe bevel :

la publication de l'ordonnance ait été ou non renouvelée.

Invitons et chargeons ceux de notre conseil d'État et privé et de notre grand conseil, chancelier et gens de notre conseil de Brabant, etc., de procéder ou faire procéder contre les transgresseurs, et de faire appliquer les peines stipulées ci-dessus, sans aucune grâce, simulation ou composition, malgré opposition, et nonobstant les priviléges, ordonnances, statuts, coutumes ou usages y contraires, lesquels nous ne voulons reconnaître, ni entendons prendre en considération ; mais envers lesquels avons de notre propre science et de toute notre autorité, dérogé et dérogeons par les présentes.

Pour ce faire, nous vous donnons plein pouvoir et autorité. Enjoignons à chacun de nos justiciers de se faire

ontbieden ende bevelen eenen yeghelicken dat zy hemlieden tselves doende ernstelic verstaen ende obedieren : Want ons alzo ghelieft. Des toorconden zo hebben wy onsen zeghel hier aen doen hanghen.

Ghegheven in onzer stadt van Bruessele, den naestleden dagh van aprille, int jaer ons Heeren duust vyf hondert ende vyftigh, van onsen keyserycke he eenendertighste, ende van onzen rycken van Castilien ende andere het vyfendertighste. Aldus onderschreven: By den Keyzer in zynen raede. Ende gheteekent : Verreyken.

obéir et comprendre : car ainsi nous plaît-il. En témoignage de quoi, nous y avons appendu notre sceau.

Donné en notre ville de Bruxelles, le dernier jour d'avril l'an de Notre-Seigneur mil cinq cent et cinquante, la trente-unième année de notre Empire et la trente-cinquième de notre royaume de Castille et autres. Ainsi soussigné : Par l'Empereur en son conseil, et signé Verreyken.

Suit le catalogue ou inventaire des livres réprouvés, ainsi que la liste des livres autorisés et dont on pouvait faire usage dans les écoles, dressé d'après l'avis de l'université de Louvain. Dans la première partie de ce catalogue figurent plus de quatre cents ouvrages défendus, parmi lesquels on en remarque plusieurs imprimés ou publiés à Anvers, par

Jean Crinitis, sans année.
Martin César, en 1531-33-34-35.
Antoine Goinium, 1540.
Joannes Stelsius.
Jacobs Liesvelt, 1542-44-48.
Guillaume Vorsterman, 1528-34-44-45.
Henri Peetersen, 1541.
Antoine de la Haye, 1541.
Martinus Merani, 1541.
Jean Batman, 1541-42.
Jean Cornelius ou Heymerius, en 1531.
Jean Gymminck, 1531.
Vander Haghen, sans année.
Jean Van Loe, 1545.
Martin Crom, 1542.
Stephanus Mierdmans, 1540-45.
Simon Cock, 1542.
Guillaume de Monte, 1550-53.
Henri Petri, 1543.
Jean Richard, 1544.

ainsi que les pièces jouées et publiées par les chambres de rhétorique de Gand.

Les auteurs autorisés sont au nombre de trente.

III.

ORDONNANCE DE PHILIPPE II, DU 19 MAI 1562.

Ordonnance, statut et édict provisonnel du Roy nostre Sire, sur le fait et conduite des imprimeurs, libraires et maistres d'écolle. 19 *mai* 1562.

Philippe, par la grâce de Dieu, roy de Castille, de Léon, d'Arragon, de Navarre, de Naples, de Sicille, de Maillorque, Sardaine, des Iles, Indes et terre ferme de

la mer Occéane, archiduc d'Autriche, duc de Bourgoingne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldres et de Milan, comte de Habsbourg, de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne, palatin, et de Haynau, de Hollande, de Zélande, de Namur et de Zutphen, prince de Zwave, marquis du saint-empire, seigneur de Frize, de Salins, de Malines, des cité, villes et pays d'Utrecht, d'Overyssel et Groeningue : et Dominateur en Asie et Affricque. A tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Combien que feu de très-haute mémoire l'empereur Charles le Quint, monseigneur et père (que Dieu absolve) et Nous ayons par diverses ordonnances, placcarts et édicts, signamment par l'ordonnance, cy-devant publiée sur le faict de la religion, par nous confirmée en l'an xve cinquante [1], pourvu sur l'ordre et conduite, que les imprimeurs, libraires, et maistres d'écolle auroyent à tenir et observer, ce néanmoins, plusieurs esprits pervers et malings y ont commis diverses fraudes et abus. Et est tout notoire que les sectes et hérésies, pullulées et accrues en nos pays de par deçà, les années passées, sont procédées le plus, par le désordre desdits imprimeurs, libraires et maistres d'écolle, pour avoir imprimé, vendu et enseigné aux jeunes gens livres hérétiques et réprouvés, par quoy aurions trouvé convenir d'y pourvoir de nouveau, et mettre pour l'avenir une règle plus estroite et particulière, principalement à l'endroit de l'imprimerie, afin que les imprimeurs, non-seulement n'impriment chose contraire à la foy et religion catholique et l'Église romaine, mais encores qu'ils n'impriment chose que puis corrompre les bonnes mœurs, ou que par nonchalance, ignorance ou malversation, ils ne mésusent de leur art, et portent dommages à la république, comme dessus.

Pour ce est-il, que Nous, les choses dessus dites considérées, avons, par la délibération de nostre très-cher et très-aimé cousin, chevalier de nostre ordre, lieutenant, gouverneur et capitaine général de nos pays de par deçà, le duc d'Alve, marquis de Coria, etc., de nouveau ordonné et statué, ordonnons et statuons, pour édit provisionnel par ces présentes, les points et articles qui s'ensuivent, et ce outre, et par-dessus ce que cy-devant y a été par nous ordonné, et dernièrement par le saint concile général tenu en la cité de Trente, que voulons, entendons et commandons étroitement être observé et entretenu.

I. Premièrement, pour ce qu'un art si principal que d'imprimerie, dont tant de bien ou de mal peut avenir à la république, même à la religion, y doit avoir quelque ordre, et un personnage confident du même stil, qui ait le premier lieu, regard particulier et superintendence sur les autres, avons ordonné et ordonnons que de nostre authorité, et par nos lettres patentes de commission, sera créé et institué un prototypographe ou premier typographe, pour avoir superintendence sur le fait d'icelle imprimerie, qui aura authorité d'examiner et approuver les maîtres et ouvriers de l'imprimerie de nosdits pays de par deçà, et leur donnera, et à chacun d'iceux, lettres de leur idoineté, suivant leurs

---

[1] *Voy.* p. 116.

facultés, sur lesquelles lettres se devront par après requérir lettres de confirmation et approbation de Nous ou de nostredit lieutenant et gouverneur général de par deçà.

II. Et pour parvenir audit examen, ceux qui voudront ou prétendront être reçus à maîtres et chefs d'imprimerie, et exercice dudit art, stil et métier d'imprimerie, seront tenus exhiber certification de l'évêque diocésain, vicaire ou inquisiteur, de leur conduite au fait de la religion, ensemble du magistrat du lieu de leur résidence, sur leur bonne vie, fame et renommée, et pour faire ladite examination, icelui prototypographe pourra choisir et prendre avec lui, un ou deux des plus approuvés au métier, avec un notaire, lequel dépêchera les lettres d'examen desdits maîtres ou chefs d'imprimerie, lesquelles lettres ledit prototypographe sera tenu envoyer vers Nous, ou nostredit lieutenant et gouverneur général de par deçà, avec attestation de leur suffisance sur le fait de leurdit art, stil et métier, pour après en obtenir nos lettres de commission et confirmation, à la charge de faire serment, comme sera dit cy-après.

III. Et quant aux ouvriers et compagnons de leurdit art, stil et métier, ensemble les tireurs et ceux qui assient et assemblent les caractères, iceux seront semblablement tenus exhiber certification de l'évêque diocésain, vicaire ou inquisiteur, ensemble du magistrat des lieux de leur résidence, selon et en la manière que dessus. Dont ledit prototypographe leur fera dépêcher lettres d'examination et approbation, à la charge de faire le serment dû et pertinent, ès mains de l'officier du lieu de leurdite résidence, et ce endedans trois jours après leur arrivée devers lui, à peine que, pour le surplus du tems qu'ils y seront détenus à son occasion, il sera tenu leur payer les dépens et intérêts qu'ils auront soufferts, à l'arbitrage du juge.

IV. Que nul imprimeur pourra prendre ou avoir en sa maison aucuns ouvriers apprentifs sans premièrement le signifier au prototypographe, lequel couchera en son livre ou registre, le nom, pays et parens desdits apprentifs, sans pour ce prendre aucun droit.

V. Que nul ouvrier ne pourra besoigner ou gagner aucun salaire ou journée de maîtres imprimeurs, sans avoir premièrement le placet et aveu de celui qui lui aura appris son art, ou du prototypographe, en cas qu'il en fasse refus sans juste cause, avec l'examen et lettre particulière d'être approuvé en son métier, ou aucune part d'icelui, par ledit prototypographe, sans aussi pour ce prendre aucun droit, si ce n'est des personnes susdites et en la manière que dit est, à sçavoir au fait de ceux qui rassemblent ou tirent les caractères, et sera tenu de coucher en sondit registre tous ceux qu'il aura ainsi examinés et approuvés; aussi quiconque prendra et tiendra en son imprimerie aucun ouvrier qui n'ait obtenu congé de son maître et soit examiné, fourfeira amende, à l'arbitrage dudit prototypographe.

VI. Les commissaires députés à l'examination et approbation des imprimeries, examineront la suffisance et idoineté des correcteurs desdits imprimeurs, en prenant certification de leur naissance et parents, ensemble du lieu où ils auront étudié, aussi de l'opinion et bruit qu'ils ont de gens fidèles et catholiques,

laquelle certification, ensemble l'approbation du commissaire, sera mise en la garde dudit prototypographe, et sera le correcteur examiné au fait des langues qu'il entend corriger.

VII. Ledit prototypographe aura pour ladite examination des maîtres, chefs et leurs compaignons audit métier, tireurs et ceux qui assient et rassemblent les lettres, le droit que pour celui sera taxé ; mais les ouvriers n'auront nul droit, ni ledit prototypographe ni autre, ains seulement le notaire, qui, pour l'escripture, aura son droit, selon qu'aussi lui sera pour ce taxé.

VIII. Lequel prototypographe sera tenu d'avoir et faire un livre ou registre auquel il escrira les noms de tous et chacun des maistres dudit mestier, annotant le pays et lieu dont ils sont natifs et où ils tiennent leur résidence et boutique, ensemble la qualité de leurs personnes; le tout afin que l'on le sçache, pour pouvoir traiter et pourvoir à ce que pourroit advenir en cet endroit.

IX. Auquel livre ou registre sera pareillement fait note des livres que chacun desdits imprimeurs imprimera, avec les jour et an qu'iceux auront esté commencés et achevés. Ne pourra aucun imprimeur commencer à imprimer aucun livre sans préallablement avoir monstré audit prototypographe le congé ou privilége qu'il a pour ce faire, mesme l'approbation, laquelle sera première et préallable audit privilége; monstrant aussi l'original du livre qu'il entend imprimer, à ce que ledit prototypographe puisse voir si c'est le livre contenu en ladite approbation et privilége, pour le soubzsigner et enregistrer audit livre ou registre. Bien entendu que ceci aura lieu au regard des livres nouvellement composés et glossés, et non autrement, ny semblablement de nos placcarts et ordonnances que faisons ou ferons d'oresnavant publier.

X. Et afin qu'on puisse sçavoir le jour quand quelque livre aura esté commencé et achevé d'imprimer, l'imprimeur sera tenu donner et exhiber audit prototypographe le premier et dernier feuillet du livre qu'il voudra imprimer.

XI. Que chacune officine d'imprimerie portera le nom d'un seul qui y aura esté admis, lequel aussi respondra du tout, suivant ce qu'est ordonné par les ordonnances et placcarts publiés sur le fait de la religion, ores que plusieurs compaignons eussent part en icelle officine.

XII. Que les examinateurs de livres, tant de ceux qui seront de dehors apportés imprimés, que de ceux qui seront exhibés pour imprimer en nosdits pays de par deçà, auront à donner advertence, et signifier audit prototypographe le livre qu'ils auront examiné, soit qu'ils l'ayent approuvé ou non, afin qu'icelui escrive en sondit registre le nom de l'autheur dudit œuvre, avec la sentence ou censure de l'examinateur.

XIII. Que nul imprimeur ne pourra imprimer aucun livre pour lequel un autre aura obtenu privilége, l'espace de trois mois passés après que le jour du privilége sera expiré, afin que tel livre, estant demandé, soit faite impression nouvelle, ou autre et meilleure que la première, à l'avis et approbation dudit prototypographe, à peine de confiscation desdits livres pour celui qui feroit le contraire.

XIV. Que l'ouvrier sortant du lieu où il est accoustumé besoigner, signifiera

son absence audit prototypographe ou à celui qui pour lui sera commis audit lieu, lequel l'en advertira, pour en tenir note en sondit registre. Et retournant audit lieu, sera tenu rapporter certification vaillable, ou en quoy il aura vaqué, et ne pourra besoigner en aucune imprimerie, jusques à estre présenté audit prototypographe ou à autre par lui député, avec exhibition de la certification susdite.

XV. Que nul pourra imprimer aucun livre ou partie d'icelui, sans garder tous et quelconques les points et articles que dessus, à peine d'amende et correction arbitraire, outre et par-dessus la confiscation desdits livres imprimez.

XVI. Tous lesquels points et articles et chacun d'iceux, Nous voulons et ordonnons étroitement estre observés et entretenus, sans aucun port, faveur, exception ou dissimulation, soubs la peine, amende, correction et confiscation dessus mentionnées. A appliquer icelle peine, amende et confiscation, l'un tiers à nostre prouffit, l'autre tiers au prouffit du dénonciateur, et le troisième tiers au prouffit de l'officier qui en fera l'exécution.

XVII. L'examination et approbation du livre ou escripture qui se doit imprimer, estant premièrement signé de l'autheur, appartienda à l'évesque ou autre par lui à ce commis et à l'inquisiteur. Et sera en après par eux soubz-script, suivant ce qu'a esté ordonné par ledit saint concile de Trente, avec attestation s'il est bon et ne contient erreur, scandale ni chose qui puist offenser.

XVIII. Lesquels commissaires despescheront leur examination et approbation sans délay et gratuitement. Mais quant aux livres nouvellement faits ou mis en lumière (que conviendra estre veus et leus par lesdits commissaires avec diligence), sera taxé et mis certain salaire pour leur peine et travail, à l'advenant du temps qu'ils y vaqueront. A sçavoir, certain prix par feuillet, conforme au temps et lieu de leur résidence. Laquelle taxe sera faite par ledit prototypographe, pour estre suivie et tenue par tous les commissaires du même lieu. Et sera icelle taxe payée par celui qui fera imprimer le livre, avant la déclaration de l'approbation ou réprobation, soit qu'il fust approuvé ou non, et ce en considération de la peine et travail qu'ils auront à la lecture et examination dudit livre.

XIX. Après que l'impression sera achevée, l'imprimeur, avant en pouvoir rien vendre ou distribuer, apportera ausdits commissaires un des livres imprimés avec la minute originelle, pour estre collationné avec icelle, laquelle leur demeurera, selon qu'il est plus amplement porté par ladite ordonnance ou placcart publié sur le fait de la religion. Et par-dessus ce, lesdits commissaires signeront ledit livre imprimé, ainsi par eux collationné, certifians l'avoir collationné et trouvé concorder avec ladite minute originelle, lequel livre sera après envoyé devers Nous, ou nostredit lieutenant et gouverneur de par deçà, avant aussi le pouvoir vendre ou distribuer, pour estre taxé et mis à certain prix raisonnable, par nos amés et féaus les chef, président et gens de nostre conseil privé. Eu sur ce l'advis du prototypographe ou d'autre personne que bon leur semblera, et sera icelui prix spécifié au premier ou dernier feuillet de chacun livre.

XX. Lequel livre ainsi collationné, soubzsigné et taxé, sera envoyé audit prototypographe pour le garder, et mettre en dépost en quelque lieu pour ce assigné de nostre part, et demeurera ledit livre comme original, afin de faire collation et comprobation d'icelui, quand le cas requerra.

XXI. Lesdits commissaires visiteront souvent les imprimeries, sans déclarer le jour qu'ils devront le faire, pour voir ce qui s'imprime, et comment lesdites ordonnances et placcarts seront observés.

XXII. Semblablement le prototypographe pourra mesme, quand bon lui semblera, faire ladite revue, à ce que le tout soit fait tant plus secrètement, et que les ouvriers et autres soyent tant plus soigneux d'y faire leur devoir.

XXIII. Le devoir susdit se devra aussi faire par les officiers du lieu, deux fois l'an pour le moins, et toutes les fois que bon leur semblera.

XXIV. Que lesdits imprimeurs seront tenus prester serment deu et pertinent ès mains de l'évesque, de l'officier ou autre qui, par nos lettres d'octroy à eux concédées, sera à ce dénommé, selon qu'il est statué par ladite ordonnance sur le fait de la religion. Et par-dessus le serment ordinaire d'observer et entretenir les points et articles comprins en icelle. Feront aussi serment de se régler et conduire ponctuellement selon les ordonnances et placcarts faits et à faire, tant sur le fait de la religion que de l'imprimerie, mesme selon ce que par ledit saint concile de Trente et ceste ordonnance est pourveu. Et au surplus, de bien fidèlement exercer leur stil et mestier sans fraude ou malengien.

XXV. Et pour meilleure exécution et provision de ce que dessus, tous les imprimeurs auront à apporter et exhiber à nostredit lieutenant et gouverneur général de par deçà, ou à ceux par icelui à ce députés, le congé et faculté qu'ils ont par escrit, pour exercer le stil et mestier de l'imprimerie, en dedans vingt jours après la publication de cestes, afin que de nouveau ils soyent examinés, et donné congé en la manière que dit est cy-dessus, à ceux qu'il semblera convenir de laisser exercer ledit stil et mestier.

XXVI. Et au regard de ceux qui taillent ou gravent des formes des images en cuivre ou en bois, qui est un mestier à part, approchant néanmoins au fait de l'imprimerie, Nous entendons que la censure aura aussi lieu en leur endroit, et que les formes et patrons seront visités et approuvés comme le reste de ladite imprimerie.

XXVII. Et pour tant mieux pourveoir aux abuz qui se commettent aux ventes des livres, Nous voulons que tous libraires et vendeurs de livres, soyent imprimeurs ou autres, estans préallablement à ce admis par Nous ou nos consaux des pays esquels ils voudront résider et vendre livres, selon qu'aussi est pourveu par ladite ordonnance, feront semblablement serment ès mains desdits des consaux, de non apporter, amener, faire apporter ou amener de dehors en nosdits pays de par deçà, ny aussi vendre en iceux, acheter ou prendre d'autre aucun livre qui premièrement ne soit visité, soubzsigné et certifié par les commissaires d'estre bon, et non hérétique ny suspect. Et aussi de non vendre Bibles en langues vulgaires, ny autres livres en icelles langues traitans de matières de la foy controversées, sinon à ceux qui auront congé par escrit de les pouvoir tenir,

selon la règle dudit saint concile de Trente. Et au surplus d'observer toutes les ordonnances publiées et à publier sur le fait de la religion, mesme de garder ponctuellement ce que par ledit saint concile de Trente et l'appendice y joint, a esté statué, ensemble cette ordonnance et autres concernantes cette matière faites et à faire.

XXVIII. Que nul marchant libraire ny autre personne quelconque pourra ouvrir les coffres, pacquetz ou balles de livres amenés de dehors en nosdits pays de par deçà, sans que (suivant ladite ordonnance de la religion) y soit présent aucun des commissaires ou visitateurs à ce dénommés par l'évesque ou inquisiteurs, selon ledit saint concile de Trente, avec un imprimeur ou libraire, ou en faute d'iceux, autres ayans meilleure cognoissance des livres. Et sera icelui visitateur et son adjoint tenus voir et regarder l'inventaire d'iceux livres, et l'ayant collationné avec lesdits livres (afin que ny viennent des aultres non comprins audit inventaire) le soubzsignera, exprimant le mois, jour, an et lieu de l'impression, en cas que les livres ne soyent deffendus, sans qu'il soit besoing soubzsigner chacun desdits livres à part. Et si d'aventure ils trouvent entre lesdits livres aucun livre fait et composé par autheur suspect, ou duquel ils n'ayent cognoissance, et que partant le faudroit examiner, icelui examinateur enchargera au marchant ou libraire de n'exposer en vente tel livre, et le retiendra, le déposant en lieu public, jusques à ce qu'en soit veu un exemplaire par luy ou autre commissaire, ou quelque personnage sçavant, et ne prendra pour ce aucun salaire.

XXIX. Que personne ne s'avancera d'apporter ou faire apporter, amener ou faire amener en nosdits pays de par deçà aucun livre imprimé hors d'iceux, sans que premièrement il l'ait exhibé au commissaire pour le visiter, arrivant en la première ville où sera ledit commissaire. De sorte que endedans quinze jours après son arrivée, en tout avant icelui soit visité et soubzscrit par ledit visitateur, avant que le tenir soubz luy, ou le monstrer, prester, aliéner ou autrement bailler à autruy. A peine de confiscation dudit livre et correction arbitraire, ores qu'il ne fust réprouvé, et s'il est réprouvé, à peine contenue en ladite ordonnance de la religion.

XXX. Que les libraires ou marchands estrangers, achetans aucuns livres de marchands ou libraires d'Anvers, pour les transporter à Louvain ou ailleurs en nosdits pays de par deçà, seront tenus faire un rolle et inventaire des livres par eux ainsi achetés, signé du marchand ou libraire vendeur, contenant certification d'avoir vendu les livres mentionnés audit rolle, et qu'ils ont été visités en Anvers. Lequel marchand les veuillant revendre autre part, ne sera tenu de faire visiter autre fois les livres contenus audit rolle, ains fera seulement visiter les autres non comprins audit rolle et n'ayans esté visités comme dessus.

XXXI. Que tous et chacun des commissaires, visitateurs, imprimeurs, correcteurs, ouvriers d'imprimerie, libraires, marchands ou relieurs de livres seront tenus avoir soubz eux copie de cette nostre présente ordonnance, ensemble des points susdits imprimés en langue thioyse et françoise, afin que nul n'en puisse prétendre cause d'ignorance.

XXXII. Et quant aux maistres d'escolle ou autres quelconques apprenans les enfans ou jeunes gens, Nous avons aussi ordonné et statué, ordonnons et statuons pour édit provisionnel par cesdites présentes, les points et articles ensuivans, et ce outre et par-dessus ce que par ladite ordonnance de la religion en est statué et ordonné.

XXXIII. Et en premier lieu, que ceux qui, en vertu de l'ordonnance susdite, seront commis à l'approbation et admission des maistres ou maistresses d'écolle, prendront d'iceux serment solemnel de n'enseigner aucun livre réprouvé, suspect ou autrement scandaleux.

XXXIV. Que de l'approbation et admission susdite, ensemble du serment par eux presté, ils leur bailleront quelque enseignement pas escript, pour s'en servir et respondre quand ils en seront requis, dont aussi lesdits commissaires tiendront registre, et ne pourront pour l'admission, certification ou enregistrature que dessus, rien prendre ny exiger à la charge d'iceux, ny aussi des escolliers fréquentans lesdites escolles.

XXXV. Que les pères, mères, tuteurs, curateurs ou autres ayans charge des jeunes gens, envoyans lesdits jeunes gens aux escolles de maistres ou maistresses non approuvés comme dessus, seront corrigés arbitrairement selon l'exigence du cas.

XXXVI. Et en abomination et détestation des conventicules et assemblées illicites de toutes les sectes et doctrines réprouvées, et impressions de fausses doctrines et hérésies si pernicieuses à l'honneur de Dieu et au bien public, Nous voulons et ordonnons que les maisons esquelles l'on aura presché ou enseigné fausses doctrines, rebaptisé, ou fait autre quelconque exercice de sectes, ou esquelles on aura imprimé aucun livre contenant fausse et réprouvée doctrine : soient abbatues et ruinées par terre, sans respit ou dissimulation, si avant que telles maisons appartiennent aux délinquans, ou qu'on l'eust fait du sceu et adveu du propriétaire ou rentier, sans les pouvoir après réédifier, ne fust de nostre congé et licence expresse.

Si donnons en mandement ausdits chef président et gens de nostre conseil privé, président et gens de nostre grand conseil, chancelier et gens de nostre conseil en Brabant, gouverneur, président et gens de nostre conseil à Luxembourg, gouverneur, chancelier et gens de nostre conseil en Guelders, gouverneur de Limbourg, Faulcquemont, Daelhem et d'autres, nos pays d'Outre-Meuze, gouverneur, président et gens de nos consaulx en Flandres et Arthois, grand bailly de Haynau, et gens de nostre conseil à Mons, gouverneur, président et gens de nostre conseil en Hollande, gouverneur, président et gens de nostre conseil à Namur, gouverneur, président et gens de nostre conseil en Frize, gouverneur, chancelier et gens de nostre conseil en Overryssel, lieutenant de Groeningen, gouverneur, président et gens de nostre conseil à Utrecht, gouverneur de Lille, Douay et Orchies, Prévost-le-Comte à Valenciennes, bailly de Tournay et du Tournesiz, rent-maistres de Bewest et Beoisterschelt en Zelande, écoutette de Malines et de tous autres, nos justiciers et officiers, et ceux de nos vassaux qui ce regardera, leurs lieutenans et chacun d'eux, endroit soy, et, si

comme à lui appartiendra, que nostre présente ordonnance, statut et édit, ils fassent incontenent publier chacun en son endroit, ès lieux et limites de leur jurisdiction, respectivement, où l'on est accoustumé faire criz et publications, afin que nul n'en puisse prétendre cause d'ignorance. Et au surplus, la fassent garder et observer en tous et quelconques ses points et articles, selon la forme et teneur, en procédant et faisant procéder contre les transgresseurs et désobéissans, par l'exécution des peines dessus mentionnées, sans aucune grâce, port, faveur ou dissimulation. De faire ce que dit est, et qu'en dépend, leur donnons ensemble aux commissaires, visitateurs, examinateurs et prototypographe susdit, et à chacun d'iceux plein pouvoir, autorité et mandement espécial. Mandons et commandons à tous, que à eux le faisant, ils obéissent et entendent diligemment. Car ainsi nous plaist-il. En tesmoing de ce, Nous avons fait mettre nostre scel à ces présentes. Donné en nostre ville de Bruxelles, le dix-neuvième jour de may, l'an de grâce mil cinq cens soixante-deux, de nos règnes à sçavoir, des Espaignes, Sicille, etc., le quinzième, et de Naples, le dix-septième. — *Par le roi en son conseil.* D'Overloepe.

IV.

Lettres patentes de Philippe II nommant Christophe Plantin à l'office de prototypographe des Pays-Bas. **— 10 JUIN 1570.**

Philippe, etc. A tous ceux qui ces présentes verront, Salut. Comme par le premier article de l'ordonnance que nagaires avons fait publyer sur le fait et conduyte des imprimeurs, libraires et maistres d'escolle, soit dit que de nostre auctorité et par noz lettres patentes de commission seroit créé et institué ung prototypographe ou premier typographe, qui auroit le premier lieu, regard particulier et superintendence sur le fait de l'imprimerie de noz pays de par deçà, et partant seroit besoing de commettre quelque bon personnaige du mesme stil, à nous féal et confident, pour avoir la charge et superintendence susdictes, savoir faisons que, ce considéré, et pour le bon rapport que fait nous a esté de la personne de nostre bien-aimé Christoffle Plantin, imprimeur juré, résident en nostre ville d'Anvers, et de ses sens, ydonéité, expérience et souffissance, nous confyans à plain de ses leaulté, preudhommye et bonne diligence, avons icelluy, par la déliberation de nostre très-chier et très-amé cousin, chevalier de nostre ordre, lieutenant, gouverneur et capitaine général en nosdicts pays de par deçà, le duc d'Alve, marquiz de Coria, etc., créé, commis et institué, créons, commettons et instituons, par ces présentes, en l'estat et office de prototypographe de nosdicts pays de par deçà, en luy donnant plain povoir, auctorité et mandement espécial, de tenir, exercer et déservir d'ores en avant ledict estat; d'avoir bon et soingneulx regard sur le fait de ladicte imprimerye, ensemble sur la conduyte des chiefz et maistres imprimeurs, leurs compaignons audict mes-

tier, tireurs, correcteurs et autres ouvriers d'imprimerye, et généralement faire bien et duement toutes et singulières les choses que bon et léal prototypographe susdict peult et doibt faire, et que y compètent et appartiennent : le tout selon et ensuyvant ce que par nostredicte ordonnance en avons ordonné et statué, à telz gaiges et traittement que pour ce luy seront tauxez et ordonnez, et au surplus aux honneurs, droiz, prééminences, franchises et libertez y appartenans; et ce par manière de provision, tant et jusques à ce que de par nous autrement en sera ordonné. Sur quoy, et de soy et léaulment acquitter en lestat et charge susdictes, ledict Christoffle Plantin sera tenu faire le serment pertinent ès mains de nostre très-chier et féal chevalier, chief et président de nostre conseil privé, messire Charles de Tisnacq, que commettons à ce, et luy mandons que, receu ledict serment, il mette et institue, de par Nous, ledict Christoffle Plantin en la possession et jouyssance dudict estat de prototypographe, et d'iceluy, ensemble des honneurs, droiz, prééminences, franchises et libertez susdictes, il, lesdicts chiefz, maistres et ouvriers d'imprimerye de par deçà, et tous aultres noz justiciers, officiers et subgectz cuy ce regardera, le facent, seuffrent et laissent plainement et paisiblement joyr et user, et, à l'effect de sadicte charge, luy donnent toute faveur, ayde, adresse et assistence requise, sans aulcun contredict ou empeschement au contraire. Le tout, par manière de provision, tant et jusques à ce que de par Nous autrement en sera ordonné, comme dict est : car ainsi nous plaist-il. En tesmoing, etc.

Donné à Bruxelles, le xme jour de juing 1570.

MANUSCRITS LUXEMBOURGEOIS.

(Suite. *Voy.* le *Bulletin*, t. XV, pp. 379-384 et t. XVI, pp. 46-72.)

Le manuscrit original des « Gesta pontificum tungrensium, trajectensium et leodiensium » *de* Gilles d'Orval (Ægidius Leodiensis).

Notice historico-bibliographique suivie de la biographie de l'auteur.

M. l'abbé Lacave, professeur-bibliothécaire au séminaire de Luxembourg, a eu la bienveillance de me communiquer, dans l'intérêt de mes études sur la diplomatique du moyen âge, un manuscrit sur parchemin, appartenant à la bibliothèque confiée à ses soins.

J'ouvris avec une avidité toute naturelle ce respectable souvenir des temps passés ; mais, quelle ne fut ma surprise, lorsqu'en examinant les caractères paléographiques du volume, je reconnus un chef-d'œuvre de calligraphie du XIIIe siècle ! Le contenu me dénonça bientôt un manuscrit du célèbre Gilles d'Orval, dont aujourd'hui encore les chroniques sont consultées comme une source historique de la plus haute importance.

La valeur de ce trésor augmentera, sans doute, en importance, si, comme je l'espère, je parviens à prouver que l'exemplaire en question est l'original de cet ouvrage, ou tout au moins celui qui a été fait par les soins de l'auteur lui-même, et que Chapeauville avait découvert dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Hubert, lorsqu'il publia, en 1613, les « Gesta pontificum leodiensium », dans lesquels les chroniques de Gilles d'Orval occupent une place importante.

Les arguments que j'invoque à l'appui de mon fait étant en partie extrinsèques, en partie intrinsèques, je commencerai par donner la description du volume, pour prouver que, d'après tous les caractères paléographiques, il remonte au XIIIe siècle ; dans la deuxième partie, je prendrai pour point de comparaison l'édition de Chapeauville, publiée à Liége, en trois volumes in-4°.

I. *Description du volume.*

La chronique de Gilles d'Orval s'étend jusqu'en 1251. Le manuscrit n'est donc pas antérieur à cette époque ; mais probablement plus ou moins contemporain, par conséquent, de la deuxième moitié du XIIIe siècle.

C'est un volume in-4°, sur vélin, rayé à la mine de plomb, écrit à deux colonnes, haut de 25 centimètres sur 18 de large, et comprenant 249 feuillets non numérotés.

Il est écrit en lettres noires, minuscules ludoviciennes, à formes anguleuses, portant le caractère de la gothicité qui distingue surtout les manuscrits du XIIIe siècle. Les lettres du texte sont de grandeur moyenne, parfaitement tracées et pouvant, sous ce rapport, passer pour un chef-d'œuvre de la susdite époque, bien qu'on reconnaisse facilement que l'ouvrage tout entier n'est pas écrit de la même main. Les notes marginales sont écrites en très-petits caractères. J'émettrai ci-dessous mes conjectures quant aux auteurs de ces écritures.

Le volume est divisé en trois parties. Chaque livre est précédé d'un en-tête en lettres rouges, ludoviciennes-gothiques, comme le reste du livre.

Au premier feuillet, nous lisons en lettres rouges : « Incipit prologus ad sanctum Annonem coloniensem archiepiscopum in gestis pontificum tungrensium, trajectensium et leodiensium. »

Au-dessous, deux médaillons historiés : celui de gauche renferme la lettre D en couleur bleue rehaussée d'or, dans laquelle se trouve, sur un fond rouge, un calligraphe occupé dans le *scriptorium ;* celui de droite représente, sous un dais, un évêque, debout, portant la crosse et tenant un livre dans la main droite. Entre les deux médaillons, se trouvent en lettres d'or et en ligne perpendiculaire, les lettres *o m i n o* pour compléter la dédicace *Domino.*

Le texte continue sans alinéa. Les chapitres commencent par des majuscules ornementées de couleur rouge ou bleue. A la fin du prologue on voit en lettres rouges : finit prefatio incipiunt capitula prime partis. Au-dessous, en lettres noires, les mots : *Liber sancte Marie aureæ vallis cijst. ord. treven. dioc. qui eum abstulerit anathema.*

Cette inscription, inscrite de la même main, est d'une importance que je ferai valoir plus tard.

Après la table des chapitres, au nombre de soixante, vient l'inscription en lettres rouges : incipiunt gesta pontificum tungrensium, trajectensium et leodiensium ad sanctum Annonem primo descripta sed postea hic aliqua addita sunt.

Ce premier livre comprend 42 feuillets. A la fin du dernier, nous lisons en lettres rouges : finit liber primus gestorum pontificum, etc.

Au recto du folio 43, il y a, en lettres rouges : Incipiunt capitula secunde partis. La table des chapitres contient 112 numéros et tout le livre 92 feuillets.

Le troisième livre commence par ces mots inscrits en rouge : Explicit liber secundus. Incipit prologus libri tertii de gestis pontificum leodiensium. Ce livre comprend 105 chapitres et occupe 125 feuillets.

Dans les deux premiers livres il y a un très-grand nombre de notes marginales, quelques feuillets intercalés, écrits en très-petits

caractères de la même époque que le texte. Ces ajoutes sont plus rares dans le troisième livre.

On peut facilement remarquer que le manuscrit n'est pas entièrement écrit de la même main. Toutes les écritures appartiennent à la même époque, c'est-à-dire au XIIIe siècle ; mais elles semblent se distinguer par un caractère de nationalité qui leur est propre. C'est ainsi, par exemple, qu'un grand nombre de feuillets laissent voir dans les lignes supérieures ces prolongements démesurés, que l'on peut considérer comme un restant de l'écriture visigothique usitée en Espagne et au midi de la France.

Dans tout le courant du volume, les abréviations sont très-nombreuses et rendent parfois la lecture quelque peu difficile. Voici quelques exemples :

Sub ip̄o enī tēpē = sub ipso enim tempore.

Ipı˃ qͥ Xpm dn̄m deū negat = ipsius qui Christum Dominum Deum negat

De cl̄ico leodien. qͥ horas bē Me devote decātabat = de clerico Leodiensi qui horas beatæ Mariæ devote decantabat.

Quant à la ponctuation, elle est peu régulière. On remarque le point simple et les deux points (:) dont le supérieur est accompagné d'un trait montant, ressemblant à une virgule renversée.

Un accent aigu assez long se trouve généralement sur les lettres i et double i ; l'y porte le point simple ẏ.

Le même accent aigu, à la fin d'une ligne, sert à indiquer que le mot ne s'achève que dans la ligne qui suit.

II. *Arguments intrinsèques littéraires et historiques.*

En examinant le contenu des trois livres qui constituent ce précieux volume, nous trouvons, dans le premier, les actes des évêques de Tongres, de Maestricht, de Liége depuis Materne jusqu'à saint Remacle, vingt-septième évêque, par Harigère, abbé de Lobbes, qui florissait en 990 (1). Dans le deuxième, les vies des évêques de Maestricht et de Liége, depuis saint Thiedart jusqu'à l'évêque Wason, le 32e dans la série, par le père Anselme, chanoine et écolâtre de

(1) Dewez, *Hist. du pays de Liége*, t. II, p. 333.



Liége vers 1150 (1); dans le 3ᵉ livre, Gilles d'Orval continue la série depuis Théoduin jusqu'à Henri de Gueldre, 1251.

Bien que les trois livres aient des auteurs différents, ils forment un ensemble, quant au sujet et quant à la forme, puisque Gilles d'Orval, l'auteur exclusif de la 3ᵉ partie, a considérablement augmenté les deux premiers. Ce qui résulte de la préface de l'édition prémentionnée de Chapeauville et surtout du prologue de la 3ᵉ partie de notre manuscrit.

« Imitati studium venerabilium patrum Harigeri, lobbensis abbatis et Anselmi, viri religiosi, qui successive, unus post alium usque ad sua tempora partes superiores fideliter et breviter descripserunt et quia multa relatu digna, nescio qua de causa, omiserunt, auxilio Dei adjuti, qui facit multos loqui, juxta illud evangelium : « non enim vos estis qui loquimini, sed spiritus patris vestri, » non temeritatis præsumptione, sed dono pietatis et gratie, imo ne mores et gesta tantorum principum ob negligentiam scriptorum cum sonitu traderent in oblivionem, ea quæ a supra dictis patribus omissa erunt, de eisdem pontificibus per diversa volumina colligentes, *priori et secundo libello, loco competenti annotare curavimus.* »

Chapeauville, dans son édition précitée, a consulté plusieurs manuscrits et surtout celui que nous venons de décrire. Pour le prouver j'ai consciencieusement comparé les deux ouvrages et vérifié, le manuscrit en main, les annotations de Chapeauville, relatives aux variantes du texte et aux ajoutes marginales qui l'accompagnent.

Voici quelques-unes des principales annotations dont j'ai fait la vérification. Je ferai préalablement observer que, bien que les numéros des chapitres ne correspondent pas, tout le contenu du manuscrit a été transcrit dans l'édition de Chapeauville.

Livre I, chap. 1, annot. I. *Gesta pontificum,* codex aureæ vallis hunc titulum hoc pacto exprimit : incipiunt gesta pontificum tungrensium, trajectensium et leodiensium ad sanctum Annonem primo descripta, sed postea hic aliqua addita sunt.

I, 2. *Universa in numero, mensura et pondere constituens.* Vulgata editio legit : omnia in mensura numero et pondere disponens.

---

(1) Dewez, Hist. du pays de Liége, t. II, p. 353.

I, 11. *Migravit ad Christum.* Codex aureæ vallis in marginali annotatione, anno, inquit, domini 75.

I, 17. *Sepultusque est in urbe tungrensi.* Annotatio marginalis codicis aureæ vallis habet : hujus festum agi potest 12 calend. octobris.

I, 18. *Celebratur festivitas B. Candidi.* De hoc sic Ægidius in annotatione : hic post obitum B. Servatii, domino sibi revelante, relicta patria peregre fertur venisse ad tumulum S. Servatii, et illi ecclesiæ per multos annos, sede vacante, nocte ac die devote deservisse usque ad obitum suum, in tempore D. Agricolai episcopi.

I, 21. *Filime rex Gothorum.* Sic legit codex aureæ vallis, nisi quod in textu postea videatur addita littera *r* supra *e*, hoc pacto Filime[r]. Codex alnensis legit Filime sine *r;* codex sancti Martini Felimeth.

I, 32. *Post hos vicesimus trajectensi ecclesiæ præsedit.* In codice aureæ vallis reperies tres marginales annotationes quas hic subjiciemus. Ces trois annotations se trouvent littéralement dans notre manuscrit.

I, 41. Additio Ægidii : et in parochia tungrensi verbum vitæ populis prædicans, etc.

I, 54. Reperio in codice aureæ vallis duas annotationes auctoris marginales sub his verbis : Imperatoris Constantis, etc.

Livre II, 32. *Adrianus Papa.* Codex aureæ vallis primum legit Anastasius, postmodum ab auctore, ut omnino puto, correctus fuit, et loco Anastasii supra scriptus Hadrianus, et bene.

C'est là la meilleure preuve en faveur de notre assertion. En effet, si notre manuscrit n'était pas celui que Chapeauville a consulté, s'il n'en était qu'une copie, il est plus que probable que le copiste n'aurait pas copié la faute commise dans l'original, et il se serait borné à insérer Hadrianus, en suivant la correction de l'auteur.

Je pourrais continuer mes citations, mais je pense avoir suffisamment démontré que Chapeauville a eu en mains le manuscrit qui fait l'objet de cette notice, lorsqu'il a fait sa publication.

Les mêmes annotations se continuent dans le 3[e] livre, mais en nombre moins considérable.

Chapeauville cite encore une circonstance qui vient corroborer nos preuves. Il dit dans la préface : « quod dum facimus, incidimus

in codicem perantiquum pergameneum, coopertura perelegantis, literis initialibus auro exornatis, gesta pontificum tungrensium, trajectensium et leodiensium continentem, in cujus initio verba hæc ascripta erant : « liber sanctæ Mariæ aureæ vallis cystertiensis ordinis, trevirensis diocesis qui eum abstulerit anathema sit. » Aucune des circonstances rappelées dans ce passage, ne fait défaut dans notre manuscrit.

Il nous reste à établir les arguments qui nous font croire que le manuscrit est bien celui que l'auteur a fait faire lui-même, que par conséquent c'est le manuscrit original.

Chapeauville raconte dans la préface de son ouvrage, qu'étant occupé à faire la collection des historiens liégeois, il désespérait de se procurer un exemplaire complet de cette chronique ; il s'était adressé en vain au R. P. Bonnay, à cette époque prieur à Orval, lorsque se trouvant, en 1599, à Saint-Hubert pour présider à l'élection d'un abbé, il apprit qu'autrefois, dans les moments difficiles et notamment lors des incursions des pillards français, l'abbaye d'Orval avait l'habitude d'envoyer les objets les plus précieux à Saint-Hubert, et qu'il pouvait arriver que les écrits qu'il recherchait se trouvassent dans la bibliothèque de ce monastère.

Il se mit aussitôt à visiter ce riche dépôt où l'on voyait, dit-il, un grand nombre de manuscrits. Il finit par découvrir un volume en parchemin, d'une belle écriture, dont les lettres majuscules étaient en or, et contenaient l'histoire des évêques de Tongres, de Maestricht et de Liége.

Chapeauville n'hésita pas à croire que ce manuscrit était l'original autographe même de Gilles d'Orval, ou du moins qu'il a été exécuté sous sa direction par les calligraphes de l'abbaye. Cette dernière supposition me paraît admissible par les motifs allégués ci-dessus. Laissons du reste le savant éditeur lui-même s'exprimer à ce sujet :

« Quæ omnia, dit-il, simul inspecta et considerata, mihi suspicionem injecere illud ipsum exemplar autographum esse Ægidii, eoque nomine tanto in pretio ab ipsa Aurea valle habitum. Suspicionem auxit quod in illius lectione offendimus passim multas graves et doctas marginales annotationes, quas pervetustus illarum scriptor interjectis signis monet in textu reponendas ; quin et deprehendimus in eodem exemplari, ubi Ægidius post Anselmum prosequitur gesta

pontificum leodiensium, adjecta 27 capita, quæ in aliis nullis codicibus, quos saltem huc usque videre licuit, reperiuntur; eaque suis locis ita ordine disposita, ea characteris vetustate et manus uniformitate descripta, ut non ab alio quam ab ipso Ægidio, vel ejus amanuensi adscita fuisse facile credas. Quocirca, nec miraberis, amice lector, si collata ad exemplaria tua, hac nostra editione, plura in ea quam in tuis, nonnulla etiam forte immutata reperias, cum vel hinc facile appareat Ægidium, virum in historia ecclesiæ leodiensis compilanda diligentissimum, codices suos, quoad vixit magis atque magis adornasse. »

Les interprètes ne sont pas d'accord sur l'auteur des notes marginales, dont parle Chapeauville dans ce passage. On pourrait admettre avec lui que Gilles d'Orval a écrit ou fait écrire les annotations des deux premiers livres, qui sont l'œuvre d'autres auteurs, de Harigère et d'Anselme, dont il n'a fait qu'augmenter et corriger le texte. Quant à celles du 3e livre, qui est son propre travail, j'adhère de préférence à l'opinion qu'énonce M. Lavalleye, dans son édition de l'Histoire du Limbourg par Ernst, t. II, appendice, p. 14 et d'après laquelle Mauritius, chanoine régulier à Neumoustier à Huy, à qui Gilles d'Orval dédia, en 1251, son Histoire des Évêques de Liége, aurait été prié de corriger ce livre et de communiquer à l'auteur les observations dont le travail lui paraîtrait susceptible (1).

« Je croirais, dit M. Lavalleye, que Mauritius est l'auteur des annotations, qui se trouvent en marge de l'exemplaire de l'ouvrage de Gilles d'Orval, aux chap. 1, 16, 23, 29, 33 et 139. On ne doutera pas, si l'on se donne la peine de la lire, que celle faite sur le chap. 16, ne soit sortie de la plume d'un chanoine régulier de Neumoustier, ou plutôt de celle de Mauritius même. » Après la lecture d'un ouvrage de Vitry, évêque d'Accon, et de quelques autres, y est-il dit, *nous avons délibéré en commun,* l'abbé Hermann et le chapitre, de transférer solennellement le corps de Pierre l'Ermite du lieu de sa sépulture dans la grotte de Neumoustier. Cela s'est fait du temps de Robert, évêque de Liége, par les soins de Mauritius, chanoine de la même église, le 16 octobre 1242. »

(1) Prologue du IIIe livre de Chapeauville (Ægidius aureæ vallis).

Il ne me reste qu'à parler de trois notes, de dates postérieures à en juger par l'écriture, qui se trouvent sur le 1[er] feuillet du manuscrit :

1° Hujus libri author est Ægidius Aureæ Vallis, religiosus professus ut patet ex prologo libri tertii ;

2° Bibliothecæ Aureæ Vallis ;

3° Gesta episcoporum leodiensium authore Ægidio Nonætio Aureæ Vallis.

Si *Nonœtius* indique, comme je le suppose, le nom de notre historiographe, cette note est d'une haute importance. Je reviendrai sur l'examen de ce nom dans la notice biographique, qui fait suite à ce travail.

Je ne puis quitter ce précieux manuscrit sans faire l'historique de sa provenance et sans donner sur la vie de son auteur, qui, par un long séjour à l'abbaye d'Orval, est devenu notre compatriote, tous les détails que je suis parvenu à recueillir.

Historique du manuscrit.

D'après ce qui précède, nous pouvons admettre que le manuscrit de Gilles d'Orval a été écrit par les calligraphes d'Orval et terminé vers 1251, sous la direction de l'auteur lui-même ; qu'il a fait partie de la bibliothèque de cette abbaye, jusqu'à ce que plus tard les moines d'Orval, pour le soustraire au pillage des Français, transportèrent à Saint-Hubert ce que l'abbaye avait de plus précieux, et que notre manuscrit était de ce nombre. Nous le trouvons en effet mentionné dans un catalogue de la bibliothèque de Saint-Hubert, donné à la société archéologique du grand-duché par M. Warlomont, inspecteur des domaines à Tournai, et nous savons que c'est là que Chapeauville l'a découvert, lorsqu'en 1599, il présida à l'élection d'un abbé de ce lieu.

J'ignore ce que le manuscrit est devenu dans la suite. « Il est certain, dit M. Jeantin (Chron. d'Orval, 2e édit., p. 284), que ce manuscrit a été vu entre les mains de l'abbé G. Seignitz, pendant que la communauté d'Orval habitait (1793-1796) dans le refuge de Luxembourg. L'abbé était alors détenteur de ce qu'il y avait de plus précieux dans les archives et dans la bibliothèque. » Je n'ai nulle part pu trouver que le manuscrit soit jamais rentré dans la bibliothèque

de l'abbaye d'Orval ; mais, ce que je puis assurer, c'est que, lors de l'érection du séminaire de Luxembourg, ce fut Monseigneur Laurent, évêque de Chersonèse, alors vicaire apostolique du grand-duché de Luxembourg, qui en fit don à la bibliothèque du nouvel établissement.

Importance historique du manuscrit de Gilles d'Orval, prouvée par le grand nombre de copies qui ont été faites des différentes parties qui le composent.

Il n'entrait pas dans mon plan de faire le panégyrique des trois célèbres historiographes dont nous voyons les œuvres réunies dans le recueil de Chapeauville. Je me bornerai à citer les différentes copies totales ou partielles que j'ai appris à connaître et qui témoignent plus ou moins du haut intérêt qu'elles ont inspiré.

Pertz, Monumenta Germaniæ historica, vol. IX, fait mention des manuscrits suivants :

a) Codex guelferbytanus membr. sec. XI, fol. min. qui fol. 49-63 Harigeri et Anselmi libros continet.

b) Codex parisinus suppl. lat. 812 membr. 4° sec. XII.

c) Codex hagensis membr. sec. XII ex bibliotheca Gerard.

d) Codex alnensis, membr. quem ab abbate monasterii alnensis nactus est Chapeauville.

e) Codex S[ti] Martini leodiensis ecclesiæ collegiatæ membr. pervetustus.

Cet exemplaire avait été communiqué à Chapeauville par Daniel Raymundus, chanoine de l'église collégiale de Saint-Martin à Liége. « Exemplar, dit Chapeauville, ex pervetusto membraneo ecclesiæ collegiatæ S[ti] Martini leodiensis codice desumptum, per omnia codici alnensi simile, salvo quod Notgeri nomen praefert. »

f) Codex conventus cruciferorum leodiensis qui, Chapeauvillo teste, Ægidii conformem habet textum absque Ægidii additamentis. Codex est chartaceus sec. XVI inscriptus : liber fratrum S. crucis in Leodio ; communiqué à Chapeauville par Dominique Hermann de Woestenraed, prieur dudit couvent.

g) Codex Aureæ Vallis. Harigeri et Anselmi *textum recisum et ab Ægidio interpolatum* exhibet hic codex, quem Chapeauvillo Ægidii

autographum esse conjecit. Hoc igitur codice, ex monasterio S[ti] Huberti in Arduenna petito, quasi fundamento *haud felici consilio,* in sua editione usus est.

Cette critique de Chapeauville faite par Koepke (Pertz, Mon. Germ. hist., t. IX) repose, me semble-t-il, surtout sur la circonstance que Gilles dans son 2e livre n'a transcrit qu'un résumé (breviarium) de la chronique d'Anselme, tandis que Koepke lui-même, dans l'ouvrage précité, n'a fait que transcrire l'ouvrage complet d'Anselme sans y ajouter les annotations d'Ægidius. Quoi qu'il en soit, Chapeauville, dit M. le baron de Gerlache (Hist. de Liége, 2e édition p. XIV) est un critique éclairé; il juge les livres qu'il publie et n'accueille pas indistinctement tous les manuscrits qui lui tombent sous la main, par cela seul qu'ils sont inédits.

h) Codex conventus capucinorum leodiensium quem verbotenus præcedenti correspondere affirmat Chapeauville.

i) Codex membraneus quem viro nobili debuit Theodoro de Groesbeeck, textum Harigeri et Anselmi mutilatum et ab Ægidio interpolatum exhibet una cum Johannis Hocsemii, canonici et scholastici leodiensis, continuatione, qui anno 1334 scribendi initium fecit et 1348 calamum deposuit.

k) Codex tungrensis quem a Guillelmo Herkenroede canonicorum tungrensium priore accepit Chapeauville in quo Ægidii et Hocsemii continuationibus suam ad annum 1389 usque adjecit Radulphus de Rivo, tungrensis ecclesiæ decanus.

l) Codex hamburgensis Hist. Germ. fol. 31 *bis* sec. XIV, XV, XVI Johannis de Stabulao qui eundem Ægidianum Harigeri et Anselmi textum recepisse conjiciendus est.

Ces cinq derniers manuscrits seuls nous donnent le texte de Gilles d'Orval, tandis que les six premiers ne se rapportent qu'aux chroniques d'Harigère et d'Anselme qui font l'objet des deux premiers livres de Chapeauville.

Pertz (Archiv. der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtkunde t. VIII, Hannover, 1843, p. 532), fait mention d'un autre manuscrit qui se trouve à la bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles. « 9842 ch. fol. compendiosa chronica seu catalogus epp. tungrensium trajectensium et leodiensium gesta pontificum, etc., conscripserunt Harigerus, Anselmus, Egidius, Johannes presbyter, Johannes Stabulanus monachus leodiensis. »

Éditions imprimées.

Nous trouvons d'abord, dans Miræus, un fragment de Gilles d'Orval : « Vita et martyrium S. Alberti, card. et episc. leodiensis. »

Dans le recueil des historiens de France on trouve le récit de la conquête de Bouillon, faite en 1141 sur Renaud, premier duc de Bar, par les Liégeois aidés de Henri l'Aveugle, comte de Luxembourg.

Chapeauville fut le premier qui publia en 1613, le recueil de Gilles d'Orval dans son ensemble, 3 vol. in-4°, Leodii, 1613. Il existe, dit-on, une seconde édition de cette publication qui date de 1618.

Dans les temps modernes, Koepke (Rodolphe) qui, comme je l'ai rappelé ci-dessus, a fait la critique de Chapeauville, a publié dans Pertz, Mon. Germ. hist., les gestes des évêques de Tongres, de Maestricht et de Liége par Harigère et Anselme, sans faire mention des annotations de Gilles, insérées dans Chapeauville ou ajoutées en marge.

Je terminerai par dire que, dans tous les ouvrages qui traitent de l'histoire de Liége, nous trouvons Chapeauville et par conséquent Gilles d'Orval, cités parmi les sources historiques les plus importantes.

Renseignements biographiques sur Gilles d'Orval.

Gilles d'Orval (Ægidius Aureæ Vallis) est un des rares savants de l'ordre cistercien qui aient mérité, comme auteur, l'honneur d'être conservé dans le souvenir de la postérité (1).

Il porte le nom d'Orval (Aureæ Vallis), parce qu'il a passé une grande partie de sa vie dans l'abbaye de ce nom.

M. La Garde (2) le dit né en Famenne vers la fin du XIIe siècle.

La plupart des autres historiens qui font mention de lui, le disent originaire de Liége, ce qui me paraît le plus vraisemblable. Je ne citerai parmi ces historiens que quelques noms : Valerius Andreas (3);

---

(1) « Der Cistercienser Orden hat überhaupt verhältnissmässig nicht viele Gelehrte nachzuweisen. » Marx, Geschichte des Erzstifts Trier, Bd. III, p. 577.

(2) Les Luxembourgeois célèbres.

(3) Clarorum Leodiensium vitæ et scripta.

Chapeauville (1); Moreri (2); dom Calmet (3); Quetif et Echard (4); Dictionnaire universel et classique d'histoire et de géographie, par un corps de professeurs; le baron de Gerlache (5); Dewez (6); Marx (7) et autres.

La préface même, epistola dedicatoria, du 3e livre des « Gesta pontificum leodiensium » publiés par Chapeauville, semble le mieux attester cette origine liégeoise.

Gilles est né vers la fin du XIIe siècle; comme historien, il florissait entre 1230 et 1251 (8).

Aucun auteur n'a précisé l'année de sa naissance, ni fait connaître la famille liégeoise qui lui a donné le jour. Si nous pouvons ajouter quelque foi à la note inscrite au 1er feuillet de notre manuscrit, note reproduite ci-dessus, son nom était Ægidius Nonætius (Nonet ou Nonèce). Malgré l'activité des recherches qu'a bien voulu faire, sur ma demande, M. Ulysse Capitaine, le savant secrétaire de l'Institut archéologique liégeois, aux archives du pays de Liége et dans les travaux publiés sur l'histoire de ce pays, je ne suis pas parvenu à découvrir aucune famille portant ce nom.

Gilles entra jeune encore à l'abbaye d'Orval où il vécut dans une haute réputation de piété et de science (9). Il s'y appliqua à la littérature sacrée, avait assez d'éloquence (10) et se voua surtout à l'étude de l'histoire du pays de Liége, qui a été son berceau.

Pour rédiger ses travaux historiques dont le seul que nous connaissions sont les Gesta pontificum leodiensium, publiés par Chapeauville, il alla visiter les bibliothèques de Saint-Hubert, de Stavelot, de Malmédy, de Lobbes, de Gembloux, de Saint-Laurent et de Saint-Jacques à Liége (11).

---

(1) Chapeauville, Vita auctoris ex ejus scriptis.
(2) Grand dict. hist. Paris, 1699, t. III, p. 50.
(3) Bibliothèque lorraine.
(4) Scriptores ordinis prædicatorum. Paris, 1719.
(5) Hist. de Liége, 2e édition.
(6) Dewez, Hist. de Liége, t. II, p. 394.
(7) Geschichte des Erzstifts Trier.
(8) *Ibid.*
(9) Fauchère, receveur pensionné des contributions à Villers-devant-Orval.
(10) Chapeauville, t. II.
(11) Chapeauville, Notice biographique sur Gilles d'Orval.

Il fut dans ce travail le continuateur des chroniques de Harigère et d'Anselme. Je n'insisterai pas davantage sur la valeur historique de ce livre, et m'en réfère, à ce sujet, à ce que j'ai dit ci-dessus, à propos de la composition même du manuscrit.

Quetif et Echard (1) citent sept sermons d'un « Ægidius de Legio, forte de Leodio, gallice de Liége. » L'auteur de ces sermons est-il le même que celui qui nous occupe? Quetif se serait-il trompé en plaçant Gilles parmi ses « scriptores ordinis prædicatorum? »

Cette citation me rappelle le passage de Chapeauville, dans lequel il dit : « is (Ægidius) sacris litteris eruditus et pro ratione ævi sui non eloquens. »

Voici les sermons cités par Quetif et Echard dans l'ouvrage prémentionné :

a) Ad sanctum Gervatium, in festo apostolorum Simonis et Judæ, post prandium.

b) Dominica I adventus, ad Magdelenam, post prandium.

c) In Epiphania, ad Beguinas, in mane.

d) Dominica II post Epiph., ad sanctum Nicolaum de Campis.

e) In festo sancti Vincentii, ad Beguinas, in mane.

f) Dominica in passione, post prandium.

g) Dominica prima post Pascha, ad sanctum Gervatium.

Ce ne furent pas les seules productions de ce genre attribuées à ce prédicateur. « Quæ in argumentum sint, dit Quetif, aliorum plurium ab eo relictorum. »

Ce qui semble surtout prouver que Gilles d'Orval peut à juste titre être compté parmi les notabilités littéraires de son époque, ce sont les rapports d'intimité qui ont existé entre lui et Mauritius, le savant chanoine du monastère de Neufmoustier près de Huy, auquel il dédia son travail, et qui, d'après Ernst et Villenfagne, a été l'auteur de la 5e partie de la chronique d'Albéric de Troisfontaines (2).

Gilles mourut à Orval, dans un âge avancé, vers 1257 (3). Il y avait déployé son activité sous les abbés Jean de la Ferté (mort en 1245) et Henri de Bouillon (mort en 1259).

---

(1) Scriptores ordinis prædicatorum. Paris, 1719, t. I, p. 266.

(2) Lavalleye, édit. de l'Histoire du Limbourg, par Ernst, t. II.

(3) Marc. Lagarde, les Hommes illustres du Luxembourg.

Outre les autres souvenirs qu'il a laissés dans l'abbaye à laquelle il avait voué la plus grande partie de sa vie, il y a à Orval, dit M. Faucheur, une prairie qui porte son nom : *la pré de dom Gilles*.

Elle se trouve à l'entrée de la colline, qui d'Orval conduit à Willière, petit village du canton de Carignan. Gilles a-t-il dirigé les travaux de défrichement de cette prairie ? y a-t-il travaillé comme faisaient les cénobites de ce temps-là ?

Je regrette beaucoup de ne pas avoir pu jeter plus de lumière sur une existence dont certes le souvenir est, sous plus d'un rapport, digne d'être transmis à la postérité ; je ne puis déposer la plume sans exprimer le vif désir de voir approfondir par d'autres, plus habiles et plus heureux que moi, un sujet que je n'ai pu qu'effleurer.

Toutefois, je reste convaincu que Gilles d'Orval est une de ces rares apparitions intellectuelles, qui nous prouvent, comme le dit très-bien M. Marcellin Lagarde, dans son ouvrage précité, que nous voyons s'échapper des monastères les seules lueurs qui éclairent les commencements de notre histoire.

Bible latine (vieux et nouveau Testament), manuscrite, XIIIe siècle, provenant d'ORVAL, aujourd'hui à la bibliothèque du séminaire de Luxembourg.

Dans un volume gros in-4°, sur parchemin, haut de 0^m,30 sur 0^m,20 de large, comprenant 421 feuillets non numérotés, se trouvent réunis le vieux et le nouveau Testament avec les préfaces de saint Jérôme. Le vieux Testament comprend 314, le nouveau 107 feuillets.

Ce volume est de même provenance que le manuscrit original de Gilles d'Orval. Il porte sur le 1er feuillet les mots : bibliothecæ Aureæ Vallis ; il a été donné au séminaire par monseigneur l'évêque Laurent, avec le manuscrit de Gilles, et nous fait voir les mêmes caractères paléographiques que celui-ci. Il paraît être de la même époque, comme la description le fera voir, et avoir été écrit par les calligraphes d'Orval ; on croit même parfois reconnaître, si non la même main, du moins l'écriture d'artistes formés à la même école.

Du commencement à la fin, le texte est écrit sur deux colonnes, sur des lignes très-rapprochées, tracées au stylet ; ces lignes sont bornées à la largeur, de manière à laisser une large marge ; chaque page, à double colonne, se compose de 48 à 49 lignes.

Le tout écrit en minuscules ludoviciennes, très-petits caractères, présentant les formes anguleuses du XIIIe siècle. Le texte est écrit en encre noire, les en-têtes en encre rouge.

Chaque nouveau livre commence par une capitale ornementée. Je parlerai ci-après de ces ornementations. Il n'y a d'alinéa qu'au commencement d'un nouveau chapitre, qui commence par une majuscule ornementée, de couleur rouge ou bleue.

Les abréviations sont très-nombreuses ; sur 48 demi-lignes d'une page, j'en ai remarqué 129, le *maximum* était 6 par demi-ligne. Ce sont généralement les abréviations usitées au XIIIe siècle.

La ponctuation est peu régulière : le point remplit les fonctions de notre point, de virgule et de point et virgule ; les deux points (⁄) dont le point supérieur est surmonté d'un petit trait ascendant ; le signe d'exclamation, formé d'un point surmonté d'un petit signe ayant la forme d'un 5 (⁵̣).

La voyelle y est régulièrement surmontée d'un point, ẏ.

Le double ii surmonté de deux accents aigus : obíít.

J simple surmonté également de cet accent, surtout quand il a la valeur de consonne, par exemple, judicabit. Comme simple voyelle, i porte plus rarement ce signe. Exemples : civítate, cedrísius, suís, míttas.

Le même signe sur d'autres voyelles, telles que a et o, surtout à la fin du mot et quand ces voyelles sont doubles : hebrón, abóth, Aáron, Isaác, Abrahám.

A la fin de la ligne, un trait oblique de droite à gauche indique que le mot ne s'achève que dans la ligne qui suit.

Composition du texte.

L'en-tête du 1er feuillet porte, en lettres rouges, minuscules capétiennes : Eplā dn̄i iheronimi ad paulinūm pbūm de omnibus divine scripture libris.

Au 3e feuillet : incipit p̄facio scī Iheronimi pbrī in Penthateucum.

Au verso du 3e feuillet : incipiunt capitula.

Au 4e feuillet : incip liber qc genesis dī.

Le commencement de la Genèse a la majuscule I ornementée et historiée. Les mots *In principio creavit Deus* sont écrits en initiales capétiennes, alternativement rouges et bleues.

Le nouveau Testament commence au 315e feuillet par ces mots écrits en encre rouge : Incipit plogus iiii evangelior.

Ornementation.

Quant aux ornementations, elles consistent en une capitale historiée, c'est la lettre I au commencement de la Genèse. Elle est formée par une bande longitudinale, d'égale largeur, occupant au delà de la moitié de la page. Cette bande se divise en 4 médaillons de forme ovale, entourés de filets d'or qui s'entrelacent et se terminent au sommet et à la base.

Ces médaillons représentent :

1. Une figure assise, à tête auréolée, représentant Jésus-Christ, qui lève la main droite. C'est le symbole du nouveau Testament.

Superposé à l'ancien qui suit, le premier a réalisé les promesses, dont l'autre n'a fait que recevoir le dépôt.

2-4. Les 3 médaillons qui suivent sont l'emblème de l'ancien Testament et représentent la chute de l'homme, savoir : au 2e médaillon, la création d'Ève ; au 3e, Adam et Ève succombant à la tentation ; au 4e, Adam et Ève chassés du Paradis.

Des deux côtés supérieurs de chacun de ces médaillons il y a des animaux symboliques : au no 1, deux pigeons, comme symboles de la douceur et de la patience du Sauveur ; au no 2, deux lions, symbolisant la puissance divine ; au no 3, deux êtres fantastiques, représentant le vice, et au no 4, deux lions, symbole de la puissance divine qui a la force de punir le mal.

Cet usage de faire se dérouler dans les capitales historiées des traits de l'histoire de l'ancien Testament, date du commencement du XIIe, mais se développe dans le courant du XIIIe siècle.

Le dessin et le coloris de cette seule capitale historiée laissent beaucoup à désirer ; l'or seulement est appliqué avec art et présente un relief qui s'est parfaitement conservé.

Les autres capitales ornementées offrent moins d'intérêt ; nous y remarquons parfois l'or artistement appliqué sur des arabesques

en couleur, ordinairement bleue ou rouge. Dans quelques-uns on reconnaît encore les mailles entrelacées, les chaînettes tressées, qui caractérisent les siècles antérieurs; dans d'autres, des têtes de lion, des serpents, servant de centre aux ornementations ou de jambages aux lettres, représentent les vestiges non équivoques de l'époque romano-byzantine; mais la plupart, surtout les lettres I, L, P, S, nous font voir les formes roides et anguleuses, ces formes monstrueuses, ces baboues qui s'étalaient peu gracieusement sur les marges des manuscrits du XIII[e] siècle.

Les majuscules au commencement des chapitres ou des alinéas sont de ces lettres rouges ou bleues avec extensions postiches, comme disent les bénédictins, nez monstrueux, barbes, cheveux bouclés, présentant des échappements en interminables volutes et en longues antennes.

D[r] A. NAMUR,
Professeur-bibliothécaire à l'athénée de Luxembourg.

Simples notes.

Un aristocrate de la littérature disait naguère : « Je tiens à la bonne société; je vis au milieu de mes livres. »

Et il avait raison. C'est cependant une science que de jouir d'un livre. — Mais le texte lu, médité et mis à profit, la mine est exploitée; là est toute la science. — Pardon, il reste encore une chose, plusieurs choses même, qui ne sont pas à dédaigner. Nous avons d'abord la reliure. Les reliures étaient jadis des objets d'art, que l'on consulte avec fruit, lorsqu'on a souci de ne pas offenser nos regards par des dessins grimaçants, qui reproduisent uniquement les douleurs éprouvées par ceux qui les mirent au monde.

Sous la reliure, et même en l'absence de reliure, nous apercevons le texte protégé par certaines feuilles qu'en termes techniques on appelle *feuilles de garde*. Ce serait faire injure à nos lecteurs que de leur rappeler que ces feuilles cachèrent souvent des trésors. Combien d'auteurs ignorés, combien de chefs-d'œuvre inconnus restèrent pendant des siècles dans ces vulgaires enveloppes, dont ils ne sorti-

rent glorieux que grâce à ce que nous appelons l'art de jouir d'un livre! Et, soit dit sans froisser personne, que de productions seraient heureuses d'attirer au moins les regards par une reliure artistique ou par quelque feuille de garde, recélant autre chose que le texte du volume!

En examinant les feuilles de garde et les marges des livres qui nous passent par les mains, nous avons parfois rencontré, non pas précisément des chefs-d'œuvre, mais des détails curieux et la plupart inédits. C'est ainsi que nous avons découvert dans un exemplaire des *Origines Antwerpiensium* du jésuite Charles Scribani, relié avec l'*Antwerpia* du même auteur, les vers suivants que Théodore Schrevelius adressait à un élève chéri, qui quittait les bancs de son école :

JACOBO LAIGNIER ACADEMIAM PETENTI.

Jacobe Laignier cura matris altera,
Imago patris, flos juventæ, spes domus,
Ergon' parentes, patriam et domesticos
Lares relinquis, atque musarum gregem,
Sociamque turbam, et dulce contubernium?
Scholasticique pulveris dudum satur
Ferulæ potentes fasciumque despicis
Veteres magistros viribus fidens tuis?
Agnosco grandes mentis altæ spiritus,
Diumque robur pectori agnatum tuo.
Animosa virtus crescat in dies magis
Fœcunda donis, donec optatum diem
Lætus videbis, quo corona laurea
(Plaudente turba civium) cinget caput.

Quod voveo et auguror,
SCHREVELIUS.

On conçoit que les idées, les opinions et les sentiments confiés aux feuilles de garde sont des espèces les plus diverses. Tout à l'heure c'était un épanchement du cœur; ici c'est de la bibliographie. En 1773 parurent à Paris les *Mémoires de Son Excellence le comte de Bussy-Rabutin, maréchal des armées de l'Empereur, général-commandant en Transylvanie,* etc., etc. C'est un volume in-8° de 119 pages, non compris un avertissement et une épître que l'éditeur, dont le nom est voilé sous les lettres L. P. D. L., adressa *Au Prince*

de L...., son beau-frère. Ces initiales étaient depuis longtemps une énigme pour nous, lorsque nous rencontrâmes un exemplaire des Mémoires en question qui nous livra le secret que nous cherchions à pénétrer. Le célèbre comte de L...., mêlé aux événements politiques de la fin du siècle dernier, avait été possesseur de cet exemplaire et il avait écrit sur la feuille de garde : *Par le prince de Ligne. La lettre dédicatoire adressée au prince de Lichtenstein.* Cette trouvaille réjouit notre cœur de bibliophile, mais elle eût fait plus de plaisir encore à feu le baron de Reiffenberg, car elle lui eût permis d'ajouter un 33e article aux *Éditions diverses des écrits dont le prince de Ligne a été l'auteur ou l'éditeur* (1). Puisque ces Mémoires sont si peu connus qu'ils ont échappé aux investigations des plus terribles chercheurs, nous nous permettrons de citer quelques passages de la lettre dédicatoire.

« Ce sont des Mémoires intéressants, dit le prince de Ligne, et après ceux-ci, par exemple, je solliciterai la Campagne de 1694 du prince de Baden.

« Ce monsieur de Rabutin que vous venez de me céder, n'est point le faiseur des *alleluia* de Louis XIV. Il ne chansonnait ni ne chantait personne. Il ne déplaisait pas à son maître; mais s'il lui avait déplu, il aurait soutenu sa disgrâce avec fermeté. S'il n'était pas flatteur comme son parent sur la fin de ses jours, il n'était pas non plus si difficultueux que lui. Les grands hommes que nous avions alors dans notre armée l'estimaient. L'autre s'était brouillé avec M. de Turenne; il fit trembler l'Académie française. Celui-ci fit trembler les Turcs, ils étaient bien braves tous les deux, avaient autant d'esprit à ce que je crois l'un que l'autre; mais le nôtre était plus soldat. J'entens par là né avec des dispositions pour notre métier; plus officier.... c'est-à-dire plus capable d'application, qu'on le lise, on le verra......

« Je ne sais si ceci est une épître, une préface, ou un avertissement, ou un avant-propos, ou même un mauvais propos; mais je saurai revenir de l'enthousiasme où je me suis laissé emporter un petit moment pour ma patrie aux dépens de celle des autres, c'est à vous-même que j'en reviendrai. C'est pour vous remercier du service

---

(1) *Annuaire de la bibliothèque royale de Belgique*, t. VII, p. 253.

que vous me rendez en me permettant de publier ce manuscrit et annoncer au public d'autres grâces que vous me ferez peut-être dans ce genre-là. »

Le comte de L.... avait aussi dans sa bibliothèque une copie manuscrite de la *Guerre aux pamphlets ou appel à la postérité;* il y inscrivit : *On a attribué cet écrit à Carnot en* 1814. Vraie ou fausse, cette opinion ne nuira pas à la réputation de Carnot; ce caméléon politique était bien capable, en 1814, de voler cette épigraphe à Tacite : *Mihi Galba, Otho, Vitellius nec beneficio nec injuria cogniti,* et de conclure en ces termes :

« J'ai traité Napoléon comme un homme mort, parce qu'il l'est pour la France et pour l'Europe; d'autres le traitent comme un homme plein de vie, ils le combattent avec les seules armes qu'ils sachent manier, et la conjecture la plus honorable pour eux est de croire qu'ils craignent encore son retour, ou bien seraient-ils comme cet empereur romain qui trouvait que le corps d'un ennemi mort ne pouvait sentir mauvais?

« Français, rallions-nous autour du roy, jettons les marques des factions, comme dans l'âge mûr on renonce aux folies de la jeunesse; si nous parlons du passé, que l'on ne nous en croye plus les contemporains; rappellons-nous surtout que ce que le temps a fait ne peut être défait qu'avec le temps; qu'il est de bons effets produits même par une mauvaise cause; que nous ne sortons pas de ces troubles les mêmes que nous y étions entrés; enfin que tout ce qui était bien autrefois n'est sûrement pas ce qu'il y aurait de mieux aujourd'hui! »

Le comte de L.... avait plus de confiance dans ses livres que certain roi de France n'en avait, dit-on, en sa chemise : aussi confiait-il aux feuilles de garde et aux marges de ses volumes, non-seulement les opinions d'autrui, mais encore les siennes propres. Quelquefois sa phrase est brève et incisive : *Mauvais,* écrit-il en tête des *Observations sur un article du Moniteur du 3 mars* 1809, relatif aux manœuvres de l'Angleterre pour s'attacher la Turquie. *Cet ouvrage est rempli de faussetés,* inscrit-il sur le premier feuillet du *Tableau historique et politique de l'année mil huit cent six,* que H. Coiffier publia, sous le voile de l'anonyme, à Paris, en mai 1807.

D'autres fois, le comte entre dans des détails pleins d'intérêt. En 1776, Roch. Ant. Pellissery avait publié à Amsterdam, sous le

pseudonyme de Roonptsy, *Le café politique d'Amsterdam*, ou *Entretiens familiers d'un Français, d'un Anglais, d'un Hollandais et d'un Cosmopolite, sur les divers intérêts économiques et politiques de la France, de l'Espagne et de l'Angleterre.* Sur l'exemplaire qu'il possédait de la seconde édition du *Café* (Amsterdam, 1778), le comte de L.... fait connaître l'homme d'État qui a fourni à l'auteur les éléments de son travail. « Dans le temps, dit-il, où le duc de Choiseul fut renvoyé du ministère en 1770, il était généralement accusé d'avoir fait d'excessives dépenses, et rien n'était plus injuste. »

« Ses amis le pressèrent, dans son exil de Chanteloup, de publier sa justification, qui aurait été assurément incontestable. Le duc de Choiseul s'y refusa, en disant qu'il était du devoir d'un homme qui avait été ministre de ne rien publier sur les temps de son ministère; que sa justification était sous les yeux du roi par les faits positifs.

« Cependant il consentit à donner des matériaux qui devinrent les éléments de cet ouvrage. »

L'abbé Needham, si injustement traité par Voltaire, avait connu le comte de L.... à Paris. Voici en quels termes le comte rend justice à ce savant et modeste prêtre, qui eut une grande part à la fondation du premier établissement scientifique de la Belgique :

« Lorsque mon père m'envoia à Paris, dit-il, pour entrer au service de France, il me confia à l'abbé Needham. Voltaire qui voulait jeter plusieurs ridicules sur les observations de ce savant, l'appela un jésuite irlandais. Il n'était ni jésuite, ni irlandais; il était né à Londres, d'une famille distinguée ; avant de m'accompagner à Paris, il avait voiagé en Allemagne et en Italie avec lord Dillon. »

« Cet ecclésiastique avait une grande piété, beaucoup de modestie et de grandes connaissances en histoire naturelle. Il parlait très-mal le français, mais il croiait avoir assez de connaissance de cette langue pour l'écrire. Cependant son style est très-lourd et souvent diffus. Après être resté un an avec moi, ce savant fut appelé à Bruxelles par le gouvernement de Marie-Thérèse, pour l'établissement d'une Académie des sciences et belles-lettres; il en fut nommé recteur. Il mourut en 1781. Je lui ai toujours conservé un grand attachement et les meilleurs souvenirs. »

Cet hommage rendu à la vérité se trouve sur la feuille de garde d'un exemplaire des *Nouvelles découvertes avec le microscope,* par

T. NEEDHAM, traduites de l'anglais par A. TREMBLAY. Leide, 1747.

En 1773, il sortit des presses de Cadell, à Londres, un ouvrage anonyme de 146 pages in-8°, ayant pour titre : *An Inquiry into the connection between the present price of provisions and the size of farms. With remarks on population or affected thereby. To which are added proposals for preventing future scarcity. By a Farmer.* Quel était ce *Farmer?* Nous n'avons aucun mérite à le dévoiler, puisque sur un exemplaire de cet opuscule nous avons trouvé en toutes lettres : « L'auteur de cet ouvrage est M. Jean Arbuthnot, gentilhomme anglais, neveu du célèbre M. Arbuthnot, contemporain et ami de Pope, Swift, etc. » Cette indiscrétion est écrite et signée par un ami de l'auteur, Jean Hyacinthe de Magalhaens, portugais, moins digne de passer à la postérité comme moine défroqué, que comme descendant probable du fameux navigateur de ce nom.

Ces exemples prouvent l'utilité qu'il y a de scruter les livres sous toutes ces faces. Quant à nous, sans attacher une importance démesurée à ces recherches, nous pensons que, faites avec discernement, elles pourraient jeter du jour sur beaucoup de faits historiques mal éclaircis jusqu'à présent.

P. V.

BIOGRAPHIE.

Cazin, *marchand libraire rémois. — Essai sur sa vie et ses éditions, par un* cazinophile.

Nous croyons répondre au désir souvent manifesté par les bibliophiles et les collectionneurs en publiant un *Essai sur la vie et les éditions de Cazin.* Nous avons cherché à le rendre aussi complet que possible en réunissant dans cet opuscule tous les renseignements biographiques et bibliographiques que nous avons pu trouver sur le célèbre libraire rémois, et en indiquant les sources où nous avons puisé.

Bien que ses élégantes productions, si à la mode dans le siècle dernier, soient entre les mains de nombreux amateurs, le nom de Cazin est oublié dans presque toutes les biographies, et c'est en vain que nous avons cherché son portrait dans la collection des estampes de la Bibliothèque impériale.

M. Louis Paris, ancien bibliothécaire à Reims, a consacré à Cazin un curieux article dans ses Remensiana :

« Il serait d'un bon bibliophile rémois, dit-il en terminant, de
« chercher à distinguer et à réunir tout ce qui est véritablement
« l'œuvre de Cazin. Il y a, du reste, un travail à faire sur ce célèbre
« libraire, et ce que nous en disons ici ne peut que servir de préam-
« bule. »

Personne mieux que le savant bibliothécaire n'était à même de faire ce travail, et nous regrettons très-vivement que son projet n'ait pas eu de suite.

M. Châlon d'Argé, petit-fils de Cazin, a donné sur sa vie un article très-intéressant dans le *Bulletin des arts de* 1846, article reproduit en abrégé dans la Biographie Universelle de Hoefer, publiée par MM. Didot

La Biographie rémoise, publiée en 1855, par M. Henri Dauton ne dit que quelques mots du célèbre éditeur rémois.

La Notice qui résume tout ce qui a été écrit jusqu'alors sur Cazin, a été donnée par M. Ferdinand Denis dans son Nouveau manuel de bibliographie universelle. Paris, Roret, 1857.

A la suite de particularités curieuses sur la vie et les travaux de Cazin, il donne le catalogue de ses éditions, avec la date de leur publication et la rubrique sous laquelle elles ont été imprimées.

Quoique ce travail soit plus complet que la feuille in-4°, imprimée à Reims chez Pierrard, en 1795, et plus étendu que le catalogue imprimé à la fin du tome 3e du Crébillon publié par Cazin, il y a cependant des omissions que nous avons réparées en indiquant les titres d'ouvrages portant le nom de Cazin et en citant, quand cela nous a été possible, le nom de leurs copropriétaires.

Nous devons à la bienveillante obligeance de M. Lamothe, de Bordeaux, la nomenclature la plus étendue des éditions de Cazin. Nous l'avons complétée à l'aide du catalogue de la librairie Cazin publié de son vivant, de celui des libraires Crapart, Caille et Ravier, imprimé en janvier 1807, que nous avons été heureux de retrouver, et enfin avec le secours des bibliothèques de quelques amateurs et de la nôtre, et cependant, malgré tous nos soins, il y a encore bien des lacunes à combler.

Le savant et modeste secrétaire de la mairie de Reims nous a fourni de curieuses indications bibliographiques : elles nous ont été d'autant plus précieuses que la bibliothèque de la ville de Reims ne nous a fourni aucun renseignement.

En réunissant dans un opuscule destiné à servir de complément aux éditions Cazin, les documents épars de la vie et des travaux du célèbre libraire rémois, notre but a été de prouver qu'il méritait le rang qui lui est assigné dans les annales de la librairie française, par l'élégance, la netteté et la correction de ses éditions, dont la réputation est devenue européenne ; c'est l'humble hommage rendu par un confrère à la mémoire d'un illustre compatriote presque inconnu aujourd'hui dans sa ville natale.

Brissart-Binet,
Libraire de l'Académie impériale de Reims.

Hubert Martin Cazin naquit à Reims le 22 mai 1724. Il était fils de Jacques Cazin, marchand libraire, et de Thérèse Martine Noël.

Le lieu de sa naissance ayant été contesté, nous reproduisons textuellement l'acte conservé aux archives de l'hôtel de ville de Reims.

Extrait du registre intitulé : Minute de la paroisse de Saint-Pierre de Reims, 1724, déposé aux archives de la mairie de Reims, fol. 18 :
« L'an de grâce mil sept cent vingt-quatre, le 22 mai, je François
« Bricquet, prestre desservant cette paroisse, soussigné, ay baptisé
« le fils de M. Jacques Cazin, marchand libraire, et de dame Thérèse
« Martine Noël, ses père et mère, mariés ensemble, et de cette
« paroisse, né d'aujourd'huy, auquel on a imposé le nom de Hubert
« Martin. Le parrein, M. Hubert Noël, marchand; la marreine,
« dame Martine Noël, sa sœur, qui ont signé avec nous.

« *Signé,* J. Cazin, Hubert Noël, Marie Martine Noël et Bricquet. »

Son père, Jacques Cazin, né à Reims. était syndic de la communauté des marchands libraires et imprimeurs de Reims. Il demeurait, en 1752, rue des Tapissiers, où il mourut le 14 janvier 1755.

Son fils, Hubert Martin, lui succéda dans sa profession, et transporta, en 1775, son commerce de livres place Royale, où il exerça la charge de syndic adjoint des marchands libraires de Reims depuis cette époque jusqu'en 1779.

Cazin n'eut qu'un fils, qui ne lui succéda pas. M. Lacatte-Joltrois prétend qu'après avoir été réduit à la condition d'ouvrier tisseur, il est mort à l'hôpital général de Reims, au commencement de ce siècle; son petit-fils, M. Châlon d'Argé, est attaché au Ministère d'État, section des beaux-arts. Une chose digne de remarque, c'est que Cazin, dont les éditions firent tant de bruit à la fin du XVIII[e] siècle, et dont le nom se trouve fréquemment cité dans les registres des actes de l'état civil de la ville de Reims, à partir de 1684, est aujourd'hui presque complétement oublié dans sa ville natale.

A peine établi, Cazin commença la publication de ses volumes in-18, qui lui firent bientôt une grande réputation; puis il se livra à un genre de commerce bien dangereux à cette époque, à la vente des livres prohibés : aussi, quelques années après la mort de son père, dès le 23 décembre 1759, un arrêt du conseil le destitua de sa qualité de libraire à Reims.

Il obtint cependant sa réhabilitation, puisque, le 28 décembre 1764, un nouvel arrêt du conseil du roi le destitua de sa place de marchand

libraire, comme s'étant chargé de la vente de livres prohibés « aussi « mauvais que dangereux » dit l'arrêt.

« Le roy étant informé, que Hubert Cazin, marchand libraire « à Reims, est dans l'habitude de se charger de livres prohibés aussi « mauvais que dangereux, ce qui est constaté par deux procès-ver- « baux du même jour, quatorze de ce mois, faits par le commissaire « Chenou, en présence du sieur d'Hemery, l'un des inspecteurs de « la librairie ; Sa Majesté reconnaissant combien il est intéressant « de faire cesser de pareils abus et de punir ledit Cazin ; — ouï le « rapport et tout considéré, le roy étant en conseil, de l'avis de « M. le vice-chancelier, a destitué et destitue ledit Hubert Cazin « de la qualité de marchand libraire ; lui fait très-expresses inhibi- « tions et défenses de faire à l'avenir, à compter du jour de la signi- « fication qui lui sera faite du présent arrêt, le commerce de livres, « directement ni indirectement ; ordonne que les livres saisis chez « ledit Cazin seront portés à la chambre syndicale pour y être mis « au pilon ; et pour, par ledit Cazin être contrevenu aux règlements, « le condamne, Sa Majesté, en trois mille livres d'amende ; enjoint « au sieur lieutenant général de police de la ville de Paris, et au « sieur commissaire departi en la généralité de Champagne, chacun « en ce qui peut les regarder, de tenir la main à l'exécution du « présent arrêt, qui sera imprimé, lu, publié et affiché partout où « besoin sera, et transcrit sur les registres des chambres syndicales « du royaume. Fait au conseil d'État du roy, Sa Majesté y étant, « tenu à Versailles, le 18 décembre 1764.

« *Signé*, Bertin. »

Cazin n'a pas seulement publié des livres licencieux, témoin l'ouvrage cité en tête de ses éditions connues : *Recherches sur l'état ecclésiastique et monastique*, à Amsterdam, et se trouve à Paris, chez Dessain-Junior, et à Reims, chez J.-B. Jeunehomme, imprimeur du roy et M. Cazin, libraire, rue des Tapissiers, 1769, in-8°, broché. — Bibliothèque Brissart-Binet.

Sous une forme un peu caustique, l'auteur de cet ouvrage, quel qu'il soit, signale, avec beaucoup de fermeté, les abus qui s'étaient glissés dans les ordres monastiques. La valeur typographique de ce volume est bien inférieure aux éditions publiées postérieurement par Cazin ; c'est, du reste, le seul ouvrage de ce genre, mis en vente

par le libraire rémois, les livres licencieux étant sans doute plus en faveur près du public de cette époque.

Dégoûté des tracasseries de la police rémoise, Cazin quitta définitivement la ville du sacre, pour venir habiter Paris vers 1784.

Il demeura successivement dans le cul-de-sac Saint-Honoré, puis dans la rue des Maçons-Sorbonne, la rue des Noyers, et enfin dans la rue Pavée-Saint-André-des-Arts.

Doué de beaucoup d'activité, conciliant dans ses relations, Cazin n'était pas seulement un libraire dans l'acception technique du mot, c'était encore un homme d'esprit, dont le salon, meublé avec le goût légèrement maniéré du siècle, réunissait plusieurs fois par semaine, de 1785 à 1795, les personnages les plus distingués dans la littérature, la guerre et les arts, ainsi que les novateurs de tous les rangs.

On comptait parmi les premiers, Roucher, le gracieux auteur des Mois, destiné à être emporté fatalement par la tourmente révolutionnaire ; le savant Condorcet, qui, après avoir embrassé avec ardeur les nouveaux principes, mourut empoisonné le 28 mars 1794 ; l'élégant Dorat, dont les œuvres ont été délicieusement illustrées par le graveur Eisen ; Cazotte, l'illuminé, auteur du *Diable amoureux*, sauvé une première fois de l'échafaud par l'héroïque dévouement de sa fille, repris une seconde fois et recevant le coup mortel en conservant toutes ses convictions religieuses et royalistes.

On rencontrait encore chez Cazin, La Harpe, Chamfort, Rivarol, Champcenets, mort également sur l'échafaud ; Ginguené, dont le petit poëme intitulé *la Confession de Zulmé*, obtint un grand succès chez les beaux esprits de l'époque, et qui fut successivement ambassadeur à Turin et membre du tribunat ; le chanteur Garat ; Choderlos de Laclos, d'abord capitaine d'artillerie, ensuite secrétaire intime du duc d'Orléans, principalement connu par son roman des *Liaisons dangereuses*, livre d'autant plus pernicieux qu'il est écrit avec beaucoup de facilité ; Madame Fanny de Beauharnais ; Madame Roland, qui regrettait de n'être pas née Spartiate ou Romaine, puis ce qui restait de la pléiade encyclopédique, Grimm, Suard, Morellet, d'Holbach, Marmontel et tant d'autres.

Custine, le beau Dillon, comme on l'appelait ; Biron, l'amiral d'Estaing, tous frappés par la hache révolutionnaire, les peintres David, Vien, Fragonard, les graveurs Eisen, Marillier, Delvaux dont

le burin a interprété si érotiquement les Contes de la Fontaine, fréquentaient aussi le salon de Cazin.

C'était alors entre tous ces causeurs un feu roulant de bons mots et de plaisanteries fines et spirituelles ; on abordait tous les sujets de conversation ; on passait en revue la cour et la ville ; on calomniait un peu, sauf à médire beaucoup ; somme toute, on égratignait, mais on ne blessait pas ; c'était là que s'élaboraient les projets de publications et les pamphlets dont Cazin a été l'éditeur avoué ou anonyme pendant une période de dix années au moins ; ce qui explique parfaitement son intimité avec les écrivains de l'époque.

Le mouvement de 1789 commença la dispersion des habitués de cette maison, et le règne de la Terreur acheva l'œuvre commencée. Le salon de Cazin se ferma pour ne plus se rouvrir.

Son idée de rassembler les œuvres de nos poëtes et de nos littérateurs les plus célèbres, dans un format commode et portatif eut un succès immense et d'autant plus mérité que ses éditions étaient aussi élégantes que correctes.

Cazin, dit M. Châlon d'Argé, était, par goût, de l'opposition ; il se plaisait à publier les œuvres auxquelles on faisait la guerre, et, plus d'une fois, il dut se rendre à la Bastille. Sa philosophie était grande à ce sujet. Il avait toujours prête une petite valise qu'il appelait plaisamment sa valise de voyage, et qui était destinée à l'accompagner dans ses pérégrinations forcées au Château-Fort du faubourg Saint-Antoine.

C'est à cette lutte engagée avec le pouvoir d'alors, qu'il faut attribuer les précautions qu'il prenait pour faire exécuter ses impressions, qu'il datait de Londres, d'Amsterdam, de Genève, etc., etc.

La fin de Cazin fut tragique. Le 13 vendémiaire an III (1795 vieux style) il était à déjeuner dans un café de la rue du Dauphin. On vint le prévenir que des troubles allaient éclater dans Paris. Devenu sourd, il n'entendit pas bien ce qu'on lui disait ou ne crut pas le danger si pressant. Il termina son déjeuner ; mais au moment où il ouvrit la porte du café pour se retirer, la première décharge des canons que Bonaparte avait fait placer devant Saint-Roch eut lieu. Cazin fut atteint au ventre par un éclat de mitraille et tomba. Quand on le rapporta chez lui, il était mort.

La plupart des volumes édités par Cazin peuvent être classés avec

raison dans le format petit in-18 et quelques-uns dans le format in-24, notamment les éditions publiées sous la rubrique de Genève et de Londres, dont les caractères fins et menus, quoique nets et élégants, nous paraissent différer essentiellement des éditions in-18.

Un avertissement, placé en tête de la *Henriade*, publiée par Cazin, en 1773, sous la rubrique de Genève, indique que : « Cette édition « de la *Henriade* est entièrement conforme à l'édition in-4° qui « vient de paraître sous la rubrique de Genève. On espère qu'elle « sera favorablement reçue ; le format en est tout à la fois commode « et agréable. On espère publier quelques autres poëmes dans le « même goût. » Ces dernières expressions ne donnent-elles pas à penser que cette édition de la *Henriade* était un essai et l'une des premières tentatives de Cazin pour populariser le format qu'il mit si fort à la mode, dans le milieu du siècle dernier?

A ce point de vue, ce petit volume aurait quelque intérêt bibliographique.

M. F. Denis l'a omis dans son catalogue, où ne se trouve citée aucune publication de Cazin antérieure à 1773. Mais il n'est pas douteux que Cazin, né en 1724, fils de libraire, dont la sœur avait également épousé un libraire, et qui avait embrassé de bonne heure la profession de son père, n'ait édité des livres bien avant 1773. Nous citerons, à l'appui de cette assertion, l'ouvrage dont il est question plus haut, *Recherches sur l'état ecclésiastique et monastique*, publié en 1769, par Cazin, marchand libraire, rue des Tapissiers.

A l'époque de sa seconde destitution (28 décembre 1764), Cazin avait quarante ans, et il est permis de penser que, depuis quelques années déjà, il était éditeur. Remarquons en passant qu'en 1764, Cazin, libraire à Reims, devait avoir à Paris un dépôt de ses livres, ou du moins des commissionnaires ; car nous voyons dans l'arrêt du conseil d'État rapporté ci-dessus qu'il est enjoint non-seulement au sieur commissaire départi en la généralité de Champagne, mais encore *au sieur lieutenant général de police de la ville de Paris, chacun en ce qui peut les regarder*, de tenir la main à l'exécution de l'arrêt.

L'on sait que Cazin n'était pas imprimeur, mais seulement marchand-libraire. Il avait certainement des associés, puisque, sur un certain nombre de volumes qu'il a publiés, son nom se trouve accolé à ceux de Valade et de Valleyre.

Les principales publications de Cazin datent de 1776 à 1786; mais l'on doit donner la préférence à celles qui portent les millésimes de 1777 à 1782. Cette dernière année surtout vit éclore, sous la rubrique de Genève et de Londres, une foule de livres d'une littérature plus que légère, qui joignaient à une remarquable exécution typographique l'attrait de la curiosité et du scandale si goûtés à cette époque. Il suffit de citer les noms de Boufflers, Crébillon fils, Gresset, Lafontaine, Marivaux, l'abbé Prévost et Rabelais, les chansons choisies avec les airs notés, les Mémoires de Mademoiselle Bontemps, les poésies satiriques du XVIIIe siècle, etc., etc., pour comprendre que ce fut l'année la plus féconde en publications graveleuses du libraire rémois, dont la vogue, à partir de cette époque, se soutint jusqu'à sa mort.

M. Quérard a trouvé, dans ses notes inédites, un petit ouvrage publié sous le nom de Cazin; il est intitulé: *La manière d'enseigner et d'apprendre l'orthographe,* à l'usage des écoles primaires. — Paris, Dufart, 1797, in-12. Mais Hubert Cazin, mort en octobre 1795, ne peut être l'auteur de ce petit ouvrage, à moins que ce ne soit une publication posthume.

A la suite d'un volume intitulé : *De la flagellation dans la médecine,*— Paris, Mercier, an VIII (1800 vieux style), il existe un catalogue d'ouvrages qui se trouvent chez le même libraire, entre autres : *Recueil de poëmes sur le Plaisir et la Volupté,* par le feu comte d'Estaing, Favre et autres, 2 vol. in-18, fig., édition Casin (*sic*) fr. 1-20; *Les soupirs du cloître,* poëme, par Guymond de La Touche, et autres pièces choisies du même, 1 vol., édition Casin (*sic*) à 50 centimes.

Ces éditions ont-elles été publiées par Cazin, ou l'ont-elles été par Mercier, de Compiègne, dans le format dit Cazin? Nous pensons que cette dernière opinion doit être adoptée. Depuis, l'on a donné le nom générique de Cazin à une foule de volumes in-18 qui sont bien loin de valoir, typographiquement parlant, les charmantes éditions de la belle époque de Cazin. Ce libraire employait les mêmes fleurons dans ses éditions les plus correctes, telles que le Lafare, les œuvres du cardinal de Bernis, le Scarron, le Gessner, etc., etc. Ils se retrouvent jusque dans les ouvrages de Rétif de la Bretonne, publiés de 1760 à 1775, et cette simple indication pourrait peut-être aider à découvrir

le nom des imprimeries clandestines, auxquelles Cazin confiait ses éditions licencieuses.

Les véritables éditions de Cazin, indépendamment de celles où il s'est désigné en toutes lettres, se reconnaissent, le format aidant, soit au mot *Cazin* gravé au bas, en tête ou dans les ornements ou détails du portrait ou de la vignette placée au commencement du volume, soit par la rubrique *Reims*, indiquée comme lieu de vente ou d'impression, soit par des avertissements, préfaces, catalogues, avis, notes ou autres indications accessoires, communes aux livres édités par le libraire rémois, et qui, se rattachant à ses publications, en donnent la nomenclature plus ou moins complète, et fournissent à cet égard des renseignements non équivoques.

Elles se recommandent aux bibliophiles par la solidité et la teinte du papier, l'élégance et le soin de la reliure, en veau fauve, à tranches dorées, et surtout par la netteté de l'impression et la correction typographique. La plupart de ces coquettes éditions sont ornées de gravures et de portraits dus au burin des Cochin, des Delvaux, des Duponchel, des deux Delaunay, des Eisen, des Marillier et d'autres célèbres graveurs, qui ont semé à profusion dans ces petits volumes de charmantes têtes de page et de délicieux culs-de-lampe.

Indépendamment du format in-18 généralement adopté pour ses éditions, Cazin fit tirer, pour de riches amateurs, dans le format in-8°, quelques volumes qui sont mentionnés au catalogue chronologique que nous préparons. Nous citerons en première ligne : *Les amours de Daphnis*, traduction de l'abbé Mulot, docteur en théologie. C'est le chef-d'œuvre des éditions de Cazin sous le rapport du texte et des gravures.

Une collection rivale des Cazin se publiait à la même époque à Lyon, ainsi que le témoigne un catalogue imprimé à la fin du t. 7 de Molière, édité par Cazin, en 1784, sous la rubrique de Londres. C'est dans cette collection que doivent se classer une foule de petits volumes qui se rapprochent, par la forme, des véritables Cazin, et que le tact éclairé d'un bibliophile peut seul distinguer. Un certain nombre de ces livres, sortis évidemment de la même librairie, et imprimés sans date et sans nom d'auteur, sont encore, malgré les plus minutieuses recherches, une énigme pour les collectionneurs.

AUTOGRAPHES.

Une lettre autographe de Rabelais.

(INÉDITE.)

C'est une chose fort périlleuse que de venir révéler au monde littéraire une lettre inédite du curé de Meudon ; et ce qui l'est encore davantage, c'est de qualifier cette pièce d'autographe.

Cela ne nous empêchera pas, en attendant que les preuves du contraire soient fournies par des juges compétents et expérimentés, de considérer les pages dont nous donnons ci-après la transcription et qui se trouvaient encore il y a quelques jours entre les mains de M. Heussner, l'éditeur du *Bulletin* (1), comme ayant été écrites de la main de Rabelais.

Nous ne saurions croire que la falsification soit parvenue au degré de raffinement qu'il faudrait admettre si la pièce en question n'était point authentique.

En effet, la vétusté du papier, le filigrane de ce dernier, les plis et les traces du cachet, l'adresse, et surtout la nature des ratures témoignent irrécusablement en faveur d'un texte original ; la conformité d'écriture entre les traits de la suscription, de la signature et de l'adresse, attestent qu'il est attribuable au signataire, Franciscus Rabelæsus ; le contenu, le style, les idées viennent, en outre, pleinement confirmer cette attribution.

Quant au principal argument d'authenticité, celui de la concordance graphique entre notre lettre et des pièces incontestablement écrites de la main de Rabelais, nous ne pouvons malheureusement

(1) M. Heussner les avait acquises récemment d'un particulier du nord de l'Allemagne, qui les avait reçues par héritage de son beau-père, détenteur de ce petit trésor depuis un grand nombre d'années. Depuis quelques jours seulement elles sont devenues la propriété de M. Boone, libraire à Londres.

pas l'invoquer ici, par la bonne raison, que les pièces présentant ce caractère font défaut, et que les quelques lignes manuscrites, que l'on conserve à Montpellier ou qui sont éparses dans un petit nombre de volumes de la Bibliothèque impériale, ne se trouvent pas à notre portée pour les consulter.

On ne connaît, en fait de lettres autographes du célèbre satirique, que les pièces dont parlent longuement MM. Lud. Lalanne et H. Bordier, dans leur *Dictionnaire des pièces autographes volées aux bibliothèques publiques de la France* (Paris, 1851, pp. 227 et 228). La seule qui ait joui pendant quelque temps d'un certain crédit, est celle que M. Techener avait achetée, en 1839, de M. Libri, au prix de 450 francs, et qui, en 1847, se trouvait entre les mains de M. Feuillet; mais l'authenticité en a été vivement contestée par la *Bibliothèque de l'École des Chartes*. Depuis lors, on a produit dans le commerce quatre grandes lettres (1) de Rabelais, mais les connaisseurs en ont, à ce qu'il paraît, péremptoirement établi la fausseté. Le bibliophile Jacob signale, en outre (voy. *Rabelais, sa vie et ses ouvrages*, Bruxelles, 1858, in-32, p. 35), un manuscrit de la Bibliothèque impériale de Paris qu'il regarde comme un *brouillard* autographe de Rabelais.

La lettre dont nous parlons ne porte pas de date d'année ; mais il n'est pas difficile d'en fixer l'époque, du moins approximativement. Comme il résulte du texte même de la lettre qu'elle a été écrite à Budé : 1° au commencement des relations épistolaires entre Rabelais et le « secretarius regius, » de Paris ; 2° sur les instances de Pierre Amy, « P. Amicus noster, » donc pendant le séjour au couvent de Fontenay-le-Comte; 3° après la publication du livre *De Asse*, par Guillaume Budé, lequel parut en 1514, — nous ne nous exposerons pas trop en plaçant la date de l'épître entre 1515 et 1521. Elle fait ainsi partie de cette correspondance érudite qui s'était établie entre Pierre Amy et Rabelais, d'un côté, et Budé, de l'autre; correspondance que le bibliophile Jacob a raison de qualifier de « verbeuse et obscure phra-

(1) La première se présenta dans la vente Laroche-Lacarelle (4 février, 1847, n° 555, vendue 421 francs); la seconde, lors de l'instruction de l'affaire Libri ; la troisième, dans la vente de Trémont (février 1853, n° 1214, vendue 210 francs); la quatrième est restée inconnue à MM. Lalanne et Bordier.



séologie. » Elle constitue, et c'est ce qui ajoute beaucoup à sa valeur, le seul échantillon de la part qu'a prise l'auteur de Pantagruel dans cet échange de lettres entre Fontenay-le-Comte et le savant helléniste de la cour de François I[er]. Les recueils de lettres de Budé renferment bien quelques épîtres adressées à Rabelais, mais on n'a publié de ce dernier même, à notre connaissance, que les pièces suivantes : une lettre à Barthélemy Salignac (dans les *Clarorum virorum epistolæ centum ineditæ* (Amsterdam, 1702, in-8°, p. 280) ; seize lettres à Geoffroi d'Estissac, évêque de Maillezais, publiées par les frères Scévole et Louis de Sainte-Marthe, sous ce titre : *Epistres de maistre Fr. Rabelais, docteur en médecine, escriptes pendant son voyage d'Italie, avec des observations et la vie de l'auteur.* Paris, Ch. de Sercy, 1651, in-8°. (Nouvelle édition augmentée par Denis Godefroy ; Bruxelles, Fr. Foppens, 1710, in-8°) ; enfin une lettre au grand-bailli d'Orléans (*voy.* édition de le Duchat), tirée des véritables *Journaux de l'Estoile* et publiée pour la première fois dans la collection des *Mémoires relatifs à l'histoire de France*, par Petitot et Monmerqué.

La lettre que nous avons la bonne fortune de révéler au public, est écrite sur quatre-vingt-quinze lignes, remplissant à peu près trois pages. L'écriture, malgré les abréviations nombreuses, ne présentait que peu de difficultés, et nous croyons avoir assez fidèlement reproduit le texte, quoique nous ne soyons pas trop expert en matière paléographique. Nous avouons cependant que deux ou trois passages nous sont restés obscurs, mais des hellénistes et latinistes plus forts que nous se sentent parfois arrêtés devant les phrases lourdes et enchevêtrées des érudits épistolographes du XVI[e] siècle.

AUG. SCH.

Franciscus Rabelæsus Franciscanus (1) *Dño Gulielmo Budæo Salutem P. D.*

Cum ad te ut scriberem iussisset P. Amicus noster ἀνὴρ νὴ τὰς χάριτας ἀξιέραστος, εἴπερ τις πώποτε καὶ ἄλλος, egoque hominis rationibus adductus, quas

(1) Ce mot Franciscanus est mis en surcharge.

densas ille et frequentes inculcabat, dicto me audientem præstitissem, illud imprimis feci, ut superos omnes orarem et obsecrarem, darent aleam illam feliciter cadere. Quamquam enim vehementer cuperem (cur enim non fatear?) me in amicitiam tuam penitus aliquo insinuare, καὶ τόδε περὶ πλείονος ἂν ἐποιούμην πρὸ τοῦ ἁπάσης τῆς ἀσιάς βασιλεύειν, subverebar tamen ne, si id genus officio quam observabam benevolentiam demereri in animum inducerem, merito votis meis exciderem. Nam quid esse spei poterit homini obscuro et ignoto ex epistola inculta, agresti, barbara? Quid sibi promittere poterit adolescens ἄμουσός τι καὶ σκοτεινός, καὶ ἀτεχνῶς μάλα δὴ ξένως ἔχων τῆσδε τῆς καλλιλογίας, πρὸς ἀνδρὸς ἐν λόγοις εὐδοκιμωτάτου καὶ πάντας ἀνθρώπους ὑπερβεβηκότος ἀρετῇ τε καὶ εὐφυίᾳ. Proinde huic facinori supersedendum mihi esse censebam, dum stylum aliquatenus exacuerem. Sed cum vehementius urgeret Amicus, libuit tandem, vel cum existimationis periculo, eorum inire numerum qui plus aliis de se quam sibi credere malunt. Scripsi itaque idque menses abhinc plus minus quinque. At sic ἀπειροκάλως, ut parum absit quin scripsisse tum pudeat tum pœniteat, cum certior fieri non potuerim quorsum res abierit : quam ominari contigerat non valde feliciter casuram. Budæum e diuerso hominis vnius ex multis humilitatem atque animum fastidisse literasque vix semel idque vellicatim lectas, etiamsi ineptissimas, abiecisse, id vero ne crederem faciebat constans quædam semel omnium fama quibus ipsis datum est aliquando Budæi consuetudine uti, asserentium Budæo ad cæteras virtutes luculentam quandam et ingenuam insidere gratiam, erga eos quidem certe qui literarum sint vel callentes vel studiosi, tametsi nonnihil insit authoritatis καὶ τῆς σκάνης (1) in eos, quos suis coloribus tam graphice vestitos in Asse (2), traduxit per oculos hominum eruditiorum, cum in aulicos incurreret. Faciebat item et Amici prædicatio, apud quem identidem queritabar tanquam qui nescirem utram in partem hæc alea cecidisset, cum ipse mihi animos ad eam rem fecisset tam alacres, porro etiam feroces. Indidem γραφή τις νὴ τὸν Δία δεινή, ἣν ἔγωγε τὸν ἄνδρα γράψασθαι ἐν νῷ εἶχον ἧς δὴ οὐκ ἐν (sic!) ῥαδίως φθάνοι ἀπαλλάξαι, μὴ οὐχὶ δίκην, ἣν τιν' ἂν τάττω, ἐκτειτικώς. ἴσως μὲν οὖν πάντων τῶν αὐτοῦ κτημάτων τὸ ὀλίγιστον ἀποστερηθείς. οὐδὲ γάρ πολλοστημόριον τοῦτο, ὧν χρῆναι αὐτὸν παθεῖν ἡγούμενός τις ἐν μέσει κρίνοι ἄν. Καὶ δὴ καὶ ἔγωγε ἂν ποτε ἐνθυμηθείμην ἂν ἔρχεσθαι εἰς τὸ τῶν ὑμῶν τῶν σεμνῶν δικαιοδότων δικαστήριον τήνδε δίκην διώξων, οὐκ ἂν ἐξαρνῶς ἕξετε (ὡς ἐγῷμαι) ἄνδρα ὀρθῶς ἔχειν παντελῶς ἐμμένειν ταῖς δίκαις ἅσγε δεδωκότες κατάδηλοι γίγνονται οἱ τῶν ἀνθρώπων ἅπλους ἐξαπατοῦντες καὶ μηδὲν διηρματηκότας (3) παραδειγματιζόμενοι καθ' ὅσον μὲν δὴ ἦν δυνάμεως παρ' αὐτοῖς. Quid si dixero atque probauero id inter nos conuenisse! Habeo penes me synthecam, legisti

---

(1) Que veut dire σκάνη en cet endroit?

(2) Le traité *de Asse* de Budé a paru en 1514, quelques mois après l'avénement de François Ier.

(3) Il y a ici un lapsus calami, répondant peut-être à un lapsus linguæ de l'auteur : διηρματηκότας pour διημαρτηκότας. La liquide ρ est voyageuse de sa nature.

et ipse. Neque enim iam tibi excidisse puto, quod scripseram. Omnino si summo iure agere cum homine libeat, nullas video latebras, nulla cresphygeta, in quæ possit sese ille abdere. Hic non dicam quam multos testes laudare possem eosque ἀξιοπίστους omnique exceptione maiores, qui profitebuntur id mihi ab illo cautum, ut si res præpostere euaderet, possem de dolo malo actionem dare. Sed multus in hoc sum profecto, cum veritas sese ipsa libere expromat visendamque ac palpandam præbeat. Enimvero iam inde ex quo literas ad te nostras peruenisse resciuimus, dici facile non potest quam certa illum nostrum magnæ cujuspiam pœnæ expectatione torqueri noctes atque dies explorarim. Nam indicium (1) diffundi sustinueram, dum iterum ad te scribo. Habe tu igitur nunc alteras a me literas, quibus veniam precari volo, quod tam nulla religione fores tuas pulsem atque neniis te (2) meis exercere non verear, quem scio aulicis tumultibus circum undique obrutum esse, Plutoque (3) illi expoliendo operam navare. Pudet enim eum (ut obiter hic tibi congratuler), pudet inquam ipsum, uniuersis prope mortalium rebus priscum nitorem assecutis, deformem unum videri atque ridiculum. Quo nomine permultum mihi placere soleo atque apud amicos gloriari, cuius vota deus tam benigne obsecundarit. Nosti quæ in calce literarum mearum versibus aliquot græcis precabar. Neque nunc quoque ego non precor, Plutum etiam illum frequens compello, siquidem incidere contingit (contingit autem aliquando) in eos quos ille more suo adeo nobis politos sesquianno reddit, ignauos quidem illos, rerum imperitos, socordes, indoctos, flagitiosos, τὸ τοῦ ὁμήρου ἐτώσιον ἄχθος ἀρούρης. At hos solitus ille est obseruare, eis se rerumque nonnumquam summam pessimo publico tradere. Soleo ergo, cum hanc indignitatem oculis deuorare cogor, aduersum Plutum illum profligatissimis convitiis et maledictis velitari infaustasque in eum voces iactare, qui, cum cæcum esse, ut est, se sentiat (4), mentique nonminus quam oculis captum furiosoque ac dementi proximum prouideque regendæ œconomicæ minus idoneum, patitur tamen sibi tutores dari qui maxime sint ad agnatos deducendi. Nam qui fieri poterit ut pupillaria prædia fideive commissa religiose adservent, qui bona auita et quæ sibi iusta hæredidate obuenerunt ...... (5) si non ex asse dilacerent. Quod si colligat sese ille placatumque se præbeat, si tedere videam errorum, luminisque officia flagitare, ego tum plaudere, ego urgere, ego Budæum inculcare nitoris ac luminis vindicem, verbula etiam aliquot græcanica auriculis instillare, quæ hic assuerem sed digna non sunt quæ Budæi oculos subeant ; adscri-

---

(1) Ou judicium? Nous ne saisissons pas le sens de cette phrase.

(2) Ce *te* est mis en surcharge.

(3) Qui peut être caché sous ce nom allégorique de Plutus ?

(4) L'auteur avait d'abord mis *se* après *esse,* mais il l'a biffé, pour le reproduire après la phrase parenthétique « ut est. » Le mot *sentiat* se trouve écrit en marge répondant à un mot biffé qui se lit encore fort bien comme étant *cēscat*.

(5) Une déchirure qui se trouve ici cache peut-être le mot *multum*.

bam tamen, ne talia esse suspiceris, quod genus impostor ille suis pedibus medebatur (1).

καὶ σὺ τί φὴς, ὦ πλοῦτε θεῶν μιαρώτατε πάντων,
σεὶ μῶν νῦν φροντὶς κάλλεός ἐστι πέρι;
τὸν Βουλαῖον ἴοις ἐπ' ἐκεινένη, ὦκα θ' ἥξεις
Ἄμμι φάους κεν ἔχων εὖχος ἀπειρεσίου.

Sed hæc satis. Vale et me ama. Fonteniaci, quarto nonas Martii.

Tuus si suus **Franciscus Rabelæsus.**

L'adresse porte :

Domino Gulielmo Budœo Regio secretario
Parisii (sic).

---

(1) Nous ne comprenons pas ces derniers mots.

MÉLANGES.

— *Bibliothèque impériale publique de Saint-Pétersbourg.* Nous extrayons du *Guide* de cet établissement, publié tout récemment (*Voy.* p. 189.) :

« La Bibliothèque impériale publique de Saint-Pétersbourg provient de diverses collections qui, successivement réunies, l'ont constituée telle qu'elle est aujourd'hui. Celle des frères Zaluski, les comtes André et Joseph, en a été le premier noyau. Solennellement ouverte au public, à Varsovie, en 1747, cette bibliothèque eut depuis bien des vicissitudes à éprouver ; elle fut même en partie dispersée soit par l'incurie des anciens administrateurs, auxquels le gouvernement polonais de l'époque l'avait confiée, soit par suite des troubles intérieurs de Pologne. Enfin, en 1795, elle fut transportée à Saint-Pétersbourg, comme un des trophées de nos victoires. La bibliothèque comptait alors 262,000 volumes imprimés et près de 10,000 manucrits. Mais, dès l'origine, beaucoup d'ouvrages médicaux et d'éditions illustrées en furent distraits pour doter les collections de l'école de médecine et enrichir quelques autres établissements publics, de façon qu'en 1810 il lui restait à peine 238,000 volumes. Néanmoins, ce premier temps d'épreuve passé, les pertes sensibles que la bibliothèque avait éprouvées furent plus que compensées par de nouveaux et nombreux accroissements qui bientôt la placèrent au premier rang des établissements de ce genre en Europe. Ces rapides accroissements furent dus, en premier lieu, aux libéralités de nos souverains ; puis, aux dons des particuliers, aux achats faits par l'administration elle-même, enfin, à la loi de 1810, qui a prescrit de déposer à la Bibliothèque impériale publique deux exemplaires de toutes les productions de la presse en Russie. . . . .

« Lors de la translation de la bibliothèque Zaluski à Saint-Pétersbourg, l'impératrice Catherine II avait d'abord conçu le projet de construire un vaste édifice capable de réunir dans son enceinte, outre la bibliothèque, un musée d'antiquités, des cabinets de physique et

d'astronomie et un observatoire, en reliant cet édifice par des portiques et des galeries couvertes au palais d'Anitchkoff, situé à proximité. Mais ce plan resta à l'état de projet et on se borna à construire, en 1801, sur les plans de Louis Rusko, la partie du bâtiment qui fait l'angle de la perspective de Nevsky et de la rue Sadovaïa. Plus tard, pendant le règne de l'empereur Nicolas (en 1828), on y ajouta la grande aile occupant aujourd'hui la largeur de la place du théâtre Alexandra, et c'est à l'architecte Rossi qu'est due la façade imposante de cette partie du bâtiment. La somme nécessaire à cette construction fut en partie prise sur un fonds légué au gouvernement, dès la fin du XVIIIe siècle, par le négociant Larine, et en partie fournie par le ministère de l'instruction publique. Enfin, le dernier grand remaniement de l'édifice eut lieu en 1851 et 1852, d'après les plans et sous la direction de M. Sobolchikoff, bibliothécaire et architecte actuel de la bibliothèque.

« Le premier chef de la bibliothèque Zaluski, après sa translation dans notre capitale, fut le comte de Choiseul-Gouffier, émigré français connu dans le monde savant par ses voyages et ses productions littéraires. En 1800 la bibliothèque passa sous les ordres du comte Stroganoff, qui reçut le titre d'administrateur général des bibliothèques impériales et eut pour adjoint un autre émigré français, le chevalier d'Augard. La charge d'administrateur général ayant été abolie à la mort du comte Stroganoff, notre bibliothèque devenue en 1811 une dépendance du ministère de l'instruction publique, fut placée sous les ordres d'un directeur spécial. D'abord ce fut le secrétaire d'État Olenine, puis, après sa mort, arrivée en 1843, M. Boutourline, membre du conseil de l'empire; et enfin, en 1849, à la mort de celui-ci, le baron Modeste de Korff, membre du conseil de l'empire et secrétaire d'État. Immédiatement après la nomination du baron de Korff, cette institution, détachée du ministère de l'instruction publique, passa à celui de la maison de l'empereur.

« La bibliothèque n'a été ouverte aux études et aux visiteurs, avec le titre de *Bibliothèque impériale publique,* qu'en 1814, son inauguration ayant été retardée jusque-là par divers travaux préparatoires et par les complications de la guerre de 1812. »

Parmi les acquisitions faites pour la Bibliothèque par le gouvernement en 1858 et 1859 nous trouvons : Les palimpsestes et

manuscrits grecs et orientaux, achetés au célèbre professeur Tischendorf de Leipzig; une collection d'incunables et de xylographes de la plus grande rareté acquise à la vente Butsch à Augsbourg (doubles de Munich); la bibliothèque de M. Adelung, particulièrement riche en livres et manuscrits relatifs à la science linguistique; enfin la collection de manuscrits orientaux du prince Dolgorouky, ex-ministre de Russie en Perse.

— *Cabinet satyrique*. Au t. XIV, p. 420, nous avons annoncé l'apparition du premier volume de la réimpression de ce trop célèbre recueil; depuis, le libraire Duquesne de Gand, en a publié, en 1859, le deuxième volume, et il y a quelques semaines, le troisième et dernier. Le deuxième est aussi fort que le premier (324 pages). Quant au troisième (112 pages), en voici le contenu :

1° Advertissement au lecteur (reproduction de l'avertissement placé en tête de l'édition de 1618), pp. I-VIII;

2° Texte, pp. 1-79; Extrait du privilége du Roi, daté du 8 juin 1618; — Variantes, corrections et additions, pp. 81-97; — Courtes notices biographiques sur les divers auteurs de ce fameux recueil pornographique, pp. 98-101; — Petit glossaire ou explication de quelques mots difficiles, pp. 102-109; — Table et errata, pp. 110-112.

— Le n° 11 (10 avril 1860) de la *Correspondance littéraire* renferme, outre de nombreux extraits du catalogue de la collection d'autographes de feu M. Lucas de Montigny, dont la vente doit avoir eu lieu à Paris, le 30 avril et jours suivants (Paris, Laverdet, 1860. in-8°), une courte notice sur le prince de Ligne et ses qualités littéraires et personnelles. M. Vattier, qui en est l'auteur, ne l'a pas écrite, comme nous présumions d'abord, à l'occasion de la nouvelle édition des œuvres de ce prince, qui vient de paraître à Bruxelles, ou de la spirituelle monographie publiée il y a quelque temps par M. Peetermans; il a tout simplement, dit-il, rencontré sur son chemin cette sympathique figure et n'a pu résister au plaisir de renouer connaissance avec elle. C'est le résumé des œuvres complètes, recueillies par Barrière et publié par Mme de Staël en 1809, qui a inspiré M. Vattier. — Dans le même numéro, sous l'intitulé *la manie des*

livres, M. Lud. Lalanne, provoqué à cela par un article publié, sous le même titre, dans la *Revue des Deux Mondes*, en septembre dernier, par un académicien, vient à parler de la collection d'environ 2,100 manuscrits, vendus à lord Ashburnham pour 200,000 francs par M. Libri; il donne à ce propos la liste des cent plus anciennes pièces de cette collection. Nous ne pouvions passer sous silence cette précieuse nomenclature de manuscrits, d'autant moins que le catalogue de la collection entière, annoncé depuis longtemps, n'a point encore paru.

— La bibliothèque, délaissée par M. *Théod. de Jonghe*, mort récemment à Bruxelles, paraît devoir être livrée aux enchères encore dans le cours de cette année. Le catalogue de cette collection, aussi remarquable par les raretés et par les curiosités qu'elle renferme, surtout en matière d'histoire, de numismatique et d'héraldique, que par la somptuosité des reliures, a été confié à M. Ruelens de la Bibliothèque royale. La vente se fera sous la direction de M. Heussner.

— Nous avons deux nouveaux volumes à renseigner comme récemment publiés par la *Société de l'histoire de Belgique*. L'un porte en titre *Mémoires de Frédéric de Perrenot,* sieur de Champagney, 1573-1590, avec notice et annotations par A. L. P. de Robaulx de Soumoy ; l'autre constitue le deuxième tome des *Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas de* 1565 *à* 1580, avec notice et annotations par J.-B. Blaes, (voir *Bulletin,* t. XV, p. 204). Les *Mémoires du sieur de Champagney* comprennent, outre la savante notice de l'éditeur sur ce personnage politique, les pièces suivantes : 1° *Recueils d'Arétophile,* (pp. 1-218) que M. de Robaulx n'hésite pas à considérer comme l'œuvre de Champagney. L'éditeur ne dit rien quant à l'édition qui a été suivie pour cette réimpression ; mais il n'en existe guère d'autres, pensons-nous, que celle consignée par Brunet (Lyon, Nic. Guerin, 1578, in-4°). — 2° *Discours sur l'estat des Pays-Bas* et son redressement, donné au duc de Médina-Celi, lorsqu'il partit desdits pays vers l'Espagne, par le seigneur de Champagney (pp. 219-250). Extrait du manuscrit n° 17382 de la Bibliothèque royale de Belgique. — 3° *Discours sur les affaires des Pays-Bas*, 21 décembre 1589, traduit de l'espagnol (pp. 251-300. —

4° *Discours sur les affaires des Pays-Bas,* été 1590, traduit de l'espagnol, (pp. 301-321). Les deux dernières pièces et la suivante sont tirées du manuscrit n° 12962 de la Bibliothèque royale. Elles sont rédigées en espagnol et semblent être des fragments ou des essais restés inachevés. — 5° *Affaires particulières,* 1591 (pp. 323-332). — 6° *Discours véritable* sur ce qui est advenu touchant l'alborote et esmotion des Espaignolz mutinés ès isles de Zélande, le 2 juillet 1576 (pp. 333-339). Réimprimé du livre publié à Bruxelles, en 1576, par Michel de Hamont, imprimeur de Sa Majesté. — 7° *Lettres* (au nombre de 23) du seigneur de Champagney au grand commandeur de Castille et au conseil d'État, pendant sa mission en Angleterre (pp. 341-411). Elles sont conservées aux archives du royaume; pour celles qui ont déjà été reproduites dans la correspondance de Philippe II (t. III, pp. 803-860), on s'est borné à en donner une simple analyse. Le volume est terminé par une table alphabétique des noms propres. Nous ferons encore observer que dans son introduction, M. de Robaulx, éditeur et annotateur des Mémoires de Champagney, a eu plusieurs fois occasion de redresser des erreurs commises au sujet de Frédéric Perrenot, par l'éditeur des *Papiers d'État de Granvelle.* Elle nous apprend aussi que les originaux des lettres écrites par Champagney pendant son séjour en Bourgogne se trouvent réunis en six volumes à la bibliothèque de Besançon. Ils ont été analysés par don Anselme Berthod (1).

— Dans notre dernier cahier, p. 89, à propos du *Trésor des livres rares et curieux* de *M. Grässe,* nous avions glissé une petite obser-

---

(1) Dans les notes, relatives aux expressions obscures, nous en avons rencontré quelques-unes, qui pourraient peut-être offrir matière à contestation. Ainsi *flochesse* (p. 233), lâcheté, ne vient pas de l'espagnol *flojedad* ou *flojera,* mais dérive directement de l'adjectif français *floche;* l'adjectif *floche, floque,* nous semble être une variété du vieux français *flaque,* lequel vient du latin *flaccus,* ainsi que l'italien *flacco,* l'espagnol *flaco.* Le verbe *auorgler,* employé p. 247, est expliqué par « avoir honte » et rapproché de l'espagnol *avergonar;* nous y voyons plutôt un dérivé ou si l'on veut un composé, de *orgueil;* le *u* ou *v* entre le préfixe *a* et le radical est une intercalation euphonique, telle qu'elle se présente ailleurs (cp. le vieux mot *avoultre* de *adulter*); *auorgler* serait ainsi mettre de l'orgueil en quelque chose, dédaigner.

vation de blâme relativement aux ajournements continuels que l'on fait subir à l'apparition, depuis longtemps annoncée, de la nouvelle édition du *Manuel du libraire,* de M. Brunet. Elle nous a valu l'honneur d'une lettre de ce vénérable nestor de la bibliographie, pour lequel nous n'avons jamais discontinué de garder un respect profondément senti. « Ce n'est pas, nous écrit M. Brunet, en date du 27 avril, pour *triompher sans péril* en me servant du travail de M. Grässe, que j'ai retardé la publication de la nouvelle édition de mon *Manuel,* mais bien parce qu'entré dans ma quatre-vingtième année et ne pouvant plus compter sur un long avenir, j'ai voulu avoir entièrement terminé la rédaction de mon ouvrage avant d'en mettre la première feuille sous presse; et cela afin que si je venais à manquer, mon livre ne restât pas inachevé. Vous le savez d'ailleurs, Monsieur, jusqu'ici je n'ai pas eu besoin de M. Grässe, non pour *triompher,* mais pour produire un livre qui depuis cinquante ans n'a pas cessé de jouir de la faveur des bibliophiles et de l'estime des bibliographes... Comme l'annonçait mon premier prospectus, ma nouvelle édition aura définitivement 6 vol. gr. in-8° d'environ 900 pages chacun, à 2 colonnes, imprimés avec soin et sur papier collé. Le prix de l'ouvrage complet reste fixé à 100 francs pour les souscripteurs. Le premier demi-volume (450 pages) dont l'impression est fort avancée pourra paraître dans le courant de juillet prochain. Les autres se succéderont de trois en trois mois de manière à ce que le tout puisse être entièrement terminé au commencement de l'année 1863. »

AUG. SCH.

— Vos lecteurs ou vos correspondants connaissent-ils quelque chose d'un relieur flamand de la fin du XVe siècle nommé Guilebert? Telle est la question adressée par M. Méliton au rédacteur du *Journal des Beaux-Arts,* n° 2 du 15 avril dernier, à propos d'un livre de prières manuscrit conservé à Bruges. Pour notre part, nous connaissons Joannes Guilebert pour être le relieur d'un manuscrit en bas-allemand de la dernière moitié du XVe siècle, qui se trouve en possession de M. Lempertz, à Cologne, et dont ce dernier a fait facsimiler la reliure dans l'année 1859 de ses intéressants *Bilder-Hefte.* (*Voy.* notre *Bulletin*, t. XV, p. 146.)

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Paris ridicule et burlesque au dix-septième siècle, par Claude le Petit, Berthod, Scarron, Colletet, etc., nouvelle édition revue et corrigée avec des notes, par P. L. Jacob, bibliophile. (Paris, Delahays, 1859, in-12).

Il faut savoir gré à l'éditeur de la *Bibliothèque gauloise* (qui nous console un peu de la disparition de la *Bibliothèque elzevirienne*) d'avoir eu l'idée de recueillir divers ouvrages devenus difficiles à rencontrer et qui tracent sous un aspect enjoué le tableau de la capitale de la France, il y a un peu plus de deux siècles. Ces écrits sont précieux pour l'histoire des mœurs et des usages ; ils fournissent sur bien des objets différents des détails dignes d'être recueillis, mais nous n'avons d'ailleurs à les envisager ici qu'au point de vue bibliographique.

D'abord se présente le *Paris ridicule* de Claude le Petit, auteur qui doit un certain renom à sa fin tragique. On sait qu'il fut brûlé en 1665, pour avoir composé des vers impies et orduriers. Le bibliophile Jacob a réuni dans sa préface le peu de renseignements qu'on possède sur le compte de ce malheureux ; les *Mémoires* de J. Ren., publiés en 1857, sont ce qu'il y a de plus complet à cet égard.

Ne pourrait-on pas, en fouillant dans la poussière des archives du parlement de Paris, retrouver l'arrêt de condamnation ? Ce serait une pièce digne d'être publiée.

Le *Paris ridicule,* plein de traits satiriques et audacieux contre tout ce qu'on respectait alors, est aujourd'hui pour nous (comme dit fort bien l'éditeur) une pièce historique très-précieuse et très-originale reproduisant, avec beaucoup de vérité, en faisant la part de l'hyperbole, la physionomie physique et morale de la grande ville avant 1660. Il y a dans ce poëme, entaché de négligences et d'incorrections, une verve, une énergie, une couleur qu'on ne trouve que chez les poëtes de l'école de Saint-Amant.

L'édition originale publiée à Amsterdam en 1668, par Daniel Elsevir, sous la rubrique de Cologne, est un livre très-rare et très-recherché des bibliophiles. Il s'est payé 50 à 60 francs (c'est-à-dire plus d'un franc la page) aux ventes Nodier, Coste, et autres. Une réimpression tronquée, faite en France avec la date de 1672, sans indication de lieu ou de libraire, est presque introuvable.

L'éditeur signale une réimpression sous la rubrique de Carthagène, 1702, ou plutôt un remanîment complet du poëme de Le Petit, considérablement modifié et accompagné d'un grand nombre de strophes nouvelles qui, écrites par un réfugié, adressent à Louis XIV une longue série d'invectives mal rimées.

L'œuvre de le Petit reparut en 1713 dans un recueil intitulé *Rome, Paris et Madrid ridicules,* avec des remarques historiques par M. de B. (Blainville). Ces remarques parfois intéressantes, parfois inutiles, ont été pour la plupart conservées par le nouvel éditeur. Le texte est d'ailleurs entièrement adouci dans le volume de 1713. En voici un exemple. En parlant (strophe CXXIX) de l'abbé de Saint-Germain, Henri de Bourbon, fils naturel de Henri IV, qu'il nomme peu respectueusement l'*abbé Pansu,* à cause de son embonpoint, Petit ajoutait :

> Cet illustre b..... est issu
> D'une royalle f.....ie.

C'était, il faut l'avouer, un peu trop crû. Afin de moins effaroucher un chaste lecteur, l'éditeur de 1713 adoucit ainsi son texte :

> Ce brave prélat est issu
> De royale galanterie.

On pourrait signaler bien d'autres modifications semblables, et il est inutile d'ajouter combien elles défigurent la physionomie primitive de l'œuvre de le Petit.

Arrivons maintenant à *la ville de Paris, en vers burlesques*, par Berthod; le succès de cette composition fut tel qu'elle a été réimprimée au moins dix fois, et toutefois l'auteur est resté ignoré ; les biographes n'en ont rien dit. Goujet lui-même, habituellement si bien informé, n'en a point parlé dans sa *Bibliothèque française ;* on ne connaît de lui que son nom, écrit de diverses manières (*Berthod, Berthaud, Berthault* et *Bertaut*), et un autre ouvrage *l'Histoire de*

la Passion de Jésus-Christ, poëme qui, malgré la gravité du sujet, tombe dans le genre burlesque alors si fort à la mode. Il existe deux éditions de cette *Histoire,* 1655 et 1660. La description de Paris imprimée pour la première fois en 1652, eut l'honneur d'être contrefaite par les Elseviers en 1654, et ce livret, d'une grande rareté, est tellement en faveur auprès des bibliophiles que le *Manuel du Libraire* a pu enregistrer deux adjudications à 140 et à 95 francs. Nous en ajouterons une troisième ; 99 francs vente Millot en 1846.

Ce petit poëme ne se recommande certes point par le mérite littéraire ; mais il est curieux à certains égards, l'aspect de la grande ville, ses embarras, ses misères, se trouvent retracés avec une verve qui provoque parfois l'hilarité.

Le Tracas de Paris, en vers burlesques, par Colletet, fait suite à l'œuvre de Berthod ; malgré sa trivialité et parfois sa niaiserie, cette production qui nous promène au milieu des coches, des marionnettes, des aveugles, des cabarets, est loin d'être sans intérêt. En la lisant nous voyons les meuniers à l'*anneau,* les innocents (insensés) à qui on jette des pierres, les mauvais lieux qu'on fait *sauter,* et maint autre incident de l'existence parisienne il y a deux siècles.

La Foire de Saint-Germain, en vers burlesques, la satire de Boileau sur les embarras de Paris, précèdent la réimpression des *Cris de Paris,* opuscule en strophes de quatre vers qui reproduit naïvement la façon dont les marchands ambulants annonçaient leur marchandise. Au dix-septième siècle, il existait à cet égard des formules consacrées du genre de celle-ci : *A mes beaux poireaux qui cuisent en eaux. — Amandez-vous, amandez-vous, amendes douces. — A mon pot d'œillets. — Peignes de bouis, la mort aux poux!*

Le volume est terminé par le *relevé de la despence qui se fait par chacun en dedans la ville de Paris* (vieille statistique imaginaire rédigée au hasard). En somme, ce recueil d'une exécution typographique fort soignée, nous paraît fort digne de recevoir bon accueil de la part des amateurs de l'ancienne littérature ; il nous fait désirer la continuation de la *Bibliothèque* dont il fait partie et pour laquelle sont en préparation, nous le savons, les *Imitateurs de Rabelais,* les *Blasons* (collection plus complète et bien plus soignée que celle que Méon publia très-peu correctement en 1809), et divers autres volu-

mes que les bibliophiles admettront volontiers sur les rayons de leur cabinet. G. B.

Bibliographie gantoise. *Recherches sur la vie et les travaux des imprimeurs de Gand,* par Ferd. Vander Haeghen. Deuxième partie, xvii[e] siècle. Gand, 1860, 337 pages, sans la préface et la table, et 9 planches, marques d'imprimeurs et fac-simile.

Le vaste monument dressé en l'honneur de la typographie gantoise s'est élevé d'une assise et arrive à la moitié de sa hauteur. En disant que cette seconde partie est la digne continuation de la première, nous en aurons fait l'éloge le plus simple et le plus complet. L'auteur y a fait preuve de la même érudition, du même soin. Le chiffre seul des publications gantoises, relevées pendant le xvii[e] siècle, en dira plus que nos paroles : ce chiffre s'élève à 1,108 réparties entre 21 imprimeurs. Or, si l'on songe que dans ce nombre considérable de livres, il y a une foule d'ordonnances, de placards, et autres pièces administratives, de petits livres de piété, des almanachs, des plaquettes de tout genre, destinées à un usage journalier et dont il n'est arrivé jusqu'à nous que de rares ou uniques exemplaires, on ne peut assez admirer la patience, le soin qu'a mis l'auteur à recueillir les moindres produits de la presse gantoise et à les décrire avec la même sollicitude que les ouvrages d'une certaine importance.

Nous sommes parfaitement de l'avis de l'auteur, lorsqu'il dit dans sa préface « que la bibliographie d'une ville ne permet aucune lacune, que les ouvrages les plus futiles doivent être décrits avec la même exactitude que les éditions anciennes et précieuses. Pas plus en bibliographie qu'en histoire il n'existe de faits véritablement indifférents. »

L'ensemble de toutes ces publications locales donne une idée très-juste de la vie sociale, du mouvement intellectuel, de l'activité littéraire de la ville de Charles-Quint pendant toute la durée du xvii[e] siècle. A la seule inspection des titres, on voit d'un coup d'œil, l'état d'abaissement, de léthargie dans lequel notre pauvre Belgique était tombée. Car la même absence d'intérêt scientifique se remarque dans les autres bibliographies spéciales de nos imprimeries pendant cette triste époque.

Mais toute l'histoire intérieure de la ville de Gand, la vie dramatique, si nous pouvons nous exprimer ainsi, se déroule dans cette longue suite de pièces communales, de poëmes en l'honneur d'évêques et d'abbés, de livres ascétiques, œuvres de religieux gantois, de récits d'inaugurations, de poésies latines ou flamandes, de productions dramatiques et même d'almanachs et de journaux qui composent la vaste nomenclature des ouvrages décrits dans le deuxième volume de la bibliographie gantoise.

Les notices sur les divers établissements typographiques sont pleines d'intérêt, et elles ont demandé à l'auteur de longues recherches dans les archives de la ville. Il y a là des pages bien curieuses. Nous citerons entre autres le récit du procès de Simon et de Marie Vandenkerckove contre le corps des imprimeurs, à propos d'une question de principes en fait de droit communal, l'histoire de l'apparition de la première gazette à Gand, etc. Comme dans la première partie, une foule de notes historiques et biographiques fournissent des renseignements précieux pour l'histoire littéraire de la Belgique.

Ch. R.

Bilder-Hefte zur Geschichte des Bücherhandels und der mit demselben verwandten Künste und Gewerbe. Herausgegeben von Heinrich Lempertz. Köln, 1860.

La charmante galerie que publie annuellement, sous le titre ci-dessus renseigné, le chef et propriétaire de la maison J. M. Heberlé à Cologne, en est arrivée à sa huitième année. Le nouveau cahier, comme ses devanciers, renferme cinq feuilles, qui par le choix des sujets et le fini et la fidélité de l'exécution, se rendront également dignes de l'intérêt qui s'attache de toutes parts à l'entreprise de M. Lempertz. Nous allons en donner une description sommaire.

La première planche représente : 1° le portrait de *G. Willer,* libraire à Augsbourg, mort vers 1592, fac-similé d'après une gravure contemporaine de A. Mair ; 2° la marque typographique du même. G. Willer s'est acquis un nom dans le monde librarial, moins par ses éditions que comme le fondateur du catalogue régulier des foires de Francfort, qui parut pour la première fois en 1564.

La deuxième planche est consacrée à *Thomas Anshelm de Baden,*

imprimeur à Pforzheim, Tubingue et Haguenau, de 1500 à 1522; elle nous fait voir d'abord les marques diverses, employées par ce typographe dans les trois localités indiquées, puis deux échantillons des initiales gravées à Nurenberg, peut-être sous l'influence d'Albert Dürer, pour l'édition de Pline (1518), enfin le fac-simile d'une longue lettre d'affaires, adressée en janvier 1518 au célèbre éditeur Guillaume Koburger à Nurenberg. Thomas Anshelm, un des imprimeurs les plus occupés de l'Allemagne méridionale, pendant le premier quart du XVI[e] siècle, entretenait des relations avec les savants les plus marquants de l'époque, et comptait parmi ses amis Pirkheimer, Reuchlin et Melanchthon.

La troisième planche porte en tête un portrait, d'une exécution remarquable, du célèbre éditeur *Frédéric Arnold Brockhaus* à Leipzig (né le 4 mai 1772, mort le 20 août 1823), gravé sur acier par L. Sichling, d'après un dessin original de Vogel von Vogelstein. La même gravure avait servi de frontispice à la publication de circonstance, dont nous avons entretenu nos lecteurs au t. XIII, pp. 125-131. A la suite du portrait viennent une lettre autographe de F. A. Brockhaus, et, en texte typographique, quelques notices biographiques sur ce coryphée de la librairie allemande, qui était à la fois un intelligent industriel et un grand citoyen. Pour ces dernières, nous nous référons à l'article du *Bulletin* que nous venons de rappeler.

La quatrième planche produit quelques marques de bibliothèques :

1° Celle de Jean-Frédéric I[er] le Magnanime, le malheureux adversaire et prisonnier de Charles-Quint, ancêtre direct du roi des Belges au huitième degré. Elle porte, imprimés en argent sur papier rouge, les bustes et les armoiries du prince et de sa femme (Sibylle de Juliers). Ces dessins accusent l'école de Cranach. En dessous se trouvent la devise du duc : Dominus mihi adjutor et ego despiciam inimicos meos. Psal. LI, et celle de la duchesse : Deus refugium nostrum et virtus. Psal. XLV.

2° Celle de Joachim Camerarius, célèbre botaniste et médecin, né à Nurenberg, en 1534, et mort dans cette ville, en 1592. C'est une bandelette en couleur, portant en or : Joach. J. F. Camerarius;

3° Cartouche, avec armoiries, portant en légende : Reverendus pater D. Melchior, episcopus Ascalonen. suffrag. ac decanus Constantien., patronus libri.

M. Lempertz serait fort obligé à celui qui pourrait lui indiquer le nom de famille de ce coadjuteur de Constance.

La cinquième feuille reproduit deux *reliures* avec plats imprimés, du XVI[e] siècle. L'une appartient à un exemplaire des OEuvres de Luther, édition de Wittenberg, 1556-1559 ; la face antérieure porte, entouré d'un encadrement composé de sujets bibliques et allégoriques divers, le buste de Luther, au-dessous duquel on lit : Wolfgang Handl ; la face postérieure est ornée du buste de Melanchthon. La deuxième reliure reproduite en fac-simile, est celle d'un exemplaire des œuvres de Melanchthon (édition de Wittenberg, 1562-1564, en 4 vol. in-folio). On y voit, entouré d'un double encadrement avec sujets divers, la figure entière de Melanchthon, et le monogramme T. K. Le dessin représenté est celui du plat postérieur ; le plat antérieur, dit M. Lempertz, représente la figure de Luther.

AUG. SCH.

Guide de la bibliothèque impériale et publique de Saint-Pétersbourg. Saint-Pétersbourg, 1860, 39 pages in-12.

Cette modeste brochure, imprimée avec l'autorisation du directeur de la bibliothèque, donne la description sommaire de l'organisation et de l'état actuel de ce colossal établissement, de la disposition des salles et des nombreuses expositions, qui s'y trouvent renfermées.

Un guide spécial, pour le visiteur, était d'autant plus nécessaire, que la bibliothèque, placée depuis 1849 sous l'intelligente et active direction du baron de Korff, n'est pas seulement une collection de livres, ouverte aux travailleurs et méthodiquement classée, mais un musée d'archéologie littéraire et artistique, représentant à l'œil toute l'histoire de l'écriture, de la presse, des arts graphiques, de la reliure, et en outre, un musée de souvenirs historiques, pour autant qu'ils se rattachent à l'écriture, à la gravure ou à la typographie. Le monde bibliophilique, et nos lecteurs en particulier, ont suffisamment été informés des rapides développements qu'a pris cette magnifique institution de l'empire russe, des nombreuses collections spéciales et uniques qu'elle possède, des trésors extraordinaires, dont elle s'est enrichie, pour que nous nous étendions ici sur ce sujet, et pour que nous ayons besoin de dépenser beaucoup de paroles à recommander

le livret que nous annonçons. Nous nous bornerons à en extraire le détail statistique suivant. La Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg comprend actuellement : 840,853 volumes imprimés, 29,045 manuscrits, 66,162 estampes. AUG. SCH.

— L'éditeur Fick à Genève, vient d'ajouter à sa collection de livres anciens, réimprimés à la façon ancienne, un nouveau volume de format in-8° et imprimé sur beau papier jaune-gris. Il porte pour titre : « *Vie de très-haulte, très-puissante et très-illustre dame Madame Loyse de Savoie, religieuse au couuent de Madame Saincte-Claire d'Orbe, escripte en 1507 par une religieuse*. Précédée d'une notice et suivie de documents et de notes historiques par l'abbé A. M. JEANNERET. A Genève, imprimé et édité par Jules Guillaume Fick, 1860. Avec marque d'imprimeur et le portrait de Louise de Savoie. » Cette biographie, écrite dans un but tout ascétique par Catherine de Saulx, qui fut d'abord dame d'honneur, puis la compagne de la pieuse princesse au couvent d'Orbe, ne comprend que 75 des 202 pages du volume. Le reste est rempli par une introduction historique de l'abbé Jeanneret sur les Clarisses d'Orbe et d'Evian pendant la tourmente du XVIe siècle, et par des notes et documents, servant d'éclaircissements au texte ou se rattachant à Louise de Savoie. Parmi ces pièces on remarque un tableau généalogique des princes de la maison de Savoie jusqu'à la bienheureuse Louise (fille d'Amédée IX le Bienheureux, et de Yolande de France, fille de Charles VII roi de France), — une note sur Sainte-Claire, fondatrice de l'Ordre qui porte son nom, — des lettres inédites de Yolande de France, — une invocation versifiée à la bienheureuse Louise de Savoie, — enfin, une note sur la maison de Chalons.

REVUE DES PÉRIODIQUES.

I. PÉRIODIQUES ÉTRANGERS :

Neuer Anzeiger für Bibliographie und Bibliothekwissenschaft, herausg. von Dr JULIUS PETZHOLDT. Année 1859, cahiers 8-12 (notices, nos 556-929). Année 1860, cahiers 1-4 (notices, nos 1-318).

Nous relevons dans ce qui suit les articles principaux : Nos 556

et 621. Énumération et analyse d'articles de revues, de catalogues ou de livres spéciaux traitant de bibliographie américaine ; c'est un fragment de la bibliographie bibliographique, dont les solides qualités ne font que plus ardemment désirer que M. Petzholdt procède enfin à l'impression du vaste manuel qu'il élabore depuis longtemps sur cette matière. (*Voy.* t. XV, p. 141.) — N° 557. Dépouillement des publications de la commission historique de l'Académie impériale de Vienne, depuis sa fondation jusqu'en 1859. Ces publications sont : 1° Fontes rerum austriacarum, gr. in-8°, en deux sections, l'une intitulée, Scriptores (2 vol. ont paru jusqu'ici), l'autre, Diplomataria et Acta (vol. 1-17) ; 2° Archiv für Kunde österreichischer Geschichts-Quellen (21 vol. gr. in-8°, 1848-1859) ; 3° Feuilleton (Notizenbladt) faisant suite à l'Archiv, et constituant l'annuaire de la commission (jusqu'ici 9 vol. gr. in-8°, de 300 à 600 pages chacun). — N°s 558 et 622. Opinion de M. Petzholdt relativement au conflit survenu entre M. Ruland, député bavarois et bibliothécaire à Würzbourg, et M. Halm, bibliothécaire à Munich, à propos de la vente des doubles de la bibliothèque royale de Munich. Le même débat fait l'objet du n° 675. — N° 623. Les travaux littéraires du roi de Saxe actuel. Cette nomenclature donne la minutieuse analyse des ouvrages sur Dante composés par le roi Jean sous le pseudonyme Philalethes, et par lesquels ce prince a fondé sa haute réputation littéraire. — N° 624 et 1860, n° 321. Une série d'articles tirés des vol. 3, 4 et 5 de la biographie autrichienne, par M. de Wurzbach, et concernant des bibliothécaires et bibliophiles autrichiens. Parmi ces articles nous signalons ceux consacrés à P. A. Crevenna, le bibliophile, et Michel Denis (né en 1729, mort en 1800), le célèbre bibliographe. — N° 629. Compte rendu de la Bibliographie hébraïque de M. Steinschneider. — N° 671. Remercîments adressés par l'éditeur aux conservateurs des bibliothèques de Saint-Pétersbourg, de Munich et de Göttingue pour les communications que ces fonctionnaires ont bien voulu lui faire concernant sa bibliographie des Index. (*Voy. le Bulletin,* t. XV, p. 266.) Nous n'avons malheureusement pas encore la satisfaction de voir les chefs des bibliothèques belges mentionnés parmi les personnes qui se sont rendues à l'appel du zélé bibliothécaire de Dresde. Pour notre part, nous n'avons absolument rien à offrir à notre savant confrère. A notre demande cependant,

M. Ph. Vanderhaegen, bibliothécaire du duc d'Arenberg, a eu la bonté de nous fournir la liste des index renfermés dans le dépôt confié à sa garde ; d'un autre côté, notre obligeant ami M. Ferd. Vander Haeghen nous a mis à même de faire savoir à M. Petzholdt ce que possède sous ce rapport la bibliothèque de l'université de Gand. M. Petzholdt en a témoigné une vive reconnaissance. Nous nous permettrons de signaler encore à ce dernier un travail très-soigné de M. Hipp. Rousselle à Mons, formant le troisième chapitre de l'introduction de sa bibliographie montoise, et traitant des mesures de police prises à l'égard de la presse et de la législation qui a régi cette matière en Belgique depuis Charles-Quint jusqu'à nos jours. (*Voy.* le *Bulletin*, t. XV, p. 137.) Le sommaire chronologique des édits et règlements concernant la presse émis en Belgique, qui fait suite à ce travail, paraît avoir échappé à M. Petzholdt. — N° 672. Revue des diverses bibliographies nationales paraissant de nos jours. Premier article : France. — N° 673. Supplément au Catalogue des Index. — N° 674. Les publications bibliographiques qui ont paru à l'occasion de la fête jubilaire de Fréd. Schiller (10 novembre 1859). Parmi ces publications ne figure pas encore le magnifique et somptueux ouvrage de M. de Wurzbach. Le livre de cet infatigable bibliographe, intitulé : *Das Schiller-Buch* (avec 40 planches, XXIV et 324 pages, gr. in-4°, Vienne, imprimerie impériale), fait l'objet spécial des n°s 2 et 123 (année 1860). — N° 823. Les bibliographies suédoises. — N° 824. Détails sur la bibliothèque de Zurich, par M. Neigebaur.

Année 1860. N°s 1, 70, 122 et 231. Revue chronologique des systèmes bibliographiques. Les systèmes analysés par M. Petzholdt, sont ceux de : Taschkoeprisade, 1495-1560 ; Vanegas, 1540 ; Trefler, 1560 ; Araoz, 1631 ; Rhode, 1631 ; Clemens, 1635 ; Montanus, 1635 ; Naudé, 1643 ; Fichet, 1649 ; Hottinger, 1664 ; Lomeier, 1669 ; Garnier, 1678 ; Bouillaud, 1679 ; Morhof, 1688 ; Rostgaard, 1697 ; Fontanini, 1709 ; Marchand, 1709 ; Leibnitz, 1718 ; Formey, 1746 ; Becelli, 1747 ; Legipontius, 1747 ; Francke, 1748 ; De Bure, 1763 ; Denis, 1774 ; Schütz-Hufeland et Ersch, 1793 ; Krug, 1796 ; Camus, 1798 ; Ameilhon, 1799 ; Daunou, 1800 ; Boetenschoen, 1802 ; Thiébaut, 1802 ; Barbier, 1803 ; Olenin, 1808 ; Girault, 1809 ; système de la bibliographie de la France, 1812 ; Horne (1er système), 1814 ; Benthem, 1816 ; Hasse, 1816 ; M. Fortia d'Urban, 1819 ; Gruber, 1819.

N° 3. Supplément à la bibliographie concernant Faust. — N° 71. Les publications de la Shakespeare Society, à Londres (fondée en 1840, dissoute en 1854). — N° 72. Liste des bibliothèques de Paris avec les noms de leurs employés (tirée de l'Annuaire du bibliophile, etc., pour 1860, publié par A. Lacour). — N° 112. Communications faites à l'éditeur, relativement à son catalogue des index, par M. Bruun, employé à la bibliothèque royale de Copenhague. — Au n° 134, l'éditeur de l'Anzeiger rend hommage aux excellentes qualités du « Catalogue annuel de la librairie française publié par Ch. Reinwald, deuxième année, 1859. » L'éloge de M. Petzholdt est, on le sait, exempt de tout esprit de réclame. — N° 232. Un décennium de la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. — L'*Anzeiger* continue à renseigner avec une abondance remarquable, toutes les publications, grandes ou petites, allemandes ou étrangères, ainsi que les nouvelles du jour, qui ont trait à la bibliographie, aux ventes de livres, à l'administration, à l'histoire, à l'état présent des bibliothèques ; c'est un moniteur indispensable pour les bibliothécaires de tous les pays.

II. PÉRIODIQUES BELGES :

I. *Revue d'histoire et d'archéologie,* t. I, 4e livraison.

Contenu de la livraison : 1° La province de Brabant sous l'empire romain (suite et fin), par M. L. Galesloot (pp. 343-367). — 2° Fin de la notice de M. Charles Berthels sur les limites de l'ancien diocèse de Liége, depuis la Meuse jusqu'à la Dyle (pp. 369-394). — 3° Ch. Piot, notice historique sur la ville de Léau (*suite*) : Chap. II. Organisation communale, maison communale. Chap. III. Habitants ; Serments et métiers ; Chambre de rhétorique. Chap. IV. Finances de la ville. Chap. V. Commerce, industrie (pp. 395-419). — 4° Notes détachées, relatives à l'histoire des arts dans les Pays-Bas, tirées principalement des archives des hospices de Bruxelles. Ces notes constituent de précieux éléments pour une histoire complète de l'art dans les Pays-Bas (pp. 420-429). — 5° Notice sur un séjour de Salomon de Caus à Bruxelles, par M. Ch. Duvivier, avec pièces justificatives (pp. 430-444). — 6° La tradition des Trois sœurs, par le Dr Coremans (pp. 446-457). Suite des notes de M. Genard sur les grandes familles artistiques d'Anvers : Ruckers ; de Largillière ; Edelinck (Elinck) ; Snellinck (pp. 445-475). — 8° Mélanges (pp. 476-486). Nous y trouvons entre

autres deux articles, traitant l'un d'une requête de Miræus aux archiducs au sujet de ses ouvrages, et de la solution qui y fut donnée; l'autre de la nomination de Valère André à la chaire de langue hébraïque à l'université de Louvain. — 9° Revue bibliographique (pp. 486-492). La livraison, qui est la dernière du t. Ier, se termine par une liste des membres de la Société d'histoire et d'archéologie au 31 décembre 1859, et par une table des matières.

Tome II, (année 1860) 1re *livraison.* Le t. II commence par une notice historique fort soignée, sur le dernier duc de Bouillon (pp. 1-51). Pour le reste, la livraison donne la deuxième partie (Histoire religieuse) de la notice de M. Piot sur la ville de Léau (pp. 52-76), un deuxième fascicule de notes relatives à l'histoire des arts en Belgique, par M. Dodd (pp. 77-84), et la suite des recherches de M. Genard sur les grandes familles artistiques d'Anvers : Tassaert (pp. 85-90).

Les *Mélanges* (pp. 99-105), et la *Revue bibliographique* (comptes rendus littéraires, pp. 106-112), terminent la livraison. Dans les premiers nous avons remarqué comme intéressant l'histoire littéraire, un document relatif à la nomination de J. J. Chifflet au titre de médecin botanographe ou herbaire des archiducs.

II. *Messager des sciences historiques,* 1859, 4e livraison.

Cette livraison reproduit (pp. 405-438) la notice du baron de Saint-Genois sur Vander Vynckt, l'auteur de l'*Histoire des troubles des Pays-Bas,* qui avait paru dans l'Annuaire de l'Académie de Belgique, année 1859. La partie bibliographique offre un intérêt tout particulier; elle comprend à la fois la nomenclature des éditions et des manuscrits de l'ouvrage mentionné, et la liste et l'analyse des œuvres inédites de Vander Vynckt (au nombre de huit). Plus loin nous trouvons de M. Van Even, à Louvain, une notice sur le pléban Martin Geldolphe Vander Buecken, auteur d'ouvrages religieux en flamand, du XVIIIe siècle (pp. 467-472). Enfin nous signalons un long article de M. Vander Meersch intitulé : Un mot sur la question de l'invention de l'imprimerie, à propos de l'*Essai historique et critique,* etc., de M. Paeile (pp. 484-502). Nous n'avons besoin de dire que le savant archiviste de la Flandre orientale appartient au parti de Harlem, et félicite la Hollande « de sa bonne fortune d'avoir trouvé dans l'honorable archiviste de Lille, un défenseur aussi chaleureux

et aussi convaincu de ses droits trop longtemps méconnus. » Sous la Chronique, on trouve à la page 504 quelques détails descriptifs sur le premier livre avec date imprimé à Gand, dont notre ami M. Ferd. Vander Haeghen a récemment fait l'acquisition au prix de 480 francs (*Voy.* le *Bulletin,* t. XV, p. 560), et, à la page 507, un article nécrologique sur Prudens Van Duyse, une de nos illustrations nationales, homme remarquable tant par les dons de l'esprit, les talents et le mérite littéraire, que par les qualités du cœur qui en firent à la fois un grand citoyen et un précieux ami.

III. *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 29e année, 2e série, t. IX.

Nous y trouvons (pp. 306-345), sous l'intitulé : *Les bibliothèques de Rome,* par M. Kervyn-de Lettenhove, une série de notes et extraits d'un grand intérêt bibliographique, en ce qu'ils révèlent non-seulement l'existence de pièces historiques et diplomatiques, mais jettent du jour sur des productions littéraires restées inaperçues jusqu'ici et se rattachant à des noms qui touchent à l'histoire littéraire du pays. M. Kervyn fournit surtout des renseignements sur un trouvère du XIVe siècle presque inconnu, Jean de Condé, attaché à Guillaume de Hainaut, et sur un texte tout à fait nouveau des chroniques de Froissart, qui reproduit la dernière rédaction de l'auteur, et dont M. Kervyn fait ressortir l'importance historique. Quant aux recherches sur la naissance de Charlemagne, qui étaient, comme on sait, l'objet principal du voyage de l'académicien belge, elles sont restées infructueuses.

IV. *Bulletins de la société historique et littéraire de Tournai*, t. VI, Tournai, mars 1860.

Ce nouveau volume, riche surtout en notices archéologiques se rattachant au Tournaisis, et accompagné de plusieurs planches gravées, renferme aussi quelques articles, dignes d'être mentionnés au point de vue spécial de notre recueil. Nous citons particulièrement un aperçu sur la vie et les travaux de M. Frédéric Hennebert, né à Crèvecœur (département de l'Oise), le 25 mars 1800, mort à Tournai, le 26 novembre 1857 (p. 6). — Notice sur Jean Vandeville, évêque de Tournai, fondateur de l'établissement de la Propagande, à Rome,

(né en 1527, mort en 1592), et énumération de ses ouvrages, par M. le vicaire général Voisin (pp. 149-167). — Liste des plans gravés de la ville de Tournai (au nombre de 44) par le capitaine du génie A. Dejardin (pp. 171-188).

V. *Annuaire de la Société libre d'émulation de Liége*, pour l'année 1860 (11e année).

Pp. 1-78, Documents et matériaux pour servir à l'histoire de la Société libre d'Émulation (Ul. Capitaine). — Pp. 79-112, Discours de M. J. Stecher, lors du centième anniversaire de la naissance de Schiller, le 10 novembre 1859. Ce discours remarquable à la fois par le sentiment, le sens critique, l'intention patriotique de l'auteur et par les qualités solides du style, est suivi de notes savantes, parmi lesquelles nous distinguons la cinquième, traitant des traductions françaises de quelques œuvres de Schiller, publiées à Liége depuis 1822 jusqu'à nos jours.— Pp. 113-121, Les visions de Melinte (Liége, Baudouin Bronckart, 1657, in-4°), par Thomas des Hayons ; analyse littéraire de ce poëme, par M. N. Peetermans. — Pp. 122-131, Rapport de M. H. Helbig sur la *Bibliographie montoise* de M. Hipp. Rousselle. (*Voy.* notre *Bulletin*, t. XV, pp. 136-140).— Pp. 150-166, Notice biographique sur Alexandre Sylvain de Flandre, par M. Helbig. Cette notice est un fragment de l'introduction aux *OEuvres choisies* de Sylvain de Flandre, ouvrage qui est actuellement sous presse chez F. Renard, à Liége. Elle est introduite par le passage suivant de Colletet relatif au poëte belge, et tiré de son histoire des poëtes français (ouvrage inédit) : « Je l'appellerai le prince des poëtes de sa nation. Et en effet, je puis dire que de tous ces esprits belgiques qui se sont consacrés aux muses vulgaires, il n'y en a point qui ont reçu d'elles plus de faveurs ni plus de grâces. » — Pp. 220-233, Rapport sur les *Heures d'or*, de M. Éd. Wacken, par M. Oscar de Leeuw.

VI. *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne*. Troisième année. Liége, J. G. Carmanne, 1860, gr. in-8° de 191 pages.

Outre les statuts de la société et le tableau des membres, ce volume renferme le discours prononcé au nom du bureau par M. Ad. Picard, juge au tribunal de première instance, dans la séance

du 24 juin 1859, à l'occasion de la distribution des médailles aux lauréats du concours de 1858, — le programme du concours pour l'année 1860, — le rapport développé de M. Alph. Le Roy sur le concours dramatique de 1859 (pp. 59-78), enfin, la pièce couronnée, intitulée : *Les deux nèveux, comedeie ę treux actes* par M. André Delchef (pp. 79-191).

Parmi les sujets du concours de 1860, on remarque un mémoire sur l'histoire de la langue et de la littérature wallonne, avec la bibliographie de tous les ouvrages ou brochures qu'on peut attribuer aux différents dialectes wallons usités en Belgique, une grammaire élémentaire du patois liégeois (ces deux concours sont dus à la générosité de M. Ch. Grandgagnage, président de la société), enfin, une collection aussi complète que possible des proverbes, adages, etc. (*Spots*), usités en wallon. On ne peut que féliciter la société de ce développement de vie et de force qui se manifeste dans son sein et du mouvement salutaire qu'elle a déjà pu imprimer à l'éducation publique en éveillant et en épurant le goût des masses pour la littérature populaire.

Aug. Sch.

CATALOGUES. — VENTES DE LIVRES.

Catalogue des livres rares et précieux composant la bibliothèque de M. Auguste Veinant. Paris, Potier, 1860.

Ce catalogue est digne de l'attention des bibliophiles et des bibliographes ; il offre une réunion choisie de livres curieux et d'exemplaires d'élite ; il présente des ouvrages très-peu connus et des éditions qui ont échappé aux plus habiles investigateurs. Nous citerons comme étant dans cette dernière catégorie la *Vraye médecine de Maistre Crimache*, Paris, Jean de l'Astre, 1575, petit in-8°, 11 feuillets (*le Manuel du libraire* n'indique qu'une édition postérieure, Rouen, 1602) et les *Justes plaintes du sieur Tabarin*

sur les misères et divisions de ce temps, 1621, opuscule d'une telle rareté qu'il était resté inconnu à M. Leber, auteur d'un travail spécial très-étendu sur la bibliographie tabarinique. (*Plaisantes recherches d'un homme grave sur un farceur,* 1836, nouvelle édition, 1856).

Une édition du *Maniement d'armes,* par Jacques de Gheyn, Francfort, 1609, in-4°, n'est pas décrite au *Manuel.*

Les cent drogues admirables du merveilleux opérateur des îles non découvertes des royaumes invisibles, Paris (vers 1610) et le *Restaurant des constipés de cerveau freschement apporté des isles d'Yambole, où le monde s'ennuie de trop vivre,* sont des facéties que nous n'avons vues indiquées nulle part. La dernière est écrite en langage matois qui est une espèce d'argot.

M. Veinant était l'heureux propriétaire du seul exemplaire connu du *Rousier des dames,* petit poëme de Desmarins (on a imprimé par erreur Desmarius) de Musau. Il en a d'ailleurs donné, en 1852, une réimpression tirée à 57 exemplaires seulement.

On trouve dans le catalogue qui nous occupe, une réunion nombreuse et curieuse de chansonniers, de facéties, de conteurs ; l'énumération ne saurait être admise ici. Nous nous bornerons à signaler un très-bel exemplaire de l'édition originale des *Nouvelles récréations* de B. Desperiers, Lyon, 1558, édition dont le *Manuel,* publié en 1842, ne mentionne aucune adjudication. Elle s'est vendue depuis 163 fr., vente Buvignier, et 101 fr., A. Bertin.

Les notes toujours succinctes, semées dans le catalogue de M. Veinant, apprennent bien de petits détails qui ne sont pas sans intérêt pour la connaissance des livres rares. Donnons quelques exemples.

Le Nouvel amour de l'invention du sieur (*Almanque*) *Papillon,* Lyon, 1543, pet. in-8°, 16 feuillets, édition originale. On lit sur le titre un avis curieux (au lecteur), qui n'a pas été reproduit.

Les *Récréations françoises,* Lyon, 1662, 2 tomes, in-8°. Les deux titres gravés rappellent, par les personnages grotesques qui y sont représentés, les *Songes drolatiques* de Pantagruel.

Regrets et complaintes des gosiers altérés, Paris, 1575, pet. in-8°, 8 feuillets. Facétie en vers des plus rares ; il y a une autre édition,

Rennes, 1624, qui présente des additions sensibles et quelques retranchements.

L'utile et plaisant passe temps pour tous fidèles chrestiens, Rouen (1615), pet. in-16.

Ce livre singulier peut être lu de quelque côté qu'on l'ouvre, soit par en haut, soit par en bas. Pour obtenir ce résultat, on a imprimé deux exemplaires à la fois, l'un ayant la dernière page au verso et en sens contraire de la première page de l'autre, et ainsi de suite pour tout le volume.

Nouveau traité du mariage chrétien et un traité très-nécessaire d'impuissance de l'homme et de la femme, par Cl. Horry, Paris, 1700, in-12.

On trouve dans ce volume des choses curieuses ; p. 237, une consultation sur l'impuissance pour M[lle] de Gennes, contre M. de Pont, sieur d'Aubevois ; p. 273, les formalités à suivre pour visiter légalement un impuissant ; p. 299, l'arrêt du Parlement de 1677, qui proscrit le congrès.

La compagnie agréable, contenant toute sorte d'histoires galantes. Paris (Hollande), 1685, pet. in-12.

Volume rare qui n'est pas mentionné au *Manuel*. Il est orné d'un charmant frontispice gravé à l'eau-forte, par Romain de Hooghe, et d'une composition aussi riche qu'ingénieuse.

M. Veinant s'était attaché à réunir, entre autres singularités, des livres annotés par Jamet le jeune. Cet érudit, qui a laissé fort peu d'ouvrages, avait la manie d'insérer des notes plus curieuses qu'édifiantes sur ce que les volumes qu'il possédait, laissaient de papier blanc à sa disposition. Les bibliophiles se rappellent ce que Ch. Nodier a dit de ce philologue original : « ses notes ne sont guère remarquables que par un cynisme peu commun de pensées et d'expressions, il brode des polissonneries sur un moraliste et des impiétés sur un sermon. On ne peut lui refuser toutefois une vaste et curieuse érudition, et la plus singulière facilité à saisir des analogies ingénieuses entre des auteurs qui ne présentent aucun rapport apparent. » On peut compter que les volumes annotés par Jamet se main-

tiendront en faveur auprès des curieux, et depuis une vingtaine d'années leur prix a singulièrement augmenté.

Mais ce n'est pas seulement des livres qu'avait rassemblés M. Veinant que nous voulons parler; nous tenons aussi à dire quelque chose de leur propriétaire.

Une notice placée en tête du catalogue dont nous parlons, donne quelques détails sur l'amateur qui avait formé cette collection. Mort il y a peu de temps à l'âge de soixante ans, M. Veinant était un bibliophile enflammé de tout le feu sacré. Possesseur d'une fortune bien modeste, il était parvenu à former une bibliothèque précieuse, et, en 1855, il avait fait une vente importante. Il y avait chez lui « passion décidée, besoin ardent d'acquérir de beaux livres, con« naissance approfondie de la bibliographie curieuse, patience à « toute épreuve, activité infatigable; il chercha toujours, attendit « longtemps et saisit à point nommé l'occasion d'acquérir à un prix « minime tel ou tel livre d'une grande rareté; une sûreté de coup « d'œil infaillible lui fit acquérir souvent pour presque rien des « livres rebutés de tous les amateurs à cause de leur défectuosité et « que ceux-ci lui ont enviés depuis, car M. Veinant avait un talent « admirable pour la restauration des livres. Il fallait voir avec quel « soin il enlevait la vieille reliure, lavait et encollait les feuillets, les « réglait à l'encre rouge, une encre d'un beau rouge pâle dont il « avait le secret! Il fallait voir avec quel soin il pliait et ajustait les « feuillets, avec quel goût il indiquait aux relieurs les plus habiles, « la couleur du maroquin et des gardes, et les ornements qui conve« naient à chaque volume! Il fallait voir avec quelle sollicitude il « surveillait les opérations lentes, délicates et nombreuses de la « reliure! Et les relieurs l'exécutaient avec déférence, suivaient ses « instructions avec docilité, car ils le savaient infaillible. »

G. B.



HISTOIRE DES LIVRES.

Les Opuscula *de* Jean Despiennes.

Lettre à M. le Président de la Société du Hainaut.

Mon cher Président,

Je viens de recevoir et de lire le dernier volume des mémoires de notre Société. La dissertation couronnée sur les poëtes latins du Hainaut devait attirer d'abord l'attention d'un bibliophile. Il s'agissait bien là de bouquins — et bouquins très-bouquins, — de ces *Montoiseries* que nous colligeons à l'envi depuis bientôt, hélas! quarante ans!

Ma petite bibliothèque me mettant à même de remplir quelques *desiderata* de l'auteur, ce serait un crime, n'est-ce pas, de laisser la lumière sous le boisseau. Si, de votre côté, vous vouliez chercher un peu dans votre sanctuaire montois, vous y trouveriez aussi, j'en suis certain, plus d'un illustre inconnu à exhumer, plus d'un papillon brillant à faire sortir de sa chrysalide de parchemin moisi. Essayez-le. Les exhumations sont aujourd'hui fort à la mode dans la critique littéraire; presque aussi à la mode que les *éreintements*.

Commençons par Jean Despiennes, ce prince — singulier prince — des poëtes montois.

L'auteur du Mémoire dit que M. G. Brunet, dans le t. I, 2e série du *Bulletin du bibliophile belge,* cite une édition de ses *Opuscula,* de Mons, 1628. Cette édition serait une lacune dans votre excellente Bibliographie. Mais, consolez-vous; elle n'a jamais existé. M. Brunet parle simplement des *opuscules* de Despiennes, imprimés à Louvain et à Mons, 1623, 1628. Il aurait pu ajouter, et à Namur. Ce n'est pas l'édition de Louvain, de 1623, qui a été réimprimée à Mons, mais quelque supplément à sa collection première.

Celle-ci se compose de huit parties. Je suis parvenu, non sans peine, à y réunir les sept parties suivantes :

1° *Despiennesii pitheci testamentvm et epitaphivm*, in-8°, 16 pages, sans lieu ni date (avec des corrections nombreuses de la main de l'auteur).

C'est le n° IX de ses *Metrographica*.

L'épitaphe de la guenon est suivie de celle de maître Simon Delleye, curé de Jurbise, et d'une autre que Jean Despiennes se composait, par avance, lui-même. Le tout dédié au fils du grand Erycius Puteanus, jeune homme de la plus haute espérance, et précédé de compliments en vers adressés à l'auteur, par H. MARBAIS (encore un poëte montois ?)

2° *Beati Jacobi de Marchia, ordinis fratrvm minorvm lavs postvma. Montibvs Hannoniæ, ex officina Wavdræana. M.DC.XXV*, 16 pages in-8°. (N° X des *Metrographica.*)

3° *Epithalamivm metrographicorvm Joannis Despiennes ab Hannonia, opvscvlvm vndecimvm. Anno M.DC.XXV.*

Vers de circonstance sur le mariage de Lamoral de Sainte-Aldegonde et d'Agnès de Davre.

4° *Eximii viri Andreæ de Wipion, ecclesiæ cathedralis Namuranæ poenitentiarii et canonici gradvati. Sacræ theo-sophiæ lavrea doctoralis. Metrico occentv I. D., XIII cal. novemb. M.DC.XXVI. Lovanii, typis Henrici Hastenii. Anno M.DC.XXVI*, in-8°, 14 pages. (N° XII des *Metrographica.*)

André de Wipion exerçait, à Namur, les fonctions de censeur des livres. Il accordait, d'ordinaire, son approbation à Despiennes, dans les termes les plus flatteurs : « *Hoc... poësi luxuriante refertum imprimi poterit*, etc. » Le prévôt de Saint-Aubain lui rend, ici, sa politesse.

C'est à la fin de cet *opuscule*, et pour remplir la dernière page, que Despiennes donne l'épigramme à l'adresse de son cousin Bassecourt, épigramme dans laquelle il compare délicatement la tête chauve du ministre hérétique au derrière pelé de sa guenon (1).

---

(1) *Voy. Notice sur Fabrice de la Bassecourt.* Bruxelles, 1857, in-8°.

5° *Metrographica Joannis Despiennes dv Fay opusculum XIII. Namvrci, typis Christiani Ouvverx, typog. jur. sub signo Circini aurei. Anno* 1627, in-8°, 16 pages non cotées.

Compliments adressés, sous toutes les formes, au duc Philippe d'Arenberg, gouverneur de Namur. Passons.

6° *Metrographica in quibus epvlvm sacrvm occinentibus parentibus et amicis clarissimo viro Io. Despiennes dv Fay, Præposituræ suæ in Cathedrali Namurana Iubilæum celebranti. Namvrci, typis Christiani Ouvverx, typog. jur. sub signo Circini aurei. Anno* 1628, 18 pages non cotées.

Cet *epulum sacrum* se termine par une petite pièce de vers sur une bécasse : *De venustula scolopace.* Nous en donnons les quelques vers suivants, comme échantillon du *goût* de l'auteur :

Illius emissum de culo mandere stercus,
Hincque lubens digitos lambere crede meos,
Tandem avide puto libum cum stercore sumpsi, etc.

7° *Hierarchica logogriphicis sæpiusculè adlusionibus delineata. — I. Despiennes ab Hannonia, S. T. Licentiati. D. Parviquesvij* (1), etc. *Opusculum XV. Namuri, typis Christiani Ouvverx,* in-8°, sans date, 20 pages ; l'approbation, signée A. de Wypion, est datée du 6 juillet 1630.

Riche recueil de calembours latins. Ainsi, un archevêque devient *arci scopus ;* au légat apostolique, il dira : *lega thus ;* le prêtre sera *sacer* et *dos,* et autres gentillesses du même genre — de l'esprit, *par approximation,* comme dans le Charivari.

Les n°s 2, 5 et 7 ont seuls été cités par l'auteur du Mémoire qui ne les avait pas vus. Il est à regretter qu'il n'ait pas pu analyser les sept dernières parties qui ne sont pas les moins drôles et qui abondent en renseignements pour une *biographie intime* du poëte. Ainsi, il y aurait appris que Despiennes possédait une guenon ; qu'à la mort de cette bête chérie, il lui avait élevé un monument — une colonne, peut-être — avec une épitaphe en vers latins, toujours :

Perüa (2) me genuit. Lisbonaque vendidit. Hanno
Excepit. Tumulum terra Namurca dedit.

---

(1) Seigneur de Petit-Quévy.
(2) Le Pérou.

On pouvait voir la chose dans la demeure du prévôt Despiennes, près de la cathédrale de Saint-Aubain, la quatrième maison après la cour (le conseil) de Namur, aujourd'hui le tribunal civil (1).

Cette guenon nous remet en mémoire la tombe élevée à son chien par notre aimable et regretté confrère, le baron de Stassart, autre enfant adoptif de Namur.

L'*Opuscule* XVe porte la date de 1630. Despiennes ne mourut que dix ans après. Pendant ces dix années fit-il encore paraître de nouvelles poésies, ou se reposa-t-il sur ses lauriers? Vous aurez, peut-être, la bonne fortune de nous l'apprendre.

A propos d'André de Solre, page 386, M. L. cite ses *Musæ brabantinæ* « qu'il n'a pu se procurer nulle part. » Nous sommes heureux de pouvoir le tranquilliser sur le sort de cet ouvrage. Les *Musæ* reposent en paix sur les rayons de ma bibliothèque, au milieu d'une société — nombreuse quoique choisie — de drôleries du même genre et à côté d'un autre poëte, montois peut-être, mais certainement du Hainaut, dont M. L. n'a pas parlé : François Patrice Gallemart.

R. I. P.

Votre tout affectionné et dévoué confrère,

R. Chalon.

Le psautier en lettres d'or donné par Louis le Débonnaire à l'abbaye de Saint-Hubert, en 825.

M. Neumann, procureur d'État près le tribunal de l'arrondissement de Luxembourg, possède quelques manuscrits fort intéressants, qui proviennent de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Hubert.

Un de ces manuscrits est le célèbre psautier en lettres d'or, donné, suivant le *Cantatorium,* par Louis le Débonnaire, à ladite abbaye,

---

(1) C'est l'auteur lui-même qui donne son adresse aux amateurs.

en 825, lors de la translation des ossements de saint Hubert à son lieu de repos actuel.

M. Neumann a eu l'extrême obligeance de me confier ce trésor littéraire, pour en faire l'objet de mes études.

Je m'empresse d'en faire connaître ici le résultat, heureux de savoir que ce document, si précieux sous plus d'un rapport, est sauvé de la destruction et que le pays de Luxembourg a le bonheur de le posséder (1).

J'esayerai d'abord d'en donner une exacte description et de passer successivement en revue : 1° l'ouvrage lui-même, c'est-à-dire le psautier avec la préface de saint Jérôme ; 2° les trois pièces de poésie (accompagnées de trois peintures à la gouache) et deux prières qui le précèdent ; 3° la reliure avec les ornements, et 4° plusieurs pièces d'une écriture plus récente, inscrites sur des feuilles laissées originairement en blanc, et une pièce de musique collée dans l'intérieur du couvercle.

A. — PARTIE DESCRIPTIVE.

C'est un volume in-4°, sur vélin, richement relié, de 164 feuillets non numérotés ; la hauteur du volume est de 0m,25 sur 0m,20 de large.

I. — TROIS PIÈCES DE POÉSIE QUI PRÉCÈDENT LE TEXTE.

Au verso du 3e feuillet, sur dix lignes, un poëme en l'honneur de Lothaire, fils de Louis le Débonnaire. Bien que ces pièces soient copiées textuellement dans le Second voyage littéraire prémentionné, je crois devoir les produire de nouveau et les accompagner d'une traduction, puisqu'elles me serviront de principal argument dans mes conjectures sur la provenance du psautier (2).

---

(1) Ce psautier, mentionné par plusieurs auteurs, a été particulièrement décrit, aux pp. 135-144 du Second voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Paris, 1724.

Comme cet ouvrage, assez rare, n'est pas à la portée de tout le monde, je ne crains pas que mon travail paraisse superflu ou inutile, d'autant plus que j'entre dans des détails restés inconnus et que je ne partage pas l'opinion des savants bénédictins, quant à la provenance du manuscrit.

(2) Cette pièce de poésie et le portrait de Lothaire qui l'accompagne ont fait

« *Jnclita cæsareum diffundit fama triumphum*
Hlotharii, celebrat quem maximus ambitus orbis.
Hunc Oriens recolit mittens veneranter Achivos
qui veniam curvi poscant et fœdera pacis.
syderis occidui populi sua jura tremiscunt,
et tanto gaudent proni se subdere regi;
quem non verba valent titulis exponere certis
ingenii locuples neque sufficit illius unquam
virtutis animi propriis percurrere verbis
nec si centeno loqueretur lingua meatu. »

TRADUCTION.

Une brillante renommée préconise par toute la terre le triomphe impérial de Lothaire.

L'Orient le célèbre en envoyant une députation de la Grèce pour solliciter une alliance réconciliatrice; les peuples de l'Occident vénèrent son sceptre et sont fiers de se trouver sous son tutélaire ombrage. La parole est trop faible pour exprimer tous les titres qui le recommandent à notre hommage; l'esprit le plus ingénieux ne saurait tracer le portrait de ses vertus, dût-il employer cent bouches pour les chanter.

Au recto du 4e feuillet un portrait à la gouache de l'empereur Lothaire. L'empereur à haute stature est assis sur un siége antique, dont un lion et une lionne forment les deux bras; des bandelettes croisées composent la chaussure de l'empereur. Sa chlamyde est agrafée sur l'épaule gauche, il a la couronne sur la tête, son épée dans le fourreau; il tient à la main un long bâton en forme de sceptre.

Lothaire conserve ici, dit Capefigue (1), la dignité telle que le pape Léon l'a instituée pour Charlemagne.

Au verso du 4e feuillet, un poëme de dix vers, comme le précédent, en l'honneur du roi David.

« *Rex fuit eximius de multis fratribus, unum*
quem Ds̄ elegit regnandi ut sceptra teneret;
cœlitus hunc sacro spiramine namq. coegit
psallere bis quinis cœlestia carmina chordis,

---

supposer que Lothaire a été le donateur du volume et non Louis le Débonnaire (Second voyage littéraire, p. 135). Dans un avertissement inséré à la fin de leur volume, les savants bénédictins renoncent à cette conjecture pour en émettre une autre, à laquelle je reviendrai plus tard.

(1) Capefigue, Histoire de Charlemagne, t. II, p 274.

quæ nasciturum regalis semine ventris
signarent XPM mundi per enigmata regem.
Quem canit et citharæ modulantis verbere plectri
organa multiplici componit et inclita sensu
cymbala psalterium prædocto pollice pulsat
Mystica designent ut nobis carmina regem. »

TRADUCTION.

Il y eut un roi illustre, que parmi ses nombreux frères Dieu a choisi pour gouverner son peuple.

Une inspiration céleste l'appela à chanter sur les dix cordes de son luth la prophétique annonce de la naissance de Jésus-Christ. Son langage symbolique le désigne comme le rejeton de la souche royale et le futur dominateur du monde. Chantre mélodieux, il tire, par une touche adroite, des sons argentins de la sonore guitare, et il les accompagne d'une psalmodie sublime, qui sous le voile de l'allégorie proclame le mystérieux triomphateur.

Au recto du 5e feuillet, une figure assise peinte à la gouache et représentant David. Une grande auréole entoure sa tête, il porte une tunique bleue, et une chlamyde de couleur pourpre est agrafée sur son épaule droite.

Au verso du même feuillet un poëme de dix vers en l'honneur de de saint Jérôme.

« *Hieronymus mundi celeberrimus extat in orbe*
quem meritis vitæ fulgens veneratur Eous,
syderis occidui reminiscitur ultima Thyle.
Testamenta Dī geminae qui consona legis
tradidit ac vertit mutans sermone latino.
Hæc quoque psalmorum gratissima cantica nobis
transtulit ac demum rectum correxit ad unguem.
Continet ut præsens descriptus namq. libellus
quem fieri regis veneratio magna coegit,
cujus amor mundi quadrifida climata complet. »

TRADUCTION.

Jérôme est un nom célèbre dans tout l'univers. Ses mérites, sa sainte vie, le pays de l'aurore les vénère, et l'ilot le plus reculé de l'Océan en a gardé le pieux souvenir.

C'est lui qui a confronté avec l'original et qui a traduit en latin le texte de l'Ancien et du Nouveau Testament. C'est lui qui nous a fait la traduction correcte des charmants cantiques que renferme ce psautier, manuscrit dédié comme hommage au roi, qui commande la vénération dans les quatre parties du monde.

Au recto du 6e feuillet, une peinture à la gouache représentant aint Jérôme, portant l'inscription *Hieronymus* des deux côtés de la tête. Il porte le costume presbytéral de l'époque.

Écriture des trois poëmes.

Les trois poëmes sont écrits en encre noire, en capitales rustiques du IXe siècle.

Cette écriture s'est soutenue constamment, avec moins de variation que les autres, jusqu'au Xe ou XIe siècle. Car quoique Charlemagne, par un zèle bien éclairé, eût occasionné un heureux changement dans l'écriture, celle-ci ne laisse pas que d'être en usage dans les manuscrits, et au IXe siècle on en écrivait encore des pages entières.

Les alinéas ne sont ni saillants, ni rentrants, mais tous bien alignés.

La ponctuation est négligée; on ne voit que çà et là un point placé au milieu ou au bas de la ligne.

On ne rencontre que les abréviations suivantes :

Ds̄ pour Deus, namq. pour namque, XPM pour Christum, Dī pour Dei.

Peintures à la gouache.

L'étude des miniatures et des enluminures des anciens manuscrits est pleine de charme et d'utilité. Elle nous fait connaître l'état de la peinture à des époques dont il ne nous est point parvenu de tableaux proprement dits; elle achève pour des époques moins stériles de caractériser les écoles; elle comble des lacunes qu'offre la série des peintres et de leurs ouvrages. Et puis, que d'enseignements sur les mœurs, les usages, les arts, les costumes, la direction des idées à des époques dont l'histoire se trouve encore enveloppée de profondes ténèbres!

L'imperfection du dessin dans nos trois peintures prouve moins peut-être le manque de talent de leur auteur qu'elle nous reporte à un temps où cet art était encore dans l'enfance.

Ce genre d'ornementation des manuscrits ne prit naissance qu'au VIIIe siècle et l'exécution de la peinture gagna graduellement en perfection, depuis le VIIIe jusqu'au XVIe siècle (1). De cette manière

(1) Du dessin et de la miniature dans leur application aux manuscrits. *Bulletin du Bibliophile belge*, t. II, 1845, p. 426.



cette imperfection même serait à considérer comme une preuve de l'antiquité du travail.

II. — DEUX PRIÈRES.

Au verso du 6e feuillet et au recto du 7e, se trouvent en vingt-cinq lignes chacune, deux prières écrites en encre noire, en minuscules carolines, commençant l'une par les mots : « *confiteor Dn̄o et omnibus sanctis ejus et tibi pater, quia ego miser et peccator peccavi* » (*voir* Second voy. litt. de deux religieux bénédictins, p. 139) ; l'autre par les mots : « *omnipotens qui p. os David electi tui carmina nos dulciflua docuisti.* » (*Voir* ibidem.)

Dans ces prières les abréviations sont plus fréquentes que dans le psautier lui-même. On voit qu'elles datent d'une époque moins reculée que le corps de l'ouvrage.

III. — LE PSAUTIER PROPREMENT DIT.

La *præfatio Hieronymi* occupe le verso du 7e et le recto du 8e feuillet. Elle est écrite en lettres d'or. Les caractères sont, comme ceux du psautier, des minuscules carolines avec alinéas saillants et titre en onciales carolines.

Cette préface, le titre qui suit et les psaumes mêmes nous font voir que c'est la vulgate latine du psautier de David, prise sur les 70, qui sont la plus ancienne des traductions, et corrigée par saint Jérôme. Cette première édition, toute grossière qu'elle était, mais exacte autant que possible, fut d'abord seule chantée par les fidèles (1).

Le titre du psautier, écrit dans un encadrement d'or sur sept lignes, dont les cinq premières en majuscules romaines, les deux dernières en onciales carolines, occupe le verso du 8e feuillet. Il est

---

(1) Il y a plusieurs éditions imprimées de cette première élucubration des Psaumes. Je me bornerai à n'en citer qu'une seule : *Biblia ad vetustissima exemplaria nunc recens castigata, Lovanii ex officina Bartholomæi Gravii typographi;* imprimée vers 1526, qui est la date du *Privilegium Cæsareum*. Plus tard, saint Jérôme fit lui-même une nouvelle version latine d'après le texte original, qui fut adoptée aux xe et xie siècles, dans la plupart des églises d'Italie et des Gaules pour être de nouveau remplacée au xvie par Pie V, qui fit partout rétablir l'usage du psautier romain.

conçu en ces termes : *Incipit liber Psalmorum emendatus a sancto Hieronimo presbitero.*

Les 150 psaumes, qui commencent au recto du 9e feuillet, vont jusqu'à fol. 164. Le premier commence par une grande majuscule ornementée représentant les lettres *Be* réunies. De semblables majuscules se trouvent après chaque dizaine de psaumes. Cet usage s'est encore continué dans le xe siècle. Un fragment d'un évangéliaire latin, manuscrit n° 693 de la bibliothèque impériale de Paris, le prouve.

Écriture des Psaumes.

Tous les psaumes sont écrits en minuscules carolines, fort élégantes. Cette écriture, qui, sous Charlemagne, se sentit de la rudesse de la mérovingienne, parvint sous les premiers successeurs de ce prince au plus haut degré d'élégance.

Des exemplaires qui, sous ce rapport, présentent beaucoup d'analogie avec notre psautier, sont la magnifique bible présentée à Charles le Chauve, par l'abbé et les moines de Saint-Martin de Tours, et écrite au VIIIe ou au IXe siècle (1), et le manuscrit de Térence du IXe siècle, n° 7899 du fonds latin ancien de la bibliothèque impériale de Paris (2).

Les entêtes des psaumes sont écrits en onciales carolines du temps de Charlemagne et de ses successeurs, faciles à reconnaître à la beauté et à l'élégance des contours.

Chaque psaume commence par une majuscule ornementée et coloriée.

Les ornementations de l'intérieur de ces majuscules se composent de ces dessins rubannés, caractéristiques de l'époque carlovingienne. Elles sont nombreuses à cette époque et surtout fort riches en variations de composition. Nous en voyons d'analogues sur différents meubles d'église, entre autres sur des reliquaires du IXe siècle de l'église de Coire, en Suisse (3).

---

(1) Dom de Vaines, Dictionnaire raisonné de diplomatique, t. I, p. 446.

(2) Champollion, Paléographie des classiques latins, d'après les plus beaux modèles de la bibliothèque royale de Paris. Paris, 1839.

(3) Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich. Band XI, 7. Beschreibung der Domkirche zu Chur, p. 162 : « Sogenannte Verschbüchse für

Les alinéas sont saillants.

La ponctuation est assez régulièrement observée par le point placé au haut, au bas ou au milieu de la ligne.

En général on peut remarquer que dans tout le psautier on reconnaît la perfection que l'écriture avait acquise sous les premiers successeurs de Charlemagne. Les belles capitales romaines ont été remises en honneur et employées avec soin; on avait fixé la minuscule en la perfectionnant et en l'accréditant au point de la rendre presque générale. Elle se maintint jusqu'au moment où elle fut remplacée par la gothique.

Parchemin et reliure.

La matière sur laquelle le psautier est écrit, est un parchemin qui paraît avoir été d'une blancheur remarquable et avoir les caractères de ce parchemin qui, pendant les VIIe et VIIIe siècles, vint remplacer le papyrus, ensuite des changements survenus en Orient par les ravages des Arabes, qui obligèrent les peuples du Nord à aviser au moyen de remplacer une matière qu'ils ne pouvaient plus facilement se procurer.

Quant à la reliure du volume, je ne pense pas que ce soit la reliure primitive. Deux tablettes épaisses de bois, revêtues de cuir, le tout recouvert d'un velours d'un beau rouge en forment les couvercles. Des lames d'argent en garnissent les coins, et les fermoirs, au nombre de deux, sont en cuir recouvert de velours de même couleur que celui des couvercles, et terminés par des oreillettes à charnières d'argent. Le couvercle supérieur est garni de lames en argent doré formant un encadrement carré, ornées d'incisions régulières, qui se répètent sur toute la longueur des lames. Au milieu une croix formée par des lames de mêmes dimensions et ornée de même. Au centre dans une plaque ronde d'argent doré, d'un diamètre de $0^{m}.08$, une tête barbue, chevelue et couverte d'une couronne affectant la

---

den Transport des Viaticums, auch wohl der Reliquien, von Holz mit einem Ueberzug aus velgoldetem Kupferblech..... jedenfalls aus dem Mittelalter und kaum neuer als das IX. Jahrhundert. Die getriebenen Ornamente stellen dar das der carolingischen Kunst eigene, viel verschlungene Riemenwerk dar; auf der Schmalseite auch Vögel und fischartige monstra von vorherrschend kalligraphischen Behandlung. Pl. VIII.

forme d'un casque, peut-être Louis le Débonnaire, le donateur du livre ou son fils. Une couronne semblable se trouve sur le sceau d'une charte de Lothaire, reproduite dans Mabillon, De re diplomatica, p. 419, tab. 37.

Au milieu du couvercle inférieur, dans un encadrement carré formé par des lames unies, en argent doré, se trouve un David sculpté en ivoire de style byzantin, d'une exécution admirable.

Ce David a 0m,12 de haut sur 0m,05 de large. Le roi est représenté assis sur un trône et muni de son instrument.

On connaît des reliures semblables de manuscrits du VIe ou du VIIe siècle, entre autres l'exemplaire des Pandectes de Justinien, conservé à la bibliothèque laurentinienne de Florence (1). Ces deux volumes in-fol. sont reliés avec des tablettes de bois, couvertes de velours rouge et garnies d'ornements d'argent sur le plat et aux angles. Mais cette reliure peut avoir été restaurée et modifiée depuis.

Pétrarque déjà avait fait relier avec ce luxe les épîtres de Cicéron, transcrites de sa main. Ce volume se trouve encore dans la même bibliothèque de Florence. Il est relié en bois avec des coins et des fermoirs de cuivre.

On sait que la plupart des manuscrits remarquables par la magnificence des reliures appartiennent à l'époque de Charlemagne et de ses successeurs. L'évangéliaire de saint Riquier, donné à l'abbaye de ce nom par Charlemagne, en 793, était couvert de plaques d'argent et orné d'or et de gemmes.

Il y avait sans doute pour la reliure, comme dans tout le domaine des arts et des sciences, une époque de décadence ; mais au XVe siècle les reliures commencèrent de nouveau à être enrichies de plaques d'or, d'argent ou d'incrustations en ivoire. Dans le XVIe siècle, pour rendre les reliures plus solides, on les couvrit de planches de bois, souvent on revêtit ces planches de cuir ou de velours, ordinairement bleu ou vermeil.

En prenant en considération la différence des époques auxquelles peuvent être attribuées des reliures plus ou moins semblables, nous pouvons avec quelque droit nous demander si la reliure actuelle du

---

(1) Le moyen âge et la renaissance, par Lacroix et Seré, t. V.



psautier est contemporaine du texte lui-même. Je ne le pense pas. Il est possible, même probable, que les lames métalliques et la statue d'ivoire appartiennent à la reliure primitive; mais un fragment de musique du XIe ou XIIe siècle collé dans l'intérieur du couvercle inférieur prouve que la reliure a été restaurée et plus ou moins modifiée plus tard.

IV. — PLUSIEURS PRIÈRES ET AUTRES PIÈCES D'UNE ÉCRITURE PLUS RÉCENTE INSCRITES SUR LES FEUILLETS LAISSÉS EN BLANC AU COMMENCEMENT ET A LA FIN DU VOLUME ET PIÈCE DE MUSIQUE COLLÉE DANS L'INTÉRIEUR DU COUVERCLE INFÉRIEUR.

Les RR. PP. Martene et Durand, dans leur Second voyage littéraire, ont copié les prières et autres pièces inscrites sur les feuillets laissés en blanc au commencement et à la fin du volume. Toutes ces pièces, d'une écriture moins ancienne, mais de dates différentes, sont en encre noire, et n'ont pas de rapport direct avec le psautier lui-même. Nous y lisons :

a. *Orationes pro statu sanctæ Dei ecclesiæ.*

b. *Quatuor orationes.*

c. *Incipit oratio pro vivorum qui psalterium in ordine vicis suæ cantare debent italicom. Primum genibus flexis in terra orationem dominicalem et simbolum, tum denuo repetat eamdem orationem dominicalem suppliciter obsecrans.*

Dans cette prière une abbesse d'un couvent de filles prie pour les frères Lothaire, Charles et Louis, tous trois fils de l'empereur Lothaire. Elle y prie aussi pour Charles qu'elle appelle son seigneur, parce qu'apparemment son monastère était sous la domination de ce prince. — Cette pièce d'une écriture ancienne tient à la couverture du manuscrit.

Enfin à la suite de ces différentes prières se trouve une pièce plus récente encore conçue en ces termes : « *Apud Darisel, in comitatu de Salmis, pro remedio animæ suæ et mariti sui Anselmi domina Jela femina nobilis tradidit ad altare S. Petri sanctique Huberti ad luminaria ecclesiæ XXX denerendas ceræ quæ solvuntur in festo Sti Huberti.* »

La pièce de musique insérée dans l'intérieur d'un des couvercles représente une série de neumes usités au XIe et au XIIe siècle et

serait digne d'un examen sérieux qui peut-être ne serait pas sans importance pour l'histoire de l'harmonie au moyen âge.

Toutes ces pièces sont écrites postérieurement à la donation faite au monastère de Saint-Hubert et ne semblent fournir aucune preuve ni pour ni contre la donation telle qu'elle est rapportée par le Cantatorium.

B. — PARTIE HISTORIQUE.

Après avoir décrit ce précieux monument littéraire dans toutes ses parties, il m'importe d'étudier l'historique de sa provenance, sur laquelle les historiens ne sont pas d'accord, ainsi que les vicissitudes de son sort jusqu'à ce jour.

La plus ancienne source est la chronique de l'abbaye de Saint-Hubert, dite *Cantatorium*, publiée et traduite en 1847 par M. de Robaulx de Soumoy, publiée également par M. le baron de Reiffenberg, dans les Chroniques belges inédites.

Le Cantatorium est une source digne de la plus grande confiance. Le volume est un petit in-8° de 176 pages; le caractère, une minuscule romaine du XIIe siècle (1).

Plusieurs historiens tant anciens que modernes l'ont connu et consulté dans leurs travaux.

Il est cité par Gilles d'Orval, la Gallia Christiana (2), par Roberti (3), par dom Calmet (4), le père Bouille (5), les Bollandistes (6), dom Remi Cellier (7), Bertholet (8), Louvrex (9), le père de Marne (10),

(1) A l'époque de la révolution française, les archives et la bibliothèque de Saint-Hubert furent livrées au pillage; le manuscrit disparut; il y avait lieu de craindre qu'il ne fût perdu à jamais, lorsqu'un heureux hasard le fit retrouver en 1824, au moment où il allait être voué à la destruction. (Histoire de Bouillon, par Ozeray.) Il est actuellement la propriété de M. Théodore Geoffroy, officier supérieur de l'armée belge et archéologue distingué.

(2) T. III, Glossarium *ad finem*.

(3) Historia Sancti Huberti.

(4) Histoire de la Lorraine, t. II.

(5) Histoire de Liége, t. I.

(6) Acta Sanctorum, t. IV, p. 845.

(7) Histoire générale des auteurs sacrés, t. XXI.

(8) Histoire du duché de Luxembourg.

(9) Recueil des édits, t. IV.

(10) Histoire du comté de Namur.

Nicolas Lelong (1), et plus récemment par MM. Ozeray, de Gerlache et le baron de Reiffenberg.

Tous ces auteurs ont puisé avec confiance à cette source intéressante. Fisen (Hist. Ecclesiæ leod.) s'exprime en ces termes : *Eique illam fidem habemus quam tribui par est illi qui res usurpatas oculis scripsit.*

« *Suos etiam scriptores monasterium andaginense habuit,* disent Durand et Martene (2), *in quibus non ultimo ponendus est loco Cantatorii seu historiæ ejusdem loci auctor hic editus, vir sane ingenii exquisiti, nec pro sua ætate mediocriter doctus, sed et valde pius, cujus opus eximium miramur hactenus* (1729) *delituisse in percelebri monasterio.* »

Voici comment s'expriment à ce sujet les bénédictins, dit M. le baron de Reiffenberg, dans son introduction au Cantatorium :

« *Quocumque anno scripserit, is certe auctor est diligens et accuratus, publicaque luce dignissimus, utpote qui nihil prorsus asserat quod monasterii sui monumentis antiquis aut certe testibus oculatis non sit subnixum.* »

Cette confiance dans le Cantatorium, je la partage entièrement quant à ce qu'il rapporte sur la provenance du psautier qui fait l'objet de cette notice ; d'autant plus que les époques auxquelles le manuscrit se rapporte par les caractères paléographiques, ne nous permet pas d'en douter.

A l'occasion de la translation du corps de saint Hubert, dit le Cantatorium, qui eut lieu en 825, et à laquelle il assista avec plusieurs hauts personnages, Louis le Débonnaire fit des dons d'une magnificence royale à l'abbaye de Saint-Hubert. Les uns, dit-il, ont été détruits par le temps, les autres nous restent encore. Nous possédons un très-beau texte des Évangiles ornés d'or et de perles ; un psautier écrit en lettres d'or, avec une lettre capitale en tête de chaque dixaine de psaumes, etc.

Les indications correspondent parfaitement avec ce que j'ai dit dans la description du manuscrit que j'ai eu occasion d'admirer et d'étudier.

---

(1) Histoire du diocèse de Laon, p. 194.
(2) Amplissima collectio, préface, t. IV.



Martène et Durand (1) prétendent, d'une part, que le psautier n'a pas été donné par Louis le Débonnaire, mais par son fils Lothaire. Ils fondent cette opinion sur les vers et les peintures insérés au commencement du manuscrit.

D'une autre part, dans un avertissement inséré à la fin de leur Second voyage littéraire, ils émettent une tout autre conjecture : « Ayant depuis fait attention, disent-ils, à l'oraison écrite sur la couverture du manuscrit, d'une main aussi ancienne, il nous paraît plus vraisemblable que ce psautier a d'abord appartenu à une fille de Lothaire, abbesse ou religieuse d'un monastère de filles. Car elle y prie pour ses frères Lothaire, Charles et Louis, tous trois fils de l'empereur Lothaire. Elle y prie aussi pour Charles son seigneur, c'est-à-dire Charles le Chauve, parce qu'apparemment son monastère était sous la domination de ce prince. Les trois oraisons qui se trouvent aussi à la fin du volume pour l'évêque Étienne, qui, vingt-six ans après la mort de Charles le Chauve, gouvernait l'église de Liége, font croire que ce psautier passa ensuite des mains de cette princesse dans celles de ce prélat et que lui ou quelqu'un de ses successeurs le donna à saint Hubert. »

Ces preuves ne me semblent pas concluantes pour nier le fait de la donation, tel que le Cantatorium le rapporte. En effet, il est très-probable que les trois poëmes, qui précèdent le psautier, ont été écrits dans l'abbaye de Saint-Hubert, un certain temps après que la donation fut faite et, dans aucun cas, avant l'an 840.

Voici les motifs qui militent en faveur de cette opinion :

a. Les pièces de poésie sont écrites d'une autre main, en lettres noires, en capitales rustiques, tandis que le psautier lui-même est, du commencement à la fin, écrit en lettres d'or, onciales et minuscules de l'époque carlovingienne. On aurait, me semble-t-il, évidemment mis autant de luxe dans l'exécution de la dédicace, si celle-ci avait été contemporaine du psautier.

b. Les peintures qui accompagnent ces poëmes sont trop grossièrement faites, pour avoir été insérées par le calligraphe du psautier dans un chef-d'œuvre de cette espèce.

---

(1) Second voyage littéraire de deux religieux bénédictins. Paris, 1724.

c. Les poëmes eux-mêmes ne font aucune allusion ni au donateur, ni à la donation.

d. Il est difficile de comprendre comment l'auguste donateur a pu lui-même faire faire son panégyrique.

e. Le seul passage qui fasse allusion à la dédicace de l'ouvrage sont les derniers vers du 3e poëme : « *Quem* (*libellum*) *fieri* REGIS *veneratio magna coegit, cujus amor mundi quadrifida climata complet.* »

Ne serait-il pas permis de considérer ce passage comme purement historique ; l'expression *regis* s'appliquant à Louis le Débonnaire, qui aura fait faire le manuscrit ou auquel il aura été dédié.

Quant à la seconde hypothèse des R. P. bénédictins, émise dans le Second voyage littéraire prérappelé, je pense qu'elle tombe d'elle-même, si l'on considère avec moi la prière, sur laquelle se fonde l'hypothèse, comme étant insérée longtemps après la donation même, sur une feuille laissée disponible et collée dans l'intérieur du couvercle.

Il me paraît probable que les trois poëmes et les peintures qui les accompagnent ont été faits par des artistes de l'abbaye de Saint-Hubert, à une époque postérieure, peut-être à l'occasion de l'avénement de Lothaire au trône, pour honorer dans le fils la mémoire du père, le généreux donateur.

Saint-Hubert avait des artistes capables d'un travail semblable. « Quant aux arts libéraux, dit M. de Reiffenberg, dans son introduction au Cantatorium, ils étaient cultivés avec succès par les moines de Saint-Hubert. La transcription des livres était une obligation des disciples de saint Benoît, et nous avons donné ailleurs la description d'un *scriptorium*.

« Mais à côté d'habiles calligraphes, d'enlumineurs exercés, on comptait *des peintres,* des sculpteurs, des calculateurs, des musiciens, des érudits. »

D'un autre côté, les poëmes et les peintures de pareils livres ne font pas toujours allusion aux donateurs de ces livres : un psautier in-4°, exécuté en lettres d'or, appartenant jadis à la cathédrale de Metz, porte le nom de l'impératrice Hermintrude, inséré dans une formule de prières. Les trois premières pages offrent trois belles miniatures, d'un mérite réel pour l'époque.

Elles représentent : 1° David; 2° Charles le Chauve; 3° saint Jérôme écrivant la traduction de la Bible (1).

Le manuscrit déjà rappelé de Trèves, donné à l'abbaye de Saint-Maximin par Ada, porte les bustes de Charlemagne et de ses fils.

D'ailleurs, d'autres dons analogues faits par Louis le Débonnaire sont constatés par des témoignages irrécusables. L'influence de la haute protection accordée par Charlemagne à l'art de la calligraphie et de l'enluminure des manuscrits fit sentir ses effets sous Louis le Débonnaire, son fils et son successeur. Plusieurs exemples viennent à l'appui de cette assertion. Ce prince donna à l'abbaye de Saint-Médard de Soissons un évangéliaire richement décoré, que Martene et Durand trouvèrent encore dans le trésor de cette abbaye (2).

A l'exemple de son père, il offrait volontiers en don aux maisons religieuses et aux grands dignitaires de l'Église des évangéliaires richement reliés. Celui qu'il envoya au pape Étienne, qui l'avait sacré, était couvert de lames d'or, suivant Thégan. « Textum sacrorum evangeliorum aureis characteribus exaratum, laminisque metalli ejusdem absque admixtione cujus materiei inclusum (3). »

Les opinions divergentes sur la provenance du psautier de Saint-Hubert ont été alternativement admises par les historiens modernes (4), sans qu'aucun d'eux semble y avoir attaché une grande importance, ni examiné le manuscrit lui-même, dont, par conséquent, ils n'ont pu juger en connaissance de cause.

M. Robaulx de Soumoy, en citant les deux opinions sans les discuter, dit qu'on croit que le psautier existe encore aujourd'hui au village de Boevange, canton de Mersch, grand-duché de Luxembourg, entre les mains de M. Neumann, héritier du prieur de Saint-Hubert.

Je suis charmé d'avoir pu prouver, la pièce en main, que cette supposition repose sur un fait positif, et que le pays de Luxembourg

---

(1) Sur quelques manuscrits de la bibliothèque de Paris, *Bulletin du Bibliophile belge,* t. XII, p. 212.

(2) Moyen âge et renaissance, par Lacroix et Seré, t. V.

(3) *Ibid.*

(4) Éd. Fétis. Légende de saint Hubert, p. 52. Robaulx de Soumoy, Chronique dite Cantatorium, p. 30. Mouzon, Précis de l'histoire chronologique de saint Hubert, Liége, 1847.

a le bonheur de posséder un document aussi important par lui-même et par les souvenirs historiques qui s'y rattachent.

A Saint-Hubert, le psautier, comme bien d'autres bijoux de la même rareté, est devenu l'objet de la convoitise. Un jour, il avait disparu, c'était en 1010 (1); une main sacrilége s'en était emparée. Afin de le soustraire aux recherches dans un pays étranger, le ravisseur l'exposa en vente à Toul ; mais Dieu permit, dit l'auteur du Cantatorium, qu'il fût restitué à notre église de la manière suivante (2) : La mère du pape Léon IX, Helwide, femme du comte de Geisheim et Dasbourg (d'après Mouzon, p. 21, comté d'Egesheim, en Alsace), l'ayant trouvé exposé en vente, l'acheta et le donna à son fils, nommé alors Bruno, afin qu'il y apprît les Psaumes. Or, cet enfant lisait dans tout autre psautier et retenait facilement ce qu'il avait appris ; mais il commettait tant de fautes en lisant dans celui-ci, que bientôt il l'abandonna par ennui. La mère s'étonnait de la répugnance qu'il éprouvait pour ce livre, quand elle apprit par la rumeur publique, qu'il avait appartenu à l'abbaye de Saint-Hubert et que des anathèmes avaient été prononcés, dans plusieurs contrées, à charge de ses détenteurs.

Elle vint sans tarder au monastère, accompagnée de son fils, et restitua le psautier, en implorant le pardon de sa faute involontaire. Par forme de réparation, elle offrit, en outre, un sacramentaire, qui, par la suite, fut donné à l'église de Notre-Dame à Givet, dépendante de l'abbaye de Saint-Hubert.

Le manuscrit ainsi restitué resta déposé à la bibliothèque de cette abbaye, jusqu'au moment où, vers la fin du XVIII[e] siècle, la révolution française fit subir à cette contrée la funeste influence de son débordement.

A l'approche du danger, le dernier abbé, dom Nicolas Spirlet, accompagné de dom Étienne (M. Jacques Bernard Neumann) (3), s'empara de plusieurs objets sacrés et des plus précieux livres, pour les soustraire en pays étranger aux ravages du pillage. Le psautier

---

(1) Mouzon, Précis, etc., p. 21.

(2) Robaulx de Soumoy, Chronique, etc., p. 54.

(3) Dom Étienne, M. Jacques Bernard Neumann, était l'oncle de M. Neumann, procureur du Roi à Luxembourg, propriétaire actuel du psautier.

se trouva du nombre. Dom Spirlet mourut en route, dans le couvent des franciscains à Eupen; c'était en 1794. Son compagnon d'exil rapporta seul dans sa patrie les objets sauvés, en attendant le moment propice de les restituer et de les rendre à leur destination primitive.

Ce moment ne tarda pas d'arriver. Après la crise du vandalisme républicain, l'église de Saint-Hubert fut restituée au culte, grâce au généreux patriotisme de dix notables de ces lieux (1), qui l'achetèrent en 1808, pour la somme de 35,000 francs, somme qui, par acte reçu le 1er août 1809, fut restituée aux acquéreurs du produit des collectes instituées dans le diocèse, par Mgr Pisani de la Gaude, évêque de Namur.

Dom Étienne s'empressa de rendre les objets sacrés qu'il avait eu le bonheur de sauver. Quant au psautier et à quelques autres manuscrits, il les garda comme souvenir de l'établissement, dans lequel il avait passé une grande partie de sa vie. A sa mort, il les légua à son neveu, M. Neumann, de Boevange, procureur d'État au tribunal de première instance, à Luxembourg, le propriétaire actuel, qui sait en apprécier toute l'importance et qui, j'ose l'espérer, ne le laissera pas facilement quitter le sol luxembourgeois.

Dr A. Namur,
Professeur-bibliothécaire à l'athénée de Luxembourg.

---

(1) L'acte passé le 7 juin 1808, par devant le notaire Dehez, est signé par les dix notables dont les noms vivent dans l'histoire comme ils vivent dans le cœur de tout ami des beaux-arts et de la religion. Ce sont : MM. Léopold Zoude, depuis membre de la Chambre des Représentants en Belgique; Louis André Doutreloux, receveur des domaines; dom Isidore Bauwens, ancien religieux de l'abbaye; Joseph Lambin, juge de paix; Jacques Pirotte, négociant; Jean-Baptiste Bouillon, officier de santé; Auguste Lambin, père, aubergiste; Charlier, père, négociant et Henri Charlier, fils. (Mouzon, Chronique de Saint-Hubert.)

Curiosité calligraphique imitant l'impression en caractères mobiles.

Petit Office de la Providence, appartenant à Madame la comtesse de Lenoncourt, dame et secrette de Remiremont. — M. DCC. LXXIII.

Tel est le titre de la petite rareté bibliographique que nous allons faire connaître et qui, quoique exécutée à la plume, n'a rien de commun avec les chefs-d'œuvre calligraphiques du moyen âge. L'artiste des mains duquel est sorti ce livre d'heures, semble avoir dédaigné les préceptes d'enluminure du moine Théophile (1); car son œuvre, quoique destinée à une fille de noble lignage, ne brille ni par l'or, ni par l'azur ou le cinabre ; c'est tout bonnement une imitation typographique d'une grande simplicité, pour l'exécution de laquelle le calligraphe n'a eu recours ni au composteur, ni à la presse, ni aux caractères mobiles : une plume, une encre noire d'ébène couchée sur papier blanc de neige, lui ont suffi pour mener à bonne fin cette merveilleuse production. Et quand nous disons merveilleuse, c'est que nos yeux, au premier aspect, furent si agréablement illusionnés par la contrefaçon, qu'il leur fallut quelque temps pour revenir de l'erreur où les avait jetés cette fidèle imitation de l'art d'imprimer.

Il faudrait une plume plus exercée que la nôtre pour caractériser le degré de précision et d'habileté manifesté par la main qui a produit cet ouvrage. La photographie seule pourrait en donner une idée tout à fait exacte ; essayons cependant de le décrire.

Figurez-vous, lecteur, un petit livre de prières, déjà quelque peu fatigué par l'âge et l'usage, de format in-vingt-quatre, aux pages simples mais élégantes, et où toutes les règles en usage dans l'ancienne imprimerie ont été si bien observées qu'on le dirait, quoique fait à la plume, sorti des mains du typographe le plus expert et le plus intelligent de l'époque où il parut : les lignes distancées de façon

(1) On sait que c'est le moine Théophile qui, dans un livre écrit par lui vers le XIIe siècle, nous a laissé des détails curieux sur la manière d'orner les manuscrits et d'appliquer l'or, l'argent et les couleurs dans les miniatures.



que le blanc qui les sépare, contraste harmonieusement avec le texte ; la justification, ou longueur des lignes, si bien arrêtée qu'elles semblent avoir été formées dans le composteur le plus juste ; et, ce qui n'est pas moins digne de remarque, une régularité irréprochable de l'espacement, régularité qui fait le plus souvent le désespoir du typographe et qui ne s'obtient guère qu'au sacrifice de la coupure des mots. Enfin, pour terminer l'appréciation du travail qui, dans l'imprimerie, incombe au compositeur, nous dirons qu'on ne trouve dans tout le livre ni pages boiteuses, ou d'inégale longueur, ni *lignes de voleur* formées de deux ou trois lettres, mais un tout uniforme et un aspect de symétrie parfait, propre à charmer le regard.

Quant à la *retiration*, c'est-à-dire à la correspondance des lignes de l'une page sur l'autre, elle est si régulière et si mathématiquement égale, que le pressier le plus au fait de son métier ne ferait pas mieux.

Voilà pour ce qui concerne l'arrangement de l'ensemble typographique du livre. Nous négligerons quelques parties accessoires, telles que titres, fleurons, filets, correction, etc., qui laissent sinon rien, du moins peu à désirer, et nous passerons aux détails de la partie capitale, qui forme, pour ainsi dire, le principal mérite du travail : nous voulons parler des types qui y sont employés.

En choisissant le saint Augustin, le plus beau et le plus célèbre des caractères typographiques (1), l'artiste calligraphe a visé à l'utile et à l'agréable. Faciles à la lecture, attrayants à la vue, ces types convenaient parfaitement à un livre de prières, destiné à être lu sans fatigue par la noble religieuse qui s'en servait journellement (2), et tout en donnant la préférence à un caractère d'une dimension élégante et en rapport avec le nombre de pages qu'il avait à remplir, le maître d'écriture a fait preuve d'un tact qui ne se rencontre que chez le véritable artiste. Les minuscules, fort bien alignées, ont une coupe ferme et déliée, leurs panses sont très-uniformément arrondies

---

(1) C'est Jean Amerbach, imprimeur très-instruit de Bâle, qui, vers 1506, inventa ce caractère, et ce furent les admirables œuvres de saint Augustin, dont il reçut le nom, qui eurent l'honneur d'être imprimées les premières avec ces beaux types romains.

(2) Les dames formant le chapitre de l'abbaye de Remiremont, dont la comtesse de Lenoncourt faisait partie, devaient chanter chaque jour toutes les heures de l'office.

et leurs angles si nets et si bien arrêtés qu'on a de la peine à discerner, au premier abord, si ces lettres sont écrites ou gravées. Les capitales, ou majuscules, sont d'une taille non moins gracieuse. L'italique, que l'auteur a employé aux titres courants des pages et aux mots *chapitre, hymne, pseaume,* etc., est d'un bel effet et d'une couche régulière. Les accents, la ponctuation, ainsi que les lettres de deux points servant aux titres des grandes divisions des heures canoniales, sont d'une dimension voulue et en parfait accord avec le reste du texte. Enfin, la bonne harmonie qui règne de l'un bout à l'autre, dans cette joliveté calligraphique, démontre que l'imitateur qui l'a exécutée n'en était plus à son coup d'essai.

Nous n'entrerons pas dans des détails sur le contenu du volume, chacun sait ce que renferme un livre d'heures : un choix de ferventes prières de paix et de concorde ; mais il nous reste encore à dire quelques mots des deux noms vénérables, inscrits sur le frontispice de notre œuvre ascétique et que la science hagiographique a consignés dans son livre d'or : REMIREMONT et DE LENONCOURT. Tous deux se rattachant intimement au sujet de cette notice, il nous a paru indispensable d'en faire mention, d'autant plus que le premier de ces noms se lie à l'histoire du livre d'heures que nous venons de décrire, et que le second est celui de la noble dame qui en fut le premier possesseur (1).

L'abbaye de Remiremont était située dans la partie de l'ancienne province de Lorraine qui faisait autrefois partie de la Belgique et qui

---

(1) Les détails qui vont suivre sur l'abbaye de Remiremont sont tirés en grande partie de l'excellent ouvrage de M. A. Guinot, curé de Contrexeville et chanoine honoraire de Troyes ; il est intitulé : *Étude historique sur l'abbaye de Remiremont* ; un volume in-octavo de 430 pages. Paris, Charles Douniol, 1859. Cet ouvrage, fruit d'une grande érudition et de pénibles recherches, quoique exclusivement consacré à l'histoire d'une abbaye dont l'origine, dit l'auteur, fut si glorieuse et dont la crosse était un sceptre, ne renferme pas moins des particularités historiques des plus curieuses sur les usages, les mœurs, la géographie, etc., du moyen âge. Ce beau livre est accompagné de documents inédits et puisés aux meilleures sources, tels que légendes, diplômes, bulles, etc. Parmi ces documents figurent d'amples nécrologes précieux pour l'histoire de notre pays et où nous avons remarqué plusieurs noms d'anciennes familles belges. C'est un livre destiné à figurer dans toutes les bibliothèques, à être consulté par les savants et à être lu avec fruit par tout le monde.

porte aujourd'hui le nom de *département de la Moselle*. Elle s'intitula tour à tour *le monastère d'Habend, le monastère de Saint-Romaric, le Rhomberg, l'Église Insigne*, et enfin *Collégiale et séculière de Remiremont*. Ces noms divers révèlent les principales vicissitudes de son histoire, ses transformations dans le cours des siècles.

Elle fut fondée en 620, par saint Romaric (1), sur les ruines du *Castrum Habendi*, au sommet d'une montagne inculte, situées dans une vaste solitude, couverte d'épaisses forêts. Elle vécut près d'un siècle sous la règle de saint Colomban, et brilla d'un incomparable éclat de sainteté aux yeux de l'Austrasie. Cette période est son âge d'or et comprend ses temps héroïques. Sous les premiers Carlovingiens, l'abbaye adopte la règle de saint Benoît, dont elle se détache peu à peu pour s'en affranchir définitivement vers la fin du XIII[e] siècle : c'est l'époque où elle lutte sans cesse avec les ducs de Lorraine, mais pendant laquelle elle fonde, consolide et défend sa puissance et son indépendance politique. S'appuyant sur l'autorité des souverains pontifes et des empereurs, le monastère devint, avec ses domaines, une sorte d'enclave germanique et de fief impérial au milieu des États des ducs de Lorraine.

Dans les commencements du XIV[e] siècle, l'abbaye de Remiremont, transformée en chapitre noble, n'est plus qu'un asile religieux aristocratique, un institut purement féodal entouré de souvenirs sacrés et de quelques apparences monastiques.

Le XVII[e] siècle s'écoule en luttes glorieuses et presque stériles pour la réforme de l'abbaye. Catherine de Lorraine, qui en était alors abbesse, épuise en vain son courage pour faire rentrer le noble chapitre au sein de la famille bénédictine.

Au XVIII[e] siècle, l'illustre collégiale se voit ravir la plupart de ses priviléges par Léopold, Stanislas et Louis XV ; il perd son indépendance, et signale ses dernières années par de grands travaux d'architecture et des œuvres de charité, dont beaucoup ont survécu

(1) Saint Romaric était un noble seigneur de Metz qui, avant d'embrasser la vie monastique, occupait des charges importantes à la cour du roi Clotaire. Il était le disciple de saint Colomban, noble Irlandais qui était venu, au VI[e] siècle, prêcher l'Évangile en Gaule et qui fonda l'abbaye de Luxeuil.



à sa puissance engloutie dans le naufrage de 1791. Cette église succomba avec majesté, et ses ruines furent arrosées par le sang des martyrs.

Telles furent les phases diverses que traversa l'abbaye de Remiremont, dont le berceau est entouré de tant de gloire et qui, durant douze siècles, inscrivit sur ses tables capitulaires les noms les plus illustres de l'Europe catholique, parmi lesquels figure celui de la dame religieuse dont nous allons parler et pour qui fut écrit le livre de prières dont nous avons rendu compte.

Cette dame appartenait par sa naissance à l'une des plus anciennes familles de la Lorraine, dont plusieurs membres avaient rempli autrefois, dans l'ordre civil, militaire et ecclésiastique, des charges importantes et au nombre desquels l'histoire mentionne des primats, des évêques, des abbés, des gouverneurs, etc., qui tous jouirent d'une grande considération à la cour de France (1).

Elle se nommait *Gabrielle comtesse de Lenoncourt*. Elle entra comme religieuse dans l'abbaye de Remiremont et y reçut le titre de dame *Secrète*, qualité qui figure sur son livre d'heures, daté de 1773 (2), et qu'elle obtint probablement sous l'abbatiat de Christine

(1) Cette ancienne famille de Lorraine porta d'abord le nom de *Nencei* qu'elle changea, vers le milieu du XIIIe siècle, en celui de de Lenoncourt, seigneurie de ce duché. Les principaux personnages de cette maison sont : Henri de Lenoncourt, premier du nom, gouverneur du Valois ; Thierri, conseiller et chambellan du roi Louis VII ; Henri III, père de Philippe, cardinal-archevêque de Reims ; Robert I, cardinal-archevêque d'Embrun ; Robert II, oncle du précédent, aussi archevêque de Reims et abbé de Saint-Remy, lequel fit achever le magnifique tombeau de ce saint dont Robert I avait commencé la construction dans la même abbaye et que les Huguenots profanèrent, en 1562, en l'ouvrant et en enlevant le saint corps que le monument renfermait. Robert II avait sacré François Ier; Simonetta de Lenoncourt, 1407, et Marguerite de Lenoncourt, 1506, qui toutes deux furent religieuses à Remiremont. Nous citerons encore parmi d'autres membres de cette famille distinguée, de Lenoncourt, abbé de Beaupré, en 1602 ; Antoine de Lenoncourt, primat de Lorraine, qui fut l'un des deux agonothèques de l'université de Pont-à-Mousson qui firent, en 1628, la libéralité de fournir gratis tous les ans à cette université les livres pour la distribution des prix. Enfin, Jean de Lenoncourt, conservateur des priviléges de la même université.

(2) La *secrète* occupait le troisième rang dans l'ordre hiérarchique et venait après l'abbesse et la doyenne; elle était chargée de veiller à l'entretien et à l'ornement de l'église.



de Saxe, princesse que la Providence y avait envoyée pour répandre des bienfaits et qui y distribuait annuellement trois mille livres aux pauvres, sans compter beaucoup d'autres aumônes.

C'est à cette charitable abbesse, cette fille d'une reine chrétienne que les malheurs des révolutions chassèrent de son trône et de son palais incendié, que Gabrielle de Lenoncourt dut encore une autre distinction honorifique (1). En 1775, Christine de Saxe choisit pour

(1) Marie *Christine* Thérèse Salomé *de Saxe,* naquit à Varsovie, le 12 février 1735. Sa mère était la femme de Frédéric-Auguste III, électeur de Saxe et roi de Pologne et fille de Joseph Ier, empereur d'Allemagne. C'est à la suite d'événements malheureux qui privèrent du trône de Saxe ses parents, dont le palais fut livré aux flammes, que Christine se réfugia à l'abbaye de Remiremont, dont elle occupa le siége en 1773. C'est le 15 mars de l'année suivante que le roi Louis XV lui donna un témoignage de sa haute bienveillance en la décorant de brillants insignes, ainsi que les autres dames du chapitre. Cette décoration consistait en une médaille en forme de croix de chevalerie attachée à une écharpe bleue liserée de rouge suspendue de droite à gauche. Cette médaille représentait, d'un côté saint Romaric, fondateur de ladite abbaye, et de l'autre, l'année 620, époque de la fondation de l'institution.

L'abbesse Christine se distingua également par les soins qu'elle prit pour tout ce qui concernait l'administration de la maison qu'elle gouvernait : elle fit faire des travaux d'assainissement. En 1777, son esprit d'ordre l'amena à ordonner un nouvel inventaire des archives de l'abbaye que plus de mille ans avaient entassées, et que les savants Edmond Martène, Ursin Durand et dom Matthieu Gesnel avaient classées en 1727. Un grand nombre de ces documents avaient subi l'outrage du temps, et, par leur ancienneté, ils étaient menacés d'une prochaine destruction : il était urgent de sauver ces documents historiques en les faisant transcrire par un paléographe intelligent et exercé : un moine franciscain, nommé Claude Vuillemain, les remit en lumière. Il employa dix années à ce travail difficile et ardu, classa les documents historiques, politiques, mélanges liturgiques, nécrologes, etc., et transcrivit cette immense compilation en vingt-six volumes grand in-folio, dont plusieurs ont été malheureusement égarés. Cet homme savant était un calligraphe des plus habiles : car, dit M. Guinot, il savait tracer les lettres gothiques et les lettres ordinaires, ou romaines, d'une main si hardie et si ferme et leur donner une forme si vive et si nette qu'elles semblaient être faites au burin.

Outre les documents historiques que transcrivit Vuillemain, il existait à l'abbaye de Remiremont, jusqu'au siècle dernier, un livre en vélin couvert de plaques d'or où figuraient plusieurs signatures ducales et où s'inscrivaient le serment qu'y venaient faire les ducs de Lorraine, de protéger et de défendre l'abbaye en temps de guerre ; un nécrologe de 1428 ; un petit psautier que l'ab-

coadjutrice Anne Charlotte de Lorraine-Brionne (1). Cette princesse n'ayant pas l'âge requis, c'est à Gabrielle que fut dévolu l'honneur de prendre possession de la nouvelle coadjutorerie et d'en remplir probablement aussi les fonctions jusqu'au milieu de l'année 1784, où Charlotte de Lorraine fit son entrée solennelle dans l'abbaye.

Les annales de Remiremont restent muettes sur les dernières années de la carrière de la dame de Lenoncourt; seulement le nécrologe de cette institution marque son décès après l'an 1786. Elles ne nous disent rien non plus sur le sort qu'éprouva, après sa mort, son livre d'heures; tout porte à croire cependant qu'il fut confié, le jour de sa grande aumône (2), à ses amies et sœurs en religion et conservé par elles jusqu'au moment néfaste où éclata le terrible orage de quatre-vingt-neuf et où la sainte phalange fut obligée de quitter la maison du Dieu qu'elle avait honoré par ses prières pendant une longue suite de siècles (3).

---

besse Alix de Paroye légua, en 1474, à l'abbaye; une notice sur un ancien bréviaire; un *Cérémonial et Rituel* de l'Insigne Église collégiale et séculière de Saint-Pierre de Remiremont, imprimé en 1750, à Remiremont, chez Laurent; un Office particulier que fit composer Catherine de Lorraine, qui découvrit, en 1620 et en 1625, dans les archives de Remiremont, un martyrologe du XIIe siècle, et un légendaire du XVe. C'est avec ces documents, auxquels il faut ajouter plusieurs bréviaires imprimés et manuscrits, appartenant également à l'abbaye, que le père Chifflet fut chargé par cette abbesse de composer l'Office particulier, qui fut imprimé, sous le titre de *Propre de Remiremont*, à Dijon, en 1642. Christine de Saxe mourut le 17 novembre 1782.

(1) Cette princesse était née à Paris, le 11 novembre 1775; elle était la fille de Louis Charles de Lorraine et de Marie Louise Constance de Rohan-Guémené.

(2) Le *jour de la grande aumône* était celui où les religieuses dictaient leurs dernières volontés.

(3) C'est le 7 décembre 1790 que les religieuses furent chassées de Remiremont; mais ce n'est que plusieurs mois après cette date que commencèrent le pillage et la profanation de ce lieu saint. Le 15 juillet 1791, des hommes, que la révolution avait égarés, dévastèrent les tombeaux de plusieurs abbesses. Les églises qui dépendaient du chapitre ne furent pas moins épargnées : le 9 janvier 1792, quelques forcenés se ruèrent, la hache à la main, sur le chœur de la grande église, et, au chant de la *Carmagnole*, en brisèrent les ornements. En 1793, l'église paroissiale de Remiremont fut renversée, les chapelles souterraines de l'église capitulaire dévastées, les sépulcres ouverts et les ossements dispersés. En 1794, l'impiété franchit la dernière limite : elle fouilla les châsses, en arracha les lames d'or et d'argent, et quelques misérables profanèrent

C'est durant la tempête qui occasionna la grande émigration de ces nobles religieuses que le volume passa nos frontières et qu'il parvint dans le Luxembourg, province belge voisine de la Lorraine. C'est là que le *Petit Office de la Providence* fut donné à madame Heuschling-Meisner, qui le transmit, comme un legs pieux, à son fils, M. X. Heuschling, l'honorable secrétaire de la Commission centrale de statistique, à Bruxelles. Épave religieuse échappée miraculeusement aux désordres de 1791, ce petit livre peut être considéré, tout à la fois, comme une sainte relique et comme le spécimen d'un art qui paraît être abandonné de nos jours.

J.-B. VINCENT.

---

odieusement la sainte Eucharistie; l'un d'eux s'acharna au Christ suspendu aux voûtes de l'église et lui fendit la tête en blasphémant! Une statue de la reine des Vierges, donnée à l'abbaye par Charlemagne, sculptée en bois de cèdre et richement ornée, fut également profanée par des agents du comité révolutionnaire : ils enlevèrent tous les ornements qui la décoraient. Cette statue fut sauvée des flammes par une pauvre servante, qui l'arracha des mains de son maître près de la jeter au feu.

Dans cette ivresse frénétique, on ne respecta point les œuvres de l'art ni les titres de l'histoire : on brûla, au pied de l'arbre de la liberté, la plupart des parchemins, des bulles et des diplômes; un magnifique tableau de Vanloo, représentant Louis XV, fut livré aux flammes. On voulait anéantir jusqu'aux souvenirs du passé.

MÉLANGES.

— *Autographe de Molière.* Un de vos derniers courriers de Paris parlait de la *vente du château de Bercy:* voici sur cette vente une anecdote que j'ai apprise ici.

La bibliothèque contenait plusieurs livres de grand prix pour les amateurs. Aussi, tous les bibliomanes de Paris se trouvaient là. Ceux qui n'y étaient pas s'étaient fait représenter. Vers un coin de la table on remarquait un groupe d'amateurs, composé de MM. Cousin, Jules Janin, Siraudin et quelques autres écrivains.

On met en vente un volume in-4° dans lequel avait été réunies par le relieur plusieurs pièces de théâtre, imprimées dans la seconde moitié du XVI[e] siècle, pour le théâtre du palais de Fontainebleau. C'étaient les pièces qui servaient au directeur pour régler les spectacles de la Cour. Dans ce volume, il y avait deux pièces de Molière, *le Mariage forcé* et *le Malade imaginaire.*

On met le livre en vente, à 30 francs; tout le monde se tait, — à 20 francs, personne ne dit mot, — à 10 francs, même silence, enfin un libraire se décide et, d'un air dédaigneux, il crie : — 5 francs. — 6 francs, dit Siraudin, — 7 francs, — 8 francs, — 20 francs, — 50 francs.

M. Cousin examine le livre, et va surenchérir; mais, pour ne pas faire concurrence à Siraudin, il s'arrête, se réservant d'acheter un autre volume de la même espèce.

A 50 francs, un autre acquéreur se met sur les rangs ; c'est M. Techener. Siraudin se tait. Le livre, poussé par le premier libraire et M. Techener, monte à 100 francs. — 105 francs, dit le libraire. M. Techener s'arrête. On va adjuger. — 120 francs, dit Siraudin. — 130 francs. — 140. — 150.

M. le commissaire-priseur, dit alors Siraudin qui, ne voulant pas pousser le livre plus haut, veut au moins le faire monter à sa véritable valeur, peut-être devriez-vous faire remarquer que ce livre contient

des annotations précieuses; des indications de changements à faire à certaines scènes. Ainsi, dans le *Mariage forcé,* au troisième intermède, je lis cette note manuscrite : « *Remplacer cette entrée de ballet par le trio des cocus.* » L'auteur de la pièce ou le directeur pouvaient seuls indiquer de telles modifications. Or, Molière était à la fois auteur et directeur; il y a donc de fortes présomptions de croire que ces annotations sont de la main de Molière.

Cette révélation produit un certain effet sur le public. M. Cousin examine le livre et il est d'avis que la forme de l'écriture justifie la supposition si judicieuse de Siraudin. On sait qu'on ne possède pas d'autographe authentique de Molière, on n'a de lui que des signatures. Le livre donc monte rapidement à 380 francs. Mais une hypothèse n'étant pas une preuve absolue, quelque logique qu'elle puisse être, on n'est pas allé au-delà. Le livre est resté à un libraire qui, dit-on, l'a acheté pour M. Alphonse de Rothschild. S'il eût été bien démontré que les notes étaient réellement de la main de Molière, le livre aurait atteint de 1,500 à 2,000 francs.

(*Indépendance belge* du 30 juillet 1860. Lettre de Baden-Baden.)

— *Rapport présenté au nom du jury qui a été chargé de décerner le prix quinquennal de littérature flamande (période de* 1855-1859.) Après quelques considérations générales, le rapport s'exprime ainsi :

Chaque ville, chaque village témoigne combien, depuis sa régénération sur le sol flamand, la littérature néerlandaise est féconde, combien les efforts du peuple sont unanimes en faveur de son développement, et combien la nation se réjouit de vivre de sa propre vie. Là, où aucune entrave ne contrarie la marche de la nature, l'esprit flamand voit s'accroître sa vigueur et sa force. Nous pûmes déjà faire, de cette situation, un tableau favorable dans un rapport antérieur sur le sujet qui nous occupe en ce moment. Les cinq dernières années ne le cèdent en aucune manière à la période antérieure et plusieurs branches de littérature fournirent à la nation une ample matière de satisfaire son goût pour les œuvres intellectuelles indigènes. La fécondité semble même chez nos romanciers s'accroître avec leur nombre. Mais qu'est-ce que l'abondance sans la solidité? Si la masse est insatiable de nouvelles émotions, un public plus choisi

a des exigences d'un ordre plus élevé, qu'un écrivain digne de ce nom doit avoir de préférence en vue de satisfaire. A plusieurs de nos écrivains manquent encore les moyens de s'approprier les ressources de la langue. A l'exception d'un petit nombre, nos littérateurs n'ont pu éviter l'emploi de tournures empruntées à la langue française ou à la langue allemande; quelques-uns prennent des gallicismes ou des germanismes pour des ornements, comme si leur langue était trop pauvre; ou bien ils s'enthousiasment pour des idiotismes ou pour des mots et des formes qu'ils empruntent au moyen âge. Cette situation est due en grande partie à la part restreinte qu'on a faite à la langue flamande dans l'enseignement public.

Nous n'avançons pas, ici, une assertion basardée. Le haut clergé qui doit s'intéresser au plus haut point à l'étude de l'idiome populaire, l'a déjà reconnu et prend ses mesures contre le mal rongeur. Il n'y a pas longtemps encore que l'évêque de Bruges a publié un mandement, annonçant que désormais personne ne sera plus admis au séminaire épiscopal, s'il ne justifie d'une connaissance approfondie de la langue du pays.

C'est avec tristesse qu'on se demande quelle serait actuellement la situation de notre littérature, si, depuis 1830, l'enseignement avait été flamand dans la Belgique flamande, si les esprits ne s'étaient pas continuellement sentis soustraits aux travaux, aux occupations intimes de la pensée pour se jeter dans la lutte en faveur des droits de la langue? Cependant, le mouvement a exercé une action trop puissante sur les individus pour que son caractère spécialement flamand ne se soit pas fortement marqué, quoique les défenseurs de la cause flamande aient pu parfois être repoussés avec perte lorsqu'ils manifestaient leurs opinions avec trop d'ardeur. Mais le grand résultat de ce mouvement n'est pas perdu pour l'avenir, et quoi que cet avenir promette à la patrie, les fils de la Flandre sauront venger glorieusement le dedain qui s'est manifesté pour leur langue maternelle.

La période quinquennale actuelle entendit déjà le prélude de cette vigoureuse harmonie de l'avenir. Néanmoins, nous ne nous arrêterons pas à ces essais, parce que la forme qu'ils ont revêtue est en dehors de cet examen.

Ce qui s'offre d'une manière déterminée à notre examen appartient

à la poésie, romans et pièces de vers. Nous constatons avec plaisir que jusqu'à présent les productions romantiques flamandes, tout en augmentant en nombre, ont échappé à ce sensualisme dont les productions littéraires du même genre ne sont que trop souvent entachées chez d'autres peuples. Cette originalité jointe à l'intérêt toujours croissant du public flamand pour ce genre de productions est un puissant argument à opposer à ceux qui, réclamant pour le théâtre plus de licence, veulent faire bon marché du côté civilisateur de la littérature.

La direction prise par la littérature romantique nous permet d'espérer à bon droit que les écrivains, tout en restant originaux, rivaliseront entre eux pour créer ces beaux types auxquels tout homme de goût décerne si volontiers la palme. Bien des essais heureux ont été faits et il n'aurait pas été difficile d'indiquer cette fois-ci un roman qui fût digne des encouragements du gouvernement. Les œuvres de Conscience, de D. Delcroix, de P. Écrevisse, de L. Gerrits, de Sleeckx, des deux Snieders, de E. Van Driessche, de J. Van Rotterdam et d'autres encore sont là pour l'attester. Mais la poésie a livré de si beaux joyaux pendant cette période qu'après un parallèle consciencieux, la conviction de tous les membres du jury fut que l'honneur du prix devait être dévolu à celle-ci. Les recueils poétiques de Madame Courtmans, née Berchmans, de De Cort, de Dodd, de Gezelle, de de Geyter, de Nutten furent appréciés avec intérêt. Après mûre réflexion, les opinions se fixèrent enfin en faveur des *Levensbeelden* de J. Van Beers et de deux ouvrages intitulés *Arteveldc* et *Nazomer* par Prudens Van Duyse, récemment décédé.

Le recueil intitulé *Jongelingsdroomen* du premier, quoique refondu dans sa cinquième édition avec la nouvelle édition des *Levensbeelden,* ne put entrer en ligne, puisque, considéré isolément, il appartient à la période écoulée.

Martha, poëme du même écrivain, indépendamment de la question d'originalité, dut être écarté, parce qu'il a été imprimé et publié en pays étranger. Sur ce point, le jury, par l'organe de son président, a soumis ses réflexions à M. le Ministre de l'intérieur, qui les a écoutées avec intérêt et accueillies de manière que nous pouvons espérer voir disparaître cette restriction.

En effet, ce ne peut être pour un écrivain qu'un plus grand titre de

gloire que de voir ses œuvres appréciées et encouragées hors des limites de son pays, et de trouver à l'étranger une récompense qui n'est que trop souvent refusée aux hommes de mérite dans leur propre pays.

Prononcer entre des œuvres qui, par l'esprit et la forme, diffèrent énormément les unes des autres était une tâche difficile. Si la popularité acquise par une œuvre dans tous les rangs de la société, si les applaudissements enthousiastes de l'élite des femmes néerlandaises, si un débit extraordinaire constaté par plusieurs éditions successives, rapidement épuisées, si toutes ces démonstrations, disons-nous, en faveur d'un concurrent, devaient guider le juge, le verdict serait incontestablement défavorable aux derniers chants d'un poëte, auquel toute la Néerlande, et les femmes surtout, ont fait le reproche d'écrire dans un style roide et relativement obscur. Les trois recueils plus haut sont les miroirs fidèles des deux individualités, Van Duyse et Van Beers, tels qu'on les connaît depuis longtemps. Celui-ci s'est choisi un genre dans lequel la tendresse et les sentiments affectueux dominent; son sujet est simple, mais, toujours heureux dans son choix, Van Beers sait allier la délicatesse de la pensée à l'élégance de la forme. Il sait émouvoir et entraîner progressivement l'attention du lecteur de ses poésies, qui, lorsqu'elles sont déclamées, exercent une influence magique sur l'esprit de l'auditeur. Il sait trouver le chemin des replis les plus cachés du cœur humain et forcer le lecteur à lui accorder une larme, cette récompense de l'art.

Il sort rarement du *genre* dans le sens que l'on attache à ce mot en peinture.

Le *Stoomsleper* (la Locomotive) prouve néanmoins que ce n'est pas l'impuissance de s'élever plus haut qui retient Van Beers sur un terrain plus modeste.

Les émotions les plus dissemblables répandues dans les genres les plus différents forment le fonds des œuvres de Van Duyse. La Satire et l'Amitié, l'Idylle et le Bonheur domestique, l'Amour de la patrie et le Cosmopolitisme sont le résumé de la vie poétique d'un homme, dont l'esprit mobile donna incessamment carrière aux impressions du moment, aux idées les plus disparates.

Van Duyse a toutes les qualités de l'improvisateur, la rapidité de la conception poétique, la surabondance des expressions, une mémoire

extraordinaire, qu'il s'agisse soit de décorer un tableau, soit de trouver la rime.

Un pareil esprit doit unir de grandes beautés à de grands défauts. Grand dans la conception, il peint d'une manière facile et large, il s'élance et bondit au-dessus des obstacles les plus difficiles. Mais il lui manque la fermeté de caractère qu'il faut pour poursuivre son chemin sans se laisser distraire. Ce qui s'offre sous ses pas l'occupe quelquefois plus que le but qu'il veut atteindre. C'est ainsi que l'on est rarement satisfait d'un poëme de Van Duyse qui ait quelque étendue, quoiqu'on y trouve toujours le poëte hors ligne, le linguiste distingué, le maître dans l'art de la versification. Là où il doit être simplement poëte, il ne sait pas cacher son érudition ; au contraire, il aime à la faire paraître, souvent au détriment, jamais peut-être en faveur de la satisfaction du lecteur. Van Duyse est plutôt poëte par la tête, Van Beers l'est entièrement par le cœur; celui-ci est plus riche de sentiments, celui-là est plus riche en pensées.

Quelquefois Van Duyse sait subordonner l'esprit au cœur, notamment lorsqu'il s'enferme dans le cercle de la famille et qu'il oublie le monde pour sa femme et ses enfants. Il aurait pu, avec profit, élaguer son *Nazomer*, tandis qu'on ne se passerait qu'à regret d'une fleur du charmant bouquet de Van Beers. La variété de Van Duyse doit cependant être reconnue comme un témoignage de l'esprit poétique qui l'animait. Van Beers représente une poésie délicate et maladive, laquelle, si elle devenait un jour de mode, ne serait pas sans danger pour la direction des idées, pour la force vitale de la nation. La mission du poëte, c'est d'être en même temps utile et agréable. Ce double mérite, Van Beers le possède d'une manière brillante. Mais dans le siècle actuel, des émotions énervantes sont-elles bien celles qu'un auteur, qu'un poëte doit éveiller chez un peuple qui voit le sentiment de sa dignité nationale si fortement éprouvé et menacé? La voix forte du poëte, qui ressuscite le passé et évoque l'avenir, doit peser plus que jamais dans la balance de la comparaison. Il fut tenu compte de cette considération dans la décision du jury, et à l'*Artevelde* et au *Nazomer* de feu Prudens Van Duyse fut donnée la préférence sur tous les ouvrages appartenant à la période écoulée.

La circonstance que la couronne du mérite est déposée sur la tombe d'un poëte doit exercer une profonde impression sur plus d'un

cœur. La Flandre voit chaque année tomber, dans la force de l'âge, l'élite de ses écrivains. Ce fut toujours là le destin des combattants ; mais ce destin est aussi un stimulant pour ceux qui prennent la place des lutteurs tombés. Celui qui considère l'état actuel de notre littérature et qui jette un œil attentif sur les nouveaux essais en prose et en vers qui surgissent de tous côtés, peut nourrir l'espoir fondé que la prochaine lutte témoignera des progrès réalisés par les écrivains flamands. »

— *Nouvelles acquisitions de la Bibliothèque royale de Bruxelles.* La Bibliothèque royale a fait récemment d'importantes acquisitions à la vente des collections délaissées par feu M. le baron de Pélichy Van Huerne, ancien bourgmestre de Bruges et sénateur.

Les personnes qui s'intéressent au développement de notre premier dépôt littéraire, et qui sont accoutumées à y puiser des renseignements pour leurs travaux, ne liront point sans intérêt le rapport ci-après que M. Ch. Ruelens vient d'adresser à M. le conservateur en chef, sur la manière dont il a rempli la mission qui lui avait été confiée à l'occasion de cette vente :

MONSIEUR LE CONSERVATEUR EN CHEF,

Je me suis rendu, selon vos ordres, aux deuxième, troisième et quatrième vacations de la vente des livres de feu M. le baron de Pélichy Van Huerne, à Bruges. J'y ai éprouvé tout d'abord un désappointement partagé par un grand nombre des amateurs qui s'étaient rendus là de tous les coins du pays. Plusieurs numéros, et des meilleurs, avaient été retirés par l'un des héritiers, sans annonce préalable. Je n'ai donc pu acquérir ni le Weisskœnig, ni Strozzi, della Congiurazione de'Gheldresi, ni le n° 1128, un livre d'Heures, que l'on nous avait dépeint comme un chef-d'œuvre de l'ancienne école flamande, ni les chroniques gantoises originales de Chr. Van Huerne, beau-frère de Hembyse (années 1575-1577), ni les Obituaires des Jésuites belges, etc.

Tous les bibliophiles belges du premier rang, plusieurs libraires français, quelques représentants de dépôts publics s'étaient donné rendez-vous à cette vente ; aussi les objets ont-ils été poussés à des prix fort élevés. La bibliothèque, qui avait été estimée, avant la vente, à dix mille francs, en a rapporté près de trente mille.

J'ai pu obtenir les lots suivants :

492. Satiræ duæ Hercules tuam fidem, sive Munsterus hypobolimæus, etc. Lugd. Bat. Lud. Elzevier, 1617, 1 vol. in-32, fr. 3-30.

Elzevier en parfaite condition.

502. Verepæi linguæ latinæ progymnasmata. Antwerpiæ, 1654, in-4°, 33 centimes.

592. Oldenburgisch-Chronicon, durch Herm. Hamelmann, 1589, 1 v. in-folio, fr. 16-50.

Bel exemplaire d'une chronique curieuse, enrichie d'estampes en cuivre et en bois, belle reliure historiée de l'époque, fermoirs ciselés.

1155. Warachtige spiegel der menscheliker behoudenisse. Culemburch, Veldener, 1483, 1 v. in-folio, fr. 42-50.

Bel exemplaire destiné à remplacer celui que nous avons et qui tombe en décomposition.

1182. Amphitheatri illustrium scriptorum aliorumque doctorum virorum Brugensium et Franconatensium, libri I et II, opera J. P. Van Male, 2 v. in-4°, fr. 57-20.

Travail important et inédit. Biographie des hommes illustres du Franc de Bruges, faite au siècle passé, par un ecclésiastique érudit ; avec portraits ajoutés. Malheureusement ce travail est inachevé ; il s'arrête à la lettre I. Une traduction flamande, également incomplète, s'est vendue à 165 francs. M. Goethals-Vercruysse en possédait une copie complète. Ses manuscrits, comme on sait, ont été légués à la ville de Courtrai. On pourrait facilement faire copier la suite.

Au second volume sont ajoutées plusieurs lettres autographes de J. P. Van Male à M. Van Huerne.

1187. Un manuscrit intitulé : Geschriften, 1645-1683.

C'est une chronique presque journalière des événements arrivés en Flandres, et surtout à Bruges, pendant les années 1645 à 1683. Cette chronique, très-intéressante, est ici en bonne copie. On ignore où se trouve l'original. Elle est en 3 v. in-4° et nous a été adjugée à fr. 26-40.

1214. L'Hystoire de Dame Melusyne et Raymondyn, chevalier, 1 v. petit in-folio, 253 francs.

Roman de chevalerie, en vers, écrit en 1452. Ce roman, l'un des plus curieux du cycle carlovingien, n'a jamais été publié sous sa forme poétique. Il existe de rares et précieuses éditions de la Mélusine, en prose, et nous possédons entre autres la Linda Melosyna, en espagnol, imprimé à Toulouse, en 1489. Nous avons également, à la section des manuscrits, le roman en prose, de la rédaction de Jean d'Arras, texte semblable aux éditions imprimées. Barrois (Bibl. protypogr., n°s 100, 1269, 1627), cite trois copies de ce roman en rime : j'ignore ce qu'elles sont devenues. Il y en a deux à Paris : je ne sais si le texte est le même.

1215. Henningi Frommeling Itinera per Germaniam, Brabantiam, Flandriam, etc., années 1601-1624, 1 v. in-4°, 77 centimes.

Relation de voyage, autographe, et, selon toute probabilité, inédite. Je n'en trouve aucune mention dans les bibliographes. L'auteur y raconte les événements dont il a été témoin en Belgique. S'étant mis à la solde du roi d'Espagne, il assista à diverses opérations militaires, sur lesquelles il donne des détails fort intéressants. Ce manuscrit curieux a passé inaperçu.

1235. Fragment de chroniques des années 1425 à 1491. 1 v. format agenda, 33 francs.

Cette chronique, écrite en flamand, concerne spécialement la ville de Bruges. Est-elle inédite ? renferme-t-elle des particularités inconnues? Ce sont des questions auxquelles on ne pourrait répondre qu'après une confrontation minutieuse du mss. avec les sources imprimées. En tout cas, elle est contemporaine des événements qu'elle raconte.

1237. Historie van het jaer 1677. 1 vol. in-4°, 11 francs.

Très-curieux manuscrit, probablement original et autographe, retraçant mois par mois les événements de l'année 1677; l'auteur est un ardent royaliste : il fait, dit-il, « l'histoire de cette année si douloureusement fatale aux Pays-Bas espagnols par la perte des principales villes et la ruine du pays, et il fait des vœux pour que l'année suivante soit plus heureuse pour le roi d'Espagne et pour ses sujets. » Quant aux causes des malheurs publics, il les exprime ainsi :

Flandria flos florum, unde ita humiliatur
Injustitia, superbia, luxuria, lascivia
Incolarum
Propter LasCIVIas et InIqVItates
patrIæ sVbDItorVM.

Je pense que cette chronique renferme beaucoup de particularités intéressantes pour l'histoire de la Flandre.

1269. De geestelyke bruyloft des lams en der christelyke siele. 1 v. in-4°, fr. 2-47.

Manuscrit renfermant de petits traités du mysticisme le plus alambiqué du XVIIe siècle. Je l'ai acquis d'abord, parce qu'il est curieux sous le rapport littéraire, et en second lieu, parce qu'il renferme une pièce de vers français intitulée : Cantique sur le sacré mariage du Verbe éternel et de l'âme chrétienne.

Cette pièce est signée A. F. Denys. Bruges, 5 janvier 1619.

1273. Manuscrit historique, politique et d'État. 1 v. in-fol. fr. 7-70.

Tel est le titre d'un énorme volume de 818 pages, traitant de l'histoire politique des Pays-Bas et particulièrement de la Flandre. Il faudrait l'étudier un peu avant qu'on puisse dire jusqu'à quel point ce travail est inédit ou important.

1292. Un codice en assez mauvais état, renfermant, suivant le dépouillement fait par M. Kervyn de Lettenhove :

1° Nicaise Ladam dit Grenade : Épitaphes en vers du roi d'Aragon, de Maximilien, de Jean de Lannoy, du seigneur de Bueren, du prince d'Orange.

2° Georges Chastelain : Le miroir des nobles hommes de France, les louanges faits du duc Philippe, l'éloge de Charles le Hardi. La première de ces pièces est probablement inédite.

3° Nicaise Ladam, reddition d'Hesdin et conquête de Tunis.

4° Diverses pièces relatives au démêlé de Charles-Quint et de François Ier, etc.

Quelques-unes de ces pièces sont plus complètes dans ces manuscrits qu'elles ne le sont dans les textes publiés. Adjugé 154 francs.

74. (Du supplément). — Douze généalogies, Henri IV, prince de

Condé, des Carolingiens, etc., grandes pièces en placards, avec curieuses gravures sur bois et sur cuivre, fr. 2-47.

84. Un lot de vieilles cartes géographiques intéressant les Pays-Bas, 66 c.

85. Un lot de gravures, intitulé au catalogue : siéges et batailles. Grandes pièces très-curieuses et peu communes.

175, 176, 177 et 180. Recueils de planches dessinées et peintes par Ledoulx et Verbrugghen, et représentant les objets les plus précieux du musée d'antiquités, d'ethnographie et de minéralogie formé par la famille Van Huerne.

Ce recueil, dont les aquarelles sont supérieurement exécutées, est pour nous d'une haute importance archéologique. La plupart des objets qui y sont représentés ont été trouvés dans le Franconat de Bruges. On peut dire que c'est le catalogue illustré des antiquités trouvées en Flandre ; car les tourbières des environs de Bruges ont fourni la plus grande partie de ce qui nous reste d'objets romains ou franco-gaulois. Ce musée est aujourd'hui dispersé ; l'album ci-dessus en est l'unique souvenir ; chacune des planches a, dit-on, coûté un louis.

Les sept volumes gr. in-folio atlas, nous reviennent à 352 fr.

Le total de nos acquisitions, frais compris, s'élève à fr. 965-73.

J'ai abandonné la plupart des manuscrits concernant les villes de Bruges et de Gand. Une partie en a été acquise par les archives locales ; le reste s'est vendu à des prix trop élevés pour nous. Les amateurs flamands acquièrent les moindres pièces qui concernent leur pays à des sommes qui attestent le patriotisme le plus sincère et le plus éclairé.

En résumé, je pense, monsieur le conservateur en chef, que nous avons obtenu quelques lots heureux.

Agréez, je vous prie, l'assurance de ma parfaite considération,

(*Signé*) Ch. Ruelen,
Chef du bureau d'entrée.

Bruxelles, le 4 août 1860.

— *Brabandsch museum*. Le nombre des périodiques consacrés à l'étude des antiquités et de l'histoire nationales vient de s'accroître d'une nouvelle publication, qui, grâce au nom de l'éditeur et aux ressources dont il dispose, inspire toute confiance aux savants. Le « *Brabandsch museum voor oudheden en geschiedenis, uitgegeven door Edward Van Even,* » dont nous avons reçu la 1re livraison (1) trimestrielle (122 pages, in-8°, Leuven, by C. F. Fonteyn), est appelé à rendre de grands services à l'étude. M. l'archiviste de Louvain s'est assuré, pour la communication de pièces intéressantes et de notices raisonnées et critiques, le concours de plusieurs collaborateurs d'une réputation bien établie. Comme il ressort du titre, l'objet de la revue est le passé des provinces constituant l'ancien duché de Brabant. Ce cadre justifie le choix de la langue flamande que l'éditeur a cru devoir faire pour son périodique. Il s'adresse à des compatriotes pour lesquels il serait honteux d'ignorer ou de dédaigner la langue qui a été l'organe de toutes les manifestations de la nationalité brabançonne. Parmi les articles si variés de la première livraison nous relevons à notre point de vue spécial : Particularités relatives à la représentation, à Louvain, en 1421, d'une pièce dramatique concernant la bataille de Woeringen (Van Even); — Butkens et ses Annales généalogiques de la maison de Lynden (le même); — Les écoles de Tirlemont dans le passé (P. V. Bets); — Notice sur une bible écrite à l'abbaye du Parc, en 1148 (Van Even); — La chambre de rhétorique, het Boeck of de Tytelooskens, à Bruxelles (Ch. Ruelens); — Documents sur la nomination de professeurs à l'université de Louvain au XIIIe siècle (Van Even).

— Généralement on croyait que les *Fragments généalogiques* de Dumont, official de la chambre des comptes à Bruxelles, imprimés in-12 à Genève, en 1776, ne se composaient que de quatre volumes. Dans une communication faite en 1850, au *Bulletin du bibliophile belge,* par M. Kervyn de Volkaersbeke, notre estimable collaborateur révélait au monde bibliographique l'existence d'un cinquième et d'un sixième volume, pièces rares, dont il est heureux de se trouver propriétaire. Le 5e vol. compte 276 et VII, le 6e, 278 et IV pages.

(1) La deuxième vient de nous arriver.

Ensemble ils renferment des esquisses généalogiques sur 109 familles des Pays-Bas. Par une circonstance quelconque, soit que les gravures n'aient jamais été exécutées, soit que la publication de l'ouvrage ait été subitement interrompue, dans l'exemplaire de M. Kervyn, la place des gravures, qui devaient, comme dans les quatre premiers volumes, représenter les armoiries des familles traitées, est restée en blanc. La haute rareté des exemplaires des t. V et VI a déterminé M. Duquesne à Gand, qui est à la fois, comme on sait, libraire et bibliophile, à les reproduire d'après celui de M. Kervyn. Les deux volumes ont récemment paru en format petit in-8°, l'un de 8 pages non chiffrées et 208 pages chiffrées, l'autre de 4 pages non chiffrées et 236 pages chiffrées. Les amateurs d'études généalogiques sauront gré à l'intelligent éditeur de Gand de cette réimpression, faite avec soin et sur du beau papier bleuâtre.

Dans l'article du Bulletin mentionné plus haut, M. Kervyn avait déjà cité la singulière épigraphe ou plutôt épigramme, tirée de Voltaire et inscrite par Dumont sur le titre de ses *fragments*. M. Chassant l'a passée sous silence dans son recueil de dictons et maximes sur la noblesse, intitulé : « Les nobles et les vilains du temps passé » (Paris, 1857), ainsi que dans ses « Nobiliana » (Paris, 1858).

— Le même libraire Duquesne vient d'enrichir sa *Nouvelle bibliothèque curieuse* d'une petite plaquette de 14 pages petit in-8°, renfermant la réimpression fidèle de deux pièces facétieuses en vers, savoir : *Lettre au sieur Van Beuning*, ci-devant ambassadeur des États-Généraux des Provinces-Unies, et *La grande consultation des plus sçavans médecins de l'Europe* sur la maladie de Mme la comtesse d'Holande, avec son testament et son épitaphe après sa mort. — Ces deux pièces avaient été imprimées d'abord à Rouen, chez D. Maurry, en 1672.

— *Library of british poëts*. Les classiques grecs, français, allemands ont fait l'objet de nombreuses collections à l'usage de la jeunesse ou du public en général. Les éditeurs n'ont pas fait défaut non plus sur le continent pour répandre, dans des éditions correctes et à bon marché, les chefs-d'œuvre de la littérature anglaise, ancienne et moderne, et pour satisfaire au désir de plus en plus prononcé de

se familiariser avec le mouvement des idées et la culture littéraire au sein de la grande nation britannique. Néanmoins, ceux qui suivent avec quelque attention le mouvement bibliographique de ces dernières années, auront remarqué que, si les recueils des chefs-d'œuvre en prose de la littérature anglaise n'ont pas manqué, ceux relatifs aux poëtes anglais sont bien clair-semés. C'est cette lacune qu'une maison de librairie allemande d'une haute réputation, M. F. A. Brockhaus, de Leipzig, s'est proposé de remplir en établissant une collection intitulée : *Library of british poëts,* imprimée à la fois avec élégance et un haut degré de correction et à des prix accessibles aux plus médiocres fortunes. Les divers genres de poésie seront représentés dans cette collection ; les œuvres de Shakespeare accompagnées de notices introductives et des annotations des plus éminents commentateurs, y figureront au complet. Les dramatistes anglais, trop peu connus encore sur le continent, seront édités par les soins du célèbre biographe de Goethe, M. G. H. Lewes, qui y joindra, spécialement composées pour cette édition, des notices biographiques et littéraires sur chacun des auteurs. Toutes ces circonstances réunies nous autorisent à promettre un grand succès à la nouvelle entreprise de l'éditeur allemand et nous engagent aussi à la recommander vivement aux lecteurs du *Bulletin*. La collection, où seront recueillies les œuvres poétiques de Shakspeare, Wordsworth, Coleridge, Campbell, Milton, Southey, Sheley, Byron, Burns, Scott, et un choix des dramatistes modernes (Bulwer, Sheridan Knowles, Douglas Jerrold, Leigh Hunt, Bourcicault, Planché, John Oxenford, Talfourd, Charles Reade, Tom Taylor), se composera de 60 livraisons de 9 à 12 feuilles in-8° (à fr. 1-35 la livraison) ; 2 livraisons paraîtront tous les mois. Les quatre premières livraisons, que nous avons sous nos yeux, sont consacrées, trois aux œuvres poétiques de lord Byron et une au commencement de celles de Walter Scott. Elles renferment ensemble 700 pages, d'une impression nette et parfaitement soignée.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Le Trésor des livres rares de M. Grässe.

Le *Bulletin* a fait mention dans son dernier cahier de la septième livraison du *Trésor des livres rares et précieux*, publié par M. Grässe, à Dresde. Nous avons eu depuis, le temps de parcourir avec attention ce répertoire si intéressant pour tous les amis des livres, et nous avons remarqué que grand nombre d'articles étaient susceptibles de quelques additions. Nous plaçons ici quelques-unes de ces notes supplémentaires, dans l'espoir que peut-être elles offriront un certain intérêt aux bibliophiles et qu'elles leur apprendront quelque chose de neuf. Il aurait été facile de donner bien plus d'étendue à ce petit travail, mais il faut savoir se borner.

Cadamosto. La prima navigazione.....

Cette relation précieuse, qui offre une peinture fidèle des temps, des mœurs et des usages, se retrouve dans la *Collection des Voyages en Afrique,* publiée par M. Walckenaer, t. I.

Cædmon's Metrical paraphrase, 1832. D'après un bon juge en pareille question (M. Kemble), le travail de Thorpe est très-satisfaisant; le mauvais état du manuscrit unique et défectueux, qui nous a conservé ce précieux monument de la langue anglo-saxonne, opposait de sérieuses difficultés à la constitution d'un bon texte.

Callimachus. Venetiis, 1555. Dibdin écrivait, en 1824, qu'il ne connaissait en Angleterre que deux exemplaires de cette édition, l'un chez Heber, l'autre chez le duc de Devonshire. Il s'en trouve deux autres, l'un chez lord Spencer, l'autre dans la collection Grenville (jointe aujourd'hui au Musée britannique). Dans trois de ces exemplaires, on trouve cinq feuillets de notes formant le commencement d'un commentaire que Robortello a laissé interrompu, mais qui se

trouve reproduit mot pour mot et continué dans ses *Annotationes tam in Græcis quam in Latinis authoribus*. Venise, 1543, in-8°.

Ajoutons aux traductions italiennes de Callimaque, citées dans le *Trésor*, celle de P. Gaggia. Brescia, 1820. C'est un livre très-recommandable ; on y trouve un travail minutieux d'analyse grammaticale sur le poëte grec.

Calvin. Il a dû exister une édition française de l'*Institutio christianæ religionis*, publiée en 1535, sous le pseudonyme d'Alcuin, mais aucun exemplaire n'est parvenu jusqu'à nous. La bibliothèque impériale de Paris possède une édition très-rare, Lyon, J. Martin.

Une société formée à Londres, sous le nom de *Calvin's translation society*, a publié de 1843 à 1855, 55 vol. in-8° de traductions anglaises d'ouvrages du célèbre réformateur.

M. Jules Bonnet a publié, en 1854, à Paris, les *Lettres* de Calvin, en 2 vol. in-8°. M. Mignet a consacré à cet ouvrage neuf articles dans le *Journal des Savants* (décembre 1856 à février 1860).

Cardan. L'édition de Lyon, 1663, fourmille de fautes. Un exemplaire, à la reliure de Grolier, de la traduction française du traité de la *Subtilité*, 1550, 50 francs, vente Mac Carthy, en 1816, et 900 francs, vente Debure, en 1853.

Caron. *Collection de divers ouvrages facétieux.*

Quelques-uns d'entre eux sont analysés dans l'*Analectabiblion* de Du Roure, t. I, p. 185. *Voir* aussi Peignot, *Répertoire de bibliographies spéciales*.

Un exemplaire complet sur papier bleu, 130 francs, vente Renouard, en 1853 ; 12 pièces reliées en 2 volumes, 185 francs, vente Duplessis ; un exemplaire très-complet en 4 volumes, 275 francs, vente Veinant.

Un exemplaire complet sur beau vélin de la collection Caron et de la collection Montaran, qui en forme la suite, s'est payé 780 francs, vente Bignon, en 1849.

Carrascon (Thomas), 1633. Une notice sur cet ouvrage se trouve dans le *Retrospective Review*, t. XV.

Cartier. Brief récit, 1545. Volume si rare que M. Ternaux-Compans convient, dans sa *Bibliothèqae américaine,* qu'il n'a jamais pu le rencontrer. Il en existe un exemplaire dans la *Bibliotheca grenviliana.* Le *Discours du voyage.* Rouen, 1598, a été inséré en partie dans l'*Histoire de la Nouvelle-France,* par Lescarbot. M. Ternaux l'a fait réimprimer dans les *Archives des voyages,* et il en a publié la suite d'après un manuscrit de la bibliothèque impériale à Paris.

Carve. Itinerarium, 1640-46. On trouve dans Dibdin, *Library companion,* p. 244, et dans la *Bibliotheca grenviliana,* p. 118, des détails sur les ouvrages de Carve; ils sont rares et d'un grand prix en Angleterre.

Casa. La Galatée. Paris, 1562. *Voir* sur cet ouvrage Valery, *la Science et la vie.* Paris, 1842. Un exemplaire relié en maroquin, 50 fr., vente Veinant.

Sur le fameux *Capitolo del forno, voir* Floegel, *Geschichte des Burlesken,* p. 85, et une dissertation : *An Casa defenderit sodomiam?* dans le onzième volume des *Observationes selectæ,* 1700.

Catalogo dei libri del conte d'Elci, 1826. Le comte d'Elci a un curieux article dans la Biographie universelle, au supplément. — Dibdin, dans ses *Reminiscences,* donne de longs détails sur cette collection. Un des plus précieux ouvrages qu'elle renferme est un exemplaire sur peau-vélin du Lucien, imprimé à Florence en 1496; on dit que la reliure de ce volume a coûté 1,500 francs.

Il a paru à Florence, en 1855, un recueil des *Lettere bibliografiche* du comte d'Elci.

Catalogue de M. Le Noir. Paris, 1782. Le Trésor répète, d'après l'assertion du catalogue Nodier, en 1827, qu'il n'existe qu'un seul exemplaire de ce catalogue, mais, ainsi que l'a fait observer dans le temps la *Revue française,* il en existe très-réellement un certain nombre.

(Il serait facile d'ajouter à l'énumération de catalogues que donne M. Grässe, beaucoup d'autres ouvrages du même genre non moins

dignes d'être signalés, mais c'est un travail dont nous n'avons pas à nous occuper, en ce moment du moins.)

Catherinot. Un travail inédit d'Éloi Johanneau sur Catherinot, formant 150 pages in-4°, figure au catalogue de la vente des livres et manuscrits de ce polygraphe, n° 889. (*Voir* ce que dit à cet égard le *Bulletin du bibliophile* de Techener, 1850, pp. 899-906. On peut consulter aussi le *Conservateur,* mars 1757, et le *Catalogue* Leber, n° 5573.) Un des opuscules de Catherinot (*les Parallèles de la noblesse*) a été réimprimé dans la *Collection de dissertations sur l'histoire de France,* publiée par M. Leber, t. XX, p. 409.

Cato. Disticha. Voir sur ces distiques les détails que donne M. Le Roux de Lincy, dans ses *Proverbes français.* M. Julien Travers, dans une dissertation latine, imprimée à Falaise, en 1837, a examiné si Caton l'ancien était l'auteur de ces vers. Consultez aussi la *Bibliographie parémiologique* de M. G. Duplessis, p. 77. Une liste des éditions et traductions se trouve dans le Phèdre, Strasbourg, 1810, qui fait partie de la collection de Deux-Ponts.

Cauliac. Guidon en cyrurgie. Un exemplaire de l'édition de Lyon, 1478, a été payé 560 francs à la vente Coste.

Caus (*Salomon de*). Les historiens des sciences mathématiques avaient singulièrement négligé cet homme supérieur. Montucla n'a cité de lui que le *Traité de perspective ;* et la mention qu'il en fait n'est que de cinq mots. MM. Arago et Libri lui ont rendu justice. *Voir* les détails intéressants insérés par ce dernier dans le *Journal des Savants,* 1844, p. 558. M. Julien Travers a publié à Caen, en 1847, une notice sur Salomon de Caus.

Caviceo. Dialogue intitulé le Peregrin. On en trouve un extrait dans les *Mélanges d'une grande bibliothèque,* t. X, pp. 278, 391, et dans la *Nouvelle bibliothèque des romans,* 1re année (an VII), t. VII, p. 1.

Cazotte. Olivier, 1798. Un des deux exemplaires sur vélin, un franc, vente Renouard, en 1853 ; le second, 91 francs, vente H., en 1856.

Ajoutons, qu'on recherche l'édition primitive d'un autre ouvrage

de Cazotte (*le Diable amoureux*), à cause des figures singulières dont elle est ornée; cet ouvrage a été reproduit dans le t. XXXV de la collection des *Voyages imaginaires*.

Cazzaria (la). Montfaucon (*Bibliotheca manuscriptorum,* p. 921) indique une copie parmi les manuscrits de la bibliothèque de Brienne. Une autre copie manuscrite de la main de la Monnoye s'est trouvée à la vente Nodier en 1844; elle a été payée 112 francs. La Cazzaria, ce livre si peu connu, est un recueil de 51 problèmes, parmi lesquels il en est de fort libres; d'autres ne sont que sales : en voici deux exemples :

Perche subito che l'huomo a cacato, mire la merda ?
Perche le donne che hanno partorito, per tre di non possono cacare ?

D'autres questions sont d'un genre moins hasardé :

Perche gli antichi philosophi disprezzauano le richezze ?
Perche si traduchino l'opere latine in volgar idioma ?

Celsus. Un exemplaire de l'édition princeps de 1478, 121 francs, vente Cailhava. Le texte de cet auteur est très-fréquemment corrompu et incertain. La traduction de Ninnin est à peine lisible. Il y en a une, par M. Des Étangs, dans la collection Nisard. On peut consulter à son égard la *Nouvelle Revue encyclopédique,* t. III, pp. 38-44, et les articles de M. Darenberg, dans le *Journal de l'instruction publique,* 5 et 17 février et 3 mars 1847.

Cennini. Trattato della pittura, Roma, 1821. M. Quatremère de Quincy a consacré à cet ouvrage un article dans le *Journal des Savants,* septembre 1821. Il en a paru une traduction anglaise à Londres en 1844, par M. Merryfield, *with copious notes and illustrations*.

Cento novelle. L'exemplaire de l'édition, in-4°, sans lieu ni date, payé 59 liv. st. 17 sh. à la vente Stanley, fut acheté par lord Spencer. Il s'en est adjugé un à 450 francs chez Libri en 1847, et à la même vente un exemplaire de l'édition de 1525 fut payé 235 francs. *Voir* la note du n° 2335 de ce catalogue. La *Bibliotheca grenviliana,* p. 496, renferme des détails bibliographiques sur ces deux éditions.

G. B.

Nous allons rendre un compte succinct de deux publications nouvelles qui ne seront probablement connues que d'un petit nombre de bibliophiles et qui sont, à coup sûr, fort dignes d'attention.

La première qui passe sous nos yeux, a pour titre :

Libri Psalmorum, versio antiqua gallica e cod. ms. in Bibl. Bodleiana asservata, una cum versione metrica aliisque monumentis pervetustis, nunc primum descripsit et edidit Franciscus Michel, Oxonii, e typographeo academico. 1860, in-8°.

Ce volume exécuté avec tout le soin et la correction qu'on a le droit d'attendre des presses d'une université célèbre, fait connaître un monument fort curieux de l'ancienne langue française ; cette version des psaumes est un monument de l'idiome, parlé en Normandie à l'époque de Guillaume le Conquérant, et il reste bien peu de traces de la langue française à cette date reculée. M. Francisque Michel a reproduit le texte d'après un manuscrit qui fait partie de la collection, formée par un archéologue zélé, Francis Douce, et léguée à la bibliothèque Bodleienne à Oxford. Il y a joint les variantes que fournissent deux autres manuscrits comme échantillon, l'un au musée britannique, l'autre à la bibliothèque impériale de Paris; nous reproduirons les cinq premiers versets du psaume fort connu, le 50e ou *Miserere :*

1 Merci aies de mei, Deus, salunc ta grande misericorde.
2 E salunc la multitude des tues meriz, esleve la maie felunie.
3 Ampleis leve-mei de la meie iniquitet. et de mun pechet esneie-mei.
4 Kar la meie felunie je conuis, e le mien pechiet excuntre mei est tutes ores.
5 A tei sul pecchai, e mal devant tei fis ; que tu seies justifiez ès tues paroles, e venques cum tu jugeras.

A la suite de cette traduction en prose, M. Michel en a inséré une en vers que lui a fournie un manuscrit du XIIIe siècle, acheté en 1839 par la bibliothèque impériale. Cette traduction était restée ignorée de M. Le Roux de Lincy qui, dans l'édition qu'il a donnée d'une vieille traduction des quatre livres des rois, (elle fait partie de la collection des *Documents inédits,* publiés par le ministère de l'instruction publique) a donné (introduction, pp. XL-XLIV) des détails sur les anciennes traductions françaises du Psautier.

Voici encore un spécimen de ce texte qui remonte au XIIIe siècle :

1 Biaus Sire Deux, à toi ni acorde
Selonc ta grant misericorde.
2 Deux, efface m'iniquité
Selon la toie grant bonté.
3 Leive-moi de ma felonnie
Et de mon pechié me netie.
4 De mon pechié me fai confès,
Qui encontre moi est adès.

Cette version en vers des psaumes est accompagnée de celle de divers cantiques et d'un dialogue entre la Miséricorde, la Justice, la Paix et la Vérité sur le salut de l'homme; ce dernier écrit, composé par Étienne de Langton, archevêque de Canterbury, au commencement du XIIe siècle, est une petite composition dramatique, dont le sujet a été fourni par un verset du psaume 84.

Le volume dont nous parlons, se termine par un fragment d'un sermon en provençal, qui se trouve dans un manuscrit conservé au Musée britannique, et écrit en 1135. Transcrivons quelques lignes de cette composition intéressante au point de vue de la linguistique :

« Avan lo dia festal de lla Pasca, sabia lo Salvadre que la soa ora « ve que traspasse el aquest mun au Paer : cum ayues amat los sos « chi eren el mun, en la fi los amet. E, facha la cena, cum diables ja « agues ment en cor que Judas lo trais, sabens que lo Paer li donet « totas chauses a sos mas, e que de Deu eissit he a Deu vai, leva de « la cena, e pausa sos vestimens. E cum ai presa la toala, purceis « s'en. »

Les divers textes que nous venons d'indiquer sont précédés d'une introduction écrite en latin, et dans laquelle il est question des divers travaux exécutés au XIe et au XIIe siècle, pour faire passer les Psaumes dans l'idiome vulgaire.

A la suite de ces écrits en vieux langage, on trouve une liste des principaux ouvrages qu'a écrits ou édités M. Francisque Michel. Il suffira, pour donner une idée de l'activité de cet infatigable érudit, de dire que ce catalogue indique cinquante ouvrages différents (les plus anciens remontent à 1830); un certain nombre sont des in-4° très-épais, et tous attestent les recherches les plus étendues. (*Voir* surtout l'*Histoire des races maudites de la France et de l'Espagne,* 1847, 2 vol. in-8°; les *Recherches sur le commerce et la*

fabrication des étoffes de soie, 1852-54, 2 vol. in-4°; les *Études de philologie comparée sur l'argot*, 1856, in-8° ; l'*Histoire de la guerre de Navarre*, par C. Anelier, 1856, in-4°.) Quoique fort étendue, cette liste ne comprend pas tous les volumes publiés par M. Francisque Michel, qui compte bien en augmenter le nombre (il a en ce moment sous presse un travail fort étendu sur les rapports de la France et de l'Écosse, pendant une longue série de siècles), et qui a disséminé en outre dans les journaux et dans les revues une foule d'articles.

Le second ouvrage, dont nous tenons à signaler la publication, est une réimpression fort soignée, faite à Aix, du poëme macaronique d'Antonius Arena, la *Meygra entrepriza catoliqui imperatoris ;* on sait que cette épopée amusante, et qui est restée comme un modèle du genre, offre en même temps un intérêt historique très-réel. L'édition nouvelle, exécutée avec beaucoup de soin, fait partie d'une *Bibliothèque provençale*, dont il a déjà paru, sous le titre de la *Bregado provençale*, un recueil très-rare de proverbes. Le texte primitif de la *Meygra entrepriza*, tel qu'il avait paru dans l'origine en 1537, a été reproduit scrupuleusement, et l'éditeur, M. Norbert Bonafous, y a joint une notice bibliographique et littéraire, dans laquelle, après d'intéressants détails sur la poésie macaronique, il fait connaître des particularités jusqu'ici inconnues sur Arena et sur sa famille. Les méprises dans lesquelles sont tombés à ce sujet des auteurs qui écrivaient loin de la Provence, sont énormes. L'article inséré dans la *Biographie Michaud* fourmille d'erreurs, et un bibliographe anglais, en général instruit et exact, Hartwell Horne a confondu le poëte macaronique, catholique sincère, avec Théodore de Bèze, le collaborateur de Calvin !

Malgré cinq éditions successives, la *Meygra entreprisa* était devenue rare, et on ne saurait douter de l'empressement avec lequel les vrais bibliophiles accueilleront le joli volume exécuté à Aix ; quelques fragments du même genre ont été placés à la suite du poëme d'Arena, et d'autres écrits de cet auteur facétieux (les Gentillesses des étudiants, les Conseils sur la danse, etc.) seront l'objet d'une publication ultérieure.

G. B.

Commentaires de Bernardino de Mendoça sur les événements de la guerre des Pays-Bas (1567-1577). *Avec notice et annotations par le colonel Guillaume*. Bruxelles, 1860, t. I, II et 402 pages.

Tel est le titre de la 8e publication de la Société de l'Histoire de Belgique. Elle n'est inférieure aux précédentes, ni sous le rapport de l'importance historique, ni sous celui de la rareté des exemplaires de l'édition originale. La seule impression connue des *Comentarios* de Mendoça parut à Madrid, en 1592, petit in-4° ; elle est fort difficile à trouver, et les éditeurs de la Bibliotheca des autores españoles ont eu raison de l'insérer dans cette collection (28° vol.). Il faut cependant que l'édition première ait été publiée avant celle de 1592, puisque la traduction française de Pierre Crespet, religieux de l'ordre des célestins, œuvre médiocre et présentant de nombreuses lacunes, a paru à Paris dès 1591. La nouvelle traduction du volume que nous annonçons, est due à M. Loumyer. Elle est précédée d'une notice de M. le colonel Guillaume sur la vie de l'auteur et sur la valeur de son ouvrage, et accompagnée de notes, où se révèlent de nouveau l'érudition et la science militaire de l'auteur de l'*Histoire des gardes wallonnes,* et de tant d'autres mémoires sur l'histoire militaire du pays. On sait que Mendoça fut un fervent adhérent de la foi catholique et de la politique espagnole ; son jugement sur les hommes et les choses en est souvent affecté ; mais cela n'empêche pas que ses *commentaires* sont estimés non-seulement comme un document précieux pour la connaissance des faits, auxquels il a pris part, mais encore comme un modèle de langage élégant et de science militaire. — Parmi les publications de la Société en voie d'impression ou de préparation, on annonce les Mémoires de Philippe Warnij de Visenpierre sur le siége de Tournai, publiés par M. Chotin, ceux de Pontus Payen, avocat d'Arras, publiés par M. Alex. Henne, enfin ceux de Francisco de Enzinas (Dryander), publiés par M. Campan. L'activité déployée par la Société de l'Histoire de Belgique pendant les deux premières années de son existence est un puissant démenti à la sourde méfiance de quelques-uns qui désespéraient, au début, de la réussite de son entreprise.

Aug. Sch.

Notice sur le frère Abraham de l'abbaye d'Orval et les tableaux qui lui sont attribués, par le Dr A. Namur, professeur-bibliothécaire

à l'athénée de Luxembourg. Deuxième édition corrigée, augmentée et ornée de deux portraits. Luxembourg, 1860, 64 pages in-12.

Cette biographie d'un artiste presque contemporain (frère Abraham, né à Habay-la-Vieille en 1741, mourut en 1809) est faite à la fois avec conscience, avec un soin minutieux et avec amour. Elle est simple comme la vie de celui qui en est l'objet, et cependant elle est le fruit de longues recherches et de nombreuses informations. Rafraîchir la mémoire d'un homme distingué par son talent et ses vertus, le faire ranger parmi les notabilités artistiques de la Belgique en retraçant sa carrière, en énumérant ses nombreux ouvrages, en invoquant le jugement qu'en ont porté dans le temps des critiques compétents, tel a été le but que se proposait M. Namur, en communiquant à l'académie d'archéologie de Belgique sa monographie sur frère Abraham. La sympathie qui s'est, à l'occasion de cette notice, manifestée à l'égard du peintre Jean Henri Gilson (tel est le nom profane de frère Abraham), engagea l'auteur à étendre ses recherches et à faire paraître une seconde édition, à laquelle il a ajouté deux lithographies d'après des croquis de M. Ramboux de Cologne, élève d'Abraham. L'une représente l'artiste dans son costume de moine, l'autre, dans son costume laïque à Florenville. Le catalogue de l'œuvre de Gilson comprend 376 tableaux, sans compter 76 dont M. Namur n'a pu constater l'existence. Un grand nombre d'entre eux font encore l'ornement des églises de Virton, de Habay-la-Vieille, de Hachy, de Rossignol, de Chassepierre, de Florenville, de l'abbaye d'Orval, de Villers devant Orval, etc.; d'autres se trouvent dans la possession de particuliers divers soit dans le Luxembourg belge ou allemand, soit en France. AUG. SCH.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique. Année 1859, n° 11.

P. 192. Note sur un opuscule peu connu de Simon Stévin, par M. Gilbert, professeur à l'université de Louvain. L'opuscule en question, et qui paraît avoir échappé à tous les biographes du célèbre géomètre brugeois, se trouve relié avec l'Arithmétique de Stévin (Leyden, Plantin, 1585) dans un volume ayant appartenu au mathématicien louvaniste Adrianus Romanus; il est intitulé : *Appendice*

algébraïque de Simon Stevin, de Bruges; contenant règle générale de toutes équations, 1594, sans nom d'imprimeur. C'est, dit M. Gilbert, une méthode pour la résolution numérique des équations de tous les degrés. — Pp. 294 et suiv. Lettre de M. le chevalier Léon de Burbure à M. Alvin, sur l'ancienneté typographique de la Belgique. Cette lettre constate la mention d'un Jan de printere dans quatre actes différents passés par devant les échevins de la ville d'Anvers, dans le cours de l'année 1417. Il n'est guère possible d'en tirer d'autre conclusion, relativement à l'art typographique, si ce n'est la confirmation de l'opinion de ceux qui ne donnent au mot *printere* que le sens général d'*imprimeur,* en lui refusant celui d'imprimeur typographique proprement dit. — L'Académie s'est bornée à insérer la lettre de M. de Burbure, sans y joindre la moindre petite note d'appréciation.

Étude biographique et bibliographique sur Symphorien Champier, par M. Paul Allut, suivie de divers opuscules français de Symphorien Champier. A Lyon, chez Nic. Scheuring. In-8° de XXIV et 452 pages, avec un portrait et autres gravures (20 francs).

C'est la première biographie développée qui ait été faite de cet érudit médecin du XVIe siècle (né en 1471, mort en 1537), dont les bibliophiles apprécient tant les opuscules, qui se comptent, dit-on, au nombre de cent et dix, et qui gagna ses éperons de chevalier, pour avoir assisté, à la suite de son maître, le duc de Lorraine, à la bataille de Marignan. On sait que Champier, vaniteux outre mesure, éveille moins l'attention de notre siècle comme historien, que comme auteur médical. Scaliger le nommait, entre autres courtoisies :

> Ardelio mirus, insolens, tumens, turgens...
> Falsarius, sed invitusque ineptusque
> Scriptis alienis indidit suum nomen, etc.

Outre la biographie et une préface adressée aux bibliophiles lyonnais, le livre de M. Allut renferme la liste complète des œuvres de Champier, accompagnée de figures sur bois, reproduisant les principales vignettes qui se trouvent dans les éditions premières. Les six opuscules, réimprimés à cause de leur haute rareté sont : Les nouvelles venues à Lyon de la réception de nos seigneurs les daul-

phin et duc d'Orléans; — L'ordre de chevalerie auquel est contenu comment on doit faire les chevaliers; — Petit dialogue de noblesse; — De l'antiquité, origine et noblesse de Lyon; — Hiérarchie de l'église de Lyon; — Du royaulme des Allobroges avec l'antiquité et origine de Vienne-sur-le-Rosne.

Les dernières publications du Literarischer Verein de Stuttgart.

Nos lecteurs trouveront des renseignements sur les quarante-une premières publications de la société des bibliophiles de Stuttgart, dite *Literarischer Verein,* dans les vol. I, XI, XII et XIII de ce *Bulletin.* Dans ce qui suit nous passons en revue celles qui ont paru depuis 1857. Comme pour la plupart elles intéressent particulièrement l'Allemagne, nous pourrons être court et nous borner presque à une simple énumération.

Vol. XLII. *Das Zeitbuch des Eike von Repgow* in ursprünglich niederdeutscher Sprache und in früher lateinischer Uebersetzung. Herausgegeben von H. F. Massmann. Stuttgart, 1857, x et 753 pages.

Les pp. 1 à 494 de ce volume renferment le texte bas-allemand (avec variantes), et la traduction latine de la chronique de Eike de Repgow, qui s'étend jusqu'à l'année 1260. Le reste est consacré aux morceaux ajoutés à la chronique originale par des continuateurs ou des copistes, puis à de savantes notices spéciales touchant les manuscrits, les traductions, l'auteur, l'esprit et la valeur de son œuvre et les sources où il a puisé. On ne peut que féliciter M. Massmann d'avoir le premier livré à l'impression la plus ancienne et peut-être la plus consciencieuse des vieilles chroniques allemandes, qui est à la fois le plus ancien monument historique en prose de la littérature allemande, et d'avoir soumis à sa pénétrante critique toutes les questions littéraires qui s'y rattachent.

Vol. XLIII. *Wormser Chronik von Friedrich Zorn, mit den Zusätzen Franz Bertholds von Flersheim,* herausgegeben von Wilhelm Arnold. Stuttgart, 1857, 290 pages.

C'est la première édition de la chronique de la ville de Worms, par Friedrich Zorn (né en 1538, mort en 1610), augmentée des

ajoutes de Berthold de Flersheim. M. Arnold, éditeur de ce document, et auteur d'un livre fort remarquable sur la constitution des anciennes villes impériales, dans sa préface, décrit les huit manuscrits qui existent de cette chronique, soit à Francfort sur le Mein, soit à Worms, et qu'il a mis à contribution pour la rédaction de son texte. Le volume se termine par une table alphabétique des noms propres et des principaux faits.

Vol. XLIV. *Der Trojanische Krieg von Konrad von Würzburg,* nach den vorarbeiten K. Frommanns u. F. Roths, zum ersten mal herausgegeben von Adelbert von Keller. Stuttgart, 1858, 596 pages.

Le volume renferme exclusivement le texte complet de la vaste épopée, intitulée « La guerre de Troie, » par Conrad de Würzbourg. (49,862 vers). Jusqu'ici l'œuvre capitale du célèbre minnesänger (mort en 1287), qui est imitée d'après des originaux en vieux français et d'après la narration de Darès Phrygius, n'avait été publiée que par fragments. Elle date, comme on sait, du xiiie siècle. — Les notes de l'éditeur, M. von Keller, relatives à cette importante publication, sont réservées à un volume qui est encore en voie de préparation.

Vol. XLV. *Karl Meinet,* zum ersten mal herausgegeben durch Adalbert von Keller. Stuttgart, 1858, 902 pages.

Les 833 pages de texte sont suivies de notes bibliographiques, littéraires et explicatives de l'éditeur et d'une table alphabétique. Le texte de l'épopée anonyme de *Karl Meinet* (Charlemagne), est principalement reproduit d'après un manuscrit du xve siècle, qui se trouve à la bibliothèque de Darmstadt; on n'en avait imprimé jusqu'ici que des fragments. L'auteur inconnu ou plutôt le compilateur de ce vaste récit poétique (35,800 vers), dont on place la composition entre la fin du xiie et le commencement du xive siècle, s'est servi de la langue allemande, telle qu'elle se parlait dans les contrées du Bas-Rhin; il paraît avoir traduit sur une traduction néerlandaise d'un poëme français.

Vol. XLVI. *Fastnachtspiele aus dem fünfzehnten Jahrhundert. Nachlese.* Von Adelbert von Keller. Stuttgart, 1858, 370 pages.

Ce volume est destiné à compléter le recueil dont nous avons parlé,

sous les numéros xxviii à xxx de la collection et qui, de l'avis de tout le monde, constitue une des sources les plus fécondes pour l'histoire du théâtre et de la civilisation du xve siècle. (*Voy.* le *Bulletin*, t. XIII, p. 350). Ce supplément ajoute aux 122 pièces publiées en 1853, onze nouvelles. Les pp. 291 à 370 contiennent les notes de l'éditeur et les tables.

Vol. XLVII. *N. Federmanns und H. Stades Reisen in Südamerica,* 1529 *bis* 1555, herausgegeben von Dr KARL KLUEPFEL. Stuttgart, 1859, 209 pages.

Le récit des aventures de Federmann dans l'Amérique méridionale, où il a pris part aux tentatives de colonisation, qu'y avait faites la célèbre maison de banque Welser d'Augsbourg comme créancière de Charles-Quint, avait paru dès 1557, chez Sigismond Bund à Hagenau (63 feuillets in-4°); mais son excessive rareté et l'intérêt qui s'y rattache, déterminèrent la Société à le reproduire. Il en existe une traduction française dans le premier volume de la collection publiée par Henri Ternaux : « Voyages et mémoires originaux pour servir à l'histoire de la découverte de l'Amérique, publiés pour la première fois en français. Paris, 1838. » Dans le volume dont nous parlons, l'ouvrage de Federmann s'étend jusqu'à la p. 166. La fin du volume comprend le voyage au Brésil de Hans Stade, d'après l'édition qui en a été donnée en 1557 à Francfort-sur-le-Mein, par l'imprimeur Weygandt Han (167 pages in-4°). On en trouve une traduction latine dans la collection de de Bry et Merian, 3e volume; elle est avantageusement mentionnée dans Jean de Léry, Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil dite Amérique, Rouen, 1578.

Vol. XLVIII. *Dalimils Chronik von Böhmen,* herausgegeben von VENCESLAO HANKA. Stuttgart, 1859, 253 pages.

La chronique rimée de Dalimil, composée en langue bohême, avait été publiée à Prague, par M. Hanka de 1849 à 1853. Le même éditeur, bibliothécaire du musée national de Bohême, a cru rendre un service aux explorateurs de la langue allemande en reproduisant également l'ancienne traduction allemande, telle qu'elle se trouve dans un manuscrit de 1389, conservé dans la bibliothèque du chapitre de Prague. Le texte est suivi d'une petite notice et de quelques notes de l'éditeur, ainsi que d'une table des noms propres.

Vol. XLIX. *Paul Rebhuns Dramen*. Herausgegeben von Hermann Palm. Stuttgart, 1859, 202 pages.

Les drames de Rebhun publiés dans ce volume sont au nombre de deux, savoir : Susanne et les Noces de Cana. Le texte (pp. 1-174) est suivi d'une notice littéraire sur l'auteur et de la notation musicale des chœurs de la Susanne. Rebhun (son nom se trouve aussi latinisé en Paulus Perdix) est un des principaux poëtes allemands du xvie siècle dans le genre du drame sacré ; il était lié d'amitié avec Luther et Melanchthon. Bien que les deux drames, publiés aux frais de la Société par M. Klüpfel, aient paru, même en deux éditions, déjà du vivant de l'auteur, la rareté des exemplaires, jointe au rang important que Rebhun occupe dans l'histoire littéraire de l'Allemagne, surtout par la contexture plus réfléchie de ses drames et par ses innovations en matière de versification, en rendait une reproduction fidèle fort désirable et utile.

Vol. L. *Die Geschichten und Taten Wilwolts von Schaumburg*. Herausgegeben durch Adelbert von Keller. Stuttgart, 1859, 208 pages.

Les « histoires et hauts faits du chevalier Wilwolt de Schaumbourg, » publiés pour la première fois d'après un manuscrit de Wolfenbüttel, ont été écrits par un auteur anonyme, qui se qualifie au début de son récit, comme régent et capitaine de la capitale du duché de Meran, et terminés, suivant l'indication de l'auteur lui-même, en 1507. Le héros de ces mémoires ayant été au service de Charles-le-Téméraire, et ayant suivi ce prince dans un grand nombre de ses exploits, le volume en question n'est pas dépourvu d'intérêt pour l'historiographie belge. Cependant, comme l'éditeur lui-même, qui se tait absolument à ce sujet, nous laissons à d'autres à juger du degré de confiance qui peut être accordé à la narration des faits et gestes du preux chevalier de Schaumbourg.

Vol. LI. *Decameron von Heinrich Steinhöwel*. Herausgegeben von Adelbert von Keller. Stuttgart, 1860, 704 pages.

C'est le Décameron de Boccace, en costume allemand du xve siècle. Les savants sont à peu près d'accord aujourd'hui que cette antique traduction, qui avait paru en premier lieu sans lieu ni date vers 1471

et sur laquelle on peut consulter Panzer, Annalen der deutschen Litteratur, Nürnberg, 1788, p. 49, est due au médecin ulmois Henri Steinhöwel, mort en 1482. M. von Keller, dans un appendice de son édition (fidèlement reproduite d'après celle dont nous venons de faire mention et qu'il attribue à Jean Zainer de Reutlingen, imprimeur à Ulm) a réuni un grand nombre de renseignements relatifs à la personne du traducteur, aux éditions diverses du Décameron allemand et aux autres œuvres et traductions, qu'à tort ou à raison on croit composées par Steinhöwel; les dernières pages contiennent ses conjectures concernant la correction du texte. Les frères Grimm ont beaucoup mis à profit pour leur dictionnaire allemand l'Ésope et le Décameron de Steinhöwel; malheureusement ils n'ont pu consulter pour le dernier que l'édition, déjà beaucoup modifiée quant à l'orthographe, qui a paru à Francfort en 1588.

Vol. LII. *Dietrichs erste ausfahrt.* Herausgegeben von Dr FRANZ STARK. Stuttgart, 1860, XX et 356 pages.

Le poëme épique, renfermé dans ce volume et publié pour la première fois d'après un manuscrit du xve siècle, conservé dans la bibliothèque des Piaristes de Saint-Joseph à Vienne, se rattache à la légende héroïque de Thierry de Vérone (Dietrich von Berne), roi des Ostrogoths. Ce n'est qu'une rédaction modifiée de deux autres poëmes anciens sur le même sujet, publiés par von der Hagen sous le titre de *Dietrich und seine Gesellen* et de *Dietrichs drachenkämpfe.* Dans la préface, M. Stark établit une comparaison détaillée des différences de fond qui existent entre ces compositions et celle qu'il publie. Il entre à cette occasion dans quelques considérations sur l'origine et la signification de certaines particularités des trois poëmes relativement aux matières traitées dans l'épopée des Nibelungen. Les notes du savant éditeur suivent le texte à partir de la p. 319; les dernières pp. 338-353 sont occupées par une table des matières.

D'après le compte rendu financier du caissier de la Société, daté du 26 janvier 1860 et comprenant l'exercice bisannuel 1858 et 1859, les recettes, pendant cette période de deux années, s'étaient élevées à 12,296 florins, les dépenses à 5,553 florins. Le nombre des actions ou souscriptions (à 11 florins par an) était de 523. Le capital dispo-

nible s'élevait à près de 7,000 florins. Ce bilan témoigne de la sympathie qu'éveille en Allemagne l'étude de la littérature du passé, et fait comprendre la rapide succession des publications du « Literarischer Verein, » qui en vingt ans, malgré les tempêtes de 1848 et 1849 et les inquiétudes des dernières années, a fourni à ses abonnés plus de cinquante volumes. AUG. SCH.

Au moment de mettre sous presse, il nous arrive enfin le premier demi-volume du *Manuel du libraire* de M. J. Ch. Brunet, 5e édit. originale, entièrement refondue et augmentée d'un tiers par l'auteur. Il comprend xv pages de préface et 928 colonnes gr. in-8°, et s'étend jusqu'à l'article *Bibliothek des literarischen Vereines*. Le temps et l'espace nous font défaut pour donner dès aujourd'hui un compte rendu en due forme sur cette importante publication si impatiemment attendue par les nombreux amis du vénérable bibliographe parisien.

AUG. SCH.

CATALOGUES. — VENTES DE LIVRES.

Catalogues des livres rares et précieux composant la bibliothèque de feu M. Veinant. Paris, Potier, 1860.

Il n'est peut-être pas trop tard pour parler de la vente de la collection très-curieuse dont nous venons de transcrire le titre. Quoiqu'elle ait été livrée en février dernier aux chances des enchères, elle provoque des observations bibliographiques que les amis des livres ne regarderont pas, nous en avons l'espoir, comme dénuées de tout intérêt.

La *Gazette des Beaux-Arts*, habilement dirigée par M. Charles Blanc, a consacré à M. Veinant, une ou deux pages spirituelles, sans doute, mais qui présentent un peu sous l'aspect de la caricature ce bibliophile aussi fervent que modeste, dont l'existence se concentrait entre les vieux livres qu'il adorait et les soins donnés aux réimpressions de quelques opuscules facétieux. Il eut sans doute des ridicules ; il se souciait peu des habitudes du monde.

Du reste nous n'avons qu'à nous occuper de ses livres. Très-bien choisis, très-bien conditionnés, fort rares pour la plupart, bon nombre d'entre eux se sont payés des prix exorbitants. L'élite des amateurs se les disputaient avec acharnement.

Les *Nouvelles Récréations et joyeux devis* de Bonaventure des Periers, première édition. *Lyon,* Granjon, 1558, ont atteint le prix de 1,000 francs. Le *Manuel du libraire* ne mentionne aucune adjudication de ce volume si difficile à rencontrer.

Voyage de Gulliver et *le Nouveau Gulliver.* Paris, 1727-1730, 4 tomes reliés en 2 vol. in-12. Édition originale de la traduction de Desfontaines et de la continuation, bel exempl. relié en maroquin vert, par Bauzonnet, 306 francs.

Discours joyeux des friponniers. Rouen (vers 1600), petit in-8°. Riche reliure, 155 francs.

L'enfant sans soucy convertissant son père Roger Bontemps. Villefranche, 1682, petit in-12; 175 francs.

Vie et légende de Monseigneur saint Alexis. Paris (vers 1500), in-4°, 4 feuillets; 180 francs.

Histoire des Albigeois, par Pierre des Valées Sernay. Tolose, 1568, in-4°; 201 francs.

Obsèques du feu roy de France Loys douziesme (1534), in-8°, 8 feuillets; 380 francs.

Le Martyre des frères Jacques Clément. 1589, in-8°; 139 francs.

L'Oraison et Remonstrance de Marie de Clèves (par Jean de Luxembourg). Paris, 1549, in-16; 129 francs.

Divers exemplaires des facéties de Tabarin et de Bruscambille se sont payés de 180 à 350 francs.

Voici un opuscule de 11 feuillets du plus grand prix pour tout bibliophile belge, et que sans doute bien peu d'amateurs ont le bonheur de posséder : *Les grandes et solennelles pompes funèbres faites en la ville de Bruxelles les* 29 *et* 30 *décembre* 1558, *pour le service de Charles cinquiesme.* Paris, veuve Buffet, petit in-8°, 170 francs.

En recherchant sur des catalogues antérieurs à quels prix avaient été adjugés jadis quelques volumes dont M. Veinant était devenu propriétaire, on trouve la preuve de la hausse qui depuis quelque temps s'est produite dans la librairie ancienne.

Boethius *de consolatione.* Lugd.-Bat., 1633; 12 francs vente Nodier en 1830; payé 66 francs.

Devis sur la vigne, par O. de Suave, 1550; 1 livre sterling, vente Heber, payé 79 francs.

Les Angoisses et remèdes d'amours du Traverseur (J. Bouchet). Rouen, 1602, in-12. Cet exemplaire, adjugé 10 francs, à la vente Aimé Martin, s'est élevé à 224 francs.

Le Papillon de Cupido, par Jehan Martin. Lyon, 1543. Cet exemplaire avait été payé 3 francs à la vente du duc de la Vallière en

1784 ; il était alors relié en veau. Habillé par Bauzonnet d'une reliure en maroquin bleu, il a été poussé jusqu'à 355 francs.

Les Triomphes de Petrarque. Lyon 1531, in-8°. Bel exemplaire en reliure ancienne, payé 352 francs. Il s'était successivement adjugé à 8, à 45 et à 70 francs, chez le duc de la Vallière, chez Méon et chez Pixerécourt.

Sophonisba, tragédie, représentée en la ville de Bloys, Paris 1559, in-8°, vendu 160 francs, et payé fr. 29-50 en 1844, à la vente Soleinne.

Les Fantaisies plaisantes du chapeau à Tabarin. Cet opuscule, relié avec deux autres pièces tabarinesques, 160 francs. A la vente Nodier, en 1844, il était resté à 39 francs.

Le Purgatoire Sainct-Patrice, Paris, s. d., petit in-8° ; 150 francs. Exemplaire la Vallière, vendu 9 livres 10 sous, celui de Richard Heber adjugé à 2 livres sterling 19 shellings.

Le catalogue Veinant a le mérite d'offrir quelques volumes restés inconnus aux bibliographes.

Exposicion des euangiles en françoys, in-4°, sans lieu ni date, 80 feuillets ; vendu 62 francs.

Enchiridion du chevalier Chrestien. Anvers, Antoyne des Goys, 1543, in-16 ; vendu 40 francs. M. Brunet ne mentionne que l'édition d'Anvers, 1529.

Il Perfetto Scrittore, di G. F. Cresci. Venetia, in-4° oblong, vendu 60 francs. Le *Manuel* indique seulement l'édition de Rome, 1570.

Maniement d'armes, représenté par figures, par Jacques de Gheyn. Francfort, 1609, in-4°, vendu 102 francs. Il n'est fait mention dans le *Manuel* que de l'édition de 1722 :

Les Motz dorez du grand et sage Cathon, traduits par Grosnet. Rouen (vers 1595), petit in-12 ; vendu 65 francs. Édition non citée.

Menus propos. Auec le temps qui court. Paris, au palays, sans date, petit in-8°, vendu 151 francs. Édition qui paraît différente de celle qu'indique le *Manuel.*

Le Plaisant Jardin des Receptes. Paris, 1626, in-8°. Opuscule de 24 feuilles, adjugé à 79 francs. Cette édition n'est pas signalée au *Manuel.*

Saluste, traduit par Louis Meigret. Lyon, 1556, in-16, 40 francs. M. Brunet ne fait connaître que l'édition de Paris, 1547.

La vente Veinant offre aussi des exemples de plusieurs ouvrages rares qui figurent au *Manuel,* mais à l'égard desquels on ne trouve dans ce vaste répertoire aucun prix d'adjudication, preuve qu'ils n'avaient passé sur aucun catalogue un peu récent. Nous citerons en ce genre :

Paradoxe de la faculté du vinaigre, par P. Tolet. Lyon, 1549, petit in-8°, vendu 46 francs.

La Venerie d'Oppian, traduction de Florent Chrestien. Paris, 1575, in-4°; 69 francs.

Recueil des œuvres Jehan Marot. Lyon, 1537, in-16, 129 francs, *Clément Marot,* Lyon, 1553, in-16, 122 francs. (Les prix élevés qu'ont atteints les productions des anciennes presses lyonnaises, s'expliquent facilement ; il existe dans cette ville quelques amateurs fervents qui se disputent avec vivacité les volumes mis au jour dans cette cité durant le xve et le xvie siècle.)

Nous pouvons mentionner également quelques volumes qui n'ont pas eu l'honneur de figurer dans la dernière édition du *Manuel,* l'attention des bibliophiles ne s'étant dirigée sur eux que depuis peu de temps ; il est juste aussi d'observer que leur reliure en maroquin est entrée pour une large part dans le rôle brillant qu'ils viennent de jouer.

Recueil des lieux où l'on a accoustumé mettre les relais pour faire la chasse au cerf, par Jacques Chauffourt. Rouen, 1618, in-8°, 64 francs.

Nouveau recueil des plus beaux airs des opéra. Paris, 1646, 2 vol. petit in-12. Rare, surtout quand l'exemplaire se compose des douze parties successivement publiées. On y trouve des chansons en latin, en espagnol, *en flamand,* en anglais, etc. 150 francs. (Nous nous

sommes assurés que ce recueil n'existait pas à la bibliothèque impériale, rue de Richelieu.)

Les cent drogues admirables du merveilleux opérateur des îles non découvertes des royaumes invisibles. Paris (vers 1610). Ce opuscule de 13 pages était relié avec deux autres facéties du même genre : *Le Restaurant des constipés de cerveau freschement apporté des isles d'Yamboler, où le monde s'ennuie de trop vivre.* Paris, sans date; *les Affiges des grands opérateurs de Mirlinde.* Paris, 1618. Le tout a été acquis moyennant la somme de 129 francs, pour entrer dans la collection d'un capitaliste, qui consacre à la bibliophilie les rares loisirs que lui laissent de vastes spéculations sur les chemins de fer et d'importantes entreprises industrielles. La bibliothèque de M. Solar est en voie de devenir une des plus belles de Paris.

La compagnie agréable, contenant toute sorte d'histoires galantes. Paris (Hollande), 1685, petit in-12; 79 francs.

Grandz triumphes, festes, pompes et liurées faictes par les seigneurs romains, pour la feste qu'on a faicte à Romme. Lyon, 1545, petit in-8°, 20 pages ; 42 francs.

Nous ne croyons pas devoir donner plus d'étendue aux observations bibliographiques que provoque de notre part l'examen attentif que nous avons fait du catalogue de M. Veinant. Ce que nous avons dit démontre, ce nous semble, qu'il est digne d'être conservé avec soin par les amateurs.

G. B.

HISTOIRE DES LIVRES.

Histoire du comté de Namur, par le P. DE MARNE.

Paquot (1) nous apprend que le P. de Marne, né à Douai en 1699, exerça, pendant trois ans, la charge de ministre au collége des jésuites à Namur, puis se rendit à Liége où il mourut en 1756.

Son *Histoire du comté de Namur,* imprimée dans cette dernière ville, parut en 1754.

J'ai inséré, en 1851, dans le *Bulletin du bibliophile belge* (2), trois lettres de 1753, relatives à un point de juridiction traité dans cet ouvrage.

Vers le même temps, M. Gachard publiait dans le *Bulletin de la commission d'Histoire* (3), quatre pièces concernant la demande que le P. de Marne adressa au comte de Cobenzl, à l'effet d'obtenir un privilége pour la vente de son livre dans les Pays-Bas autrichiens.

Les documents que je publie aujourd'hui, et qui sont tous trois de l'écriture de de Marne, m'ont été très-obligeamment communiqués par M. le sénateur Vergauwen, un de nos plus zélés bibliophiles.

C'est d'abord une « Épitre dédicatoire » aux États de la province de Namur, pièce qui n'a pas encore vu le jour.

Viennent ensuite des observations critiques sur l'ouvrage du P. de Marne, ainsi que les réponses faites par l'auteur à ces observations.

NAM.

---

(1) P. XXI de l'édit. de l'Histoire du comté de Namur, annotée par Paquot.
(2) T. VII.
(3) Bull. de la com. roy. d'hist., 2e série, III, 52-56.

I

Épître dédicatoire.

MESSEIGNEURS,

Je profite avec empressement des circonstances qui vous rassemblent, pour vous offrir l'Histoire de vôtre Province que j'ay enfin achevée. Vous déciderés si c'est avec succès. Je puis du moins vous assûrer, Messeigneurs, que je n'ay rien négligé de ce qui pouvoit la rendre éxacte et utile, ni rien épargné pour la faire paroître d'une manière digne de ceux à qui j'ay l'honeur de la présenter. J'ay fait plus. Ne pouvant m'assûrer de l'exactitude de mes recherches, qu'autant qu'elles se trouveroient conformes à l'esprit du Gouvernement, j'ay voulu pour n'avoir aucun reproche à me faire sur un point aussi délicat qu'important, que mon ouvrage fut approuvé dans le centre même du Gouvernement. Pour cela, j'ay prié très-humblement Son Excellence Monseigneur le Comte de Cobenzel de le faire examiner sous ses yeux, et, en conséquence, de m'en accorder le privilége, comme il se pratique à l'égard des Nationaux. Des vuës si droites ont eu encore plus de succès que je n'osois en espérer. J'ay obtenu ce privilége, et je l'ay obtenu avec des circonstances aussi flateuses pour moy, qu'honorables à mon ouvrage. J'avouë, Messeigneurs, qu'un suffrage si respectable m'enhardit à me présenter devant vous, et à y présenter ce foible monument du zèle que j'ay toujours eu pour l'honeur d'une Province, où je comptois finir mes jours. Que ne puis-je de nouveau me présenter en persone dans une Assemblée, dont il n'est presque pas de membre qui ne m'ait honoré de ses bontés. Les occupations de mon employ ne me le permettant pas, je profiteray du moins de cette occasion de vous réitérer les assurances du très-profond respect avec lequel je ne cesseray jamais d'être, Messeigneurs, votre très-humble et très-dévoué serviteur,

J. B. DE MARNE,
de la compagnie de Jésus.

Liége, ce 17e de l'an 1754.

II

Observations sur le manuscrit de l'Histoire de Namur. — Réponses et réflexions sur ces observations [1].

Page .. Le mot d'*Italie* y est deux fois.

Il n'y a qu'à l'effacer une fois. Les garçons imprimeurs font ordinairement cette besogne.

---

[1] Les observations des censeurs sont en texte ordinaire, les réponses du P. de Marne en petit-texte. Je remplace l'indication de la page du manuscrit par celle du vol. in-4o, publié en 1754.

Page 26, *ligne* 1. *Pis peu* paroit un peu cacophonique.

On corrigera : *ils firent pis quelques années après.*

Page 53. Il faut mettre *Chevremont* au lieu de *Charlemont.*

Cela ne souffre pas de difficultés. C'est un *lapsus calami.*

Page 58. Le lieu de la bataille pourroit y être nommé.

Les historiens ne le nommant pas, l'auteur du MS. ne sauroit le nommer.

Page 66. *Moustiers,* etc. On pourroit ajoûter qu'elles (les chanoinesses) doivent faire preuve de huit quartiers d'anciene noblesse.

L'auteur a eu ses raisons pour ne rien dire à cet égard. Il a observé que, dans les tems anciens, la preuve des chapitres n'étoit que de quatre quartiers, ainsi qu'on le voit par de très-vieilles tombes. D'ailleurs, persone n'ignore qu'aujourd'hui la preuve est de huit quartiers (1).

Page 72. Le lecteur seroit satisfait de savoir précisément le tems que le comte de Namur est devenu abbé d'Andenne. On voudroit voir placer ici ou ailleurs la liste des abbesses de Moustiers et des prevôtes d'Andenne.

L'auteur n'en sçait pas plus à cet égard que ce qu'il en a dit. Il ignore aussi la suite des abbesses de Moustiers et des prévôtes d'Andenne. Si on la lui fournit, il pourra la donner à la suite de l'ouvrage.

Page 74. On pourroit ajouter que cette dignité d'abbé de Notre-Dame (de Namur) a été unie à la mense épiscopale.

Cela peut se mettre en note, quoique l'auteur ait pris pour maxime de ne pas donner de ces notes triviales et connuës de tout le monde.

Page 80. Qui étoit donc l'avoué de saint Gerard au défaut des comtes, puisqu'en ce tems aucune église n'avoit *jus gladii.*

L'auteur ignore qui les comtes ont substitué pour vice avoué. Les écrivains anciens ne le disent pas. Les églises avoient alors, comme aujourd'hui, leurs officiers de justice, qui exerçoient le *jus gladii,* sous la direction ou de l'avoué ou du vidame.

Page 81. Si la noblesse qui accompagna le comte de Namur (lors de l'élévation du corps de saint Gerard), est nommée dans quelque chartre, on feroit plaisir de la nommer dans une note.

La chartre dont il s'agit ici ne nomme aucune des maisons aujourd'hui exis-

---

(1) De Marne fit, cependant, droit à cette observation.

tentes. On y voit un Ingobraud de Ham et son fils, Rigolde de Wange, Thierri de Fengiet, Libert de Bossieres, Manasses de Hierge. Ces maisons sont éteintes, et celles qu'on conoit ne sont pas du comté de Namur.

Page 95. La digression au sujet des deux sœurs Gerberge et Ermengarde ennuie un peu le lecteur....

On y avoit pourvu d'avance, et la dissertation étoit déjà préparée; mais l'auteur étoit las de copier, et a réservé le changement pour l'impression [1].

.... et on ne voit pas trop à quoi elle aboutit.

Cette dissertation aboutira à ôter aux Brabançons, et à assûrer aux Namurois l'honeur d'avoir vu perpétuer dans la maison de leurs comtes, le sang des ainés de la race de Charlemagne, ce que les écrivains de Brabant s'attribuoient sans raison.

Pages 100 et 102. On voudroit plus de détail pour les batailles d'Hougarde et de Florene.

La première de ces batailles est la seule qui regarde l'histoire de Namur. L'auteur l'a donnée d'après un historien contemporain. S'il y avoit ajouté quelques circonstances, au lieu d'une histoire, il eut fait un roman. Pour la bataille de Florene, elle est étrangère à l'histoire de Namur par tous les endroits : car c'est une fable ce que disent nos annales du comte Robert, qu'on veut qui s'y soit trouvé.

Page 103. Pourquoi l'auteur n'admet-il pas que Robert auroit été tué au siége de Hui, et enterré à Gerpine?

Parce qu'aucun historien de poid n'en a parlé, sinon nos annales et chroniques qui n'ont pas le sens commun en partage. Il faut en dire autant de Gramaye, l'un des plus chétifs historiens que je connoisse.

Page 111. Il est étonant que l'auteur n'avoue ni ne débat qu'Albert 1[er] fut enterré à Brogne, comme aussi qu'Albert 2[e] et Albert 3[e] soient enterrés à Saint-Aubin.

L'auteur n'a lû ceci nulle part, il ne peut donc l'avouer. Il ne peut pas non plus combatre ces idées. Comme aucun écrivain de poid n'en a parlé, il faut les regarder comme des idées non existentes. Combattre des idées de cette nature, c'est s'escrimer contre un phantôme.

Page 117. Il auroit été instructif de nommer les noms des quatre métiers.

Qui ignore les noms des quatre métiers? Vouloir les aprendre à ceux qui les

---

[1] Outre ce que dit l'auteur à la page 95, il a fait de cette question l'objet d'une dissertation placée à la fin de son ouvrage.

ignoreroient, ce seroit bien perdre son tems. D'ailleurs cela n'apartient que très-incidemment à nôtre histoire, et, encore un coup, l'auteur n'aime pas les notes triviales (¹).

Page 136. Enguerrand *de Couci*; retranchés *de Boves*.

Tout au contraire, il faudroit dire : Enguerrand *de Boves*, retranchés *de Couci*; car l'historien contemporain (Guibert, abbé de Nogent) dit *Ingerrandus de Botvis*. Comme ce seigneur étoit de la maison de *Couci*, plus connuë que celle de *Boves*, qui en étoit une branche, l'auteur a cru devoir donner cet éclaircissement à ses lecteurs.

Page 142. L'auteur auroit pû se dispenser de mettre la note de Chapeauville, le fait en question étant trop communement repris dans les chroniques et chartres du chapitre de Saint-Lambert, et trop intéressent pour quelques nobles qui s'y intéressent.

Il y a deux faits dans la note qu'on reprend ici. Celui du crime de simonie, attribué à Alexandre, et l'énumération des fils de rois, de ducs, etc., qui étoient chanoines de Liége, sous cet Alexandre. Le premier de ces faits est certain. Alexandre fut simoniaque, et déposé comme tel. Le second qu'on croit que les censeurs ont eu en vûë, est une prétention si sotte, que l'auteur, qui a ocasion de la combattre ici, n'a pû se dispenser de le faire. L'intérêt qu'y pourroient prendre quelques nobles est la chose du monde la plus indifférente à l'auteur. Il combat le faux et le fabuleux, partout où il se trouve, fût-il couvert de l'ombre du trône. Or, ces fils de rois, de ducs, etc., sont d'un faux et d'un fabuleux qui saute aux yeux. Si donc l'auteur retranche cette note (²), ce sera pour l'étendre et la mettre au plus grand jour dans une histoire de Liége, qu'il se propose de donner au public, si sa santé et ses occupations le lui permettent (³).

Page ... Deux *raporter* trop près l'un de l'autre.

Cette négligence sera corrigée en imprimant, ainsi que cent autres de même nature.

Page 167. Le corps de saint Lambert qui avoit produit un effet si bon et si merveilleux au siége de Bouillon, auroit pû être laissé à Liége, ou passé sous silence en cette occasion, sans venir être témoin du sac d'Andenne, et des violences faites aux chanoinesses.

(¹) De Marne indiqua cependant, en note, les noms de ces quatre métiers, qui formaient un canton de la Flandre impériale.

(²) Il la retrancha en effet, ne conservant que ce qui avait trait à la simonie d'Alexandre.

(³) Le fait a déjà été signalé par Paquot, dans la vie de de Marne, qu'il a insérée en tête de son édition de l'histoire de Namur.



Il y a en effet à parier que le saint étoit là malgré lui : mais enfin il y étoit, et le devoir d'un historien est *de ne rien taire de ce qui est vrai, comme de ne rien dire qui ne soit vrai.*

Page 174. On n'a point hésité d'effacer le mot d'*Érasme* (Rase de Gavre).

(*N. B.* Que ce Raso, mort en réputation de sainteté, a vécu et fini ses jours à la Chartreuse, près d'Enghien. Comme cette Chartreuse portoit le nom de *Chapelle de sainte Marie,* cela aura donné lieu à l'erreur qui le fait enterrer à la *Rotonde.*)

On n'en a peut-être pas mieux fait. Il y a plus de vingt ans que j'ai eu ocasion de sçavoir que le mot flamand *Raës* ou *Rase* se rendoit en latin par celui d'*Erasmus.* Depuis quelques jours j'ai vû la même idée confirmée par différens vocabulaires flamans que j'ai consultés. L'ouvrage des Bollandistes, le plus étendu, comme le plus sçavant, sur ce qui regarde les saints, ne reconoît pas de saint Raso, ni le 5e de septembre, ni à aucun autre jour. On y parle au 7e de septembre d'un *Raso,* regardé comme saint, mais qui n'a jamais eu de culte aprouvé. D'ailleurs ce vertueux personage vivoit au xve siècle, par conséquent bien postérieurement au nom de Raës ou Rase, connu dez le xie siècle et peut-être plus tôt. Il faut donc que le mot *Raso* vienne d'ailleurs. Les dictionnaires le traduisent par *Érasme.* Dans des siècles barbares on aura de *Raës* fait *Raso,* comme si de *Colin* on avoit fait *Colinus,* quoique Colin doive être rendu par *Nicolaus.* Du reste je n'ai nul intérêt à vouloir que *Raes* soit *Érasme.* J'ai cru même faire une chose agréable en donnant la vraie idée de ce nom, que j'ai découvert autrefois, en examinant des preuves pour un chapitre. On rejettoit une filiation parce que la même personne étoit apellée *Rase* dans un titre, et *Erasmus* dans un autre. Un dictionaire que je consultai m'apprit à quoi il falloit s'en tenir.

Page 175 (*Suite de l'observ. précédente*). L'auteur auroit pû ajouter après plusieurs auteurs, que le comte de Hainaut donne à ces trois seigneurs chacun cent chevaliers, cent écuiers, cent sergeans de bataille, et grand nombre d'hommes d'armes,..... et que ce Rase de Gavre étoit de la très-anciene et très-illustre maison de Gavre, dont le prince de Gavre, gouverneur moderne de cette province, est le chef.

Je n'ai lû en aucun endroit ce détail centenaire. Le meilleur historien de Hainaut en a même un tout opposé. *Voy.* le t. III, liv. 7, p. 17 de l'*Histoire de Hainaut,* par le père Delewarde, de l'Oratoire. Il y a de la petitesse dans ce détail par cent. Ajoutés qu'on ne conoissoit alors ni les *sergeans de bataille,* ni les *hommes d'armes.*

Comme il n'y a qu'une maison de Gavre reconuë par tout le monde pour très-anciene et très-illustre, rien ne seroit plus déplacé pour Son Exc. le prince de

Gavre, et pour l'auteur, que de larder sa narration d'une pareille réflexion. Cela auroit l'air d'être mandié d'une part, ou l'effet d'une basse flaterie d'autre part.

Page 182. S'il êtoit possible de nommer dans une note partie des cent et trente gentilshommes (1), cela ne pourroit que faire plaisir à la noblesse.

Cela m'en feroit beaucoup à moi-même, mais je n'ai trouvé dans aucun écrivain les noms de ces gentilshommes.

Page 184. Mettés *Barbençon* au lieu de *Brabançon.*

Cela ne souffre aucune difficulté. On sent que c'est là une faute de copie.

Page 189. En lieu de *près de Neuville,* convient de mettre *à Neuville sur la Mehaigne,* et ajoûter dans une note : ce village appartient à Mrs de Jamblinne, etc.

Comme les batailles ne se donnent pas dans un village, ce qui est vrai surtout des temps antérieurs à l'invention des armes à feu, il faut laisser ce que j'ai écrit. Dans ma narration, je laisse voir très à découvert, qu'il est ici question de Neuville sur la Mehaigne. Pour la note qu'on me propose, rien ne seroit si plat. Qu'importe à l'histoire qu'un endroit où s'est donné une bataille, apartiene ou n'apartiene pas à telle ou telle maison. Je conois et respecte celle de Jambline, et tout le monde, je crois, la conoit et la respecte, indépendamment de la note.

Page 189. Seroit mieux *qu'il fût possible,* en lieu *qu'ils le purent.*

Ces deux expressions forment une idée très-différente. Il vaut mieux mettre : *mais après avoir longtemps disputé la victoire.*

Page 240. Miræus seroit-il en état de prouver que la noblesse du Païs auroit été assujettie au droit de morte main ? On estime qu'il seroit prudent de passer ce prétendu fait sous silence.

Miræus n'a fait que recueillir dans l'ouvrage cité, les différentes chartres qui lui sont tombées entre les mains. Celle dont il s'agit ici, se trouve dans la nouvelle édition de Miræus, t. I, p. 297. Elle est si claire que Miræus n'a pu hésiter sur ce qu'il en a dit dans le titre. Un historien seroit un misérable, s'il gardoit le silence sur ce sujet, au risque d'essuier les reproches de tous ceux qui sçavent ce que c'est que l'histoire : Historici dos est, ne quid falsi dicere audeat, ne quid veri non audeat.

Page 252. *Ferrand* au lieu de *Ferdinand.* Ce nom étant plus usité dans l'histoire de Flandre.

---

(1) Il s'agit des gentilshommes faits prisonniers au siége de Namur de 1188.

Si par les historiens flamans on entend ceux qui ont écrit en françois, il faut convenir que ce sont de très-mauvais modèles. Le père Daniel dit plus souvent *Ferdinand*. Il semble qu'on ne sçauroit manquer après de tels garans. Cependant on mettra *Ferrand* si l'on veut.

Page 257. En parlant de cette fondation, on pourroit ajoûter que Gille de Gosne, de la maison de Beaufort, fut un des principaux bienfaiteurs, etc.

Quoiqu'on ne parle guères des bienfaiteurs, qui n'ont pas été fondateurs, on le fera cependant à cette ocasion. Pour la note qui rapelleroit la fondation des fondateurs de la première maison de l'ordre, on gardera le silence là-dessus, parce qu'il n'est pas question dans cette note de l'histoire de Namur.

Page 296. Il faut ajouter dans cet endroit avec Butkens que Jean de Gosne avec ses cousins de Celles et de Spontin, etc., firent des courses dans le Condros.

On l'ajoutera.

N. B. Que les terres de Beaufort et de Gosne n'ont jamais relevé de Liége, etc.

C'est de quoi l'on ne convient pas. Le traité par où finit cette guerre, et tous les autres monumens historiques disent, ou supposent le contraire. J'ai entre les mains un extrait d'une chartre des archives de Namur, où ce fait est énoncé. J'en ai plusieurs des archives de Liége, qui disent la même chose. Je crois tout ce qu'on dit dans l'observation, touchant la maison de Beaufort. Mais si l'on me cite Carpentier, auteur convaincu cent fois de faux, je serai peut-être tenté d'en douter. Pour Gramaie c'est un pauvre garant.

Page 301. A Rodolphe ajoutés comte de Habsbourg.

On pourra l'ajouter. Cela n'est guères nécessaire, mais coute peu de chose.

Page 318. On aimeroit mieux de dire son *seigneur suzerain*, au lieu de *souverain*.

Les rois de France ont été réellement souverains du comté de Flandre jusqu'à la cession qui s'en fit par François Ier. Tous les écrivains françois anciens et modernes se servent du mot de *souverain*. *Voy.* le P. Daniel, à la bataille de Bouvines. Il faut donc conserver ce terme. La preuve incontestable de l'attribution de *souverain*, c'est que les procès des Flamans se jugeoient à Paris.

Page 334. La liste des gouverneurs de Namur qu'on pourroit mettre dans le corps de l'histoire, et non dans une note.

Cette liste est si longue qu'elle feroit le plus mauvais effet dans le corps de l'histoire, où elle couperoit tout à fait la narration. On croit sans peine que le

comte de Guiscard s'apelloit *Louis*. L'auteur qui n'a pas trouvé ce nom dans la liste que lui a envoiée M. le prince de Gavre, n'a pû deviner que ce comte se nommoit *Louis*. Si l'on veut mettre à la fin de l'ouvrage la liste des gouverneurs, et toutes les autres qu'on voudra, on sera maître de le faire.

Page 335. Il faudroit, au lieu de *grand maieur,* ôter *le grand,* et dire simplement *maieur*.

Cela se fera. Si le maieur a été dépendant ou indépendant du gouverneur général, c'est ce que l'auteur ignore, et peut ignorer sans blâme. Ce sont là choses qu'il faut lui aprendre, les livres ne l'apprenant pas. Il ne paroît pas que j'ai donné ici au maieur une autorité indépendante. Bien loin de là, l'autorité du grand bailli paroissant ici étendue *sur tout le païs,* il faut bien que celle de maieur lui soit subordonée. Au reste il faut se souvenir qu'il n'y avoit pas de gouverneur général au tems dont il est question. Si on conoîssoit la liste des maieurs, on pourroit la donner dans une note. Mais l'auteur demande s'il lui convient de donner, contre l'expression généralement conüe dans le public, le nom de *maieur* tout court, aux officiers revêtus de cet emploi ? Que la cour, que le gouverneur général, que le conseil ne leur donne pas ce nom, j'en vois bien la raison. Mais convient-il à un particulier de se mouler sur la cour, etc... On me fera plaisir de répondre à ceci pour mon instruction. La cour ne donne pas du *Monseigneur* a un ministre. Il y a tel corps qui ne le lui donne pas non plus. Conviendroit-il à un particulier de le lui refuser ? Je m'en tiendrai à ce qu'on me dira, ces matières n'étant pas de ma compétence.

On peut et on doit dire que Son Excellence M. le prince de Gavre remplit sa place *avec applaudissement*. Rien n'est si vrai, et on doit cet éloge à toute persone en place actuellement, quand l'éloge est vrai.

Page 335. Il est ici question des officiers héréditaires du comté.

On suivra exactement et à la lettre les instructions renfermées dans cette observation.

Page 342. Il s'agit des *Pairs*.

On en usera de même pour ce qui concerne les pairs du comté. L'auteur n'a mis *Hubiemont* au rang des pairies, que d'après une chartre, ou un extrait de chartres, tiré des archives de la collégiale de Notre-Dame. Voici ce qu'on y lit, nº 187 : *Accord fait entre Guillaume, cuens de Hainau, etc..... et Jehan de Flandre, cuens de Namur..... de plus, il* (Jean) *quitte audit Guillaume tous les hommages qu'il peut avoir en Hainau, hormis les pairies de Namur, sçavoir : Bailleul, Boussut, Hubtmont,* que j'ai vû appellé ailleurs (je ne me souviens pas où) *Hubiémont,* qui doit en françois s'apeller *Hubertmont*. — Il n'est pas trop sûr qu'il y ait eu douze pairs. Si le Hainaut en eut douze, le comté de Valenciennes n'en eut que six. Du reste, cette discussion ne sert à rien. Mais pour le nom de *pairs,* il provient certainement de ce qu'ils étoient jugés par leurs égaux, pairs comme eux. Tous les écrivains qui ont parlé de la pairie donnent cette étymologie au mot de *pairs, pares,* égaux.

Page 342. Après le mot *souverain* mettés *ou de son grand bailli.*

Comme je parle en cette phrase des pairs en général, et d'une manière relative aux pairs de tous les païs où il y en a eu, je ne puis pas ajouter *ou de son grand bailli,* parce qu'il n'y a pas toujours eu des *grands baillis* où il y a eu des *pairs.* Je pourrai cependant dire *ou de son premier officier,* mais je crains que cela ne soit pas vrai, parce qu'en France, par exemple, où la pairie a été plus célèbre qu'ailleurs, les pairs n'étoient juges anciennement que sous la présidence du *souverain* même, et jamais de ses officiers, de quelque rang qu'ils fussent. J'opine donc pour laisser ce que j'ai écrit, parce qu'encore un coup, cette phrase est générale à tous les pairs, et non à ceux de tel ou tel païs, car j'explique en cet endroit ce qu'est la pairie en général.

Page 348 (?). Il conviendroit de nommer Guillaume alors seigneur de Spontin, puis mettre dans une note, où est Spontin, et à qui il appartient, etc., etc., etc.

On me permettra de dire franchement ici ce que j'ai dit plus haut, au sujet de la note qu'on m'a demandée sur la terre de *Neuville.* De pareilles notes sont inutiles. Cela est connu aux gens du païs. Les étrangers ne les lisent pas. Il y a plus : ces notes sont toujours suspectes d'avoir été mendiées et ne font bien ni pour celui qui en est l'objet, ni pour l'auteur. Que penseroit-on si à propos de rien je faisois des notes sur chaque village, ou château que je nomme. Je dis des notes telles qu'on vient de me proposer. Cela me rendroit ridicule, et mon ouvrage suspect de flaterie. Si l'on veut faire une histoire de la noblesse du païs, on peut le faire dans un nobiliaire. Alors ces sortes de faits n'y seront pas étrangers.

J'en dis autant de tout ce qu'on me demande sur la terre d'Aiseau dans les observations suivantes. J'ai trouvé le moien de parler de cette terre rondement, et sans paroître y toucher, parce qu'en effet, ce que j'en ai dit se trouve lié sans affectation à l'histoire du païs. Cependant, sans rien spécifier d'aussi précis qu'on le demande, j'ai dit tout. J'ai cru par là faire ma cour à M. le prince de Gavre. Si j'entrois dans les vues de ses amis, je révolterois plusieurs de mes lecteurs d'aujourd'hui, et surtout les lecteurs à venir, qui ne manqueroient pas de dire : *à propos de quoi ce détail sur une terre du Brabant ?* Ce détail concerne l'histoire de la maison de Gavre, et non l'histoire du comté de Namur. J'en puis dire autant de M. le marquis de Beaufort-Spontin. Son nom et sa maison se trouvent en plusieurs endroits, sans affectation. Le hazard a fait cela, comme le hasard a fait que la maison de Gavre figure si bien dans l'histoire de Namur, où cette maison est cependant étrangère.

Page 421. Il seroit satisfaisant d'insérer dans une note les noms des seigneurs namurois qui se trouvèrent à la bataille de Baswilre, qu'on trouve dans Butkens, liv. IX, fol. 667.

L'édition de Butkens dont l'auteur s'est servi, est l'anciene. Elle ne va pas

jusqu'à la page 667. Dans la narration de la bataille de Baswilre, qui se trouve dans cette ancienc édition, p. 491, liv. IV, je ne lis d'autres noms de seigneurs namurois que ceux que j'ai raportés dans mon ouvrage, et les noms de *Léon de Marbais,* sire de Gosselies, et de *Guillaume, dit l'Ardenois,* sire de Spontin. Je les ai passé l'un et l'autre sous silence, de crainte de faire quelque peine à M. le marquis de Beaufort-Spontin, à cause qu'il y a des persones mal instruites qui le croient d'une autre maison que de celle de Spontin. Si dans l'édition de Butkens qu'on a à Namur, il se trouve d'autre seigneur que les deux que je viens de nommer, je prie qu'on me les indique.

Page 431. La brisure que les comtes de Namur ont portée, étoit de gueule, et non d'or.

Cette observation est très-juste. J'ai été trompé par un mauvais MS. de Namur.

Page 441. Il conviendroit de nommer les seigneurs de Namur et de Hainaut, qui accompagnoient leurs souverains dans cette guerre.

J'ai nommé le comte Jean qui étoit de cette guerre. Je n'ai lu le nom d'aucun autre seigneur du comté de Namur. S'il s'en trouvoit du comté de Hainaut auxquels on s'intéressât, on peut me les indiquer, parce qu'aiant nommé les principaux généraux, je pourrois insérer les noms de quelques seigneurs de Hainaut, parmi ceux de ces généraux. Il faut cependant observer que je n'ai nommé que les généraux, et que les noms des seigneurs de Hainaut, qui n'auroient pas eu un commandement considérable dans l'armée, ne peuvent guères être rapellés dans une histoire de Namur.

J'ai le détail de la bataille d'Othée en vers de ce tems-là. Plus de cent cinquante seigneurs y sont nommés. Je n'en ai reconu aucun du comté de Namur.

Page 443. La comparaison des Liégeois aux Romains, et de Bouvigne à Carthage paroît extraordinaire.

Comme le but de l'auteur n'étoit pas d'être sérieux à ce moment, et qu'il vouloit donner du ridicule à cette guerre de populace, il s'est servi de cette comparaison. Il avait déjà été résolu de la supprimer.

ANNALES [1].

Page ... On pourroit fournir le détail des cérémonies de cette inauguration.

Ce détail ennuieroit sans doute. Je crois qu'il est mieux de s'en tenir à une énonciation générale. L'histoire d'un païs ne comporte guères ces sortes de détails, qu'on ne peut passer que dans l'histoire particulière d'une ville.

---

[1] C'est le *Recueil chronologique* qui commence à la page 479 de l'édition in-4°.

Page ... Il manque un mot.

C'est celui-ci : *renonçât.*

Page 484. Il est convenable... au sujet de l'établissement du conseil provincial.

On fera usage de cette observation.

Ibid. On pourroit ajoûter le nom du président moderne du conseil.

On a fini à la paix d'Aix-la-Chapelle, et pour dire le vrai, on n'a pas voulu renouveller à M. Maloteau le souvenir d'un événement qui a dû lui déplaire. On n'aura nulle peine à nommer le président moderne, si l'on veut bien indiquer son nom.

Page 510. On pourroit ajoûter que les États de la province ont beaucoup contribué à la confection de cette belle église (1).

On suivra cette observation : on ignoroit cette circonstance. Nôtre reconoissance nous obligeroit seule à la rapeller.

Page 512. Il faut faire sentir que cette ville est du comté de Namur.

Si l'auteur avoit cru que quelqu'un eût ignoré que Charleroi est une ville du comté de Namur, du moins la ville haute, il n'auroit pas manqué de le dire. On l'auroit deviné, parce qu'il en a parlé souvent, sans jamais parlés des autres villes qui ne sont pas du comté. Il exprimera donc, d'une manière marquée, que Charleroi est du comté de Namur.

Page 514. Au mot *Freyr*, ajoutés : cette terre appartient à M. le marquis de Spontin.

Il faut se rapeller ce que j'ai déjà dit au sujet d'une note de même goût. Qu'importe pour le traité dont on parle à qui appartient cette terre. J'en nomme tant d'autres sans dire à qui elles apartienent, qu'il seroit bisarre de n'en pas faire ici de même.

Page 516. Il faudroit ajoûter que la ville de Charlemont et nombre de villages passèrent à la France.

Paix de Ryswick.... Si on veut me nommer les villages de la province, qui, en vertu de cette paix, passèrent sous la domination de la France, je les nommerai. Mais la ville de Charlemont est-elle du comté de Namur? Je ne le crois pas.

Page ... et observations suivantes.

L'auteur fera usage de ces observations.

---

(1) L'église Saint-Loup ou des Jésuites, à Namur.

Page ... On a oublié de remarquer que sans aller emprunter le Saint-Martin de France, il n'est pas étonant qu'il y ait tant d'églises en la province de Namur, consacrées à saint Martin, puisqu'il y eut un saint de ce nom, évêque de Tongres.

C'est ce que l'auteur ne croît pas. Il a prouvé que cet évêque de Tongre est un être chimérique. *Voy.* la deuxième dissertation sur les premiers évêques de Liége.

Page 50. (Dissertations, etc.) La note au sujet d'Ogier le Danois, ne sera guères agréable.

Il faut que les maisons qui se repaissent de ces chimères prenent patience. Je fais quelque cas de Mantelius, mais ce qu'il a dit de cet Oger le Danois, n'en est pas moins une sottise. Il y a tant de romans sur cet Ogier, qu'il n'est pas étonant que tant de persones aient donné dans le piége. Le père Mabillon est un sçavant dont l'autorité ne peut s'éluder que par de très-fortes raisons. Je doute que persone en puisse donner de cette sorte, en faveur de ce que Mantelius dit d'Oger.

III

Réponse courte sur la dissertation qui m'a été envoiée en réponse à la mienne sur le comté de Lomme [1].

Il est bien glorieux aux sciences qu'un grand seigneur comme Son Excellence M. le prince de Gavre, décoré par tant de titres, et occupé de tant de soins, écrive sur une matière aussi peu connüe, que celle qui est l'objet de sa dissertation. C'est une preuve que ceux qui ont du génie, trouvent du tems pour tout. Sa dissertation peut être réduite à deux propositions :

La première, *on ne trouve aucun vestige d'un comté de Lomme ;*

La seconde, *les chartres, qui en ont parlé, ont vraisemblablement été mal copiées, et au lieu de Lomacensis, etc., il paroît qu'il faut lire Nomacensis, ce qui rapelle le nom de Namur, de sorte que ce nom de Namur doit avoir été celui du païs autrefois, comme il l'est encore aujourd'hui.*

Tel est l'abrégé de la dissertation. Le reste peut être regardé comme des propositions incidentes, par exemple, si le mot *Lomacensis* vient ou ne vient pas de la petite rivière, appellée l'*Homme.* Cette étymologie, par parenthèse, n'est rien moins que nécessaire au père de Marne, qui ne l'a donnée que comme une conjecture qui ne vient pas même de son fond, mais qu'un homme qui a une sorte de littérature historique lui a suggérée.

---

(1) La dissertation sur le comté de Lomme est à la p. 83 des *Dissertations historiques et critiques,* placées à la fin de l'édition in-4°.

Quant à la *première proposition,* je ne puis l'admettre. Ma dissertation prouve qu'il se trouve partout, chez les auteurs anciens, comme chez les modernes, des traces du comté de Lomme, trop bien imprimées pour être si aisément effacées.

Et pour ce qui est de la *seconde proposition,* le P. de Marne croit qu'il est si difficile que les écrivains et les chartres aient pris universellement le change, en substituant l'*N* de *Nomacensis*à l'*L* de *Lomacensis,* qu'il ne peut regarder cette idée que comme tout à fait hasardée.

Si cependant l'auteur de la réponse à la dissertation du P. de Marne, sur le comté de Namur, souhaite que son ouvrage paroisse, et qu'on y fasse une réplique modeste et en règle, il n'a qu'à ordonner : on l'imprimera ou avec son nom, ou sans son nom, comme il jugera convenir.

Fini, ce 17 janvier 1753.

D. M. S. J.

Je reçus samedi 13e mon MS., et je me mis tout de suite à écrire les remarques qui se trouvent ici. Elles ne purent être achevées assez tôt pour être envoiées hyer, ainsi que je me l'étois proposé. Le messager venoit de partir quand on lui porta mon paquet. J'ai donc le loisir d'ajouter les principales de mes réponses à la dissertation sur le comté de Lomme, que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser. Les voici :

Sur la première proposition. — L'existence du comté de Lomme est historiquement certaine, après que tant d'écrivains en ont parlé. Ces écrivains sont la chronique d'Arras et de Cambrai, attribuée à Balderic. L'auteur, quelqu'il soit, est contemporain. Frodoard, prêtre de Rheims, historien aussi contemporain, en a également fait mention ; on a dans le Recueil des PP. Martene et Durand bénédictins, une lettre pastorale de Gerbalde, évêque de Liége, au VIIIe siècle, je crois, adressée aux peuples de son diocèse. Les habitants du comté de Lomme y sont nommément exprimés. Voilà les plus anciens auteurs qui ont parlé de ce comté. Je suis persuadé qu'en y pensant, j'en trouverois encore d'autres. Actuellement il m'en revient un en mémoire. C'est l'acte de division du royaume de France, où se trouve encore le comté de Lomme. Miræus, les Annales de Saint-Bertin, etc., raporte cet acte, qu'on lit aussi dans l'histoire de Lorraine de D. Calmet. Si, à ces quatre titres ou historiens anciens, on joint les chartres citées dans ma dissertation, le tout ensemble fait une preuve historique complette.

Il ne manque pas non plus d'autorités modernes pour constater l'existence de l'ancien comté de Lomme : Butkens, J.-B. de Vaddere, dans ses *Origines des ducs et duché de Brabant,* D. Calmet, *Histoire de Lorraine,* Valois, dans sa *Notitia Galliarum,* Juste Lipse, dans son *Lovanium,* le Père Mabillon, l'un des plus sçavans hommes de ce siècle, et beaucoup d'autres, qu'il seroit trop long de détailler.

Inutilement opposeroit-on à une preuve si palpable le changement de la lettre N en la lettre L, lequel changement auroit fait de *Comitatus Nomacensis Comitatus Lomacensis.* Cette idée est insoutenable : 1° *N* et la lettre *L* ne se

ressemblent en rien ; 2° comment tous les MSS. auroient-ils éprouvé un changement de cette nature, soit dans les chartres, soit dans les histoires ? Il faudroit que tous les copistes, si éloignés les uns des autres, se fussent donné le mot pour tomber dans cette erreur. Quel but auroient-ils eu pour se concerter ainsi ? Ne seroit-il pas resté en ce cas des MSS. qui n'auroient pas éprouvé ce changement ? Où sont-ils ? Qui s'en est apperçu ? D'ailleurs, c'est une chimère que *Nomacensis*. Qui a vu ce mot ? Se trouve-t-il un historien, une chartre qui l'ait raporté ? Ce mot n'a jamais signifié le comté de Namur, non plus que *Nemetacensis*. Gramaie dit bien quelque chose de semblable. Mais Gramaie est un pitoiable garant, qui a presque autant de fautes que de lignes, dans le peu de choses qu'il a dites de l'histoire de Namur. Jamais Nemetacum n'a été dit pour Namur. Il est évident que cette ville est ou Arras, ou quelque endroit voisin. Cela saute aux yeux à quiconque parcourt l'*Itinéraire d'Antonin*. Pour Nemetes, qui ignore que c'est le pays des environs de Spire ? Je prie Votre Excellence de bien peser cette addition, si elle ne veut pas se tromper du tout au tout dans ce qu'Elle doit penser du comté de Lomme. Elle observera, s'il lui plaît, qu'il y a eu bien des variations dans les noms de païs. Par exemple, le *païs de Liége d'aujourd'hui*, avant la conquête des Gaules par les Romains, étoit habité, en partie, par un peuple appellé *Eburons*. A ce nom succéda celui de *Tungri*. Le païs de ces *Tungri* partageoit la province appellée par les Romains *Germania* 2ª. Sous les Francs, conquérans des Gaules après les Romains, tous les noms de païs changèrent. Il ne fut plus question de *Germania* 2ª. Le païs appellé *Tungri*, ou *civitas Tungrensis*, fut partagé en comtés. Il y en avoit six à sept pour le seul territoire des *Tongrois*, et le comté de Lomme en étoit un. Il faisoit auparavant partie de la cité ou du païs de Tongre, qui comprenait l'ancien évêché de Liége. Ce comté de Lomme comprenoit lui-même, non-seulement tout le comté moderne de Namur, mais encore beaucoup d'autres cantons, aujourd'hui ou en Brabant, ou à la France, ou au païs de Liége. La ville de Namur donna enfin le nom au *comté de Namur*, mais ce comté n'eut pas l'étendue qu'avoit celui de Lomme, tout au contraire du Hainaut, qui est aujourd'hui plus grand qu'il ne l'étoit au IXᵉ et Xᵉ siècle. Voilà ma doctrine : elle est certaine sur ces différens points, et ne sera, je crois, jamais contredite, quand on voudra y prêter toute son attention.

Notices relatives à une collection de manuscrits, possédée dans la seconde moitié du XVIIᵉ *siècle et les premières années du* XVIIIᵉ, *à Dordrecht, par* David Flud van Griffen, *et vendue à la Haye, en* 1705.

Parmi les catalogues de ventes de livres ou de manuscrits que possède la bibliothèque de la ville de Hambourg, nous avons ren-

contré un petit volume remarquable, et, sans doute, assez rare en Allemagne, intitulé :

Catalogus variorum insignium et rarissimorum in quovis fere eruditionis ac linguæ genere Manuscriptorum Hinç librorum, qui omnes fere inediti sunt : illinc epistolarum, a regibus, principibus, illustribus Politicis et literatis viris seculis XV. XVI. XVII. conscriptorum : quibus accedunt acta politica et ecclesiastica : quæ magna diligentia et studio sibi comparavit vir plurimum reverendus, doctissimusque *David Flud van Giffen.* V. D. quoad viveret in ecclesiâ Dordracenâ Praeco fidelissimus suavissimusque. Quorum publica distractio habebitur Dordraci in ædibus sororis die aprilis. Anno domini M. D. CCII, 63 pages, y compris le titre, in-12, avec les signatures A2—H3.

Les mots « Dordraci », et « Sororis » ont été effacés ; on y a substitué et ajouté : « Hag. Com. D. 23 Febr. per Abrahamum Hondt in Aula Magna » ; on a de même changé le millésime de 1702, en celui de M. D. CCV.

Énumération du contenu. — Pp. 3 et 4 : Catalogus librorum manuscriptorum. In-folio, nos 1-11. In-quarto, nos 1-13 ; — pp. 5-17 : Collectiones epistolarum, nos 1-60 ; — pp. 17-39: Acta politica et ecclesiastica, nos 1-31 ; plus, p. 39, en bas : Appendix, nos 1-5, et « Inhoudder groote volumina no 1 gemelt » ; — pp. 40-63 : XXII, in-folio, t. I–XXII.

M. *A. D. Schinkel,* à la Haye, conserve un exemplaire du catalogue Flud van Giffen, tout à fait conforme à notre exemplaire, mais sans les corrections manuscrites sur le titre.

M. *Ferd. Vanderhaegen,* à Gand, a acquis à la vente Van Vorst (en janvier 1860, catalogue, p. 34, no 604), un exemplaire du même catalogue, dont le titre, dans sa *dernière* partie, diffère également de celui que possède notre bibliothèque.

Voici en quoi consiste cette variante :

Catalogus . . . . ; quæ magna diligentia et studio comparavit harum rerum indagator curiosissimus. Quorum publica distractio habebitur per Abrahamum de Hondt, bibliopolam Hagiensem in officina quam tenet in Aula Magna, vulgo, de groote zael van 't Hof. Ad diem 23 februar.,

St Greg. Ann. Domini, 1705. — Apud Abrahamum de Hondt, 1705, 70 pages, petit in-8°.

Les prix et les noms des acquéreurs y sont ajoutés, mais seulement jusqu'à la page 17. M. Vanderhaegen a eu l'obligeance de les copier et de nous en donner communication.

CATALOGUS LIBRORUM MANUSCRIPTORUM.

In-folio.

N° 1. 3 fl., Copius; 2. fl. 1-18, Nytwerf; 3-4. fl. 2-10, P. Van der Aa; 5-6. fl. 0-12, idem; 7. fl. 0-12, J. Bos; 8. fl. 7-0, Van Till; 9-10. fl. 1-0., idem.

In-quarto.

N° 1. fl. 4-10, Van Till; 2. fl. 0-11, P. Van der Aa; 3. fl. 4-15, de Gout; 4. fl. 7-5, Bergman; 5-6. fl. 1-0, Van Till; 7-8. fl. 0-12, Tenger; 9. fl. 0-12, Van Till; 10. fl. 9-0, Scholbruen; 11. fl. 7-5, idem; 12-13. fl. 0-6, Muller.

COLLECTIONES EPISTOLARUM.

N° 1. *a*, *b*, *c*, 73 fl., Smettau; 2. 2 fl., Van Till; 3. 18 fl., Johnson; 4. fl. 1-10, Van Till; 5. fl. 1-0, idem; 6. fl. 3-8, Borde; 8. *a*, *b*, *c*, fl. 4-12, Smettau; 9. fl. 2-0, Van Till; 10. fl. 3-5, Smettau; 11. *a*, *b*, *c*, fl. 11-0, idem; 12. 2 fl., Van Till; 13. 14 fl., Smettau; 14. fl. 3-15. Borde; 15. 5 fl., Van Till; 16. fl. 0-13, P. Van der Aa; 17. fl. 7-15, Borde; 18. fl. 1-10, Van Till; 19. fl. 2-10, Smettau; 20. fl. 6-6, Van der Aa; 21. fl. 4-0, Van Till; 22. fl. 21-0, Johnson; 23. fl. 0-10, Van Till; 24. fl. 4-5, Boon; 25. fl. 7-5, Smettau; 26. fl. 0-13, Vivié; 27. fl. 1-4, Van der Aa; 30. 0-18, Van Till; 31. fl. 2-0, idem; 32.-33. 43-10, idem; 34. fl. 0-12, idem.; 35. fl. 0-12, idem; 36. fl. 5-5, Boon; 37. fl. 4-15, idem; 38. fl. 2-4, Van Till; 39. fl. 1-16, idem; 40-41. fl. 6-50, Van der Aa; 42. fl. 0-10, Van Till; 43. fl. 1-14, Limburg; 44. fl. 0-10, Van der Aa; 45. fl. 1-10, Van Till; 46. fl. 0-10, idem; 47. fl. 2-16, Limburg; 48. fl. 0-6, Van Till; 49. fl. 3-8, Boon; 50.-51. fl. 0-13, Van der Aa; 52.-53, fl. 3-5, J. Bos; 54.-56, fl. 0-10, Bleyswyk; 57. fl. 0-12, Vivié; 58. fl. 0-7, Boon; 60. fl. 2-0, idem.

ACTA POLITICA ET ECCLESIASTICA.

N° 1. 315 fl., Vander Linden.

Ici M. Vanderhaegen fait cette remarque : « C'est avec ce numéro que finissent les annotations de mon exemplaire. Ne serait-il pas possible que ce dernier prix de 315 florins est celui de toute la série des Acta politica ? Ce n'est pas impossible, surtout si on jette un coup d'œil sur les prix que je viens de transcrire. » (Peut-être que Vander Linden n'a acheté pour le prix noté que les 21 [22] volumes des confédérations et traités de la maison de Bourgogne, dont le contenu se trouve spécifié aux pp. 40-63, et qu'on a retiré, en considération de leur haute importance, les numéros 2-31.)

L'exemplaire du catalogue Flud Van Giffen, acquis par M. Vanderhaegen, contient toutes les pièces portées sur l'original de 1702, mais à d'autres pages.

Nous donnerons ici les titres d'un certain nombre de pièces de cette riche et unique collection, tels que le catalogue, dont la rédaction laisse beaucoup à désirer, les renseigne, sauf quelques petites corrections orthographiques.

CATALOGUS LIBRORUM MANUSCRIPTORUM.

In-folio.

5. Oratio Wibrandi Zwichemii Lovanii habita.

6. Origines Phrysonum, auctore Reynero Bogermanno, Doccumano.

7. Catalogus scriptorum ineditorum collectus ab Is. Vossio Gerhardi filio.

In-quarto.

2. Sibrandus Leo de vitis abbatum in Lidlom cum indice : liber scriptus anno 1575.

3. Hugonis Grotii collatio Reipubl. Belgicæ, Atticæ et Romanæ ib. I et III, liber tertius bis.

Voy. sur ce manuscrit (publié, en 1801 et 1802, à Haarlem, 3 volumes in-8°, suivant le manuscrit de Flud Van Giffen, par Jean Meerman), l'ouvrage de Gaspar Brandt, Historie van het leven des heeren Huig de Groot . . . . vervolgd tot zyn doodt, door

Adriaan van Cattenburgh. . . . . Dordrecht en Amsterdam, 1727, in-fol., p. 62; Cattenb., p. 442, et la préface du tome I de la publication de Meerman (Hugonis Grotii, Batavi, Parallelon rerumpublicarum liber tertius. . . . . Vergelijking der gemeenebesten . . . . Uit een echt handschrift uitgegeeven, in 't nederduitsch vertaald. . . . . . .), p. xxxv : « 'Er kan nauwelijks een zweem van twijffeling overblijven, dat dit niet het zelfde stuk zij, 't welk de jongst overleden hoogleeraar Bondam voor een' nauwelijks te noemenen prijs in 1788 verkreeg, en van welk ik, na dat het mij in het voorige jaar te beurt viel, de uitgave op mij nam. De H. Bondam althans, die den catalogus van Van Giffen schijnt gekend te hebben, en die de bladzijde en het nommer, waarop het daarin aan te treffen was, voor an in dit exemplaar heeft opgetekend, verklaart het juist voor dat handschrift, 't welk de dordsche leeraar slechts al te zorgvuldig *als een dierbaar juweel bewaarde* (expression de Brandt, dans sa vie citée de Grotius). Ook weet men dat, eer de voorige bezitter aan 't eigendom daar van geraakte, het van Dordrecht naar Utrecht wierdt overgebracht. Waar het in de eerste dier steden geduurende het grootste gedeelte der jongste eeuw geschuild hebbe, gelukte het mij tot nu toe niet te ontdekken. » Meerman n'a pas connu le catalogue Van Giffen; car, en parlant des livres premier et second de l'ouvrage de Grotius (p. xlix), il passe sous silence le livre *premier*, qui se trouvait également chez Van Giffen.

4. Hadriani Junii Hornani appendix ad libros animadversionum ab ipsa auctoris manu.

Acquis à la vente des manuscrits de Van Giffen, et publié, avec l'ouvrage principal, par Cornélis Van Arckel, prédicateur des remontrants, à Rotterdam, en 1708, sous ce titre : Hadriani Junii Hornani, Medici, Animadversa, ejusdemque de Coma commentarium, ab autore innumeris in locis emendata, et insignibus supplementis locupletata. Accedit Adpendix Hadriani Junii ad Animadversa sua, nunc primum in lucem edita. Ex Bibliotheca Corn. Van Arckel. Rotterodami. Apud Joannem Hofhout, in-8°, pp. 381-420.

6. Scotani annalium l. III, ab imperio Herodis usque ad excidium Hierosolymæ.

9. Epigrammata Joh. Piscatoris, lib. 2.

COLLECTIONES EPISTOLARUM.

1, Drie groote ingebonden stucken, behelsende fransche en duydsche originele brieven, anno 1572 den staat ontvoert, en by Alf. de Laloo gecompleteert.

A. Een van de keyser, koningin Maria, en de generale gouverneurs aan de stadhouders van Holland en raden des keysers binnen 's Gravenhage geschreven, van den 8 may 1540, tot den 14 december 1551.

B. Van de keyser, de koningin Maria, de koning van Spanjen, en de hertog van Savoyen aan deselvige als boven, van den 11 juny 1551, tot den 29 december 1564.

C. Nog van den koning van Spanjen, de hertog van Parma en duc d'Alva aan de meergemelte stadhouders, presidenten en raden in Holland, van january 1564, tot op den 12 juny 1572.

2. Negen spaansche brieven van Alfonsus de Laloo, als secretaris en agent van den onthalsden grave van Hornes uyt Madrid, Segovien, etc., aan gemelten grave geschreven. Anno 1566, 1567.

3. Epist. ill. Hopperi ad Viglium Zwichemium (etc.; 1554-1574; 522 lettres).

Conf. le catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale des ducs de Bourgogne, t. II, pp. 65 et 69.

4. Epist. Seldii ad prædictum Viglium Zwichemium (etc.; 1548-1565; 80 lettres).

5. Epist. 42 Scepperi ad eundem (etc. ; 1543-1554).

6. Epist. variorum ad Vigl. Zwichemium (etc.; 57 lettres).

Parmi ces lettres, il s'en trouve une de la reine d'Écosse, et quatre du cardinal de Granvelle.

7. Epist. 36 Vigl. Zwichemii ad varios (etc.).

8. Fasciculi tres epistolarum ad Andream Masium.

A. Prior continet 13 Latini Latinii; 5 Octavii Panthagathi; 14 Wilh. Postelli; 3 Joh. Metelli; 2 Levini Torrentii, una electoris Palatini; 3 Hebraicæ; 3 Syriacæ, una Græca.

B. Alter 150, inter quas præcipuæ Joh. Baptistæ et Antonii de Taxis, etc., de rebus quæ tunc Romæ et in Italia agebantur.

C. Tertius continet 8 cardinalium; 3 Prosperi Guidelli, Pauli Jovii, et Rombergi, ac multorum aliorum.

9. Een met 12 brieven van duc d'Alva aan Bossu, met een doodvonnis over drie martelaren van Brandwijk, by duc d'Alva ondertekent, en een missive van de martelaar Joost de Tollenaar, uyt het gevangenhuys aan sijn moeder geschreven.

10. Lettres 24, à l'amirant generaal 3; inter Carolum V, imp., et Franc. I, reg. Galliæ 4. Lettre de Phillipe II, roy d'Espagne, sur les affaires de la religion au Pays-Bas. Lettres de Brederode à son ami et frère. Mémoire de Mgr le prince d'Orange. Lettre-déclaration de l'assemblée génér. de Nîmes aux églises réformées; et de la même au roy, etc.

13. Fasciculi 4 (*A*, *B*, *C*, *D*) ad viros illustres aut senatorios; par exemple : *D*. Ad Gerh. Corselium, Puteanus 2, Castellanus 2, Rivius 2, Corn. Jansenius, Lib. Fromondus, Joh. Wouwerius, Plempius, Theod. Thuldenus. Item een van Bosschaarts aan Weyms.

16. Fasc. epistol. ad Carolum Clusium quas scripserunt Dan. Rogerius, Edward Zouches, Mauritius Thaurer, Joh. Boisot, Balth. de Batyan, Achilles Cromerus, Georg. Marius, Jac. Cortaso, Georg. Purkircher, Pinto à Graftheym, Nicasius Ellebodius, Alf. Pantius, Nonius, Louys le Myre. Item Clusius Bernardo Paludano.

17. Epist. Erasmi et ad Erasmum 352 apographæ, uno contentæ volumine : duo autographæ, una Erasmi ad ducem Saxoniæ, altera ad Scepperum. Adest etiam una Ægidii ad Erasmum.

18. Fasc. espistolarum Cassandri ad Lindanum; Mathisium Corn. Gualtherum; Theologos Colonienses, etc., cum duabus Corn. Gualtheri ad Imper. et aliquot notis et scedis Cassandri apologeticis.

Ad Cassandrum imperatores Ferdinandus et Maximilianus; Metellus; Guilhelmius; Georg. Vicelius; Masius; Hopperus 4; Balduinus 7; Hesselius 2; Lindanus plures, etc.

19. Fasc. 59 epistolarum ineditarum Calvini.

20ª. Fasc. epist. variorum (Hadriani Papæ ad Erasmum . . . . Alciati ad Viglium 5; ad Erasmum 1. . . .

Ad Martinum Lydium Melissi . . . . Melancthonis.)

21. Fasc. epistol. Phil. Marnixii de St. Aldegond ad Elisabetham

Reg. Angl.; Huttonium; Merulam; Lindanum; Vulcanium 3; Uxorem; Corn. Rhetium; Gasparum Verheyden pro moderatis saltationibus, etc., etc., una Joh. Marnixii ad Patrem.

Ad Marnixium sunt 30 epist. variorum; Bastingii; Charlotte Bourbon; Albadæ; Berlicomii; Bruyninx, etc.

22. Collectio epist. ad Dousam patrem et filios Lipsii 43; Melissi 51; Heinsii 20; Gruteri 28, Scaligeri 14, Fr. Junii 5; Isaaci Casauboni 4; Lectii 5; item Aug. Thuani; Charlottæ Nassaviæ; Vulcanii; Baudii; Scriverii; Scioppii; Rogerii; Blyenburgii; Werteló; Fl. Christiani, etc.

24. Fasc. epist. Lipsii 7 ad Raphelengium, atque 19 ad Lipsium, sc. Gruteri 2; Drusii; Gothofredi 2; Forrentii; Posthii; Vulcanii; Schotti; Fauceri 2; Raphelengii 2; Werteloo; Nic. Cragii 2; P. Egmondi 2.

25. Collectio epist. Herculis Ciofanii ad Plantinum; ad Bonaventuram Vulcanium; Rud. Gualtheri 3; Theod. Bezæ; Fr. Junii; Andr. Schotti 3; Falkenburgii; Florentii; Thorii, ...

Ad Raphelingium Ar. Montani; Drusii; Joh. Buxtorfii; Valerii; Ortelii; Schotti; Gruteri; Croci, etc.

32. Fasc. epist. Hugonis Grotii 106 ad Vossium, in quibus non paucæ ineditæ, et 18 aliæ ad Vossium, Reygersbergium, Mericum Casaubonum, Blaawium, et 8 ad filium suum.

33. Fasc. epist. Vossii 55 ad Hug. Grotium, omnes fere ineditæ et 3 ad uxorem Grotii.

34. Fasc. ep. variorum ad Grotium (etc., etc.).

35. De eygene handen van sommige rigters die geseten hebben over Johan van Oldenbarnevelt.

36. Commercium literarum inter Joh. Bapt. van Steenbergen, Senatorem Gandavensem, et Joh. Goris Scholæ Amstelod. Rectorem.

ACTA POLITICA ET ECCLESIASTICA.

1. Fœdera et pacta domus Burgundiacæ cum pluribus regibus, principibus et ordinibus 21 (*sic*) vol. in-folio, quorum contenta in fine (pp. 40-63) dabuntur.

Voy. p. 39, en bas : Inhoud der groote volumina n° 1 gemelt; p. 40 : XXII. (*sic*). In-folio.

Voici le contenu de quelques volumes de cette collection précieuse :

Tom. IV. Hoc volumine continetur magnus numerus collectaneorum quæ spectant communicationes et tractatus cum Scotis et Anglis, de annis 1563, 1557, 1546, 1545, 1532. Item traité d'entrefait à Calais, 1446. Item articuli et mandata.

Henrici VIII, Angliæ regis contra pontificem. Brevis apostolica in favorem Catharinæ Reginæ, contra Henricum VIII. Consilium professorum Lovaniensium super hoc matrimonio.

Tom. VI. Divers traités et tiltres, concernant les pays de Brabant, l'université de Louvain, prélats dudict Brabant, l'officé du Gruier et des villes, Louvain, Bruxelles, Anvers, Bois-le-Duc, Mastrigt et l'état du grand veneur de Brabant.

Tom. VII. Traités avec les roys de Dannemarcq et Suède, la société de Hanse, Polonie, Hungarie, Bavière, et les fraternités de la maison de Saxes et Hessen, ensemblée aucuns accords des marquis de Brandebourg, aussi choses testamentaires.

Tom. X. Privilegia Germanica et Italia nonnulla collecta per Viglium Zuichemium.

Tom. XI. De origine, nominibus et proverbiis veterum Phrysiorum, autore Reinero (Bogermanno) Doccumano.

Voy. aussi p. 3. Catal. Libror. Manuscript. In-folio, n° 6.

Tom. XIV. Livre contenant plusieurs lettres d'avis, Faiz et dépesches, la plus part de la Chambre des comptes à Lille, 1539. Une singulière lettre contenante la manière de vivre en Court, addressée à un jeune homme qui y alla demeurer.

Tom. XV. Concernant les pays de Luxembourg, Namur, Haynault, Artois (etc., etc.).

La liste des pièces de ce volume occupe les pp. 51 et 52. Nous citons seulement : Archivium ou inventaire des chartres de Luxembourg, dressé par docteur Jan Keck, 1556. Catalogus diversarum rariss. et antiquissimarum literarum, in archivis Luxemburg., et : Traité de Guilliaume conte de Namur avec Liége, 1359, 23 jun.

Tom. XVI. Contenant divers traités de la maison de Bourgogne avec Angleterre et Écosse (etc.). P. 52, en bas, et p. 53.

Tom. XVIII. Livre contenant l'estat advisé pour la reine Marie, à

son advenue au Pays dembas, et le procès entre la dite reyne et le roy Ferdinande son Frère, avec le traitté fait entre eulx et les inventaires des lettraiges et testament de celle dame semblablement alleurs lettraiges de la reine Léonora de France (etc., etc.).

On y trouve entre autres pièces curieuses : Catalogus Bibliothecæ Reginæ Mariæ, Inventaire des meumbles (*sic*) de la reine, Inventaire de liasses des lettres du pape, de l'empereur roy, messieurs de Grandvelle, et autres, à la reyne avec les minutés et copies de la reyne à ceux, et les pièces ordonnés, Eleonoræ reginæ literæ ad regem Franciæ Henricum cum respons. regis. Testament et codicil. de la reyne Éleonore.

Tom. XX. Placarts de l'empereur Charles V pour ses Pays-Bas, et aucuns de l'empereur Maximilien.

Tom. XXI. Placarts faites du temps du Roy Philippe Catholique pour ses Pays-Bas.

Tom. XXII.

Pp. 61-63. Ce volume contient un nombre considérable des traités de paix, etc. La première pièce est : la paix faicte au chasteau en Cambresis, etc., les dernières pièces sont : traitté fait à Troyes entre Charles, roy de France, et Henry, roy d'Angleterre 1420. Ce que le duc de Bourgoigne a traité avec le seigneur de Marcuil, député de France. Sis copies touchant les venditions des fiefs, traité entre R., comte d'Arras et Comitem Pontini.

---

2. Oude stucken en brieven, mitsgaders andere depesches, rakende het hartogdom van Bourgonje. Uyt het cabinet van Viglius Zwichemius.

3. Ongemeene rare stucken, het huys van de hartogen van Aarschot betreffende.

4. Saacken die Philippus de II, Koning van Hispanien, betreffen (etc).

8. Collectanea connexa.

A.-G. Pp. 18-21. Voici les titres de la première et dernière pièce (ou des dernières pièces) de chaque volume :

A. Une ordonnance de l'empereur Charles V, sur le fait de la

chasse, anno 1528, touchant la vante et achat des chevaux et juments dans le Pais-Bas. — Ordonnance pour rédiger par écrit les coutumes et statutes de Pais-Bas, anno 1545. Autres papiers concernant le duc de Bavière.

B. Mémoires touchant la collection des deniers dans le Pais-Bas du temps que le duc d'Alva y étoit gouverneur. — Copie de la remonstrance, présentée par les États-Généraux à son excellence, à Bruxelles, 7 jun. 1574, avec les réponses apostillées.

C. Avertissement et réponse des États d'Ahinaut sur la requeste, faite pour la liberté et exercice de la religion, 17 jul. 1578. — Ordonnances du même (Phil. II) contre les cartels et contre les gens de guerre de cheval et de pieds et autre vagabondes. Item touchant la monnoye.

D. Articles proposés aux États-Généraux par les ambassadeurs de la reyne d'Angleterre, avec la réponse de dis États. — Discours exhibé au Pr. d'Anhalt, sur les affaires des Provinces-Unies. Paris, 15 aug. 1566.

E. Lettres orig. du Pr. de Parme aux bailly et échevins de la ville de Narde.—Copie d'ordonnance du conte d'Egmond, 20 sept. 1566.

On y trouve aussi : (Lettre de) Jan Taffin à Monsr. (Lettre) du Jan Collart, précepteur du jeune Pr. d'Egmond à conte d'Egmond, 1563.

F. Ordonnances du conte d'Egmond durant l'anné 1566. — Déclaration des archiducs pour rétablir la paix dans les Pays-Bas.

G. Relation fort curieuse des diverses choses importantes, qui se sont passées à la cour de France, sous le règne de Henri III et autres papieres.

G. Staats saken geduyrende den spaanschen oorlogh, tot op het twaalf jarigh bestant voorgevallen.

Pp. 23-32 : 1572, 1573, 1575, 1588, 1590, 1594, 1596-1600. Première pièce : Dagvaart in den Haag, gehouden den 13 may met de articulen van 't geresolveerde, 1600 ; dernière pièce : Begeerte des keysers om de steden op den duytschen boden gelegen te ontruymen, by de Staten-Gener. beantwoord den 6 juny.

11. Lettre de Marie R. d'Hongarie au Premières d'Holl. 1538, 1540, au prince d'Orangie 1541, et Lettre de Henri au Marie R. d'Hong. Lettre de Marie R. d'Angleterre à Marie R. d'Hong. Item

au duc de Savoye 1556, 4 Lettres, anno 1568, au card. Granvelle par duc d'Egmond. Hispanica Granvellæ ad ducem d'Alva, et duæ ad secretarium Regiæ majvrouw Margariet aen den president en raden van Holl. 1564. Paul de Zomere ad Alonsum de Almenteros. Egmond à sa sœure. Een spaansche brief van Jul. Romero aen den president en raden van Holl. 1560. Twee van de inquisiteur Sonnius aan de raden van Holl. over inquisitie kosten. Colignii à Mademoiselle du Mont Pluvaat tot wegneming van de hoeçksche en cabbeljaauwsche partijdigheyd 1445, 28 april. Sabina Palatjn à conte d'Egmond. L'amoraal d'Egmond à la reine. Pr. de Nassau à Mons. Assendelft. Celesmes à la reine.

17. Een volumen van brieven en stucken rakende verscheyden Staten, als Denemarcken, Sweden, Vrankryk, de Paltz en Nederland, van de jaren 1590 tot op 1637.

22. Extract uyt het secreet resolutieboek der Staten van Vrieslant, van 1663 tot 1693.

25. Kerkelyke saaken of verschillen, van anno 1634 tot 1654, midsgaders eenige resolutien van staat, dien aangaande genomen. Item nog een groot aantal van brieven aan de kerkenraad van Dordrecht.

26. Dortsche saaken betreffende hare regering, resolutien, voorregten, etc., waar onder een proces en decisie van K. Carel V over 't stapelregt, by die van Amsterdam, Delft, Rotterdam, Schiedam en den Briel betwist. Nog een geschrift over deselve saak. Een memorie van justitie over 't huys van Jan Smits geoeffent, 1538.

27. Versameling van stucken, die de regering en vooregten van de stadt Gouda betreffen.

28. Versameling van brieven en stucken, rakende Delft en den Hage.

29. Item rakende Schoonhoven en Gorinchem.

APPENDICE.

1. Een oud sinnebeeld van den staat des lands 1584, met een vers van Dousa, raar.

2. Een Album van Verstege.

3. Een Register van hand-schriften, door princen en geleerden geschreven.

Parmi les lettres et documents, portés sur le catalogue van Giffen, il y en a plusieurs qui ont été imprimés soit avant 1702, ou plus tard, et dont les collections publiques des royaumes des Pays-Bas et de Belgique conservent les originaux ou des copies. Malheureusement, les ouvrages nécessaires nous font défaut pour vérifier ce point. Quant aux traités de paix, etc., qui font partie de la collection van Giffen, ils sont reproduits, sans exception, dans le corps diplomatique de Rousset et Dumont, les Foedera de Rymer, le Recueil de Martens, etc., et dans les grands ouvrages sur l'histoire politique ou ecclésiastique des Pays-Bas, de Belgique, de France, d'Angleterre, d'Espagne, etc.

Nous devons à la complaisance de M. le docteur *Schotel,* à Tilburg, une note détaillée et instructive sur la vie du possesseur de la précieuse collection, dont nous venons de donner connaissance. Nous en reproduisons ici les traits principaux.

David Flud Van Giffen était originaire de Sneek, dans la province de Vriesland. Selon les vœux de son père, homme de loi fort estimé, le fils était destiné à l'étude de la jurisprudence, mais il préféra la théologie. Depuis 1674, date de son départ de l'université de Franeker, il fonctionna comme prédicateur dans diverses localités. En 1681, nous le trouvons, en cette qualité, établi dans sa ville natale, et, en 1688, à Dordrecht, où il mourut en 1701. Flud Van Giffen était un homme d'une grande érudition, penseur spirituel, prédicateur de talent, ministre fidèle de la parole de Dieu, et ami modéré des partisans de Jean Coccéjus. M. le docteur *Schotel,* dans son excellent ouvrage Kerkelijk Dordrecht (à Utrecht, 1841), t. II, pp. 61-87, a donné l'énumération des écrits de Van Giffen, tels qu'ils ont été réunis et publiés, par Alb. Voget, en 1735 (2e édition, 1753), in-4° (*voy*. J. Van Abkoude, Naam-register van nederl. boeken, I d., 1 st., 2 druk, p. 127, et 5 st., p. 52). Van Giffen possédait une bibliothèque de la plus haute valeur, et l'on accorde encore aujourd'hui, dit M. *Schotel,* à sa collection d'autographes une des premières places parmi les plus riches trésors des documents historiques de ce genre du temps passé.

(*Voy*. aussi l'article Flud Van Giffen dans le Biograph. woordenboek van nederlandsche Godgeleerden.)

M. *Schinkel* possède 27 lettres de Flud Van Giffen, toutes adres-

sécs à Cornélis Van Alkemade (mort à Rotterdam, 1737), depuis l'an 1696 jusqu'en 1700, et se rapportant uniquement à des manuscrits.

Il nous est difficile d'expliquer comment Van Giffen est parvenu à réunir sa collection, dont les quelques renseignements ci-dessus laissent présumer la grande richesse. Il ne suffit pas d'être riche, comme l'était probablement Van Giffen, ou savant, ou bibliophile zélé, pour accumuler autant de trésors historiques, il faut que des circonstances toutes particulières aient favorisé le propriétaire (1). Il est tout aussi difficile de savoir en quelles mains ont passé les différentes pièces de la collection. Grâce à l'obligeante communication de M. Vanderhaegen, nous connaissons bien les noms de quelques acquéreurs, mais la plupart de ceux-ci paraissent être des libraires ou commissionnaires, qui ont fait leurs enchères au nom d'autrui. A ce sujet, M. Schinkel, cet infatigable investigateur des antiquités bibliographiques de son pays, nous écrit : Jaren lang heb ik poogingen gedaan om te weten te komen in wiens bezit de manuscripten van Flud Van Giffen zijn, doch fruchteloos. Men vermoed dat se buiten s' lands, mischien in Engeland zijn.

Il y a lieu de s'étonner du bas prix auquel les ouvrages ont été adjugés ; sauf la somme de 315 florins, dont nous avons déjà dit quelques mots, on n'en trouve que fort peu de quelque importance, par exemple Collectiones epistolarum, n° 1, *a.*, *b.*, *c.*, 73 fl., n° 22, 21 fl., n° 32 et 33, 43 fl.

F. L. Hoffmann.

---

(1) M. Flud Van Giffen était natif de Sneek ; c'est également le lieu natal du secrétaire Hopperus, où se retira sa veuve après la mort de son mari. Cette circonstance pourrait peut-être mettre sur la voie des moyens qui ont facilité l'acquisition de la collection Van Giffen. Aug. Sch.

Une copie du XVIe *siècle du* Liber aureus *de l'abbaye de Saint-Willibrord, à Echternach.*

M. Würth-Paquet, président de la Cour supérieure de justice à Luxembourg, vient de remettre à la Société archéologique du Grand-Duché une notice historico-descriptive et analytique d'une copie du XVIe siècle du *Liber aureus* de l'abbaye d'Echternach.

Cette notice figurera, je l'espère, avec tous ses détails, dans le prochain volume des publications de ladite Société, et sera accueillie, je n'en doute pas, avec la plus grande satisfaction par le monde savant et surtout par les amis de l'histoire nationale de notre pays.

Cette copie d'un recueil fort important est la propriété de M. le docteur Meyer de Wilz et provient de la bibliothèque de feu M. Leurs, de son vivant inspecteur des contributions à Luxembourg.

C'est un volume grand in-4°, haut de 28 centimètres sur 20 de large, composé de 106 feuillets en parchemin et de 20 en papier. L'écriture est du XVe siècle ; elle est lisible malgré les nombreuses abréviations.

Le volume relié en bois recouvert de cuir brun gaufré, avec fermoir en cuivre, renferme 194 actes historiques, dont, d'après M. Würth-Paquet, 144 sont inédits et qui concernent en majeure partie l'abbaye d'Echternach depuis le VIIe jusqu'au XVIe siècle.

L'ouvrage n'est pas moins important pour l'histoire générale du pays, parce qu'il renferme une foule de chartes non encore publiées et qu'il donne des renseignements sur des personnages peu connus et sur des localités, dont l'origine remonte plus haut qu'on ne l'a soupçonné jusqu'à ce jour.

Le public accueillera avec reconnaissance l'analyse de tous les documents renfermés dans ce volume. Cette analyse raisonnée est le fruit de longues et savantes recherches, auxquelles M. Würth-Paquet s'est livré avec le zèle infatigable dont il a donné tant de preuves.

Les documents sont classés chronologiquement par l'auteur de la notice et attribués par ordre de date aux règnes suivants :

1° Clovis III	691- 695	1 pièces.
2° Childebert III.	695- 711	16

3°	Dagobert III	711- 715	3 pièces.
4°	Chilpéric II	715- 720	5
5°	Thierry IV	720- 737	8
6°	Childéric III	742- 752	1
7°	Pepin le Bref.	752- 768	19
8°	Carloman	768- 771	7
9°	Charlemagne	771- 814	68
10°	Louis le Débonnaire.	814- 840	7
11°	Lothaire I.	840- 855	6
12°	Lothaire le Jeune.	855- 869	5
13°	Arnoul.	887- 895	2
14°	Zwentibold	891- 900	1
15°	Louis IV, roi de Germanie. . .	900- 911	5
16°	Charles le Simple		1
17°	Henri l'Oiseleur		3
18°	Othon le Grand	936- 973	2
19°	Othon II	973- 983	4
20°	Othon III	983-1002	5
21°	Henri II	1002-1024	3
22°	Henri III	1028-1056	1
23°	Henri IV	1056-1105	9
24°	Lothaire II.	1125-1137	2
25°	Frédéric I, Barberousse . . .	1152-1190	5
26°	Henri VI	1190-1197	1
27°	Ermesinde, comtesse de Luxembourg	1198-1246	1
28°	Ladislas	1440-1459	1
29°	Maximilien, empereur	1486-1519	1
30°	Charles-Quint.	1519-1555	1
	Ensemble.		194 pièces.

L'original du *Liber aureus,* composé de 1193-1220, par le moine Théodore, de l'abbaye de Saint-Willibrord, à Echternach, existe, dit-on, aujourd'hui à Vienne.

Ce codex, dit M. Würth-Paquet d'après M. le professeur Michel, est appelé *Liber aureus* non pas à cause des ornements extérieurs, mais à cause de la valeur intrinsèque. Il ne faut pas le confondre avec un

autre *Liber aureus* conservé dans le temps dans la même abbaye et qui est un évangéliaire grand in-fol du xe siècle, écrit en lettres d'or sur le plus pur parchemin.

On l'appelait *Liber aureus* ou *Codex evangeliorum*. Il fut enlevé de la bibliothèque d'Echternach en 1794 et vendu, dit-on, à la bibliothèque de Trèves.

Ce petit résumé fait d'après l'intéressant travail de M. Würth-Paquet, n'a d'autre but que de porter l'attention sur un des plus précieux monuments conservés dans le pays de Luxembourg.

Nous avons la certitude qu'il ne quittera plus le pays comme tant d'autres trésors de même nature : tel est le désir du propriétaire actuel, qui, dit-on, a déjà pris des dispositions en conséquence.

Dr A. Namur,
Professeur-bibliothécaire à l'athénée de Luxembourg.

Charles de Rouillon, *poëte belge du milieu du* xvie *siècle.* — *Un livre perdu et une ode sauvée.*

Tandis que l'histoire politique du xvie siècle, en ce qui concerne la Belgique, a fait des pas de géant depuis un petit nombre d'années, l'histoire littéraire du même siècle, et pour le même pays, n'ayant fait que des progrès fort lents, est restée de beaucoup en arrière. Ces deux sœurs, qui s'éclairent l'une par l'autre, ne devraient néanmoins jamais être séparées, mais devraient toujours marcher en se tenant par la main.

Proposez aux plus savants d'entre nos écrivains de produire une histoire littéraire de la poésie française en Belgique au xvie siècle, et ils seront bien embarrassés ; — à moins, toutefois, qu'ils ne se tirent d'affaire en déclarant qu'il n'existe chez nous, dans ce siècle de renaissance, aucune œuvre en langue vulgaire, qui soit digne d'échapper à l'oubli.

C'est ainsi, du moins, qu'en ont agi plusieurs de nos savants académiciens belges. « Le xvie siècle, » dit M. A. Van Hasselt, dans son *Essai sur l'histoire de la poésie française en Belgique*, « fut le tombeau du génie poétique en Belgique. » Feu M. F. de Reiffenberg a,

de son côté, exprimé, à plusieurs reprises, à peu près la même opinion.

Cette sentence, si elle dispense de faire des recherches, n'en est pas moins injuste. Les luttes religieuses et civiles, le despotisme espagnol, ont entravé notre poésie, il est vrai, mais n'ont pas anéanti tout ressort poétique dans notre pays. Si tous nos poëtes du XVIe siècle, qui ont écrit en langue française, sont oubliés, ils n'ont pas tous mérité cet oubli. Il en est plusieurs, dont MM. Van Hasselt et de Reiffenberg ne semblent pas avoir connu même les noms, que l'on peut comparer, sans trop de désavantage, avec des poëtes français de la même époque, dont la mémoire est encore en honneur. Tels sont, pour n'en citer qu'un petit nombre, Charles Utenhove, de Gand, Claude de Bassecourt, du Hainaut, Jean Polit, Mohy du Ronchamps, du pays de Liége, et surtout Alexandre Van den Bussche, dit le Sylvain de Flandre. Ce dernier est nommé avec raison, par Guillaume Colletet, « *le prince des poëtes de sa nation* (1). »

Ce n'est qu'au XVIIe siècle que commence en Belgique une véritable décadence poétique, suite inévitable des événements politiques. Bientôt, et pour longtemps, la littérature n'y est plus qu'un écho affaibli, qu'une servile imitation de l'étranger.

La rareté extrême des œuvres de nos poëtes du XVIe siècle, œuvres que l'on cherche en vain dans nos dépôts publics, rend très-difficile la tâche de les remettre en lumière. Mais rien n'est impossible à la persévérance. Et si, comme je l'espère, on suit dans nos autres provinces l'exemple donné par celle de Liége (2), nous pourrons bientôt combler, dans notre histoire littéraire, une lacune qui est fort regrettable.

Le but du présent article n'est pas de communiquer, mais bien de provoquer des recherches sur la vie et les œuvres de *Charles de Rouillon*. Celui-ci n'est pas seulement, parmi les nombreux poëtes du XVIe siècle, l'un des plus inconnus et des plus oubliés ; mais encore le seul volume que l'on connaisse de lui, semble être entièrement

---

(1) Les *œuvres choisies*, vers et prose, d'Alexandre Sylvain vont paraître chez l'éditeur F. Renard, à Liége, précédées d'une notice sur la vie et les œuvres de cet écrivain trop peu connu.

(2) Voy. *Fleurs des vieux poëtes liégeois*. Liége, Renard, 1859, in-12.

perdu. Et cependant, d'après l'unique échantillon de ses vers qui nous reste, Charles de Rouillon n'était pas sans talent.

On ignore et l'époque et le lieu, soit de la naissance, soit de la mort ; on ne possède même pas la moindre conjecture sur sa biographie. L'ouvrage volumineux de l'abbé Goujet, vaste nécropole où dort en paix la mémoire de tant de poëtes, n'en dit pas un mot. Le manuscrit inédit de Guillaume Colletet, où l'on trouve de précieux renseignements, non-seulement sur les vieux poëtes de la France, mais sur plusieurs de la Belgique, ne lui a pas consacré le plus petit article. Mais le vieux bibliothécaire Du Verdier a, fort heureusement, fait mention d'un recueil des *Odes de Charles de Rouillon,* imprimé à Anvers, chez Christ. Plantin, 1560, in-8°. Fort heureusement encore, il a donné un sommaire de ces odes, au nombre de dix-huit, savoir :

1. Au roy d'Espagne (Philippe II).
2. A Don Louis de la Cerda.
3. Du jour auquel furent célébrées les noces du sieur marquis de Renty.
4. Vœu à Apollon.
5. A Christophle Plantin.
6. A sa muse.
7. Le combat de David et Goliath, divisé en trois pauses.
8. A Guillaume des Autelz.
9. A André Smith.
10. A Jeanne G*** (serait-ce l'infortunée Jeanne Grey, décapitée en 1554 ?).
11. L'ode perdue au jeu des Eschecqs.
12. Prière à Phébus.
13. De la mort de Leander et de Ero.
14. De la fièvre.
15. A Charles Utenhove, Gantois.
16. Au rossignol.
17. A Madame Marie de Montmorancy, comtesse de l'Alain.
18. A Madame Éléonore de Montmorancy, dame de Bugycourt.

---

(1) Les bibliothèques françaises de la Croix du Maine et de Du Verdier, édition de Rigoley de Juvigny, t. III, pp. 308 et 309.

Du Verdier cite ensuite douze vers de l'ode adressée à Charles Utenhove. Par un singulier hasard, cette même ode nous a été conservée en entier. Comme c'est le seul spécimen de la poésie de Charles de Rouillon qui semble être parvenu jusqu'à nous, et que l'opuscule qui le contient (1) est des plus rares, il sera utile de le reproduire ici :

ODE A CHARLES D'UTENHOVE, GANTOIS,

PAR CHARLES DE ROUILLON.

Utenhove, quand les dieux
Féirent d'art industrieux
L'homme, chef de leur ouvrage,
Et d'une subtile main
Taillèrent l'esprit humain
Au pourtrait de leur image :

Prodigues (pour honorer
Ceux qui devoyent adorer
Leur éternelle puissance),
Soufflèrent dedans leur front
Un esprit agile et prompt
Pour sçavoir toute science.

Les uns d'un art merveilleux,
Font les chasteaux sourcilleux
Et les superbes fortresses.
Les autres sçavent ramer
Dessus le dos de la mer,
Pour acquérir des richesses.

Les uns font de vieux drapeaux,
Remartelez dans les eaux,
Le papier, blanc comme yvoire,
Sur lequel les autres font
Les livres sacrez, qui sont
Instrumens de la mémoire.

Les uns s'en vont pour chercher
Dessus le plus hault rocher,

---

(1) *Epitaphium in mortem Herrici Gallorum regis, ejus nominis secundi, per Carolum Utenhovium Gandensem, et alios, duodecim linguis.* Paris, Robert Estienne, 1560, in-4° de 28 ff. *Voy.* sur ce livret, le *Messager des sciences historiques,* publié à Gand, année 1860, pp. 87-89.

Ou par les vertes prairies,
Les racines et les fleurs
Pour assopir les douleurs
Des humaines maladies.

L'un avare et diligent,
Va chercher l'or et l'argent
Dessous les flancs de la terre.
L'autre forge, en martelant
Sur l'acier estincelant,
Les armes des gens de guerre.

L'un d'un vol audacieux,
S'eslance jusques aux cieux,
Et là, contemple la course
Du Soleil père des jours,
Les Planètes et le cours
Glacé de l'une et l'autre Ourse.

Mais, ainsi que le Soleil,
Surpasse le teinct vermeil
De quelque estoille luisante,
Ainsi les gens de sçavoir
Font entre les autres voir
Leur doctrine florissante.

Siècle après siècle suivant,
Quelque homme docte et sçavant
Excède ceux de son aage,
D'autant, voire et plus encor,
Comme le trèsluisant or
Sur l'argent ha l'avantage.

Tesmoing en est mon Ronsard,
Duquel ja le nom s'espart
Jusqu'à la voulte du monde;
Et du Bellay, dont la voix
A ja tourné tant de fois
Toute la machine ronde.

Et toi Utenhove aussi,
Qui t'eslièves tout ainsi
Dans la troupe Aonienne,
Comme l'Apennin chenu,
Eslève son front cornu,
Dessus la gent Carnienne.

Estant encor presque enfant,
L'on te voit ja triomphant
De la superbe ignorance,
Monstre ennemi de vertu,
Que ja tu as combatu
Avec l'escu de prudence.

Ainsi Persée, voulant
Tuer Méduse en volant,
De Mercure print l'espée,
Et de Minerve l'escu,
Auquel, du monstre vaincu,
Il meit la teste coupée.

Tu as conquis le Latin,
Pour t'enrichir du butin
De la faconde italique :
Le doux françois, et avec,
L'alemant, Caldée et Grec,
Et le mystique Ebraïque.

Ce n'est pas tout de sçavoir
Les langues, ou que d'avoir
Le moyen de les apprendre ;
Mais c'est beaucoup quand l'on peult
Doctement ce que l'on veult
Aux plus doctes faire entendre,

Comme toi, dont le bon-heur
Illustre déja l'honneur
De ta natale province,
Qui d'un éternel pinceau,
As dépeinct dans un tableau,
L'honneur de mon défunct prince,

Duquel les haults Alemants,
Les François et les Flaments,
Les Ebreux et les Chaldées,
Les Doriques et Romains,
Verront par tes doctes mains
Les louanges célébrées.

Aussi les poëtes sacrez,
Interprètes des secrets
Des dieux qui les accompaignent,
Empennent ja ton renom
De leurs plumes, et ton nom
Dans leurs saincts livres ils peignent.

Poursuy donc heureusement
Le dextre commencement
Que ta jeunesse décore,
Plus qu'une montaigne d'or,
Et plus que le sable encor,
Qui le blond Pactole dore.

Puisse tost venir le temps,
Que l'honneur où tu prétens,
Dans tes mains se vienne rendre.
Puisse le Scythe engelé,
Et l'Aphrican rebruslé
Les sons de ta voix entendre.

Le daimon qui enseignait
Homère, et accompaignait
L'heureux poëte Virgile,
Tousjours puisse accompaigner
Ton esprit, pour t'enseigner
De l'un et l'autre le style.

On le voit par ce poëme, Charles de Rouillon est l'un des plus anciens disciples du « *prince des poëtes,* » dont il possède la plupart des qualités, comme la plupart des défauts. Ronsard venait d'introduire l'ode en France, et c'est par ce genre de poëme principalement qu'il a rendu son nom célèbre. Le poëte belge a donc fait preuve de bon goût en suivant son modèle dans cette voie.

Si Charles de Rouillon, à en juger d'après l'ode unique qui nous est restée, n'atteint pas à toute la noblesse, à toute la grandeur qu'on a admirées dans la plupart des odes de Ronsard, il ne renchérit pas du moins, comme la majeure partie de ses élèves l'ont fait, sur les innovations du maître. Il y a aussi chez le poëte belge moins d'affectation de paraître savant, et sa muse, en parlant le français, emploie bien moins de mots grecs et latins.

Qu'est devenu le recueil d'odes de Charles de Rouillon? Le *Manuel* de Brunet ne le mentionne pas, et d'après les informations que j'ai prises, il semble ne pas se trouver dans les vastes dépôts littéraires de Paris. J'ai compulsé inutilement une centaine de catalogues, et spécialement ceux de bibliothèques riches en monuments de la vieille poésie française, entre autres ceux des principales ventes faites à Paris depuis un siècle ; mais je n'ai rencontré dans aucun la moindre

trace de ce livre. Il ne me paraît guère probable, néanmoins, qu'il soit irrévocablement perdu.

En l'absence de tout renseignement sur la vie de Charles de Rouillon, il doit être permis de hasarder quelques conjectures.

Il est à peu près certain que ce poëte était Belge. Charles tirait probablement son nom du lieu de sa naissance, le village de Rouillon, dépendant de la commune d'Annevoye, et situé dans la province de Namur, sur la rive gauche de la Meuse, entre Namur et Dinant. Au moins devait-il être originaire de ce village, s'il n'y est pas né. Je me suis assuré qu'il n'y avait pas de fief ou de seigneurie de ce nom.

Non-seulement son recueil de poésies est imprimé à Anvers, où, à la vérité, la presse faisait paraître alors des ouvrages étrangers dans toutes les langues, mais nous avons vu par la liste de ses odes qu'une bonne partie d'entre elles est adressée à des personnages appartenant à la Belgique. La première est dédiée au souverain du pays, à Philippe II, qui alors, au commencement de son règne, ne s'était pas encore attiré par ses actes tyranniques la haine de ses sujets belges. On le voit lié avec deux poëtes contemporains, Guillaume des Autelz, Bourguignon, et Charles Utenhove, de Gand. Le premier, d'après l'abbé Goujet (1), avait répondu à Charles de Rouillon, et celui-ci a fait imprimer dans son recueil son *Ode responsive,* avec quelques sonnets du même poëte.

L'ode adressée à Christophe Plantin, son imprimeur, fait supposer que Charles de Rouillon se trouvait à Anvers en 1560, lorsque son livre y parut. Enfin, l'*ode perdue au jeu des eschecqs* indique que le poëte aimait à se livrer à ce jeu, en si grande faveur en Europe depuis le moyen âge.

Toutes traces de l'activité de Charles de Rouillon disparaissent après son recueil de 1560 ; il aura peut-être partagé le sort de tant de ses confrères en poésie de tous les temps, et spécialement de cette époque, — celui de s'éteindre d'une mort prématurée. Peut-être aussi, à l'exemple d'autres poëtes belges, aura-t-il quitté pour toujours

---

(1) *Bibliothèque française,* tome XIIe, article *Guillaume des Autelz,* p. 349. L'abbé Goujet ne semble cependant pas avoir vu le livre de Charles de Rouillon, sans quoi il n'eût pas omis l'auteur dans sa *Bibliothèque*.



sa patrie, qui devait être livrée bientôt à tous les malheurs qu'entraînent à leur suite la domination étrangère et les guerres civiles.

En terminant, qu'il me soit permis de prier ceux d'entre les lecteurs du *Bulletin du bibliophile belge,* qui posséderaient des renseignements sur la vie de Charles de Rouillon, ou bien qui sauraient où se trouve un exemplaire de ses odes, de vouloir bien le faire connaître par la voie du *Bulletin*. Je compte sur leur obligeance ; car ceci est une règle universellement reçue : entre bibliophiles, il faut s'entr'aider.

H. Helbig.

Extraits du rapport de la Commission royale d'histoire à M. le ministre de l'intérieur sur les travaux de ladite commission pendant la période 1834 *à* 1859 (1).

I

Comme vous le rappeliez, Monsieur le ministre, avec autant d'exactitude que de précision, dans votre rapport au Roi, le projet de réunir et de publier les chroniques belges inédites avait été conçu à différentes époques ; il allait même se réaliser sous les auspices du roi des Pays-Bas, Guillaume Ier, lorsque la révolution de 1830 vint rendre à la Belgiqne, avec ses vieilles libertés, son ancienne indépendance.

Un gouvernement national ne pouvait négliger un objet dont des gouvernements étrangers eux-mêmes avaient apprécié l'importance ; il ne pouvait abandonner une œuvre qui, selon les expressions de l'acte que nous allons citer, « devait contribuer puissamment au « développement du patriotisme et au progrès des lettres. » De là, l'arrêté royal du 22 juillet 1834 (2).

---

(1) Notre *Bulletin* ne pouvait pas se dispenser de reproduire le remarquable compte rendu de M. Gachard sur une suite de travaux historiques qui honorent la Belgique ; il mérite de recevoir la plus grande publicité, et les bibliophiles sérieux nous sauront gré de cette reproduction. Nous nous sommes permis d'y ajouter quelques légères petites indications bibliographiques. A. Sch.

(2) Lors de l'installation, les membres étaient : MM. de Ram, de Gerlache,

Installée le 4 août suivant, la Commission s'occupa, dès cette première séance, du plan qu'elle adopterait pour la publication des chroniques. Elle décida, sous l'approbation du gouvernement, qu'elle commencerait par les monuments inédits dont nous allons donner l'indication :

I. Les *Acta Sanctorum Belgii selecta*, ou complément du recueil dont Ghesquiere fit paraître 6 vol. in-4° au siècle dernier ;

II. La chronique des ducs de Brabant, d'Edmond De Dynter, en latin (xve siècle) ;

III. L'histoire diplomatique du Brabant, aussi en latin, par Pierre Vander Heyden, dit *A Thymo* (xve siècle), à laquelle serait jointe la chronique rimée, en français, de Philippe-Auguste, par Philippe Mouskés (xiiie siècle) ;

IV. La chronique, en vers flamands, de Jean Van Heelu, contenant une description de la bataille de Woeringen, à laquelle il assista, en 1288 ;

V. La chronique, en vers flamands, connue sous le nom de *Brabantsche Yeesten*, par Jean De Klerk et son continuateur ;

VI. Un corps de chroniques de Flandre disposées de manière à en faire voir en quelque sorte la liaison et la généalogie ;

VII. La chronique liégeoise, en prose, de Jean d'Outremeuse (xive siècle) ;

VIII. Les *Antiquités de la Flandre*, de Philippe Wielant (xve siècle) ;

IX. La relation française du voyage de Philippe le Beau en Espagne, en 1501, par Antoine de Lalaing, seigneur de Montigny (xvie siècle) ;

X. La relation des troubles de Gand sous Charles-Quint, par un témoin oculaire, anonyme (xvie siècle).

Tous ces documents avaient été compris, soit dans le programme formé sous le règne de Marie-Thérèse et le ministère du comte de Cobenzl, soit dans le *Prodromus rerum Belgicarum* de l'évêque

---

Gachard, Dewez, de Reiffenberg, Willems et Warnkönig ; depuis, MM. Dewez, de Reiffenberg, Willems et Warnkönig (les trois premiers, par suite de leur décès respectif en 1836, 1850 et 1846, M. Warnkönig, par suite de son départ en 1856), ont été remplacés par MM. de Smet, Borgnet, Bormans et Dumortier.

d'Anvers de Nélis, soit enfin dans le prospectus que fit paraître la Commission nommée par le roi Guillaume Ier en 1827.

L'histoire des provinces de Hainaut, de Namur et de Luxembourg était restée, en quelque sorte, en dehors des plans de nos devanciers. C'était une lacune que la Commission se proposait de combler dès qu'elle aurait eu le temps de faire les recherches nécessaires. Elle la combla, en effet, en décidant, dans ses séances du 4 novembre 1837 et du 10 février 1838, qu'elle publierait :

XI. Un recueil des monuments les plus intéressants de l'histoire de ces provinces.

Nous avons à vous rendre compte, monsieur le ministre, de l'exécution que ce plan a reçue jusqu'aujourd'hui, des développements qui lui ont été donnés, des modifications qu'il a été jugé utile de lui faire subir.

I. La continuation des *Acta Sanctorum Belgii* fut confiée à M. de Ram, qui s'est occupé tout spécialement de l'hagiographie de la Belgique. Vous n'ignorez pas que ce recueil, considéré à juste titre comme l'une des sources les plus précieuses de notre histoire au moyen âge, s'arrête à l'année 729 : on calculait que trois ou quatre volumes in-4° pourraient le compléter.

M. de Ram se mit à l'œuvre aussitôt que le programme de la Commission eut reçu l'approbation du gouvernement. Il s'appliqua d'abord à extraire, de la grande collection des Bollandistes, et de tous les monuments historiques qu'il pouvait consulter avec fruit, les actes propres à former la suite de Ghesquiere. En même temps, il prit à tâche de rechercher et de réunir les vies des saints belges que n'avaient pas données les Bollandistes.

Cependant les amis de l'histoire désiraient ardemment que l'œuvre des Bollandistes, qui a répandu tant de lustre sur notre pays, et que nos anciens souverains se firent gloire d'encourager, fût reprise et poursuivie jusqu'à son entier achèvement. M. de Ram joignit ses démarches à celles que firent, dans ce but, auprès du gouvernement et des pères de la compagnie de Jésus, des hommes zélés pour tout ce qui peut honorer la nation et servir la science. Ces démarches furent couronnées de succès. L'association des Bollandistes se reconstitua en 1836 ; elle établit son siége au collége de Saint-Michel, à Bruxelles.

Le dernier volume des *Acta Sanctorum* publié avant la réunion de la Belgique à la France était le 53e, le 6e du mois d'octobre. Les nouveaux Bollandistes ont fait paraître le 54e, correspondant au 7e du même mois. Le 55e est sous presse (1).

Nous aimons à consigner ici le témoignage, rendu par ces savants et laborieux compilateurs, de la part que notre collègue a prise à leur établissement : « Longum esset, disent-il, retexere nomina « civium nostrorum quorum largitionibus aucta fuit Hagiographo- « rum bibliotheca. Quosdam tamen, ne beneficiorum memoriam « abolevisse videamur, praeterire non possumus.... R. D. Petrum « Franc. Xav. de Ram, catholicae Universitatis rectorem, qui primus « curavit ut Bollandiniani operis continuatio societati nostrae crede- « retur (2). »

---

(1) Voici exactement la nomenclature des volumes, publiés par les Bollandistes, depuis leur reconstitution :

Acta Sanctorum octobris, ex latinis et græcis aliarumque gentium monumentis, servata primigenia veterum scriptorum phrasi, collecta, digesta, commentariisque et observationibus illustrata a Cornelio Byeo, Jacobo Byeo, Joan. Bapt. Fonsono, presbyteris theologis.

Tomus V, quo dies decimus et undecimus continentur. *Editio altera* cum auctario : 1 fort volume in-folio de xx et 900 pages avec un supplément in-folio de 92 pages. Bruxelles, 1852 . . . . .fr. 60

Tomus VI. Dies 12-14. *Editio altera* cum auctario. Bruxelles, 1853 . . 100

Tomus VII. Dies 15-16. Bruxelles, 1845, 2 parties avec 22 gravures . . 85

Tomus VIII. Dies 17-20. Bruxelles, 1853, xix et 1,160 pages 75

Tomus IX. Dies 21-22. Bruxelles, 1857, xxxvi et 995 pages, avec grav. 65

(Les tomes V à IX du mois d'octobre constituent les vol. LI à LV de la collection.)

(2) *Voy.* la préface, p. 2, du 7e volume d'octobre, publié à Bruxelles en 1845. Dans le même volume, les nouveaux Bollandistes, après avoir parlé d'un projet de continuation des *Acta Sanctorum* formé à Paris en 1836, ajoutent, p. xx : « Dum haec ab eruditis Gallis agitantur, R. D. Petrus Franciscus Xaverius de « Ram, Academiae catholicae Lovanii rector magnificus, vir de religione, patria « et re literaria multis nominibus optime meritus, eorum conatus praevertendos « censuit. Data itaque die 17 octobris epistola ad equitem de Theux, qui tunc « res Belgii internas administrabat, scribit constitutam Parisiis dici societatem « hagiographicam, sibi videri hanc palmam ab alienigenis praeripiendam non « esse : degere adhuc in patria viros, qui hanc provinciam et susciperent in se « et pares essent oneri ferendo ; nullos autem aptiores habendos ad opus perfi- « ciendum quam qui incepissent. Huic sententiae accinebant, quotquot cupie-

Du moment que l'association des Bollandistes était reconstituée, il paraissait juste et convenable de leur réserver une publication dont ils ont tous les matériaux sous la main, et à laquelle ils seront jaloux sans doute d'attacher leurs noms. La Commission résolut donc, conformément à l'avis de M. de Ram, de ne pas comprendre dans sa collection les *Acta Sanctorum Belgii.*

II. Ce fut aussi M. de Ram que la Commission chargea de mettre au jour la grande chronique des ducs de Brabant, d'Edmond De Dynter.

Les recherches auxquelles il se livra afin de s'assurer si d'autres chroniqueurs latins du Brabant ne pourraient pas être joints à De Dynter, lui firent découvrir des documents qui, ne se rapportant pas d'une manière directe à l'histoire de cette province, retraçaient toutefois des événements dans lesquels ses ducs, sous la dynastie de Bourgogne, jouèrent un grand rôle : c'étaient des écrits où se trouvaient racontés les troubles dont le pays de Liége fut le théâtre, depuis l'avénement à l'épiscopat de Louis de Bourbon jusqu'à la mort de Jean de Hornes. M. de Ram proposa à la Commission de les réunir dans une publication spéciale, en les complétant par un recueil de pièces diplomatiques sur les mêmes événements. Cette proposition fut adoptée.

Les *Documents relatifs aux troubles du pays de Liége, sous les princes-évêques Louis de Bourbon et Jean de Hornes*, parurent en 1844. Ce recueil, en un volume (xxvi et 964 pages,) contient :

a) *Johannis de Los, abbatis Sancti Laurentii prope Leodium, chronicon rerum gestarum ab anno MCCCCLV ad MDXIV*, (pp. 1-132) : l'abbé de Saint-Laurent avait été témoin de la plupart des faits qu'il raconte ;

b) *Henrici de Merica, coenobii Bethleemetici prope Lovanium prioris, compendiosa historia de cladibus Leodiensium* (pp. 133-183) : Henri de Merica ou *Vander Heyden*, prieur du monastère de Bethléem, près de Louvain, composa cette histoire, immédiatement

---

« bant hoc eruditionis opus patriae conservatum. Una omnium vox fuit, patrium « illud coeptum, cum respublica floreret, a Belgis esse complendum. »

(*Note du rapporteur.*)



après le sac de Liége par Charles le Téméraire ; il s'y servit surtout des renseignements que lui fournirent plusieurs membres du clergé liégeois qui étaient venus chercher un refuge dans son couvent :

c) *Theodorici Pauli, alias Franconis, Canonici Gorcomiensis, historia de cladibus Leodiensium. annis MCCCCLXV-LXVII* (pp. 185-232) : Theodoricus Pauli naquit en 1416, il vivait encore en 1489; le récit qu'il fait des exploits de Charles le Téméraire, pendant les années 1465-1468, est basé en grande partie sur le témoignage d'un homme d'armes qui avait accompagné le duc de Bourgogne dans sa dernière expédition contre les Liégeois ;

Les chroniques de Jean de Los, d'Henri de Merica et de Theodoricus Pauli ont été empruntées à des manuscrits de notre Bibliothèque royale.

d) *Analecta Leodiensia, seu Collectio documentorum quorumdam ad res Ludovici Borbonii et Johannis Hornæi temporibus gestas spectantium* (pp. 232-881). Ces analectes forment en quelque sorte deux parties distinctes.

La première se compose de seize morceaux, en prose et en vers, sur la rébellion des Liégeois contre Louis de Bourbon ; sur la guerre qu'ils soutinrent contre les ducs de Bourgogne, Philippe le Bon et Charles le Téméraire ; sur la destruction de Dinant et de Liége. Les principaux sont : l'analyse, faite par le baron de Villenfagne, du poëme d'Angelus de Curribus Sabinis, *De excidio civitatis Leodiensis ;* un poëme latin de Bartholomaeus Leodiensis, tiré des manuscrits de la Bibliothèque impériale, à Paris ; *la Correxion des Liégeois,* poëme français dont le manuscrit appartient à M. le professeur Serrure ; *la Bataille de Liége, les Sentences de Liége, la Complainte de la cité de Liége, la Complainte de Dignant, la Réponse de Tournay à Dignant, la Rébellion des Liégeois.* Ces derniers morceaux ne pouvaient pas être négligés par M. de Ram : on sait que les complaintes et les chansons renferment ordinairement la manifestation énergique et spontanée des sentiments du peuple.

La deuxième partie présente, par ordre chronologique, depuis 1433 jusqu'en 1505, une série de cent vingt pièces authentiques concernant les règnes de Louis de Bourbon et de Jean de Hornes.

Le volume commence par une *introduction* dans laquelle l'éditeur passe en revue les documents qu'il y a rassemblés, et donne, sur les

auteurs des chroniques et des récits qui en font partie, les détails biographiques, accompagnés d'observations sur le mérite et l'intérêt de leurs ouvrages. Deux tables, l'une des matières et l'autre analytique, le terminent.

Parmi nos vieux monuments historiques, la chronique de De Dynter était surtout renommée : aussi, au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, avait-il été question souvent de la publier. Le savant Paquot proposait même au comte de Cobenzl de lui donner la première place dans le recueil que ce ministre avait l'intention de faire livrer à la presse.

Aujourd'hui le vœu formé, depuis si longtemps, par les amis de l'histoire se trouve réalisé. M. de Ram a donné, en trois volumes in-4°, d'après le manuscrit de Corsendonck (1), réputé original, et appartenant à la bibliothèque Goethals-Vercruysse, à Courtrai, l'ouvrage du secrétaire des quatre ducs de Brabant, Antoine de Bourgogne, Jean IV, Philippe I[er] et Philippe le Bon. Au texte latin de l'auteur, éclairci par des notes nombreuses, il a ajouté une traduction française faite, sous les auspices de Philippe le Bon, par Jehan Wauquelin. Cette traduction, tirée de quatre anciens manuscrits dépareillés, mais qui se complètent presque en entier l'un par l'autre, nous rappelle les charmes du langage de Froissart.

Il ne reste plus à publier, du De Dynter, que la première partie du premier volume, comprenant l'introduction, la vie de l'auteur et celle de son traducteur Wauquelin, l'analyse critique de la chronique, l'indication des sources auxquelles De Dynter a puisé, la description des différents manuscrits qu'on connaît de son livre, quelques opuscules du même historien et la table alphapétique et générale des matières des trois volumes. Cette partie de l'ouvrage est entre les mains de l'imprimeur, et ne tardera pas à être achevée.

Dans les longues et laborieuses investigations qu'il a entreprises, M. de Ram est parvenu à recueillir plusieurs chroniques brabançonnes qui, sans avoir l'importance du grand ouvrage de De Dynter, n'en méritent pas moins d'être connues. La Commission a décidé qu'il en formera un recueil, sous le titre de *Corpus chronicorum*

(1) Ces trois volumes ont paru en 1854 et 1857. T. I, 2[e] partie, 1854, 650 pages; t. II, 1854, 877 pages; t. III, 1857, 911 pages.

minorum Brabantiæ, pour faire suite au *Chronicon ducum Brabantiæ.* On aura ainsi en quelque sorte la généalogie des chroniques brabançonnes en langue latine.

D'autre part, grâce à la complaisance de M. le comte Eugène de Limminghe, et à l'intérêt qu'il porte à l'histoire de la patrie, la Commission se trouve en possession du manuscrit autographe de l'ouvrage du célèbre docteur Jean Molanus, *Rerum Lovaniensium Libri XIV*. L'intérêt qu'offre cet ouvrage, non-seulement pour l'histoire particulière de Louvain, mais encore pour celle du Brabant en général, l'a fait juger par la Commission digne d'occuper une place dans la collection de nos chroniques nationales. M. de Ram, qui avait été chargé d'en faire l'examen, a été naturellement choisi pour en soigner l'impression, qui est commencée depuis quelque temps.

III. Feu M. de Reiffenberg fut désigné pour la publication des deux chroniques d'*A Thymo* et de *Mouskés*. Il s'occupa d'abord de la seconde. Le meilleur manuscrit qu'on connaisse de Philippe Mouskés est celui que possède la Bibliothèque impériale, à Paris ; il le fit copier, et déjà en 1836, il livra au public une partie de l'œuvre de ce chroniqueur : la seconde vit le jour en 1838.

Les deux volumes de *Philippe Mouskés* ont ensemble près de 2,200 pages.

Le premier (1836, ccclxxxix et 654 pages avec 4 pl.) commence par une introduction étendue. L'éditeur y jette un coup-d'œil sur les tentatives et les travaux faits jusqu'à notre époque pour la mise en lumière des monuments originaux de notre histoire ; il traite de l'emploi de la langue française en Belgique, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du xiiie siècle ; il donne une notice biographique sur Philippe Mouskés ; il se livre à l'examen de sa chronique, et analyse la partie de cet ouvrage que le volume contient. Cette introduction est suivie d'une édition nouvelle du *Prodromus* de Nélis, avec la traduction française de Lesbroussart, et des *Remarques* ou notices sur un grand nombre d'écrivains anciens et modernes. Puis viennent les 12,135 premiers vers de la chronique, éclaircis par une foule de notes historiques et philologiques. Sous le titre d'*Appendices,* sont rangés : *a.* un extrait de chroniques françaises relatives à Charlemagne, d'après un manuscrit de la bibliothèque de

Tournay; *b.* une « Table des conquestes de Carlemaine, » tirée d'un manuscrit de la Bibliothèque de Rourgogne; *c. Joannis Turpini historia de vita Caroli Magni et Rolandi, ex Reubero; d.* une chronique latine de l'abbaye de Saint-Amand, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Tournay, avec divers fragments relatifs à cette maison; *e.* une chronique latine des évêques de Tournay; *f.* des diplômes des IXe, X^e^, XIe, XIIe et XIIIe siècles, au nombre de 14, concernant l'église royale d'Aix-la-Chapelle; *g. Catalogus et acta episcoporum Leodiensium,* par frère Jean Bruesthem (manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne).

Dans le second volume (1838, CCCXXVIII et 880 pages avec 2 pl.), le texte de la chronique est précédé, comme dans le premier, d'une introduction considérable. L'éditeur y fait d'abord l'analyse et l'examen de ce texte; ensuite il s'occupe des chansons de geste et des héros du cycle karolingien mentionnés par Philippe Mouskés, lesquels il considère dans leur rapport avec la Belgique; enfin il examine la grammaire et la versification de Philippe Mouskés, revient sur la langue française en Belgique jusqu'à la fin du XIIIe siècle, et termine par un aperçu de quelques travaux d'histoire et de philologie. Des éclaircissements non moins nombreux que dans le premier volume, sont placés au bas du texte de la seconde partie de la chronique. L'éditeur a réuni, dans les *Appendices : a.* des extraits du roman du Chevalier au Cygne et d'A Thymo concernant Godefroid de Bouillon et les croisades; *b.* une addition à la chronique de Bruesthem, insérée dans le volume précédent; *c.* des leçons diverses et des observations supplémentaires.

Quatre tables, savoir : des mots de la basse latinité, des proverbes, des noms géographiques, des noms de personnes, et un glossaire roman complètent cette publication.

Un *Supplément* (30 pages et 1 pl.) à la chronique de Philippe Mouskés fut donné par M. de Reiffenberg en 1845. Mettant à profit les recherches et les découvertes de notre colllègue, M. Du Mortier, il y rectifiait l'opinion qu'il avait avancée, sur l'autorité d'André Duchesne et de Du Cange, et d'après laquelle l'auteur de l'histoire de Philippe-Auguste en rimes wallonnes aurait été l'évêque de Tournay, *Philippus de Gandavo,* surnommé *Mus* ou *Muus* ou *Meuse.* Grâce à d'habiles et heureuses investigations, M. Du Mortier venait

d'établir, dans une notice qu'il avait présentée à la Commission, que le chantre roman de Philippe-Auguste était un trouvère tournaisien de la première moitié du XIIIe siècle.

La chronique d'*A Thymo* faisait partie du programme de 1827, et déjà alors M. de Reiffenberg devait en être l'éditeur : il venait même d'achever l'impression d'un vol. in-8° qui en renfermait le commencement, lorsque éclata la révolution de 1830. Cependant, en examinant de plus près le manuscrit d'A Thymo, qui se compose de trois volumes, il reconnut que le premier n'était qu'une espèce d'essai refondu dans le deuxième; il remarqua aussi que les deux autres, à la fois historiques et diplomatiques, contenaient des documents déjà publiés, et que, s'il s'y trouvait en assez grand nombre des pièces inédites, les originaux ou des transcriptions plus complètes de celles-ci pouvaient exister ailleurs. Ce résultat d'un examen scrupuleux l'amena à conclure qu'imprimer A Thymo tout entier, ce serait, en faisant une dépense considérable, reproduire des renseignements qu'on possédait déjà, et aller même contre le dessein de l'auteur; que tout au plus faudrait-il extraire du texte du chroniqueur ce qui était inédit, et quant aux pièces diplomatiques non encore publiées et non reproduites dans De Dynter, qu'il convenait de les collationner sur les originaux conservés dans nos dépôts d'archives.

Sur ce rapport, appuyé d'une analyse des trois volumes d'A Thymo, la Commission résolut d'en ajourner la publication.

IV, V. Le soin de mettre en lumières nos chroniqueurs en vers flamands ne pouvait être mieux confié qu'à feu M. Willems, qui avait fait de la poésie de la vieille langue flamande l'étude de toute sa vie, Ce savant donna au public, en 1836, la chronique de *Jean Van Heelu*, qui se compose de 8,948 vers (1). Il la fit précéder d'une introduction dans laquelle il examinait le caractère de l'auteur de son poëme; les différents manuscrits qui existaient de cet ouvrage; les traductions ou imitations qu'on en avait faites; les chroniques du moyen âge qui traitaient de la bataille de Woeringen; les causes et les suites de cette bataille; la manière de faire la guerre sous le duc de Brabant Jean Ier, l'administration, le commerce et les mœurs du Brabant à la

(1) *Rymkronyk van Jan Van Heelu*, 1836, LXIX et 611 pages avec 1 planche.

fin du XIII[e] siècle; enfin le caractère de Jean I[er] lui-même. A la suite du poëme de Van Heelu, il plaça, comme *Appendices*, des extraits de plusieurs autres chroniques flamandes, latines, françaises, allemandes ou italiennes, et un *Codex diplomaticus* renfermant deux cent vingt-cinq documents, des années 1288-1294, tous relatifs à la bataille de Woeringen ou au règne du prince dont elle a immortalisé le nom. Deux tables, l'une des noms de lieux, l'autre des noms de personnes, de familles et de terres, un glossaire des vieux mots flamands et un glossaire français complétaient cette publication.

M. Willems entreprit ensuite celle des *Brabantsche Yeesten*, de *Jean De Klerk*. Il en avait fait paraître deux volumes lorsque, en 1846, la mort vint nous l'enlever (1).

Six livres des *Brabantsche Yeesten*, les cinq premiers composés par Jean De Klerk, et contenant dans leur ensemble 16,318 vers, le sixième, en 11,982 vers, ouvrage de son continuateur anonyme, font la matière de ces deux volumes.

En tête de chaque volume est une introduction. Dans la première, l'éditeur s'attache principalement à rechercher quel est l'écrivain auquel sont dus les *Brabantsche Yeesten* : question restée fort obscure, et sur laquelle il répand beaucoup de lumière, sans parvenir cependant à la résoudre entièrement. Dans la seconde, il s'occupe du continuateur de De Klerk : selon lui, ce dernier doit avoir travaillé d'après la chronique et même sous la direction d'A Thymo.

L'introduction du premier volume est suivie d'une statistique du duché de Brabant en 1435 et 1526, rédigée d'après des registres que possèdent les archives de la ville d'Anvers.

Plusieurs fragments de chroniques flamandes servent de complément au texte du 2[e] volume.

L'un et l'autre volume contient, en outre, un *Codex diplomaticus*, ainsi que des index et des glossaires, tels que ceux de la chronique de Van Heelu. Le *Codex* du premier volume se compose de deux cents actes, des années 1125 à 1349, et celui du deuxième, de cent quatre-vingt-douze actes, de 1332 à 1358.

Les *Brabantsche Yeesten* forment sept livres. M. Bormans, qui a

---

(1) T. I, 1839, LXIX et 904 pages avec planche; t. II, 1843, XII et 780 pages avec fac-simile.

été appelé à faire partie de la Commission le 8 mars 1847, s'est chargé d'éditer le septième.

Ce dernier livre est consacré à l'une des époques les plus intéressantes de l'histoire du Brabant : celle qui commence à la mort de la duchesse Jeanne et finit à l'avénement de Philippe le Bon, embrassant ainsi un espace de vingt-quatre années, de 1406 à 1430. L'auteur n'était pas seulement contemporain des événements qu'il raconte, mais il était encore en position d'être parfaitement informé. Déjà, dans le VIe livre, il fait entendre qu'il avait observé d'assez près la cour de la duchesse Jeanne ; dans le VIIe, en déplorant la mort de Jean IV, et comme pour donner plus d'autorité au témoignage qu'il rend de ses vertus, il déclare qu'il a été au service de ce prince :

Ic was syn dienare ende syn cnecht,

et que les douces paroles que son maître lui a maintes fois adressées resteront éternellement gravées dans son cœur. Quelle que fût la position qu'il occupait dans la maison du duc Jean, on ne peut guère douter qu'un homme ayant les goûts, pour ne pas dire les mérites, qu'il avait, n'ait connu De Dynter, le secrétaire du duc Antoine, honoré également de la confiance des successeurs de ce prince, et chargé, en dernier lieu, par Philippe le Bon d'un travail tout semblable à celui que notre anonyme avait entrepris. Il y a, entre le dernier livre de la continuation de De Klerk et le sixième de la chronique de De Dynter, une telle conformité, quant au fond et quant à la disposition des matières, qu'il faut nécessairement que le chroniqueur flamand ait eu communication de la rédaction latine. Mais il rapporte, en outre, certains détails que De Dynter paraît avoir ignorés, ou que du moins il a passés sous silence, surtout quand il s'agit de descriptions de fêtes et de solennités publiques ; et, dans ces occasions, son style plus animé prouve l'intérêt qu'il y prenait lui-même. En somme, il a tout ce qu'on trouve dans Dynterus, plus quantité de particularités curieuses qui lui sont propres, et il est, pour l'époque dont il s'occupe, une des sources les plus importantes de notre histoire.

La part que M. Bormans a prise aux publications flamandes de l'Académie n'a pas été la seule cause qui ait retardé jusqu'ici l'impression du troisième volume des *Brabantsche Yeesten*. Le VIIe livre de

cette chronique n'étant, en grande partie, qu'une traduction du VIe livre de De Dynter, il convenait que l'éditeur attendît, pour le publier, que ce dernier eût vu le jour. Aujourd'hui rien ne l'arrête plus, et nous espérons que, dans le courant de l'année prochaine, le troisième volume des *Brabantsche Yeesten*, dont vingt-cinq feuilles sont imprimées, viendra grossir la collection des chroniques belges.

M. Bormans se propose de faire précéder le texte de son chroniqueur d'une introduction où il parlera à son tour de Jean De Klerk, qui est aujourd'hui fort bien connu, et dont le véritable nom était *Jean Boendale*. Les renseignements dont on est redevable au docteur de Vries, complétés par les recherches de M. Génard dans les comptes de la ville d'Anvers, ne laissent plus aucun doute sur le lieu de sa naissance (Tervueren), ni sur l'emploi de clerc du banc des échevins qu'il remplit à Anvers (d'où lui vint son autre nom), ni sur les différentes missions dont il fut chargé, ni sur l'année de sa mort. Il y dira aussi quelques mots du style de De Klerk, comparé avec celui de son continuateur. Enfin il examinera et discutera différentes questions qui ont été soulevées au sujet de ce dernier et de son ouvrage. Le texte sera accompagné et suivi de notes critiques ou explicatives, d'un glossaire et de tables.

La Commission s'était proposé de comprendre, dans le recueil des Chroniques brabançonnes en vers flamands, une très-ancienne chronique de la guerre de Grimbergen trouvée et copiée, en 1620, par Philippe de l'Espinoy, sous le titre de *Oorloghe tusschen den hertoch van Brabant Godevaert ende d'heeren van Mechelen en Grimbergen*. La publication de cette chronique par la Société des bibliophiles flamands a engagé la Commission à renoncer au dessein qu'elle avait conçu.

VI. Les travaux et les études de M. Warnkoenig le désignaient naturellement au choix de la Commission pour la mise en lumière des chroniques latines de Flandre. Ce savant professeur s'occupa avec activité d'en réunir et d'en coordonner les matériaux. Malheureusement, la Commission ne profita que pendant bien peu de temps de son concours : en 1836, il quitta la Belgique pour retourner dans sa patrie ; il venait d'être appelé à occuper une chaire à l'université de Fribourg et de recevoir, en même temps, le titre de conseiller aulique de Son Altesse Royale le grand-duc de Bade.

Au moment de son départ M. Warnkœnig avait achevé l'impression d'une grande partie du 1[er] volume du *Corpus chronicorum Flandriæ*. M. le chanoine de Smet, que la Commission lui substitua, termina ce volume en 1837. Depuis, il en a fait paraître deux autres.

Le tome I[er] (1837, LIX et 734 pages), *Corpus chronicorum Flandriæ* renferme les chroniques suivantes :

a) *Antiquissima genealogia forestariorum et comitum Flandriæ*, extrait du *Liber floridus*, manuscrit de Saint-Bavon;

b) *Nomina comitum Flandriæ*, extrait d'un manuscrit de Saint-Bertin, aujourd'hui à Boulogne-sur-mer;

c) *Brevissima genealogia Flandrensium comitum*, d'après un manuscrit de Saint-Bertin, conservé aussi à Boulogne;

d) *Alia brevior genealogia forestariorum et comitum Flandriæ*, d'après un manuscrit de Cysoing, aujourd'hui à la bibliothèque de Lille ;

e) *Catalogus et chronica principum Flandriæ*, d'après divers manuscrits d'Arras, de Saint-Omer, de Bruges, de Bruxelles, de Wolffenbuttel et de Lille;

f) *Chronicon comitum Flandrensium*, d'après les manuscrits de Bruxelles, d'Arras, de Bruges, de Lille et de Saint-Omer;

g) *Chronicon Flandriæ scriptum ab Adriano de Budt, monacho Dunensi*, d'après l'autographe qui est aux Archives du royaume;

h) *Annales fratris cujusdam anonymi conventus fratrum minorum Gandavensium*, d'après une copie de Verdussen, aux archives de la Flandre orientale;

i) *Annales Sancti Bavonis Gandensis*, d'après le manuscrit de la bibliothèque de l'université, à Gand ;

k) *Chronicon Sancti Bavonis*, d'après le manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne ;

l) *Descriptio de origine conventus postea abbatiæ Trunchiniensis*, d'après un manuscrit des archives du royaume.

De ces onze chroniques, les cinq premières sont fort courtes, et ne fournissent ainsi que bien peu de détails; mais celle qui porte le titre de *Chronicon comitum Flandrensium* est d'une grande importance, et elle est éditée ici, pour la première fois, avec toutes les variantes connues. On la retrouve, avec quelques changements et additions notables, dans le *Chronicon Flandriæ* d'Adrien De Budt.

Les *Annales* d'un frère mineur de Gand, qu'on croyait à tort perdues pour l'histoire, embrassent la période si dramatique de 1296 à 1310; elles forment à coup sûr la partie la plus intéressante du volume. Les *Annales* et le *Chronicon Sancti Bavonis,* auxquels Nélis et De Bast avaient attribué une trop haute antiquité, sont loin d'avoir autant de valeur. La description de l'origine et du progrès de l'abbaye de Tronchiennes, près de Gand, est écrite avec beaucoup de négligence; mais elle est riche de faits que l'histoire civile, et surtout l'histoire religieuse, chercheraient vainement ailleurs; elle est suivie de cinquante-six diplômes des années 1084-1630 relatifs à ce monastère.

Dans un discours préliminaire, l'éditeur a pris à tâche de donner une notion succincte de l'état de l'administration de la Flandre sous les Francs, et d'indiquer ensuite, avec leurs divisions et sous-divisions, les cantons dont se forma d'abord le comté ou marquisat de Flandre, dans ses limites les plus précises. Des extraits de l'ouvrage inédit du président Wielant, insérés à la suite de cette introduction, font connaître l'état politique de la Flandre au moyen âge.

Le tome II (vii et 1008 pages) fut livré au public en 1841. Quoique beaucoup plus considérable que le premier, il ne contient que sept chroniques. Ce sont :

a) *Breve chronicon Elnonense Sancti Amandi,* d'après un manuscrit de Saint-Amand, aujourd'hui à Valenciennes;

b) *Li Générations, li parole et li lignie de le lignie des contes de Flandres,* d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne;

c) *Chronica Ægidii li Muisis, abbatis Sancti Martini Tornacensis,* d'après le manuscrit autographe conservé dans la bibliothèque Goethals-Vercruysse, à Courtrai;

d) *Chronicon Ægidii li Muisis, abbatis Sancti Martini Tornacensis, alterum,* d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne;

e) *Chronicon Jacobi Muevin, abbatis Sancti Martini Tornacensis,* d'aprés un manuscrit des Archives du royaume;

f) *Chronica Tornacensis, sive excerptum ex diversis auctoribus collectum,* d'après un manuscrit de la bibliothèque de Lille;

g) *Chronicon Balduini Ninoviensis,* d'après le manuscrit autographe appartenant à M. F. Vergauwen, sénateur, à Gand.

Plusieurs de ces monuments de l'histoire de Flandre sont d'une haute valeur.

Le *Breve chronicon Elnonense*, qui n'a rien de commun, comme on l'a cru, avec les *Annales Sancti Amandi*, a été publié par les Bénédictins, mais sur une copie très-inexacte et mutilée. Les continuateurs de dom Bouquet l'ont reproduit avec ses erreurs et ses lacunes fréquentes. A commencer du XIe siècle, il a une véritable importance historique.

La chronique qui porte pour titre *Li générations*, etc., *des contes de Flandres*, avait été destinée par l'ancienne Académie à faire partie de la collection d'historiens belges qu'elle se proposait de mettre au jour. Ce n'est pas un travail original ; c'est une traduction du *Chronicon comitum Flandrensium*, inséré dans le tome Ier, d'Hériman et de Gualterus. Quoique M. Bethmann le déprécie, M. Kervyn de Lettenhove a cru devoir le réimprimer d'après une autre copie. M. de Smet l'a éclairci par des notes assez nombreuses.

D'un mérite infiniment supérieur sont les deux chroniques de l'abbé de Saint-Martin, *li Muisis*.

Au siècle passé, Bréquigny et Nélis avaient signalé la première à l'attention des historiens. De nos jours, Buchon en a donné une analyse, et M. Goethaels-Vercruysse en a publié des fragments dans le *Spectateur belge*.

La deuxième était moins connue ; elle se conservait dans la bibliothèque de Mme la baronne de Ghyseghem, avec beaucoup d'autres manuscrits précieux. En 1835, le président de la Commission fut chargé, par le ministre qui avait alors le portefeuille de l'intérieur, d'examiner cette collection de documents, qu'on était disposé à céder à l'État ; il eut la satisfaction de contribuer à ce qu'elle fût acquise pour notre Bibliothèque royale. Plus de six cents manuscrits vinrent ainsi accroître les richesses de notre principal dépôt littéraire. M. de Gerlache s'empressa d'annoncer à ses collègues que la Commission pouvait disposer du li Muisis, et, pour montrer l'intérêt qu'offrait cette nouvelle chronique, il présenta, quelque temps après, à l'Académie une notice où il en avait traduit les récits les plus curieux, en les faisant précéder de considérations sur l'auteur, sur son livre et sur le temps où il vivait.

La chronique de *Muevin* sert de continuation à celles de li Muisis.

Jacques de Guyse, Cousin et d'autres historiens de Tournay citent souvent la *Chronica Tornacensis*, qui se compose de trois parties. La première est une œuvre originale du chanoine Henri de Tournay, contemporain de saint Bernard; la deuxième est une compilation abrégée de l'ouvrage connu d'Hériman; des annales des évêques de Tournay forment la troisième. Il y a là bien des faits intéressants; mais il s'y trouve aussi beaucoup de choses qui prouvent que les auteurs ont préféré les visions de leur imagination aux récits de leurs devanciers.

La chronique de *Baudouin de Ninove*, qui termine cette deuxième série, a été publiée, il y a longtemps, par les soins de Ch. Hugo, abbé d'Estival en Lorraine, mais dans un ouvrage difficile à trouver et d'une manière incomplète. L'avantage qu'a eu M. de Smet de se servir du manuscrit autographe garantit un texte dont l'exactitude ne laisse rien à désirer. Pour rendre cette réimpression plus utile encore, il l'a enrichie d'un *Codex diplomaticus* composé de deux cent quatre-vingt-dix-huit chartes, qui vont de l'année 1092 à l'année 1317, et qui ont été copiées, soit sur les originaux, aux Archives de l'État, à Gand, soit sur un ancien cartulaire de l'abbaye de Ninove, appartenant à l'archevêché de Malines.

Chacune des chroniques qui viennent d'être énumérées est précédée d'un *Avertissement*, dans lequel M. de Smet en discute le mérite, donne des explications sur le manuscrit dont il a fait usage, et retrace brièvement la vie de l'auteur, lorsqu'il est connu.

Une préface où l'ensemble de ces documents est apprécié; des tables des noms de personnes et de lieux; un glossaire des mots latins le moins usités dans le moyen âge, et un glossaire roman complètent ce volume.

Le tome III, publié en 1856 (IV et 742 pages), contient les chroniques suivantes :

a) *Breve chronicon Flandriæ*, d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale;

b) *Laetste deel der kronyk van Jan Van Dixmude*, d'après un manuscrit appartenant à l'éditeur;

c) *Chronique des Pays-Bas, de France, d'Angleterre et de Tournay*, d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale;

d) *Chronique de Flandre et des croisades*, d'après un manuscrit de la même bibliothèque;

e) Histoire des Pays-Bas depuis 1477 jusqu'en 1492, écrite en forme de journal par un auteur contemporain, d'après une copie conservée à la Bibliothèque royale, à la Haye.

Si ces chroniques n'offrent pas un intérêt historique aussi puissant que celles du tome II, il s'en faut de beaucoup qu'elles soient dénuées de valeur.

A côté d'erreurs palpables, quand il s'occupe d'événements arrivés à l'étranger, l'auteur du *Breve chronicon Flandriæ* donne, sur la guerre que Louis de Male fit au duc Wenceslas, des détails si curieux qu'on ne peut guère mettre en doute qu'il n'y ait assisté.

La chronique flamande de Jean de Dixmude, qui fait suite à celle qu'a publiée feu M. Lambin, nous met sous les yeux toutes les phases de la guerre de Philippe le Bon contre les partisans de Jacqueline de Bavière, et mieux encore de la lutte sanglante des communes flamandes contre le même prince.

La *Chronique des Pays-Bas, de France*, etc., qui remplit plus de la moitié du volume, fait, comme son titre l'indique, de fréquentes excursions dans les pays voisins; l'auteur prouve, en beaucoup d'endroits, qu'il a travaillé sur d'excellents matériaux. Cette observation s'applique surtout à l'histoire du Tournaisis et de la Flandre, qui y occupe une large place. Le chroniqueur raconte, avec une rare précision, les démêlés qu'il y eut entre la ville de Gand et le bon duc.

On peut ranger à peu près sur la même ligne la *Chronique de Flandres et des croisades*, quoiqu'elle soit çà et là mêlée de fables.

Enfin le Journal des troubles de Flandre sous le règne et la régence de Maximilien d'Autriche, est certainement l'ouvrage de quelqu'un bien informé.

Le tome IV, actuellement sous presse, contiendra d'abord les *Antiquités de Flandre*, de Philippe Wielant; puis viendront deux chroniques très-curieuses, parce qu'elles sont écrites au point de vue français, sur les différends de Guy de Dampierre avec Philippe le Bel; une histoire des troubles de Flandre sous Maximilien, qui se trouve dans un manuscrit de la bibliothèque d'Arras, et enfin une relation flamande des mêmes événements, que possède la bibliothèque de Douai.

VII. Les principaux chroniqueurs liégeois qui ont fait usage de la

langue latine ont été recueillis et publiés, au XVIIe siècle, dans les *Gesta episcoporum Leodiensium* de Chapeaville, et au XVIII, dans l'*Amplissima Collectio* des Bénédictins Martène et Durand; mais les amis de l'histoire s'étonnaient et regrettaient que *Jean d'Outremeuse,* dont le livre est écrit en langue vulgaire, et qui peut être considéré comme un des chroniqueurs les plus intéressants qu'aient produits nos provinces, fût resté inédit jusqu'à nos jours. La Commission avait satisfait à leur vœu, en comprenant d'Outremeuse dans son plan primitif.

Ce n'est toutefois que dans ces dernières années, pour des raisons qu'il serait superflu de rapporter ici, que la Commission a pu s'occuper de ce chroniqueur : la séance du 2 avril 1855 est celle où M. Borgnet a été chargé d'en soigner la publication.

Dans l'intervalle, notre attention avait été appelée par feu M. Émile Gachet sur une chronique de *Jean de Stavelot* formant la continuation du manuscrit de Jean d'Outremeuse. La Commission invita M. Borgnet à ne pas se restreindre, dans les travaux qu'il allait entreprendre, à la chronique de Jean d'Outremeuse, mais à se livrer à la recherche des autres chroniques liégeoises encore inédites et qui mériteraient de voir la lumière, pour en faire un corps, à l'instar du recueil des chroniques de Brabant et de Flandre.

M. Borgnet examina deux manuscrits de la chronique de Jean d'Outremeuse qui existent à la Bibliothèque royale; il les compara avec une troisième copie que M. le baron de Potesta de Waleffe, conseiller à la cour d'appel de Liége, voulut bien mettre à sa disposition. Il reconnut que ces trois textes présentaient tous des lacunes; que plusieurs de celles-ci pouvaient être comblées par le rapprochement des différents manuscrits, mais qu'il en était une (et malheureusement elle se rapportait à la partie la plus importante de l'ouvrage) qu'il était impossible de remplir.

Jean d'Outremeuse a divisé sa chronique en quatre parties ou livres. Le Ier livre commence à Noé et finit à l'an 794 après Jésus-Christ; le IIe livre va de 795 à 1207; le IIIe, de 1208 à 1340; le IVe, de 1341 à 1399. C'est ce IVe livre, celui où le chroniqueur racontait les choses de son temps, qui nous manque.

Sur le rapport de M, Borgnet, la Commission résolut : 1° qu'un appel serait fait, par la voie des journaux, aux possesseurs de docu-

ments manuscrits sur l'histoire de Liége; 2° qu'en attendant le résultat de cet appel, la chronique de Jean de Stavelot serait mise sous presse; 3° que le *Patron de la Temporalité*, de Jacques de Hemricourt, dont une partie seule a été publiée par M. Polain, à la suite de son *Histoire de Liége*, entrerait dans le recueil des Chroniques liégeoises.

Quelque temps après que cette décision eut été prise, M. Borgnet trouva, au château de Wégimont, appartenant à M. le comte Théodore d'Oultremont, un fragment, qu'on ne connaissait pas, de la chronique rimée attribuée à Jean d'Outremeuse, et à l'abbaye d'Averbode, un manuscrit de la chronique latine de Jean de Stavelot, laquelle remonte plus haut que sa chronique en langue vulgaire. Il pensa qu'au double point de vue de l'histoire et de la littérature, il convenait de comprendre, dans le corps des Chroniques liégeoises, la chronique en vers attribuée à Jean d'Outremeuse et que Jean de Stavelot désigne sous le nom de *la Geste de Liége*: toutefois, comme les manuscrits qu'on en possède sont incomplets, il proposa de l'imprimer sous la forme d'appendice à la chronique en prose du même auteur, en donnant, à la suite de chaque volume de celle-ci, la partie correspondante de *la Geste*. Cette proposition fut adoptée. Quant à la chronique latine de Jean de Stavelot, rien n'est décidé encore. Une copie de cette chronique, conservée à la bibliothèque de Hambourg, a été communiquée à la Commission, sur sa demande, et comparée par M. Borgnet avec le texte du manuscrit d'Averbode.

L'espoir de retrouver le IV° livre de Jean d'Outremeuse, que nous avions fondé sur l'appel au public inséré dans les journaux, ne s'étant pas réalisé, M. Borgnet se décida, au printemps de 1857, à faire le voyage de Rome, pour explorer la bibliothèque du Vatican. Quelque nombreux que soient les catalogues et les descriptions qu'on a publiés de ce célèbre dépôt littéraire, on ne connaît pas, on ne connaîtra peut-être jamais tout ce qu'il contient. On y avait bien, tout récemment, découvert un cartulaire de l'évêché de Liége : il n'y avait rien d'impossible à ce qu'on y découvrît le IV° livre ou la chronique entière de Jean d'Outremeuse.

L'attente de notre collègue fut déçue. Son voyage n'en eut pas moins des résultats utiles pour les travaux qui concernent notre histoire nationale. Le rapport que, à son retour, il présenta à la Commis-

sion renferme l'indication d'un nombre considérable de documents relatifs à la Belgique qui existent, tant au Vatican, que dans les bibliothèques de la Minerve, Vallicellane, Barberini, Corsini, à Rome ; dans la bibliothèque Laurentienne, à Florence ; dans la bibliothèque de l'université, à Turin, et enfin dans la bibliothèque de Berne.

En l'état actuel des choses, le recueil des Chroniques de Liége doit se composer :

a) Des trois premiers livres de la chronique en prose de Jean d'Outremeuse ;

b) De la chronique rimée, dite *la Geste de Liége*, attribuée au même écrivain ;

c) De la chronique française, en prose, de Jean de Stavelot ;

d) Du *Patron de la temporalité*, de Jacques de Hemricourt.

L'impression de la chronique de Jean de Stavelot, qui embrasse le règne si agité de Jean de Bavière, ainsi que ceux de ses deux successeurs immédiats, Jean de Walenrode et Jean de Heinsberg, est commencée. Elle l'eût été beaucoup plus tôt, sans les difficultés auxquelles ont donné lieu le choix et la fabrication du nouveau papier adopté par la Commission.

VIII. L'ouvrage du président Wielant sur les antiquités de la Flandre était destiné, dans le principe, à faire la matière d'une publication à part ; M. Dewez, que la Commission eut la douleur de perdre peu de semaines après son installation, devait en être l'éditeur. Depuis, il a été jugé préférable de le faire entrer dans le recueil des Chroniques de Flandre, et, comme nous l'avons dit plus haut, il est sous presse en ce moment.

IX, X. La publication des deux derniers ouvrages compris dans le plan de 1834, savoir : la Relation française du voyage de Philippe le Beau en Espagne en 1501, et la Relation des troubles de Gand sous Charles-Quint, fut confiée à M. Gachard.

La *Relation des troubles de Gand* vit le jour en 1846. L'éditeur l'accompagna d'un grand nombre de notes. Il y joignit trois cent trente pièces inédites concernant les troubles arrivés en Flandre dans les années 1537 à 1542 : les unes tirées des archives royales de Belgique, de France, d'Espagne, des archives départementales à

Lille, et communales à Gand et à Audenarde, des archives particulières de M. le duc de Caraman à Beaumont; les autres empruntées aux bibliothèques de Bruxelles, de Paris et de Madrid. Dans l'introduction qu'il mit en tête du volume, il s'attacha d'abord à montrer l'importance historique du fait de l'insurrection des Gantois; ensuite il cita les ouvrages déjà connus dont cet événement avait fourni le sujet; il rendit compte des recherches auxquelles il s'était livré; il donna la description du manuscrit qu'on l'avait chargé d'éditer, avec une analyse du récit qui y était contenu; il passa en revue les pièces inédites qu'il avait recueillies; enfin il discuta une question intéressante pour notre histoire littéraire, celle de savoir si le *Discours des troubles de Gand* publié, au siècle dernier, dans les *Analecta Belgica* de Hoynck van Papendrecht, était bien l'ouvrage du chanoine Jean d'Hollander, auquel on l'avait attribué. Il conclut, par plusieurs raisons, que d'Hollander n'était point l'auteur du *Discours*, et que ce récit avait été, selon toute vraisemblance, rédigé dans les chancelleries mêmes du gouvernement, par ordre de la reine Marie, régente des Pays-Bas.

Selon le plan primitif des travaux de la Commission, le voyage de Philippe le Beau en Espagne en 1501 était le seul document de ce genre qui dût faire partie de la collection des chroniques. Mais déjà le 28 octobre 1834, la Commission avait décidé qu'avec ce voyage serait publié un « Recueil de plusieurs entreprinses, belles chasses « et entrées faictes par la Majesté Impérialle (Charles-Quint), » dans les années 1539 à 1543, dont elle avait appris que le manuscrit existait à la bibliothèque de Tournay. Plus tard, et à la suite de recherches faites par M. Gachard dans divers dépôts littéraires du pays et de l'étranger, elle ajouta successivement à ces deux relations : les Mémoires de Laurent Vital sur le premier voyage de Charles-Quint en Espagne; le Journal des voyages de Charles-Quint et de Philippe II, par Vandenesse; le Diurnal de l'expédition de Charles-Quint contre Tunis; une Relation du voyage de l'archiduchesse Anne, fille aînée de l'empereur Maximilien II, lorsqu'elle alla des Pays-Bas en Espagne, pour épouser Philippe II; un Mémoire sur le voyage de l'archiduc Albert en Espagne en 1598; les mémoires attribués à Jean Lemaire des Belges sur le second voyage de Philippe le Beau en Espagne; la Chronique annale de Jean Lemaire, du 4 avril au 23 août 1507. Elle

résolut que tous ces documents formeraient une seule et même publication, sous le titre de *Collection des voyages des Souverains de la Belgique*, et elle autorisa l'éditeur à la faire précéder d'un Itinéraire des ducs de Bourgogne, tiré des comptes de la recette générale des finances et des comptes de la maison de ces princes, conservés aux archives de Dijon, de Lille, de Bruxelles et dans la bibliothèque Goethals-Vercruysse, à Courtrai.

La *Collection des voyages des souverains de la Belgique* comprend ainsi :

a) Les itinéraires de Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon, Maximilien, Philippe le Beau, autant qu'il a été possible d'en réunir les éléments ;

b) Le voyage de Philippe le Beau en Espagne, en 1501, par Antoine de Lalaing (d'après un manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne) ;

c) Une relation du second voyage de Philippe le Beau en Espagne, de 1504 à 1506, attribué à Jean Lemaire des Belges (d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale, à Paris) ;

d) Une « Chronique annale de très-haulx, très puissans et très-« illustres princes et princesses de la maison d'Austriche, Castille « et Bourgogne, » commençant au 4 avril et finissant au 23 août 1507, par Jean Lemaire (d'après un manuscrit de la même bibliothèque) ;

e) Le Mémoire de Laurent Vital sur le premier voyage de Charles-Quint en Espagne (d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne) ;

f) Le Journal des voyages de Charles-Quint et de Philippe II, par Vandenesse (d'après un manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris) ;

g) Le « Commentaire ou Diurnal de l'expédition de Thunes, faicte « par le très-auguste et très-vertueulx empereur Charles le cin-« quiesme » (d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne) ;

h) Le « Brief recueil de plusieurs entreprinses, belles chasses et « entrées faictes par la Majeste Impérialle, en pousuyvant son « voyage d'Argeil, etc., par un quidam suivant Sadicte Majesté en « cherchant aventures » (d'après un manuscrit de la bibliothèque de Tournay) ;

i) Le « Mémoire de la conduycte de la royne Margueritte (*lisez* « Anne), fille aisnée de l'empereur Maximilien, le.... de ce nom, « empereur des Allemaingnes, fiancée avec nostre catholicque roy « Philippe, roy des Espaingnes, en la ville de Spirs, par le frère « dudict empereur, son oncle, et ce vers Espaingne susdict, et de « nostre voyaige de France, » du 25 septembre 1570 au 25 janvier 1571, par Vlyxes de Cotereau (d'après un manuscrit conservé à la bibliothèque de l'université de Liége);

k) Le « Mémoire de ce qu'a passé au voyaige de la royne et de « l'archiducq Albert, de son partement des Pays-Bas pour Espaigne, « et des choses succédées au séjour et retour de Leurs Altesses « Sérénissimes » (d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne);

M. Gachard a commencé, depuis plusieurs années, l'impression du premier volume de cette collection. Mais il en a été souvent distrait par d'autres travaux, au nombre desquels il en est que nous aurons à signaler plus loin. La Commission espère qu'il pourra la reprendre bientôt, et que le 1er volume des Voyages des Souverains ne tardera plus à paraitre.

XI. Le recueil des *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg* ne fut pas divisé entre plusieurs membres de la Commission, ainsi que cela s'était fait pour le Brabant et pour la Flandre : M. de Reiffenberg seul en fut chargé, selon le désir qu'il en avait exprimé lui-même.

Il n'en était pas des documents qui devaient composer ce recueil comme de ceux qu'embrassait le programme du 7 août 1834 : ces derniers étaient connus depuis longtemps; on ignorait quels pourraient être les autres; il fallait en faire la recherche. Or, par la position qu'il occupait, et par l'étendue de ses relations littéraires, M. de Reiffenberg était plus capable que personne de s'acquitter avec succès de cette tâche.

Après qu'il se fut rendu compte de la plupart des matériaux dont il pourrait disposer, il exprima l'avis que le recueil des monuments historiques relatifs au Namurois, au Hainaut et au Luxembourg fût partagé en quatre grandes divisions, savoir :

1re division. Partie diplomatique.

2e division. Légendes et chroniques en vers.

3e division. Chroniques proprement dites, religieuses et civiles.

4e division. Mélanges.

Ce plan, si tout autre que M. de Reiffenberg l'eût proposé, aurait certainement paru trop vaste à la Commission : mais telle était l'activité de notre collègue, telle était son ardeur pour le travail, qu'on pouvait se reposer sur lui de l'exécution de ce qu'il entreprenait, et il aurait, en effet, conduit à fin sa laborieuse entreprise, si la mort n'était venue l'arrêter au milieu de sa course.

La Commission adopta donc, en principe, les vues de M. de Reiffenberg.

Le 1er volume des *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg* a vu le jour en 1844, (CXVIII et 804 pages avec 23 planches). Il est consacré à la partie diplomatique, et contient :

a) Cinquante-six chartes, des années 1200 à 1328, tirées du cartulaires de Notre-Dame de Namur conservé aux Archives du royaume ;

b) Trente chartes, de 1235 à 1298, tirées d'un cartulaire des comtes de Namur conservé dans les archives de l'ancienne chambre des comtes de Flandre à Lille, et dont les Archives du royaume possèdent une copie ;

c) Cent vingt et une chartes, de 1092 à 1323, publiées d'après le chartrier original des comtes de Namur conservé aussi aux Archives du royaume ;

d) Cent dix-huit chartes, de 1071 à 1310, tirées des cartulaires de Hainaut existants en original à Lille et en copie dans nos archives nationales.

Ces chartes sont suivies de variantes et d'observations diverses ; d'une table chronologique, analytique et critique ; de l'explication des sceaux dont les dessins sont à la fin du volume ; d'un index des mots de la basse latinité ; d'un glossaire roman ; enfin d'une table raisonnée des noms de personnes, de familles et de lieux, qui n'a pas moins de 216 pages.

Dans les *Préliminaires* du volume, l'éditeur indique les monuments qui doivent former les différentes divisions de son recueil ; puis il donne un fragment de la chronique de Paul de Croonendael,

écrite au commencement du XVIIe siècle, sur l'état ancien et moderne du comté de Namur; une reproduction de l'ouvrage de Jacques Lessabé, de Marchiennes, publié à Anvers en 1534, sous le titre de *Jacobi Lessabei Marcœnensis Hannoniæ urbium et nominatiorum locorum ac cœnobiorum, adjectis aliquot limitaneis, ex annalibus anacephalæosis*; la *Disputatio historica* du P. Michel Malapert sur les Nerviens, d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale; une *Genealogia comitum Hannoniæ*, empruntée à un autre manuscrit de la même bibliothèque.

En 1846, M. de Reiffenberg publia le 2e volume des *Monuments*, (CLXXXV et 448 pages avec 1 planche) qui devait former le tome IV du recueil, ou le premier de la division des Légendes.

Dans ce volume est contenue la première partie (3,476 vers) du roman en vers français *Le chevalier au cygne et Godefroid de Bouillon*, précédée d'une dissertation de l'éditeur, portant pour titre : « De la « tradition du Chevalier au cygne, de son origine, de sa nature et de « ses transformations, » et suivie de différentes versions du *Chevalier au cygne* et de documents relatifs aux croisades.

L'année suivante parut le 3e volume, (CXXVI et 688 pages avec fig. et fac-simile). L'éditeur le composa à la fois de documents qui appartenaient à la deuxième et à la troisième division du recueil. Ainsi il y réunit :

a) Le roman en vers de Gilles de Chin, seigneur de Berlaymont, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris (5,543 vers);

b) *Annales Stabulenses*, d'après une copie du père A. Wilthem, à la Bibliothèque de Bourgogne;

c) Des fragments des annales de Saint-Maximin d'Epternach, et d'Anchin ;

d) *Cantatorium Sancti Huberti*, d'après le manuscrit original de M. le major Geoffroy, comparé avec la copie que possède la Bibliothèque royale;

e) *Chronicon Lætiense*, par Jacques Lespée, d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale ;

f) *Chronicon Sancti Dionysii in Broqueria*, d'après un manuscrit découvert dans les archives judiciaires, à Mons ;

g) *Annales abbatiae Sancti Dionysii in Broqueria*, *incipientes ab*

anno 1081 *usque ad annum* 1667, d'après un manuscrit de la bibliothèque de la même ville.

Tous ces documents sont annotés par l'éditeur, qui, dans une introduction, les passe en revue, en s'arrêtant plus particulièrement sur la légende de Gilles de Chin dont il fait l'analyse. A la suite sont des extraits d'anciens inventaires de l'abbaye de Liessies, et une liste des lieux où elle possédait des biens dans le xve siècle. Ce volume forme le VIIe du recueil.

En 1848, M. de Reiffenberg donna le Ve (CLXXXI et 592 pages), renfermant 15,273 vers (n°s 3477-18749) de la continuation du *Chevalier au Cygne et Godefroid de Bouillon.*

L'introduction contient des recherches sur la légende du Chevalier au Cygne; sur Godefroid de Bouillon, que l'auteur considère sous un aspect nouveau ; sur les croisades et les premières expéditions de la terre sainte; sur la part qu'y prirent les Belges ; enfin sur l'histoire mise en présence des traditions populaires et des fictions poétiques. Elle est suivie de preuves et notes, parmi lesquelles on trouve deux nouvelles versions de la légende du Chevalier au Cygne, une généalogie de Godefroid de Bouillon, une liste critique des Belges qui ont pris part aux croisades, des additions aux listes précédentes d'armes et de coursiers merveilleux et poétiques.

Dans des appendices au texte de la légende, l'éditeur a rassemblé plusieurs documents relatifs aux croisades, dans leurs rapports avec la Belgique, entre autres : l'*Advis de messire Jehan Torzelo,* envoyé en 1439 au duc de Bourgogne, Philippe le Bon ; celui de Bertrandon de la Broquière, en 1457, et celui du seigneur de Wavrin.

Enfin, cet infatigable savant publia le tome VIII du recueil en 1849 (LIV et 843 pages). Il y avait inséré la suite des chroniques monastiques qu'il avait recueillies. C'étaient :

a) *Antiquitates ecclesiæ Andaginensis Sancti Petri;* d'après un manuscrit du XVIIe siècle, conservé à la Bibliothèque royale ;

b) Une chronique en vers français de l'abbaye de Floreffe d'après un manuscrit de la même bibliothèque ;

c) *Fundatio et abbates abbatiæ Floreffiensis,* par Bernard-Henri-Maximilien de Varick, chanoine gradué de la cathédrale de Namur, d'après les manuscrits autographes que possède la même bibliothèque ;

d) Les annales en français de l'abbaye de Saint-Ghislain, par dom *Pierre Baudry,* religieux de ce monastère, qui commencent à la fondation de l'abbaye au VIIe siècle, et vont jusqu'à la mort de l'abbé dom Jean Hazart, cinquième de ce nom, arrivée le 12 mai 1604, d'après le manuscrit original existant à la bibliothèque de la ville de Mons. Ces annales, que Paquot avait analysées, et qui attirèrent l'attention toute spéciale du bénédictin dom Berthod, dans le voyage littéraire qu'il fit aux Pays-Bas, en 1772, remplissent plus de la moitié du volume : encore l'éditeur a-t-il pensé judicieusement qu'il pouvait s'abstenir d'en donner la dernière partie, qui embrasse tout le XVIIe siècle, et s'étend même jusqu'à l'année 1756 : « L'histoire « monastique, observe-t-il, en se rapprochant de nous, s'appauvrit « et se rapetisse : elle n'a plus l'avantage de réunir des faits singu- « liers, des documents inconnus qui éclairent l'histoire profane, et « que celle-ci ne fournit point. »

De même que les précédents, ce volume commence par une introduction où l'éditeur donne quelques détails sur les chroniques qui y figurent et sur les manuscrits dont il a fait usage. Mais il ne se borne pas là : il présente aussi le tableau de l'origine et des accroissements des monastères, et explique les causes de leur influence dans la société moderne. Au moment où il traçait ce tableau, la tourmente politique de 1848 n'était pas encore apaisée. Les réflexions qu'elle lui suggérait méritent d'être reproduites ici :

« Nous n'hésitons pas à le déclarer, disait-il : au milieu de la crise terrible qui secoue l'Europe et dont la Belgique s'est préservée avec tant de sagesse, nous éprouvons une consolation ineffable en nous occupant des choses de la religion. Quand la tempête a fait dériver le navire, déchiré les voiles, brisé les agrès, emporté la boussole, il faut chercher sa route dans le ciel.

« Quoi qu'il arrive, l'histoire doit rester impartiale ; mais ce serait trop exiger, de vouloir qu'elle fût en même temps impassible. En la comprenant ainsi, on la réduirait à l'état de cadavre ; et n'est-elle pas après tout le tableau de la vie ?

« On en est arrivé au point de proclamer que Dieu est un mal. Ces horribles excès auront peut-être pour résultat de ramener à Dieu par une réaction salutaire. Le projectile lancé avec violence revient souvent sur lui-même.

« Nous qui vivons dans le passé, cherchons-y le sujet de meilleures pensées ; demandons-lui des leçons et des exemples... Ayons le courage de revenir enfin à la vérité. Défendons-la pour elle-même, dussions-nous n'exciter que l'insouciance de ceux à qui son triomphe importe le plus... »

M. de Reiffenberg allait livrer à l'impression le tome VI des *Monuments,* qui aurait renfermé la dernière partie de la légende historico-poétique, intitulée *Le Chevalier au Cygne et Godefroid de Bouillon,* lorsque la mort vint le frapper le 18 avril 1850.

La Commission chargea M. Borgnet, qui fut appelé par le gouvernement à lui succéder, d'examiner le parti qu'il convenait de prendre à l'égard du recueil resté inachevé, et de lui en faire rapport.

M. Borgnet rendit compte de son examen à la Commission, dans la séance du 8 mai 1851.

Des quatre divisions qu'embrassait le plan adopté pour le recueil des *Monuments,* la première, Partie diplomatique, exigeait encore deux volumes. La deuxième, Légendes et chroniques en vers, devait être complétée par la fin du *Chevalier au Cygne et Godefroid de Bouillon.* La troisième, Chroniques proprement dites, religieuses et civiles, faisait la matière des tomes VII et VIII ; il ne paraissait pas qu'il fût entré dans les vues de l'éditeur de lui donner plus d'extension. La quatrième, Mélanges, était restée intacte.

Les matériaux manuscrits laissés par M. de Reiffenberg consistaient dans une copie du cartulaire de l'abbaye de Cambron, dans d'autres copies des priviléges de l'abbaye de Saint-Ghislain et de la coutume de Beaumont en Argonne, dans la transcription de la dernière partie du *Chevalier au Cygne,* enfin dans quelques autres documents de peu d'importance.

Conformément aux conclusions de son rapporteur, la Commission décida, le 7 juillet suivant, que le recueil des *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg* serait limité à huit volumes ;

Que le tome II contiendrait le cartulaire de l'abbaye de Cambron ;

Que le tome III serait composé des priviléges de l'abbaye de Saint-Ghislain, de la fin des cartulaires de Hainaut, et des diplômes mentionnés par M. de Reiffenberg dans les *Préliminaires* du tome Ier, page IV,

Et que la dernière partie de la légende *Le Chevalier au Cygne et Godefroid de Bouillon* ferait, avec le Glossaire dont nous parlerons tout à l'heure, la matière du tome VI.

A la prière de leurs collègues, M. de Ram voulut bien se charger de la publication du tome II, et M. Borgnet de celle des tomes III et VI.

M. Borgnet a fait paraître le tome VI en 1854. Ce volume (xcvii et 556 pages) contient les 16,431 derniers vers (nos 18758-35180) de la chronique de Godefroid de Bouillon. Une introduction les précède ; l'éditeur y recherche d'abord quel est l'auteur de cette épopée qui comprend la plus grande partie du cycle de la première croisade, et qui retrace des faits auxquels d'autres, avant et après lui, ont consacré plusieurs poëmes ; puis il s'occupe de la *Chanson d'Antioche,* publiée par M. Paulin Paris, qu'il examine dans ses rapports avec l'œuvre à la mise en lumière de laquelle il vient de concourir. Il fait ensuite l'analyse de la partie de la chronique que renferme le volume, et termine par quelques mots sur le système de publication qu'il a adopté. A l'exemple de son devancier, M. Borgnet, dans les notes placées au-dessous du texte, éclaircit les passages ou les mots obscurs, et indique les changements qu'il a faits, soit lorsqu'il a eu à redresser une erreur, soit lorsqu'il s'est vu obligé de rétablir la mesure du vers. Il donne à la fin du volume une table raisonnée des noms de pays, de lieux, de peuples et de personnes.

En étudiant la légende du *Chevalier au Cygne et Godefroid de Bouillon,* dans la partie qui avait été éditée avant lui, aussi bien que dans celle dont l'édition lui était confiée, M. Borgnet reconnut qu'il serait important de la compléter par un glossaire, mais un glossaire où n'entreraient que les mots qui avaient réellement besoin d'explication, et d'où seraient exclus ceux qui figurent dans du Cange et dans Roquefort que tout le monde connaît. La Commission, adoptant ces vues, chargea de la rédaction du glossaire proposé *M. Émile Gachet,* chef du Bureau paléographique : les connaissances étendues, la critique judicieuse, l'érudition solide dont M. Gachet lui avait donné des preuves étaient pour elle des garants qu'elle n'aurait su faire un meilleur choix.

M. Gachet accepta avec dévouement cette tâche ardue ; il y consacra tous les loisirs que lui laissaient ses fonctions. Loin d'être effrayé par les difficultés qu'elle présentait il se plut à les accroître,

en élargissant encore son cadre, de manière à faire du glossaire qu'il allait composer un vocabulaire en quelque sorte indispensable pour l'intelligence des monuments littéraires du moyen âge. Il avait livré à la presse la plus grande partie de son œuvre, lorsqu'il fut atteint de la longue et cruelle maladie à laquelle il a succombé le 23 février 1857.

Le mot *renforgiés,* qui termine la 1re colonne de la page 412 du Glossaire était le dernier de son manuscrit; pour ceux qui devaient suivre, il n'avait laissé que des indications accompagnées quelquefois de notes fort courtes.

La Commission, souhaitant qu'un ouvrage aussi considérable, et qui était attendu avec tant d'impatience du public studieux, ne demeurât point imparfait, s'adressa à M. Liebrecht, professeur à l'Athénée royal de Liége, qui, plus d'une fois, avait mis à la disposition de M. Gachet la connaissance qu'il a des langues romanes en général, mais surtout du vieux langage français.

Quoique ce soit toujours un travail ingrat que celui qui consiste à achever l'œuvre d'autrui, M. Liebrecht voulut bien répondre à notre appel. Le Glossaire a paru au commencement de cette année : il forme la seconde partie (pp. 561-1031) du tome VI des *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg* (1).

Les tomes II et III, qui doivent compléter ce recueil, n'ont pas été perdus de vue par MM. de Ram et Borgnet. Dès qu'il aura achevé l'impression du livre de Molanus, M. de Ram entreprendra celle du cartulaire de l'abbaye de Cambron, et M. Borgnet donnera ses soins à l'édition des autres cartulaires du Hainaut, quand les chroniques liégeoises lui laisseront plus de loisir.

En résumé, Monsieur le ministre, la Commission a publié depuis sa création dix-neuf volumes in-4° de la collection des chroniques belges; elle a actuellement sous presse six volumes qui doivent faire partie de la même collection, et ses membres sont occupés à en préparer plusieurs autres.

---

(1) Nous en avons rendu compte dans le t. XV du *Bulletin,* pp. 347-352.
A. Sch.



Les dix-neuf volumes qui ont paru renferment, — indépendamment de la grande chronique de Brabant, de De Dynter, des chroniques, également brabançonnes, de Van Heelu et de De Klerk, de la chronique romane de Philippe Mouskés, des chroniques de li Muisis, de plusieurs chroniques principales de Flandre et de Tournay, des légendes historico-poétiques du chevalier au Cygne, de Godefroid de Bouillon, de Gilles de Chin, des chroniques monastiques de Saint-Hubert, de Saint-Ghislain, de Saint-Amand, de Ninove, de Stavelot, de Saint-Denis, de Tronchiennes, de Liessies, de Floreffe, et de différentes chroniques d'un ordre inférieur, — des dissertations sur une foule de points d'histoire, de philologie, de littérature, et près de dix-huit cents chartes, diplômes ou autres actes, jusqu'alors inédits, du XI[e] au XVI[e] siècle.

Enfin, dans les publications qui ont été faites, ou sont sur le point de l'être, l'histoire de chacune de nos provinces a sa part, et c'était justice : car, si toutes n'ont pas été le théâtre d'événements d'une égale importance, toutes avaient un droit égal à ce que la Commission recherchât et mît en lumière les monuments de leur passé.

II

Dès son établissement, la Commission reconnut la nécessité de faire paraître un *Bulletin,* où seraient consignés les rapports de ses membres sur les publications dont ils étaient chargés et les résolutions qu'elle prendrait, de manière à tenir le public studieux au courant de la marche de ses travaux, tant de ses membres que des savants indigènes et étrangers, sur des questions ou des événements relatifs à l'histoire nationale; où l'on donnerait, de plus, les documents qui ne seraient pas de nature à entrer dans la collection des chroniques, ainsi que des extraits de manuscrits et des indications de sources à consulter par les historiens. La Commission voulait, en un mot, que son Bulletin devînt une espèce de répertoire et de guide pour tous ceux qui s'occupent des annales de la patrie.

Nous n'avons eu qu'à nous applaudir de cette détermination. L'accueil que le *Bulletin* a reçu des sociétés savantes du pays et de l'étranger, la place qu'il occupe dans les principales bibliothèques de l'Europe, sont, à nos yeux, des signes non équivoques de l'utilité qu'il présente.

Vingt-huit volumes ont été publiés, jusqu'ici, de ce recueil : seize en forment la première série (années 1834 à 1850), et douze la seconde (années 1850 à 1859). La Commission en commence aujourd'hui la troisième, avec la vingt-sixième année de son existence.

Une table, en un volume séparé, a été rédigée de la première série par M. Émile Gachet (1852, LVI et 182 pages). La deuxième série sera l'objet d'un semblable travail.

.... Nous avons montré que la collection des chroniques renferme environ dix-huit cents chartes et autres actes. Si nous ajoutons à ces deux chiffres les cinq cent soixante-dix-sept lettres publiées dans les volumes-annexes dont il va être question, nous arrivons à ce résultat, que près de TROIS MILLE SIX CENTS pièces diplomatiques et historiques ont été mises en lumière par la Commission.

Dans plusieurs circonstances, la Commission a jugé à propos de faire imprimer, en dehors des *Bulletins,* mais en les y rattachant toutefois, des notices ou des recueils de pièces qui lui ont été communiqués. C'est ainsi que les douze volumes de la deuxième série se sont grossis de sept volumes d'annexes in-8°. tels que :

1) *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste : lettres inédites publiées d'après les originaux conservés dans les archives royales de Simancas;* par M. GACHARD, 3 vol., 1854 et 1855.

Le premier volume contient deux cent trente-sept pièces, qui commencent au 29 septembre 1556 et finissent au 31 décembre 1558 ; le deuxième en comprend cent quatre-vingt et onze, qui vont du 11 octobre 1555 au 6 juillet 1559. Chaque volume commence par une préface où l'éditeur analyse les pièces qu'il y a rassemblées, et discute diverses questions historiques qui se rapportent aux deux dernières années de la vie de Charles-Quint. Une introduction, suivie de quinze pièces justificatives, forme la matière de l'autre volume; M. Gachard y examine les causes de l'abdication de l'Empereur, et il y raconte ce grand événement historique, ainsi que les faits qui le précédèrent et le suivirent, jusqu'à l'embarquement de Charles-Quint pour l'Espagne, d'après des documents qui, pour la plupart, n'avaient pas été connus jusque-là ;

2) *Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II;* par M. GACHARD, 1855.

Dans ce volume, qui fait suite à un travail de M. Gachard sur les *Monuments de la diplomatie vénitienne*, inséré au tome XXVIII des Mémoires de l'Académie, les sept relations suivantes sont analysées et extraites :

a) Relation de Frédéric Badoaro, retourné de son ambassade auprès de Charles-Quint et de Philippe II, en 1557 ;

b) Relation de Michel Suriano, faite au retour de son ambassade auprès de Philippe II, en 1559 ;

c) Relation d'Antoine Tiepolo, retourné de son ambassade auprès du même monarque, en 1567 ;

d) Relation de la cour d'Espagne, faite, en 1572, par un gentilhomme de la suite de Tiepolo, ayant été ambassadeur auprès du même monarque ;

e) Relation d'Espagne, faite en 1577 (anonyme) ;

f) Relation de Thomas Contarini, faite au retour de son ambassade en Espagne, en 1593 ;

g) Relation de François Vendramino, faite au retour de la même ambassade, en 1595.

Trois appendices accompagnent ces relations. Le premier est un état de la maison de Philippe II pendant son séjour aux Pays-Bas, en 1558, tiré d'un manuscrit des Archives du royaume ; le second est une notice sur le duc Emmanuel-Philibert de Savoie, composée principalement d'après les relations des ambassadeurs vénitiens ; le troisième est un extrait analytique de la relation de Marc-Antoine da Mula sur Philippe II, présentée au Sénat de Venise le 23 septembre 1559.

La préface contient, en outre, des extraits, en ce qui concerne Charles-Quint, du Discours de la négociation de la paix de Bologne, en 1529 ; de la relation de Rome de Gaspar Contarini, en 1530 ; de la relation de Laurent Contarini sur Ferdinand, roi des Romains, en 1548, et, concernant Philippe II, de la relation de Jean Micheli sur l'Angleterre, en 1557.

5) *Revue des Opera diplomatica de Miræus, sur les titres reposant aux archives départementales du Nord, à Lille ;* par M. Le Glay, associé de l'Académie royale de Belgique, 1856.

Quelle que soit la renommée dont jouissent les *Opera diplomatica* de Miræus, continués par Foppens, il est depuis longtemps reconnu

que l'exactitude et la correction critique de ce grand recueil ne répondent pas toujours à son abondance.

Il serait certainement à souhaiter qu'on pût en donner une édition nouvelle, revue, corrigée et complétée ; mais bien des difficultés matérielles d'exécution s'y opposent et s'y opposeront longtemps encore.

En attendant, c'est déjà rendre un service notable à l'histoire, que de redresser les erreurs et de combler les lacunes qu'il y a dans les *Opera diplomatica*.

Tel est le but que s'est proposé M. Le Glay, non pour la collection tout entière, — une tâche pareille serait au-dessus des forces d'un homme, parce qu'elle exigerait des recherches et des vérifications dans une multitude de collections d'archives, — mais pour les diplômes qu'il a pu collationner sur les originaux ou sur de bonnes copies, dans le riche dépôt dont il a la garde, ou bien sur des textes publiés de nos jours avec plus d'exactitude. Aux passages qu'il a restitués, il a fréquemment ajouté des notes, fruits d'une critique judicieuse et sûre ; il a pris un soin particulier d'élucider les dénominations topographiques, qui sont si souvent une source d'embarras pour les érudits. L'ordre qu'il a suivi dans sa *Revue* est celui même qui a été observé dans les quatre tomes dont se composent les *Opera diplomatica*.

La Commission a été heureuse de pouvoir ranger, parmi ses publications, ce travail d'un savant avec lequel elle s'honore d'avoir entretenu des rapports suivis, depuis qu'elle existe ; qui appartient presque à la Belgique, car il n'est, pour ainsi dire aucune des associations littéraires de notre pays à laquelle il ne soit attaché ; dont les nombreux et importants ouvrages ont répandu sur nos annales des lumières inappréciables ; qui enfin, dépositaire de trésors historiques de la plus haute valeur, s'est toujours fait un plaisir d'en faciliter l'accès à nos écrivains.

d) *Synopsis actorum Ecclesiæ Antverpiensis et ejusdem dioeceseos. Status hierarchicus, ab episcopatus erectione usque ad ipsius suppressionem : liber prodromus tomi tertii Synodici Belgici;* par M. de Ram, 1856.

Dans cet ouvrage, l'auteur a tracé un tableau chronologique et analytique de l'histoire et de la description du diocèse d'Anvers. Il

préludait ainsi au *Synodicon Antverpiense,* qu'il a publié dernièrement à Louvain en un vol. in-4° de cxvii et 674 pages, et qui forme le troisième volume de la collection des conciles de la Belgique. On sait que trois autres tomes de cette vaste collection ont vu le jour : les tomes I et II, *Synodicon Mechliniense,* en 1828 et 1829, et le tome IV, *Synodicon Gandavense,* en 1839.

La Commission fait des vœux pour qu'un monument historique aussi capital que le *Synodicon Belgicum* puisse s'achever bientôt. Elle a appris avec une vive satisfaction que M. de Ram prépare en ce moment le tome V de la collection, qui doit comprendre le *Synodicon Brugense,* et que son travail sur les autres églises épiscopales de la métropole de Malines (Ypres, Bois-le-Duc et Ruremonde) est déjà fort avancé.

5) *Correspondance de Charles-Quint et d'Adrien VI, publiée pour la première fois;* par M. Gachard, 1859 (1).

Trois séries de documents sont réunies dans ce volume. La première se compose de la correspondance de Charles-Quint avec Adrien VI, depuis l'élévation d'Adrien au souverain pontificat jusqu'à sa mort; elle consiste en cinquante-six pièces, tirées d'un manuscrit de la bibliothèque de Hambourg. La deuxième est formée d'extraits analytiques de cinquante et une lettres de Charles-Quint au duc de Sessa, son ambassadeur à Rome, du mois de septembre 1522 au mois de septembre 1526 : ces lettres sont conservées en minute dans un manuscrit de l'Académie royale d'histoire, à Madrid. La troisième contient vingt-six lettres de Charles-Quint et d'Adrien VI, dont la première est du 24 avril 1516, la dernière du 1er septembre 1523 : elles sont adressées à diverses personnes, et ont été extraites des bibliothèques de Hambourg et de Madrid, et des Archives de Simancas.

Dans une introduction étendue, l'éditeur donne d'abord quelques détails sur les matériaux dont se compose ce volume, et en particulier sur le manuscrit de Hambourg; il examine ensuite quelle part Charles-Quint eut à l'élection d'Adrien VI, et quelles furent, après cette élection, les rapports qu'il y eut entre le pape et l'empereur, entre l'ancien précepteur et son disciple.

---

(1) *Voy.* notre compte rendu, *Bulletin,* t. XV, pp. 205-206.

Le recueil des *Bulletins* se compose donc, en réalité, y compris la table de la 1re série, de trente-six vol. in-8°.

Un 37e volume est sous presse ; il a pour sujet l'*histoire de don Carlos,* écrite par M. Gachard, principalement sur les pièces tirées des archives de Simancas, de Venise, de Florence, de Turin, de Paris, de Bruxelles, de Londres, et de la Bibliothèque impériale, à Paris.

La Commission a encore décidé que les publications suivantes seront faites sous la forme d'annexes aux *Bulletins :*

a) Par M. Borgnet, *Recueil de jurisprudence coutumière du comté de Namur,* rédigé ou du moins commencé en 1483, et dont l'original est conservé aux archives de la ville de Namur ;

b) Par M. Gachard, le *Registre du conseil des troubles,* d'après une copie prise sur l'original, aux archives royales de Simancas ;

c) Par le même membre, *Notices et extraits des manuscrits concernant l'histoire de la Belgique,* qui sont conservés dans la Bibliothèque impériale, à Paris.

III

Aux publications dont nous venons d'avoir l'honneur de vous entretenir, monsieur le Ministre, il y aura bientôt à en ajouter une autre qui nous occupe depuis de longues années, et qui ne sera ni la moins considérable ni la moins utile de celles auxquelles nous aurons consacré nos soins : nous voulons parler de la Table des documents relatifs à l'histoire de la Belgique, qui ont été imprimés.

C'est dans la séance du 7 mai 1837 que la Commission résolut d'appeler l'attention du gouvernement sur l'importance de faire rédiger une pareille table, dans le genre de l'ouvrage que Pierre Georgisch publia pour l'Allemagne, en quatre volumes in-folio, de 1740 à 1744, ou mieux encore, du grand travail entrepris pour la France, sous le règne de Louis XV. par le savant Secousse, continué par Bréquigny, interrompu pendant la révolution, et qui a été repris, il y a une vingtaine d'années, sous la direction de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

« Il n'est personne — disions-nous alors — parmi ceux qui consacrent leur veilles à des recherches et à des travaux sur notre histoire nationale, qui ne soit à chaque instant frappé d'une lacune

dans l'ensemble des ressources que présentent les publications faites jusqu'ici.

» Une immense quantité de pièces qui concernent nos annales ont été mises au jour; mais si l'on excepte deux ou trois collections spéciales, elles sont répandues et comme égarées dans des volumes dont le nombre écrase l'imagination, imprimés soit en Belgique, soit à l'étranger.

« Comment celui qui voudrait entreprendre d'écrire l'histoire générale de notre pays, ou même celle d'une époque ou d'une localité quelconque, pourrait-il mettre à profit tous ceux de ces matériaux qu'il aurait intérêt de consulter? Il est difficile, disons plus, il est impossible qu'il n'ignore pas l'existence de la plupart d'entre eux. Quel écrivain aurait le temps et les moyens de compulser tant de monuments historiques? Qui aurait le courage de s'engager dans la longue et laborieuse recherche des actes épars dans mille ouvrages divers?

« Il résulte de là que l'historien le plus capable et le plus consciencieux est exposé à commettre de grossières erreurs, soit en révoquant en doute des faits dont les preuves ont été publiées, soit en posant des assertions démenties par des documents authentiques mis en lumière longtemps avant lui; il en résulte encore que tous les jours on peut, de la meilleure foi du monde et après s'être livré à des investigations scrupuleuses, donner comme inédites des pièces éditées depuis des siècles. »

Si ces observations étaient vraies il y a vingt-deux ans, combien aujourd'hui ne le sont-elles pas davantage? Car le nombre des documents qui ont vu le jour depuis lors est infini.

Le gouvernement accueillit les vues de la Commission.

Le 8 décembre 1837, parut un arrêté royal statuant qu'il serait formé une liste, dans l'ordre chronologique, de toutes les chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés qui concerneraient, soit l'histoire de la Belgique en général, soit l'histoire particulière de quelqu'une des provinces, villes ou localités dont le royaume était composé; que cette liste serait rédigée en français, et porterait le titre de *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique;* que la Commission proposerait au choix du ministre de l'intérieur les personnes aux-

quelles serait confiée la rédaction de la Table; qu'elle leur distribuerait les ouvrages dont elles auraient à faire le dépouillement, leur donnerait les instructions qu'elles auraient à observer, etc.

Le même arrêté chargeait la Commission de rédiger un projet de règlement pour fixer le mode de rédaction de la Table et l'indemnité à allouer aux rédacteurs. Ce projet reçut la sanction ministérielle le 16 novembre 1838.

Des dispositions ultérieures éclaircirent quelques points sur lesquels s'étaient élevés des doutes, et déterminèrent que l'année 1500 serait l'époque où la Table s'arrêterait.

Les travaux de rédaction des bulletins destinés à former la Table commencèrent dans le courant de 1839. Pendant plusieurs années, ils furent poursuivis avec assez d'activité; mais le manque de fonds obligea de les discontinuer. Il y avait huit ans qu'ils étaient interrompus, lorsque, en 1854, le chef du Bureau paléographique fut chargé de rassembler et mettre en ordre tous les bulletins, et de s'assurer si les ouvrages qui en avaient fourni la matière se trouvaient complétement dépouillés. M. Gachet constata la présence de 16,151 bulletins.

La même année, la rédaction de la Table fut reprise.

Au commencement de 1857, le chiffre des bulletins s'élevait à plus de 24,000. Les ouvrages dépouillés étaient au nombre d'environ deux cent quarante, et dans ce nombre figuraient toutes les principales collections diplomatiques, telles que le Miræus, le *Charterbouk van Holland* de Van Mieris, l'*Amplissima Collectio* de Martène et Durand, le *Corps diplomatique* de Dumont, les *Preuves* de l'Histoire de Bourgogne des Bénédictins, le Rymer, Hontheim, *Historia Trevirensis*, Kluit, *Historia comitum et comitatus Hollandiæ et Zelandiæ*, etc.

La Commission jugea nécessaire alors d'attendre, avant d'aller plus loin, que le chef du Bureau paléographique eût coordonné cette masse énorme de bulletins; mais M. Gachet fut emporté par la maladie qui le minait depuis longtemps, avant d'avoir pu mettre la main à ce travail.

Dans sa séance du 12 avril 1858, la Commission résolut de confier à M. Alphonse Wauters, sous la surveillance spéciale d'un de ses membres, M. de Ram, le soin de revoir, coordonner et livrer à l'impression les bulletins existants.

Dans une séance postérieure, elle fit choix, pour la publication de la Table, du format des Chroniques.

Ces résolutions, Monsieur le Ministre, ont obtenu votre assentiment.

M. Wauters s'est mis immédiatement à l'œuvre. Plusieurs difficultés qu'il a cru devoir nous soumettre l'ont arrêté pendant quelque temps; mais elles sont levées aujourd'hui, et nous sommes en mesure de vous annoncer que la Table chronologique sera mise sous presse dans un bref délai.

Quand elle aura vu le jour, les travaux de dépouillement recommenceront pour former la matière d'une seconde publication du même genre. Ils marcheront alors avec plus de certitude et de régularité, parce qu'on profitera de l'expérience acquise, ainsi que des observations auxquelles auront pu donner lieu les analyses de la première série....

Le Secrétaire,
GACHARD.

Le Président,
BARON DE GERLACHE (1).

---

(1) Ce rapport est suivi : 1° d'une liste des volumes, publiés à la date du 22 juillet 1859, de la collection des Chroniques belges ; 2° d'un relevé des rapports, des notices et analyses et des pièces et séries de pièces, contenus dans les Bulletins de la commission. A. SCH.

BIOGRAPHIE.

Nécrologie littéraire de l'année 1859.

I. ALLEMAGNE (AUTRICHE ET SUISSE ALLEMANDE COMPRISES).

Oppelsdorf, 31 octobre, *Ernest Fr.* **Apelt,** professeur de philosophie à l'université de Jéna, auteur de nombreux travaux philosophiques, né à Reichenau, le 3 mars 1812.

Berlin, 20 janvier, *Élisabeth von* **Arnim,** née *Brentano,* connue dans le monde littéraire sous le nom de *Bettina,* née à Francfort-sur-Mein, le 4 avril 1785; elle épousa en 1811 le poëte Ludwig Achim von Arnim (mort en 1831). Son principal ouvrage est la *Correspondance de Goethe avec un enfant* (en all., 3 vol. 1835). Elle était la sœur du poëte Clémens Brentano.

Carlsruhe, 6 janvier, *Bernhard* **Baader,** conseiller intime des finances, auteur de « Volkssagen aus dem Lande Baden und den angrenzenden Gegenden » (Karlsruhe, 1851).

Coblence, 4 octobre, le libraire *Ch.* **Baedeker,** auteur de plusieurs Guides de voyageur, fort estimés des touristes, âgé de 58 ans.

Vienne, 20 septembre, *Adolphe* **Bäuerle,** auteur comique très-distingué, fondateur du *Journal des théâtres de Vienne* (1808); il a publié aussi des romans, en partie sous le pseudonyme d'*Otto Horn;* né à Vienne, le 9 avril 1786.

Oberlössnitz (près Dresde), 26 février, *Jules* **Becker,** auteur de romans et d'ouvrages théoriques et pratiques sur l'enseignement de la musique, né à Freiberg, 5 février 1811.

Dresde, mi-novembre, *Fr. Aug.* **Beger,** auteur de divers ouvrages de pédagogie, né à Dresde, en 1802.

Munich, 14 octobre, *Hermann von* **Beisler,** homme d'État bavarois, auteur de différents ouvrages de politique et d'administration, né en 1791.

Francfort-sur-le-Mein, 6 septembre, le Dr **Bender,** conseiller de la direction des douanes, ancien professeur de droit à Giessen, auteur de plusieurs manuels relatifs à l'enseignement du droit, né à Francfort, le 29 septembre 1796.

Bonn, 27 février, *Fr.* **Bleek,** célèbre théologien, depuis 1829 professeur à l'université de Bonn, né à Arensbocke (Holstein), le 4 juillet 1793. On cite particulièrement parmi ses travaux d'exégèse biblique son : *Épître aux Hébreux* (4 vol. Berlin, 1828-40).

Berlin, 22 novembre, *Guill.* **Blenke,** littérateur dramatique, né à Berlin, le 17 août 1826.

Leipzig, 26 octobre, *Frédéric* **Bülau,** professeur de philosophie morale et de politique à l'université, né à Freiberg, le 8 octobre 1805. Il est connu dans le monde littéraire tant comme historien que comme publiciste. Depuis 1843 à 1848 il dirigeait la rédaction de la *Gazette universelle allemande,* de 1851 à 1854 celle de la *Gazette de Leipzig.* Depuis 10 ans il consacrait principalement ses soins à une collection intitulée : « *Histoires ténébreuses et personnages mystérieux,* » dont le 12e vol. a paru peu de jours avant sa mort. Outre de nombreux travaux originaux sur l'histoire et l'économie politique, on doit à M. Bülau aussi la traduction de l'*Histoire d'Angleterre,* par Macaulay.

Sondershausen, 2 mars, *Jean Günther Fréderic* **Cannabich,** pasteur, auteur du fameux *Manuel de géographie* (1re édition, 1816, 17e édition, 1854), et de plusieurs autres publications géographiques. Le *Manuel* s'est répandu en plus de 80,000 exemplaires. Il était né à Sondershausen, en 1777.

Wermsdorf, 23 août, *Émile* **Cuno,** jurisconsulte saxon.

Vienne, 12 juillet, *Jean Louis Ferd.* **Deinhardstein,** successivement juge au tribunal criminel, professeur d'esthétique à l'université de Vienne, professeur à l'académie de Marie-Thérèse, 1825, secrétaire du théâtre impérial, 1832, puis, vice-directeur de ce théâtre (jusqu'en 1841), auteur de nombreuses pièces dramatiques, rédacteur des *Jahrbücher der Litteratur* de 1829 à 1849; il était né à Vienne, le 22 juin 1794; ses œuvres dramatiques complètes ont paru à Leipzig, en 5 vol., de 1848 à 1851.

Berlin, 30 juillet, *Charles Frédéric Guillaume* **Dieterici,** statisticien et économiste distingué, depuis 1844 chef du bureau statistique, à Berlin. Son dernier ouvrage est le *Manuel de statistique de l'État prussien* (Berlin 1858), resté inachevé. Il était né à Berlin, le 23 août 1790.

Göttingue, 5 mai, *Pierre Gustave Lejeune* **Dirichlet,** un des plus grands mathématiciens de l'époque, né à Duren, le 13 février 1805, depuis 1855 successeur de Gauss dans la chaire de mathématiques supérieures à l'université de Göttingue, membre de l'accadémie royale de Berlin. Dirichlet avait épousé la sœur du compositeur Mendelssohn-Bartholdy (morte en 1858).

Nixdorf (Bohême), 29 août, le Dr *François von* **Dittrich,** professeur de pathologie et de clinique à l'université d'Erlangen, renommé autant par son enseignement que par ses écrits, âgé de 44 ans.

Kassel, 2 octobre, le Dr *Ch. Fr.* **Elvers,** conseiller à la cour d'appel, écrivain jurisconsulte très-connu, né à Flensbourg, le 16 juillet 1797.

Weimar, 25 février, le Dr *Gust.* **Emminghaus,** conseiller du gouvernement, chef des archives de l'État, auteur d'un grand nombre d'ouvrages de jurisprudence.

Gotha, 5 septembre, le Dr *Ernest* **Feller,** depuis 1848 directeur de l'institut de commerce de cette ville, auteur de divers ouvrages relatifs à l'enseignement des langues modernes.

Marbourg, 31 décembre (1858), *L.* **Fick,** anatomiste distingué, professeur à l'université de Marbourg, né à Erlangen, le 18 mai 1813.

Fribourg (Brisgau), 16 mars, le conseiller d'État russe, Dr *Théod. Fr. von* **Freytag,** ancien professeur de littérature classique à Odessa et à Saint-Pétersbourg, écrivain philologue.

Breslau, 10 juin, *Ernest Théodore* **Gaupp,** un des explorateurs les plus érudits en droit germanique, né à Kleingaffron (Silésie), le 31 mai 1796, depuis 1821 professeur à Breslau. Ses nombreux travaux juridico-historiques lui ont acquis une haute réputation à l'étranger.

Vienne, 13 septembre, le Dr *Jos.* **Grailich,** physicien et minéralogiste distingué, âgé de 30 ans environ.

Berlin, 16 décembre, *Guillaume Charles* **Grimm**, le cadet des deux frères célèbres, à qui l'Allemagne doit particulièrement la connaissance de ses plus antiques manuscrits littéraires, et surtout l'histoire approfondie du développement de la langue. Il était né à Hanau le 24 février 1786, et occupait, comme son frère, après les événements politiques qui lui firent perdre sa chaire à Göttingue en 1837, la position d'académicien à Berlin. Son activité littéraire était principalement dirigée vers la publication des anciens monuments poétiques du moyen âge; comme travaux linguistiques, nous citons son ouvrage sur les « Runes germaniques » (1829), et sa collaboration au Dictionnaire allemand des frères Grimm, dont le 5e volume ne vient que de commencer.

Breslau, 28 juillet, *Fr.* **Günsburg**, professeur de médecine et auteur de nombreux travaux sur la médecine, éditeur de la *Zeitschrift für klinische Medicin*, 1850-1858, né à Breslau, le 13 juillet 1820.

Prague, 2 février, *Jos. Ad.* **Hanslik**, attaché à la bibliothèque de l'université de Prague, auteur de plusieurs ouvrages philosophiques, et rédacteur de la revue, intitulée : *Kratos* (1819-1820), âgé de 74 ans. Il a écrit aussi une histoire et description de la bibliothèque universitaire de Prague, 1851.

Göttingue, 26 décembre, *J. F. L.* **Hausmann**, célèbre géologue, professeur à l'université, né à Hanovre, le 22 février 1782.

Raab, 24 janvier, *Jean* **Hinar**, auteur de drames et de nouvelles.

Leipzig, 14 octobre, *Pierre Guillaume,* comte **de Hohenthal**, né le 20 mars 1799, publiciste et littérateur.

Berlin, 6 mai, *Alexandre* **de Humboldt.**

Pesth, 20 février, *Jos.* **Jrinyi**, publiciste hongrois.

Agram, 20 mai, *Joseph,* comte **Jellachich**, de Buzim, ban de Croatie, général distingué, auteur de poésies fort estimées (1850), né à Péterwardein, le 16 octobre 1801.

Vienne, 9 février, le chevalier *Charles von* **Kleyle**, écrivain agronome, né le 19 mars 1812.

Prague, 15 septembre, le professeur *Wenceslas Clément* **Klicpera**, pédagogue et dramatiste, né le 23 novembre 1792.

Zeitz, 13 août, *Charles Lebrecht* **Kriebitsch**, pasteur, auteur de divers ouvrages de théologie homilétique, âgé de 71 ans.

Nuremberg, 2 janvier, *Ch. Louis,* baron **de Leonrod**, conseiller intime, chambellan du roi, ancien président de cour d'appel, auteur de nombreux écrits de jurisprudence, né le 6 avril 1774, à Windsheim.

Francfort-sur-l'Oder, fin janvier, le Dr *Ferdinand* **Lesser,** auteur de différents ouvrages de médecine, né le 15 novembre 1782.

Neuwaldegg, près de Vienne, 11 juin, le Dr *François* **Leydolt,** professeur de sciences naturelles à l'institut polytechnique de Vienne, membre de l'Académie impériale, âgé de 49 ans.

Altdorf, 21 août, *Charles François* **Lusser,** médecin, auteur d'une description historique, géographique et statistique du canton d'Uri (1834), et de quelques monographies sur l'histoire naturelle.

Herichsdorf, décembre, *K. Fr.* **Mosch,** auteur de divers ouvrages descriptifs des pays de Saxe et de la Thuringe, né en 1785.

Erlangen, 21 août, *Charles Frédéric* **Nägelsbach,** professeur de philologie classique à l'université d'Erlangen, auteur de plusieurs excellents travaux de grammaire et d'exégèse grecques. Il s'est occupé également avec succès de stylistique latine et d'études mythologiques. Sous ce dernier rapport, nous citons ses ouvrages sur la « Théologie d'Homère » (Nuremberg, 1840) et sur la « Théologie post-homérique » (1857). Il était né à Wöhrd, en 1806.

Éperies, 18 décembre, *Paul* **Nagy**, orateur distingué, auteur d'une histoire de la Hongrie, en langue hongroise, âgé de 81 ans.

Lindheim (Hesse), 13 octobre, *Rod. Louis* **Oeser,** pasteur ; il a écrit, sous le pseudonyme *O. Glaubrecht,* de nombreux récits populaires ; né à Giessen, le 31 octobre 1801.

San-Antonio (Texas), 4 mars, *Hugo Frédéric* **Oswald,** publiciste allemand, réfugié en Amérique par suite des événements de 1848 ; il avait fondé à San-Antonio, « la Texas-Staats-Zeitung. » Il était né en 1819, à Ingelfringen (Würtemberg).

Zittau, 3 novembre, *Chr. Ad.* **Peschek,** pasteur, auteur de

nombreux ouvrages historiques relatifs à la Lusace, né à Johnsdorf, le 1er février 1787.

Leipzig, 21 septembre, *Ch. Fr. Baud.* **Peter**, littérateur et libraire, auteur de « Die Literatur der Faustsage bis Ende des J. 1848, systematisch zusammengestellt » (1849, 2e édit., 1851), âgé de 71 ans.

Warmbrunn (Silésie), 4 septembre, *Guill.* **Pfeil**, auteur de divers ouvrages d'économie forestière, né à Rummelbourg, 28 mars 1783.

Helgoland, fin août, *Gust. Henry Gans von* **Putlitz**, jeune poëte allemand très-goûté, né à Retzien, le 20 mars 1821.

Dittersbach (Silésie), 18 juin, *Jean Gottlob von* **Quandt**, auteur de divers ouvrages sur les beaux-arts, propriétaire de belles collections artistiques à Dresde, né à Leipzig, le 9 avril 1787. Il a traduit en allemand l'Histoire de la peinture en Italie, par Lanzi (3 vol., Leipzig, 1833-34).

Carlsruhe, 10 septembre, le Dr *Fr.* **Rettig**, conseiller intime, publiciste et caméraliste allemand.

Vienne, fin mai, *Max von* **Riedwald**, fondateur et rédacteur de la « Allgemeine Zeitung für Wissenschaft, » journal créé en 1858, mais qui ne vécut malheureusement que six semaines ; il est auteur aussi d'une « Géographie et statistique à l'usage de l'armée autrichienne, » né à Iglau (Moravie), en 1826.

Berlin, 28 septembre, *Charles* **Ritter**, le plus grand géographe de notre époque, membre de l'académie de Berlin. De son grand ouvrage : « Die Erdkunde im Verhältnisse zur Natur und zur Geschichte des Menschen, » 2e édit., le premier volume (introduction et Afrique) parut en 1822 ; depuis, il a paru sur l'Asie seule 17 volumes, et encore cette division de son vaste travail n'est-elle pas achevée (le 17e volume date de 1858). Ritter était né à Quedlinbourg, le 7 août 1779.

Cassel, 21 janvier, le Dr *Christophe von* **Rommel**, conseiller d'État, directeur des archives de l'électorat et de la bibliothèque publique de Cassel, ancien professeur à l'université de Charkow et de Marbourg. Son principal ouvrage est une *Histoire de la Hesse,*

commencée en 1820 et dont le 10e volume a paru l'an dernier. Nous rappelons encore ici sa « Correspondance inédite de Henri IV, roi de France, avec Maurice le Savant, landgrave de Hesse. » (Paris, 1840.) Il était né à Cassel, le 17 avril 1781.

Halle, 6 août, le Dr *Louis* **Ross,** depuis 1844 professeur à l'université de cette ville, ancien conservateur des antiquités du Péloponnèse (1833) et professeur à l'université d'Athènes (1837 à 1844), auteur de travaux fort remarquables sur l'archéologie grecque, né à Horst (Holstein), le 22 juillet 1806. Son dernier ouvrage est intitulé : *Italer und Gräken* (Halle, 1858), et tend à prouver la descendance hellénique des premiers habitants d'Italie.

Heidelberg, 27 décembre, *K. Rob.* **Sachsse,** professeur de droit et écrivain jurisconsulte.

Königsberg, 13 juin, le Dr *Ernest Guillaume Chr.* **Sartorius,** prédicateur supérieur de la cour et surintendant général de la province de Prusse, ancien professeur de théologie à Göttingue, à Marbourg et à Dorpat, théologien protestant fort renommé, né à Darmstadt, le 10 mai 1797.

Berne, 3 octobre, *P. G. J.* **Schaedelin,** pasteur, traducteur de la tragédie de Silvio Pellico « Françoise de Rimini, » etc.

Aux Indes, août, *Adolphe* **Schlagintweit,** un des trois célèbres frères voyageurs, assassiné par le chef d'une horde de Mostems. Il était né à Munich, le 9 janvier 1829 ; il a publié, en commun avec son frère Hermann, plusieurs travaux sur la géographie physique des Alpes, et seul, un volume sur la structure orographique et géologique du Monte-Rosa (Leipzig, 1853).

Munich, 13 septembre, *Nathanaël* **de Schlichtegroll,** archiviste du royaume, auteur de divers ouvrages historiques et littéraires, biographe du poëte comte de Platen.

Lindenau, près Leipzig, 20 juin, le pasteur *Louis Guillaume G.* **Schlosser,** auteur d'ouvrages de théologie, d'édification et de pédagogie, né à Roda (Altenburg), en 1774.

Vienne, 27 février, *Ferd.* **Schubert,** auteur de nombreux ouvrages classiques et compositeur musical distingué, frère du célèbre musicien François Schubert ; né à Vienne, le 13 octobre 1794.

Innsbruck, 13 octobre, *Jean* **Schuler,** nouvelliste tyrolien; comme rédacteur du Messager du Tyrol, il fut un des chefs du mouvement libéral de ce pays; avant 1848, il était archiviste; depuis lors, il occupait une chaire à la faculté de droit d'Innsbruck. Il était né dans cette ville, vers le commencement de ce siècle.

Vienne, 29 décembre, *A. X.* **Schurz,** connu par une biographie de son beau-frère, le poëte Lenau (2 vol., 1855), et par un volume de poésies (Stuttgart, 1841), né en 1794.

Munich, le 17 novembre, le Dr *Conr. Ludw.* **Schwab,** auteur de livres divers traitant de médecine vétérinaire; ancien directeur de l'école vétérinaire centrale de Munich.

Munich, 21 avril, le professeur Dr *O.* **Sendtner,** botaniste renommé, né à Munich, le 27 juin 1813.

Stuttgart, 3 avril, le Dr *Paul von* **Sick,** statisticien distingué, chef du bureau de statistique du royaume de Würtemberg.

Burgdorf, près de Hanovre, 26 septembre, *Ch. Jean Phil.* **Spitta,** docteur en théologie, auteur de poésies sacrées et de sermons, né à Hanovre, en 1801.

Regenwalde, près Stettin, 19 avril, *Charles* **Sprengel,** directeur de l'académie agronomique qu'il avait fondée à Regenwalde, auteur de nombreux ouvrages relatifs à son enseignement, et depuis 1844 à 1857, rédacteur de la « Allgemeine landwirthschaftliche Monatschrift »; né à Schillerslage (Hanovre), en 1787.

Breslau, décembre, *Ant. Ign.* **Vogel,** philologue, né le 30 juillet 1783.

Weimar, 17 février, *Bernard Frédéric* **Voigt,** libraire-éditeur distingué, établi successivement à Sondershausen, à Ilmenau et à Weimar, né en 1787. Il était l'éditeur de l'ouvrage technologique : « *Schauplatz der Künste und Handwerke* » (dont il a paru, l'an dernier, le 240e volume) et du « *Nouveau nécrologe des Allemands* » (30 années, et 3 vol. tables).

Königsberg, 7 février, le Dr *Maur. Louis Georges* **Wichmann,** directeur de l'observatoire et professeur à l'université, auteur de divers écrits d'histoire naturelle, né à Celle, le 14 septembre 1821.

Berlin, 16 mai, le Dr *Guill. Aug.* **Wilde**, professeur de mathématiques et de physique au collége du « Grauen Kloster, » à Berlin, auteur de divers travaux relatifs à ses études (entre autres, une histoire de l'optique, depuis Aristote à Newton, 1838), né à Finkenstein, le 23 janvier 1793.

Goslar, 5 octobre, *Ferd. Aug.* **Witzleben**, lieutenant-général prussien, auteur de divers ouvrages cartographiques, ainsi que d'une « Histoire de Pologne » (1831). Il était le fils de l'écrivain pseudonyme A. von Tromlitz (mort en 1829) et né en 1799.

Reinbeck, 1er février, *Chrétien Frédéric* **Wurm**, publiciste et historien très-distingué, professeur d'histoire au collége académique de Hambourg, né à Blaubeuren (Wurtemberg), en 1803. Il était le fils de l'astronome Jean Guillaume Wurm.

Vienne, 23 novembre, *Georges* **Zappert**, auteur de nombreux écrits relatifs à l'histoire de la civilisation au moyen âge, né à Alt-Ofen, le 7 décembre 1806.

Carlsruhe, 30 octobre, *Jean* **Ziegler**, ancien capitaine au service grec, connu par une traduction allemande des œuvres complètes de Macchiavelli (8 vol., 1832-41).

Darmstadt, 23 février, *Fréd. Guill.* **Zimmermann**, conseiller d'État, chef de la 2e section au ministère de la guerre; de 1824 à 1833, rédacteur de la Gazette du grand-duché de Hesse, et depuis 1827, de la « Allg. Militärzeitung, » né le 25 juin 1789.

II. ANGLETERRE ET AMÉRIQUE.

Edinburgh, septembre, Dr *Guill. Pulteney* **Alison**, professeur de médecine, auteur de : Outlines of Physiology (1831) etc.

Huxford, 14 novembre, le rev. *Rob. S.* **Bayley**, théologien.

Juin 5, à bord du vaisseau l'*Arago*, en voyage pour le Havre, le Dr *Gamaliel* **Bailey**, journaliste renommé de Cincinnati, né à New-Jersey, en 1817.

Writtle, 24 décembre, *Rob.* **Baker**, auteur d'ouvrages d'économie rurale, fondateur des Protection Societies en Angleterre, né à Terling, en 1793.

Bangor, 18 avril, *Christophe* **Bethell**, docteur en théologie, ancien évêque de Gloucester et d'Exeter, auteur de plusieurs ouvrages de théologie, né en 1773.

Brighton, février, *Charles* **Bindley**; il a écrit sous le pseudonyme Harry Hicover plusieurs écrits en matière forestière et de chasse.

Cambridge (Massachussets), 28 janvier, *Will. Cranch* **Bond**, directeur de l'Observatoire du Harward College, astronome distingué, né à Portland (Maine), en 1789.

London, 27 février, *Will. John* **Broderip**, naturaliste, auteur, entre autres, des « Zoological Recreations » (2ᵉ éd. 1848), des « Leaves from the Note-Book of a Naturalist » (1852).

London, 14 septembre, le célèbre ingénieur Dʳ *Isembard Kingdom* **Brunel**, fils du constructeur du tunnel de la Tamise, né à Portsmouth en 1806.

A bord du bateau à vapeur North-Carolina, Chesapeake Bay (Amérique du Nord), 29 janvier, Dʳ *Thom.* **Curtis**, fondateur et éditeur de la Encyclopaedia Metropolitana, aussi éditeur de la London Cyclopaedia, âgé de 71 ans.

Piersbridge, 10 septembre, *Mich. Aislabie* **Denham**, auteur de recueils divers de proverbes, légendes, etc.

Burlington (États-Unis), 27 août, *Washington Georges* **Doane**, depuis 1832 évêque de l'église anglicane de New-Jersey, poëte religieux.

Hookward (Surrey), *Mountstuart* **Elphinstone**, ancien gouverneur de Bombay, auteur de « Account of the kingdom of Caubul (2 vol. 1ʳᵉ éd. 1808), et de « History of India » (plusieurs éditions), né en 1778.

New-York, 22 mai, *Chr. von* **Essellen**, refugié allemand, originaire de Hamm en Westphalie, auteur de la tragédie Rienzi Cola (1848) et rédacteur de la feuille politique « Atlantis », âgé de 34 ans.

Ipswich, 17 juillet, *Will. Stephenson* **Fitch**, né vers 1792, auteur de divers ouvrages sur l'histoire d'Angleterre, possesseur de riches collections scientifiques, qu'il a décrites en partie sous le titre de Suffolk Manorial Registers.

Eden Brows, le Dr *Rob. Hay* **Graham**, écrivain médical, âgé de 69 ans.

Pickhurst (Kent), 22 janvier, *Henry* **Hallam**, le célèbre auteur de l'*Histoire du moyen âge* (Londres 1818) et de l'*Histoire constitutionnelle d'Angleterre, depuis l'avénement d'Henri VII, jusqu'à la mort de Georges II* (5e éd. 1855, 3 vol.), etc. Son dernier ouvrage était : Introduction to the literature of Europe in the 15. 16. and 17. centuries (1837, 3e éd. 1848, 4 vol.). Il était né à Windsor en 1778. Une édition complète de ses œuvres a paru en 9 vol. en 1855 et 1856.

Dans les Pyrénées, 18 août, *Ch.* **Hardwick**, en dernier lieu professeur de théologie au Kings College à Oxford, écrivain théologien très-estimé, né à Molton (Yorkshire), en 1820.

Londres, 7 septembre, *M.* **Henfrey**, botaniste.

Utica, New-York, 29 avril, *Joshua Sidney* **Henshaw**, (anciennement Joshua Belcher), auteur de « Around the world, » « Life of Father Matthew, and United States Manuel of consuls, » né à Boston, en 1811.

Kentish Town, 17 février, *Thom. Kibble* **Hervey**, rédacteur de l'Athenæum de 1846 à 1854, auteur de divers ouvrages poétiques ; né à Paisley, le 4 février 1799.

Putney, 28 août, *James Henry Leigh* **Hunt**, poëte et essayist anglais, auteur de : « Religion of the heart » (Londres 1853) ; The Old Court suburb (2 vol. Londres 1855) ; Autobiography and reminiscences (3 vol. Londres 1850, 2e éd. 1852) ; né le 19 octobre 1784.

Irvington (New-York), 28 novembre, *Washington* **Irving**, le célèbre écrivain, né à New-York, le 3 avril 1783.

Birmingham, 1er octobre, *John Angell* **James**, théologien, auteur d'ouvrages d'ascétique, né le 6 juin 1785.

Oxford, 28 février, *Manuel John* **Johnson**, astronome de mérite.

Oxford, 12 décembre, Rev. *T. W.* **Lancaster**, écrivain théologique.

Naples, en mai, *Denis* **Lardner**, célèbre physicien et mathématicien, né à Dublin le 3 août 1793 ; fondateur de la vaste collection

dite : Lardner's Cyclopaedia (133 vol.). Depuis 1843, il résidait à Paris. Ses dernières publications sont : On railway economy (Londres 1850) ; Lettres sur l'exposition universelle (1852) ; Handbook of natural philosophy and astronomy (2e éd. 6 vol., Londres 1855) ; Museum of sciences and arts, 12 vol.

Suntbridge (Kent), 4 juin, le Rév. *Henry* **Lindsay,** ancien chapelain de la légation britannique à Constantinople (1813-1816), né vers 1790. Auteur de : *Description of the visit of Seven churches,* et de *Practical lectures on the historical books of the Old Testament,* (2 vol.).

Kensington, 28 décembre, le célèbre historien *Thomas Babington,* lord **Macaulay,** né à Rothley-Temple, comté de Leicester, le 25 octobre 1800. Ses principaux ouvrages sont : Lays of ancient Rome, 1843 ; Critical and historical essays contributed to the Edinburgh Review, 3 vol. 1843 ; The history of England from the accession of James I, vol. I-IV, 1849-55 ; Biographical Essays, 1857.

Londres, 3 juillet, *Ed.* **Maltby,** ancien évêque de Durham et de Chichester, connu par sa nouvelle édition du Lexicon græcum prosodicum de Th. Morellus (2 vol. Cam. 1815), et par quelques ouvrages théologiques, né à Norwich, en 1770.

Benhall (Suffolk), 27 avril, *John* **Mitford,** ministre du culte, un des principaux collaborateurs du Gentleman's Magazine (1833-1850), auteur de nombreux ouvrages de poésie et de littérature, éditeur de la « Correspondence of Walpole and Mason » (2 vol. 1851) et de la « Correspondence of Gray and Mason » (1853) ; né à Richmond, le 13 août 1781.

Londres, 13 août, *Sidney Lady* **Morgan,** femme de lettres irlandaise d'une grande réputation, née en 1783, veuve, depuis 1843, du médecin sir Charles Morgan.

Brompton, 3 juin, *John* **Morrison,** pasteur à Chelsea, docteur en théologie, auteur d'écrits théologiques, âgé de 68 ans.

Rothesay (Écosse), 19 septembre, l'astronome Dr *John Pringle* **Nichol,** né le 13 janvier 1804.

Cambridge (États-Unis), 2 janvier, *Ichabod* **Nichols,** docteur en

théologie, né à Portsmouth, 1784, auteur d'un ouvrage sur la théologie naturelle.

Nutgrove (Lancashire), 7 septembre, le Dr *Thomas* **Nuttal**, naturaliste distingué, agé de 73 ans.

New-Haven (Connecticut), 13 mai, *Denison* **Olmsted**, naturaliste distingué, en dernier lieu professeur de sciences naturelles et d'astronomie au Yale College de New-Haven, né à East-Hartford, le 18 juin 1791.

Londres, 29 mai, *Rob.* **Pashley**, assistant judge of the Middlessex sessions and Stewart of Knaresbro, auteur de : « Travels in Crete » 2 vol., 1837, et de « Pauperism and Poor laws » (1852); né dans le comté d'York, le 4 septembre 1805.

Londres, 1er février, *Ch.* **Phillips**, littérateur irlandais, auteur d'un grand nombre d'écrits tant appartenant au genre roman que biographiques, anecdotiques et oratoires, né à Sligo, en 1789; il était, depuis 1835, commissaire au tribunal des débiteurs insolvables.

New-York, 28 janvier, *Will. Hicking* **Prescott**, le célèbre historien, né à Salem (Massachussets), le 4 mai 1796. Son principal ouvrage est : *History of the reign of Philip II, king of Spain* (vol. 1 et 2, 1855, vol. 3, 1858) ; l'auteur travaillait au 4e vol. quand la mort le surprit.

Taunton (comté de Somerset), 3 juin, le Dr *Dan.* **Pring**, auteur de nombreux écrits de médecine, âgé de 89 ans.

Edinburgh, 8 décembre, *Thomas* **de Quincey**, essayiste anglais, célèbre sous le nom de « mangeur d'opium » ; ses œuvres complètes ont paru en 14 volumes, à Edinburgh, de 1857 à 1860.

Sandwich, 27 novembre, *Will. Henry* **Rolfe**, historiographe, né le 23 octobre 1779.

En mer, 27 novembre, le colonel *Charles* **Rose**, auteur de « Four years residence in Southern Africa. »

London, 1er août, *Bayle* **Saint-John**, écrivain et publiciste anglais, auteur de « Montaigne the essayist, a biography » (Londres, 1858). Il était né en 1822.

Londres, 10 août, *Sir George Thomas* **Staunton,** célèbre sinologue, qui accompagna Lord Macartney et Amherst dans leurs expéditions en Chine.

Coblence, 12 septembre, *Sir James* **Stephen,** professeur d'histoire moderne à l'université de Cambridge, auteur de divers ouvrages historiques, parmi lesquels nous citons : Essays in ecclesiastical biography (2 vol., 1849) et « Lectures on the history of France (2 vol., 1851); depuis, il a paru la 3e édition); collaborateur à l'Edinburgh Review depuis 1838, né à Stoke-Newington, en 1789.

Londres, 12 octobre, le célèbre ingénieur *Rob.* **Stephenson,** membre du parlement, né à Willington, en 1803. Ses principes relatifs à la construction des chemins de fer ont été publiés par lui dans l'Encyclopædia Britannica.

Springfield (Massachussets), 28 février, *William* **Tully,** professeur de médecine, auteur de différents travaux relatifs à sa profession, entre autres d'un premier volume de Materia medica.

Cardigan, décembre 1858, *John* **Williams,** archidoyen de Cardigan, philologue et pédagogue distingué, né en 1792. Il s'est aussi fait remarquer par d'importants travaux sur l'histoire et l'archéologie du pays de Galles.

Westoe, 8 juillet, le Dr *Thom. Masterman* **Winterbottom,** auteur médical.

III. BELGIQUE.

Liége, 21 janvier, *G. E.* **Brixhe,** premier avocat général à la cour d'appel de Liége; auteur de nombreux ouvrages de jurisprudence, particulièrement sur la législation des mines ; né en 1785.

Gand, 28 octobre, *Napoléon* **De Pauw,** professeur de droit à l'université, auteur de l'ouvrage *Principes administratifs et applications en matière de travaux publics,* né à Gand, le 3 septembre 1800.

Bruxelles, 17 juin, *Félix* **Dubois,** ancien examinateur permanent de l'école militaire, auteur de quelques ouvrages de mathématique.

Bruxelles, 25 mars, *J. A. E.* **Henrotay,** médecin de régiment, auteur d'un ouvrage remarquable sur l'ophtalmologie, né à Thimister (Liége), le 2 septembre 1812.

Bouillon, ... , *Michel Jean-François* **Ozeray,** né à Chartres en 1764. Ses principaux ouvrages sont : Histoire de l'ancien duché de Bouillon (Luxembourg, 1829), Histoire générale civile et religieuse de la cité des Carnutes et du pays chartrain (Chartres 1834-36, 2 vol. in-8°), Recherches sur Boudda, instituteur religieux de l'Asie orientale (Paris 1817), Histoire des doctrines religieuses (Paris 1843).

Bruges, 22 juillet, *Louis Joseph de* **Potter,** publiciste et historien, ancien membre du gouvernement provisoire lors de la révolution de 1830. *Voy.* sur cet homme remarquable, né à Bruges le 26 avril 1786, une notice de M. Grün dans le recueil allemand *Unsere Zeit,* 1859 , pp. 637-648, et dans la Revue trimestrielle (t. XXVII) une notice biographique de M. Jottrand.

Gand, 30 juillet, *Georges Guillaume* **Rassmann,** professeur émérite de littérature ancienne à l'université, collaborateur de la collection des Minnesänger, publiée par M. van der Hagen, né à Barum (Hanovre), le 31 mars 1791.

Bruxelles, 8 janvier, *Ant. Guill. Bern.* **Schayes,** directeur du musée des armures et antiquités, membre de l'académie de Belgique. (*Voy*. Bulletin, t. XV).

Grammont, 23 août, *Jean Antoine* **Stocquart,** de 1822 à 1830, professeur au collége de Grammont, et en même temps, depuis 1825, inspecteur cantonnal de l'enseignement primaire, fondateur de la *Gazette de Grammont,* et auteur de poésies flamandes. Il était né à Grammont, le 24 février 1794.

Deerlyk (Flandre occidentale), 29 août, *P. J.* **Reniers,** inspectuer cantonnal de l'enseignement primaire pour le canton de Courtrai, fabuliste flamand.

Gand, 13 novembre, *Prudens* **van Duyse,** archiviste de la ville de Gand, poëte flamand de premier ordre, né à Termonde le 17 septembre 1804.

Gand, 21 avril, *Mathias Joseph* **Wolters**, ingénieur en chef, auteur d'un grand nombre de publications hydrographiques et historiques, né à Ruremonde, le 17 mars 1793.

IV. FRANCE ET SUISSE FRANÇAISE.

Paris, 7 juin, *Marie* **Aycard**, romancier de réputation, ancien collaborateur du *Temps* et du *Courrier Français*, né à Marseille, le 9 novembre 1794.

En juillet, *Gust. d'***Avrigny**, auteur dramatique et ancien feuilletoniste de l'*Assemblée nationale*.

Lyon, novembre, *Alph.* **Balleydier**, historien légitimiste bien connu, né à Lyon vers 1820.

Paris, 18 décembre, *J. M. G.* **Baillière**, chef de la librairie médicale de ce nom à Paris.

Paris, février, le Dr *Henri* **Bell**, conservateur de la bibliothèque de l'*École de médecine*.

Mont-Rouge (Paris), 28 août, *Pierre* **Boitard**, naturaliste et auteur très-productif, né à Mâcon, le 27 avril 1789.

En juillet, *Jean-Baptiste* **Bordas-Demoulin**, philosophe, auteur du *Cartésianisme* (2 vol. 1843), ouvrage couronné par l'Académie, né à Montagnai (Dordogne), le 18 février 1798.

Paris, 9 juillet, le baron *Charles* **Cagniard de Latour**, physicien, membre de l'Institut, ancien ingénieur géographe, né à Paris, le 31 mars 1777.

Amboise, 22 juillet, *Et. Jean-Baptiste* **Cartier**, né vers 1779. Il fut caissier de la monnaie à Paris jusqu'en 1830, a fondé en 1836 avec M. de la Saussaye la *Revue numismatique ;* il est auteur de plusieurs ouvrages sur la numismatique et l'archéologie.

Genève, novembre, le Dr *Jean Jacques* **Chaponnière**, auteur de divers ouvrages relatifs à l'histoire médicale de Genève et de la Suisse romane, né à Genève, le 1er juillet 1805.

Paris, 11 septembre, *Jacques* **Coste**, fondateur du Temps, âgé de 62 ans.

Paris, fin juillet, Mme *Marcelline* **Desbordes-Valmore,** poëte et romancier, née à Douai, en 1787.

Paris, 12 août, *André Marie Constant* **Duméril,** célèbre zoologue, membre de l'Institut, successeur de Lacépède au Jardin des plantes, né à Amiens, en 1774, père de M. Aug. Duméril, professeur au Jardin des plantes.

Autun, 17 décembre, *Joseph Étienne de* **Fontenay,** numismate, auteur de « Fragments d'histoire métallique » (2 parties, 1844 et 1845).

Paris, 7 septembre, le comte *Auguste Hilarion de* **Kératry,** homme politique et littérateur, né à Rennes, le 28 octobre 1769.

Nancy, 25 décembre, *Jean-Baptiste Justin* **Lamoureux,** auteur de nombreux écrits relatifs à l'histoire littéraire et à la bibliographie, né à Nancy, le 19 septembre 1782.

Autun, 20 mars, *J. P. César* **Lavirotte,** antiquaire zélé, fondateur de la société Éduenne, auteur des annales de la ville d'Arnay-le-Duc, en Bourgogne (1837), et de nombreuses notices insérées dans les mémoires de l'académie de Dijon, et autres recueils ; né à Champignolles, en 1808.

Athènes, 24 novembre, *Charles* **Lenormand,** professeur d'archéologie au collége de France, membre de l'institut de France, célèbre archéologue, né à Paris le 1er juin 1802. M. Lenormand, après avoir voyagé en Italie, en Égypte et en Grèce, fut successivement inspecteur des beaux-arts, puis, sous le ministère de M. Guizot, chef de la division des beaux-arts au ministère de l'intérieur, ensuite bibliothécaire à l'Arsenal et un peu plus tard à la bibliothèque du roi. Là il devint bientôt conservateur chargé du cabinet des médailles. En 1839 il fut élu à l'académie des inscriptions, grâce à ses ouvrages : la *Numismatique des rois grecs*, l'*Iconographie des empereurs romains,* l'*Étude de la religion phrygienne de Cybèle* et l'*Introduction à l'histoire de l'Asie centrale.* En 1835, il suppléa M. Guizot à la Sorbonne ; en 1849 il remplaça M. Letronne au collége de France. Ses principaux ouvrages sont le *Trésor numismatique et de glyptique* (1836 à 1850) et l'*Élite des monuments céramographiques* (1844 à 1857, en collaboration avec M. de Witte, d'An-

vers). Il était parti pour la Grèce en octobre 1859 ; c'est pendant une de ses excursions archéologiques que la fièvre, à laquelle il succomba, vint le saisir.

Paris, 16 juillet, *Aug. Le* **Prévost**, antiquaire et historien, membre de l'Institut, né à Bernay (Eure) 4 juin 1787. Il était membre de la chambre des députés de 1834 à 1848. Parmi ses nombreux ouvrages nous citons : Notes et commentaires historiques, généalogiques et géographiques sur le roman de la Rose, publié par M. Pluquet. Rouen, 1827, 2 vol. in-8°. (Ces notes sont jointes à l'édition de cet ouvrage.) Supplément, Rouen, 1829, 28 pages. — Son édition de la Chronique d'Orderic Vital, publiée par la Société de l'histoire de France (Paris 1838-1855, 5 vol. in-8°. — Dictionnaire des anciens noms de lieu du département de l'Eure. Evreux, 1839. — (*Voy.* la liste de ses ouvrages dans le Bulletin de la Société de l'histoire de France, 1860, pp. 331 à 339).

Paris, 12 novembre, *E. B.* **Lubis**, rédacteur de l'*Union*, anciennement attaché à la rédaction de la *Quotidienne* et de la *Gazette de France*, auteur d'une Histoire de la restauration (1836, 6 vol. in-8°, 2e édition, 1848), etc., né en 1806.

Paris, fin d'octobre, *Louis* **Lurine**, directeur du théâtre du Vaudeville, littérateur et vaudevilliste, né à Burgos, en 1816. Il a présidé pendant quelque temps la Société des gens de lettres.

Paris, 8 novembre, *Jul.* **de la Madelaine**, poëte et romancier, collaborateur de la Revue des Deux-Mondes.

Genève, décembre, *Pierre* **Odier**, écrivain jurisconsulte, professeur de droit civil à l'académie de Genève.

Genève, janvier, *Franç.* **Olivet**, littérateur, auteur d'un roman historique : « le Château de Monetier, légende genevoise, » âgé de 34 ans.

Paris, 16 décembre, *Camille* **Paganel**, ancien député, historien, né en 1797.

Paris, 20 juin, l'abbé *Jean-Baptiste* **Pascal**, auteur de nombreux ouvrages sur l'art chrétien et sur la liturgie, né en 1789.

Paris, 9 novembre, *Jean-Bapt. Alex.* **Paulin**, libraire, un des

fondateur du *National* (1829); fondateur (1834) et rédacteur de l'*Illustration,* éditeur de Thiers, d'Armand Carrel, etc., né en 1793.

Paris, septembre, le Dr *Henry* **Pétroz**, auteur de la Médecine homéopathique, rédacteur de la Revue critique et rétrospective de la matière médicale et de la médecine spécifique (5 vol., 1840-42).

Paris, 9 décembre, *Louis* **Poinsot**, sénateur, membre de l'Institut de France (académie des sciences, section de géométrie), né à Paris, le 3 janvier 1777.

Paris, 22 novembre, *Charles Gaspard* **Poirson**, depuis 40 ans un des plus féconds vaudevillistes de la France; comme tel, il n'est connu que sous le nom de *Delestre-Poirson;* ancien directeur du théâtre du Gymnase, né à Paris, le 22 août 1790. Il était le frère de l'historien Aug. Poirson.

Viry-Châtillon (Seine-et-Oise), octobre, *Camille* **Polonceau**, ingénieur, auteur du Portefeuille de l'ingénieur des chemins de fer (Paris, 1842-49, 3 vol. in-8°, et atlas de 170 pl. in-fol.), etc.

Paris, 20 juillet, *Alex.* **Privat-d'Anglemont**, auteur de: « les Industries inconnues, » collaborateur de divers journaux.

Marseille, 11 novembre, *Amédée* **Renée**, historien et publiciste, bibliothécaire de la Sorbonne, depuis 1856 membre du corps législatif, ancien rédacteur du *Constitutionnel* et du *Pays,* rédacteur en chef du *Journal officiel de l'instruction publique,* né vers 1815.

Paris, octobre, Mme **Roger de Beauvoir**, née *Léocadie Doze,* ancienne actrice. On a d'elle les écrits : Au coin du feu, Confidences et causeries de Mlle Mars, l'Un et l'autre, l'Amour de la maréchale, etc. Elle n'avait, à sa mort, que 36 ans.

Strasbourg, 24 janvier, *Frédéric* **Schützenberger**, professeur de droit à l'académie, de 1837 à 1848 maire, et pendant plusieurs années député de la ville. Comme écrivain, il s'est surtout acquis une haute réputation par son ouvrage : « Les lois de l'ordre social. » Il était âgé de 60 ans.

Cannes, 16 avril, *Charles Alexis Maurice Henri Cérel* **de Tocqueville**, célèbre publiciste et historien français, né à Verneuil, le 29 juillet 1805: depuis 1856, membre de l'académie des sciences



morales et politiques, depuis 1841, de l'académie française. Sa dernière œuvre est : « L'ancien régime et la révolution » (Paris, 1856).

Paris, 4 mars, *Alex. Aug.* **Veinant,** bibliophile distingué, né à Paris, le 30 juillet 1799. Il a publié, soit seul, soit avec la collaboration de M. Giraud, de M. Silvestre et de M. Jannet, un grand nombre d'opuscules rares et souvent uniques, qu'il faisait réimprimer à un très-petit nombre d'exemplaires. En 1852, il a publié un supplément au catalogue des livres de la bibliothèque de M. Leber, suivi de tables fort étendues, et, en 1858, il donna, sous l'anagramme de Gustave Aventin, une édition complète des *OEuvres de Tabarin,* en 2 vol., qui fait partie de la bibliothèque elzevirienne, publiée par M. Jannet.

V. PAYS-BAS.

Utrecht, 22 juin, le Dr *Corn. Adr.* **Bergsma,** professeur ordinaire des sciences naturelles à l'université de cette ville, né à Leeuwarden, le 12 mai 1798.

La Haye, 5 février, *Hendrik* **Ewijk,** traducteur de Condorcet, et de plusieurs autres auteurs français et anglais, âgé de 87 ans.

Scheveningen, 17 février, *Corn.* **Gebel,** membre du conseil communal de la Haye, poëte distingué, né le 2 avril 1793.

La Haye, 29 mai, le Dr *L. S. A.* **Holtrop,** de 1838 à 1848 rédacteur du journal médical *Boerhave,* auteur du remarquable ouvrage bibliographique : « Bibliotheca medico-chirurgica et pharmaceutico-chemica sive Catalogus alphabeticus omnium librorum, dissertationum, etc., ad anatomiam, artem medicam, chirurgicam, obstetricam, pharmaceuticam, etc., pertinentium et in Belgio ab anno 1790 ad a. 1840 editorum cum separatim tum in diariis criticis et notis societatum (1842), » né à Amsterdam, le 10 juillet 1810.

Leide, 21 décembre, *Nic. Chr.* **Kist,** professeur de théologie, fondateur de l' « Archiev voor kerkelijke geschiedenis, » et auteur d'ouvrages divers sur l'histoire ecclésiastique, né à Zalt-Bommel, le 11 avril 1793.

Nimègue, 28 novembre, *G. C.* **Mulder,** auteur de la « Nederlandsche Spraak-kunst » (7e édition, 1858), âgé de 49 ans.

Oosterbeck, près Arnheim, 4 août, *Jacques Pierre* **Sprenger Van Lyck,** ancien pasteur à Rotterdam, né à Bergschenhoek, le 8 novembre 1777; il a écrit entre autres ouvrages d'histoire ecclésiastique : « Ganganelli (P. Clément XIV), zijn leven en karakter geschetst » (1848).

Leyde, 4 octobre, *J. A.* **Susanna,** administrateur du Rijksmuseum d'histoire naturelle, auteur de quelques ouvrages biographiques.

Velp, 13 septembre, le Dr *Corn. Jacques* **Van Assen,** professeur de droit, à Leyde (1821-58), né à Harlingen, le 24 avril 1788, écrivain jurisconsulte.

Utrecht, 16 novembre, *Cornel.* **Van Marle**, écrivain politique et poëte, inspecteur du mont-de-piété, âgé de 76 ans.

Utrecht, 26 janvier, le Dr *Louis Gérard* **Visscher,** depuis 1834 professeur de littérature *néerlandaise* et d'histoire à l'université. Il avait été d'abord contrôleur des douanes à Bruxelles, puis, de 1826 à 1831, professeur de littérature et d'histoire à Louvain ; auteur de nombreuses publications et surtout de : Handleiding tot de geschiedenis der vaderlandsche letterkunde (1829) et « Leiddraad tot de algemeene geschiedenis van het vaderland » (3 vol., 1850-55). Il était né à Breda, le 1er mars 1797.

Amsterdam, 10 novembre, *Gérard* **Vrolik,** conseiller d'État en service extraordinaire, de 1798 à 1820 professeur d'anatomie et de physiologie à l'Athenæum illustre d'Amsterdam, fondateur du Musæum Vrolikianum de cette ville, naturaliste distingué, né à la Haye, le 25 avril 1775.

Middelbourg, 19 août, *Samuel* **de Wind,** depuis 1834 vice-président à la cour de Zélande, président de la Société des sciences de Zélande, auteur de divers ouvrages et mémoires de droit, d'histoire et de littérature, âgé de 68 ans.

VI. ITALIE. — PAYS SCANDINAVES. — RUSSIE.

Padoue, 24 décembre, *Franç. Aug.* **Bon,** le Goldoni du XIXe siècle, acteur et auteur dramatique, en dernier lieu directeur de l'institut dramatique, à Padoue, âgé de 71 ans.

Turin, 13 mars, le chevalier *Giacinte* **Carena**, professeur de philosophie et secrétaire perpétuel de l'académie royale des sciences, auteur de divers travaux sur l'histoire naturelle, âgé de 79 ans.

Rome, 7 mars, *A.* **Flix**, auditor S. Rotæ, professeur de philologie, d'esthétique classique à l'université d'Insbruck, de 1833 à 1849. Il a écrit des études sur Hamlet, des nouvelles et quelques poésies. Il était né à Landeck, le 8 octobre 1805.

Turin, 7 juin, l'abbé *Costanzo* **Gazzera**, préfet de la bibliothèque de l'université, secrétaire de l'académie royale des sciences (section des sciences morales, historiques et philosophiques), ancien capucin; depuis 1805, professeur de philosophie aux lycées d'Alessandrie et de Casale, auteur de nombreux mémoires historiques, archéologiques et bibliographiques, né à Bene (Piémont), en 1778.

Venise, 27 décembre, le Dr *Mose Gius.* **Levi**, écrivain médical, âgé de 65 ans.

Florence, 4 janvier, le chevalier *André* **Ranzi**, professeur de clinique dans cette ville, auteur de plusieurs publications médicales.

Florence, 24 janvier, *Massimina* **Rosellini**, née Fantastici, femme de lettres, auteur de poésies et de divers ouvrages destinés à la jeunesse.

Naples, décembre, *Niccolo* **Solo**, un des principaux poëtes contemporains de l'Italie.

Venise, 6 septembre, le Dr *Nic.* **de Vergottini**, publiciste italien, né à Parenzo (Istrie), en 1796.

Treviso, 7 janvier. le Dr *Bernardino* **Zambra**, professeur de physique, âgé de 46 ans.

Carlstad, 28 janvier, *Ch. Ad.* **Agardh**, naturaliste distingué, né le 23 juin 1785, à Bastad, successivement professeur de mathématiques à l'université de Lund (1807-1812), puis professeur de botanique et d'économie rurale à la même université (1812-1834), en dernier lieu, évêque de Carlstad. Son principal ouvrage est : *Systema algarum* (Lund, 1824). Outre ses études de botanique, il s'est également occupé de questions de théologie et d'économie politique.

Upsala, 5 février, *Jean* **Bredman,** professeur émérite de l'université, astronome, âgé de 88 ans.

Stockholm, 8 juillet, **Oscar,** roi de Suède. Il a écrit, entre autres, sur la punition et les institutions pénitentiaires (Stockholm, 1841).

Copenhague, 20 octobre, *F. C.* **Petersen,** professeur de littérature grecque à l'université; son principal ouvrage est un Manuel d'histoire littéraire grecque.

Upsala, 5 janvier, *Jacques Ulric* **Segerstedt,** professeur de théologie à l'université, âgé de 51 ans, auteur de divers écrits théologiques et philosophiques.

Reval, mars 1858, baron *Romain* **de Budberg-Benninghausen,** un des poëtes allemands les plus estimés des provinces allemandes de la Russie.

Dorpat, 1/13 septembre 1859, *Thaddée* **Bulgarin,** ou Faddéi Wanedictowich, auteur de romans, feuilletons, ouvrages historiques et surtout de mémoires « Wospomi nauia » Saint-Pétersbourg, 1846-1850. Il était âgé de 76 ans.

Paris, 26 février, le comte *Zygmunt* **Crasinski,** poëte polonais, né en 1812. Les principales de ses compositions poétiques sont : *La comédie non divine* (Paris, 1837) et *Irydion* (1845); traduits en plusieurs langues.

Moscou, 3 (15) décembre, la comtesse *Eudocia Pètrowna* **Rostopschin,** née Suschkow, poëte russe, belle-fille du fameux gouverneur général de Moscou. Une collection complète de ses œuvres a paru en 2 vol., (2e édition, Saint-Pétersbourg et Leipzig 1857).

M. Th. de Jonghe (1).

La vie entière de M. de Jonghe, vie simple, cachée et éminemment laborieuse, fut consacrée aux livres. Possesseur d'une grande fortune, portant un beau nom patricien, il eût pu, comme tant d'autres, briller dans le monde par tous les avantages que donnent la richesse et la naissance ; mais, dominé par un goût irrésistible, luttant d'ailleurs sans cesse contre une santé des plus délicates, il se renferma dans sa bibliothèque, uniquement occupé du soin de la compléter et d'en jouir. Nul homme n'a plus lu et plus écrit que lui : sa mort nous a dévoilé d'immenses travaux, et nous ne croyons pas exagérer en évaluant à plus de cent volumes in-8° d'impression compacte, ce qu'il a laissé de copie manuscrite : compilations, transcriptions ou compositions personnelles. Une partie de ce labeur se trouve dans le présent catalogue, une autre partie a été réservée par la famille.

Jean-Baptiste Théodore de Jonghe est le dernier descendant d'une branche masculine de l'ancienne famille de ce nom originaire de Flandre, fixée d'abord à Gand, puis au pays de Waes, à Saint-Nicolas, famille qui a fourni plusieurs hommes remarquables dans les lettres, la robe et les fonctions publiques, parmi lesquels on compte le dominicain Bernard de Jonghe l'auteur du *Belgium dominicanum* et des *Gendtsche Geschiedenissen*.

L'aïeul de M. de Jonghe, Messire Jean Charles de Jonghe, écuyer, né au château de Walbourg, près de Saint-Nicolas en 1694, licencié en droit, était venu se fixer à Bruxelles, où il mourut en 1779. Le fils de celui-ci, Égide Corneille, né le 22 mai 1753, licencié en droit le 20 juillet 1774, devint conseiller au conseil souverain de Brabant par lettres patentes du 25 novembre 1784, et conseiller pensionnaire des états de la même province en 1789, charges qu'il cumula sur la demande formelle des États et qu'il conserva jusqu'à l'époque de

(1) Extrait de la notice qui précède le 1er vol. du Catalogue des livres et manuscrits formant la bibliothèque de M. de Jonghe. — La partie renseignée dans ce 1er vol. a été vendue à Bruxelles, du 5 au 15 novembre dernier.

la seconde invasion française en 1794. Resté à Bruxelles pendant la première invasion, il avait été arrêté comme otage avec d'autres personnes, par ordre des représentants du peuple Chepy et Robert et envoyé à la citadelle de Valenciennes où il fut détenu quelque temps. Pendant la domination française, il ne voulut accepter aucune fonction : il se rendit en Allemagne et épousa à Emmerich, en Westphalie, le 17 février 1801, dame Marie Cornélie Jeanne Marie Antoinette Maximilienne de Roovere, fille de Ant. Emm. de Roovere et de dame Marie Anne Maximil. Charlier. C'est de cette union que naquit à Bruxelles Jean-Baptiste Théodore de Jonghe, le 23 novembre 1801.

Après la chute de l'empire français, le père de M. de Jonghe fut nommé successivement aux fonctions de secrétaire général pour la justice et les intérêts du clergé, près du gouvernement provisoire de la Belgique (15 fév. 1814), de membre du conseil privé pour la Belgique, par arrêté du prince d'Orange (12 août 1814); de président de la chambre des comptes (30 nov. 1815) et de membre extraordinaire du conseil d'état (16 sept. 1815) Il mourut à Bruxelles, le 13 avril 1818.

Du côté de sa mère M. Th. de Jonghe appartenait à une famille qui compte également parmi ses membres plusieurs hommes distingués comme jurisconsultes, comme fonctionnaires ou comme érudits.

Une longue tradition de famille marquait au jeune Théodore les mêmes carrières à suivre, celles de la magistrature et des fonctions publiques. Après ses humanités, il se rendit à Liége, y fit ses études de droit et fut reçu docteur, avec distinction, le 7 août 1823. La thèse qu'il soutint à cette occasion porte pour titre : *Dissertatio inauguralis juridica de matrimonio ejusque impedimentis,* et il en fut rendu compte avec éloge dans la *Thémis* et la *Revue encyclopédique* de Paris.

Trois ans après avoir pris ses grades, il résolut d'entrer dans la diplomatie. Nommé commis-adjoint au ministère des affaires étrangères, il partit pour la Haye et s'y trouvait lors des événements de 1830. Le 11 novembre de cette année, il obtint, sur sa demande, démission honorable de son emploi et revint en Belgique auprès de sa mère pour laquelle il avait le plus tendre attachement.

Il se fixa donc à Bruxelles et renonça tout à fait aux fonctions publiques : sa santé, toujours chancelante, ne lui eût point permis d'ailleurs de se livrer à la vie active du diplomate ou au travail compassé des bureaux.

Il ne s'occupa plus que de sa bibliothèque et de son médaillier. Il possédait déjà, par héritage, un noyau très-riche et très-précieux, un beau cabinet de jurisconsulte et d'homme d'État formé par son père. C'est de lui que proviennent tous les grands et bons ouvrages de droit romain, de droit coutumier, les œuvres des illustres légistes belges, les vastes corps du droit public, les manuscrits politiques et administratifs concernant les Pays-Bas, etc., que l'on trouve dans ce catalogue.

M. Th. de Jonghe était donc bibliophile de race. Aussi commença-t-il de bonne heure à collectionner des livres.

Pendant ses études à l'université de Liége, il avait pris son appartement chez M. le professeur L. Warnkönig, l'un des juristes les plus renommés de notre époque et, en même temps, l'un de nos meilleurs historiens. C'est dans la maison de ce savant maître, c'est en voyant ce travailleur infatigable remuant par brassées, feuilletant les in-folio de la haute érudition, les codices de parchemin, les fardes des archives, pour élucider une controverse de droit romain ou essayer d'éclaircir un point de notre histoire, c'est en le voyant, selon la bonne coutume allemande, étudier une question sous toutes ses faces, la poursuivre dans ses dernières sources, que le jeune de Jonghe sentit naître en lui ce goût de l'érudition, ce désir de recueillir, de posséder tout ce qui a été écrit sur l'une ou l'autre branche des connaissances humaines. Aussi, lorsque pour terminer ses études de droit, il doit subir l'épreuve solennelle de la thèse inaugurale, on le voit rassembler de longue main tous les matériaux nécessaires à la confection de ce travail scientifique. On retrouve encore aujourd'hui dans sa bibliothèque un bon assortiment de dissertations canoniques, juridiques, etc., sur le mariage, ses formes, ses lois chez les différents peuples.

Plus tard, pendant son apprentissage de la carrière politique, dans les bureaux du ministère des affaires étrangères à la Haye, il recueillit une belle série d'ouvrages sur le droit public moderne, sur l'organisation des sociétés, sur les droits et devoirs des ambassadeurs, etc.

Après avoir renoncé aux emplois et s'être fixé auprès de sa mère, il se mit à augmenter sans relâche ses collections. Mais il délaissa les branches dont il s'était occupé jusqu'alors, et restreignit ses acquisitions aux ouvrages concernant l'histoire politique, civile et religieuse des Pays-Bas, l'héraldique, l'histoire des familles, la numismatique. Le plan qu'il s'était tracé ne l'empêchait point pourtant d'enrichir, de temps à autre, son cabinet d'un grand nombre de curiosités ou de bons livres appartenant à la littérature, aux beaux-arts, ou à d'autres branches des connaissances humaines.

Pendant les trente années environ qu'il mit à former sa bibliothèque, il eut plusieurs occasions d'acquérir des ouvrages qu'il serait bien difficile de se procurer aujourd'hui. Au début de sa carrière bibliographique, sa ressource principale fut l'immense fonds de Verbeyst. Tous les jours il allait explorer le gigantesque hangar de la rue de Terre-Neuve, et quand sa santé ne lui permettait point de faire le trajet, il mandait à son hôtel le vieux libraire qui s'empressait toujours de lui soumettre la primeur de ses nombreuses acquisitions. Pendant un des voyages qu'il fit en Allemagne. M. de Jonghe noua des relations avec une honorable maison de Bonn, qui, jusqu'à la fin de ses jours, le tint au courant des meilleures publications scientifiques de ce pays. Il fit en outre des acquisitions à toutes les grandes ventes qui eurent lieu en Belgique. La vente de la bibliothèque de son oncle M. L. A. de Roovere de Roosemersch, en 1845, lui donna particulièrement l'occasion d'augmenter, d'une manière notable, son fonds généalogique qui contenait déjà un grand nombre de pièces provenant de MM. Van Heurck et Charlier. La librairie Heussner, par ses ventes et ses catalogues à prix, et la librairie Decq, par son assortiment moderne toujours au courant, eurent encore une part très-large à l'accroissement de cette riche bibliothèque. Dans ses dernières années, assailli par des souffrances presque continuelles, M. de Jonghe n'était plus en état de consacrer à ses livres la même ardeur qu'autrefois ; cependant, il s'informait encore sans cesse des publications nouvelles et des ventes, il parcourait, d'un œil presque éteint, les nombreux catalogues qui lui étaient envoyés de toutes parts. Quelques jours avant sa mort, il nous chargeait encore d'une commission pour la vente Van Voorst, à Amsterdam, où nous allions nous rendre. Mais nous ne le vîmes plus à notre retour.

Il s'éteignit le 20 février 1860, au milieu de ses livres, assis à sa table, un volume ouvert devant lui.

M. de Jonghe aimait les livres en amateur éclairé, et non pas en bibliomane. « Que l'on ne croie pas, dit M. Serrure dans la notice qu'il a consacrée à son défunt ami, que l'on ne croie pas que M. de Jonghe ait eu pour unique préoccupation celle de recueillir des ouvrages rares afin de leur donner une reliure somptueuse. Un livre n'était admis dans sa collection, que s'il pouvait lui être de quelque secours dans ses études favorites. Ainsi, tout ouvrage qui, de près ou de loin, se rattachait à l'histoire de la patrie, était le bien venu, n'importe en quelle langue il fût écrit, ou de quel pays il vînt. On était sûr de trouver en lui un souscripteur pour toute publication qui promettait d'avoir quelque valeur intrinsèque. On était sûr encore de l'avoir pour protecteur ou collaborateur dans toute entreprise ayant pour objet le progrès des lettres et des sciences. » C'est ainsi qu'il figure parmi les fondateurs ou les membres effectifs de la société des Bibliophiles flamands, de la société d'Émulation de Bruges, de la Société de Numismatique belge, du Bulletin du Bibliophile, de la Société d'histoire et d'archéologie, etc.

La bibliothèque de M. de Jonghe était très accessible : on y recourait de toutes parts : et nous pourrions dresser une liste nombreuse de travaux historiques ou scientifiques auxquels elle a fourni de précieux matériaux. Il faisait lui-même avec une rare complaisance des recherches souvent longues et pénibles, entravées par de continuelles indispositions ; et ces recherches, il les faisait avec un vrai plaisir lorsqu'elles devaient être utiles soit à un savant en titre soit à un simple travailleur. Nous l'avons vu rayonnant de joie lorsqu'il avait réussi à débrouiller un peu quelque cas obscur d'histoire, de numismatique ou de généalogie qui avait fait le désespoir de l'un ou de l'autre érudit. Il en était d'autant plus fier que, tout naturellement, on n'avait recours à sa bibliothèque particulière qu'après avoir épuisé les ressources, si riches pourtant, de nos grands dépôts publics.

Sa collection de documents généalogiques surtout était largement mise à contribution. On peut dire que M. de Jonghe a fourni des renseignements, souvent très-importants, à toutes les publications sérieuses qui dans ce genre ont vu le jour en Belgique. Pour n'en

citer qu'un exemple, nous avons copié chez lui des centaines d'armoiries et d'inscriptions pour le recueil des inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers.

Mais d'un autre côté, la possession de ces documents fut souvent, pour M. de Jonghe, la source de grands ennuis. Pendant quelque temps, il fut littéralement assailli par les chercheurs d'aïeux, assez nombreux en Belgique, comme on sait. Tous ceux qui, selon son expression habituelle, *brochent* d'azur *sur champ* de gueules, s'adressaient à lui soit directement, soit par intermédiaire, dans l'espoir de trouver dans ses précieuses archives une pièce, un nom, qui pussent les raccrocher tant bien que mal à un rameau noble ou patricien. Il les renvoyait impitoyablement aux généalogistes de profession.

En 1839, lorsque le gouvernement institua le conseil héraldique, M. de Jonghe en fut nommé membre et il y rendit de grands services soit comme rapporteur, soit comme vice-président. Les riches documents dont il était possesseur, ses connaissances héraldiques lui permettaient de traiter avec science et conscience les questions qui se débattaient dans ce tribunal nobiliaire : ses rapports passaient même pour être empreints d'un peu de sévérité. Plus tard, en 1846, lors de la création de la commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances, M. de Jonghe fut un des dix membres chargés de ce grand travail national. Sa bibliothèque, qui réunissait des collections juridiques recueillies par toute une série de magistrats, apporta encore en cette occasion d'importants secours.

Le Roi reconnut tous ces bons services en lui octroyant, en 1849, le titre de chevalier et, en 1856, celui d'officier de l'Ordre de Léopold.

Si la bibliothèque de M. de Jonghe est, selon nous, un modèle quant au choix des ouvrages, elle est tout aussi remarquable quant à la condition matérielle des volumes qui la composent. Sous ce rapport, il n'existe point en Belgique de collection mieux tenue. Tous les livres acquis par l'honorable bibliophile étaient immédiatement confiés à M. Schavye, que l'on peut nommer, à bon droit, le premier artiste-relieur du royaume. Les livres anciens étaient, au besoin, lavés et restaurés avec habileté, et recouverts d'une demi-reliure simple en général, mais parfaitement exécutée dans le style du temps où ils ont été imprimés ; les livres modernes sont en veau ou en maroquin, avec coins, et plus ou moins brillants, selon le mérite ou la valeur de l'ouvrage.

Mais il en est aussi un grand nombre, sur lesquels l'art a réuni toutes ses splendeurs et qui sont des chefs-d'œuvre de dorure à petits fers ou de dessins à compartiments. On qualifiait même d'exagérée la passion de M. de Jonghe pour la pompe extérieure des livres, et en effet, il y a tel volume petit in-folio dont il a payé la reliure 580 francs, tel autre 400 fr., etc., mais cet excès — si excès il y a — avait pour lui une excellente excuse. Son seul but était de favoriser, dans l'étendue de ses moyens, l'art de la reliure en Belgique : aussi la plupart des somptuosités de son cabinet ont-elles figuré avec honneur ou remporté les premiers prix dans les grandes expositions industrielles.

La conservation des livres est parfaite. Renfermés dans de bonnes armoires vitrées, préservés avec soin de tout élément de détérioration, maniés toujours avec la plus grande attention, on peut dire qu'ils sont intacts et qu'ils sortent de l'atelier du relieur. On croirait, à les voir, que jamais ils n'ont été ouverts, mais en apercevant les notes écrites par M. de Jonghe sur la première garde d'un grand nombre d'entre eux, on est vite désabusé. Nous l'avons déjà dit, jamais on ne vit lecteur plus infatigable et ses veilles, toutes consacrées au travail, en se prolongeant et se multipliant outre mesure, contribuèrent beaucoup à détruire sa santé [1].

CH. RUELENS,
de la Bibliothèque royale.

---

[1] Nous nous permettons d'ajouter à cette esquisse bibliographique, que M. de Jonghe, suivant nos informations, est l'auteur de la notice historique qui précède l'ouvrage intitulé : Listes des titres de noblesse, chevalerie et autres marques d'honneur accordés par les souverains des Pays-Bas, depuis 1659 jusqu'à 1794. Bruxelles, 1847; ainsi que de la brochure : Notice du Grand-Orient de Belgique. Bruxelles, des presses du Grand-Orient, 5840, in-18, 36 pages et une planche. AUG. SCH.



MÉLANGES.

— Notre zélé collaborateur, le Dr *F. L. Hoffmann*, auquel les lettres belges doivent une reconnaissance toute particulière pour la constante sympathie qu'il leur accorde depuis tant d'années, a célébré, le 24 août dernier, son 70e anniversaire. Plusieurs hommes de lettres lui ont rendu hommage à cette occasion. Le baron de Korff, directeur de la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, lui adressa un exemplaire des « *Feuilles d'épreuve du catalogue des Russica de la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg.* » MM. Asher et Spiro firent imprimer pour la circonstance le spécimen d'un travail de M. le Dr Asher, de Berlin, traitant « de navigationum quas Batavi typis descripserunt collectionibus. » Ce spécimen (10 pages in-4°) est intitulé : *Collection des premières éditions des ouvrages entrepris avant la formation de la grande Compagnie des Indes.* La 10e page de ce petit écrit, dont les éditeurs ont gratifié M. Hoffmann d'un exemplaire imprimé sur soie avec encadrement bleu et argent, contient la dédicace. On y trouve le passage suivant; il renferme une vérité, à l'expression de laquelle tous les bibliographes s'associeront de tout cœur : « Tanta enim extant merita Tua in Tuæ civitatis bibliothecas quas et ornas et auges, tanta in omnes qui bibliographicis se dederunt studiis, tali nos devinxisti benevolentia, facere ut nullo modo potuerimus, quin faustissimo isto die munusculum qualecumque Tibi transmitteremus. » — Qu'il nous soit permis de venir un peu tard, au nom des amis de ce Bulletin, exprimer ici combien les jours de notre savant et excellent confrère nous sont chers et combien nous désirons qu'ils nous soient conservés encore longtemps.

— *Bibliothèque de Humboldt.* Parmi les volumes de cette précieuse collection, qui est actuellement la propriété de la librairie Asher, à Berlin, il s'en trouve un grand nombre, comme on le pense bien, qui proviennent de dons et hommages. Le grand génie que déplore

le monde, comptait des adorateurs dans tous les coins de la république des lettres, et il doit être curieux de passer en revue les formules diverses, sous lesquelles ces hommages lui ont été présentés. Un visiteur de cette bibliothèque a dernièrement pris note de quelques-unes de ces formules, et en a fait l'objet d'un charmant article, inséré dans la *Magazin für die Literatur des Auslands,* 1860, n° 39. Nous y trouvons, entre autres, les suivantes :

Alexandro ab Humboldt, Germanorum decori (*Ideler,* Meteorologia vet. Græc., etc.);

Naturæ scrutatorum principi (*Brandt,* Symbolæ sirenologicæ);

Aetatis nostræ et lumini et decori (*Bartholomess,* de Bernardino Telesio);

A l'immortel A. de H., dont chaque nouvel ouvrage, comme un flambeau lumineux, placé aux dernières limites de la science, jette sa brillante clarté sur les régions inconnues (*Pihan de la Forest,* Essai sur Schoell). — A qui pouvais-je penser à dédier mon travail, si ce n'est à vous, dont le génie l'a en quelque sorte inspiré, à vous que l'Europe a proclamé l'exemple et le modèle des voyageurs philosophes (*Alcide d'Orbigny*). — To the most intelligent, scientific and philosophic of travellers and the friend of human improvement in every form (*J. S. Buckingham*). — Les formules d'envoi de cette espèce se rencontrent dans cette précieuse bibliothèque par milliers. L'article dont nous venons de faire mention s'occupe aussi des annotations autographes de Humboldt, écrites sur la marge ou les feuilles de garde de ses propres ouvrages ou de ceux d'autrui. Un intérêt bibliographique s'attache à la note suivante, écrite (en allemand) sur le premier volume de son exemplaire des : *Untersuchungen über die Geographie des neuen Continentes,* ouvrage de Humboldt, traduit par J. Oltmann, 2 vol. Paris, 1810. « Cet exemplaire est de la plus grande rareté, vu que, par suite d'une spéculation (sous l'empereur Napoléon), consistant à introduire des marchandises anglaises en France contre une valeur égale de livres français, pour échapper aux frais de douane à Dover, toute la provision de cette édition allemande de mes premières observations a été jetée à la mer, par ordre de la librairie. Peu d'exemplaires ont été sauvés. Un monument de barbarie à charge de la librairie. » Les biographes de Humboldt trouveront dans cette infinité de notes éparses une riche moisson

de détails, propres à enrichir leurs appréciations, à éclaircir les faits extérieurs de son existence. Le bibliographe y trouverait également son compte ; bien des anonymes, des pseudonymes sont dévoilés par la plume du propriétaire, bien des renseignements biographiques fournis par lui. — La bibliothèque renferme, entre autres curiosités de premier ordre : *Astronomie,* de Jérôme Lalande (Paris, 1792, 3 vol. in-4°), exemplaire de l'auteur, parsemé de plusieurs milliers de notes autographes, et accompagné de documents originaux relatifs à lui-même ou à sa famille. — On attend avec impatience la publication du catalogue de cette bibliothèque, incontestablement unique dans son genre.

— On a commencé, il y a quelques jours, à Paris, la vente de la seconde *bibliothèque de M. Leber,* ancien chef de bureau au ministère de l'intérieur, l'un des premiers bibliophiles du XIXe siècle.

M. Constant Leber naquit à Orléans, le 8 mai 1780, et y mourut le 22 décembre de l'année dernière.

M. Leber cédait à la ville de Rouen, dès 1839, une première et riche bibliothèque qu'il avait formée. Depuis, il en avait formé une seconde, c'est celle-là qui se trouve actuellement (novembre 1860) sous le marteau.

Le catalogue est divisé en deux parties : livres et estampes.

La division des livres imprimés et manuscrits compte 542 articles, dont de véritables trésors pour l'amateur des hautes curiosités bibliographiques. Citons le n° 476. C'est un acte sur vélin, daté du 1er juillet 1655, constatant que, par ordre exprès du roi, Jeannin de Castille, trésorier de l'Épargne, a tiré de sa caisse une somme fixée pour la mettre à la disposition de personnes qu'il lui est absolument défendu de nommer, que peut-être il ne connaît point ou qu'il ne doit pas voir. La somme ainsi payée monte à 6,300,000 francs, soit 23,326,841 francs de la monnaie actuelle.

Cet acte est signé Pierre Séguier, chancelier de France ; Mathieu Molé, garde des sceaux ; Nicolas Fouquet, vicomte de Vaux ; de Menardeau, le Tellier, etc.

Il y a aussi des livres de gaieté folle, d'autres de magie et de sorcellerie ; il y en a sur les arts, sur les monnaies, sur les origines de l'ancienne maison royale de France.

On a vendu 680 francs, outre les frais, l'histoire généalogique du père Anselme. Paris, 1726-1736.

— Pendant le premier semestre de l'année courante, les presses d'Allemagne ont mis au jour 5,860 ouvrages, y compris 650 nouvelles éditions. Dans ce chiffre se trouvaient 651 périodiques, 511 continuations, et 687 petits écrits de fr. 1-25 ou en-dessous. L'ensemble de la production typographique, pendant les six mois en question, s'élève à 632,000 feuilles; en comptant en moyenne 1,500 exemplaires par ouvrage, cela fait une mise en œuvre de 95 millions de feuilles de papier, soit 19,000 balles. Le prix collectif d'un seul exemplaire des 5,860 ouvrages est de 15,787 francs, soit un peu plus de 4 francs par ouvrage.

— Parmi les publications récentes concernant l'histoire littéraire française, on cite un poëme inédit de *Jehan Marot,* publié d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale, avec une introduction et des notes, par G. Guiffrey (Paris, 1860, 128 pages, 10 francs). L'existence du poëme dont il s'agit, avait déjà été signalée par l'abbé Sallier, Mémoires de l'Académie des inscriptions (t. XIII), et par l'abbé Goujet, dans la Bibliothèque française. Le manuscrit provient de Colbert et est intitulé : Prières sur la restauration de la santé de Mme Anne de Bretagne. Jehan Marot, père de Clément, était, comme on sait, poëte et écrivain de la reine. Son poëme ne renferme pas moins de 1,068 vers.

— *Le géant de la presse.* Nous empruntons à la correspondance d'un touriste français les détails suivants sur l'imprimerie du *Times* :

J'ai visité à Londres l'imprimerie du *Times.* C'est quelque chose d'immense et de magnifique ; il n'y a pas en France, parmi les plus grandes, une imprimerie de journal qui puisse lui être comparée.

Lors de sa création, en 1791, le *Times* n'avait qu'une feuille et s'imprimait au moyen d'une machine à bras qui rendait par heure 300 feuilles remplies d'un seul côté.

En 1814, Kœnig, de Bavière, fit une machine qui tirait à 1,800 feuilles. En 1827, Applegath, aidé de Cowner, en construisit une nouvelle qui donnait 4 à 5,000 exemplaires.

En 1828, le même Applegath établit sa fameuse machine verticale,

que j'ai visitée et qui est un chef-d'œuvre ; on tire, au moyen de cette admirable machine, 10,000 exemplaires par heure.

Depuis, l'administration du *Times* a fait venir une autre machine à cylindres horizontaux qui tire huit exemplaires à la fois et en débite 12,500 par heure.

Ces deux colosses, qui font en roulant un vacarme étourdissant, et que l'on peut arrêter instantanément, sont mus par une force de 45 chevaux.

A côté de la chambre où est la chaudière se trouve un petit cabinet contenant une baignoire en marbre blanc destinée aux ouvriers de l'imprimerie. Elle a coûté 90 guinées, soit 2,300 francs.

Pour être compositeur au *Times*, il faut passer un examen et prouver que l'on peut au moins faire par heure 40 lignes de 56 lettres, soit 2,240 lettres.

Le mille de lettres est payé 11 pences ou fr. 1-10, ce qui peut quelquefois mettre la journée d'un compositeur à 25 ou 30 francs.

Ces ouvriers sont au nombre de 124, dont 30 spécialement occupés à composer les annonces. Une dizaine ne font que recomposer les pâtés dans une chambre *ad hoc*, et 46 composent le compte rendu des séances de la Chambre des communes. Cinq ou six sténographes vont prendre des notes au palais de Westminster, et rentrent tous les quarts d'heure à l'imprimerie pour mettre en ordre leur copie, qu'ils livrent immédiatement à la composition.

Aussi voit-on souvent un discours prononcé à deux heures du matin paraître dans le journal qui est tiré à six heures et distribué à sept.

La salle des rédacteurs est vaste et bien éclairée, et meublée d'une grande table en chêne au milieu, et tout autour de petits pupitres munis de tout ce qu'il faut pour écrire. A côté se trouve la salle à manger de ces messieurs et la salle des archives, où est déposé le répertoire de tous les articles qui ont paru dans le *Times* depuis sa création.

Le répertoire des premières années tient dans un petit volume in-4°. Maintenant il occupe quatre volumes grand in-folio.

A la suite de la chambre des archives, j'ai vu la chambre des correcteurs, où se trouvent des centaines de dictionnaires en toutes langues et sur tous les sujets.

Tout proche est la salle à manger des correcteurs ; il y en a douze de jour et douze de nuit, toujours occupés.

Leur nourriture est aux frais de l'administration.

On m'a montré dans le haut une petite salle où l'on imprime les registres, les quittances et les enveloppes du journal.

Chaque rédacteur qui habite Londres a sur lui un certain nombre d'enveloppes à l'adresse du *Times*, de sorte que, dans quelque lieu qu'il se trouve, au théâtre, aux courses, à la revue, il peut envoyer par un exprès son compte rendu, qui arrive très-rapidement et à travers tous les obstacles à la direction.

Les correspondants étrangers du journal ont des enveloppes en papier rouge, qui sont remises franches de port à l'imprimerie à quelque heure qu'elles arrivent.

J'ai dit qu'il y avait une chambre spéciale pour la composition des annonces et une pour les comptes rendus des Chambres ; il y a aussi une salle pour la réception des nouvelles, une autre pour leur révision, et une dernière pour la révision des annonces.

Dans les magasins se trouvent le papier et l'encre.

On dépense au *Times* 4,000 livres d'encre par semaine.

Le papier est pesé à l'imprimerie même et collé par une machine fort ingénieuse.

On le timbre aussi sur place. Il y a un compteur fourni par la régie et qui indique exactement le nombre des numéros qui ont été tirés.

Le timbre coûte 10 c. pour une feuille et 15 c. pour deux feuilles.

Le numéro timbré est vendu 50 c. et le numéro non timbré 40 c.

Lorsqu'un numéro est timbré, il peut voyager pendant quinze jours en Angleterre sans payer de port.

Le journal se tire tous les matins et tous les soirs ; mais on fait quelquefois dans la journée une édition spéciale, suivant qu'un événement important en impose la nécessité. L'affaire se fait en deux heures.

Le jour où j'ai visité l'établissement, il était une heure ; on venait d'apprendre la mort d'Albert Smith, un littérateur populaire et fort aimé, mort à midi et demi.

A deux heures et demie, le *Times* paraissait, annonçant le décès d'Albert Smith.

L'administration du *Times* ne fait pas d'abonnements. C'est la mai-

son Smith, du Strand, qui se charge d'expédier le journal à l'Angleterre, à l'Europe, au monde entier. Elle prend 30,000 exemplaires par jour, sur lesquels 16,000 lui sont livrés à cinq heures du matin et partent par les courriers de six heures.

La maison Smith paye au *Times* 75,000 francs par semaine et d'avance.

Du reste, les numéros du *Times*, qui sont achetés par 170 marchands, sont payés d'avance ; les marchands demandent leur nombre d'exemplaires qu'il faut pour le lendemain.

On vend l'exemplaire 30 c. au marchand, qui le revend 50 c. L'administration perd en laissant le numéro à ce prix, mais elle se rattrape par la grande quantité des annonces.

Le prix des annonces varie suivant l'importance de celles-ci ; mais il est assez considérable pour que le revenu du *Times* s'élève à près de 5 millions.

L'usure produite par le mouvement perpétuel qui règne dans cet immense établissement est si considérable qu'on est obligé de reconstruire tous les deux ans les ateliers du bas.

On m'a montré le musée où sont renfermées les armes dont, il y a dix ans, les ouvriers de l'imprimerie, au nombre de 350, s'étaient servis pour repousser une émeute populaire.

Le portier était alors sergent-major.

— Il est une application de la *photographie* à laquelle on avait songé aux premiers temps de cette découverte, et qui avait été à peu près perdue de vue depuis cette époque : nous voulons parler de la reproduction et de la multiplication des manuscrits rares ou précieux. Quand on voit avec quelle perfection les plus fines gravures, les corps d'écriture les plus compliqués sont reproduits par la photographie, perfection telle qu'il est quelquefois difficile de distinguer le modèle du *fac-simile,* on comprend de quels avantages serait la photographie pour composer des *fac-simile* de manuscrits, pour multiplier ces spécimens et les répandre dans le commerce. Les amateurs pourraient ainsi se procurer à peu de frais les manuscrits qui demeurent aujourd'hui consignés dans les bibliothèques, et dont l'existence même est souvent ignorée. Des échanges pourraient s'établir par le même moyen. Grâce au nombre illimité d'exemplaires

que l'on pourrait en obtenir, des documents précieux seraient répandus et vulgarisés; les travaux des érudits seraient singulièrement facilités; en un mot, on verrait briser le cercle étroit dans lequel ces trésors de la science et de l'art semblaient condamnés à rester.

C'est ce qu'a compris un de nos photographes les plus habiles et en même temps les plus instruits. Nous avons eu occasion de signaler le rang élevé que M. Camille Silvy avait su prendre parmi les plus intelligents interprètes de l'art photographique. Depuis cette époque, M. Camille Silvy nous a quittés, pour aller diriger à Londres un des plus importants établissements de photographie. C'est là que lui est venue récemment l'idée de s'adonner à la reproduction des manuscrits, dans le but de faire une réalité pratique des avantages que nous énumérions plus haut, mais qui ne peuvent exister qu'à la condition d'une entreprise régulière et bien conduite.

M. Vincent, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, présentait, il y a peu de temps, à cette Académie, le premier *fac-simile* de manuscrit publié par la librairie photographique de M. Silvy; c'est le *manuscrit Sforza,* appartenant à M. le marquis d'Azeglio, ambassadeur de Sardaigne à Londres. L'initiative et la générosité éclairée de M. le marquis d'Azeglio seront sans doute imités par les établissements publics qui possèdent de précieuses collections de ce genre, et l'œuvre entreprise à l'étranger par notre compatriote pourra recevoir tous ses développements.

La reproduction photographique du manuscrit Sforza est identique au modèle par ses dimensions; les dessins et ornements marginaux sont rendus dans toute leur perfection naïve. Dans un petit livre joint à la copie de ce manuscrit, M. le marquis d'Azeglio a donné l'histoire et l'explication, page par page, du manuscrit de Sforza.

Comme il arrive quelquefois dans une œuvre d'art ou de science, il s'est trouvé que l'exécution pratique a révélé des avantages particuliers que l'on n'aurait pu soupçonner d'avance : la copie est plus lisible que l'original, et, certains passages qui ne pouvaient se déchiffrer sur le précieux parchemin ont été mis parfaitement au jour par cette révivification des caractères. De telle sorte que la reproduction photographique donne non-seulement un *fac-simile* exact des écritures, mais peut même, habilement dirigée, servir d'instrument de

restauration. Ce fait est particulièrement remarquable à la dernière page du manuscrit, où une note, écrite en allemand, au-dessous de la signature, a été rappelée du sein même du parchemin qui l'avait absorbée dans sa substance, et est devenue visible sur la copie, quand elle ne l'était plus sur l'original.

Pour s'expliquer ce résultat inattendu, qui donnera une importance de plus à l'emploi général de cette méthode, il faut considérer que, sur les vieux parchemins, l'encre, altérée par le temps, prend une teinte jaunâtre, souvent identique à la teinte même du parchemin, ce qui en rend la lecture très-difficile. Or, il arrive, pendant la reproduction photographique, que les parties brillantes et polies du parchemin réfléchissent beaucoup mieux la lumière que celles où a été déposée l'encre qui est mate et sans reflet. Si faible et si décolorée en apparence que soit la nuance de cette encre, elle n'en a pas moins conservé ses qualités antiphotogéniques, opposées aux qualités photogéniques de la surface du parchemin, et, grâce à cette opposition, on peut obtenir sur la surface sensible des caractères parfaitement noirs et se détachant bien sur un fond légèrement teinté, tandis que l'original ne présentait plus qu'une écriture pâle sur un fond très-foncé.

La publication commencée à Londres par M. Camille Silvy est donc tout à fait digne de l'approbation et des encouragements des hommes d'étude ; c'est une œuvre d'art et de science à laquelle, on doit l'espérer, voudront se prêter les détenteurs des manuscrits qui seront jugés dignes de cette reproduction. (*Journaux français.*)

LE CABINET DE JOS. PAELINCK.

— Au moment où nous écrivons, M. Heussner vient de terminer la vente de la première partie de la bibliothèque de Jonghe. Nous espérons être à même dans notre prochaine livraison, de renseigner nos lecteurs sur les principaux faits (et en matière de ventes les prix obtenus constituent des faits historiques), qui se sont réalisés dans cette solennité bibliopolique. Les livres inventoriés dans le 3e volume du catalogue (nos 7160-10923) seront mis aux enchères le 3 décembre

prochain. En attendant, les amateurs iconophiles et bibliophiles se sont groupés autour de la même table de l'hôtel de Jonghe pour assister à l'adjudication d'une autre collection non moins attrayante, bien qu'inférieure en étendue. Le cabinet des livres, manuscrits et estampes de feu M. Joseph Paelinck (1re partie, estampes, 1017 numéros; 2e partie, livres et manuscrits, 871 numéros) sera déjà dispersé, quand nos abonnés recevront cette livraison. Néanmoins nous croyons devoir les instruire en quelques lignes sur les mérites de cette précieuse collection.

Le cabinet Paelinck se compose de deux parties distinctes. La première, comprenant les « estampes » forme, pour ainsi dire, un musée iconographique, dans lequel sont réunis les pièces les plus précieuses, depuis le xve jusqu'au xviie siècle ; on y compte quinze gravures de *maîtres inconnus* ou *anonymes* de la première époque de l'art ; deux morceaux du *maître E. S.* de 1466 ; deux pièces du *maître à la navette,* qui se nommait, dit-on, Pierre Zwot. — Parmi les maîtres de la deuxième période qui ont contribué le plus au développement rapide de la gravure, figure Martin Schön ou Schöngauer ; outre son *Saint Antoine tourmenté par les démons* et le *Portement de croix*, deux pièces extrêmement rares et des plus importantes, le catalogue indique *soixante* estampes du maître, généralement en belles épreuves. Collection précieuse, s'il en fut, et qui représente à elle seule la valeur de maint cabinet.

Israël de Mecken, classé ensuite, occupe également une belle place ; quarante-cinq de ses gravures ont été réunies par M. Paelinck. — Mais le grand maître de l'art, le génie auquel nous devons les morceaux les plus beaux et les plus nombreux, et à la mort duquel l'art de la gravure en bois paraît s'évanouir, Albert Dürer était le maître favori de M. Paelinck. — Son cabinet ne compte pas moins de 178 pièces gravées en bois, sur métal et sur cuivre depuis la *Grande fortune* (en belle épreuve) jusqu'aux célèbres suites de la *Passion de N. S.,* l'*Apocalypse,* la *Vie de la sainte Vierge*, et le *Char triomphal de Maximilien.* — Les maîtres Lucas Cranach, Hans Schaeuffelein, Springinklee, Burgmaier et autres, du commencement du xve siècle jusqu'à Aldegrever, les frères Hopfer, Penez, Jost Amman, Virgilius Solis et plusieurs autres graveurs inconnus, terminent le recueil des maîtres allemands. Les écoles hollandaise,

française, italienne et en dernier lieu l'école anglaise, sont également bien représentées ; dans la première, on remarque la belle suite de l'infatigable Lucas de Leyde, quelques morceaux de Rembrandt Van Rhyn ; dans les autres, des pièces rares de différents maîtres.

En parcourant la liste des livres qui composent la 2e partie, on remarquera tout d'abord les livres de liturgie, les *Livres d'heures* de différentes éditions, toutes intéressantes à cause des gravures et des bordures, la plupart en manière criblée, dernier vestige de cette manière qu'on a vu disparaître depuis ; — les livres de théologie mystiques, incunables hollandais ou flamands, très-curieux par les figures en bois, mais dont les auteurs sont restés inconnus ; — la belle suite de *figures bibliques* du XVIe siècle, parmi lesquelles les *Icones* de Hans Holbein, délicieux exemplaire de la première édition (1538), et une autre édition, non moins rare, de la contrefaçon d'Anvers de 1540 ; — la petite *Passion* de N. S. (en latin par Pinder), un des plus beaux livres de ce genre ; — Perrissin et Tortorel, figures des troubles en France ; — la généalogie de Charles-Quint, en 22 feuilles, imprimée à Anvers en 1535, non citée par les bibliographes ; — l'entrée magnifique de Charles-Quint à Bologne, la deuxième et la quatrième édition ; — l'enterrement de Charles-Quint à Bruxelles (deux exemplaires) ; — quelques volumes fort rares, avec figures de maîtres français, le Petit Bernard et autres. — Quelques manuscrits, sur peau de vélin avec jolies miniatures et encadrements, surtout le précieux manuscrit, la *Vie de Saint Benoît*, écrit et illustré par Jean de Stavelot, en 1432, rehaussent cette partie importante.

Les ouvrages à figures, qui se trouvent dans la deuxième division, ont trait principalement aux *Costumes*. On y trouve les suites gravées par J. Amman, Virgilius Solis, de Bruyn, Vecellio, Jean de Glen le Liégeois, et plusieurs grands ouvrages illustrés par les principaux maîtres allemands, tels que le *Thewerdanck*, en première édition, fort beau de conservation, etc. Il serait trop long d'énumérer tous les articles rares dont M. Paelinck était fier et qu'il aimait à montrer à ses amis ; la lecture du catalogue suffira pour prouver qu'aucune collection formée depuis le commencement de ce siècle, ne mérite davantage l'intérêt de tout vrai bibliophile.

M. Joseph Paelinck, né à Oostacker en Flandre, en 1781, montra de bonne heure des dispositions pour la culture des arts. Aidé des

conseils et de la protection d'un amateur de Gand, il parvint bientôt à s'initier aux principes de la peinture. Pour compléter ses premières études, il se rendit d'abord en France, puis en Italie. Revenu dans sa patrie et encouragé par le gouvernement, M. Paelinck s'établit à Gand et plus tard à Bruxelles, où il résida jusqu'à sa mort, en 1839.

M. Paelinck, élevé à l'école de David, devait souffrir à la fin de sa carière des influences de l'école plus récente qui commençait à se former. Entouré d'envieux, harcelé par des critiques trop sévères, l'artiste abandonna peu à peu ses études et se renferma plus que jamais dans sa bibliothèque laborieusement rassemblée, et qui lui offrit dans sa vieillesse des consolations douces et constantes.

Peu de jours avant sa mort, le gouvernement belge lui avait envoyé la décoration de l'Ordre de Léopold, témoignage d'une reconnaissance tardive mais bien méritée.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Manuel du libraire et de l'amateur de livres, par M. J. Ch. Brunet, tom. Ier, 1re partie. Paris, Firmin Didot, 1860.

La cinquième édition du *Manuel,* annoncée depuis assez longtemps, est enfin commencée, et l'on peut hardiment lui prédire auprès de quiconque vend ou achète des livres un succès encore plus grand (et c'est beaucoup dire) que celui des éditions antérieures. M. Brunet, le doyen et l'oracle des bibliographes de l'époque, n'a rien épargné pour mettre au niveau de la science actuelle et du cours des choses, cette révision du grand ouvrage auquel il a attaché son nom et qui parut pour la première fois en 1810. Il est curieux de mettre cette édition originale en regard de celle qui se montre en 1860; elles se ressemblent peu.

Nous n'avons nullement l'intention de faire l'éloge du nouveau *Manuel;* c'est un ouvrage qu'il suffit d'indiquer pour que chacun sache à quoi s'en tenir. On devine sans peine qu'il est augmenté de l'indication de bien des articles qui, depuis une vingtaine d'années, se sont offerts aux yeux des bibliographes, et que les prix, souvent exorbitants, payés à des ventes récentes, sont mentionnés. Au sujet de ces prix, M. Brunet développe de fort judicieuses observations dans un *avant-propos;* il indique sur quels objets se portent aujourd'hui de préférence les convoitises des bibliophiles. Depuis que de riches amateurs sont descendus dans l'arène des ventes publiques, les livres vraiment rares et précieux ont atteint une valeur bien au delà de tout ce qu'on avait vu jusqu'ici, et on ne saurait prévoir où s'arrêtera cette progression. C'est principalement vers les volumes ornés de somptueuses reliures exécutées au XVIe et au XVIIe siècle que se portent les passions des amateurs. On paye de 2,000 à 4,000 francs des volumes à la reliure de Grolier; on donne des centaines de francs pour un livre ayant appartenu au président de Thou, à Anne d'Au-

triche, à quelque personnage éminent de la cour de Louis XIV, mais n'oublions pas que tel volume adjugé à 1000 fr. et au-dessus eût probablement été donné pour la centième partie de ce prix, s'il se fût trouvé en condition ordinaire.

Voici l'indication de quelques-uns des articles nouveaux qui se présentent à nos regards dès les premières pages du Manuel.

1° Abbatia (Bernard), *Prognostication sur le mariage d'Henry roy de Navarre et de Marguerite de France.* Paris (1572) petit in-8°, opuscule rare; sur le titre un portrait très-bien gravé sur bois que le *Manuel* reproduit :

2° L'ouvrage du prince Adalbert de Prusse : *Aus meinem Tagebuch* (extraits de mon journal). Berlin, 1847, in-4°, accompagné d'un volume de *Skizzen,* grand in-fol.; livre de luxe exécuté par d'habiles artistes et dont on n'a tiré que cent exemplaires, distribués aux nobles amis de l'auteur.

3° L'opuscule de Cesare Agolanti : *Sonetti nella morte del christianiss. Enrico IV.* Fiorenza, 1610, in-4°, 34 pages ; 30 sonnets.

4° L'édition la plus ancienne et la plus rare du *Blason de faulses amours,* par Guillaume Alexis. Paris, Pierre Levet, 1486, in-4°, 16 feuill. à 28 lignes; elle est restée longtemps ignorée, mais elle fait partie de la bibliothèque de M. Solar.

Nous nous en tiendrons là, et nous essayerons de joindre à quelques articles du nouveau *Manuel,* diverses indications succinctes que nous fournissent les notes que nous nous sommes attaché à placer sur un exemplaire interfolié de l'édition antérieure. Peut-être ces indications ne seront-elles pas tout à fait inutiles.

Abailard, *Lettres,* 1796, 3 vol. in-4° ; un caractère distinctif de cette édition, c'est l'emploi qu'on a fait, à l'imitation des livres espagnols, des signes de ponctuation ! et ? au-devant de la phrase ou des mots qui réclament leur emploi.

Abbé (l') de la Tour, par Mme de Charrières, 1798. *Voy.,* au sujet de cette dame, Sainte-Beuve, *Critiques et portraits littéraires,* t. V.

Abdollatiphi Historiæ Ægypti compendium. Une traduction anglaise de cet ouvrage se trouve dans le t. XV de la *Collection of travels,* de Pinkerton. Quant à la traduction française de Silvestre de Sacy, elle a été l'objet de deux articles intéressants de M. Boisso-

nade, dans le *Journal de l'Empire,* 8 septembre et 13 octobre 1811, et de deux autres de M. Sédillot, dans le *Magasin encyclopédique,* 1811, t. I, et 1812, t. I.

Abençufian, *la Vie du roi Almanzor,* 1671 ; nous avons noté quelques autres adjudications que celles indiquées au Manuel ; 41 fr., non rogné, Giraud, 67 fr. Millot, en 1846. *Voy.,* sur cet ouvrage supposé, la note du catalogue Leber, n° 6316.

Abouldhafar, *The seven Seas,* 1822. Ce livre sur la langue persanne est divisé en sept parties, ou *mers,* qui elles-mêmes se partagent en rivières et s'éparpillent en 582 sources et 82 ruisseaux. Indépendamment des articles de M. Silvestre de Sacy, on peut consulter une notice de M. Jaubert, dans le *Bulletin des sciences historiques,* de Ferussac, t. IV, p. 175, et si l'on tient à approfondir ce qui concerne ce livre, il faut recourir aux comptes rendus de M. de Hammer, dans les *Wiener Jahrbücher,* 1826, pp. 129-270 ; 1827, pp. 153 et suivantes.

Aboul Hhassan-Ali, *Traité des instruments astronomiques des Arabes,* traduit par Sédillot. Paris, 1834. *Voy.* sur cet ouvrage un article de M. Biot, dans le *Journal des savants,* septembre 1841.

Abulfeda, *Annales muslemici,* 1789.

La traduction latine de Reiske est très-inexacte. M. Dulaurier a inséré dans la *Revue des Deux-Mondes,* 15 février 1851, un article sur Abulfeda. Quant à la traduction française de M. Reinaud, elle a été l'objet de deux articles de M. Quatremère, *Journal des savants,* octobre 1848 et février 1849.

Abulghasi, *Historia Mongolorum,* 1825. L'exemplaire Silvestre de Sacy s'est payé 95 fr. *Voy.* la note dans ce catalogue, n° 5360.

Abundance, *Farce nouvelle de la cornette.* Voy. l'*Histoire du théâtre françois,* par les frères Parfaict, t. III, pp. 193-195, et Du Roure, *Analecta biblion,* t. I, p. 330.

Abus des nuditez de gorge, 1677. *Voy.* Du Roure, *Analecta,* t. II, p. 328. Indépendamment de l'édition de Gand, 1857 (*voy.* ce *Bulletin,* t. XIII, p. 266), il en a paru une autre, mise au jour à Paris, chez Delahays, en 1858, avec un avant-propos du bibliophile Jacob. L'ingénieux écrivain, caché sous ce pseudonyme, M. Paul Lacroix

ne pense pas que le traité en question soit l'œuvre soit de l'abbé Boileau, soit d'un curé de Rouen, comme on l'a prétendu. Il y voit la main d'un homme qui savait écrire, qui vivait au milieu du grand monde et qui, en abordant en face avec une délicatesse presque galante le sujet épineux qu'il avait choisi, avait à cœur de se faire lire par les dames et au fond était assez peu austère, malgré les semblants de rigorisme qu'il se donne.

On trouve dans les *Exercitationes variæ*, de M. Schoockius, 1663, in-4°, une dissertation *de denudatione colli partiumque vicinarum*. Cet écrivain n'est pas trop rigide ; il permet qu'on se conforme aux usages du pays qu'on habite.

Abusé (l') *en court*. L'édition de Vienne, P. Schenck, 1484, est décrite dans la *Bibliotheca Spenseriana*, t. IV, p. 448. Une analyse assez étendue de cet ouvrage se trouve dans l'*Histoire de René d'Anjou*, par Villeneuve Bargemont, t. II, pp. 446-458. *Voy*. aussi la *Bibliothèque des romans*, mars 1778, et Bodin, *Recherches historiques sur l'Anjou*, t. II, p. 17.

Accademici Pellegrini, 1554. *Voy*., sur le contenu de ce recueil, la note du catalogue Libri, n° 2395.

Accursius, *Osco, Volsco*.... 1531. Une édition, sans lieu ni date, in-4°, et qui est peut-être celle que Geoffroy Tory citait dès 1529, figure au catalogue Wolters, 1844, n° 1085. On voit par l'épître de l'auteur à Th. Petra, que ce dialogue fut fait en trois jours, afin d'être représenté aux fêtes données par Léon X, à l'occasion de la réception de son frère Julien de Médicis, mais le temps ne permit pas de le représenter.

Achilles Tatius, Lipsiæ, 1776. On fait peu de cas du texte de cette édition ; Boden dit avoir consulté des manuscrits, mais la chose a été révoquée en doute. *Voy*. un article de Wyttenbach, dans la *Bibliotheca critica*, t. II, pp. 43-62 ; il juge assez sévèrement ce travail.

Actuarius, *de Actionibus*. Cet ouvrage et deux autres du même auteur ont été publiés en grec par Ideler dans les *Physici et Medici græci minores*. Berolini, 1841-42.

Acuña, *Nuevo descubrimiento*, 1641. Un exemplaire est dans la *Bibliotheca Grenviliana*, un autre s'est adjugé à 5 l. st., 18 sh. vente Henrott.

Adam (maître). *Voy.* sur cet auteur les *Mélanges de littérature* de Féletz, t. II, p. 12, et un article de M. F. Denis, dans la *Revue de Paris* (1833), t. XXXII ; un exemplaire de l'édition de 1663, relié en maroquin par Derome, s'est adjugé 100 fr. vente Saint-Morys en 1849.

Adamo, *Annotomia della messa*, 1552. A la vente Floncel un exemplaire de ce volume s'était payé 252 francs, ce qui prouve combien on y mettait alors plus de prix qu'aujourd'hui ; Lowndes en indique une traduction anglaise, 1556, in-4°.

Adelung, *Versuch einer Literatur der Sanskrit-Sprache*. Cet ouvrage est rempli d'erreurs, l'auteur connaissait fort peu la langue dont il se proposait d'enregistrer les productions.

Advertissement antidot, etc., 1584. Un exemplaire de cet opuscule rare, réuni à deux autres pièces, 84 fr. Nodier en 1844, n° 69.

Ælianus, Romæ, 1545. L'exemplaire en grand papier que possède lord Spenser n'est pas complet ; il y en a un autre dans la *Bibliotheca Grenviliana* auquel rien ne manque ; on ne connaît que ces deux.

Æsopi Fabulæ, in Tusculano Lacus Benaci per Gabrielem Petri, 1479, in-4°. Cette édition est décrite dans le *Serapeum*, 1852, p. 56 ; elle se compose de 20 feuillets à 30 lignes et contient 66 fables.

Æsopi fabularum libri IV, in-fol. 130 feuill. C'est l'édition que Panzer range parmi celles qu'A. Sorg imprima à Augsbourg au xve siècle. En 1855, un exemplaire cartonné fut payé 186 fr. à une vente faite par le libraire Tross. Un autre exemplaire est indiqué dans la *Bibliotheca Grenviliana*. Panzer regarde ce volume comme le premier Ésope latin et antérieur à l'édition indiquée par Dibdin. *Bibliotheca Spenseriana*, I, 246, et dont le musée britannique possède un exemplaire.

Esopet en Francoys, Paris, Vefve J. Trepperel (vers 1520) in-4°, 270 fr. mar. v. Giraud, n° 1322.

Fables mises en rithme (par Corrozet) ; une édition, Paris, E. Groulleau, 1548, 2 tomes, in-16, 112 et 76 feuill. non chiffrés, avec de jolies figures sur bois, est portée au catalogue Techener, 1858, n° 11475.

Esope en belle humeur, Bruxelles, 1700. C'est une imitation tantôt en vers, tantôt en prose des fables d'Esope ; elle ne mérite d'être

recherchée qu'à cause des gravures. *Voy.* les notes des catalogues Leber, n° 1967, et Nodier (1844) n° 764, ainsi que l'*Analecta Biblion*, t. II, p. 369.

Æsopi Vita et Fabulæ, Neapoli, 1485, in-fol. On peut consulter la *Bibliotheca Spenseriana*, (Cassano library, n° 2). et le *Catalogo Cicognara*, t. I, p. 200. Chaque fable est suivie d'un récit qui forme une véritable nouvelle. *Voy.* le catalogue Libri, 1847, n° 2185.

The Book of Esop, Caxton, 1484, in-fol. On ne connaît en Angleterre qu'un seul exemplaire complet de cette édition, c'est celui de la bibliothèque formée par Georges III.

Select Fables, 1764, 80 fr. reliure de Derome, la Bedoyère, en 1839, 50 fr. de Bure en 1853.

Agnellini, Proverbii utili, Padova, 1688, in-8°. Livret de peu d'importance et de médiocre intérêt, selon G. Duplessis, *Bibliographie parémiologique*, p. 53.

Peut-être continuerons-nous de transcrire la suite de ces articles si nous avons lieu de croire que les amis des livres les ont accueillis avec quelque indulgence. B.

CATALOGUES. — VENTES DE LIVRES.

BIBLIOTHÈQUE DE M. DE CLINCHAMP.

La vente de cette collection d'élite, composée de livres provenant en grande partie de cabinets renommés (Nodier, A. Bertin, de Bure, le prince d'Essling, Pixérécourt, etc.), devait avoir lieu à Paris; le catalogue avait été dressé par M. Techener, et imprimé avec soin, sur beau papier; les amateurs se préparaient à se disputer avec acharnement tous ces trésors; on allait voir une foule d'adjudications exorbitantes destinées à trouver place dans la prochaine édition du *Manuel du libraire*. Soudain, au moment où le feu des enchères allait s'ouvrir, on a appris que la vente n'aurait pas lieu. Un bibliophile des plus fervents, qui mène de front l'amour des livres, celui

des lettres et la direction de grandes opérations financières, M. Solar, a fait l'acquisition en bloc, moyennant la somme de 125,000 francs, à ce qu'on dit, de la collection de M. de Clinchamp, il l'a jointe à sa collection déjà si belle et qui s'annonce comme devant être une des plus précieuses qu'un particulier ait jamais possédées.

Nous serons donc privés du plaisir que nous nous promettions de goûter en inscrivant les prix de vente sur notre exemplaire du catalogue, lequel se compose de 819 numéros, dont 784 pour les imprimés. Il faudrait copier cet inventaire d'un bout à l'autre si nous voulions signaler ce qu'il renferme de livres rares et précieux, d'une conservation admirable et somptueusement reliés ; des notes intéressantes sont jointes à un grand nombre d'articles. Nous nous bornerons à mentionner quelques ouvrages à mesure qu'il passent devant nous.

Historia Virginis Mariæ, exemplis naturalibus comprobata, in-4°, s. l. ni d. Ouvrage très-rare, imprimé vers 1470 et orné de 53 figures sur bois qui sont, pour la plupart, accompagnées de légendes en latin ou en flamand et qui offrent un spécimen remarquable des premiers essais de la gravure. Le *Bulletin du bibliophile* de Techener, 1853, p. III, a parlé de cet ouvrage bizarre, dont l'auteur s'attache à établir par des motifs très-extraordinaires que Marie a pu enfanter sans cesser d'être vierge.

Les Ballades de bruyt commun sur les alliances des roys..., par A. de la Vigne, in-4°. s. l. ni d. Cet exemplaire qui paraît le seul connu et qui avait été acheté 175 francs, à la vente Heber, a appartenu à Nodier ; une longue note (n° 193) donne de curieux détails sur ces poésies, composées évidemment en 1508, après la ligue de Cambrai, semées d'initiales énigmatiques, et où l'on voit que la paix conclue entre deux puissances fort jalouses les unes des autres, inspirait peu de confiance.

Les lunettes des Princes, par J. Meschinot, Paris, 1494. Édition rarissime, qui n'a pas encore passé en vente publique. Il y en a un exemplaire à l'Arsenal, et il paraît que c'est le seul qu'on connaisse dans les bibliothèques publiques de Paris.

Les premières œuvres poétiques chrestiennes de Olenix du Mont-Sacré, Paris, 1587, in-8°.

Le véritable nom de l'auteur est Nicolas de Montreux. Le *Manuel*

du Libraire, qui cite divers ouvrages de cet écrivain, n'indique pas ces *œuvres;* le poëte, avec les meilleures intentions, trace souvent des vers qui paraissent aujourd'hui fort ridicules. En voici un exemple :

Ne voyez vous pas, mes yeux, ceste clarté suprême,
Ce grand Dieu qui vous a de l'enfer racheptez,
Découplé, dépeuplé, pissant de tous côtés
Le sang clair et vermeil pour montrer qu'il vous aime.

Les cent Nouvelles Nouvelles, Paris, A. Verard, 1486, in fol.

Seul exemplaire connu complet dans les bibliothèques particulières.

La Pronostication de Maistre Albert Songecreux, in-4°, 4 feuillets. Facétie en vers; exemplaire du duc de La Vallière, et peut-être unique. Une note (n° 540) fait connaître par diverses citations cet opuscule que Rabelais a cité, sous un titre latin, dans son célèbre catalogue.

Quelques vers de la *Pronostication* rappellent les vérités de M. de la Palisse :

Et croyez sans quelque doubtance
Que tant qu'il vive il ne meurra pas...
Et je dis pour conclusion,
Qu'il fera beau s'il ne pleut.

Le trait final d'un quatrain sur l'hiver a été reproduit presque textuellement dans une chanson moderne :

En ceste saison faict bon estre,
Sortir de viande notable,
En sa maison assis en bestre,
Doz au feu, la panse à la table.

Entre autres raretés d'un grand prix, nous avons remarqué la première et la seconde édition originale des *Essais* de Montaigne, la première édition du *Roman de la Rose* (Lyon, vers 1480), la première édition des *Contes* de la Fontaine, des mystères, les très-rares éditions de Molière de 1697 et de 1682, des romans de chevalerie, d'anciennes éditions de Rabelais, des facéties introuvables, de très-rares pamphlets du temps de la Ligue. On voit donc que le prix de 125,000 francs n'est point exagéré, et que le catalogue dont nous essayons de donner une idée, mérite d'être soigneusement conservé.

HISTOIRE DES LIVRES.

Heures gothiques de la librairie de Simon Vostre, *à l'usage de Verdun.*

(De la bibliothèque de la Société archéologique du grand-duché de Luxembourg.)

Dès le commencement de 1462, le roi Louis XI de France eut la pensée de naturaliser dans son pays l'intervention de la typographie qui, multipliant à l'infini les bibles et les autres livres de piété, pouvait si bien servir ses pratiques dévotes.

Il fallait user de ruse et agir en secret. Plus de six mille artisans, calligraphes et enlumineurs, s'étaient alliés contre une innovation qui allait les frapper à mort. Ce ne fut que vers 1469 que le recteur de l'université de Paris et son ami le prieur de la Sorbonne se hasardèrent à courir les premiers risques d'une industrie qui avait tant de dangers pour une corporation dépendante de l'université. Ils firent venir de Mayence trois imprimeurs, et, grâce à cette mesure, la typographie se trouva importée en France, et Paris fut la première ville qui en fut dotée.

Parmi les plus intéressantes publications typographiques que nous devons aux premières presses de Paris, nous pouvons sans contredit citer les magnifiques livres d'heures gothiques dont les premiers exemplaires sont dus à Antoine Vérard, qui s'était établi comme libraire dans cette capitale et avait trouvé dans la vente de ces livres une source assez féconde de fortune.

Simon Vostre, un autre libraire, suivit bientôt l'élan de Vérard et ne tarda pas de trouver les mêmes avantages.

Simon aussi, ne cumulant pas les deux professions d'imprimeur et de libraire, se contentait d'éditer des livres, d'en diriger l'exécution, de les vendre, mais il n'avait pas lui-même d'atelier pour les imprimer. Il s'adressait à des typographes du voisinage. Tantôt l'imprimeur est



indiqué, soit par son nom tout entier, soit par le monogramme de ce nom ; tantôt il est entièrement passé sous silence. Les imprimeurs connus qui ont travaillé pour Simon Vostre, sont Nicolas Higman, et Philippe Pigouchet. C'est ce dernier qu'il employa le plus ordinairement. On doit à leur accord industriel de fort belles éditions des heures gothiques dignes de rivaliser avec celles de Vérard.

« Nous devons au goût éclairé de ce libraire, dit Brunet, les charmantes bordures en arabesques qui décorent toutes les heures, et les jolies figures qu'offrent ces bordures d'abord peu variées, mais déjà fort remarquables dans les éditions données par lui vers 1488. Ces bordures présentèrent dès lors une suite de petits sujets, qui peu à peu se multiplièrent assez pour qu'il pût se dispenser de répéter plusieurs fois de suite les mêmes planches et même pour les varier d'une édition à l'autre. »

Ces ornementations des premiers monuments typographiques ne sont pas à considérer comme simples objets de vaine curiosité, mais comme des documents précieux pour l'histoire des arts, des usages monastiques, des croyances de nos ancêtres.

Aussi les monuments de l'espèce sont-ils aujourd'hui si avidement recherchés qu'il importe de faire connaître tous les exemplaires nouveaux que l'on parvient à découvrir.

C'est dans ce but que j'offre aux bibliophiles une notice détaillée sur un exemplaire de ces livres d'heures qui a été donné par feu M. le professeur Closne à la bibliothèque de la Société archéologique du grand-duché, et que je ne trouve mentionné nulle part.

Dans mes recherches sur cette matière je n'ai découvert que l'indication de 57 livres d'heures rapportés à Simon Vostre, publiés à l'usage des localiés suivantes : Amiens, Angers, Autun, Auxerre, Besançon, Cambrai, Châlons, Chartres, Langres, Mâcon, le Mans, Metz, Paris, Poitiers, Rheims, Rome, Soissons, Toul, Troyes, Verdun et Xaintes.

Toutes ces éditions portent les dates de 1491 à 1502. Voici les titres des deux imprimées pour Verdun, qui se rapprochent le plus de notre exemplaire.

1. Heures à l'usage de Verdun, achevez l'an mil CCCCIIIIXX et XVIII le xxIII^e jour de octobre pour Simon Vostre (nom et marque de Pigouchet). Alm. de 1498 à 1508, petit in-8°.

2. Heures à l'usage de Verdun..., par Philippe Pigouchet pour Simon Vostre. Alm. de 1502 à 1520, in-8°, gothique.

DESCRIPTION DE NOTRE EXEMPLAIRE.

C'est un volume petit in-8° de 21 lignes par page, composé de 131 feuillets en parchemin. Il est orné de 21 gravures à pleine page et de bordures servant d'encadrement à chaque page.

Le frontispice, p. 1, se compose du monogramme de Simon Vostre, V et S entrelacés, placé dans un écusson suspendu à un arbre chargé de feuilles et de fruits. Au pied de l'arbre : Simon Vostre. Au bas de la page sur 2 lignes : *les presētes heures à l'usaige de Verdun sont au long sans require.*

Au verso du 1er feuillet un almanach pour XX ans, mais n'allant que de 1502 à 1520 inclusivement.

La gravure à pleine page, fol. II, précédant le calendrier, représente un squelette d'homme debout, les bras pendants, les jambes écartées, l'estomac et l'abdomen ouverts de manière à laisser les viscères à découvert. Cette figure occupant, dans un carré long, le centre de la page, est environnée des sept planètes figurées par des astérisques, auxquelles sont jointes sur des banderoles les inscriptions suivantes fondées sur les opinions astrologiques admises par les médecins du moyen âge.

Sol regarde l'estomach
Saturne le poumon
Jupiter le foye
Mars regarde le foie
Venus le rongnon
Mercure le rongnon
Luna le chef

Nous savons qu'au moyen âge les signes du zodiaque passaient pour exercer leur influence sur la tête, le tronc et les membres du corps humain. Cette croyance s'est longtemps maintenue malgré les défenses des empereurs Constance et Julien, malgré les condamnations d'Honorius et de Théodose, et les paroles énergiques d'Origène, de saint Épiphane, de saint Basile, de saint Augustin et d'autres qui parlèrent contre les partisans des prétendues influences des constellations et des planètes.

Aux quatre angles de ce sujet central sont autant de petites figures en pied représentant les principaux tempéraments, le colérique, le sanguin, le flegmatique, et le mélancolique. Le colérique est représenté par un homme armé de pied en cap, se passant une épée au travers du corps; un lion est à ses pieds, des flammes occupent le fond.

Au-dessous les mots : le colérique tient du feu et du lyon, il a périlleux vin, male complexion.

Le sanguin tient un faucon sur le poing, un singe à ses pieds; au-dessous on lit : du singe et de lair tient le sanguin qui est franc et plaisant et a joieux vin.

Le flegmatique tient ses gants, une escarcelle à sa ceinture, à son côté un mouton; au-dessous dans l'encadrement les mots : de leaue et de laignel tient le flegmatique, il est simple et doulx tendant à pratique.

Le mélancolique, lourdement appuyé sur son bâton; un porc monte près de lui. Au-dessous dans l'encadrement : Melēcolique tient du pourceau et de terre, il est pesant et ord, donner ne lui chault guere.

Au-dessus et au-dessous de la figure centrale sont inscrits dans l'encadrement les préceptes suivants casés deux par deux.

Quand la lune est en *aries, leo* et *sagittarius*
il fait bon saigner au colérique. *Feu*
Quand la lune est en *gemini, libra* et *aquarius*
il fait bon saigner au sainguin. *Aer*
Quand la lune est en *cancer, scorpio* et *pisces*
il fait bon saigner au fleumatique. *Eau*
Quand la lune est en *taurus, virgo* et *capricornus*
il fait bon saigner au milēcolique. *Terre*

Entre les jambes du squelette est un personnage en costume de fou, emblême du cerveau, c'est-à-dire de l'intelligence humaine soumise aux influences attribuées jadis à la lune.

Du recto de fol. 2 au recto de fol. 8 se trouve le calendrier. Chaque mois occupe une page. Les encadrements de ces pages représentent les signes dominants de chaque mois, des travaux dont ce mois amène le retour, des saints dont il comprend les fêtes; entre les sujets représentés, des quatrains explicatifs.

Passons maintenant en revue les gravures à pleine page qui suivent le calendrier.

3. Au verso du fol. 8. L'apôtre saint Jean dans la chaudière ardente, à genoux et les mains jointes, représenté devant Aristodème, prêtre des idoles, assis en costume royal sur son trône, à ses côtés une foule de personnages à pied et un à cheval. Au-dessus de la représentation sur deux lignes les mots :

Initiū Sancti Evangelii Scdm̄
Johannē gloria tibi dn̄e

4. Au verso du fol. 12. L'arrestation du Christ au jardin des Olives; au-dessous : passio Domini nostri Jesu Christi secundum Johannem.

5. Au verso du fol. 28. La généalogie de Jésus-Christ, avec l'inscription au bas de la page : Egredietur virga de radice Jesse et flos de radice ejus ascendet.

6. Au recto du fol. 29. L'annonciation ; au-dessous : Domine labia mea aperies et os meū annunciabit, etc.

7. Au verso du fol. 35. La Sibylle tiburtine annonçant à César Auguste la venue du Christ ; au-dessous : Deus in adjutoriū meū, etc.

8. Au recto du fol. 42. La nativité de Jésus-Christ.

9. Au verso du fol. 45. L'apparition de l'ange aux bergers.

10. Au recto du fol. 46. L'adoration des bergers.

11. Au recto du fol. 49. L'adoration des mages.

12. Au verso du fol. 52. La présentation au temple.

13. Au recto du fol. 54. Le massacre des innocents.

14. Au recto du fol. 59. La mort de la sainte Vierge ; au-dessous : Converte nos deus salutaris noster et averte irā tuā.

15. Au recto du fol. 61. Le portement de la croix.

16. Au recto du fol. 65. La Pentecôte.

17. Au verso du fol. 67. Le roi David chargeant Urie d'une dépêche ; au-dessous : Sequuntur septem psalmi penitentiales.

18. Au recto du fol. 68. La mort d'Urie ; au-dessous : Domine ne in furore tuo arguas me, etc.

19. Au verso du fol. 85. La parabole de saint Lazare ; au-dessous : Dilexi quoniā exaudiet Dominus vocē orationis mee.

20. Au recto du fol. 84. Le dernier jugement; au-dessous : Quia inclinavit aurem suam mihi ; et in diebus meis invocabo.

21. Au recto du fol. 110. La sainte Trinité ; au-dessous : De sanctissima trinitate. Sancta trinitas unus Deus mise(rere).

BORDURES.

Les bordures du texte sont en partie composées de monstres, de grotesques, de rinceaux, d'entrelacs, d'ornements fleurdelisés, etc.

Les parties de l'encadrement qui occupent le pied du livre et le côté de la gouttière (la partie de la tranche parallèlement opposée au dos du volume) sont plus larges et présentent des sujets historiés. Dans notre volume, dont chaque feuillet a au recto et au verso une telle bordure, nous remarquons les sujets suivants.

J'ai déjà fait connaître ci-dessus les représentations accompagnant les éphémérides, voici les autres :

Fol. 9-16 recto. L'histoire de Joseph représentée en 27 médaillons accompagnés de versets français explicatifs.

Fol. 16 verso à 19 recto. Les 12 sibylles, dont voici la succession avec leurs emblèmes et leurs prophéties.

NOMS DES SIBYLLES.	EMBLÈMES.	PROPHÉTIES.
1. Lilica	Flambeau allumé . . .	La venue du Christ.
2. Erichea (Erythrea).	Une rose	L'annonciation de la Vierge.
3. Cumana	Tenant la plaie de J.-Ch.	La nativité de Jésus-Christ.
4. Sanna (Samia). . .	Un berceau	Jésus-Christ dans la crèche.
5. Cyemeria	Une corne	L'allaitement de Jésus-Christ.
6. Europa	Une épée	La fuite en Égypte.
7. Persica	Écrase un serpent et porte une lanterne.	Victoire de J.-Ch. sur Satan.
8. Agrippa	Un fouet.	Flagellation de Jésus-Christ.
9. Tiburtina	Un gantelet	Jésus-Christ souffleté.
10. Delphica.	Une couronne d'épines.	J.-Christ couronné d'épines.
11. Elepontia	Une croix	Le crucifiement de J.-Ch.
12. Frijea	Une croix ornée d'un étendard.	La résurrection de J.-Christ.

Fol. 19 verso à 20 recto. Des arabesques représentant des scènes de chasse.

Fol. 20 verso à 22 recto. Les sept vertus chrétiennes figurées assises portant leurs attributs respectifs et chacune d'elles foulant aux pieds son adversaire, savoir :

Foy	Mahomet.
Espérance	Judas.
Charité	Hérès (hérésie).
Justice.	Néron.
Prudence	Sardanapale.
Atrepance	Tarquin.
Force	Holopherne.

Fol. 22 verso à 28 recto. Arabesques représentant des pastorales, des jeux populaires, des chasses, des monstres, etc.

Fol. 29 à fol. 62 recto. Des scènes de l'ancien et du nouveau Testament avec versets latins explicatifs.

Fol. 62 recto à 68 recto. Mélange de scènes sacrées et profanes, sans texte.

Fol. 68 verso à 73 recto. Histoire de Suzanne avec texte français.

Fol. 74 à 76 recto. Détails du jugement dernier.

Fol. 77 à 82. Différents encadrements qui ne sont que la répétition de quelques autres déjà mentionnés.

Fol. 84 verso à 110 recto. La danse macabre ou danse des morts.

Cette danse, le symbolisme de la loi de la nature, qui condamne tous les mortels au trépas, se compose de 66 figures invitées tour à tour par la mort, qui est représentée sous la forme d'un squelette. La série commence par le Pape et se termine par la sorcière, la bigotte et la sotte ; elle est répétée deux fois en entier et une fois partiellement.

Les ornementations du pied de chaque page représentent ordinairement des sujets religieux ; mais comme pour compenser ce que l'aspect de la mort a de sombre et de sépulcral, les bordures supérieures déploient parfois ce que le style arabesque offre de plaisant et de folâtre.

Fol. 110 verso à 131 verso. Répétition de sujets antérieurs, ara-

besques, monstres, sujets de l'ancien et du nouveau Testament, scènes de chasse, pastorales, etc.

Quant aux caractères employés pour le texte je n'ai qu'à faire remarquer que ce sont les gothiques de l'époque et que les initiales sont coloriées, bleues ou rouges, ne présentant rien de remarquable.

D[r] A. NAMUR,
Professeur-bibliothécaire à l'athénée de Luxembourg.

Description d'une édition de quelques dialogues de Lucien, traduits en latin par ERASME, imprimée à Louvain, en 1512, par Thierry Martens.

Cette édition rare est citée d'après les *Annales typographici* de *Panzer,* t. VII, p. 259, et le *Catalogus bibliothecæ Thottianæ,* t. VII (*sic*) (1), p. 189, n° 939, dans la *Biographie de Thierry Martens d'Alost, premier imprimeur de Belgique, suivie de la bibliographie de ses éditions, par A. F. Van Iseghem,* p. 234, n° 65.

Voici la description complète et exacte de l'exemplaire que possède la bibliothèque publique de Hambourg (2).

Cōplures luciani dialogi. | a desiderio Erasmo Roterodamo viro

(1) Le tom. VII[e] (le P. Van Iseghem a mis par erreur VIII[e]) du catalogue de la bibliothèque du comte *Otto Thott* (*Havniæ MDCCXCV,* 537 pages, non compris le titre et la préface du bibliothécaire *D. G. Moldenhawer*), très-rare, contient les anciens monuments typographiques jusqu'en 1530, et les manuscrits. Ils font partie de la bibliothèque royale de Copenhague.

(2) Relié avec les ouvrages et opuscules suivants d'*Érasme :* 1° *De duplici copia verborum et rerum commentarii duo,* etc. *Basil., J. Frobenius,* 1519. 2° *Antibarbarorum liber unus. Basil., J. Frobenius,* 1520. 3° *Silelni Alcibiadis. Basil., J. Frobenius,* 1517. 4° *Scarabeus. Basil., J. Frobenius,* 1517. 5° *Bellum, Basil., J. Frobenius,* 1517. 6° *Enchiridion de milite Christiano. Lips., Valent. Schumann,* 1521. 7° *Institutio principis Christiani,* etc. *Basil., J. Frobenius,* 1516. 8° *De ratione studii ac legendi interpretandique autores libellus aureus,* etc., etc. *Argent., ex ædibus Schürerianis,* 1512. 9° *Parabolarum, sive Similium liber. Argent., ex ædibus Schürerianis,* 1514.



vtriusq3 | linguæ doctissimo in latinum conuersi. | Distichon a Barlando lusum : | Loquitur lucianus ad puerum lectorem | Grecia me genuit, nuper facundus Erasmus | Transtulit in Latium, munere plaude puer, | Eiusdem de Erasmi operibus. | Tunc desiderii docti monumenta peribunt | Cum iuga montis aper linquet : et antra lepus, | Gerardi leiidensis olim Hermanni Torrē- | tini discipuli, nunc Ha. Barlandi auditoris. | Hexastichon ad lectorem. | Qui cupis argiuum Lucianum noscere lector | Huc ades : et magni perlege dicta viri. | Suscipe quæ Danais collegit Erasmus ab oris. | Et dedit Italico sedulus eloquio. | lingua latina viget, balbas abstergere rugas | Aggrediare : etenim lingua latina viget.

12 feuillets à 36 lignes, in-4o, avec les signatures Aii-Ciii. Caractère romain *cicéro,* avec initiales gravées. Les trois premiers mots de l'intitulé en grosses gothiques. Souscription au bas du recto du dernier feuillet : Impressum Louanii in ædibus Theodorici Mar | tini. Anno domini millesimo quingē- | tesimo duodecimo- decimo | nono Calendas Septē- | bres.

Au verso du titre :

Hadrianus Barlandus magistro Theodorico Amsterodamo ornatissimo viro et apud Lovanios Porciani gymanasii juventutis moderatori longe prudentissimo. S. D. P.

Cum nuper admodum, præceptor mi humanissime (quem nunquam minoris fecerim quam Aristotelem suum Alexander Macedo), Luciani dialogos aliquot ab Erasmo Roterodamo, viro undecunque doctissimo et conterraneo tuo, multa vocum castimonia in Romanam linguam versos, discipulis meis enarraturus plerosque omnes, literas (quas quidem si videas gallinam exarasse putabis) facere diu adnotassem easque Luciani meras facetias, meros lepores, meras veneres apud librarios nusquam esse venales intellexissem, Theodoricum Alosdensem Hantverpianorum olim, nunc Lovaniensium insignem calcographum oravi, ut ad communem fructum libellos complures formis excuderet. Quod cum ille haud gravate annuisset, eos, tuæ dedicans celsitudini, ad prelum emisi, quod te nostris studiis vehementer affici atque oblectari certo sciam, nec minus diligenter conatus tuos omnes huc destinare, ad hoc te invigilare ut quam rectissime in politiori literatura præclarissimi gymnasii tui pubes instituatur; graviter enim intelligis, in rudibus annis velut fundamenta totius reliquæ vitæ jacienda esse, et citra humanarum literarum cognitio-

nem infeliciter leges disci, infeliciter divinas tractari scripturas, ut interim de philosophia, de medicina sileam; nam illud quid attinet commemorare? Vale et tuo nomini dicato libellulo frontem exporge, cumque ocioli aliquid nactus eris, Erasmi Politias lege, cum quo magna animi voluptate literis et honestis disciplinis agere solebas. Iterum vale. Lovanii, Idibus Augusti.

Dans l'édition de 1515 on lit sur le verso du titre une épître de Barland aux étudiants. (Voy. *Biographie*, p. 137, et *Bibliographie*, p. 257, nº 92.)

Sur le second feuillet on trouve :

Erasmi Roterodami in dialogos Luciani recentius versos præfatio. Hieronymo Buslidiano præposito Ariensi, Consiliario regio Erasmus Roterodamus. S. P. D.

Commencement : Rumor jampridem hic perseverat, etc.

Fin : Vale et amplissimo patri Nicolao Ruterio, episcopo Atrebatensi, etiam atque etiam Erasmum commendato. Bononiæ, XV. Cal. Decemb. MDVI.

Viennent les 17 dialogues de Lucien.

Le dernier feuillet contient au recto l'épilogue suivant de Barland à ses élèves :

Barlandus discipulis suis. S. D.

Habetis hic pueri complures varietate blandos Luciani dialogos ab Erasmo meo (meum enim jure voco, cujus scriptis non sine fructu familiariter utor) in latinum traductos, quos ideo curavimus imprimendos, ut vobis ad latinas literas aliquid opeculæ adderemus. Vos Erasmo, qui, vel Nestore facundior, hos edidit, Nestoream senectam, Theodorico Alosdensi Tithonios annos precemini. Valete et hos inspicite, lectitate, ad verbum ediscite dialogos, qui vobis ad eleganter dicendum scribendumque usui futuri sunt.

M. *Van Iseghem*, en parlant dans son ouvrage d'Adrien Barland, l'ami de Thierry Martens, dit p. 136 : « Écrivain fécond et latiniste pur, il confia à Martens l'impression de ses écrits, et lui fut souvent d'un grand secours dans la publication des œuvres d'Érasme et d'autres auteurs. »

F. L. Hoffmann,
de Hambourg.



Les Acta Sanctorum.

Au mois de février dernier, à propos de la discussion du budget de l'intérieur au sein de la Chambre des représentants, le subside annuel de 6,000 francs alloué à la continuation des œuvres des Bollandistes avait donné lieu à un débat passablement vif sur l'utilité et la convenance de ce subside. Le ministre, favorable au subside, déclara vouloir s'en rapporter au jugement d'hommes compétents avant de proposer la suppression du subside. En effet, dès le 21 février, M. Rogier s'adressa à la commission royale d'histoire pour en obtenir son jugement relativement au mérite historique et littéraire des volumes qui ont paru depuis la reprise de la collection. MM. de Ram et Borgnet furent chargés d'examiner les volumes et d'en faire rapport à la commission. Le travail de ces messieurs fut présenté dans la séance du 2 juillet et inséré dans le 2ᵉ bulletin du tome II (3ᵉ série) des comptes rendus des séances de la commission.

Le rapport si remarquable de M. le chanoire de Ram, sur une œuvre d'une importance telle que celle des *Acta Sanctorum*, et à laquelle la Belgique attache, à juste titre, un haut prix au point de vue de sa réputation littéraire, ne peut manquer de figurer dans un recueil qui s'intitule le *Bulletin du bibliophile belge*. Nous avons cru faire plaisir, en le reproduisant, à un grand nombre de nos lecteurs étrangers, pour lesquels les publications de la commission royale ne sont pas facilement accessibles.

A ce petit préambule nous ajouterons, que ces jours derniers, lors de la discussion du budget de l'intérieur, plus aucun orateur n'a osé revenir sur la question des *Acta Sanctorum*.

Nous avons omis les paragraphes préliminaires, où il est traité de l'hagiographie en général.

Ce qui a été dit jusqu'ici tend à faire comprendre ce que c'est que l'hagiographie, telle qu'elle est comprise et pratiquée par les Bollandistes. Ces détails, trop longs peut-être et néanmoins bien incomplets encore, contribueront à fixer les idées à l'égard d'une œuvre dont la portée a été bien mal appréciée dernièrement dans une séance de la Chambre des représentants.

Les considérations générales qui précèdent et qui étaient des préliminaires indispensables, nous conduisent à aborder maintenant ce qui concerne les nouveaux Bollandistes.

D'abord, on a dit que leur tâche est facile, qu'il ne s'agit pour compléter la collection commencée par Bollandus, que d'imprimer les documents réunis à la Bibliothèque royale de Bruxelles, documents classés jour par jour et catalogués depuis longtemps par les soins de l'administration.

Il y a bien des erreurs dans cette assertion.

J'ignore si les vies des saints sont cataloguées jusqu'ici; bien certainement ni le *Répertoire méthodique*, ni l'*Inventaire général* de la Bibliothèque royale n'en disent rien. Cette bibliothèque est bien plus riche qu'on ne le croit, quand on s'imagine qu'elle ne possède que les paquets, classés par jour, provenant des anciens Bollandistes et reliés convenablement dans une suite de plusieurs volumes in-folio.

Notre Bibliothèque royale renferme un nombre considérable d'autres manuscrits hagiologiques provenant de nos anciennes institutions monastiques. Les nouveaux Bollandistes en ont dressé un catalogue formant deux volumes in-folio! Mais avec toutes les richesses de l'ancien fonds des Bollandistes, avec toutes les richesses que possède la Bibliothèque royale, richesse qui font de cette bibliothèque une des principales de l'Europe, — ce qu'on semble ignorer chez nous, — avec tout cela les Bollandistes se trouvent fort peu avancés encore. Prenons pour exemple le tome neuvième d'octobre. Ce tome renferme soixante et une monographies. Or, c'est tout au plus si la Bibliothèque royale a fourni les documents de dix d'entre elles. Pour les tomes suivants, elle en fournira peut-être moins encore. Les Bollandistes, pour préparer et compléter leurs travaux, devront s'adresser aux dépôts publics et particuliers de l'Europe entière.

D'ailleurs les documents déposés à la Bibliothèque royale, quelque précieux qu'ils soient, sont fort peu de chose sans les commentaires ou mémoires, les préfaces et les notes qui doivent les accompagner.

On a dit, à la vérité, que les Bollandistes se contentent de publier d'anciennes vies sans commentaires. C'est complétement inexact. Il y a deux sortes de vies ou de notices. Les unes ne sont pas suivies d'une ancienne vie, ou parce qu'il n'en existe pas, ou parce qu'on

n'est pas parvenu à s'en procurer une ; les autres vies ou notices sont suivies d'une vie existant auparavant. Dans le premier cas, il est évident que les notices, qui prennent alors le titre de *Sylloge,* de *Commentarius historicus* ou de *Commentarius criticus,* sont exclusivement composées de renseignements, non pas puisés à la Bibliothèque royale, mais recueillis dans différents ouvrages et dans les lieux mêmes où ces saints ont vécu et où leur mémoire est en honneur. Les autres notices comprennent d'abord un mémoire intitulé *Commentarius prævius,* dans lequel sont discutés les faits omis ou consignés dans la vie déjà existante du saint. Après ce commentaire critique se place l'ancienne vie même, accompagnée de notes dans lesquelles on ne traite que les points qui ne demandent pas de grandes discussions, celles-ci étant réservées pour le *Commentarius prævius* même.

Ce *Commentarius prævius* est donc essentiellement un travail critique et historique. Il en est de même des mémoires qui, selon que l'histoire ou la critique y prédominent, portent le titre de *Commentarius historicus* ou de *Commentarius criticus*. Ce sont ces mémoires (si l'on en excepte trois ou quatre peut-être, composés ou projetés par les anciens Bollandistes), dont pas une seule ligne n'existe ni à la Bibliothèque royale ni ailleurs, qui forment la partie la plus difficile et la plus importante des travaux des Bollandistes.

La méthode suivie par les anciens Bollandistes dans la rédaction de ces mémoires ou commentaires n'a pas toujours été la même. Le mois de janvier, surtout pour les six premiers jours, laisse beaucoup à désirer sous ce rapport. Aussi était-il de tradition chez les Bollandistes, comme on peut le voir dans plusieurs passages de leurs écrits, que ce mois tout entier était à refaire. Dans les volumes suivants, la voie a été élargie ; les associés de Bollandus, surtout le père Papebrochius, doué du génie des investigations historiques, donnèrent des proportions plus vastes à leur œuvre.

Papebrochius, montrant parfois peut-être trop d'empressement à la faire avancer, a commis plus d'une méprise dans ses commentaires ; comme modèle, on accorde la préférence à ceux de Henschenius et de Stiltingus. L'un de ceux-ci entre dans beaucoup plus de détails que l'autre. Henschenius réfute rarement ; il se contente d'établir ses assertions. Stiltingus va plus loin ; il examine les raisons de ceux qui

ont résolu dans un autre sens les questions qu'il traite à son tour; il donne aussi beaucoup plus de documents. C'est dans cette méthode de Stiltingus que les Bollandistes ont persévéré jusqu'à l'époque de leur suppression par suite de l'invasion française.

Lorsque les nouveaux Bollandistes reprirent l'œuvre de leurs devanciers, de toutes parts on leur donna le conseil de continuer les *Acta Sanctorum* en n'apportant aucun changement à la méthode de leurs prédécesseurs immédiats. C'était aussi ce que voulait le Gouvernement; c'était l'avis qu'avait formulé la Commission royale d'histoire. Ce fut donc une obligation pour eux d'étudier la méthode en question et de la suivre.

Ils la suivirent peut-être trop servilement tout d'abord. La vie de sainte Thérèse devait entrer dans le premier volume de la continuation et en former incontestablement le morceau le plus étendu. Mais sur quel modèle ce travail devait-il être fait? D'une part, sainte Thérèse avait réformé le Carmel et fondé, pour ainsi dire, un ordre nouveau qui s'était étendu aux quatre parties du globe. Sous ce rapport, sa vie avait une analogie marquée avec celle de saint Ignace de Loyola. D'autre part, sainte Thérèse a écrit sa propre vie et l'histoire de la fondation de plusieurs de ses couvents; elle a laissé un grand nombre de lettres et elle avait eu un excellent biographe qui s'était servi en partie de ces documents. Sa vie se rapprochait en ce point de celle de saint Augustin, qui avait écrit ses Confessions, la plus admirable des autobiographies, qui avait laissé des volumes entiers de lettres, qui avait donné, dans ses ouvrages, tant de renseignements sur lui-même, et qui avait en outre pour biographe son disciple et son collègue dans l'épiscopat, Alypius. Ce fut donc sur le modèle des vies de saint Ignace, élaborée par Pinius, et de saint Augustin, illustrée par Cuperus et Stiltingus, que le père Vander Moere rédigea son travail sur sainte Thérèse. Dans ce travail du nouveau Bollandiste, on ne trouve rien qui s'éloigne de la bonne méthode suivie anciennement, et en particulier dans les vies de saint Ignace et de saint Augustin (t. VII de juillet et t. VI d'août).

Cela n'empêche pas que l'on n'ait remarqué avec raison un excès de longueur dans le travail sur sainte Thérèse, excès dont les nouveaux Bollandistes eux-mêmes semblent s'être aperçus, puisque,

pendant l'impression, ils se décidèrent à supprimer à peu près la moitié de ce qui concerne le culte de la sainte.

La publication du tome septième d'octobre était le coup d'essai des nouveaux Bollandistes. Ce n'était peut-être pas, surtout en ce qui concerne la vie de sainte Thérèse, un coup de maître. Mais, quoi qu'il en soit, quoi qu'on puisse dire, il serait injuste de ne pas tenir compte de la difficulté de l'entreprise; il serait injuste de ne pas considérer que tout écrivain a un noviciat à faire. Au reste, si l'on compare ce VII[e] volume d'octobre avec les premiers essais de Bollandus, dans les deux volumes du mois de janvier, il y a lieu d'adresser de bien sincères félicitations aux nouveaux Bollandistes.

L'expérience acquise par la publication du septième volume d'octobre leur a fait prendre la résolution de n'accepter dorénavant, pour règle de leurs travaux, la méthode de leurs devanciers immédiats, qu'avec de grandes restrictions. Ainsi la vie de saint Pierre d'Alcantara, qui est imprimée dans le tome VII[e] d'octobre et à laquelle on aurait pu donner toute l'étendue de celle de sainte Thérèse, a été réduite au strict nécessaire. Cet abandon de la méthode des derniers Bollandistes n'est dans le fond qu'un retour à la méthode qui était suivie vers le milieu de la collection, comme on peut s'en convaincre par les actes de saint Louis de Gonzague, sous le 21 juin.

On a parlé, sans trop savoir ce qu'on disait, de différents changements qu'on devrait introduire dans la continuation de la collection des Bollandistes. On a avancé 1° que les Bollandistes devraient se contenter d'une seule version de la vie d'un saint, au lieu d'en donner plusieurs; 2° qu'ils devraient élaguer tous les détails inutiles; 3° qu'ils devraient supprimer les saints apocryphes, et 4° enfin laisser de côté les miracles douteux.

Examinons chacun de ces griefs et voyons jusqu'à quel degré on peut les imputer aux nouveaux Bollandistes.

D'abord, dans les trois volumes que les Bollandistes ont publiés, nulle part ils n'ont donné *une foule de versions de la vie du même saint*. En tout, il leur est arrivé de donner six fois deux vies d'un saint, et chaque fois cela a eu lieu lorsque la vie ancienne, et par là même d'une plus grande valeur historique, était courte ou incomplète, et qu'il y avait nécessité de compléter cette vie par une autre

plus longue. Ainsi, la première et la plus ancienne vie de saint Condé, au 21 octobre, n'occupe qu'une demi-page : elle était inédite jusqu'ici. Sous le 22 octobre, on rencontre la monographie d'un saint dont le nom vénérable a été défiguré pour en faire le thème d'une ignoble facétie, le nom du bienheureux Jean le Bon. La première vie de ce bienheureux, extraite des chroniques de saint Antonin, n'occupe qu'une page, et la seconde vie était jusqu'ici inédite. Les deux vies de saint Jean de Rylsk, au 21 octobre, se complètent l'une par l'autre, et n'occupent qu'une page et demie ; elles sont traduites du slave, voient le jour pour la première fois en Occident, et sont presque inconnues dans les pays orientaux mêmes. La vie de saint Caprais et de ses compagnons, au 20 octobre, est donnée en prose et en vers, et n'occupe tout au plus que quatre pages. Ces deux anciennes productions, en partie inédites, se complètent aussi l'une par l'autre. Les deux vies de saint Juste de Beauvais, au 18 octobre, sont dans le même cas ; elles sont très-courtes. Dans la monographie de saint Pierre d'Alcantara, au 19 octobre, la vie la plus ancienne, qu'on ne pouvait se dispenser de donner, n'est pas écrite en forme de biographie ; elle n'est qu'une suite de traits édifiants, classés d'après les vertus auxquelles ils se rapportent : il fallait bien la compléter en ayant recours à d'autres documents plus historiques.

Je ne pense pas qu'il y ait un seul homme, non-seulement quelque peu entendu en hagiographie, mais même quelque peu au fait de la manière dont la véritable érudition historique doit procéder, qui eût donné aux nouveaux Bollandistes le conseil de retrancher une seule des vies doubles qu'ils ont publiées. Pour ma part, je suis presque tenté de leur reprocher d'y avoir mis quelquefois trop de réserve. Ainsi, par exemple, à plus d'un saint du moyen âge on a consacré anciennement une et quelquefois même plusieurs vies métriques qui, tout en n'ayant pas toujours une grande valeur historique, présentent néanmoins un véritable intérêt comme monuments littéraires de cette époque. Jacob Grimm et bien d'autres savants allemands ont fait ressortir combien il importe de ne pas négliger cette sorte de documents.

De la critique si peu rationnelle de l'impression de vies doubles, on est descendu jusqu'à blâmer l'impression du procès de canonisa-

tion du bienheureux Jean le Bon. Si on eût lu ne fût-ce que le premier numéro de l'introduction à ce procès, on aurait gardé plus de mesure à cet égard. Ce numéro, expliquant *Quantum utilitatis habeat processus canonizationis B. Joannis Boni,* nous allons le citer en entier, afin qu'il serve en même temps d'échantillon de ce qu'on a appelé bien maladroitement *du latin de cuisine*. . . . . .

A cette citation, nous ajouterons l'indication chronologique des procès de canonisation publiés par les anciens Bollandistes :

29 avril. S. Robert de Cîteaux. 1221. 2 *pages.*

16 mars. S. Jean, évêque de Vicence. 1228. 2 *pages.*

4 août. S. Dominique. 1233. 12 *pages.*

2 octobre. S. Thomas de Chanteloup, évêque d'Héréford en Angleterre, mort en 1282. *Plus de* 100 *pages.*

20 mars. Le B. Ambroise de Saint-Sidoine. 1287. 9 *pages.*

19 mai. S. Yves. xiv[e] siècle. 40 *à* 50 *pages.*

2 juillet. S. Pierre de Luxembourg. 1390. 103 *pages.*

16 juin. S. Bennon, évêque de Meissen en Saxe, mort en 1106, canonisé par Adrien VI en 1523. 60 *pages.*

2 avril. S. François de Paule, mort en 1507. 74 *pages.*

14 août. Les martyrs d'Otrante. 1539. 10 *pages.*

17 juin. Saintes Tarasia et Sancia, religieuses de l'ordre de Cîteaux en Portugal, mortes en 1229 et 1250, dont le procès de canonisation fut fait vers 1634. 30 *pages.*

21 juin. S. Louis de Gonzague, mort en 1591. 93 *pages.*

En outre, Benoît XIV a publié le procès de canonisation du B. Laurent, ermite, datant de 1244, et ne faisant, dans son ouvrage sur la canonisation des saints, que 15 pages.

Il est donc évident que le procès de canonisation du bienheureux Jean le Bon est un des plus anciens qu'on possède, puisqu'il date non pas de l'année 1500, comme on l'a dit, mais des années 1251 et 1253. Tous les autres procès qu'on a de cette époque ne sont que des résumés ou même des fragments seulement, qui ne sauraient donner une idée complète des soins que l'on consacrait alors aux affaires de ce genre.

Remarquons ici en passant que l'on voudrait faire aujourd'hui une position singulière à ceux qui s'occupent d'hagiographie. Lorsque les Bollandistes constatent la réalité de certains faits miraculeux et sur-

prenants, attestés par un grand nombre de témoins, on leur objecte : *Mais tout cela peut se dire en trois pages ; les témoins disent tous la même chose ; ce sont des répétitions continuelles.* Au contraire, lorsque les Bollandistes n'allèguent qu'une seule autorité, on leur répond : *Vous manquez de critique ; les faits extraordinaires exigent des preuves extraordinaires.* Voilà comment procède le savoir superficiel, pour ne pas dire l'ignorance, lorsqu'il s'érige en juge de ce qu'il ne connaît pas.

Au sujet du procès de la canonisation du bienheureux Jean le Bon, on a dit aussi que tous les procès de canonisation sont les mêmes. Si l'on eût lu une seule page de l'ouvrage cité de Benoît XIV, on se serait bien gardé d'émettre pareille assertion. Le genre de procédure relative à la canonisation des saints a autant varié que la procédure civile ou criminelle.

Les anciens Bollandistes savaient tout cela un peu mieux que ceux qui critiquent aujourd'hui bien injustement leurs successeurs.

Papebrochius ne parvint à se procurer que des extraits du procès de canonisation de saint Bennon, procès auquel il ne fut mis fin qu'en 1523. Il donna tout ce qu'il avait pu recueillir en disant : *Apparet illa (quæ hic damus) in ipsis processibus notari distinctius cum omnibus circumstantiis ; et fieri posse ut ex ipsis (siquidem adhuc exstent aut exstare videantur) aliquando conficiatur tractatus grandis, qualem de S. Francisco Paulano, Yvone presbytero similibusque collegimus. Nunc quod suppetit damus.* Si donc Papebrochius fût parvenu à se procurer en entier le procès de canonisation de saint Bennon, il aurait repris tout son travail sur ce saint et aurait donné en forme de supplément, un *tractatus grandis* sur cette question.

Une foule de documents furent communiqués aux anciens Bollandistes sur saint Pierre de Luxembourg, Parmi ces documents se trouvait le procès de canonisation du saint. C'est à propos de ce procès que le Bollandiste Pinius disait : « Non est hujus loci multis elogiis « dictum processum exornare, aut fidem ejus et sinceritatem com- « mendare. Evolvat eum lector, et fallor plurimum, si lectionis ipsum « suæ pœniteat. Addo unicum, multum auctoritatis ei conciliari per « testes selectos, fide dignissimos (*Act. junii, tom. I, p.* 490), » Puis il ajoutait encore (*Ibid. p.* 525) : « Ea quæ.... allegavi ad con- « firmandum valorem ac pretium æstimatissimi et locupletissimi

« hujusce monumenti, interest.... meminisse inter omnia alia tanto « in numero ad nos transmissa, hoc præ omnibus, meo quidem « judicio, palmam tenere, neque aliud esse posse ad faciendam histo- « ricam fidem efficacius. »

Sans doute les nouveaux Bollandistes ne doivent pas publier les actes de canonisation, tels qu'on les dresse maintenant, car chaque fois ils rempliraient au moins tout un volume. Mais les anciens procès ainsi que les *Relationes auditorum rotæ*, que l'on confond maladroitement avec les actes en question, réclament leur place dans la collection des Bollandistes, y eût-il même de temps à autre quelques redites inséparables de cette sorte de pièces. Remarquons, à ce sujet, que personne n'a trouvé mauvais que M. Michelet ait publié en deux gros volumes in-quarto, sous le patronage du gouvernement français et sous la direction de l'Institut de France, le procès des Templiers. Les redites cependant fourmillent tout autrement dans ce procès que dans aucun procès de canonisation. Après tout, les grands travaux d'érudition historique ont d'autres exigences que ceux d'un feuilleton de journal ou d'un article de revue.

Continuons l'examen des griefs mis à la charge des nouveaux Bollandistes. La seconde réforme qu'on leur demande, c'est d'*élaguer les détails inutiles*.

Tout le monde doit être du même avis sur ce point. Mais ici la grande difficulté consiste à s'entendre sur ce qu'il faut appeler *inutile*. Beaucoup de personnes appellent *inutiles* les discussions chronologiques et géographiques ; mais les hommes les plus savants les considèrent comme les deux bases les plus inébranlables de la critique historique. D'autres regardent comme *inutile* tout ce qui ne saurait entrer dans l'histoire générale ; mais n'est-ce pas biffer d'un trait de plume toutes les biographies, toutes les histoires locales ? D'autres encore ne voient d'*utilité* que dans ce qui présente directement un côté politique, ce qui tend évidemment à retrancher une part notable de la vie des individus et des peuples.

Si l'on a la prétention de prescrire aux continuateurs de Bollandus des règles de ce genre, c'est tout bonnement rendre l'exécution de leur tâche impossible.

Comme nous l'avons déjà dit, les *Acta Sanctorum* se composent

d'une suite de monographies dans lesquelles on tâche d'éclaircir tout ce qui se rapporte à chacune d'elles : les documents principaux y sont reproduits et chacun y puise selon ses convenances. Dans les travaux de ce genre, il y a toujours nécessairement des endroits considérés comme inutiles par les uns et regardés comme indispensables ou des plus utiles par les autres.

Encore si, en reprochant des *inutilités* aux Bollandistes, on était juste, si on était dans le vrai ! Voici comment on les condamne : « Autre saint (disait-on à la tribune nationale) et à propos de celui-là « une controverse s'élève, je le reconnais. Il s'agit de savoir, j'ai « honte de le dire, si oui ou non saint Jérôme de Garibe portait des « chaussures : *An calceis usus sit...*, c'est-à-dire qu'il ne marchait « pas nu-pieds, comme on le prétend, mais qu'il portait des sandales. « Il y a donc controverse sur ce point. Je demande s'il est un seul « membre de cette Chambre, à quelque parti qu'il appartienne, qui « ose dire qu'il faut consacrer l'argent du Trésor à publier de pareilles « niaiseries, et le mot *fatras,* employé par la commission de 1788, « ne serait-il pas bien ici à sa plaee ? »

Dans ce fatras de paroles, prononcées au sein de la Chambre des Représentants (1), tout est détourné de son vrai sens. Dans le passage que l'orateur attaque, il s'agit uniquement du motif pour lequel l'hagiographe omet de donner tout ce que Moraglia et Melloni racontent de la pauvreté volontaire pratiquée par le bienheureux Jérôme Garibi, comme l'indique la note marginale : *Paupertatem eximie coluisse traditur* (2). Le motif allégué pour justifier cette omission, c'est qu'à l'époque où ces deux historiens, Moraglia et Melloni, écrivaient, on ne savait pas sur tout cela quelque chose de bien précis. Pour prouver qu'effectivement les connaissances précises manquaient alors, le Bollandiste fait remarquer que Jofredi, le savant auteur d'une histoire de Nice (3), qui était le contemporain de Moraglia, est en désaccord avec celui-ci sur la chaussure du bienheureux

(1) Séance du 11 février 1860.

(2) *Acta SS., tom. IX octobris,* p. 887.

(3) *Nicæa civitas sacris monumentis illustrata;* Turin, 1658, et réimprimé dans la grande collection de Grævius et Burmannus, *Thesaurus antiquit. et hist. Italiæ,* tom. IV, part. VI.

Jérôme. Cette question, si l'on veut, est d'une bien mince importance en elle-même, sauf quand il s'agit de peinture et de sculpture ; mais elle a néanmoins une importance historique dans l'ordre de Saint-François, surtout à l'époque où le bienheureux Jérôme vivait, époque à laquelle s'opéra la réforme des récollets.

La citation du passage incriminé fournit après tout la plus concluante justification. Voici comment l'auteur du *Commentarius historicus* sur le bienheureux Jérôme Garibi s'exprime (1) » *Cumulant* « B. Hieronymum *Moraglia et Mellonius multis laudibus, quibus* « *nil magis proprium inest, quam si depromptæ essent ex communi* « *Confessorum officio vel ex Octavario Romano ; quas idcirco mittere præstat. Singularia sed, meo judicio, incertissima produnt de* « *ejus paupertate ; videlicet eum adeo abhorruisisse a pecunia, ut* « *nec recipere vellet, nec retinere ; una tunica unoque capuccio contentum fuisse, nisi quod hieme interiorem vestem indueret ; indusio usum esse numquam, nec molli culcitra, cui satis fuerit* « *stramineus saccus aut nudæ tabulæ. Si audiamus Jofredum* (2), « narratur de eo quod numquam calceis usus sit,... quamvis jam « tum hoc Fratribus Conventualibus impune liceret ex indulto apostolico ; *sed refragatur Moraglia* (3) : Non nudis pedibus, *inquiens*, « ut aliqui opinantur, sed calceis adhibitis semper existere visus est. « *Quum Jofredus, prudentissimus Niciensis historicus, anno* 1658 « *opus suum dederit in lucem, et Moraglia, Minorita Niciensis,* « *suum scripserit circa annum* 1663, *nullam certam harum rerum* « *superfuisse memoriam vel ex hoc uno patet capite.* »

Je le dis sans crainte d'être démenti, si ce passage si convenablement écrit peut être blâmé, il faut renoncer pour toujours à faire de la critique historique, il faut rompre avec les règles et les exigences de la bonne et solide érudition.

Une troisième réforme qu'on réclame devrait consister à *supprimer les saints apocryphes.*

---

(1) *Act. SS., tom. IX octobris,* pp. 887 et suiv.

(2) *Nicæa illustrato, part. I, cap.* 21, *tit. XVIII.*

(3) *Atti o memorie degli nomini illustri in santità, nati o morti in Bologna,* p. 276.



Remarquons d'abord qu'il n'y a pas de saints apocryphes honorés dans toute l'Église. Les protestants eux-mêmes tant soit peu équitables et instruits sont d'accord avec nous sur ce point.

Cependant les catholiques, et Benoît XIV à leur tête, avouent que, dans des églises particulières, dans certaines localités, il peut s'introduire ou exister des abus relativement au culte de certains personnages, dont l'existence ou le culte rendu à leur mémoire peuvent être l'objet d'un doute. Or, découvrir et constater des abus de ce genre est peut-être ce qu'il y a de plus délicat dans l'œuvre des hagiographes belges. Les nouveaux Bollandistes ne se sont pas plus soustraits que les anciens à cette tâche délicate, qu'on ne saurait rempiir sans user d'une grande circonspection guidée par le flambeau de la critique. Pour se convaincre qu'ils ne sont pas restés en défaut sur ce point, on n'a qu'à consulter, dans le tome VIII d'octobre, les pages 393 et 903, et dans le tome IX du même mois, les pages 86, 100, 104, 277, 280, 301 et 303.

Mais on demande autre chose encore des nouveaux Bollandistes : on exige qu'ils ne publient pas de vies apocryphes.

Il y a, sur cette question, deux avis très-opposés. Les écrivains de la *Bibliothèque des chartes* louent les nouveaux Bollandistes de ce qu'ils n'ont pas rejeté les vies apocryphes, et le ministre anglican Reeves, dans sa vie de saint Colomb, exprime le regret de ce que les anciens Bollandistes aient abandonné leur méthode primitive touchant les saints irlandais. En effet, ils ont d'abord donné en entier les vies, qui sont pour la plupart mêlées de fables, et plus tard, ils n'en ont donné que les extraits ayant un intérêt vraiment historique. Feu M. de Reiffenberg pensait aussi qu'on avait eu tort de supprimer les vies apocryphes ; dans les *Bulletins de l'Académie* et dans l'*Annuaire de la Bibliothèque royale,* il a même publié quelques-unes de ces vies apocryphes que les anciens Bollandistes avaient rejetées. De savants protestants attachent une grande importance sinon historique au moins littéraire à ces vies (1). Il en est de même des Évangiles apocryphes et de plusieurs autres écrits de ce genre, dont on a

(1) M. de Sismondi remarque judicieusement que telle légende, apocryphe dans le fond, reste vraie par les accessoires, et que, si le récit principal est fabuleux, les détails secondaires ne le sont pas.



naguère publié des éditions très-soignées. M. Amédée Thierry n'a pas cru que son histoire d'Attila eût été complète, s'il n'y eût joint toutes les légendes apocryphes qui ont été composées sur ce personnage dans différents pays. Enfin, combien de légendes populaires et apocryphes en langues vulgaires, se rapportant à des saints, n'a-t-on pas publiées de nos jours?

» M. Guizot, dit M. Renan (1), a parfaitement établi que les légendes des saints furent la vraie littérature de la première moitié du moyen âge, et servirent d'aliment à la vie intellectuelle, morale, esthétique même de ce temps. On se prend d'émotion en songeant combien d'âmes simples cette lecture a consolées, que de vies pâles et monotones elles a colorées, quel immense ennui elle a soulagé. Durant cette longue nuit d'hiver que traversa l'humanité du vi[me] au x[me] siècle, le monde des saints était un idéal qu'on opposait à la triste réalité, une sorte d'*Astrée,* le rêve d'un monde de moralité et de douceur où les faibles et les humbles prenaient leur revanche contre le monde violent et fort, une révolte de l'imagination contre l'insupportable uniformité de la vie. »

Cette appréciation littéraire et morale faite par MM. Guizot et Renan, n'est pas complétement admise par ceux qui se placent trop exclusivement au point de vue de l'histoire. A leurs yeux, les légendes n'ont qu'une valeur très-relative, et ils condamnent en général ces sortes de publications. Ce que nous disions plus haut au sujet de vies métriques, qui se distinguent ordinairement par une prodigieuse richesse d'invention, indique que nous ne partageons pas cette dernière opinion.

Les nouveaux Bollandistes ont suivi, avec une grande sagacité, une voie moyenne entre les deux opinions dont nous venons de parler.

Parmi les vies apocryphes, il y en a qui n'offrent guère un intérêt historique ou archéologique, et dont la forme n'a aucun caractère spécial; mais il en est d'autres qui sont d'un genre tout différent. Ces dernières renferment des notions de géographie et d'histoire, des descriptions de coutumes et d'usages, une infinité de détails archéologiques qu'on ne rencontre guère que dans les ouvrages

---

(1) *Études d'histoire religieuse,* p. 308.

d'imagination. Il en est d'autres encore qui ont été acceptées, pendant des siècles, dans toute l'Europe, comme des histoires véritables, qui ont fourni le sujet de bon nombre de tableaux et de sculptures, qui, par conséquent, appartiennent à l'histoire de l'art, qui fournissent des détails précieux aux artistes, aux archéologues et même aux historiens. Les nouveaux Bollandistes omettent, comme l'attestent leurs trois volumes d'octobre, les vies apocryphes de la première espèce. Quant aux vies apocryphes de la deuxième et de la troisième catégorie, bien peu de personnes voudraient les voir supprimer.

On veut enfin que l'*on laisse de côté les miracles douteux.*

Il y a des gens pour lesquelles, lorsqu'il s'agit en hagiographie de choses contraires aux lois connues de la nature, tout est douteux, voire même faux, parce qu'elles refusent à la toute-puissance de la Providence le don miséricordieux des miracles.

En fait de miracles à enregistrer par l'hagiographe, il y a comme disent les auteurs d'un ouvrage couronné par l'Académie française (1), deux écueils à éviter, une crédulité trop facile et une critique trop rigoureuse. La première accepte tout sans contrôle et confond le certain avec l'incertain; ce fut peut-être le tort de plusieurs légendaires, et voilà pourquoi on ne doit les suivre qu'avec réserve. La seconde rejette sans façon tout ce qui lui paraît inconciliable avec les goûts d'une raison gâtée par une fausse philosophie et infectée par le scepticisme. Ce fut surtout le travers du dernier siècle. Le génie railleur de Voltaire avait pris à tâche d'ébranler, par le sarcasme, les bases de l'histoire et les fondements mêmes de la foi. On vit alors l'hagiographie s'incliner sous la verge de cette arrogante critique, retenir sa plume, décolorer les faits, trier les miracles et diminuer autant que possible le rôle et l'influence de l'héroïsme chrétien, comme si elle eût craint de faire à Dieu une part trop grande dans la conduite du monde, au détriment du hasard ou de la raison humaine. Entre ces deux extrêmes, c'est surtout le second que l'hagiographe doit éviter, et il serait déraisonnable d'omettre ou de

---

(1) *Vies des Saints de Franche-Comté, par les professeurs du collège de Saint-François-Xavier de Besançon.* Besançon, 1854, 4 vol. in-8°.

révoquer en doute un miracle qui est attesté par des témoignages authentiques, mais qui blesse les préjugés de l'ignorance et de l'incrédulité.

Ce n'est pas, d'ailleurs, que les nouveaux Bollandistes puissent être taxés d'avoir rapporté trop de miracles. Ils en ont rapporté certainement beaucoup moins que leurs devanciers, comme la preuve s'en trouve dans le tome VIII[e] d'octobre, où ils ont omis tous les miracles de saint Artémius. Est-ce un bien? est-ce un mal? Les avis seront là-dessus partagés.

Le célèbre Pertz donne, dans les vies des saints qu'il a publiées dans divers volumes de sa belle collection historique, autant de miracles que les nouveaux Bollandistes. Le cardinal Maï, ainsi que d'autres savants dont les noms font autorité, se montrent généralement beaucoup moins sévères que les hagiographes de Bruxelles.

Ce que peut-être on a en vue, lorsqu'on demande la suppression des *saints apocryphes* et des *miracles douteux,* c'est de réduire les derniers mois de la collection à un petit nombre de volumes. Les premiers mois, dit-on, sont contenus chacun en deux ou trois volumes; pourquoi donc ne pas donner la même proportion aux derniers mois?

Qu'on veuille bien remarquer que la collection des Bollandistes n'était pas au début ce qu'elle devint ensuite. Les recherches se sont étendues successivement, le nombre des matériaux s'est accru, les proportions de l'œuvre sont devenues plus vastes.

La liste des *Sancti prætermissi aut in alios dies relati* placée en tête de chaque jour, liste devenant nécessairement moins longue vers la fin de la collection, augmente dans les derniers mois le nombre des monographies de chaque jour. Là viennent se placer les vies des saints que, pour divers motifs, on n'a pas pu donner plus tôt à un des jours moins avancés du martyrologe.

On se plaint du nombre des volumes des derniers mois de l'année. A notre avis, c'est se plaindre du caractère de perfection que les Bollandistes ont imprimé successivement à leur œuvre; c'est se plaindre de l'exactitude avec laquelle on poursuit jusqu'au bout, sans fléchir sous le fardeau, les plus laborieuses investigations.

Nous arrivons maintenant à la grande question qui a été soulevée

dernièrement : *Les volumes publiés par les nouveaux Bollandistes valent-ils ceux de leurs devanciers?*

Pour résoudre cette question, il ne peut s'agir de comparer volume à volume, mais on doit comparer les vies élaborées par les nouveaux Bollandistes avec les vies similaires élaborées par leurs devanciers; encore n'est-il possible que de procéder par des exemples. Donnons-en donc quelques-uns, en rangeant pour deux jours seulement (le 16 et le 22 octobre) les vies similaires dans une espèce de tableau comparatif.

Pour le 16 octobre, jour renfermé dans le premier volume publié par les nouveaux Bollandistes, on peut comparer :

1. La vie de saint Éliphe, martyr dans la diocèse de Toul, et celle de sainte Bolonie, martyre en Champagne, à celle de sainte Liboire, considérée communément comme sœur de sainte Éliphe, *au* 8 *octobre.*

2. La vie de saint Martinien et de ses compagnons, martyrs sous Hunnéric, roi des Vandales, à celles des saints Félix, Cyprien, etc., martyrs de la même époque, *au* 12 *octobre* (voyez aussi l'*Auctarium* du tome VI d'octobre publié par les nouveaux Bollandistes, pp. 15 et suiv.).

3. La vie des saints Junien et Amand, ermites dans le Limousin, à celle de saint Junien de Poitou, *au* 13 *octobre.*

4. La vie de saint Baudri, fondateur et abbé de Montfaucon en Champagne, à celle de saint Philibert, fondateur et abbé de Noirmoutier, *au* 20 *août.*

5. La vie de saint Maimbeuf, évêque d'Angers, au VIIe siècle, à celle de saint Ouen, archevêque de Rouen, vers la même époque, *au* 24 *août.*

6. La vie de saint Mommolin, évêque de Tournai et de Noyon, ancien compagnon de saint Omer et de saint Bertin, à celle de saint Omer, *au* 9 *septembre,* ou bien à celle de saint Mommolin même par Ghesquière, dans les *Acta SS. Belgii selecta, t. IV, p.* 393.

7. La vie de saint Berchaire, abbé et fondateur de Moutier-en-Der, au VIIIe siècle, à celle de saint Bertin, son contemporain, *sous le* 5 *septembre.*

8. La vie de saint Ambroise, évêque de Cahors, au VIIIe siècle, à celle de saint Annemond, archevêque de Lyon, au VIIe siècle, *sous le* 28 *septembre.*



9. La vie de saint Lul, archevêque de Mayence, au VIIIe siècle, à celle de saint Ludger, évêque en Westphalie, vers la même époque, *sous le* 26 *mars*.

10. Les vies des saints ermites Vital, au pays de Rets en Bretagne, Gurdinel à Anchin, Germain en Auvergne, et Bernier au royaume de Naples, à celles de saint Nicolas, *sous le* 17 *août*, de saint Sebald, *sous le* 19 *août*, de saint Bertellin, *sous le* 9 *septembre*, et de saint Venance en Artois, *sous le* 10 *octobre*.

11. La vie de saint Anastase de Doide, moine du mont Saint-Michel, au XIe siècle, à celle de saint Maurice, abbé au XIIe siècle, dans la Petite-Bretagne, *sous le* 13 *octobre*.

12. La vie de saint Bertrand, évêque de Comminges, au XIe siècle, à celles de saint Austinde, archevêque d'Auch, au XIe siècle, *sous le* 25 *septembre*, et de saint Louis, évêque de Toulouse, au XIIIe siècle, *sous le* 19 *août*.

Nous ne voulons pas étendre ce tableau comparatif à chacun des jours du mois d'octobre qui ont été traités jusqu'ici par les nouveaux Bollandistes. Pour pouvoir établir en parfaite connaissance de cause une comparaison entre les anciens et les nouveaux hagiographes, nous pouvons nous borner à continuer le parallèle des monographies de la fin du volume publié en dernier lieu.

Sous le 22 octobre, on peut comparer :

1. La vie de sainte Salomée, nommée dans l'Évangile, à celle de saint Cléophas, connu aussi par l'Évangile, *sous le* 25 *septembre*, ou à celle de saint Jean-Marc, évêque en Phénicie, disciple des apôtres, *sous le* 27 *septembre*.

2. La vie de saint Marc, un des premiers évêques de Jérusalem, à celle de saint Hermas, évêque de Philippes, au Ier siècle, *sous le* 11 *mai*.

3. Celle de saint Abercius, évêque d'Hiéraple, au IIe siècle, à celle de saint Phocas, évêque de Sinope, au même siècle, *sous le* 14 *juillet*.

4. La vie de saint Valère, archidiacre et martyr de Langres, à celle de saint Didier, évêque de Langres, *sous le* 23 *mai*.

5. La vie de saint Philippe, évêque d'Héraclée et martyr, à celle de saint Théodote de Bithynie, *sous le* 2 *août*.

6. La vie de saint Mellon, archevêque de Rouen, à celle de saint Taurin, évêque d'Évreux, *sous le* 11 *août*.

7. La vie des saints Abibe et Apollon, moines égyptiens, à celle de saint Michel l'Aragave, moine éthiopien, *sous le 11 octobre.*

8. La vie de saint Véréconde, évêque de Vérone, au VIe siècle, à celle de saint Théodore, évêque de la même église, *sous le 19 septembre.*

9. La vie de saint Simplicius et de saint Constantin, abbés du Mont-Cassin, à celle de saint Nonnosus, prévôt du Mont-Socrate, *sous le 2 septembre.*

10. La vie de saint Noint, abbé de Mérida, à celle de saint Marien, son contemporain, *sous le 19 août.*

11. La vie de saint Lupentius, abbé et martyr de Châlons, au VIe siècle, à celle de saint Ermenfroid, abbé en Bourgogne, au siècle suivant, *sous le 25 septembre.*

12. La vie de saint Mérovée, évêque de Rennes, puis abbé en Italie, au VIIIe siècle, à celle de saint Bodon, évêque de Toul, *sous le 11 septembre.*

13. La vie de sainte Nunillon et sainte Alodie de Cordoue, martyrisées par les Sarrasins, à celle de saint Éloge, évêque de Cordoue et martyr, *sous le 11 mars.*

14. La vie de saint Donat, Irlandais d'origine et évêque de Fiésoli en Toscane, au IXe siècle, à celle de saint Cerbonius, évêque de Populonia dans le même pays, *sous le 10 octobre.*

15. La vie de saint Berthaire, abbé du Mont-Cassin, martyrisé par les Sarrasins, à celle de saint Thomas, abbé de Farfa, *sous le 10 septembre.*

16. La vie de saint Jean, abbé de Rylsk en Bulgarie, au Xe siècle, à celle de saint Jean le Tauroscythe, évêque de Gothie, *sous le 26 juin.*

17. La vie du bienheureux Jean le Bon, instituteur de l'ordre des ermites de Saint-Augustin, à celle de saint Dominique, instituteur des frères prêcheurs, *sous le 4 août.*

18. La vie de saint Agathon, moine du désert de Scété, à celle de saint Aloin, moine du même désert, *sous le 4 juin.*

19. La vie du bienheureux Jean Garibi, cordelier, de Nice, au XVIe siècle, à celle de saint Pierre de Gualdo, cordelier au XIVe siècle, *sous le 19 août.*

Voilà donc au moins une trentaine de points de comparaison

dûment établis. Que l'on fasse maintenant ce que j'ai fait consciencieusement et ce qui, d'après les indications précédentes, est devenu bien facile ; que l'on établisse, dis-je, une comparaison entre les travaux similaires des nouveaux et des anciens Bollandistes. Le résultat de cette comparaison sera nécessairement celui qui a déjà été constaté par les écrivains de la *Bibliothèque de l'École des chartes* de Paris, c'est-à-dire que les nouveaux travaux n'ont rien à craindre de cette comparaison. Pour ma part, je n'hésite pas même à ajouter que plusieurs de ces travaux l'emportent beaucoup sur les anciens.

Je tiens à fournir quelques preuves spéciales à l'appui de mon assertion.

Parmi les anciens Bollandistes, le seul qui se soit occupé d'archéologie c'est le père Papebrochius. Les autres, à la vérité, n'ont pas complétement négligé cette science, mais nulle part on ne voit qu'ils y aient consacré des soins particuliers. Il en est tout autrement des nouveaux Bollandistes. Par suite de la méthode qu'ils ont adoptée, ils ont introduit un changement notable dans un des *Index* qui accompagnent chaque volume. Jusqu'ici l'*Index moralis* ne contenait que l'indication des objets d'édification ; ils ont transformé cet *Index* en INDEX MORALIS ET REALIS et en ont fait un véritable répertoire d'archéologie. Que l'on compare cet *Index* du neuvième volume d'octobre à celui d'un ancien volume de la collection, et l'on pourra se convaincre du soin avec lequel une infinité de questions d'archéologie sont traitées dans le nouveau volume.

L'*Index chronologicus* de chacun des trois nouveaux volumes n'est pas moins remarquable. Le *Synopsis* et l'*Index Sanctorum* de ces volumes peuvent donner une indication des questions intéressantes qui y sont traitées comme les traitaient autrefois les plus distingués parmi les anciens Bollandistes.

Est-ce donc avec raison et en connaissance de cause qu'on a affirmé qu'il n'y a dans les nouveaux volumes ni critique, ni histoire, ni philosophie, ni archéologie? *S'il existe encore des Bollandistes*, disait-on dernièrement (1), *l'esprit de Bollandus malheureusement n'existe plus.*

(1) Chambre des Représentants, séance du 11 février 1860.

Dieu merci, cet esprit n'est pas mort ; il s'est réveillé parmi nous plein de force et de vigueur. Cet esprit se remarque, pour n'en citer qu'un seul exemple, dans la vie si indignement maltraitée du bienheureux Jean le Bon. Que de notions d'archéologie, quelle solide critique, quelle profonde érudition ne trouve-t-on pas dans cette vie ! Comme ce saint personnage avait été histrion pendant quarante ans, le Bollandiste y a donné une courte histoire de l'*histrionisme* au moyen âge. Cette histoire, quelque abrégée qu'elle soit, renferme certainement plus de données qu'aucun autre écrit sur cette matière. L'Italie, la France, l'Allemagne, la Belgique même viennent dire tour à tour ce qu'étaient alors les histrions et les jongleurs. Le même bienheureux, après sa conversion, a travaillé à ramener dans le sein de l'Église les cathares, les patarins et autres sectaires de ce genre. L'origine de ces hommes y est traitée à fond. Le même bienheureux encore a formé un ordre religieux des ermites de saint Augustin, ordre religieux qui n'est pas seulement célèbre, comme on le prétend, parce que Luther est sorti de son sein, mais qui s'est surtout illustré par d'immenses travaux littéraires et apostoliques. Le Bollandiste a donc recherché, avec le plus grand soin, tout ce qui concerne l'origine primitive de ces ermites, et il a donné toute l'histoire de leur réunion en congrégation ou ordre religieux. Tout cela sans doute paraîtra de peu d'importance aux yeux d'un érudit superficiel ; mais le véritable savant n'en juge pas ainsi. Pour lui, tout ce qui se rattache aux fondateurs d'ordres religieux est digne d'attention. Les règles que ces fondateurs ont établies ne doivent pas seules être remarquées ; le genre de vie qu'ils ont suivi a eu une portée plus grande encore, parce que ce genre de vie a servi bien plus de modèle à leurs frères que la règle écrite. Souvent même ces fondateurs n'ont laissé d'autre règle que l'exemple de leurs vertus. Voilà pourquoi les détails concernant leurs vêtements, leur nourriture, leurs pratiques de piété, détails sur lesquels on glisserait dans d'autres vies, méritent d'être pris en considération dans la vie de fondateurs d'ordres religieux. Jamais personne, pas même les protestants, n'en ont jugé autrement. On peut voir à ce sujet à la fin du *Monasticon anglicanum* de Dugdale, un recueil de quelques passages extraits de Calvin et d'autres protestants ; récemment encore le ministre anglican Reeves, dans sa vie de saint Colomb, a consacré à ces questions une trentaine de pages, petit texte in-4°.

Si nous insistons ici sur ce point, c'est pour répondre aux critiques injustes qui ont été faites au sujet d'une partie de la vie du bienheureux Jean le Bon, fondateur d'un ordre religieux qui comptait, vers la fin du dernier siècle, plus de vingt-cinq mille membres.

Nous ne pouvons nous borner à cette seule vie, pour faire comprendre que la Belgique possède encore de véritables Bollandistes, et que fort heureusement l'esprit de Bollandus existe toujours dans toute la plénitude de son ancienne vigueur.

Les différents collaborateurs des trois nouveaux volumes y ont fait leurs preuves ; ils ont montré qu'ils appartiennent vraiment à la race de Bollandus. Nous ne saurions faire connaître ici les travaux de chacun en particulier, ni entrer dans des détails sur les matières qu'ils ont traitées. Il nous suffira d'appeler l'attention sur des travaux hors ligne édités par le père Victor de Buck dans les derniers volumes d'octobre.

Les actes de saint Hilarion, abbé, instituteur de la vie monastique en Palestine, renferment une immense étude de géographie, d'histoire et d'archéologie au IVe siècle. Pour interpréter, dans le *Commentarius prævius*, l'admirable travail de saint Jérôme, le père de Buck a suivi les procédés qu'emploie l'exégèse moderne dans l'interprétation de l'Écriture ; les notes ajoutées à la vie sont un modèle de clarté et d'érudition (t. IX, pp. 16 et suiv.).

Son commentaire sur saint Unni, évêque de Hambourg, doit lui avoir coûté un travail énorme. Malgré le défaut de matériaux, il y éclaircit les origines des évêchés de Hambourg et de Brême et l'histoire des premiers évêques de ces deux siéges (t. IX, pp. 373 et suiv.).

Dans les actes des saints Geoffroi et Serlon, abbés et propagateurs de la filiation cistercienne de Savigny, il décrit l'origine d'une infinité de monastères et corrige un grand nombre d'erreurs du nouveau *Monasticon anglicanum,* ouvrage excellent à tant de titres, mais dans la rédaction duquel on semble avoir pris à tâche de consulter le moins possible les ouvrages publiés par des écrivains catholiques (t. VIII, pp. 1007 et suiv.).

Dans les actes de saint Mauronte, le *Placitum Dignense,* pièce qui montre tous les détails d'une procédure civile en 786, reçoit pour la première fois sa vraie et complète explication (t. IX, p. 370).

Les actes de sainte Ursule sont, à nos yeux, une des monographies

les plus parfaites et les plus admirables de toute la collection des Bollandistes, ancienne et moderne (t. IX pp. 73 à 318). Le père Victor de Buck doit avoir lu et travaillé énormément pour avoir réussi à éclaircir et à vider, comme il l'a fait, des débats séculaires et très-passionnés, où la piété des catholiques s'est trouvée aux prises avec l'incrédulité dédaigneuse et l'ironie mordante des protestants, — débats qui n'avaient jeté que fort peu de jour sur la question controversée, et qui, à vrai dire, n'avaient eu que des résultats négatifs. Toutes les parties de cette monographie sont traitées de main de maître. Voyez, par exemple, comment l'auteur décrit, dans le *Commentarius prævius*, p. 121, la marche des Huns à travers l'Allemagne, la France et la Belgique (1). Que l'on compare tout le récit de cette longue marche avec ce qu'en ont écrit M. Amédée Thierry et tous les auteurs qui ont traité le même sujet avant le père de Buck, et que l'on dise alors si l'esprit de Bollandus n'anime plus ses successeurs !

Cet admirable travail du père de Buck a fait l'objet de l'examen et des éloges des critiques les plus distingués de notre époque, en Allemagne, en Angleterre et en France. Citons-en quelques-uns. Ce sont : 1. le professeur Kreuser, dans les *Wiener Litteratur Blättern*, 1859; 2. M. Kessel archéologue de Cologne, qui s'occupe d'une histoire de l'Église de Sainte-Ursule, dans les *Bellettrische Beilage zu den Kölnischen Blättern*, num. 7, 15 mai 1860; 3. le ministre anglican R. Simpson, dans la revue anglaise *The Rambler*, nouv. série, t. X, p. 415; 4. le père Ch. Daniel, dans les *Études de théologie, de philosophie et d'histoire*, nouvelle série, 1859, p. 219. Ces écrivains, auxquels nous pourrions en ajouter plusieurs autres, professent une haute estime pour le travail du père de Buck qui, le premier, a eu le mérite de porter au milieu du chaos légendaire de sainte Ursule et des onze mille vierges, la main sévère et toutefois respectueuse de la critique, pour séparer le vrai du faux et pour restituer à la piété sincère les restes précieux d'une tradition vénérable.

---

(1) Page 124, nº 181, il y a une faute typographique. En faisant venir les Huns des provinces danubiennes, l'auteur dit que jusqu'à Ratisbonne, ils ont suivi *utramque Rheni ripam;* toute la dissertation qui précède prouve évidemment qu'il faut lire *utramque Danubii ripam.*

Parmi les autres travaux du père de Buck, que contient le neuvième volume d'octobre, on remarque encore les actes de saint Gébizon, moine du Mont-Cassin (p. 397), de saint Hilarion, évêque de Moglène (p. 405), de saint Berthold, honoré à Parme (p. 408), de saint Guillaume, évêque de Côme (p. 414), du bienheureux Gondisalve de Lagos (p. 421), de saint Jean de Rylsk (p. 683) et de saint Agathon, abbé (p. 896), — travaux qui se diversifient pour ainsi dire à l'infini, et qui tous sont marqués au coin de la même bonne et saine critique.

Un éminent archéologue romain, M. le chevalier de Rossi, dans une lettre du 10 mars dernier, s'exprimait de la manière suivante : « Certes, en fait de critique indépendante et sévère, les nouveaux Bollandistes peuvent être quelquefois soupçonnés d'aller trop loin, mais jamais d'être serviles ou de corrompre la vérité et la science par une complaisance accommodante aux légendes et aux pieuses opinions. Leurs travaux sur les saints des premiers siècles, et notamment sur saint Abercius (*par le père B. Bossue*), sur sainte Ursule, sur les origines du christianisme dans les provinces du Rhin, sur saint Édiste, sur sainte Tryphonia, sur saint Asterius, m'ont singulièrement satisfait. Non-seulement ils ne le cèdent en rien à ceux des anciens Bollandistes, mais, à ma manière de voir, ils les surpassent en quelques points. Mon jugement pourra paraître exagéré, mais il est sincère et bien réfléchi. Je n'oserais pas me constituer juge entre les anciens et les nouveaux Bollandistes pour préférer les uns aux autres ; cela serait de ma part trop téméraire. Pourtant, la nécessité de recourir souvent aux *Acta Sanctorum*, nécessité presque habituelle dans mes travaux, m'a donné l'occasion d'expérimenter bien des fois la valeur relative des différentes parties de cette compilation gigantesque. Les derniers volumes m'ont toujours grandement satisfait, surtout pour la critique. »

Feu mon vénérable ami le docteur Binterim ne parle pas avec moins d'éloges du septième volume d'octobre, auquel il a consacré un long article dans les *Katholische Blätter* de Cologne, 1846, p. 221. Un autre savant allemand, appartenant à un camp entièrement opposé à celui de Binterim, M. le docteur Rettberg, de Marbourg, a parlé à son tour du septième volume d'octobre dans les *Göttingsche gelehrte Anzeigen*, 1847, t. I, p. 241. L'article de ce savant allemand est très-

hostile au travail du père Vander Moere sur sainte Thérèse ; cependant l'auteur ne peut se défendre, malgré ses préjugés, de mentionner favorablement les travaux du père Van Hecke sur les saints allemands contenus dans ce volume.

Dans une étude sur les Bollandistes, considérés au point de vue de l'hagiographie slave, M. A. Chodzko a fait ressortir l'intérêt qu'offre à la science l'œuvre de nos Bollandistes, *une œuvre,* dit-il, *des plus sérieuses qui furent jamais tentées, trop vaste pour exclure une nationalité quelconque, trop universelle pour ne pas être à l'abri des prédilections étroites pour telle nation plutôt que pour telle autre.*

Qu'on nous permette de citer ici quelques extraits du beau travail de M. Chodzko, qui examine la question d'une manière aussi neuve qu'importante.

« Nous n'avons pas l'intention d'examiner, dit-il, toutes les productions des nouveaux Bollandistes.... Ce que nous voulons faire connaître, c'est un côté naturellement peu accessible à la critique française, et, généralement parlant, fort négligé par les hagiographes de l'Occident, bien qu'il mérite, à plus d'un titre, d'être mis en relief. Nous voulons parler de la part qui est accordée dans les *Acta Sanctorum* à l'hagiographie slave. C'est uniquement à ce point de vue que nous nous proposons de les considérer, en montrant l'intérêt immense que les Slaves ont a voir prospérer une œuvre qui leur a déjà rendu de vrais services, et qu'ils sont en droit de considérer, sous un rapport, comme leur héritage commun.

« En effet, chaque Église particulière n'y verse-t-elle pas le torrent de son passé religieux, à peu près comme les fleuves envoient leurs eaux à la mer? Aussi chacune d'elles peut y lire ses propres fastes, écrits avec une érudition, une critique qui semblent les dispenser en quelque sorte d'avoir d'autres hagiographes ; de manière que pour avoir les *Acta Sanctorum Poloniæ,* par exemple, nous n'aurions, nous autres, qu'à les extraire de cette mine hagiographique où ils se trouvent épars çà et là. C'est ce que les Belges avaient fait les premiers ; c'est ce que les Madjars de nos jours essaient de faire à leur tour pour les saints de leur pays (1), et il est à désirer que les Slaves

(1) Des savants hongrois sont occupés maintenant à extraire des *Acta Sanctorum* des Bollandistes les vies des saints hongrois.

catholiques imitent cet exemple. En tout cas, Polonais ou Russiens, Moraves ou Tchèques, Serbes ou Bulgares, tous ils ont de quoi puiser dans ce ménologe par excellence, auprès duquel les Menées de l'Église gréco-russe, qu'on vante tant dans le pays, ne sont qu'une ombre.

« Que les anciens Bollandistes n'aient pas tout fait, personne ne le nie ; que, malgré leurs patientes investigations, ils n'aient pas pu lui donner ce caractère d'universalité que demande la nature de l'œuvre conçue par Bollandus, c'est ce que tout le monde concédera avec nous. Il n'en est pas moins vrai, cependant, que les 52 volumes qu'ils ont légués à la postérité renferment des trésors inépuisables. Il suffit ici de nommer les travaux les plus marquants. Qui n'a pas eu, par exemple, la curiosité d'examiner les Éphémérides illustrées de l'Église gréco-moscovite de Papebrochius, que dernièrement encore une revue sérieuse désirait voir mises de nouveau entre les mains du public (1)? Qui ne connaît, de nom au moins, la fameuse dissertation de Stilting sur *la conversion et la religion des Russiens,* insérée au commencement du deuxième volume de septembre ? Faut-il parler des actes de saint Cyrille et de saint Méthode (sous le 9 mars), de ceux de saint Sabas, premier archevêque de la Serbie, qui n'ont rien perdu de leur mérite, même après la vie du même saint écrite par Dométien son disciple, et publiée, il n'y a pas longtemps, par nous (2), ou bien du beau travail sur les saints martyrs Boris et Gleb, princes russes (3), et de tant d'autres qu'il serait trop long d'énumérer? Tout cela nous touche de près cependant, et c'est à nous à profiter de ces trésors, à les exploiter, à nous les approprier, à les comparer avec ce que la science a révélé depuis ; car, il y aurait de l'illusion de croire qu'il nous est permis de ne pas tenir compte des données consignées dans les *Acta Sanctorum,* et de négliger, — en nous confiant dans les découvertes de la science moderne, très-précieuses sans doute, — les faits acquis à l'histoire et passés au creuset de la critique.

---

(1) *Revue de Posen,* dernière livraison de 1850, p. 150.

(2) *Légendes slaves du moyen âge. Vie de saint Siméon et de saint Sabas.* Paris, 1858.

(3) *Act. Sanct. sept. tom. II.*

« Mais en est-il de même des nouveaux Bollandistes, et ceux-ci marchent-ils sur les traces de leurs illustres devanciers ? A cette question, nous croyons pouvoir répondre affirmativement. Ici quelques détails sont nécessaires.

« Et d'abord, nous rencontrons dans la nouvelle collection, qui va du 15 au 22 octobre, des représentants de presque toutes les grandes nations slaves. Il y a là deux figures surtout que nous avons saluées avec une vénération plus profonde, et contemplées avec une complaisance qu'on comprend : ce sont sainte Hedwige, duchesse de Pologne (1243), et saint Jean de Kenty, prêtre (1473), l'une au 17 octobre, l'autre au 20. Si la première dont la vie a été tracée d'une main exercée par le père Van Hecke, nous a rappelé les vertus aimables de l'héroïque Élisabeth de Hongrie, duchesse de Thuringe, sa nièce, — celle dont la mémoire a été immortalisée dans des pages que tout le monde a lues (1), — le second, saint Jean de Kenty, ne peut être nommé sans relever des courages défaillants, ou sans adoucir les amertumes d'une épreuve trop prolongée. Saint Jean de Kenty, un des plus brillants ornements de l'Église de la Pologne et de l'université de Cracovie tout ensemble, n'est pas seulement un modèle de toutes les vertus chrétiennes, un type de la sainteté unie à la science, il est de plus un protecteur puissant du pays qui l'avait vu naître...

« Si le cœur d'un Polonais s'émeut en entendant les noms de sainte Hedwige et de saint Jean de Kenty, la piété des Tchèques sera, sans doute, agréablement surprise, en rencontrant dans les *Acta Sanctorum* celui des saints qu'elle avait perdu l'espoir d'y voir figurer. Nous parlons de saint Gaudence, évêque de Gnésen et frère utérin du célèbre saint Adalbert, archevêque de Prague. Les anciens éditeurs du cinquième volume d'octobre le mirent au nombre des saints douteux, déclarant qu'ils ne l'admettraient point dans le recueil avant d'avoir constaté qu'il jouit quelque part du culte public (2)... C'est au père Tinnebroek, dont les Bollandistes déplorent encore la perte récente, qu'appartient l'honneur d'avoir réhabilité saint Gau-

---

(1) L'*Histoire de sainte Élisabeth de Hongrie, duchesse de Thuringe*, par M. le comte de Montalembert.

(2) *Nos certe de illo, veluti de sancto, in opere nostro agere non possumus, nisi prius melius de ecclesiastico cultu constiterit.* Act. Sanct. oct. tom. V, p. 492.

dence, et d'avoir prouvé avec ce luxe d'érudition qui le distinguait, que le saint évêque ne doit pas être séparé de son glorieux frère dans la vénération des fidèles, comme il ne l'est pas dans la béatitude éternelle (1).

« Jusqu'ici nous avons parlé des Églises de la Pologne et de la Bohême, mais celles du rite slavon ne sont pas plus oubliées. A vrai dire, ce n'est pas sans quelque appréhension que nous ouvrîmes certaines pages de ces beaux volumes ; mais, à mesure que nous avancions, nos inquiétudes se dissipaient peu à peu, et nous fûmes tout confus d'y rencontrer des noms entièrement inconnus aux hagiographes occidentaux, tels que sainte Parascéve, vierge, sous le 14 octobre, saint Hilarion, évêque de Moglène en Macédoine, sous le 21 octobre, et saint Jean, abbé de Rylsk, sous le même jour. Il y a plus : en lisant les vies de ces saints patrons d'une nation si glorieuse autrefois, et si profondément déchue aujourd'hui, nous nous sommes dit une fois de plus que la race de Papebroch et de Stilting n'a pas dégénéré. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer les travaux récents avec les élucubrations analogues de ces deux anciens Bollandistes. Chez les uns et les autres, on découvre pour ainsi dire les mêmes traits de famille : critique sagace, érudition solide, liberté d'opinion. Au moins, quant à nous, après une lecture attentive, nous fûmes grandement édifiés de ne pas y avoir rencontré de ces lourdes méprises si communes chez les auteurs occidentaux, lorsqu'ils traitent des questions slaves. Loin de là, les slavistes eux-mêmes y apprendront bien des choses qu'on n'a pas, généralement parlant, l'habitude d'approfondir comme elles le méritent, à cause de leur importance au point de vue de l'histoire religieuse des peuples slaves.

« De nos jours on parle beaucoup des efforts que fait l'Église bulgare pour s'affranchir du patriarche de Constantinople, et pour se créer une existence indépendante, à l'exemple de l'Église grecque, russe ou serbe. Eh bien ! ce que les Bulgares d'aujourd'hui poursuivent comme un rêve, leurs ancêtres avaient eu le bonheur de le goûter en réalité, à cet âge d'or de leur vie politique et religieuse, éclose sous les influences du patriarcat occidental, et flétrie du moment où l'Église bulgare s'est détachée de la racine vitale, le catholicisme.

(1) *Auctarium ad tom. V oct. p.* 36 *et seqq.*

On ne saurait assez insister sur ce point capitale de l'histoire primitive des Slaves en général et des Bulgares en particulier. Sous ce rapport, les vies de sainte Parascéve, de saint Hilarion et de saint Jean de Rylsk ont une valeur réelle.

» Ainsi, pour citer quelques exemples, à propos de la vie de sainte Parascéve, le père Tinnebroek met en lumière plusieurs questions relatives à l'Église bulgare du xie et du xiie siècle, et il montre que c'est à Innocent III que les Bulgares doivent l'érection de leur patriarcat, et que par conséquent ils reconnaissaient alors l'autorité du souverain pontife.

» J'en dirai autant du père de Buck, à qui on doit les savants commentaires sur saint Hilarion de Moglène et sur saint Jean de Rylsk. Entre autres, les géographes lui sauront gré d'avoir fixé, selon nous définitivement, la position jusqu'alors incertaine de la *Grande Préslava.* Jusqu'à présent les savants plaçaient l'ancienne capitale du royaume bulgare tantôt sur le Danube, tantôt sur les bords de la mer Noire, qui au milieu des plaines, qui aux pieds des monts Balcan. Ces derniers lui assignaient le côté septentrional de la chaîne. Le père de Buck, au contraire, prouve, les pièces en main, que le véritable emplacement de la *Grande Préslava* (qu'il ne faut pas confondre avec la *petite*) se trouvait sur le versant opposé des Balcans, où est aujourd'hui Janpoli ou Jamboli, l'ancienne *Joannopolis,* dont le nom actuel n'est évidemment qu'une forme corrompue. Or, l'histoire nous apprend qu'en effet l'empereur Jean Tzimischi changea le nom de Préslava, qu'il venait de conquérir, en 971, en celui de Joannopolis (ville de Jean).

» Le père de Buck ne fut pas moins heureux dans ses recherches chronologiques, si ardues de leur nature, surtout quand on entre dans le domaine de la chronologie slavonne. Il fallait déterminer l'époque et l'année à laquelle avait eu lieu la translation du corps de saint Hilarion de Moglène à Ternovo, c'est-à-dire des environs du mont Athos dans le cœur de la Bulgarie. Suivant les calculs du Bollandiste, la translation aurait eu lieu l'année 1205, celle qui suivit la prise de Constantinople par les Francs, et non pas en 1164 comme le portent certains calendriers gréco-russes.

» Nous avons nommé les écrits principaux relatifs à l'hagiographie slave; nous pourrions facilement citer une foule d'autres données plus ou moins importantes, éparses çà et là dans le corps de travaux

en apparence étrangers à la question qui nous occupe en ce moment; mais ce que nous venons de dire suffit pour le but que nous nous étions proposé. »

Il nous était impossible de résister au plaisir de citer ce long extrait du travail de M. Chodzko. Qui mieux que le savant professeur du collége de France pouvait nous faire comprendre les services rendus par les Bollandistes à l'hagiographie slave, dont l'intérêt historique est incontestable? Qui mieux que lui était en état de mettre en évidence un côté entièrement neuf pour nous dans les travaux des hagiographes de Bruxelles?

Nous avions à prouver que les nouveaux travaux peuvent, sans désavantage, être mis en comparaison avec ceux qui ont été exécutés jusqu'à la fin du dernier siècle. Les preuves que nous avons fournies, les autorités que nous avons citées, l'attestent à l'évidence.

Mais, est-ce à dire que la science des Bollandistes soit, dans tous les plis et replis de cette immense collection, à l'abri de tout reproche? Ni M. Chodzko, ni aucun des critiques que nous avons cités, ne voudraient le prétendre. Des lacunes, des inexactitudes, des imperfections, en un mot, sont inévitables dans une œuvre qui a des proportions si colossales. Les Bollandistes eux-mêmes sont les premiers à le reconnaître; plus d'une fois, dans le cours de leurs investigations séculaires, les derniers venus ont rectifié, corrigé, complété les travaux de leurs devanciers. Toutefois, ces imperfections, qui ne regardent ordinairement que des questions secondaires, n'affectent en rien la solidité du monument littéraire le plus grandiose que la Belgique, pour ne pas dire l'Europe, ait produit.

Quelques-uncs de ces imperfections, bien rares et peu graves en vérité, ont été signalées dans les nouveaux volumes d'octobre, par celui que M. Renan nomme un *historien vif et passionné* des Bollandistes, un historien *toujours attachant et instructif*. Dom Pitra, dans ses *Études sur la collection des actes des saints*, a bien émis quelques observations critiques qui, si je ne me trompe, vont particulièrement à l'adresse du père de Buck; mais ces observations, au fond peu fondées, sont faites d'une manière si gracieuse, qu'on pourrait en conclure que l'auteur n'a pas voulu abdiquer entièrement le rôle de critique après avoir rempli constamment un tout autre rôle. D'ailleurs, l'ouvrage de dom Pitra, écrit un peu trop à la hâte,

comme un autre que nous avons de lui sur la *Hollande catholique*, n'est pas complétement à l'abri de toute critique (1). Nous en faisons la remarque en passant, tout en rendant hommage à d'autres travaux beaucoup plus sérieux du docte bénédictin.

On a dit que la collection des Bollandistes n'est pas *une œuvre belge;* que cette œuvre, qui a été jusqu'ici l'objet de l'admiration du monde savant, est tout au plus un monument consacré *à la gloire des jésuites;* que la gloire littéraire du pays n'y est aucunement intéressée ; qu'il *n'appartient pas à l'État d'accorder des subsides pour des œuvres de piété.*

Le sentiment national a protesté énergiquement contre cet inqualifiable arrêt rendu par des juges prévenus et incompétents.

Feu M. de Reiffenberg était l'interprète de ce sentiment lorsqu'il disait (2) : « Quelle que soit l'opinion que l'on professe, quelle que « soit l'Église que l'on ait choisie, la philosophie dont on suive les « principes, croyants ou sceptiques, zélés ou indifférents, catholiques « ou disciples de Luther et de Calvin, pourvu qu'ils aiment les « lettres et qu'ils ne renient pas le passé, tous vénéreront les *Acta* « *Sanctorum* comme un des monuments les plus étonnants de la « science, comme les archives d'une grande époque de l'histoire de « l'humanité. Leibnitz en jugeait de cette manière, et un autre grand « homme dont la puissance rehaussait encore le gigantesque génie « (*Napoléon Ier*), avait désiré que le recueil des Bollandistes, laissé « incomplet, fût achevé sous son règne. »

Il est vrai que, dans la collection des Bollandistes, il ne s'agit pas seulement de l'histoire de la Belgique, mais aussi de l'histoire universelle, de l'histoire de presque tous les peuples. C'est un travail par lequel tous les autres pays sont rendus scientifiquement tributaires de la Belgique ; c'est un œuvre belge par son origine et par sa continuation. La Belgique régénérée peut-elle répudier l'honorable héritage de ses ancêtres ? ne doit-elle pas le recueillir avec respect et le faire fructifier pour la gloire du pays ? Un peuple qui a foi dans son

(1) *Voy.* quelques observations critiques sur cet ouvrage, dans la *Revue catholique* de Louvain, 3e série, tom. III, pp. 153 et 221.

(2) *Chronique rimée de Philippe Mouskes,* tom. I, p. xxix.

venir aime et honore tout ce qu'il y a de grand et de noble dans son passé; il aime, comme une des conditions de son existence, tout ce qui le relève aux yeux de l'étranger.

Il n'y a pas, en Europe, une seule grande bibliothèque qui n'ait *sa* collection de *nos* Bollandistes; il n'y a pas un seul savant étranger qui, dans le cours de ses études historiques, n'ait été forcé de consulter ce recueil. Lorsqu'on vient me dire que ce recueil n'est ni *une œuvre belge*, ni *un monument de notre gloire littéraire*, je ne puis m'empêcher de penser que, pour être conséquent, on pourrait à certains égards en dire autant des toiles admirables de Rubens, qui rayonnent dans les galeries du Louvre et de Munich. Si, à l'étranger, le Belge est fier d'y voir honorer le génie de ses artistes, pourquoi ne serait-il pas fier aussi des hommages qu'on y rend aux travaux de ses écrivains? Et parmi ses travaux, quel est celui qui est le plus apprécié et le plus universellement connu à l'étranger? Chacun répond : la collection des Bollandistes.

On a demandé la suppression du crédit de 6,000 francs alloué jusqu'ici par le gouvernement belge pour la continuation des *Acta Sanctorum*. Qu'est-ce donc que cette somme si peu importante en comparaison des subsides accordés chez nous et dans d'autres pays pour favoriser la publication de certains travaux?

Voyons ce que faisait, il y a peu d'années, la France républicaine en faveur d'un ouvrage qui n'est pas une *œuvre française,* puisqu'il se rapporte aux *Catacombes de Rome*. On proposa et l'on accueillit un projet de loi tendant à ouvrir au ministre de l'intérieur, sur l'exercice 1851, un crédit extraordinaire de 209,385 francs, pour être appliqué à la publication de la *Rome souterraine* par M. Perret. Le rapporteur de la commission chargée de l'examen de ce projet, M. Vitet, représentant de la Seine-Inférieure, termine ainsi son rapport : « Nous avons cherché tous les moyens d'atténuer autant que possible « la charge que nous vous conseillons d'accepter. Aller plus loin ce « serait compromettre ce que vous voulez, nous l'espérons, comme « nous, la prompte et bonne exécution d'une œuvre remarquable. « La France se trouvât-elle dans des conditions financières encore « moins favorables que celles où nous sommes, jamais elle n'abandonnera cette noble initiative de l'intelligence et de la pensée, qui

« lui a toujours appartenu. Le sacrifice dont il s'agit, réduit comme « nous vous le proposons, ne peut devenir l'objet d'une objection « sérieuse, et il suffit pour fonder un monument qui honorera notre « pays, et pour ouvrir à l'art et à la science des perspectives aussi « neuves qu'étendues (1). »

Chez nous, pour faire biffer du budget un faible crédit de 6,000 fr., on déclare qu'*on ne veut pas souscrire à ce que les fonds de l'État soit consacrés à subsidier une œuvre que l'Autriche, il y a soixante ans, a refusé de patronner.*

Sait-on pourquoi et comment?

M. de Reiffenberg et mon honorable et savant ami M. Gachard ont fait connaître les mesures prises sous le gouvernement de Marie-Thérèse, après la suppression des jésuites, pour la continuation des Bollandistes. « Des dégoûts de toute espèce. dit M. de Reiffenberg (2), furent donnés à ces pères (sous le règne de Joseph II). Tantôt on les accusait de ne pas aller assez vite, tantôt on disait que leur ouvrage manquait d'utilité. En outre, les profonds politiques parlaient très-haut des intérêts du Trésor. Les bureaux calculèrent par sous et deniers que l'extinction d'un établissement qui honorait la Belgique aux yeux du monde, vaudrait à l'État une économie de deux à trois mille florins par an. C'était à peu près la centième partie de ce qu'on prodiguait, sans se faire prier, à des valets et à des histrions; mais épargner deux mille florins sur la science, quelle bonne fortune pour des commis! La fausse philosophie qui régnait alors trouva ce calcul admirable; la société des Bollandistes fut supprimée. »

Un scribe ignare avait déclaré, au nom de la commission ecclésiastique et des études, le 11 octobre 1788, que *l'ouvrage des Bollandistes n'a d'autre mérite que celui d'un répertoire historique, surchargé de détails énormes qui auront toujours peu d'attraits pour les véritables savants;* qu'*il est étonnant que, lors de l'abolition de l'ordre jésuitique, on soit parvenu à intéresser le Gouvernement dans un pareil fatras;* qu'*il est plus que temps d'y mettre fin.*

Cet acte de vandalisme fut, en effet, consommé le 16 octobre 1788.

---

(1) Le rapport de M. Vitet a été reproduit dans l'*Ami de la religion,* t. CLIII, pp. 42 et 63.

(2) *Chronique rimée de Philippe Mouskes,* tom. I, p. LXII.

Le conseil du Gouvernement notifia alors à la Chambre des comptes qu'il avait résolu de faire cesser les travaux des Bollandistes, à partir du 1er novembre suivant, le jour de la Toussaint, époque que l'on semblait avoir choisie pour renforcer par une grossière ironie une stupide action.

« Ainsi fut consommée, dit M. Gachard (1), sous le règne d'un monarque qui prétendait à la gloire de régénérer ses peuples, en les éclairant, une œuvre de parcimonie mesquine, disons mieux, de véritable vandalisme : car l'établissement qu'il supprimait n'était pas à charge de son trésor, il l'avait trouvé doté de fonds plus que suffisants pour son entretien. *Quelque jugement que l'on porte sur Joseph II, sa conduite dans l'affaire des Bollandistes sera une tache éternelle à sa mémoire.* »

Plus d'une fois, il a été question de la fondation ou dotation des anciens Bollandistes, qui rapportait environ 17,000 francs par an. On a cru que c'était l'accumulation des profits opérés sur la vente des volumes : cette assertion est complétement inexacte.

Au début de l'œuvre, les Bollandistes n'avaient aucun fonds particulier à leur disposition ; ils étaient considérés comme simples membres de la maison professe d'Anvers, et vivaient en cette qualité d'aumônes, comme les autres jésuites de cette maison. Ils devaient pourvoir par des aumônes à l'achat des livres, de manuscrits et de tout ce que leur entreprise exigeait. L'abbaye de Liessies se montra d'abord fort généreuse à leur égard, et le père Sirmond leur procura quelques fonds. Plus tard, on sépara les Bollandistes de la maison professe, où ils ne furent plus considérés que comme pensionnaires. Ce fut alors que Papebrochius et sa sœur, enfants d'un riche négociant de Hambourg, établi à Anvers, consacrèrent leur fortune à former une dotation pour l'œuvre des Bollandistes. Ensuite, le cardinal de Furstenberg, évêque de Paderborn, leur donna une somme assez considérable ; Henri Van Susteren, évêque de Bruges, Jean-Baptiste de Smet, évêque de Gand, et quelques autres prélats leur procurèrent également des ressources pécuniaires. En outre, depuis l'an-

---

(1) *Mémoire sur les Bollandistes et leurs travaux, spécialement depuis la suppression de l'ordre des Jésuites, en* 1773, *jusqu'à leur réunion aux religieux de Tongerloo, en* 1789, p. 45.

née 1700, ils recevaient du Gouvernement une somme annuelle de deux mille florins; on leur avait aussi accordé le privilége exclusif d'imprimer les livres classiques usités dans les colléges des jésuites en Belgique.

Voilà comment s'était successivement constituée la dotation des anciens Bollandistes.

Il est à remarquer que, lorsqu'ils eurent reçu l'héritage de Papebrochius, les ressources étaient loin d'être suffisantes pour faire marcher régulièrement la publication des volumes. On en trouve la preuve dans la notice biographique de Sollerius, qui se donna des peines infinies pour procurer à la société de nos hagiographes une position exempte de gêne et de préoccupations financières.

Du reste, presque toutes les grandes publications du xviie et du xviiie siècle ne purent s'exécuter qu'à l'aide de grands sacrifices et de grandes ressources. Les Bénédictins de Saint-Maur, malgré les richesses séculaires de leurs abbayes, reçurent de l'assemblée générale du clergé de France un important subside pour publier la *Gallia Christiana* (1). Les papes et les rois de France leur conférèrent de riches bénéfices, dans le but de faciliter les belles éditions des saints Pères, publiées par la congrégation de Saint-Maur. C'est là un fait certainement surprenant, mais quelque étonnant qu'il soit, il est impossible de révoquer en doute que la généralité des anciennes grandes publications ait été faite au moyen de ressources financières qui aujourd'hui paraîtraient énormes.

Vers la fin du dernier siècle, la vente des *Acta Sanctorum* produisait, dit-on, annuellement 2,400 florins de Brabant. Mais a-t-on calculé ce que coûtait l'impression des volumes, et quel était le capital engagé dans le fond de magasin? Les pièces que renferme un recueil manuscrit qui a appartenu à l'évêque d'Anvers, Mgr de Nelis (2), démontrent que le fond de magasin consistait en 8,807 volumes des Actes et en 22,982 volumes de livres classiques. Il est évident que c'était là une opération financière fort peu favorable, et qu'elle n'a

(1) On sait que l'Institut de France accorde aujourd'hui un de ses grands prix au continuateur de cet ouvrage.

(2) *Voy.* une analyse de ce recueil dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire,* tom. I, p. 18.



pu former qu'une faible part dans l'avoir des anciens Bollandistes en 1773, lequel, dans son ensemble, s'élevait alors à la somme de 173,410 florins, ou environ 235,000 francs, somme que le Gouvernement autrichien confisqua à son profit.

La publication des *Acta Sanctorum* était donc anciennement loin de former par elle-même une entreprise avantageuse de librairie; car ce n'est qu'à l'aide de legs pieux et de généreuses donations qu'on parvint à la faire marcher.

Mais, aujourd'hui que les frais de typographie sont bien moindres qu'autrefois, et que les relations littéraires s'établissent avec une merveilleuse facilité, la continuation de l'œuvre ne peut-elle pas être considérée comme *une magnifique entreprise de librairie?*

Nous avons examiné, au musée des nouveaux Bollandistes, une longue série de comptes; nous avons obtenu de leur part tous les renseignements désirables, et nous pouvons assurer que l'inexorable logique des chiffres démontre qu'en tenant compte des sommes engagées dans l'opération, et surtout en prenant en considération la somme presque fabuleuse qu'a coûté le septième volume d'octobre, cette prétendue *magnifique entreprise de librairie* se liquiderait aujourd'hui avec un déficit énorme.

Ce septième volume d'octobre, y compris les frais des dessins, gravures et tirés à part de la vie de sainte Thérèse, a coûté la somme ronde de 60,000 francs. Cette dépense étonnera sans nul doute, mais l'étonnement cessera si l'on considère, 1° que ce volume est d'une étendue presque double de plusieurs volumes des *Acta Sanctorum;* 2° que le papier employé est du papier à la main, fabriqué exprès; 3° que l'impression s'est faite par demi-feuille; 4° que le volume a été tiré à 800 exemplaires; 5° qu'il a dû être payé 14,000 réaux au dessinateur employé en Espagne; 6° que quelques planches ont été gravées par nos meilleurs artistes; 7° que la vie de sainte Thérèse, tirée à part, a coûté environ 10,000 francs. En imprimant ce volume, les Bollandistes en étaient encore, en ce qui concerne l'exécution matérielle de l'œuvre, à leur premier apprentissage. Mais cette apprentissage, ils l'ont fait à leurs propres dépens, et, ni l'État, ni le public, n'ont eu à en souffrir d'aucune manière.

Sans doute ce serait folie que de se jeter encore dans les dépenses

qui ont été faites pour ce septième volume d'octobre; mais en réduisant les frais autant que possible, tout ce qu'on peut espérer à l'avenir, c'est d'établir l'équilibre entre l'intérêt du coût des volumes et entre l'amortissement de ce coût d'une part et la vente de l'autre.

En présence d'un pareil résultat, qui pourrait donner aux nouveaux Bollandistes le conseil de continuer l'œuvre de leurs devanciers, dans l'hypothèse où l'on verrait se vérifier la sinistre prédication *que c'est pour la dernière fois que le subside de six mille francs leur est alloué?*

Si, par suite de la suppression de ce subside, les Bollandistes étaient condamnés à renoncer à leurs travaux, ils pourraient se rendre le témoignage de n'avoir reculé devant aucun sacrifice. Leur association se compose de quatre membres constamment occupés d'études et de recherches hagiographiques; ils ont créé une bibliothèque et un musée comme leurs devanciers; ils doivent se tenir au courant de toutes les publications de tous les pays; ils ont à leur charge des frais de voyage, de correspondance et de copies; ils doivent pourvoir à leur existence : et l'on voudrait leur faire retirer ce faible subside de six mille francs !

Lorsque les Bollandistes ont été retablis, le nombre de jésuites prêtres était peu considérable. On a dû dégarnir l'enseignement théologique pour former le premier personnel nécessaire à la continuation des Actes. Mais à peine l'un ou l'autre de ceux qui furent appelés d'abord, purent-ils supporter le poids du travail. Il y a donc eu, surtout dans les commencements, bien des remaniements dans le personnel. On y a introduit ensuite de jeunes travailleurs qui avaient fait des études excellentes, et qui jouissaient d'une bonne santé. Il en est un, le regrettable père Antoine Tinnebroek, qui est mort à la tâche avant d'accomplir sa trente-neuvième année (1); d'autres y ont perdu leur santé et leurs forces. Et ces hommes, si noblement dévoués à la science, ne mériteraient pas une obole d'encouragement !

---

(1) Les nouveaux Bollandistes, à l'exemple de leurs devanciers, ont consacré une notice biographique à leur confrère. Cette pièce, imprimée au commencement du neuvième volume d'octobre, devrait bien être lue par ceux qui, jusqu'ici, n'ont trouvé que du *latin de cuisine* dans les Bollandistes.



J'ai de la peine à croire que, sous les yeux de l'Europe savante, maintenant que les Bollandistes sont rétablis, l'on puisse vouloir penser sérieusement à leur retirer le subside indispensable pour l'achèvement d'un monument national.

On cite parfois l'Angleterre comme se trouvant au premier rang de la civilisation moderne. Veut-on savoir comment les attaques récemment dirigées contre les Bollandistes ont été accueillies sur le sol britannique; tient-on à connaître tout le prix qu'on y attache à la continuation des *Acta Sanctorum?* on n'a qu'a lire la déclaration suivante, qui porte les signatures de trois hommes jouissant d'une juste célébrité.

« *British Museum*, 23 *mai* 1860.

« Les soussignés, ayant été informés qu'on pense à faire suspendre la publication des *Acta Sanctorum,* demandent à pouvoir exprimer leur regret si un ouvrage si important ne devait pas être achevé. Par rapport à l'histoire du moyen âge, le secours de cet ouvrage est inestimable. Il fournit des matériaux souvent introuvables partout ailleurs, et il répand des lumières non-seulement sur les institutions et affaires ecclésiastiques et monastiques, mais aussi sur des faits politiques, sur la chronologie, la biographie, la nomenclature locale, les généalogies, les mœurs et les usages. La philosophie ainsi que l'archéologie trouvent dans ces volumes des richesses sans nombre. La grande érudition que les éditeurs y déploient contribue à donner à cet ouvrage la plus grande valeur.

« Pour toutes ces raisons, il est à espérer que les matériaux recueillis depuis que la publication de l'ouvrage a été reprise, ne seront pas mis de côté, mais que la collection sera continuée et achevée complétement, d'après le plan publié en 1838, par les hommes savants qui l'ont entreprise d'une manière si distinguée.

« F. Madden, *conservateur des manuscrits.*
« Ed. A. Bond, *conservateur adjoint des manuscrits.*
« S. Winter Jones, *conservateur des imprimés.* »

A ces noms honorables nous pouvons ajouter celui de M. Panizzi, qui est à la tête du *British Museum.* Dans une lettre particulière, cet homme éminent exprime une opinion entièrement conforme à celle qui précède.

Voilà ce que pensent des étrangers au sujet d'une entreprise qu'on semble dédaigner chez nous, et qu'on déclare indigne d'être appuyée par l'État.

Le refus du subside accordé jusqu'ici entraînerait inévitablement la chute d'une œuvre qui fait honneur au pays et que nos voisins nous envient.

J'ai la certitude que notre Gouvernement est trop éclairé et trop libéral pour qu'il veuille jamais sanctionner une mesure qui, à mon avis, serait une honte pour la Belgique.

Supprimer les Bollandistes, leur refuser les moyens de continuer à remplir une haute et grande mission littéraire, décourager des hommes qui travaillent généreusement pour la gloire du pays, leur dénier une faible part des subsides que l'État accorde, souvent avec une imprévoyante libéralité, à des publications incomparablement moins utiles et moins dignes d'appui, ne serait-ce pas commettre une action dont nous aurions à rougir aux yeux de l'étranger?

Non, non, les Représentants de la nation ne sanctionneront jamais ce qui serait, je ne crains pas de le dire, un étroit calcul, un scandale littéraire, un déni de justice. Les paroles prononcées par l'honorable Ministre de l'Intérieur, à la fin de la séance du 11 février dernier, me donnent l'assurance que la continuation des *Acta Sanctorum* ne sera point sacrifiée à je ne sais quelles idées qu'on voudrait faire prévaloir au préjudice de la science historique. *Je suis d'avis,* disait M. Rogier, *de laisser au budget le crédit entier de* 6,000 *francs qui y figure depuis bientôt* 23 *ans. Nos arrière-neveux en feront ce qu'ils voudront ; mais quant à nous, nous croyons qu'il faut persévérer dans la voie suivie jusqu'ici.*

Qu'on me permette, pour conclure mon rapport, d'ajouter que nos arrière-neveux n'auront qu'à acquitter une dette de reconnaissance pour la patriotique initiative prise en 1836, par l'honorable M. de Theux, comme aussi pour la loyale et généreuse déclaration faite en 1860, par l'honorable M. Rogier. »

« *Post-Scriptum.* Le rapport qui précède était présenté, depuis quelques jours, à la Commission royale d'histoire, lorsqu'une haute autorité est venue sanctionner mon opinion.

Comme membre de la Société historique de l'Allemagne, j'ai eu

peut-être l'avantage de rendre quelques faibles services aux savants éditeurs des *Monumenta Germaniæ historica*, et, à ce titre, j'ai l'honneur de me trouver en relation avec le célèbre directeur de la Bibliothèque royale de Berlin, M. Pertz. Dans une lettre, en date du 6 juillet 1860, il m'écrit qu'il *lui paraît impossible que l'on puisse hésiter sur le jugement à porter concernant la continuation d'un ouvrage aussi intimement lié à la gloire de la Belgique que les* Acta Sanctorum de nos Bollandistes. Il ajoute que, *dans un ouvrage si immense et nécessairement très-varié par la diversité des matériaux à recueillir, il est de toute impossibilité que les différentes parties puissent procurer le même intérêt à chaque lecteur; mais cela,* dit-il, *n'empêche point qu'elles ne soient toutes essentiellement nécessaires pour compléter le grand ensemble d'une œuvre qui continuera d'être l'objet de l'admiration des générations futures, comme elle l'a été des deux siècles qui se sont écoulés depuis le commencement de cet ouvrage aussi magnifique que méritoire.*

M. Pertz termine sa lettre en formant le vœu que le Gouvernement belge continue à favoriser *énergiquement* les travaux des Bollandistes.

Je suis heureux de pouvoir consigner, à la suite de mon rapport, cette opinion si décisive d'une sommité européenne de la science historique. »

MÉLANGES.

— *Rectification à propos du catalogue de Jonghe.* — M. Durand de Lançon nous honore de la communication suivante, datée de *Heugnes* (département de l'Indre), 21 novembre 1860.

MONSIEUR,

M. Peignot, dont les opuscules sont si recherchés, m'a gratifié de ceux qu'il a publiés dans les douze ou quinze dernières années de sa vie. Je me flattais de connaître *toutes* ses productions. Aussi, n'ai-je pas été peu surpris quand j'ai vu annoncer dans le catalogue de M. de Jonghe, t. I, nº 3451, et attribuer à ce savant polygraphe une brochure portant le titre assez piquant que voici :. *Le lavage du papier timbré ou les malheurs de la Régie.* Dijon, *Lagier, in-8º, 24 pages.*

Cette attribution est-elle de M. de Jonghe ou du rédacteur du catalogue? Elle est, sans doute, fondée sur quelque circonstance qui ne leur laissait pas de doute. Je me suis adressé pour éclaircissement à M. Émile Peignot, qui rend un culte à la mémoire de son aïeul (1). Voici ce qu'il me mande :

« La brochure dont vous m'entretenez, m'est tout à fait inconnue.
« Je suis sûr que personne dans ma famille n'en a entendu parler.
« Il serait bien surprenant que cette pièce eût été imprimée en 1839,
« sans que mon père, ni moi en eussions connaissance. »

A moins d'une preuve décisive, la brochure en question ne peut être donnée à M. Peignot.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous offrir l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

DURAND DE LANÇON.
Ancien membre fondateur de la Société des bibliophiles.

P. S. Le libraire Techener a acquis de la famille de M. Peignot,

---

(1) Il a publié, il y a trois ans, sa correspondance avec un ami intime.

il y a cinq ans environ, ses manuscrits, fruits de cinquante années de lecture et de recherches. Il avait annoncé qu'il en publierait une partie dans le *Bulletin du bibliophile*. Je ne sais trop si c'était bien là l'usage à en faire. Je serais tenté de croire que plus d'un geai y prendra des plumes pour s'en parer. Plus d'une réputation d'érudit et de travailleur n'a pas d'autre origine.

— M. Fick, de Genève, vient d'ajouter à la collection de ses impressions, si élégamment exécutées à la façon antique (*voy.* le *Bulletin*, t. XV, p. 427), un nouvel opuscule de 42 pages, dont nous avons été assez heureux d'obtenir un des 75 exemplaires qui en ont été tirés.

C'est un mémoire biographique de M. Éd. Fick, sur *Jean Kessler, chroniqueur saint-gallois*, lu à la société d'histoire et d'archéologie de Genève, dans la séance du 25 octobre dernier. Jean Kessler, autrement dit *Chesselius* ou *Ahenarius*, né en 1502, était élève de Luther et de Mélanchthon, à Wittenberg, puis propagateur des doctrines évangéliques à Saint-Gall, tout en exerçant simultanément la profession de sellier.

Il est l'auteur d'une chronique inédite, intitulée *Sabbatha*, conservée dans la bibliothèque de Saint-Gall, et embrassant la période qui s'étend de l'année 1517 à 1540. C'est une source précieuse pour l'histoire du mouvement religieux en Suisse pendant le XVIe siècle. Le savant sellier, qui ne fut pas étranger non plus aux mathématiques et à la poésie, et qui écrivit même un traité sur les horloges solaires, occupa pendant quelque temps les fonctions de pasteur à Rheinthal, en 1535, pour rentrer de nouveau dans son atelier. Ce ne fut que sur les pressantes sollicitations des autorités de Saint-Gall, que Kessler accepta, en 1537, les fonctions de professeur de grec et de latin, avec le traitement d'un florin par semaine. Dès 1542, il joignit à cette position celle de pasteur. Kessler fut aussi le premier gardien de la bibliothèque léguée à la ville par Vadian.

A la mort de ce dernier, il le remplaça dans l'administration suprême des affaires ecclésiastiques. Lui-même mourut le 17 mars 1574. — Les détails qui précèdent sont nouveaux, à en juger du moins d'après ce qu'on lit sur Kessler dans les dictionnaires biographiques. C'est à ce titre que nous les avons reproduits.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Histoire de la Bibliothèque Mazarine, depuis sa fondation jusqu'à nos jours, par ALPHONSE FRANKLIN. Paris, Aubry, 1860, in-8°.

Ce volume se recommande à l'attention des bibliophiles; il donne des détails fort curieux sur une des plus intéressantes collections de livres qui soient mises à la disposition du public à Paris; il est exécuté avec une élégance remarquable; il n'a été tiré qu'à 300 exemplaires, les livres de ce genre ne convenant qu'à des amateurs nécessairement difficiles et peu nombreux.

Attaché à la bibliothèque dont il écrit l'histoire, M. Franklin a pu travailler d'après des pièces authentiques, et connaître parfaitement les faits dont il retrace le tableau. Nous ne le suivrons pas dans l'histoire de la bibliothèque Mazarine. Chacun sait qu'elle fut formée par le célèbre cardinal et que le savant Naudé parcourut une partie de l'Europe afin de se procurer des ouvrages rares et précieux en tout genre. A l'époque des troubles de la Fronde, Mazarin fut proscrit, et une partie des richesses littéraires et scientifiques qu'il avait réunies fut dispersée par suite d'une vente publique qu'ordonna le Parlement. Revenu au pouvoir, le cardinal se remit courageusement à réparer les brèches qu'avait subies sa collection, mais la mort vint bientôt le frapper. Conservée avec soin, accrue autant que le permettaient ses ressources fort bornées, la bibliothèque Mazarine possédait 30,000 volumes environ en 1789. La révolution mit à la disposition de l'autorité de Paris une masse énorme de livres provenant des maisons ecclésiastiques supprimées et des confiscations opérées aux dépens des émigrés. Huit grands dépôts établis à Paris contenaient, dit-on, en ce genre un million et demi de volumes; le ci-devant abbé Leblond (1), autorisé à y puiser, y prit 50,000 volumes qui enrichirent notablement le dépôt confié à ses soins.

(1) Cet abbé, soit dit en passant, ne paraît pas avoir toujours donné à ses

Aujourd'hui la bibliothèque dispose d'un budget de 3,000 francs pour achats et reliure; ce dernier article absorbant la moitié de la somme en question, l'augmentation annuelle ne s'élève guère au delà de 250 volumes. Il faut y joindre environ 150 volumes provenant de souscriptions faites par les ministres.

La conséquence de cet état de choses, c'est que, riche en ouvrages du XVIe siècle et de la première moitié du XVIIe, la Mazarine représente fort peu le mouvement intellectuel qui a eu lieu depuis deux cents ans. En 1782, l'auteur du *Tableau de Paris*, Mercier, écrivait : « La moitié des ouvrages de cette bibliothèque sont des livres de « polémique religieuse, il n'y a que quelques années qu'on y a fait « entrer Racine et Corneille, mais les amateurs de Jansenius, Quesnel et Molina trouvent là tout ce qui a été écrit sur ces trois « écrivains. »

M. Franklin, de son côté, s'exprime en ces termes :

« Les ouvrages contemporains manquent presque absolument, « comme d'ailleurs dans toutes les bibliothèques publiques. Maintenues pour leurs achats dans les limites d'un budget fort restreint, « elles s'occupent, avant tout, de réunir les grandes collections. « Thiers, Guizot, Lamartine, V. Hugo, Balzac et Alfred de Musset sont « à peu près les seuls écrivains contemporains dont la bibliothèque « possède les œuvres..... Relativement à la médecine, aucune collection, soit publique, soit particulière, ne saurait lutter avec celle « qu'a réunie le savant Naudé; elle ne s'étend, il est vrai que jusqu'au XVIIe siècle. Parmi les publications récentes, nous ne pouvons « guère citer que le grand *Dictionnaire médical* en 60 volumes, « *l'Encyclopédie anatomique* de Jourdan; la traduction d'Hippocrate « par M. Littré, et les savants travaux de M. le docteur Darenberg, « sur les médecins grecs et latins. »

Nous allons maintenant essayer de faire connaître ce que la Mazarine renferme de plus précieux pour les bibliophiles.

études une direction ecclésiastique. De concert avec un autre abbé nommé La Chau, il écrivit une *Dissertation sur les attributs de Vénus*, et il donna, en 2 vol. in-fol., une description des *Pierres gravées du duc d'Orléans*, accompagnée de planches gravées par Saint-Aubin et représentant les scènes de la débauche antique.

Parmi les éditions imprimées avant 1500 et qui sont au nombre de 1,300 environ, on distingue d'une façon spéciale la bible dite Mazarine, ou bible aux 42 lignes, curieux et magnifique sepécimen de la typographie mayençaise; on attribue ces deux volumes à Gutenberg, et on croit qu'ils sont les premiers où la typographie ait reproduit l'Écriture sainte. La nouvelle édition du *Manuel du libraire* les décrit en détail, et en cite une vente faite à Londres en 1858 au prix de 596 l. st. (14,900 francs environ.)

Mentionnons ensuite :

Biblia latina, Moguntiæ, J. Faust et P. Schœffer, 1462, exempl. sur vélin de la première bible ayant une date certaine. On connaît une quarantaine d'exemplaires de ce genre.

Cicero, *de Officiis, Moguntiæ*, Faust et Schœffer, 1466, in-4°, exemplaire sur papier; ils sont plus rares que ceux sur vélin, et la seule vente en ce genre que mentionne le *Manuel* remonte à la dispersion de la bibliothèque Crevenna en 1784.

A. Ficheti Rhetoricorum libri III, in Parisiorum Sorbona. S. d., in-4° (1470); c'est un des premiers volumes imprimés à Paris, et le prix va toujours en augmentant. En 1853, un exempl. s'est payé 530 francs, vente A. Chenest.

Biblia volgare historiata. Venetia, 1471, première et très-rare édition de la traduction italienne de la Bible, faite par Nicole di Malermi.

Ciceronis opera philosophica (*Parisiis*, 1471) in-fol., volume précieux dont le *Manuel* ne signale aucune adjudication plus récente que 1825 : nous ne l'avons rencontré sur aucun des très-nombreux catalogues mis au jour depuis trente-cinq ans et qui ont passé sous nos yeux.

La Comedia di Dante Alleghieri, (Foligno) 1472, in-fol., édition très-précieuse et regardée comme la première. On l'a adjugée à 1,325 francs, vente Libri en 1847 (*voir* la note au n° 577 du catalogue) et à 1,305 francs en décembre 1855.

Tesoro di Brunetto Latini, Treviso, 1474, in-fol., première et très-rare édition de cette curieuse encyclopédie écrite vers la fin du XIIIe siècle. Il avait été question d'en comprendre la traduction fran-

çaise parmi les *Documents* mis au jour sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique en France. Nous croyons que M. Desnoyers s'occupe de ce travail. La rédaction italienne offre, dans les diverses éditions, un texte parfois inintelligible à force d'être défectueux. On peut consulter au sujet de Brunetto Latini, une notice de M. Fauriel dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XX, pp. 276-304.

Chroniques de France, dites de Saint-Denys, *Paris*, 1476.

Le premier livre français imprimé à Paris avec une date. Le *Manuel* ne cite la vente que d'un seul exemplaire qui a successivement été payé 300 francs, 500 francs et 54 l. st., chez le duc de la Vallière, chez le comte de Mac-Carthy et chez Hanrott à Londres. En 1853, à la vente Chenest, un autre exemplaire a été poussé jusqu'à 3,605 francs.

Le *Nouveau Testament* vu et corrigé par Julien Macho, Lyon, B. Buyer, 1477, in-fol. Un bibliophile lyonnais des plus fervents, M. Coste, qui n'épargnait ni soins, ni argent pour réunir les anciennes productions de la typographie lyonnaise, n'a jamais pu réussir à faire entrer ce volume dans sa bibliothèque.

La *Cité de Dieu* de Saint-Augustin, traduite par Raoul de Presles, Abbeville, 1486, 2 vol. in-fol., édition belle et rare.

Le roman de Lancelot du Lac, Rouen et Paris, 1488, 2 vol. in-fol.

Le *Manuel du libraire* décrit longuement cette édition, mais il ne mentionne qu'une seule vente faite à Paris, 120 francs, le baron d'Heiss, en 1786. Depuis, un exemplaire a obtenu 1,241 francs, à la vente du prince d'Essling.

Le Trésor de noblesse, par Octavien de Saint-Gelais. Paris, A. Verard (sans date, mais 1490), in-4°. Une seule adjudication est indiquée au Manuel; 11 francs, la Vallière. Un bel exempl. vaudrait sans doute aujourd'hui ce chiffre-là multiplié par 30.

Le livre de Mathéole contre le mariage. Paris, Verard, 1492, in-fol. Un exempl. de cette précieuse édition d'un livre singulier s'est payé 461 francs, à la vente du prince d'Essling, il y a une vingtaine d'années; aujourd'hui il vaudrait davantage.

Art et science de rhétorique pour faire rigmes et ballades, par Henri de Croy. Paris, Verard, 1493, in-fol. Opuscule de 14 feuill.

seulement, mais curieux et rare. A la vente Essling, il a été adjugé au prix de 75 francs un exempl. relié en veau.

Les très-exécrables louanges de la benoiste Vierge Marie, composées par maistre Martial d'Auvergne, Paris, 1492, in-8°, exempl. sur vélin. Nous transcrivons le titre tel que le donne M. Franklin, mais l'épithète qu'il renferme nous paraît étrange, d'autres éditions portent : *Dévotes louenges,* ce qui semble plus rationnel. Quoi qu'il en soit, nous ne connaissons aucune vente où se soit présenté ce volume.

Les vigilles de la mort du feu roy Charles septième, par Martial de Paris, dit Dauvergne. 1493, in-fol. (in-4° selon le *Manuel*). Un exempl. a été payé 560 francs, à la vente de A. Bertin.

Les Prophéties de Merlin. Paris, Verard, 1498, 7 vol. in-fol. Un exemplaire indiqué au *Manuel* comme ayant été payé 800 francs, en 1809, et 800 francs, à la vente Duriez, s'est adjugé à 1,800 francs chez le prince d'Essling.

Les classiques anciens sont représentés par une intéressante réunion d'éditions originales ; on y distingue celles de Pline, de César, de Plaute, et deux des volumes imprimés à Florence, en lettres capitales ; l'Anthologie de 1494 et l'Euripide de 1496.

Les ouvrages imprimés sur vélin sont énumérés en détail ; la plupart appartiennent à la liturgie ecclésiastique ; nous nous en tiendrons à en signaler trois qui offrent plus d'intérêt :

L'*Arbre des batailles* par H. Bonnor, imprimé à Paris, par Verard en 1493 (le *Manuel,* dans sa dernière édition signale un exemplaire également sur vélin, à la Bibliothèque impériale, mais il ne parle pas de celui-ci).

Thucydide, traduit par Claude de Seyssel. Paris, Badius, 1527, in-fol., volume de peu de valeur, à moins qu'il ne soit sur vélin.

Le *Trésor de noblesse,* par Octavien de Saint-Gelais. Paris, Verard, s. d., in-4°. Nous ne connaissons aucune vente d'exemplaire sur papier de ce volume, et cette rareté montre combien est précieux un exemplaire sur vélin.

L'espace nous manque pour suivre M. Franklin dans l'énonciation d'ailleurs rapide qu'il fait des ouvrages rares et importants en divers genres que possède la Mazarine. La théologie et la médecine sont

peut-être les parties les plus riches en livres *anciens*. Dans la classe de la littérature, on remarque la *Galeomyomachia*, livre imprimé vers 1495 avec les caractères grecs qu'employait Alde l'ancien ; c'est peut-être le seul exemplaire qu'il y ait en France de ce très-précieux volume. Signalons aussi le très-rare recueil de vers licencieux de Maximus Pontificus (*sic;* lisez Pacificus), imprimé en 1523 ; cette édition de l'*Hecatelegium* n'est guère plus facile à trouver que celle de 1494. Si nous mentionnons l'illisible *Pucelle* de Chapelain, c'est qu'il s'agit de l'exemplaire somptueusement relié qui fut offert au cardinal Mazarin. Les romans de chevalerie sont nombreux ; nous regrettons qu'une liste assez étendue n'en ait pas été donnée. Parmi les ouvrages relatifs aux femmes, nous trouvons le singulier traité de Gabriel de Minut : *De la beauté, discours divers avec la Pauleographie,* Tolose, 1587, in-12 ; à la vente Renouard, on a payé jusqu'à 260 francs un exemplaire de cet ouvrage unique en son genre (1).

On sait quel prix excessif s'est attaché depuis quelque temps aux volumes ayant appartenu à des personnages célèbres du XVIe siècle. On a payé en 1859, à la vente Libri à Londres, jusqu'à 2,000 francs des volumes aux armes de Diane de Poitiers, volumes dont on n'aurait pas donné 20 francs s'ils avaient été dans une condition ordinaire. La bibliothèque Mazarine renferme, entre autres livres ayant appartenu à cette favorite, Pausanias, Alde, 1516, et Plaute, Venise, 1572.

Il serait fort désirable qu'un catalogue complet des richesses de la Mazarine fût imprimé ; n'est-il pas étrange que, tandis qu'un grand nombre de villes de province en France ont fait imprimer leurs inventaires, sous ce rapport rien n'ait été accompli pour les bibliothèques de Paris qui peuvent cependant être fréquentées par un bien plus grand nombre de lecteurs ? Qu'on recule devant l'immensité de la tâche qu'entraîne l'impression du catalogue complet du dépôt de la rue Richelieu, nous le comprenons, mais les autres collections,

---

(1) Minut décrit avec la plus audacieuse naïveté *tous* les charmes de la Belle Paule. Il nomme franchement les choses par leur nom. Un chapitre est consacré au nombril ; un autre à la *porte de sortie des enfants ;* trois pages roulent sur les partis au-dessous de la chute des reins. Il est longuement question du sein plus beau que celui de la courtisanne Flora au dire de *celles* qui l'ont vu.

s'accroissent fort peu, n'offrent pas de difficultés, et, pour la Mazarine, l'œuvre serait d'autant plus aisée que les catalogues sont très-complets et tenus avec la plus grande régularité.

Une ample description du local où se conserve la bibliothèque en question se trouve dans le volume de M. A. Franklin ; une table des matières fort détaillée facilite singulièrement les recherches, et nous ne doutons pas de la satisfaction avec laquelle tout véritable ami des livres placera sur ses rayons cette *Histoire* qui nous offre au bas de sa couverture cette annonce grosse de promesses : *En préparation : Histoire des principales bibliothèques de France.* G. B.

Bibliothèque américaine. Catalogue raisonné d'une collection de livres précieux sur l'Amérique, parus depuis sa découverte jusqu'à l'an 1700, *en vente chez F. A. Brockhaus, à Leipzig,* 1861, in-8°, 153 pages.

Ce n'est là qu'un catalogue de librairie, mais un de ceux que le bibliographe éclairé considère comme devant faire partie de son outillage indispensable. Il présente le relevé d'une collection de livres qui ne se rencontre certainement que bien rarement, soit en réalité, soit sur le papier. Les titres y sont indiqués avec la scrupuleuse exactitude que l'on est en droit d'attendre de M. Paul Trömel, rédacteur de ce catalogue. Ce dernier ne s'étend que sur un nombre de 435 numéros, et concerne particulièrement la littérature des pamphlets ou brochures qui ont paru dans les divers coins de l'ancien monde, sur des matières ayant trait à l'Amérique ; terrain bibliographique tout spécial, encore peu exploré par les hommes du métier. La plupart des ouvrages proviennent de M. Fr. Müller d'Amsterdam. Les petits traités, excessivement rares sur la Nouvelle-Néerlande (aujourd'hui New-York), relatifs aux premiers temps de la colonisation hollandaise, s'y trouvent représentés presque au complet et en différentes éditions ; la collection renferme également une foule d'écrits relatifs à la domination des Hollandais au Brésil, de 1624 à 1661, et inconnus aux historiens qui se sont occupés de cette époque.

La rédaction du catalogue ne se distingue pas seulement par la

reproduction scrupuleuse des titres et par les indications descriptives des volumes, mais par la richesse et l'intérêt des notices historico-littéraires dont chaque article est suivi, et qui dénotent autant l'expérience que la science bibliographiques du rédacteur. Les ouvrages de Asher, Humboldt, Ludwig, Rich et Ternaux, qu'il a consultés, sont chaque fois consciencieusement indiqués.

Les articles sont rangés par ordre chronologique. Une table, qui précède le volume, sert à retrouver les ouvrages par noms d'auteur. Les prix de vente sont renseignés à la fin dans une table particulière. Le plus haut que nous avons remarqué, s'élève à 100 écus, et se rapporte au seul exemplaire connu d'une plaquette hollandaise de 8 feuillets, imprimée à Amsterdam, en 1662, et renfermant un avis tendant à intéresser le public dans la colonie fondée par P. C. Plookhoy sur la rivière du Sud de la Nouvelle-Néerlande, premier essai d'une communauté basée sur des principes socialistes.

Nous ne doutons pas que la collection des Américana, offerte en vente par la maison Brockhaus, sera rapidement enlevée par les amateurs et les bibliothèques publiques du Nouveau-Monde; mais nous sommes tout aussi certain, que le travail bibliographique de M. Trömel sera précieusement conservé par les bibliophiles.

Parmi les ouvrages imprimés en Belgique, nous y avons surtout remarqué les suivants :

Chronica per F. Amandum Zierixeensem (à la fin trois lettres « ex « nova maris Oceani Hispaniæ ad nos transmissæ »). Antverpiæ apud Simonem Cocum, 1534, 8 feuill. n. ch. et 128 f. ch., in-8°. — Aucun bibliographe, dit M. Trömel, n'en fait mention. Le frère Amand mourut professeur de théologie à Louvain, en 1534. — Prix : 15 thlrs.

Petri Apiani Cosmographia per Gemmam Phrysium. Antverpiæ per Ægidium Coppenium, cura et impensis Arnoldi Berckman, anno 1539; 61 feuill. in-4°. — Prix : 3 thlrs. — Autre édition du même; Anvers, opera Æg. Diesthemii, 1545; prix : 2 1/2 thlrs.

La Chronica del Peru, por Petra de Cieça de Leon. En Anvers, en casa de Martin Nucio, 1554; 8 feuill. n. ch. et 204 feuill. ch. in-12. — Prix : 8 1/2 thlrs.

(*Gomara*). *La Historia general de las Indias.* Anvers, Martin

Nucio, 1554, 300 feuill. in-12. — Id., segunda parte, Anvers, Martin Nucio, 1554, 340 feuill. in-12. Ensemble 15 thlrs.

Gomara. Historia de Mexico. Anvers, Jean Beller, 1554 (imprimé « por Juan Lacio »), 349 feuill. avec carte. — Prix : 10 thlrs.

Apianus, Cosmographie. (traduction flamande de cet ouvrage avec les augmentations de Gemma Frisius), 1561, 76 feuill. in-4°. Se vend à Anvers, « in den witten falck, by Jan Verwithagen. » — Prix : 2 thlrs.

Zarate, Histoire du Pérou, première édition d'une traduction flamande de cet ouvrage, inconnue aux bibliographes. Anvers, Wilhelm Silvius, 1564 ; 4, 206 et 10 feuill. in-4°. La traduction est de Rumoldus de Bacquere, tabellio regius Mechliniæ. — Prix : 15 thlrs. — Deuxième édition, Anvers, Jean Verwithagen, 1573. — Prix : 13 1/2 thlrs.

Levini Apollonii Gandobrugani de Peruviæ inventione. Anvers, Jean Beller, 1567, 236 et 8 feuill. in-8°. — Prix : 4 1/2 thlrs.

Fray Martin Ignacio, Historia de las cosas mas notables... del gran reyno de la China. Anvers, Pedro Bellero, 12 et 380 feuill. n. ch. in-8°. — Prix : 5 thlrs.

Maffei, Historiarum indicarum libri XVI. Antverpiæ, Mart. Nucius, 1605, 36 et 478 pages in-8° (incomplet). — Prix : 5 thlrs.

Relatio triplex de rebus indicis. Antverpiæ, ap. Jac. Meursium, 1654 (*voy.* De Backer, II, 646). — Prix : 5 thlrs.

Aug. Sch.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME XVIe (VIIe DE LA IIe SÉRIE).

I. HISTOIRE DES LIVRES.

II. AUTOGRAPHES.

III. BIOGRAPHIE.

IV. MÉLANGES.

V. REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Voy. dans la table alphabétique les articles suivants :

de la Société historique et littéraire de Tournai. — Franklin (Alfred). — Grässe (Th.). — *Guide.* — Guillaume (le colonel). — Holtrop (J. W.). — Jeanneret (A. J.). — Lempertz (H.). — *Literarischer Verein.* — *Messager des sciences historiques.* — Namur (Dr A.). — *Paris ridicule au* XVIIe *siècle.* — Petzholdt (Dr J.). — *Revue d'archéologie et d'histoire.* — *Société liégeoise de littérature wallonne.* — Van der Haeghen (Ferd.).

VI. CATALOGUES. — VENTES DE LIVRES.

Veinant, Aug., 197, 260. — Paelinck, Jos., 381. — De Clinchamp, 590.

VII. APPENDICE (AVEC UNE PAGINATION SPÉCIALE).

A. DE BACKER ET CH. RUELENS. Annales de l'imprimerie plantinienne. * Pp. 225 à 236 (années 1581 à 1582).

* [illegible]

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS PROPRES ET DES PRINCIPALES MATIÈRES.



FIN DES TABLES DU TOME XVI[e] (VII[e] DE LA II[e] SÉRIE).

tum S. R. E. presbyterum cardinalem, archiducem Austriæ. Antverpiæ, ex officina Christophori Plantini, archityp. regii. M. D. LXXXI.

Titre (1 f.). — Ad S. P. Albertum M. Ruizius. Madridii, id. apr. 1579 (pp. 5-6). — In laudem Justini, etc. (pp. 7-64). — Ad Maximilianum II, imperat. carmen per M. Ruizium (pp. 65-70). — Ruizii Scholia (pp. 71-93). — Au verso du dernier feuillet : Antverpiæ, excud. Chr. Plantinus, archit. reg. Anno M. D. LXXXI mense maio.

1 vol. in-8°. (Bibl. roy.)

Édition princeps, publiée d'après un manuscrit appartenant au commentateur, qui, dans ce travail, a fait preuve d'une sagacité philologique peu commune à cette époque.

---

11. Fabulæ aliquot Aesopi, breves, faciles et jucundæ, in scholarum usum nunc primum selectæ. Græce. Antverpiæ, ex off. Chr. Plantini. 1581.

1 vol. in-8°.

---

12. Epigrammatum historicus liber; continens Encomia heroum, imperatorum et ducum, superioribus et nostro seculo virtute bellica maxime illustrium, quos in arce sua Bredenberga depingi, et versibus partim a seipso compositis, partim hinc inde collectis ornari curavit Henricus Ranzovius. Item de claris et fortibus aliquot viris antiquæ et nobilis familiæ Ranzovicæ, qui quadringentis hucusque annis pace et bello floruerunt : auctore Henningo Cunradino Gambrivio. Insertis elogiis et epitaphiis, quæ in quorundam Ranzoviorum monumentis leguntur, cum appendice rerum aliquot memorabilium. Antverpiæ, ex officina Chr. Plantini, architypogr. regii. M. D. LXXXI.

Titre. — Au verso le portrait gravé de Henri de Rantzow, âgé de 49 ans, en 1574 (1 f.). — D. H. Ranzovio epist. dedic. (pp. 3-10). — Epigrammata (pp. 11-165), — Au verso du dernier feuillet : Antverpiæ, excudebat Chr. Plantinus, archityp. reg. Anno M. D. LXXXI.

1 vol. in-4°. (Bibl. roy.)

---

13. Anicii Manlii Torquati Severini Boetii, de Consolatione philosophiæ libri quinque. Antverpiæ, ex off. Chr. Plantini. 1581.

1 vol. in-12. (Paquot.)

Voy. années 1562, 1590.



14. Fulvii Ursini in omnia Ciceronis opera notæ. Antverpiæ, ex off. Chr. Plantini. 1581.

1 vol. in-8o.

15. Jani Dousæ Præcidanea pro Q. Valerio Catullo. Antverpiæ, ex off. Chr. Plantini. 1581.

1 vol. in-16 de 152 pages. (Paquot.)

16. Nicolai Sanderi de visibili monarchia Ecclesiæ libri octo; in quibus instituitur disputatio de certa et perpetua ecclesiæ Dei tum successione, tum gubernatione monarchica, ab ipso mundi initio usque ad finem; deinde civitatis diaboli persæpe interrupta progressio proponitur, sectæque omnes et hæreses confutantur; denique de Anti-Christo ipso et membris ejus, deque vera Dei, et adulterina diaboli ecclesia tractatur. Antverpiæ, ex off. Chr. Plantini. 1581.

1 vol. in-fol. (Biogr. univ.)
Le Catalogue de la bibl. du Roy donne la date 1580. La première édition est de Louvain, Reynerus Velpius, 1571, in-fol. Autres éditions, Wurzbourg, 1592, Anvers, 1678.

17. Omnia Andreæ Alciati V. C. emblemata : cum commentariis, quibus emblematum omnium aperta origine, mens auctoris explicatur, et obscura omnia dubiaque illustrantur : per Claudium Minoem Divionensem. Editio tertia aliis multo locupletior. Antverpiæ, ex off. Chr. Plantini, architypographi regii. M. D. LXXXI.

Titre encadré (1 f.). — Aug. Thuano, Jo. Gueslæo et Barn. Brissonio. Épître datée d'Étampes, idib. april. 1580. — Nic. Gulonii, St. Pasquier, Germ. Andeberti carmina dedic. — Cl. Minos Lectori, etc. (10 ff. n. ch.). — 1 f. blanc. — Syntagma de symbolis (pp. 1-15). — Alciati præfatio. — Emblemata (pp. 16-718). — Græcorum explicatio. — Index (pp. 719-736). — Ad Alciati emblemata laudatio, habita Lutetiæ in regia Burgundionum schola, 9 cal. maias 1576 (pp. 737-760). — Index rerum et verborum (pp. 761-782). — Sur le dernier feuillet : Antverpiæ, excudebat Chr. Plantinus, architypographus regius, sub finem anni M. D. LXXX.

1 vol. in-8o. (Bibl. roy.)
Troisième édition de ces emblèmes souvent réimprimés. Vignettes sur bois des éditions précédentes. Les commentaires de Cl. Mignaut sont pleins d'érudition, mais d'une prolixité fatigante.

Voy. années 1566, 1574.

18. Hugonis Donnelli Commentarius ad Titulum Institutionum de Actionibus. Antverpiæ, ex off. Chr. Plantini. 1581.

1 vol. in-8°.

---

19. De miraculis occultis naturæ, libri IIII. Item de Vita cum animi et corporis incolumitate recte instituenda liber unus. Illi quidem jam postremum emendati, et aliquot capitibus aucti : hic vero nunquam antehac editus; auctore Lævino Lemnio medico Zirizæo. Antverpiæ, ex off. Chr. Plantini, architypographi regii. M. D. LXXXI.

Titre. — Privil., 30 nov. 1573 (1 f.). — Chr. Plantinus Abr. Ortelio, kal. jan. 1574. — Pasch. Oenii Carmen. — Ill. Suecorum regi Erico, L. Lemnius, pr. cal. jan. 1564. — Ad lectorem (7 ff.). — De occultis nat. mirac. (pp. 1-582). — Index Capitum. — Approb. (12 ff.). — Sur un dernier feuillet : Excud. Chr. Plantinus, archityp. reg. Antverpiæ, calend. martii, anno M. D. LXXXI.

1 vol. in-8°. (Bibl. roy.)

Voy. sur cette édition et sur celles qui l'ont précédée nos remarques au n° 19 de l'année 1567.

---

20. Itinera Constantinopolitanum et Amasianum, ab Augerio Gislenio Busbequio, ad Solimannum Turcarum Imperatorem Cæsareæ Majestatis oratore, confecta; ejusdemque Busbequii de acie contra Turcam instruenda consilium. Antverpiæ, ex off. Chr. Plantini. 1581.

1 vol in-8°. (Foppens.)

Voy. année 1582.

Cette première édition est fort rare.

---

21. And. Papii Gandensis de Consonantiis seu pro diatesseron libri duo. Antverpiæ, ex off. Chr. Plantini, architypographi regii. M. D. LXXXI.

Titre (1 f.). — Ad Ill. Princ. D. Ernestum, Electum Leodiensem, etc. (pp. 3-6). — De Consonnantiis liber, etc. (pp. 7–208). — Pater peccavi. Tribus vocibus (deux pièces de chant, 11 ff. n. ch.). — Errata (1 f. n. ch.).

1 vol. in-8°. (Bibl. roy.)

Seconde édition. La première est d'Anvers, 1568. *Voy.* Paquot, XIII, 144 et Fétis, Biogr. des musiciens, t. VII, 159.

---

22. Praxis Medecinæ theorica et empyrica familiarissima Gualteri

Bruele; in qua pulcherrima dilucidissimaque ratione, morborum internorum cognitio, eorumque curatio traditur. Antverpiæ, ex off. Chr. Plantini. 1581.

1 vol. in-fol. de 186 pages. (Paquot.)
Voy. année 1585.

---

23. Grammatica græca Francisci Sanctii Brocensis, in inclyta Salmanticensi Academia primarii rhetorices græcæque linguæ doctoris. Antverpiæ, ex off. Chr. Plantini. 1581.

1 vol. in-8° de 51 pages.

---

24. Paradoxa Francisci Sanctii Brocensis, etc.

Voy. année 1582.

---

25. De autoribus interpretandis, sive de exercitatione, Francisci Sanctii Brocensis in inclyta Salmanticensi Academia rhetorices professoris. Antverpiæ, ex off. Chr. Plantini, archityp. regii. M. D. LXXXI.

Titre (1 f.). — De autoribus, etc. (pp. 3-28). — Sur un dernier feuillet : Ant., excud. Chr. Plantinus, archit. reg. Anno CIϽ. IϽ. LXXXI, mense septemb.
1 vol. in-8°. (Bibl. roy.)
Cet ouvrage se trouve à la suite du précédent, *Paradoxa*, etc. Celui-ci pourtant porte la date de 1582.
Voy. année 1592.

---

26. Absolutissimæ institutiones in græcam linguam, auctore Nicolao Clenardo, cum succinctis annotationibus ac latina græcarum vocum interpretatione. Antverpiæ, ex off. Chr. Plantini. 1581.

1 vol. in-8° de 175 pages.

---

27. Meditationes græcanicæ in artem grammaticam, in eorum gratiam qui viva præceptoris voce destituuntur et litteras græcas suo ipsi ductu discere coguntur, auctore Nicolao Clenardo. Antverpiæ, ex off. Chr. Plantini, architypographi regii. M. D. LXXXI.

1 vol. in-8° de 126 pages.



28. Lamberti Schenckelii Grammaticæ latinæ breves et necessariæ præceptiones, tribus Libellis distinctæ. Antverpiæ, ex off. Chr. Plantini. 1581.

1 vol. in-4°.
Voy. année 1582.

---

29. Simonis Verepæi de epistolis latine conscribendis, libri V. Antverpiæ, ex off. Chr. Plantini. 1581.

1 vol. in-8°.

---

30. Joannis Antonii Viperani Orationes sex de naturali sciendi cupiditate, de utilitate scientiarum, de consensu disciplinarum, de perfecto habitu hominis, de philosophia, de legibus. Antverpiæ, ex off. Chr. Plantini. 1581.

1 vol. in-8°.

---

31. Joannis Antonii Viperani de componenda oratione libri tres. Antverpiæ, ex off. Chr. 1581.

1 vol. in-8°.

---

32. Joannis Antonii Viperani in M. T. Ciceronis de optimo genere oratorum commentarius. Antverpiæ, ex off. Chr. Plantini. 1581.

1 vol. in-8°.

---

33. Kruydtboeck oft beschryvinghe van allerleye ghewassen, kruyderen, hesteren, ende gheboomten, deur Matthias de Lobel, medecyn der Princ. Exc^en^. T'Antwerpen, by Christoffel Plantyn. M. D. LXXXI.

Titre gravé (1 f.). — Den doorlucht... Wilhelm, prince van Orangien. Antw., 1 may 1581. M. de Lobel (3 ff.). — Un feuillet ayant au recto une grande vignette, avec la devise : Candore et Spe, et signée A. V. L. (Antonius Van Leest). — Au verso : Privilége (1 f.). — Beschryvinghe der planten (pp. 1-994). — Un feuillet blanc. — Tweede deel van de beschryvinghe der cruyden (pp. 1-312). — Un feuillet blanc. — Van de Succedanea, etc. (pp. 1-15). — Tafels (32 ff.). — Appendix (2 ff.). — In fine : Ghedruckt t'Antwerpen, by Christoffel Plantyn, drucker der Coninckl ycker Majesteyt. Int jaer ons Heeren M. CCCCC. LXXXI.
1 vol. in-fol. (Bibl. roy.)
Édition flamande revue et augmentée de : Plantarum seu stirpium historia,

publiée en 1576. Dans la dédicace, de Lobel cite les noms de plusieurs savants et hauts personnages qui lui ont fourni des renseignements, procuré des plantes, etc.

---

34. Plantarum seu stirpium icones. Antverpiæ, ex officina Christophori Plantini, architypographi regii. M. D. LXXXI.

Titre (1 f.). — Cl. V. Severino Gobelio Daniæ regis doctori medico Chr. Plantinus S. D., kal. jun. 1581 (1 f.). — Elenchus Plantarum (2 ff.). — Icones (pp. 1-816). — Iconum stirpium tomus secundus (pp. 1-280). — Index synonymicus stirpium (16 pages?).

1 vol. in-4° oblong. (Bibl. roy.)

Recueil composé des figures de plantes que Plantin avait fait graver pour l'ouvrage précédent de de Lobel et dont une partie avait déjà servi aux ouvrages de Dodonée et de l'Écluse. Elles sont au nombre de 2,191. Dans l'épître dédicatoire, Plantin dit qu'il a entrepris cette publication d'après le conseil de Severin Gobel et que l'ordre des plantes a été disposé par Matthias de Lobel. Il s'excuse ensuite de n'avoir pas suivi la classification adoptée par Dodonée dans le grand ouvrage que l'on va mettre sous presse à l'officine plantinienne. Enfin, il annonce d'autres publications de botanique.

---

35. De la vérité de la religion chrestienne : contre les athées, épicuriens, payens, juifs, mahumedistes, et autres infidèles : par Philippes de Mornay, sieur du Plessis-Marly. A Anvers, de l'imprimerie de Christofle Plantin. M. D. LXXXI.

Titre. — L'imprimeur au lecteur (1 f.). — A très-haut, etc., Henri roy de Navarre, etc. (6 ff.). — Sommaire des chapitres (1 f.). — Préface. — Privilége donné par le conseil d'État des Pays-Bas, le 8 mai 1581 (8 ff.). — De la vérité de la religion chrétienne, etc. (pp. 1-853). — Sommaire du privilége de l'Empire (p. 854).

1 vol. in-4°. (Bibl. roy.)

Édition originale, rare. Belle impression. Duplessis-Mornay était ambassadeur du roy de Navarre (plus tard Henri IV) aux Pays-Bas et attaché au duc d'Anjou, quand il fit imprimer cet ouvrage chez Plantin. Voici l'avis de l'imprimeur au lecteur : « Amy lecteur, l'autheur a escript ce livre premièrement en françois, parce qu'il est en premier lieu debteur à sa patrie. Mais il a délibéré de le traduire luy-mesmes en latin, au plustost qu'il pourra ; et desjà y a mis la main. Ainsy tu pourras en attendant user de cestuy-cy ; et aydant Dieu, nous te ferons voir la traduction en bref. »

L'édition latine parut en 1583. La Biographie universelle de Michaud parle d'une édition de 1580. C'est évidemment une erreur. On trouve dans les Mémoires de Duplessis-Mornay, une lettre du roy de Navarre, du 23 novembre 1581.

remerciant l'auteur de l'envoi de son livre; le privilége, d'ailleurs, est de 1581. Brunet cite une réimpression à Anvers en 1582 : nous ignorons si elle parut chez Plantin.

---

36. Descrittione di M. Lodovico Guicciardini Patritio Fiorentino; di tutti i Paesi Bassi, altrimenti detti Germania inferiore. Con tutte le carte di Geographia del paese, e col ritratto naturale di molte terre principali; riveduta di nuovo; ed ampliata per tutto piu che la meta dal medesimo autore. Al gran' re cattolico Filippo d'Austria. Con amplissimo Indice di tutte le cose piu memorabili. In Anversa, apresso Christofano Plantino, stampatore regio. M. D. LXXXI.

Faux titre : Descrittione di tutti i Paesi Bassi. — Au verso, une grande et belle estampe, composée par Crispin Vanden Broeck et gravée par Abraham de Bruyn (Crispine inv. A. D. B.) (1 f.). — Titre dans un frontispice gravé, sans monogramme, mais étant évidemment l'œuvre des mêmes artistes. — Au verso, grand et riche encadrement gravé, composé des armoiries des dix-sept provinces des Pays-Bas. Celle de Brabant est au centre, surmontée de l'écu d'Espagne, *collé* sur la page. Gravure non signée (1 f.). — Nouveau frontispice. Le portrait de Philippe II, au centre d'un riche portique historié. Le portrait, ainsi que les deux devises : *Nec spe nec metu,* et *Jam illustrabit omnia,* sont collés sur la planche. Cette estampe et la précédente quoique non signées, peuvent être attribuées aux artistes précédents. — Au verso, en gravure sur bois, les armoiries de Guicciardin avec la devise : *Ne quid nimis* (1 f.). — Nic. Grudius Nicolaius ad Arnum. Carmen. — In Lod. Guicciardini Belgicæ descript. Gasp. Schetus. — Alex. Graphæus in eamdem. — Jo. Latomus ad L. Guicciardinum. — Ejusdem Ogdoades vernaculæ. — Easdem ejusdem latine. — Expostulatio Belgiæ : ad L. Guicc. per Theod. de Berty. — St. Ambr. Schiappalaria al signor L. Guicciardini. — Senno Poggini al istesso. — Ant. Olivier, sur la description belgique, etc. — *Εἰς ἱστορίαν Λοδ. τοῦ Γυιχχαρδίνου Γ. Φαλκιμβουργιου* (6 ff.). — Al gran re cattolico. Anversa, 20 ottobre 1566. — Al lettore (1 f.). — Descrittione, ecc. (pp. 1-558). — Tavola et indice (9 ff.).

1 vol. in-fol. (Bibl. roy.)

Deuxième édition de cet ouvrage célèbre. La première parut à Anvers, chez Guill. Sylvius, en 1567. L'auteur affirme sur le titre qu'il a augmenté cette édition de plus de moitié : c'est une audacieuse exagération. Les additions sont très-peu nombreuses et en général très-insignifiantes. Les principales se bornent à quelques lignes ajoutées aux articles Anvers (Hanse teutonique), baronnies de Diest et de Grimberghen, Harlem (addition à la note concernant l'invention de l'imprimerie); Leiden, etc. A la fin de l'article Flandre, il a ajouté quelques détails intempestifs sur les obsèques de Charles V. Puisque l'auteur faisait des remaniements à son ouvrage, il eût bien fait de le mettre au courant des événements. Ainsi, toutes les personnes chargées de fonctions à la date de la première

édition (1567) le sont encore à la date de la seconde (1581). Ainsi, il maintient toujours le comte d'Egmont comme gouverneur de la Flandre et membre du conseil privé, etc. L'auteur, il est vrai, annonce qu'il fait la description du pays jusque l'an 1560, mais dans le courant de son ouvrage il dépasse souvent cette limite.

La véritable augmentation de la seconde édition consiste dans les cartes, plans et vues ajoutés par Plantin. La première ne renfermait que 15 planches; la seconde en contient 55, et devait en avoir 57.

Ces planches sont toutes gravées sur cuivre : celles de la première étaient, pour la plupart, gravées sur bois, et quelques-unes de ces dernières, par exemple, les vues de Louvain, Malines, Bruges, surpassent peut-être, comme art, celles de la seconde édition.

Les planches de l'édition que nous décrivons, sont tirées sur deux pages en regard : en voici la notice.

1. Germania infer. (carte), pp. 6 et 7.
2. Brabant (carte), pp. 66-67.
3. Louvain (plan), pp. 74-75.
4. Bruxelles (plan), pp. 78-79.
5. Anvers (plan), pp. 88-89.
6. La bourse, pp. 100-101.
7. Cathédrale, pp. 106-107.
8. Hôtel de ville, pp. 122-123.
9. Maison hanséatique, pp. 160-161.
10. Boisleduc (vue), pp. 186-187.
11. Maestricht (plan), pp. 198-199.
12. Lierre (plan), pp. 206-207.
13. Limbourg (vue), pp. 218-219.
14. Malines (plan), pp. 228-229.
15. Gueldre et Zutphen (carte), pp. 236-237.
16. Nimègue (plan), pp. 242-243.
17. Ruremonde (plan), pp. 246-247.
18. Zutphen (plan), pp. 250-251.
19. Arnhem (plan), pp. 254-255.
20. Deventer (plan), pp. 264-265.
21. Frise (carte), pp. 270-271.
22. Leeuwarde (plan), pp. 280-281.
23. Groningen (plan), pp. 286-287.
24. Hollande (carte), pp. 298-299.
25. Dordrecht (plan), pp. 306-307.
26. Harlem (plan), pp. 310-311.
27. Delft (plan), pp. 314-315.
28. Leiden (plan), pp. 320-321.
29. Amsterdam (plan), pp. 326-327.
30. La Haye (plan), pp. 338-339.
31. Arcis Brittannicæ ruinæ, pp. 344-345.
32. Utrecht (plan), pp. 354-355.
33. Zélande (carte), pp. 366-367.
34. Middelbourg (plan), pp. 375-376.
35. Flessingue (plan), pp. 378-379.
36. Flandre (carte), pp. 388-389.
37. Gand (plan), pp. 396-397.
38. Bruges (plan), pp. 404-405.
39. Ypres (plan), pp. 414-415.
40. Gravelines (plan), pp. 420-421.
41. Lille (plan), pp. 430-431.
42. Douai (plan), pp. 434-435.
43. Alost (plan), pp. 446-447.
44. Artois (carte), pp. 456-457.
45. Arras (plan), pp. 462-463.
46. Hainaut (carte), pp. 474-475.
47. Mons (plan), pp. 478-479.
48. Valenciennes (plan), pp. 484-485.
49. Duché de Luxembourg (carte), pp. 508-509.
50. Ville (plan), pp. 514-515.
51. Comté de Namur (carte), pp. 522-523.
52. Ville (vue), pp. 526-527.
53. Évêché de Liége (carte), pp. 530-531.
54. Ville (vue), pp. 534-535.
55. Aix-la-Chapelle (plan), pp. 550-551.

Deux planches manquent, Tournai et Cambrai. Les pp. 440-441 et 470-471 qui leur étaient destinées, renferment l'avis suivant : « Per causa della guerra non s'e ancor' potuto havere il ritratto di questa Citta in naturale. »

M. Alex. Pinchart, dans sa Notice sur l'ouvrage de Guicciardini (Messager des sciences, 1855, pp. 155-165), dit que cette seconde édition de 1581, sort, comme la première, des presses de Silvius. Nous ignorons sur quelle base se fonde cette assertion : le nom de Plantin figure au titre et au privilége, deux des frontispices gravés portent sa devise : Labore et Constantia, les grandes lettrines sont employées dans d'autres impressions plantiniennes, le caractère est bien celui de l'illustre officine anversoise. Un fait assez curieux, c'est que sur l'un des exemplaires de cette édition que nous avons collationnés, la devise inscrite dans une banderole du premier frontispice, a été effacée; mais elle subsiste sur le quatrième.

Voy. années 1582, 1588.

---

37. Cantiones musicæ 5, 6, 7 et 8 vocum, auctore Severino Cornet, ecclesiæ D. Virginis Mariæ Antverpiensis phonasco. Antverpiæ, ex off. Chr. Plantini. 1581.

1 vol. in-4°.

---

38. Chansons françoises à 5, 6 et 8 parties, mises en musicque par Severin Cornet, maistre de la musicque en la grande église d'Anvers, 1581. Anvers, de l'imprimerie de Chr. Plantin.

(Paquot.)

---

39. Madrigali a 5, 6, 7 et 8 voci, di Severino Corneti, maestro di capella della chiesa maggiore d'Anversa. Anversa, Chr. Plantino. 1581.

In-4°.

---

40. Ordonnantie van weghen der staten des lants ende hertochdoms van Brabant, gemaeckt op tstuck vander collectatie, opheve ende lichtinghe vanden vyfden penninck, vande onroerende goeden, byde voorseyde staten gheconsenteert. T'Antwerpen, by Christoffel Plantyn, der generale staten drucker. M. D. LXXXI.

In-4°. (Bibl. roy.)

Ordonnance du 2 mai 1581.

Titre. — Ordonnantie (11 ff.). — Un feuillet blanc.

— Autre édition de la même année, caractère plus petit.

Titre (1 f.). — Ordonnantie (7 ff.).

41. Gheboden ende vuytgeroepen by joncker Symon Vanden Werve, schouteth, borgemeesteren, schepenen ende raedt der stadt van Antwerpen, op den ij[den] may, XV[c] LXXXI. T'Antwerpen, by Christoffel Plantyn, der selver stadt drucker. M. D. LXXXI.

In-4°. (Bibl. roy.)
Titre. — Gheboden (2 ff.).
Placart ordonnant la destruction des maisons et arbres existant à cinq cents pas en dehors des fortifications.

---

42. Ordonnantie, ghemaect ende ghestatueert by mynen heeren borghemeesteren, schepenen ende raedt der stadt van Antwerpen, nopende het vuyt ende invueren van alderhande ammonitien van oirloge binnen deser stadt, waer naer een yeghelyck ghehouden sal wesen hem te reguleren. T'Antwerpen, by Christoffel Plantyn, der selver stadt drucker. M. D. LXXXI.

In-4°. (Bibl. roy.)
Placart du 31 mai.
Titre (1 f.). — Ordonnantie (6 ff.). — Un feuillet blanc.

---

43. Ordonnantie opten brande, hoemen hem sal reguleren ten tyde vanden brande. Gheboden, ende wtgheroepen, by den schouteth, borghemeesteren, schepenen ende raet der stadt van Antwerpen, opten viij dach iuly, anno 1581. T'Antwerpen, by Christoffel Plantyn, drucker der selver stadt.

In-4°. (Bibl. roy.)
Titre. — Ordonnancie (8 ff.).
— Deuxième édition de la même année.
Titre (1 f.). — Ordonnantie (9 ff.).

---

44. Ordonnantie opt stuckt vande bieren. Ghepubliceert by mynen heeren schouteth, borghemeesteren, schepenen ende raet der stadt van Antwerpen, opden xxij dach iuly, anno 1581. T'Antwerpen, by Christoffel Plantyn, drucker der selver stadt.

In-4°. (Bibl. roy.)
Titre (1 f.). — Ordonnantie (5 ff.).

---

45. Placcart des Estats generaux des provinces unies des Pais Bas. Par lequel (pour les raisons en iceluy au long contenuës) on declare le roy d'Espaigne estre decheu de la seigneurie et principauté de ces païs; et se défend de plus user d'ores-en-avant de son nom et seau ès mesmes Pays-bas, etc. A Anvers, en l'imprimerie de Christofle Plantin, par commandement des Estats. M. D. LXXXI.

In-4°. (Bibl. roy.)

Titre (1 f.). — Placart (11 ff.).

Placart célèbre par lequel l'assemblée des États généraux, réunie à la Haye, prononça le 26 juillet 1581, la déchéance de Philippe II, de la souveraineté des Pays-Bas.

---

46. Placcaet vande Staten generael vande gheuniecrde Nederlanden, by de welcken, mits den redenen int selfde begrepen, men verclaert den coninck van Spaegnien vervallen vande overheyt ende heerschappie van dese voorsz. Nederlanden : ende verbiet synen naem ende zeghel inde selve landen meer te gebruyken, enz. Antwerpen, Chr. Plantyn. 1581.

In-4°.

---

47. Placcaet vande Staten generael vande geunieerde Nederlanden : byden welcken men gebiedt de goeden vande persoonen hen onthoudende byden vyanden, oft vertrocken metter residentie in neutrale plaetsen, op te teeckenen, ende in arreste te houdene, tot dat anders gheordineert sy. T'Antwerpen, ten huyse van Christoffel Plantyn, door 't bevel vande Staten. M. D. LXXXI.

In-4°.

Titre. — Placcaet (4 ff.).

Daté de la Haye, 26 juillet 1581.

---

48. Instructie opt heffen vanden impost vande drye stuyvers op elcke ame biers by den Staten van Brabandt gheconsenteert, om te becostigen die saken vande amunitien ende wapenen totter oorloghen dienende. T'Antwerpen, by Christoffel Plantyn, der generaele Staten drucker. M. D. LXXXI.

In-4°. (Bibl. roy.)

Placart du 12 décembre.

Titre (1 f.). — Instructie (3 ff.).

49. Ordonnantie, instructie ende conditien daerop van weghen der Staten van Brabant, men sal verpachten, den meesten daer voor biedende oft hoochste mynende : ende collecteren d'imposten op verscheyden soorten van etelycke, drinckelycke ende andere waren, binnen desen lande van Brabant gheconsenteert totte teghenwoordighe nootelyckheden. T'Antwerpen, by Christoffel Plantyn, der generale Staten drucker. M. D. LXXXI.

In-4°. (Bibl. roy.)

Titre (1 f.). — Ordonnantie (13 ff.).

— Deuxième édition de la même année, d'un caractère un peu plus petit. Titre (1 f.). — Ordonnantie (13 ff.).

1582.

1. Biblia hebraïca. Antverpiæ, Chr. Plantinus. 342 (1582).

1 vol. in-4°.

« Frontispicium præfat. annum 340, sed in fine legitur annus 342. »

(Lelong, I, 33.)

---

2. Jani Drusii ad voces ebraïcas Novi Testamenti commentarius, in quo præter explicationem vocum, variæ nec leves censuræ. Antverpiæ, ex off. Chr. Plantini. 1582.

Vol. in-4°. (Paquot, V, 112.)

---

3. Concionum de tempore tomus quartus de Dominicis ad Adventum, auctore Ludovico Granatensi. Antverpiæ, ex off. Chr. Plantini, 1582.

1 vol. in-8°.

Voy. année 1588.

---

4. Canticum Canticorum regis Salomonis paraphrasi poetica explicatum, auctore J. Viviano Valentiano. Antverpiæ, ex. off. Chr. Plantini. 1582.

1 vol. in-24. (Bibl. roy.)

Titre (1 f.). — Philippo Marnixio Sancto-Aldegondio (1 f.). — Canticum, etc. (pp. 5-42.)

Voy. année 1580.

AVIS.

Il sera rendu compte dans le **Bulletin** des ouvrages, se rattachant aux matières traitées dans ce recueil, dont les auteurs ou éditeurs feront parvenir, sans frais, un exemplaire au directeur.

ANNONCE.

Le soussigné offre en vente au plus offrant à partir de 8 centimes par pièce, un Musée de Journaux, composé de 2,875 pièces diverses appartenant à 2,021 *feuilles* ou *périodiques*, publiés anciennement ou actuellement encore, dans 487 *localités* des deux hémisphères. La collection est en partie recueillie en feuilles, en partie reliée. Il en existe un catalogue en bulletins détachés, qui sera livré à l'acquéreur. Voici, par pays, le dénombrement de la collection, dont plusieurs pièces ont un caractère de haute curiosité et de grande rareté.

PAYS.	LOCALITÉS.	JOURNAUX.	NUMÉROS.
Allemagne.	261	904	1,405
Belgique.	35	337	578
France.	17	175	253
Suisse.	41	134	178
Angleterre.	28	126	166
Amérique	39	109	125
Pays-Bas	14	29	44
Italie	13	27	33
Espagne et Portugal . .	7	20	23
Asie.	11	16	17
Scandinavie	5	12	15
Grèce et Turquie . . .	7	11	15
Russie.	3	8	10
Journaux slaves divers.	6	13	13
	487	2,021	2,875

AUG. SCHELER.
Bibliothécaire.

EMM. DEVROYE, IMP. DU ROI.



